



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

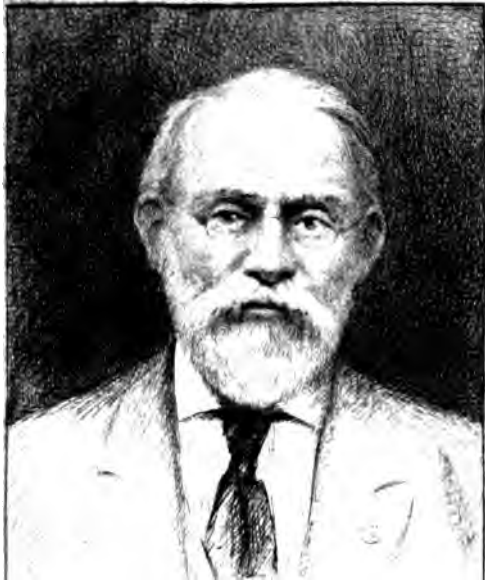
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

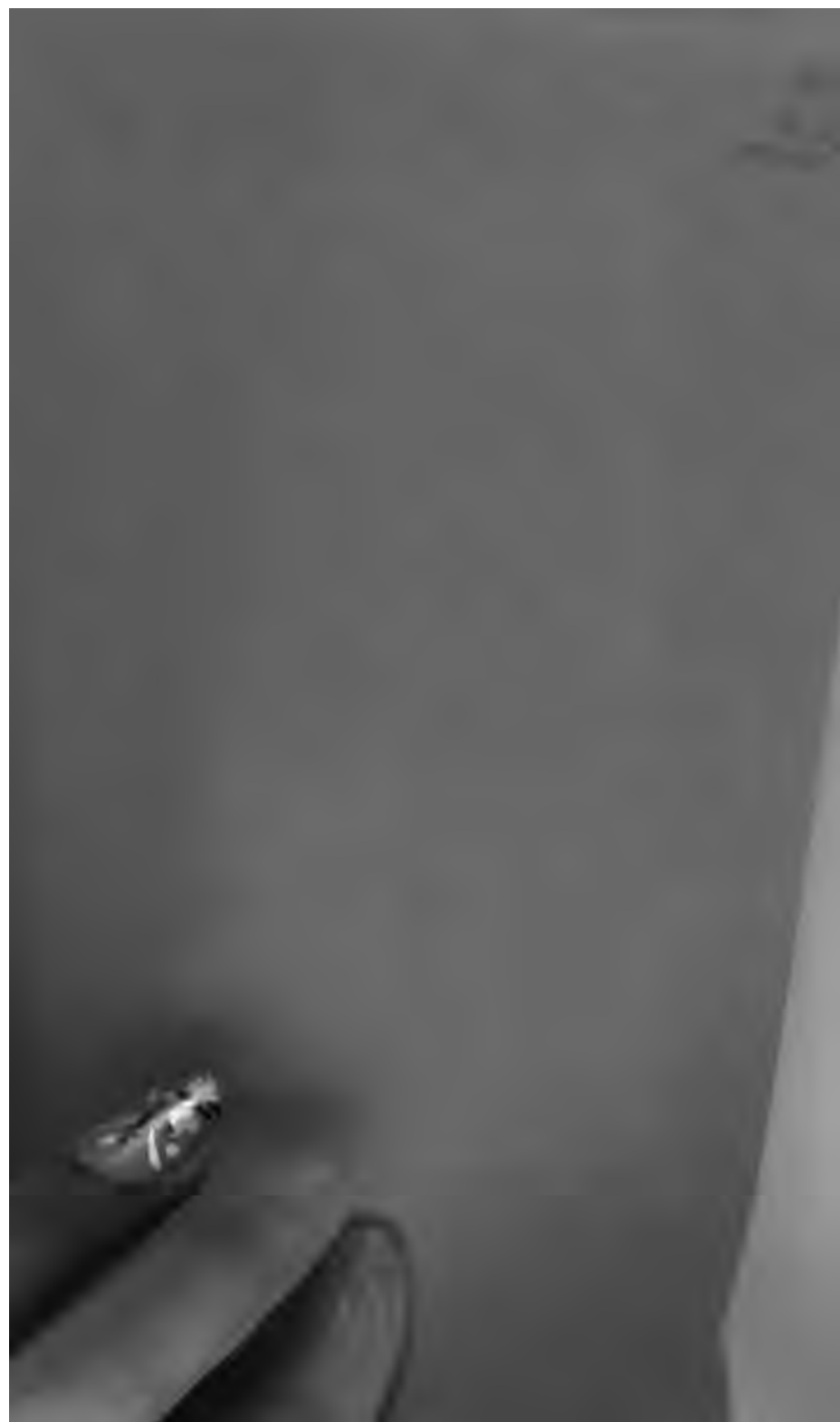
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**A** 492600



SILAS WRIGHT DUNNING  
BEQUEST  
UNIVERSITY of MICHIGAN  
GENERAL LIBRARY





**SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.**

**XXVIII.**

**La Société n'entend approuver ni imputer les opinions émises dans les travaux qu'elle publie ; elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.**

---

**Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés au Président de la Société.**



**SOCIÉTÉ**  
**AGRICOLE,**  
**SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE**  
**DÈS PYRÉNÉES-ORIENTALES,**  
**FONDÉE EN 1833,**

Reconnue comme établissement d'utilité publique en 1841.

---

**VINGT-HUITIÈME VOLUME.**

---

Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.

(JAUBERT DE RÉART, 1<sup>er</sup> Bulletin, p. 4.)



**PERPIGNAN**  
**IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE**  
1, Rue des Trois-Rois, 1.

1887.



1887  
1887  
1887  
1887

**SOCIÉTÉ**  
**AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE**  
**DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.**

---

**COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1887.**

- Président* : M. FERRER (LÉON).  
*Vice-Président* : M. CAZES (GUSTAVE).  
*Secrétaire-Général* : M. AUGÉ (EUGÈNE).  
*Trésorier* : M. PÉPRATX (EUGÈNE).  
*Archiviste* : M. FABRE DE LLARO (LÉON).
- 

**Section d'Agriculture.**

- Directeur* : M. LABAU (JOSEPH).  
*Secrétaire* : DE LACROIX (JOSEPH).

**Section des Sciences.**

- Directeur* : M. DONNEZAN (ALBERT).  
*Secrétaire* : M. DE LAMER (PAUL).

**Section des Lettres.**

- Directeur* : M. SAISSET (ALBERT).  
*Secrétaire* : M. AURIOL (PROSPER).
-



## SÉANCE PUBLIQUE

Du 26 Décembre 1886,

Tenue dans la salle Arago, à l'Hôtel-de-Ville.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LÉON FERRER,

Président.

---

Le rôle des Sociétés d'Agriculture est de pousser au progrès agricole.

Elles doivent signaler et récompenser, à titre d'exemple, les travaux importants qui ont été entrepris par les propriétaires, encourager toutes les améliorations agricoles, faire connaître aux agriculteurs les procédés ou les appareils nouveaux, exciter l'émulation chez les ouvriers, étudier et défendre les questions qui touchent aux intérêts de la propriété.

La Société des Pyrénées-Orientales, fidèle à son passé, n'a pas failli à cette mission, et, plus heureuse que les années précédentes, elle peut ajouter aujourd'hui à la satisfaction de distribuer des récompenses, celle de constater que ses efforts pour la défense des intérêts agricoles du pays ne restent pas sans résultat.

La plus haute récompense décernée, pour l'année 1886, s'applique à des travaux d'irrigation et de

drainage, exécutés à Bompas, à l'ancien domaine Bardou, par M. Vidal, le propriétaire actuel.

Je n'empiéterai pas sur les attributions du rapporteur en m'étendant sur ces travaux et sur les diverses améliorations introduites dans cette belle propriété. Je ne veux que signaler, en passant, les avantages spéciaux d'un drainage intelligemment pratiqué, qui dessèche des parties humides et qui, combiné avec l'irrigation, a pour résultat de débarrasser le sol du sel qu'il renferme en excès et de le rendre ainsi propre à toute culture.

Plusieurs autres propriétés que le rapporteur fera connaître ont été l'objet de récompenses et de mentions de la part de la Société et méritent d'être signalées.

La culture maraîchère, si importante dans notre département, a été l'objet de nouvelles récompenses.

Les serviteurs ruraux n'ont pas été oubliés, et la Société a cru devoir ajouter cette année deux médailles pour des services spéciaux rendus à l'Agriculture par des employés de l'administration des Haras, qui ont été signalés à notre attention, dès l'an dernier, par des maires et des éleveurs de la Cerdagne.

La Sériciculture a eu sa part de récompenses, récompenses d'autant plus justes en ce moment que cette industrie agricole subit une crise, qui a déjà amené une diminution dans le nombre de nos sériciculteurs et qui serait de nature, si elle se continuait, à produire de nouveaux et plus nombreux découragements.

J'ai entretenu l'an dernier la Société des ravages causés par le Mildiou. Je me hâte de dire que, cette

année, le mal n'a pas été, dans notre département, aussi grand qu'on pouvait le redouter. Fort heureusement, les circonstances atmosphériques n'ont pas été favorables au développement de cette affection si redoutable.

J'avais indiqué les moyens propres à la combattre, mais il s'agissait de faire connaître aux propriétaires les meilleurs appareils pour l'application de ces moyens.

La Société a ouvert un concours qui a eu lieu à Perpignan, les 13 et 14 juin derniers.

Les constructeurs ont répondu nombreux à notre appel et dix-huit instruments ont été présentés.

Après un premier essai fait par les inventeurs eux-mêmes, des ouvriers vigneron du pays, désignés par le sort, au moment des expériences, ont été appelés à faire fonctionner les appareils dans des vignes mises gracieusement à la disposition de la Société, par deux de nos collègues : MM. Félix Abblard et Sabardeil.

Le Jury a pu ainsi se rendre un compte exact de la valeur de chaque instrument et classer, aussi sérieusement que possible, chacun des concurrents.

M. Malègue, dont je n'ai pas à dire la compétence, a, dans un rapport très détaillé, donné la description des appareils et en a apprécié, au nom du Jury, le mérite.

Si le Mildiou ne s'est pas trouvé, cet été dernier, dans les conditions qui lui sont nécessaires pour produire ses ravages, il n'en a pas été de même pour le Phylloxéra, qui a continué son œuvre de destruction dans nos vignobles.

Cependant, grâce à la lutte, (malheureusement tar-

dive pour beaucoup), qui se trouve sérieusement engagée aujourd'hui à l'aide du sulfure de carbone et de fumures convenables, bien des vignes conservent leur vigueur et certaines, presque détruites, se sont relevées.

J'ai pu citer cette année, dans le rapport demandé par M. le Ministre de l'Agriculture, des phénomènes de reconstitution fort remarquables dans diverses localités.

Aussi, l'extension prise par les traitements, que je constatais l'an passé, s'est-elle accentuée davantage et de 3550 hectares sulfurés en 1885, le nombre s'est élevé en 1886, à 4200.

L'emploi de la charrue sulfureuse, substituée au pal, avec un égal succès dans certains terrains et une grande économie, a contribué au développement des traitements et les rendra certainement plus nombreux dans l'avenir.

Nous n'avons plus aujourd'hui à faire connaître les effets du sulfure. Nous n'avons plus besoin de récompenser, comme le Comice l'a fait au début, ceux qui l'ont appliqué, pour leur donner des imitateurs. Nous n'avons qu'à constater le nombre croissant chaque année de ceux qui demandent à ce précieux insecticide la conservation de la vigne française.

Après les bons effets du sulfure, je dois signaler une application de l'eau dans des conditions nouvelles. Une submersion de cinq jours seulement au milieu de l'été, renouvelée pendant cinq autres jours au commencement de l'automne, a donné, à Bages, chez MM. Barrère et Noguères, des résultats remarquables qui méritent d'être cités.

Il est à désirer que ce mode de submersion soit



expérimenté dans d'autres localités où les propriétaires peuvent disposer d'eau.

A côté des vignes françaises conservées, la reconstitution du vignoble en cépages américains acquiert, d'année en année, une plus grande importance. La surface plantée atteignait cette année 8000 hectares environ.

Cependant quelques propriétaires dans notre département, aussi bien que dans toute la région viticole du Midi, montrent encore quelque hésitation. Ils sont retenus par les renseignements contradictoires qui viennent de différents côtés, relativement à la difficulté d'adaptation de certains cépages.

La Section d'Agriculture a décidé une enquête et à cet effet, elle a envoyé aux Agriculteurs, aux Maires, un questionnaire relatif aux plantations américaines, greffées ou non, qui existent dans le département.

Cent dix-sept réponses s'appliquant à 66 communes nous ont été adressées. Je ne puis entrer dans le détail des renseignements intéressants qu'elles contiennent. Ils feront l'objet d'un rapport qui sera publié dans notre Bulletin.

Je me bornerai à indiquer que des jaunissements plus ou moins étendus ont été constatés, sur des Riparias greffés, dans 29 localités, là surtout où le calcaire domine. Quelques-uns ont été observés en terrains argileux compactes ou humides.

Il paraît donc établi que le Riparia ne doit pas être planté dans les sols qui renferment une forte proportion de carbonate de chaux.

Cette enquête, tout utile qu'elle puisse être dès

maintenant, ne peut être considérée comme complète et définitive. Elle devra être continuée l'année prochaine.

La Société avait organisé l'an dernier un concours de greffage qui a donné de bons résultats. Cette année, elle l'a remplacé par des leçons qui ont été données à la pépinière de plants américains du mas de l'Eule, par le régisseur de cette pépinière, M. Salvat. Ces leçons ont été fort utiles à beaucoup de nos vignerons. Au nom de la Société, je remercie M. Salvat du concours qu'il nous a prêté et sur lequel nous compterons encore l'année prochaine.

Parmi les questions qui ont préoccupé notre Société au point de vue de la défense des intérêts agricoles du département, se place au premier rang l'introduction des vins étrangers.

Grâce à nos traités avec l'Espagne, grâce surtout au mode d'application de ces traités, notre production vinicole s'est trouvé lésée.

En même temps que les vins naturels, et en quantité bien plus grande, il est venu d'Espagne des mélanges qui ne peuvent être considérés comme du vin et qui ont causé un grand tort à nos produits.

Nous n'avons cessé de protester contre cet état de choses et, dès 1882, le Comice viticole, que j'avais l'honneur de présider, avait indiqué et demandé, comme le seul moyen efficace d'empêcher les fraudes, l'établissement de laboratoires de chimie à la frontière.

Nous disions que si les clauses des traités devaient être subies pour les vins naturels titrant normalement moins de 16 degrés, nous ne pouvions accepter que

l'insuffisance des moyens de vérification mis à la disposition de la Douane, permet, avec un vin plus ou moins naturel, l'introduction de quantités importantes d'acool étranger.

Les pétitions se sont succédé depuis 1882 jusqu'à cette année. Malgré des réponses souvent décourageantes, nous avons insisté sur cette importante question, que je ne puis qu'indiquer ici.

Nos demandes ont fini par aboutir et nous avons obtenu un laboratoire à Port-Vendres.

Ce résultat, nous le devons à l'intervention de nos députés, qui ont bien voulu porter leur attention sur la situation que nous leur avons exposée et qui se sont ainsi rendu compte de la nécessité de procéder à l'analyse des vins étrangers, à leur entrée en France.

Un amendement demandant la création de laboratoires a été déposé par MM. Brousse et Vilar. Eloquemment défendu à la tribune de la Chambre par M. Emile Brousse, il a amené M. le Directeur-général des Douanes à prendre un engagement dont l'exécution paraît proche.

La Société s'est occupée de l'établissement de champs d'expériences et de recherches, et de champs de démonstration dans le département.

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, le Conseil général a voté un crédit pour cette utile institution et il a demandé que la Société agricole fût consultée sur l'organisation à lui donner.

C'est d'après l'avis de la Société et dans les conditions développées dans un rapport de notre secrétaire-général, M. Augé, qu'un champ d'expériences vien

d'être établi, au Soler, à côté de la pépinière de plants américains, et que huit champs de démonstration le seront prochainement sur divers points du département.

Un comité de direction, dans lequel la Société se trouve représentée par deux de ses membres, a été nommé. Il est placé sous la présidence de M. le Préfet qui a déjà donné à cette œuvre, avec une rare compétence, une impulsion des plus vives.

Cette institution, à laquelle la Société a voulu contribuer aussi par une subvention, est appelée, si elle est bien conduite, à rendre de grands services à l'Agriculture.

Ainsi que je le disais ici, il y a trois ans :

« C'est à l'alliance de la science avec la pratique agricole que l'on devra les progrès réalisés. »

Cette alliance, c'est dans les champs d'expériences et de recherches qu'on devra d'abord la tenter.

C'est dans ces champs d'études que les essais de culture et d'engrais devront être entrepris et c'est dans les champs de démonstration que devront être apportés les faits acquis, afin de les vulgariser.

L'horizon est vaste dans le domaine de ces études et il en est qui présentent un intérêt de premier ordre, car il s'agit d'un intérêt économique. L'agriculture ne doit pas le négliger, aujourd'hui surtout qu'il faut produire beaucoup et avec le moins de dépense possible, pour n'être pas écrasé par la production étrangère.

C'est pour l'Agriculture, la lutte pour l'existence.

Permettez-moi d'indiquer sommairement un exemple pour démontrer l'importance des essais à entreprendre.

On se préoccupe avec raison d'introduire dans les

engrais de l'acide phosphorique. Cet acide peut être fourni à l'état insoluble par les phosphates que nous offre la nature, ou bien à l'état soluble, mais à un prix beaucoup plus élevé, par le produit que l'industrie chimique livre sous le nom de superphosphates.

Auxquels l'agriculteur devra-t-il s'adresser ?

Deux théories sont en présence :

L'une admet que le végétal ne peut s'assimiler que les éléments qu'il trouve dans le sol à l'état de solution et, par suite, que les phosphates naturels ne peuvent agir que dans certains sols particuliers, assez acides pour les dissoudre.

L'autre, plus récente et défendue par des physiologistes éminents, montre que le végétal absorbe, par dialyse, à l'aide des sucs intérieurs qu'il renferme, les éléments minéraux du sol, quel que soit leur état. Il en résulterait que les phosphates naturels peuvent être employés avec succès, sans qu'on ait à rechercher si les terrains sont ou non acides.

Il y a là un sujet d'expérimentation des plus intéressants qui devra être complété par l'étude de l'action comparative des phosphates naturels d'origine organique et de ceux dont l'origine est toute minérale.

Le Concours Scientifique n'a pas donné les résultats attendus. Rien de spécial au département n'a été adressé, mais le rapporteur fera connaître les travaux importants de la section, concernant le pays, dans le domaine de la géologie paléontologique et dans celui de l'archéologie.

Les bouleversements de terrains qui ont été effectués près de Perpignan, au *Serrat d'en Vaquer*, pour l'éta-

blissement du fort qui s'y élève, ont été l'occasion de découvertes des plus intéressantes et d'une grande valeur au point de vue scientifique. Elles contribueront à enrichir les collections régionales d'histoire naturelle, récemment réunies au Musée de la Ville, par nos collègues Depéret, Eugène Pépratx et Albert Donnezan.

Une subvention spéciale de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, accordée grâce à l'appui de M. le Président de la Chambre des Députés, a permis d'entreprendre des fouilles dans le vieux Saint-Jean. Longues et minutieuses, surveillées avec soin par plusieurs de nos collègues compétents, elles ont fait l'objet d'un rapport plein d'intérêt, de M. Brutaills, que notre prochain recueil publiera.

Je ne puis entrer dans le détail de ce qui a été fait, de tout ce qui a été trouvé ou recueilli: Je me contenterai de signaler la découverte d'une église, dont l'existence n'était même pas soupçonnée et qui serait très probablement plus ancienne que le plus ancien des Sanctuaires indiqués par l'histoire de notre ville.

Le Concours de poésie française n'a pas répondu non plus à l'attente de notre section littéraire ; mais cette section a eu aussi des séances bien remplies, dans lesquelles ont été lues des œuvres dignes d'être remarquées.

Pendant que les recherches scientifiques nous faisaient connaître la vie de temps bien reculés et les monuments enfouis du passé, un poète, dans de beaux vers sur Elne et sa vieille église flanquée de son magnifique cloître, nous reportait aux souvenirs anciens de l'histoire de notre pays.

Le concours de poésie catalane, inauguré il y a quelques années, a donné des pièces de divers genres dont je dois laisser au rapporteur le soin de vous faire apprécier le mérite.

En terminant, je remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu assister à cette solennité et nous donner ainsi un témoignage de l'intérêt qu'il porte à la Société. Je le prie d'être l'interprète auprès de MM. les Ministres de l'Agriculture et de l'Instruction publique, ainsi que du Conseil général, de notre gratitude pour les subventions qui nous sont allouées.

Je remercie aussi la nombreuse assistance qui, chaque année, se presse à nos séances publiques. Elle ajoute par sa présence à la valeur de nos récompenses, en même temps qu'elle est un encouragement pour nos travaux.

---

**RAPPORT**  
**SUR LES RÉCOMPENSES AGRICOLES**  
**ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ EN 1886,**

*Par M. Eugène PÉPRATX, Trésorier de la Société.*

---

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Permettez-moi d'aller au devant de la demande que je vois poindre sur vos lèvres. M. le professeur départemental d'Agriculture me pria l'an passé de lire le travail, dont, à cause d'une légère indisposition, il ne put lui-même donner lecture. Comme reconnaissance il a voulu me céder cette année tout l'honneur de présenter le rapport. Maître ! si je vous remercie publiquement de votre courtoisie, laissez-moi aussi, au nom de tous mes collègues, vous rendre un témoignage public d'estime, à vous, dont la longue carrière est toute de dévouement, de labeur, de probité.

La Commission chargée de visiter les diverses propriétés et d'examiner les dossiers des serviteurs ruraux, se compose de MM. Léon Ferrer, Labau, J<sup>h</sup> de Lacroix, colonel Dumas, Henri Escarguel,



Henri Portes, Vincent Malègue, Paul Oliver et Eugène Pépratx. Elle n'est pas allée en Cerdagne et au Capcir parce que plusieurs habitants de ces régions ont été récompensés en 1885, et que le voyage dans cette partie du département est dans l'itinéraire de 1887. Sa tâche a toutefois été rude et difficile ; elle a parcouru parcelles par parcelles les domaines inscrits ; plusieurs jours même ont été consacrés à la visite de certaines propriétés. Ses jugements sont assis sur des données positives. Nous l'affirmons, pourquoi n'en serions-nous pas fiers ? Elle a compris toute la nature, l'étendue, la portée de sa mission : Favoriser l'essor agricole en stimulant l'émulation, en encourageant les timides, en exaltant les forts. Aussi, malgré la difficulté de présenter d'une façon attrayante et littéraire ses promenades, excursions, voyages à travers champs, vignes et jardins, nous avons hâte de divulguer les mérites de nos lauréats. — Les faits doivent être serrés ; vous voudrez bien excuser quelques détails techniques ; ils sont indispensables.

Pour l'Agriculture et la Viticulture il a été accordé :

Le premier prix consistant en une médaille de vermeil grand module, à M. François Vidal, négociant et propriétaire, demeurant à Perpignan.

Le domaine du nom de Choisy-le-Job, acheté à M. P. Bardou, il y a trois ans, est situé à 5 kilomètres de Perpignan, aux environs de Bompas, près des routes qui conduisent à ce village et à Villelongue-de-la-Salanque. Il a une contenance de 33 hectares.

A l'époque de l'achat, 29 fermiers l'exploitaient et y faisaient surtout des céréales. M. Vidal résilia les baux et entreprit trois systèmes de drainage :

1° Dans la partie sud des gouffres de 2 à 4 mètres de profondeur ont été comblés au moyen de terres de la propriété transportées par un chemin de fer Decauville. Un canal de 3 mètres de large sur 450 mètres de long, destiné à recevoir les eaux basses et les eaux vagabondes, coupait en deux le grand champ ; il a été comblé et remplacé par un drainage parfaitement exécuté. Une surface de 1350 mètres carrés a été ainsi mise à profit. Le fossé qui reçoit le drain principal a une longueur de 650 mètres, avec une pente totale de 1 m. 72. Fait en forme de V, il a un diamètre de 80 centimètres à la partie supérieure et de 20 centimètres à la partie inférieure ; 2000 mètres de petits drains se ramifient à droite et à gauche du collecteur. Ce drainage a été établi de la façon suivante : On a placé les tuyaux à une profondeur variable suivant la pente, puis une couche de cailloux roulés de 8 à 10 centimètres de diamètre, une autre couche de cailloux plus petits, du gravier, et enfin 30 à 40 centimètres de terre végétale.

Le second drainage a été fait dans une propriété de 9 ayminates, autrefois très salobre, aujourd'hui amendée par le lavage et par un apport considérable de sable de rivière ; ici pas de grand collecteur, mais de petits collecteurs et des ramifications d'une longueur totale de 2400 mètres ; quelques-uns ont été pratiqués à l'ancien système dit « clabaguères. »

Le troisième drainage a un grand collecteur ramifié d'une longueur de 250 mètres, et est fait moitié au moyen de tuyaux, moitié au moyen de pierres.

Dans le champ de 9 ayminates, il y a un grand puits, dont l'eau, élevée par une puissante pompe à trois pistons, sert à l'alimentation de la ferme et de la maison, à l'arrosage, mais surtout à l'assainissement et à l'amendement des terres.

Après un défoncement de 45 centimètres, la vigne a été plantée dans les deux premières parties drainées sur une surface de 20 ayminates, dont 4 ayminates il y a trois ans, en Aramons, et 16 ayminates il y a deux ans, en Riparias, Solonis, Jacquez, greffés en avril 1886 d'Alicante-Bouschet et d'Aramon.

Les jardins potager et d'agrément sont bien entretenus et renouvelés. La magnifique serre de 160 mètres de long, renferme aujourd'hui les arbustes et même les arbres exotiques les plus rares, M. Vidal mettant à profit ses lointaines relations.

Nous avons remarqué la bonne tenue de la salle des outils aratoires, des écuries, des poulaillers.

D'après le dire d'un de nos praticiens les plus compétents, les travaux faits dans ces derniers temps ont triplé la valeur de la propriété. Cette œuvre très coûteuse, mais aussi très rémunératrice, est l'œuvre toute personnelle de M. Vidal : Elle a exigé il est vrai beaucoup d'argent, mais aussi beaucoup d'esprit d'initiative, de soins journaliers, d'intelligence.

Une médaille d'argent grand module et une prime de 40 fr. à M. Michel Tartell, propriétaire, demeurant à Prades.

Sa propriété située au territoire de Codalet est d'une contenance de 1 hectare 26. Ici on voit la lutte quotidienne, incessante, contre des difficultés de toutes sortes peu à peu surmontées. La vigne et le verger étagés à grand'peine sur les collines, présentent une foule de variétés de plantes et d'arbres fruitiers : Nous avons examiné sept mille Riparias, Othellos, Yorck-Madeira, dont un grand nombre déjà greffés ; des Grenaches, Picquepouls, Blanquettes, Ribayrencs du Roussillon, des Chasselas de Fontainebleau et plusieurs hybrides Bouschet, plusieurs espèces de pêcheurs, sept espèces de pommiers et poiriers. Rarement on peut voir une culture si variée et si réussie sur un espace relativement si faible. On nous avait donné M. Tartell comme habile ; il n'a certes pas usurpé sa réputation.

Une médaille d'argent grand module à M. Antoine Canal père, propriétaire, demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

M. Canal possède près du Barcarès 6 ayminates de terre qui furent défoncées à la charrue à 50 centimètres ; les plantations de vignes faites à 1 mètre de profondeur avec l'instrument dit la *Bourroune*, ont atteint, à 0 m. 80, la couche de sable. Dans ces 6 ayminates, une parcelle de 40 ares a été défoncée en 1885, à la pioche, à 1 m. 20 ; le sable ayant été rencontré, a été ramené à la surface, de façon à en faire un mélange avec la couche supérieure ; on a creusé des canaux ou aiguilles pour faciliter l'écoulement des eaux. Ce défoncement qui a coûté 1160 fr. ayant donné un excellent résultat, une surface voisine de

80 ares vient d'être remuée cette année de la même façon, moyennant le prix de 1160 fr. — Une belle pompe à chapelet ne cesse presque jamais de fonctionner.

Médaille d'argent grand module à M. Gaspard de Çagarriga.

Sa propriété, située sur le territoire d'Espira-de-l'Agly, d'une contenance de 150 hectares, n'a plus actuellement qu'un quart environ de vignes vieilles ; Mais la reconstitution a été menée bon train ; déjà depuis quatre ans on greffe des Riparias et autres en Carignan avec une réussite de 90 %. Nous avons remarqué surtout une magnifique pépinière de 2 hectares établie au milieu d'une nouvelle plantation.

Médaille d'argent grand module à M. J. Garrigue-Sobraquès, de Montner.

Nous avons visité sur le territoire de Latour une de ses vignes d'un hectare et demi, Alicante-Bouschet greffé sur Jacquez. Avant le greffage, en 1885, 2200 pieds de Jacquez ont rapporté 48 hectolitres de vin. Le greffage fait sur la souche même a bien réussi, et le Jacquez promettait, lors de notre visite, une abondante récolte en plant direct et même en plant greffé.

Médaille d'argent grand module à M. Jérôme Pagès, propriétaire à Fourques.

M. Pagès nous a fait visiter, à 500 mètres du village, une vigne de 120 ares, dans un terrain sablo-argileux,

Riparia greffé de Carignan, en fente, dans le courant de mai dernier. Cette propriété sert de modèle aux viticulteurs de Fourques et des lieux voisins. — M. Pagès est aussi un habile horticulteur ; son jardin, presque attenant au village, mérite d'attirer l'attention des connaisseurs.

Médaille d'argent module moyen à M<sup>me</sup> veuve Morat, habitant Estagel.

Cette dame a sur le territoire de Calce, dans un terrain schisteux, une vigne de 7 hectares, âgée de 20 ans, qui a donné en 1885, 700 hectolitres de vin. Ce résultat a été obtenu grâce à d'abondantes fumures et à la sulfuration faite en mai, à raison de 49 grammes par souche. A peu près à la même époque on a procédé au badigeonnage, d'après la méthode Balbiani.

Médaille d'argent module moyen à M. Jean Farines, négociant à Baixas.

M. Farines possède à Marquixanes plusieurs terrains complantés en vignes. La nature de ces terrains, distants les uns des autres, est très diverse, et le propriétaire a voulu faire surtout des expériences d'adaptation. Il est entré dans la voie l'un des premiers dans cette région ; dans sa vigne d'un hectare, autrefois garrigue, dite la *Raddouresse*, le sol est couvert de cailloux roulés : dix variétés y ont été essayées en 1885, en boutures. Les Solonis tiennent le premier rang comme réussite, en second lieu les Yorck-Madeira ; en troisième lieu les Rupestris. — A l'arrosage, les

Othellos sont très remarquables. Près de la maison, lieu dit *Correch*, la végétation était luxuriante en juin dernier ; nous avons remarqué la belle réussite d'un greffage de Mataro et de Blanquette sur diverses variétés américaines.

Médaille de bronze et 25 fr. de prime à M. Etienne Bouchadeill, de Cabestany.

Ce propriétaire possède une vigne de 100 ares environ ; mais on dirait vraiment qu'il a mis toute son activité, toute son opiniâtreté même à sa réussite ; peu de plantations de Riparias nous ont paru plus belles. Bouchadeill fait de profondes tranchées dans lesquelles il place ses plants, en ayant soin de couvrir le système racinaire avec de la terre transportée de chemins voisins.

L'an dernier nous disions que des essais audacieux avaient été faits ; cette année nous avons vérifié leur entière réussite ; au lieu de s'arrêter devant quelques obstacles, on a lutté, on a vaincu. On entendait partout ce cri sinistre : la vigne se meurt ! la vigne est morte ! Et la vigne renaît et vit ! Le Midi sera bientôt reconstitué ; la récolte dernière a rémunéré bien des efforts et bien des sacrifices. La guérison ou le maintien des vignobles par le sulfure, leur remplacement par les Américains ne sont plus aujourd'hui en question. La vérité apparaît enfin à tous ! Il y a bien encore quelques appréhensions, quelques hésitations, mais notre cher Président vous l'a dit, elles cesse-

ront peu à peu. Si quelques hommes en vue ont été attaqués, calomniés même à cause de leurs enseignements ou de leurs exemples, ils ont avec juste raison traité la calomnie comme on traite la limace qui cherche à baver sur les fleurs, en la repoussant, ou mieux en l'écrasant du pied. Le vin naturel animera de nouveau les chants et les cœurs, et les gais Satyres danseront encore longtemps autour du vieux Bacchus.

### HORTICULTURE.

La Commission s'est plu à prolonger ses visites dans les jardins : C'est que nos jardiniers sont, comme le dit Aubanel, les gens les plus épris de la terre, les vrais amants du sol, les fouilleurs de la glèbe ; c'est que chez eux surtout on trouve le « *Mens sana in corpore sano.* » Chez eux il n'y a jamais de plaisirs trompeurs et abrutissants, pas de navrants désespoirs, pas de vices abjects ; sans avoir lu Bastiat, nos jardiniers sont de profonds économistes. — Pour eux le capital n'est pas seulement le louis d'or qui brille, la pièce d'argent qui roule, le sou qui se tapit modestement dans le gousset, mais bien aussi l'outil qu'ils serrent dans leurs mains, de l'aube jusqu'au crépuscule. On l'a dit : ils ont pour auxiliaires le soleil, les nuages, la rosée ; ils ont pour capital le plus important, une nombreuse famille : dans leur profession la famille est toujours une richesse.

Nous ne ferons pas en détail la description de chaque jardin : la culture est à peu près la même pour tous : celle des artichauts est la plus rémunératrice et partant



la plus commune. Certains jardins ont plus de la moitié de leur superficie complantée en artichauts ; entre les rangées on recueille des haricots, melons, choux, tomates, aubergines, etc. Les asperges réussissent très bien et occupent souvent deux ou trois carrés. Les arbres fruitiers les plus communs sont les abricotiers, pommiers, poiriers, pruniers, mais surtout les pêchers, dont les variétés sont très nombreuses. Il y avait beaucoup à faire sous le rapport de la taille des arbres ; car les branches poussaient autrefois à volonté ; M. Labau, très expert, comme l'on sait, en pareille matière, nous a fait remarquer les progrès accomplis.

Une médaille d'argent et une prime de 25 fr. ont été accordées à Messieurs les jardiniers dont nous donnons les noms par lettre alphabétique :

Jacques Belmas, propriétaire d'un jardin de deux hectares environ, route de Saint-Estève.

Ambroise Boher a affermé à M. le baron Desprès deux jardins, ensemble 4 hectares, près la traverse du Sacré-Cœur.

Jean Delhoste exploite comme fermier un jardin d'un hectare et demi, près de Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Jacques Delhoste, dit Mirous, est propriétaire d'un jardin de deux hectares, au territoire de Saint-Estève.

Baptiste Figières-Calvet cultive, l'un comme fermier et l'autre comme propriétaire, deux jardins, près la traverse du Sacré-Cœur.

Michel Jalabert, fermier de M. Dumon, pour huit hectares, près de la Tet, rive droite.

Etienne Llec-Martin, fermier de deux hectares trois quarts, au lieu dit *Saint-Genis*, banlieue de Perpignan.

Paul Massot, fils, autre fermier de M. Desprès, pour un jardin de quatre hectares, près la traverse du Sacré-Cœur.

Jacques Noguès, au jardin Saisset, autrefois Amanrich, près de la promenade des Platanes, fermier de trois hectares.

Jean Roig, au lieu dit *Saint-Genis*, possède un jardin de deux hectares et demi.

François Taillade a affermé à M. Crouchandeu un jardin de quatre hectares.

Joseph Taillade a acheté il y a peu de temps le jardin de 2 hectares environ appartenant à M. Romeu, près la route de Château-Roussillon, aux Quatre-Chemins.

#### SERVITEURS RURAUX.

Après avoir reçu de nombreux dossiers, lu les extraits de naissance, les états de services, les certificats, après avoir pris même, à l'insu des intéressés, des renseignements confidentiels, la Commission a choisi les cinq serviteurs dont les noms suivent. Nous pouvons dire aujourd'hui que les renseignements particuliers ont été conformes aux renseignements donnés

par les maîtres et les maîtres. Ces serviteurs se sont tous distingués par leurs bonnes vie et mœurs, par leur attachement inaltérable à leurs maîtres ; aussi jouissent-ils tous, dans leur commune, de l'estime générale. Ils n'ont pas de blason, mais une belle devise : Fidélité, dévouement ! »

Médaille de bronze et une prime de 60 fr. à M. Laurent Dardenne, né à Salces, le 7 décembre 1812, au service de M. Henri Parès, à Rivesaltes, sans interruption depuis le 29 septembre 1837. — Aujourd'hui infirme.

Médaille de bronze et 50 francs à :

M. Jean-Baptiste Paillissé, né à Palau-del-Vidre, le 9 décembre 1816, serviteur chez M<sup>me</sup> de Lacroix-Lucia, à Palau, depuis 1840.

M. Jean Reynès, né à Bompas, le 13 mars 1816, serviteur au domaine de Sainte-Eugénie depuis 1862.

M. François Fons-Gironde; né à Rivesaltes, le 1<sup>er</sup> novembre 1841, au service depuis plus de trente ans de la famille Marquier. M. Fons est encore jeune, mais nous le récompensons à titre exceptionnel : sa conduite a toujours été exemplaire ; il ne fait, du reste, que marcher sur les traces de son père, qui a, pendant 40 ans, servi la même famille Marquier.

M<sup>lle</sup> Marguerite Borreil-Sarda, née à Ille, le 3 novembre 1816, sert depuis 40 ans la même personne, M<sup>lle</sup> Rieunier.

La Société a décidé en séance générale de décerner une Médaille d'argent grand module à MM. Joseph Vidal, né à Canohès, le 3 janvier 1832, et Valentin Cabanat, né à Boule-d'Amont, le 12 décembre 1834, l'un brigadier, l'autre brigadier-maréchal aux Haras. Ces employés, anciens militaires avec plusieurs campagnes, ont rendu pendant de longues années de nombreux et intelligents services aux éleveurs de chevaux. — Tous les éleveurs, les Maires des diverses communes où ils sont allés en mission, toutes les personnes qui ont eu recours à leurs aptitudes, ont rendu justice à leur savoir et à leur expérience. Notre Société a voulu avec juste raison, et sa décision a été bien vue en haut bien, récompenser ce personnel des Haras, si zélé, si discipliné, si laborieux.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez pu voir par la longue nomenclature des lauréats, de quelle façon sont dépensées les subventions ; nous aurions bien voulu que la mythologique corne d'abondance se fût inclinée de leur côté et eût versé sur eux une pluie d'or. Mais nous avons employé tous nos moyens, toutes nos ressources, fiers d'être comme certaines Sociétés de Bienfaisance, qui se croient riches lorsque à la fin de décembre il ne leur reste plus le sou.

Il est vrai que nous comptons, pour faire encore du bien, sur les futures subventions ; nous les demanderons et nous les espérons aussi larges que possible. — On reconnaît de plus en plus la nécessité des Sociétés

agricoles, depuis que la routine est proscrite, depuis que le théoricien et le praticien ne font qu'un, depuis, en un mot, qu'il y a une vraie science agricole. Notre sollicitude doit s'efforcer non seulement par des paroles, mais par des actes, aujourd'hui surtout que l'Agriculture souffre et subit une forte crise. Mais les membres si nombreux que compte notre Société redoubleront d'efforts, et vous ne verrez jamais faiblir le zèle qui les soutient, ni s'éteindre l'ardeur qui les anime.

Fatigués de mon exposition de raisins, de fruits, de légumes, vous attendez impatiemment la parole de nos littérateurs français et catalans, qui, sans faire certes de la littérature aux camélias, sauront répandre autour de vous des fleurs... de rhétorique. Vous entendrez aussi notre ami distingué, M. le docteur Albert Donnezan ; il vous parlera de paléontologie, cette science à la mode, cette science immense, merveilleuse, dont le but est de prouver que s'il y a aujourd'hui de drôles de gens, il y avait autrefois de bien drôles de bêtes. Ces bêtes à moitié pétrifiées sont, elles aussi, utiles à l'Agriculture ! Et les os, hélas ! de nos Emys ou de nos Viverra, broyés ou calcinés et répandus dans les sillons, se transforment en choux ou navets, en roses ou dahlias !

Il me reste à vous remercier de votre attention. Nous disions l'an dernier que le nombre de nos candidats va toujours en augmentant ; nous sommes heureux de constater cette année qu'à nos séances publiques l'assistance est de plus en plus nombreuse, l'auditoire de plus en plus bienveillant et attentif. Au nom de notre Société, Mesdames et Messieurs, Merci !

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉRICICULTURE.

RAPPORT

*Par M. Eugène AUGÉ, Secrétaire général de la Société,*

SECRETÉAIRE DE LA COMMISSION.

Le mouvement ascendant qui s'était manifesté en 1885 et que la Commission départementale de Sériciculture avait été heureuse de constater ne s'est pas maintenu en 1886. Ce mouvement ne s'est pas borné à s'arrêter ; il a rétrogradé d'une manière sensible. Non seulement la Sériciculture n'a pas fait cette année de nouvelles recrues, mais une partie de ses vieilles troupes l'ont abandonnée. Il semble vraiment que cette industrie, naguère si florissante dans notre département, subissant l'influence de la crise qui atteint l'Agriculture dans toutes ses branches, en soit arrivée à une période de lassitude, de découragement.

La Commission a visité cette année la deuxième partie du département, comprenant les cantons de Perpignan, Thuir, Rivesaltes, Latour-de-France et Saint-Paul.

Comme l'an dernier, elle a pu constater dans toutes les communes où elle s'est rendue le bon aménagement, la bonne tenue des magnaneries, la marche régulière des éducations, la vigueur des vers, l'absence de toute maladie, la beauté et la bonté des cocons. Les éduca-

tions, il faut le reconnaître, ont été, cette année, depuis l'incubation jusqu'à la montée, constamment favorisées par un temps exceptionnellement beau.

Le rendement en cocons a été des plus satisfaisants. Il a atteint en moyenne 52 kilog. par once.

Le cours de vente des cocons a été à peu près semblable à celui de l'an dernier. Les cocons pour grainage ont subi toutefois une légère diminution. Ces derniers ont été vendus de 5 à 8 francs le kilogramme ; quelques parties ont atteint 9 francs ; exceptionnellement un lot, à Céret, a été vendu 20 francs. Les cocons pour la filature se sont vendus de 3 à 3 fr. 50 le kilogramme.

La Commission de Sériciculture a décerné, cette année, une médaille de vermeil, 18 médailles d'argent, 7 médailles de bronze, dont 6 avec prime de 20 francs et trois exemplaires de l'ouvrage de M. Maillot. La médaille de vermeil a été décernée à M. Ange de Gonzalvo, d'Estagel, vétérinaire de la Sériciculture, qui compte 42 campagnes, et a été à diverses reprises cité à l'ordre du jour.

Les récompenses décernées sont les suivantes :

CANTONS DE PERPIGNAN.

*Perpignan.* — MM. Delmas Jean ; Just Stanislas, médailles d'argent.

*Toulouges.* — M. Tanyères Jean, médaille d'argent grand module et exemplaire Maillot ; M. Fabresse François, M. Mascle Jean, M<sup>lle</sup> Tronyo Emilie, médailles d'argent.

*Baho.* — M. Bonnemaiso Joseph, médaille d'argent.

*Villeneuve-de-la-Rivière.* — M. Billés Baptiste, M<sup>me</sup> Vigo Henriette, médailles d'argent ; M. Espinet Jean, médaille de bronze et prime de 20 francs.

*Cabestany.* — M. Beille Jean, médaille d'argent et exemplaire Maillot.

CANTON DE RIVESALTES.

*Rivesaltes.* — M. Tardieu Joseph, médaille d'argent.

CANTON DE LATOUR-DE-FRANCE.

*Latour-de-France.* — MM. Bézia Baptiste, Planet Jean, Bonnaure Jules, Vigo Philippe, médailles d'argent ; M<sup>me</sup> Sitgé Angèle, veuve Biscaye, médaille de bronze et prime de 20 francs.

*Estagel.* — M. Ange de Gonzalvo, médaille de vermeil ; M. Fiu Joseph, médaille d'argent ; M. Marot Henri, médaille de bronze et prime de 20 francs ; M. Puig Jacques, médaille de bronze et exemplaire Maillot.

*Montner.* — M. Rousseil Jean, médaille d'argent ; MM. Castaing Baptiste, Brieu Denis, Siguié Etienne, médailles de bronze et prime de 20 francs.

*Planèzes.* — M<sup>me</sup> Veuve Joséphine Parès, médaille d'argent.

L'élève des vers à soie a été pratiquée en 1886 dans 37 communes, par 331 éducateurs qui ont mis à incubation 8 kil. 886 gram. de graine, ou 355 onces et demie.

Le tableau suivant fait connaître la répartition des éducations par communes, cantons et arrondissements, ainsi que le nombre d'éducateurs et la quantité de graine mise à incubation pour chacune de ces catégories.



**Tableau indicatif.**

CANTONS.	COMMUNES.	NOMBRE de communes.	Éducateurs		Graine mise à incubation	
			par commune.	par canton.	par commune.	par canton.
<i>Arrondissement de Perpignan.</i>						
Perpignan..	Perpignan.....		5		150	
	Cabestany.....		2		55	
	Elne.....		1		37	
	Toulouges.....		9		175	
	Baho.....		1		20	
	Villeneuve-la-Rivière..		4		61	
	Villeneuve-la-Raho...	7	1	23	50	548
Latour-de-F.	Latour-de-France....		37		823	
	Bélesta.....		1		25	
	Caramany.....		1		60	
	Estagel.....		13		388	
	Montner.....		26		497	
	Planèzes.....	6	2	80	48	1.841
Millas.....	Millas.....		39		1.125	
	Corbère.....		1		33	
	Corbère-les-Cabanes..		1		50	
	Le Soler.....		1		37	
	Nefflach.....		13		265	
	St-Féliu-d'Amont....		10		258	
St-Féliu-d'Avail....	7	3	68	55	1.823	
Rivesaltes..	Rivesaltes.....	1	1	1	25	25
Thuir.....	Thuir.....	1	1	1	15	15
Saint-Paul..	Caudiès.....	1	1	1	25	25
Totaux pour l'arrondissement.		23		174		4.277

CANTONS.	COMMUNES.	NOMBRE de communes.	Éducateurs		Graine mise à incubation	
			par commune.	par canton.	par commune.	par canton.
<i>Arrondissement de Céret.</i>						
Céret.....	Céret.....	2	20	21	654	664
	Le Boulou.....		1		10	
Argelès-s-M.	Banyuls-sur-Mer.....	3	3	9	100	265
	Palau-del-Vidre.....		2		50	
	Sorède.....		4		115	
Arles-s-Tech.	Arles.....	1	1	1	25	25
Prats-de-M..	St-Laurent-de-Cerdans.	1	1	1	50	50
Totaux pour l'arrondissement.		7	32		1.004	
<i>Arrondissement de Prades.</i>						
Prades.....	Prades.....	3	14	82	512	2.510
	Catllar.....		67		1.973	
	Codalet.....		1		25	
Vinça.....	Ille.....	3	33	41	855	1.015
	Bouleternère.....		2		60	
	Rodès.....		6		100	
Olette.....	Serdinya.....	1	2	2	80	80
Totaux pour l'arrondissement.		7	125		3.605	

**Récapitulation.**

Arrondissements.	Communes	Éducateurs	Graine
			K. Gr.
Perpignan.....	23	174	4 277
Céret.....	7	32	1 004
Prades.....	7	125	3 605
<b>Totaux.....</b>	<b>37</b>	<b>331</b>	<b>8 886</b>

En comparant les totaux de cette année à ceux de l'an dernier, ainsi que le porte le tableau suivant, l'on constate que la diminution tant dans le nombre des communes que dans celui des éducateurs et dans la quantité de graine mise à incubation est sensible.

Années.	Nombre de communes	Nombre de éducateurs	Graine mise à incubation
			K. Gr.
1885.....	49	573	15 410
1886.....	37	331	8 886
<b>Différence.....</b>	<b>12</b>	<b>242</b>	<b>6 524</b>

La différence au détriment de 1886 comprend 12 communes, 242 éducateurs, 6 kilog. 524 grammes de graine ou 261 onces.

Les causes de cette diminution sont connues. En les signalant l'année dernière, la Commission voyait en elles de simples obstacles à l'extension de l'industrie séricicole. Elle était loin de prévoir que ces obstacles devaient de sitôt dégénérer en empêchements réellement sérieux et exercer dès cette année une influence aussi considérable.

Ces causes consistent, d'une part, dans la difficulté pour certains éducateurs, dans l'impossibilité pour d'autres, de vendre leurs cocons pour le grainage ; d'autre part, dans l'abaissement du prix de vente de la graine et la mévente de cette dernière.

Il est parfaitement reconnu qu'une éducation ne donne de bénéfices que tout autant que les cocons sont vendus pour le grainage ou que l'éducateur qui graine lui-même trouve à placer sa graine facilement et à un prix rémunérateur.

Or, il est arrivé, pour la campagne de 1885, que bon nombre d'éducateurs, n'ayant pas trouvé à vendre leurs cocons pour le grainage, se sont vus dans la nécessité de les vendre à la filature et que ceux qui avaient grainé, non seulement n'ont pas trouvé à placer toute la graine par eux faite et ont dû en jeter une grande partie, mais encore ont dû céder celle vendue à un prix de beaucoup inférieur à celui des années précédentes, ce qui a constitué pour les uns comme pour les autres une perte sensible.

L'on s'explique aisément que cette situation ait été de nature à ne pas encourager bien des personnes, les unes, à entreprendre une éducation. les autres, à

persévérer dans la voie par elles suivie depuis plusieurs années et qui finalement amenait de pénibles mécomptes.

Cette situation qui renferme une menace pour l'avenir de cette branche si intéressante de l'Agriculture, préoccupe vivement la Commission. Cette dernière a déjà porté son attention sur les moyens à employer pour en atténuer les regrettables conséquences. Elle ne se dissimule pas que la tâche qu'elle entreprend est ardue. Elle espère qu'elle sera aidée dans ses efforts par le bienveillant concours de l'administration départementale et de M. le ministre de l'Agriculture.

---

**RAPPORT**  
**SUR LE CONCOURS D'INSTRUMENTS**  
**PROPRES**  
**A COMBATTRE LE MILDIOU**  
*Qui a eu lieu à Perpignan, les 13 et 14 Juin 1886,*  
**PAR**  
**M. V. MALÈGUE, membre résidant.**

---

La vigne a été terriblement éprouvée, dans ces dernières années, par une maladie connue vulgairement sous le nom de Mildiou.

D'après les uns, cette maladie serait nouvelle dans l'ancien Monde; elle y serait ancienne d'après d'autres. Sans rechercher ici si elle est l'une ou l'autre, nous pouvons toujours dire que le *peronospora* — le champignon parasite qui la cause — a trouvé depuis quelque temps, dans la plus grande partie de nos vignobles, un ensemble de conditions excessivement favorables à sa multiplication et à sa propagation.

On a cherché partout à combattre cet ennemi. Les efforts tentés ne sont pas restés vains.

Parmi les substances mises en expérimentation comme remèdes, le sulfate de cuivre et la chaux ont donné, employés chacun à part, de très bons résultats. Les meilleurs cependant ont été obtenus jusqu'à présent

au moyen du mélange de ces deux substances, c'est-à-dire au moyen de la *bouillie bordelaise* préparée suivant la formule de M. Millardet, le savant professeur de la Faculté des Sciences de Bordeaux.

Le dernier mot n'est pas encore dit sans doute. M. Audouynaud conseille aujourd'hui l'emploi d'un mélange de sulfate de cuivre et d'ammoniaque ; M. Bellot des Minières conseille l'emploi de l'ammoniaque de cuivre, etc., etc.

L'entrain et le soin avec lesquels un grand nombre de viticulteurs entreprennent cette année le traitement du Mildiou, les essais divers auxquels ils se livrent, donneront lieu à des observations nouvelles et nous feront connaître si, pour certains cépages et dans certains climats, il ne faudra pas apporter peut-être quelques modifications dans la composition des mélanges employés et dans le mode d'épandage.

Les remèdes une fois découverts, on s'est occupé naturellement d'en faire l'application dans les meilleures conditions possibles d'efficacité et d'économie.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, soucieuse des intérêts de la viticulture roussillonnaise, a ouvert, comme l'ont fait d'autres sociétés et comices, un concours destiné à faire connaître aux propriétaires et aux vigneronns les instruments reconnus propres à l'emploi de ces remèdes, soit à l'état liquide ou semi-fluide, soit à l'état pulvérulent.

Une Commission prise dans la section agricole et composée de MM. Labau, Dumas, J. D. Hainaut, P. Oliver, de Terrats, Chichet, I. Frère, J<sup>h</sup> Lazerme, E. Pépratx, H. Escarguel et Malègue a été chargée

de procéder, sous la présidence de M. Léon Ferrer, l'honorable Président de la Société, aux opérations usitées en pareille circonstance.

Après une exposition préalable des instruments, qui avait eu lieu la veille sur la promenade des Platanes, le concours s'est tenu le 14 juin sur des vignes appartenant à MM. Félix Ablard et Sabardell.

La Commission a consacré deux longues séances à l'examen des dix-huit instruments présentés et à leur expérimentation. Dans la première, chaque constructeur a fourni les explications nécessaires sur son appareil et il l'a fait fonctionner lui-même. Dans la seconde, le Jury, désirant se rendre un compte exact de la facilité de maniement et de mise en marche des appareils, les a fait mettre entre les mains d'ouvriers vigneron chargés d'opérer le traitement, suivant les instructions données par chaque constructeur, sur un nombre de ceps déterminé.

Cette dernière opération se serait faite comme les autres dans des conditions parfaites, si un vent assez violent n'avait soufflé pendant toute la durée du concours. Il ne faut pas cependant trop regretter ce contre-temps, car dans notre Roussillon ce phénomène météorologique se reproduit d'une manière assez fréquente pour obliger le viticulteur à compter avec lui dans les divers travaux qu'il a à effectuer.

Pour rendre son verdict, le Jury a fait entrer en ligne de compte la simplicité et la solidité des instruments, le temps employé pour l'épandage d'une quantité donnée des diverses matières anti-cryptogamiques, et la plus ou moins bonne diffusion de ces matières sur les ceps.



1<sup>re</sup> CATÉGORIE.

*Instruments servant à répandre les mélanges liquides  
et les semi-fluides.*

Dans cette catégorie, le premier prix a été décerné à MM. Vigouroux et fils, de Nîmes, pour leur Pulvérisateur.

Cet instrument, solidement construit, se compose d'une hotte-réservoir portée sur le dos, à la partie inférieure de laquelle est adaptée une pompe aspirante et foulante dont le piston est du système Le Testu retourné. Ce piston est mis en mouvement au moyen d'une tige latérale dont la poignée vient se placer sous la main droite de l'opérateur. Il projette le liquide avec force, ce qui permet en même temps d'embrasser une grande surface et d'obtenir une bonne diffusion. Un agitateur placé dans le réservoir est mu par la tige même qui transmet le mouvement au piston.

Cet instrument est bien conçu, solidement construit et expéditif.

Le 2<sup>e</sup> prix a été accordé ex-œquo à MM. Delord et Guiraud, de Nîmes, et à MM. Lamouroux et Thirion, de Paris.

Une hotte demi-cylindrique, une pompe à main aspirante et foulante, mise en communication avec le récipient par un tuyau en caoutchouc, et une lance portant au bout de son orifice une capsule pulvérisante, composent le Régénérateur Delord et Guiraud.

L'ouvrier prend le corps de pompe de la main gauche et manœuvre le piston de la main droite avec laquelle

il dirige aussi la lance. A chaque coup de piston, il imprime à cette dernière un léger mouvement de rotation pour que le liquide pulvérisé enveloppe le cep entier. Les soupapes sont remplacées dans cette pompe par de simples boules.

Le Régénérateur Delord est un bon instrument. Il pulvérise moins bien cependant les liquides que l'appareil Vigouroux, et on ne pourrait en obtenir, dans un temps donné, une somme de travail aussi considérable.

On peut en dire autant du Projecteur de MM. Lamouroux et Thirion.

Le récipient de cet appareil, qui est un cylindre sans soudures porté comme une hotte, est traversé de haut en bas par un tube perforé en cuivre. A la partie inférieure de ce tube, on fixe au moyen d'un raccord un tuyau en caoutchouc terminé par une lance de projection. A la partie supérieure, on fixe un autre tuyau en caoutchouc qui met une poire de même substance en communication avec le récipient.

L'appareil une fois chargé, l'ouvrier presse la poire de la main gauche pour introduire dans le récipient une certaine quantité d'air comprimé, et avec la main droite il dirige la lance. Une disposition spéciale dans la construction de cette dernière permet de dégager l'orifice, quand il est engorgé par les matières épaisses contenues dans le liquide employé. Toutefois, le mélange projeté ne produit pas tout son effet utile par suite d'une certaine déperdition sur le sol.

Le Jury a placé en troisième ligne le Rénovateur de M. G. Albrand, de Marseille.

Cet appareil se compose, comme les précédents, d'une

hotte-réservoir, sur un des côtés de laquelle est placée une pompe à air comprimé. Cette pompe est actionnée par un balancier coudé qui, passant sur l'épaule gauche de l'ouvrier, descend jusqu'à la portée de la main. Comme c'est par le fond qu'elle introduit l'air dans le réservoir, elle sert elle-même d'agitateur. La lance de projection divise bien le liquide.

Cet instrument est d'un prix plus élevé que les précédents ; il a paru ne pas pouvoir faire un aussi grand travail.

Le Projecteur Agathois, système Roux, auquel a été décerné le 4<sup>e</sup> prix, n'est autre chose qu'un soufflet relié à une hotte par un tuyau en caoutchouc. Ce soufflet est garni intérieurement de caoutchouc vulcanisé, entouré d'une couche de gutta-percha. Cet instrument distribue bien les mélanges liquides ou semi-fluides. Il peut au gré de l'ouvrier agir par jet intermittent ou continu. L'ouvrier, il faut le reconnaître, éprouve un peu trop de fatigue dans le maniement du soufflet dont la garniture intérieure est un peu compliquée.

La Commission a regretté qu'un accident survenu pendant la séance de démonstration à l'appareil de M. Calixte Parent, de Rivesaltes, ait empêché ce constructeur de prendre part au Concours.

## 2<sup>e</sup> CATÉGORIE.

*Instruments seroant exclusivement à répandre  
les matières semi-fluides.*

La Commission a reconnu dans cette catégorie deux appareils seulement qui méritent d'être mentionnés.

C'est d'abord l'Aspersoir de MM. Bertrand frères, de Béziers, auquel a été décerné un 3<sup>e</sup> prix, et le Sulfateur de M. Hantz, de la même ville.

Ces deux appareils excessivement simples sont dépourvus de pompe. Dans les deux, le liquide sort de la partie inférieure de la hotte par sa propre pression.

Dans l'appareil de MM. Bertrand, il arrive par un tuyau en caoutchouc sur une lame en cuivre qui l'oblige à se diviser sur les brindilles d'un large balai, que l'ouvrier agite de la main droite.

Dans l'appareil de M. Hantz, le liquide sort par deux tuyaux à la fois, terminés l'un et l'autre par une lance d'aspersion. L'ouvrier en marche en tient une de chaque main et il asperge successivement les ceps qui sont à sa droite et à sa gauche, comme on le fait avec un balai.

L'Aspersoir de MM. Bertrand a fait un travail assez régulier ; on peut lui reprocher de dépenser un peu trop de matière et de ne pas permettre, en temps de presse, d'opérer d'une manière rapide le traitement sur une grande étendue.

Le Sulfateur de M. Hantz dépense encore une plus grande quantité de matière. Cependant, la Commission tenant compte de la simplicité et de la facilité de manie- ment de l'appareil, a accordé une mention honorable pour encourager son constructeur à apporter un perfec- tionnement dans la lance d'aspersion.

Quelques propriétaires ont regretté que le simple balai n'ait pas été essayé concurremment avec les divers instruments qui ont été présentés.

La Commission ne pouvait prendre d'initiative à ce sujet. Elle n'aurait pas vu cependant de mauvais œil qu'un amateur de ce mode d'épandage se fût présenté pour faire ressortir les avantages qu'il offre dans certains cas.

Le petit balai, — cet ustensile de ménage si humble jusqu'ici, — a fait beaucoup parler de lui depuis qu'on l'a rangé parmi les instruments dont se compose le matériel viticole. C'est de lui seul qu'on s'est servi d'abord pour l'emploi de la bouillie préservatrice, lorsque on a voulu expérimenter d'une manière raisonnée le mélange cupro-calcique. S'en est-on servi avec avantage? parfaitement.

Depuis quelque temps, on lui préfère, il est vrai, des pulvérisateurs, des régénérateurs, des projecteurs, des rénovateurs et d'autres encore, et quelques-uns de ces instruments font certes vite et bien. Notre petit ustensile a-t-il abdiqué pour cela, me permettra-t-on de dire?... Nullement.

A quoi aura donc recours le viticulteur pressé, talonné par le *peronospora*, lorsque, par suite d'accidents, ses pulvérisateurs ou ses projecteurs ne pourront plus fonctionner? Ne se trouvera-t-il pas heureux, en attendant de les faire réparer ou de les remplacer, de pouvoir, au moyen du petit balai, continuer la lutte contre le maudit champignon?

Le petit balai, s'il n'est pas l'instrument le plus commode et le plus expéditif, est toujours celui qui offre le plus de garanties pour la facilité de mise en train et la continuité du travail. Aussi, en l'état, la petite culture ne doit-elle pas en employer d'autre.

L'emploi des instruments perfectionnés connus jusqu'à ce jour s'impose seulement à la grande et à la moyenne propriété, et encore à la condition qu'elles aient à leur disposition, comme petite armée de réserve, un certain nombre de petits balais toujours prêts à entrer en campagne contre le redoutable ennemi de nos vignobles.

### 3<sup>e</sup> CATÉGORIE.

#### *Instruments servant à répandre les matières pulvérulentes.*

Deux instruments seulement ont été présentés dans cette catégorie. Un seul, le soufflet de M. Malbec père, de Béziers, déjà connu pour l'emploi des soufres, a fourni un assez bon travail. Le Jury lui a décerné un 3<sup>e</sup> prix.

Sauf dans la 3<sup>e</sup> catégorie, le concours ouvert par la Société a offert le plus vif intérêt. Nous ne prétendons pas que les meilleurs des instruments présentés aient atteint toute la perfection désirable, surtout en ce qui concerne l'emploi des mélanges semi-fluides. On peut dire cependant que certains parmi eux sont assez bien conçus et construits, pour permettre à la viticulture de se défendre avec avantage contre celui de ses ennemis parasites qui entraînerait sa ruine à plus bref délai.

Félicitons-nous des résultats acquis, et faisons des vœux pour que de nouveaux perfectionnements, en donnant aux traitements du Mildiou une efficacité

plus grande encore, rendent moins onéreuse cette nouvelle charge qui est venue s'ajouter à tant d'autres.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier sincèrement, au nom de la Commission, MM. Félix Ablard et Sabardell d'avoir mis à sa disposition, d'une manière si obligeante, leurs propriétés de la porte de Canet.

---

**RAPPORT**  
**SUR**  
**LE VIGNOBLE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

EN 1886

PAR M. LÉON FERRER,  
Président de la Société.

---

Le phylloxéra continue son œuvre de destruction dans nos vignobles. Cependant l'année 1886 a été moins mauvaise que la précédente. Dans quelques localités la marche de l'insecte semble s'être ralentie et bien des vignes, grâce à une fumure et à un temps favorable, ont donné une production très satisfaisante. Aussi, la récolte a été meilleure qu'on n'aurait osé l'espérer au début de l'année.

La pyrale a fait moins de ravages que l'année dernière, parce que les traitements ont été repris d'une manière générale. Il est probable qu'ils ne seront pas interrompus, comme cela avait eu lieu et ainsi que je l'avais signalé dans mon dernier rapport.

Le mildiou n'a presque pas sévi. Le traitement bordelais, la solution ammoniacale de sulfate de cuivre et quelques mélanges pulvérulents à base de cet agent ont été appliqués ; mais un grand nombre de vignes laissées



sans traitement n'ont pas eu à souffrir, parce que les conditions atmosphériques de l'été dernier n'ont pas été favorables au développement de la maladie. Aussi n'est-il pas possible, dans notre département, de se prononcer sur l'efficacité des moyens employés pour la combattre.

*Traitements au sulfure de carbone  
contre le phylloxéra.*

Ainsi que je le prévoyais dans mon précédent rapport, les traitements au sulfure de carbone, déjà plus étendus en 1885 qu'ils ne l'avaient été en 1884, ont été plus nombreux cette année.

La quantité de sulfure employée en 1886 dans les Pyrénées-Orientales, s'est élevée, à ma connaissance, à 836,600 kilogrammes, ce qui représente, à raison de 20 grammes par mètre carré, dose habituellement employée, soit 200 kilogr. par hectare, une surface traitée de 4180 hectares, au lieu de 3550 en 1885.

Les demandes de sulfure qui ont été faites déjà depuis les vendanges indiquent qu'en 1887 cette surface sera encore augmentée.

Cette progression constante est la preuve la plus évidente des bons effets de ce traitement insecticide.

La charrue sulfureuse se substitue au pal injecteur dans quelques localités et les résultats obtenus sont de nature à engager les propriétaires à s'en servir. Celle qui est le plus généralement adoptée dans notre département est la charrue Saturnin, de Béziers, à jet continu. Elle présente ce grand avantage que dans les terrains où la diffusion est difficile, le sulfure se diffuse avec

plus de facilité qu'avec le pal ou les charrues à jet intermittent.

En dehors de mes observations personnelles sur l'efficacité du sulfure de carbone dans ma propriété et en dehors des constatations qu'il m'a été permis de faire pendant des visites faites peu de temps avant la vendange, j'ai reçu de divers points du département des renseignements précis et significatifs.

M. Malègue à Pézilla, canton de Millas ; M. de Casteras à Villeneuve-de-la-Rivière, canton de Perpignan ; M. de Llobet à Rivesaltes et à Torreilles ; M. de Beauxhostes à Ponteilla et Canohès ; M. Estrade à Canohès et à Toulouges ; M. Bonet à Saint-Féliu ; M. Parès à Clairà ; M. Lazerme à Millas et à Canet ; M. Sabardeil à Perpignan ; M. Escara à Saint-Nazaire ; M. Hainaut au Soler ; M. Delaclare aux Masos, près Prades ; M. Frère à Saint-Genis ; etc., ont des vignobles maintenus grâce au sulfure de carbone.

Tous ces propriétaires sulfurent depuis plusieurs années, et je n'ai pas besoin de l'ajouter, accompagnent le traitement d'une bonne fumure.

Le vignoble de M. Delaclare, aux Masos, est le plus anciennement traité. Il l'est depuis 1879, ainsi que je l'ai déjà indiqué dans mon rapport de 1885.

Je rapporterai quelques extraits des lettres qui m'ont été adressées :

M. Estrade m'écrit que « le traitement combiné avec  
« des engrais chimiques tend à donner à son vignoble  
« son ancienne splendeur. Les communes de Canohès  
« et de Toulouges qui n'ont pas traité, ajoute-t-il, ont  
« perdu tous leurs vignobles. »

M. Lazerme fait connaître que « son vignoble sulfuré  
« dès l'origine est dans un bon état de végétation.  
« Quelques points très affaiblis reviennent peu à peu.  
« Une vigne de trois hectares et demi, plantée en  
« Aramon, dans un très bon sol, attaquée la première,  
« a repris sa vigueur et a donné cette année plus de  
« 100 hectolitres à l'hectare. »

M. Frère écrit : « Jusqu'ici j'avais sulfuré avec les  
« pals. Cette année j'ai employé la charrue Saturnin  
« Henry, de Béziers. J'ai opéré en pleine végétation de  
« la vigne, au mois de mai. Je n'ai qu'à me féliciter des  
« résultats obtenus. Mes vignes se maintiennent généra-  
« lement bien, tandis que celles de mes voisins, qui ne  
« sulfurent pas, déclinent d'une manière très sensible.  
« J'ai traité à la dose de 190 kil. à l'hectare environ.

« Le petit nombre de propriétaires de la région qui  
« ont traité au sulfure de carbone sont généralement  
« satisfaits. »

M. Parès, de Clairà, paraît convaincu que même  
les vignes de garrigue, celles qui donnent les beaux  
vins du Roussillon, peuvent être maintenues avec deux  
traitements par an.

D'autres lettres ne font que confirmer ces renseigne-  
ments. M. Portes, à Espira-de-l'Agly, près Rivesaltes,  
a constaté une reconstitution des plus caractéristiques  
sur une vigne de 6 hectares environ traitée depuis la  
fin de 1883. La première année cette propriété reçut  
deux traitements : un pendant l'hiver, le deuxième en  
été ; les années suivantes un seul traitement a été fait.

Je cite ces exemples qui pourraient être multipliés,  
afin qu'ils puissent être contrôlés, et pour enlever ainsi

toute incertitude chez ceux qui pourraient n'être pas encore convaincus.

J'ai dit déjà que les traitements prenaient de l'extension. Ils en prendraient une plus grande encore si les prix de traitement n'arrêtaient pas certains propriétaires. Une fois que la charrue sulfureuse aura fait complètement ses preuves ils augmenteront certainement.

Cette année aucun accident dû à l'emploi du sulfure de carbone dans des terres humides ne m'a été signalé.

Depuis que l'association syndicale que j'avais eu l'honneur de constituer et de présider a cessé d'exister, après avoir touché pendant trois années les subventions de l'Etat, d'autres syndicats se sont organisés et ont fonctionné dans le département. Il en existe encore onze qui représentent une surface de 1563 hectares 98 ares.

#### *Traitements par la submersion.*

Trois cent cinquante hectares de vignes ont été traités en 1886 par la submersion d'hiver. Les résultats constatés sont bons.

Je répéterai cependant ce que je faisais connaître en 1885, c'est que quelques propriétés submergées pendant l'hiver ont été sulfurées l'été suivant.

Je dois signaler une submersion d'été qui produit des effets surprenants depuis deux ans, dans la commune de Bages.

M. Barrère, propriétaire dans cette commune, avait une vigne épuisée par la submersion hivernale, à cause de la trop grande perméabilité du terrain. Elle était

considérée comme perdue il y a deux ans et on était décidé à l'arracher.

M. Barrère eut l'idée de la submerger pendant cinq jours seulement au milieu de l'été, et de nouveau pendant cinq jours au mois d'octobre.

Un autre propriétaire, M. Noguères, suivit son exemple, et depuis cette époque tous les deux ont les vignes ainsi traitées dans un magnifique état. Une submersion de quelques jours, pendant l'été, produirait donc les mêmes effets destructeurs sur le phylloxéra qu'une longue submersion pendant l'hiver. Cette expérience couronnée de succès à Bages, mériterait d'être tentée ailleurs.

#### *Traitements au sulfocarbonate de potassium.*

L'emploi du sulfocarbonate de potassium diminue chaque année dans notre département.

La difficulté d'avoir de l'eau à proximité, le prix plus élevé que celui du traitement au sulfure de carbone, sans que les résultats obtenus aient été meilleurs, sont la cause de l'abandon de cet insecticide, d'ailleurs excellent. Les quelques propriétaires, au nombre desquels je dois citer M. Guiter, à Saint-Féliu, qui ont persisté à l'employer, constatent toujours de très bons effets.

Je connais cependant une propriété en sol argileux très compacte où cet insecticide n'a donné aucun résultat, pas plus du reste que le sulfure de carbone, essayé aussi.

*Vignes américaines.*

Les plantations américaines occupent actuellement une surface importante dans le département. Cette surface est de 7,000 hectares environ.

Comme je l'indiquais l'an dernier, les cépages adoptés généralement sont comme porte-greffes : Le Riparia, le Solonis, l'York-Madeira, le Rupestris et le Jacquez ;

Comme producteurs directs : le Jacquez et l'Othello ; ce dernier encore peu répandu.

D'autres cépages américains sont cultivés, mais en petite quantité et plutôt à titre d'expérience, chez quelques propriétaires, notamment chez M. Malègue, à Pézilla-de-la-Rivière.

Les propriétaires qui ont reconstitué leurs vignobles à l'aide de cépages américains sont généralement satisfaits de la réussite et cette année les plants greffés et les Jacquez ont donné, là où les vignes existent déjà depuis quelques années, des récoltes très satisfaisantes.

Le Jacquez s'est montré très fertile cette année. Aussi, contrairement à ce que je faisais connaître l'an passé, sa faveur comme plant direct est grande actuellement. Une vigne de 1300 souches plantée dans une terre moyenne, à Ponteilla, a donné 44 hectolitres de très beau vin. A Espira-de-l'Agly, près de Rivesaltes, la récolte a été plus élevée, mais le terrain est supérieur. Avec de tels rendements, la culture du Jacquez sera bien rémunératrice, mais comme le vin de ce cépage ne peut être utilisé seul, qu'il ne peut être employé que comme vin de coupage, il n'est pas à

désirer que sa culture prenne une trop grande extension, malgré les services qu'il peut rendre.

Les cas de jaunissement signalés l'an dernier n'ont pas augmenté d'une manière sensible cette année. Jusqu'à présent, tous ceux que je connais doivent être attribués, comme en 1885, à la présence dans le sous-sol d'une forte proportion de calcaire.

La pépinière départementale de plants américains continue à prospérer. Cette année elle pourra livrer aux propriétaires 100.000 racinés de Riparia, York-Madeira, Rupestris, Jacquez et Solonis, ainsi que 150.000 boutures de ces divers cépages, les seuls qu'elle veuille propager encore.

Nous n'avons constaté cet été à la pépinière qu'un seul pied de riparia avec jaunissement. Il a repris quelque temps après son aspect ordinaire.

Les recherches sur les racines des divers cépages ont montré que le Jacquez portait du phylloxéra en assez notable quantité, sans que sa végétation parût encore en souffrir. Cet insecte a été trouvé sur les racines de quelques Riparias, quoiqu'en bien moins grande quantité. Il n'a pas été possible d'en découvrir sur le Rupestris et sur l'York.

L'York et le Rupestris me paraissent être appelés à rendre de grands services. Le Rupestris végète bien dès la première année, tandis que l'York se développe lentement ; mais ils arrivent tous deux à faire d'excellents porte-greffes, ainsi que nous l'avons constaté à la pépinière.

La vigne de Jacquez de la pépinière a donné cette année une récolte relativement abondante de 17 hectolitres d'un très beau vin.

Conformément aux instructions ministérielles, le marc de ce vin a été adressé à l'École d'Agriculture de Montpellier, où des recherches doivent être faites relativement à la présence du cuivre, à la suite des traitements contre le mildiou.

Quant à l'efficacité de ces traitements à base de sulfate de cuivre, je ne puis, en ce qui concerne la pépinière, que répéter ce que j'ai dit au début de ce rapport, d'une manière générale.

Le mildiou ayant à peine sévi, ou s'étant trouvé arrêté naturellement dans son développement, il a été impossible de se prononcer sur la valeur d'aucun des procédés qui avaient été appliqués comparativement, dans des carrés disposés à cet effet.

L'un des modes de traitement expérimentés a été celui qui a pour base le sulfate de cuivre intimement uni à la stéatite, par un procédé spécial que j'ai indiqué déjà dans la notice sur le mildiou, publiée dans le 26<sup>e</sup> volume du Recueil de la Société agricole. Ce procédé est dû à M. de Chefdebien, qui a donné à son produit le nom de Sulfostéatite.

S'il n'a pas été possible de se rendre compte de ses effets contre le mildiou, je dois signaler son action contre une maladie de même nature constatée sur des groseillers, car on en peut tirer la conséquence que l'efficacité devra être la même contre le peronospora de la vigne.



Les groseillers des jardins des environs de Perpignan ont été généralement atteints cette année par un champignon, le *Phyllosticta ribicola*, qui a desséché et fait tomber les feuilles de très bonne heure.

Un arbuste du jardin de M. de Chefdebien traité par la Sulfostéatite a conservé seul ses feuilles et les avait encore au mois de novembre, ainsi qu'une commission de la Société agricole a pu le constater.

Ce résultat est de nature à inspirer une grande confiance et doit engager à essayer l'été prochain la Sulfostéatite contre les affections cryptogamiques de la vigne, car à une efficacité sérieuse, elle réunirait les avantages d'une grande facilité dans l'emploi, ainsi que d'une économie réelle.

---

**INTRODUCTION**  
**DES**  
**VINS ESPAGNOLS EN FRANCE**  
**FRAUDES**  
**PROJET DE CRÉATION DE LABORATOIRES**

**PAR M. LÉON FERRER,**

**Président de la Société,**

**Vice-Président du Conseil Départemental d'Hygiène publique  
et de salubrité.**

---

Le traité qui a autorisé l'entrée en France des vins d'Espagne titrant jusqu'à 15°9, au faible droit de 2 francs par hectolitre, a été, dès le début, l'objet des protestations du Comice Viticole des Pyrénées-Orientales, ainsi que de la Société Agricole de ce même département, à laquelle le Comice se trouve aujourd'hui réuni.

Ces protestations n'ont pas tardé à devenir plus vives et bien plus fondées lorsque, grâce au traité, ce ne sont pas seulement des vins purs à un titre naturel, qui ont pu être introduits au droit réduit de 2 francs par hectolitre, mais encore des vins fortement vinés, différents mélanges où le vin n'entraîne que pour une faible quantité, ou bien des vins de raisins secs, des

vins de fabrication, fortement alcoolisés avec des alcools industriels d'origine allemande.

L'alcool a pu ainsi être introduit en France sans acquitter des droits, au détriment du producteur français, du consommateur et du Trésor.

### *Pétition*

*adressée par le Comice Viticole le 12 mai 1882.*

Dès le mois de mai 1882 (12 mai) une pétition fut adressée par le Comice Viticole à M. le Ministre de l'Agriculture, à l'occasion d'un projet de loi sur le vinage. Dans cette pétition, le Comice demandait *l'établissement, près de la frontière, de laboratoires de chimie en nombre suffisant pour analyser tous les vins introduits.*

La pétition ajoutait que la dépense assez faible qu'entraînerait l'établissement de ces laboratoires, serait largement compensée par les immenses avantages qui en seraient la conséquence.

Il est facile de comprendre en effet que l'analyse est le seul moyen de distinguer sûrement un vin naturel d'un vin falsifié et qu'il importe que cette vérification puisse se faire aussi rapidement que possible, quoique d'une manière complète, et par suite sur le point même par où les vins pénètrent en France.

### *Pétition du 5 avril 1883.*

Dans une nouvelle pétition, en date du 5 avril 1883, le Comice s'exprimait ainsi :

« ..... Si les tarifs en vigueur doivent être subis lorsqu'il s'agit de vins naturels, il n'est pas équitable qu'il en soit de même pour ceux qui ne le sont pas. Or, ce sont surtout les vins de fabrication qui arrivant en quantité et à bas prix quoique atteignant un titre de 15° à 16°, sont la principale cause de dépréciation pour les vins de notre région.

« Dans l'intérêt de la production nationale, le Gouvernement doit empêcher l'entrée des vins fabriqués ou tout au moins leur assimilation aux vins naturels, au point de vue des droits. Il le peut tout en respectant les traités, ces derniers ne pouvant raisonnablement et légalement s'appliquer qu'aux produits naturels du sol. *Il importe donc que les vins fabriqués soient reconnus tels à leur entrée en France.*

« *Le Comice a déjà demandé la création à Cérbère ou sur un autre point rapproché de la frontière, d'un laboratoire de chimie pour l'analyse des vins importés.* L'examen qui se fait en ce moment à la douane est tout-à-fait insuffisant pour empêcher les fraudes, et celle que la présente pétition a pour objet de signaler peut devenir, si elle est tolérée plus longtemps, une cause de ruine pour la propriété.

« Le Comice espère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre en considération la demande de création d'un laboratoire, qu'il a l'honneur de renouveler aujourd'hui. »

Cette pétition fut envoyée au Ministre de l'Agriculture et au Ministre du Commerce.

*Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture  
du 22 mai 1883.*

M. le Ministre de l'Agriculture répondit à la date du 22 mai 1883 :

« 1° Que le Conseil supérieur de l'agriculture s'occupait en ce moment de la question et recherchait le moyen d'arrêter la fraude qui se fait sur la frontière d'Espagne ;

« 2° Qu'il était disposé à encourager la création d'un laboratoire qui s'occuperait de l'étude des questions importantes de la viticulture méridionale, à la condition que le Conseil général du département donnerait à cette création un concours financier. »

Certainement un laboratoire d'études serait une œuvre utile, mais il n'aurait aucune raison d'être à Cerbère. C'est plutôt à l'Ecole d'agriculture de Montpellier, où il existe déjà un laboratoire, qu'il appartiendrait de se livrer à des études et recherches scientifiques. Mais ce n'est pas ce que le Comice sollicitait du Ministre de l'Agriculture.

*Lettre de M. le Ministre du Commerce  
du 5 octobre 1883.*

Le Ministre du Commerce répondit à la date du 5 octobre 1883, la lettre suivante, qu'à cause de son importance il paraît utile de reproduire en son entier :

« Par lettre du 5 avril, vous m'avez adressé, au nom du Comice des Pyrénées-Orientales, une pétition relative à l'introduction en France des vins artificiels

au droit de 2 fr. l'hectolitre. Vous demandiez que les vins artificiels importés de l'étranger ne fussent pas assimilés aux vins naturels au point de vue des droits. Vous réclamiez en outre la création d'un laboratoire à Cerbère ou sur un point rapproché de la frontière, en vue de rendre plus efficace le contrôle exercé sur les boissons d'origine espagnole introduites par cette douane.

« L'introduction en France, sous le nom de vins, de boissons étrangères qui ne sont pas le produit de la fermentation du raisin frais, a été l'objet d'une étude sérieuse de la part des départements des Finances et du Commerce. La question a été soumise à l'examen du Comité consultatif des arts et manufactures. Par un avis en date du 2 mai dernier, le Comité a déclaré que les boissons importées de l'étranger sous le nom de vins, *mais qui ne résultent pas de la fermentation du raisin frais et de l'entonnage*, SANS ADDITION AUCUNE, *du produit de cette fermentation*, doivent être soumises, tant au point de vue des droits de douane qu'au point de vue des taxes intérieures, au régime de l'alcool. L'avis du Comité s'applique :

« 1° Aux vins de composition, à la fabrication desquels le raisin n'intervient pas ou n'intervient que pour une faible part ;

« 2° Aux vins de raisins secs ;

« 3° Aux vins étendus d'eau, habituellement désignés sous le nom de vins dédoublés et remontés après coup par le vinage ;

« 4° Aux piquettes alcoolisées ;

« 5° Aux vins de marcs.

« M. le Ministre des Finances a, d'accord avec mon Département, adopté le 13 juillet dernier, les conclusions du Comité et donné en ce sens des instructions aux administrations des douanes et des contributions indirectes. Il a en outre expressément invité l'administration des douanes à surveiller avec la plus grande attention les importations de liquides étrangers et à réprimer sévèrement toute tentative de fraude.

« Ces mesures donnent en partie satisfaction aux vœux que vous m'avez exprimés.

« Quant à la création d'un laboratoire, M. le Ministre des Finances n'en conteste pas l'utilité, mais il regrette de ne pouvoir disposer d'aucun crédit pour faire face à la dépense qu'entraînerait cet établissement. Ce n'est donc qu'autant que le Comice des Pyrénées-Orientales ou les Sociétés Agricoles de la région consentiraient à prendre à leur charge cette dépense, à supporter les frais du personnel et du matériel et à en verser le montant au Trésor, que le laboratoire dont il s'agit pourrait être établi. »

A la suite de cette lettre, le Comice s'étant adressé à M. le Directeur des douanes de la direction de Perpignan, pour connaître de quelle manière étaient exécutées les instructions de M. le Ministre des Finances, reçut à la date du 14 décembre 1883, la lettre suivante de M. le Directeur :

*Lettre de M. le Directeur des douanes  
de Perpignan du 14 décembre 1883.*

« D'après les instructions données par l'administration des douanes, notre service ne considère comme

*vins, que les vins naturels, c'est-à-dire ceux dont la richesse alcoolique est due UNIQUEMENT à la fermentation du jus de raisin.* Toutefois, eu égard à la difficulté qu'il y aurait, en ce qui concerne les vins vinés, à distinguer l'alcool ajouté de l'alcool existant normalement, il a été admis que les vins naturels titrant moins de 16° seraient traités comme vins, sans rechercher la provenance de l'alcool qu'ils contiennent.

« *Les moyens de vérification mis à la disposition des employés ne leur permettent de constater que la présence d'un colorant minéral ou la richesse alcoolique du vin.....* »

La situation, à la fin de l'année 1883, n'était donc nullement modifiée. Elle restait telle qu'au moment où le Comice adressait sa première pétition, relative à l'établissement d'un laboratoire, au mois de mai 1882.

#### *Pétition du 8 mai 1884.*

Aussi les pétitions et les démarches continuèrent en 1884. A la date du 8 mai de cette dernière année le Comice s'adressa à M. le Ministre du Commerce pour lui demander de faire étudier par une Commission spéciale le moyen de distinguer, à leur entrée en France, les vins naturels des vins artificiels, et notamment les vins simplement vinés, au sujet desquels le Comice avait tant de fois réclamé.

#### *Lettre de M. le Ministre du Commerce du 17 mai 1884.*

M. le Ministre répondit à la date du 17 mai :



« Monsieur le Président, Par votre lettre du 8 de ce mois vous insistez auprès de mon Département pour que des mesures soient prises à l'effet d'empêcher l'introduction en France de vins falsifiés étrangers. Vous demandez qu'une commission spéciale soit chargée d'étudier la question.

« Je vous ai fait connaître, Monsieur, à la date du 5 octobre dernier, les conclusions auxquelles, par un avis émis le 2 mai 1883, le Comité consultatif des arts et manufactures, saisi de la question, a cru devoir s'arrêter, et les dispositions prises conformément à cet avis, le 13 juillet suivant, de concert entre les départements des finances et du commerce. La question ayant été ainsi l'objet d'une étude approfondie de la part du Comité, dont la compétence en ces matières est incontestable, il n'y a pas lieu de charger une commission spéciale de la même mission et je ne puis, Monsieur, que me référer à ma dépêche précitée. »

Cette réponse ne donnait nulle satisfaction aux vœux formulés à différentes reprises par le Comice Viticole. Le Comice connaissait et appréciait les décisions du Comité consultatif des arts et manufactures. Ce qu'il demandait, ce qu'il a persisté à demander c'est qu'on donnât à la douane *les moyens d'appliquer ces décisions.*

*Nouvelle pétition, 5 juin 1884.*

A la suite d'une nouvelle pétition en date du 5 juin 1884, je reçus de M. le Ministre des Finances la lettre suivante datée du 15 septembre 1884.

*Lettre de M. le Ministre des Finances,  
15 septembre 1884.*

« Monsieur le Président,

« Le Comice Viticole des Pyrénées-Orientales s'est adressé tant à mon Département qu'à celui du Commerce, pour obtenir la nomination d'une commission spéciale qui serait chargée d'étudier les mesures propres à empêcher l'introduction en France, au droit de 2 francs l'hectolitre, des vins artificiels fabriqués à l'étranger.

« En réponse à votre lettre, M. le Ministre du Commerce a rappelé les conclusions prises par le Comité consultatif des arts et manufactures le 2 mai 1883 et les dispositions arrêtées le 13 juillet suivant, de concert entre les départements des Finances et du Commerce, d'après lesquelles on soumet au régime de l'alcool les vins qui ne résultent pas de la fermentation..... etc.

« Vous insistez, par votre lettre du 5 juin dernier, sur l'intérêt qu'il y aurait à rechercher des moyens pratiques de reconnaître ces fraudes.

« Le service des douanes fait ce qui est en son pouvoir pour assurer l'exacte application des dispositions de la décision ministérielle, et les nombreux actes de répression qu'il a exercés donnent la preuve de ses efforts et de sa vigilance. Il utilise pour l'analyse des vins importés les laboratoires de chimie institués dans les six grandes douanes pour la vérification des sucres. Il procède sur les autres points à un examen attentif et prélève dans les cas douteux des échantillons en vue

du Comité d'expertise devant lequel doivent être portées toutes les contestations qui s'élèvent entre la douane et le commerce. Mais la vérification des vins est souvent difficile, les experts eux-mêmes ne sont pas toujours en mesure de distinguer avec une certitude suffisante les vins naturels de certains vins mélangés d'eau et d'alcool.

« Si la Commission spéciale dont le Comice Viticole des Pyrénées-Orientales propose la nomination, pouvait indiquer des moyens de vérification rapides et efficaces, l'administration des Finances n'hésiterait pas à adopter cette proposition. Mais en dehors de la dégustation qui n'est qu'un indice peu sûr, cette commission ne pourrait très probablement qu'insister *sur la nécessité de recourir à l'analyse chimique.*

« A ce point de vue, le seul moyen de combattre la fraude avec plus d'efficacité qu'on ne le fait aujourd'hui, *ce serait de limiter le nombre de bureaux ouverts à l'importation des vins et d'attacher des chimistes aux douanes d'importation.* Mais pour cela l'ouverture d'un crédit supplémentaire deviendrait indispensable. »

*Nouvelle lettre du Ministre du Commerce,  
29 septembre 1884.*

Dans une nouvelle lettre adressée au Comice, le 29 septembre 1884, M. le Ministre du Commerce adopte la manière de voir de M. le Ministre des Finances et remet l'étude de la question, ainsi que sa solution, au moment où la Chambre aura statué sur la proposition de loi relative au régime des boissons.

*Nouvelle demande de laboratoires  
par la Société Agricole.*

Deux années se sont écoulées et la situation n'a pas changé. La loi relative au régime des boissons étant encore à l'état de projet, le Ministre n'a pas encore fait étudier l'importante question des laboratoires.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire avec laquelle le Comice Viticole a fusionné en 1885, demeure donc dans l'obligation d'exprimer encore ses justes doléances et de persister dans les demandes précédentes.

La propriété fait de grands sacrifices pour reconstituer ses vignobles, ou conserver ceux que le phylloxéra n'a pas encore détruits. Les plantations sont aujourd'hui bien plus coûteuses qu'autrefois et les résultats sont loin d'être aussi assurés. Il faut donc que notre production soit protégée contre la fraude, sinon contre le vin naturel venant de l'étranger.

C'est une question qui intéresse aussi bien le propriétaire du sol que l'ouvrier qui le cultive.

La création des laboratoires s'impose donc et elle ne peut pas être retardée davantage.

Le Ministre des Finances en a bien reconnu toute l'utilité dans sa lettre au Comice Viticole, en date du 15 septembre 1884, mais il semble que la question de dépense doive être un obstacle sérieux à cette création.

Cette dépense ne peut cependant pas être considérable, et elle sera même insignifiante si on considère les services à rendre.

*Frais d'installation d'un laboratoire.*

*Nombre à établir et désignation des points.*

Un laboratoire de chimie dans lequel on n'aura à s'occuper que d'analyses de vins, pourra très bien être installé avec une dépense première de 6.000 ou 8.000 francs au maximum. Trois ou quatre laboratoires seraient suffisants pour les vins espagnols, auxquels on imposerait l'obligation de pénétrer par les points où ils seraient établis.

Les frais annuels, traitement du chimiste compris, peuvent être évalués à 6.000 fr. par an; mais ces frais pourraient être supportés par le vin lui-même qui devrait être frappé d'un droit d'essai à son entrée en France.

Les points où il conviendrait d'établir ces laboratoires sont : — 1° *Cerbère*, où on analyserait aussi les vins débarquant à Port-Vendres, ou bien Port-Vendres, si l'installation y était plus facile; — 2° *Cette*; — 3° *Bayonne*. On pourrait plus tard en établir un à *La Nouvelle*. Les douanes de Bordeaux et de Marseille possèdent déjà un grand laboratoire où peuvent se faire les analyses.

Il n'y a donc pas à être arrêté par une question budgétaire, et certainement le jour où le Parlement sera saisi de la question des laboratoires et qu'il en aura apprécié toute l'importance, il votera sans difficulté la somme nécessaire à leur installation.

Ces laboratoires que le Comice Viticole des Pyrénées-Orientales a été le premier à demander et qu'il ne cesse de réclamer depuis plusieurs années, viennent d'être demandés à l'Académie de Médecine, au cours d'une discussion provoquée par l'examen du vinage au point de vue de l'hygiène publique.

M, Léon Lefort, le savant académicien et professeur de la Faculté de Médecine de Paris, exprime le vœu :  
« Qu'il n'y ait pour la pénétration des vins étrangers  
« en France qu'un petit nombre d'endroits, désignés  
« par le Gouvernement. Là, dit-il, seront installés des  
« laboratoires bien outillés et un chimiste habile exa-  
« minera avec soin tous les vins avant de les admettre.  
« Alors et seulement alors, on aura obéi aux prescrip-  
« tions de l'hygiène. »

Ce que le docteur Lefort demande au nom de l'hygiène, nous le demandons au nom de la propriété, et l'Etat doit le donner à ce double point de vue et en outre au point de vue du recouvrement de l'impôt sur les alcools.

#### *Utilité des laboratoires*

##### *au point de vue de l'étude des vins étrangers.*

Ces laboratoires présenteront une autre utilité. Ils permettront aux chimistes qui les dirigeront d'étudier, sur des types dont ils pourront être sûrs, les vins étrangers naturels provenant de diverses régions. Ils éviteront ainsi des erreurs regrettables qui ont été commises quelques fois.

Certains vins naturels de quelques provinces d'Espagne ont une couleur dont certaines réactions peuvent laisser croire aux chimistes qui n'ont pu les étudier (et ce n'est pas possible à Paris où ils n'arrivent jamais purs, exempts de coupages) qu'ils sont colorés artificiellement ou que ce sont des vins fabriqués.

Un fait s'est produit dernièrement à Perpignan à l'appui de ce que j'avance.

Une expédition de vin arrivée en gare de Perpignan parut suspecte à un employé de la Régie. Un échantillon fut envoyé au laboratoire de la Régie à Paris et fut déclaré vin fabriqué et coloré.

Ce même vin analysé par M. Jeanjean, professeur à l'Ecole de pharmacie de Montpellier, et d'autre part par moi, dans mon laboratoire à Perpignan, fut reconnu pur.

Après de nouvelles recherches faites à Paris, à la suite de l'analyse de Montpellier et de la mienne, le laboratoire de la Régie a reconnu l'erreur de la première analyse et la pureté du vin.

### *Vins étrangers alcoolisés.*

La solution de la question du laboratoire, pour si importante qu'elle soit, ne suffirait pas si les services de la Douane et des Contributions indirectes devaient laisser entrer et circuler en France les vins naturels alcoolisés, comme cela a lieu aujourd'hui. Il faut, en dehors de la création des laboratoires, que le traité qui autorise l'entrée en France des vins étrangers au prix de 2 francs par hectolitre au-dessous de 16°, ne soit

applicable qu'aux vins naturels, dont le titre alcoolique ne provient pas en partie d'une addition d'alcool.

C'est certainement l'esprit du traité, l'intention de la Chambre qui l'a voté et ce sera conforme en outre à l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures, qui ne considère comme vin que le *résultat de la fermentation du raisin frais et de l'entonnage, sans addition aucune, du produit de cette fermentation.*

Or, actuellement les vins vinés, quelle que soit la dose d'alcool ajouté, sont assimilés aux vins naturels et c'est ainsi qu'il entre en France, ouvertement, une quantité considérable de petits vins fortement alcoolisés avec des alcools de toute provenance.

Le service des douanes fait bien tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre certaines fraudes, mais comme ce n'est que lorsqu'un vin lui paraît suspect qu'elle l'arrête et l'envoie à l'analyse, il en passe un bon nombre qui sont falsifiés, et d'autre part beaucoup de ceux qu'elle fait analyser n'étant que de mauvais petits vins fortement vinés, l'analyse n'en empêche pas l'entrée.

Appelé à faire de nombreuses analyses de vin d'Espagne et notamment, dans ces derniers mois, de vins arrêtés comme suspects par la douane de Cerbère, j'ai constaté que la majeure partie consistait en un mélange de petit vin et d'un vin doux (mistela) additionné d'alcool à haute dose (5, 6 et jusqu'à 8 %). Il y a en outre quelquefois addition d'eau.

Dans une lettre adressée au Comice, M. le Ministre des Finances a dit qu'il était quelquefois difficile de démontrer l'addition d'alcool au vin. Cela peut être



vrai quand il s'agit d'un bon vin, *faiblement* viné ; mais le vinage à haute dose, qui se pratique généralement pour les vins introduits en France et dont le but n'est pas la conservation du vin, mais bien de faire entrer de l'alcool sans acquitter les droits qui le frappent en France, ce vinage est facilement constaté par l'analyse. Il existe des rapports entre les quantités de certains des éléments constitutifs du vin qui permettent de se prononcer, après l'analyse, sur sa pureté.

Ainsi que cela a été dit à l'Académie de médecine, le laboratoire municipal de Paris reconnaît tous les jours le vinage. J'ajouterai que les différents chimistes qui s'occupent de l'analyse des vins le démontrent à tout instant dans une très grande partie des vins d'Espagne qui ont été introduits en France dans ces derniers temps. Je l'ai constaté, dans un très grand nombre de cas, pour des vins arrêtés comme suspects par la douane de Cerbère.

Cette forte addition d'alcool constitue une fraude. Les vins vinés à la dose de 6 à 8 % ou même plus ne peuvent être livrés ainsi à la consommation. Le Commerce qui les achète les emploie à relever d'autres vins avec un alcool plus ou moins rectifié, par conséquent plus ou moins nuisible à la santé et exempté de droits.

Ce qui montre bien que c'est de l'alcool dans cette dernière condition que certains négociants recherchent, c'est qu'il est certain que des vins fabriqués en France, presque uniquement avec des raisins secs, ont été expédiés en Espagne ou en Algérie et que ces mêmes vins sont rentrés après avoir été portés, par une addition d'alcool, à un titre atteignant près de 16 degrés.

J'insiste sur cette alcoolisation frauduleuse des vins, parce qu'il est certain que les services de la Douane et de la Régie ne la considèrent pas ainsi et que les vins simplement alcoolisés, quelle que soit la quantité d'alcool ajoutée, sont considérés par ces services comme des vins naturels, contrairement, je le répète, à tous les intérêts et à l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures.

J'en donnerai une preuve en rapportant une analyse, faite à Paris, dans le laboratoire central des contributions indirectes, d'un vin de provenance espagnole arrêté par le service de Perpignan, à la gare de cette ville :

Alcool.....	15 1	pour cent en volume
Extrait sec.....	19	par litre
Cendres.....	3 1	»
Sulfate de potasse.....	2	»
Acidité.....	2 7	»
Sucre.....	6 8	»
Tartre.....	0 6	»

A la suite de ces résultats le laboratoire a ajouté :

« *Liquide assimilable au vin.*

« Paris, 24 mars 1886. »

Or il résulte de l'analyse elle-même que ce vin ne peut être qu'un mélange de petit vin, d'un peu de vin doux ajouté pour augmenter le poids de l'extrait, et d'alcool étendu d'eau ou dilué.

Ce vin a dû être additionné de 8 pour cent d'alcool, environ.

L'introduction de tels mélanges est une cause de dépréciation pour nos vins en même temps qu'une perte pour le Trésor.

Quant au consommateur, il boit, grâce à elle, des boissons mauvaises, souvent nuisibles.

J'ai été appelé tout récemment, par le Tribunal de Céret, à faire l'analyse de plusieurs échantillons de vin saisis chez divers débitants de cette ville. La plupart n'étaient que des mélanges d'un vin d'Espagne fortement viné, d'eau et d'une matière colorante dérivée du goudron de houille.

Ces faits me paraissent de nature à montrer combien il importe que la question des laboratoires soit examinée et résolue à bref délai par le Gouvernement et que les vins reconnus naturels et exempts de tout mélange, même d'addition d'alcool, puissent seuls pénétrer en France. Les vins simplement alcoolisés pourraient pénétrer en acquittant les droits sur l'alcool. Ces droits devraient être calculés sur la totalité de l'alcool contenu dans le mélange.

La Section Agricole de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, ayant eu à s'occuper, à sa séance du 1<sup>er</sup> juillet dernier, de la question du vinage en France et du projet de Loi fixant à 12° le maximum d'alcoolisation des vins, a pris la délibération suivante. — La Société est d'avis :

1° Que conformément au vœu déjà exprimé par elle le 11 mars 1886, le vinage soit autorisé temporairement en France jusqu'à l'expiration des traités de commerce en vigueur, au droit réduit de 20 francs par

hectolitre d'alcool versé, sous l'obligation de viner chez les producteurs ou dans les entrepôts et de n'employer pour cette opération que des alcools complètement rectifiés ;

2° Qu'il y a lieu de repousser le projet de Loi portant à 12° le maximum du degré d'alcoolisation du vin ;

3° Que des laboratoires soient établis dans le plus bref délai sur divers points de la frontière, afin d'arrêter l'entrée des vins alcoolisés et des vins de fabrication, conformément à l'avis du Comité des arts et manufactures et en vue de permettre la stricte exécution des instructions données par M. le Ministre des Finances aux administrations des douanes et des contributions indirectes, à la date du 13 juillet 1883.

Nous espérons que ces mesures qui donneraient satisfaction à tous les intérêts, seront adoptées.

Perpignan, septembre 1886.

A la suite des vœux émis par la Société et de la proposition formulée par nos députés MM. Brousse et Vilar et portée à la tribune de la Chambre par M. Emile Brousse, satisfaction vient de nous être donnée.

Un laboratoire s'installe en ce moment à Port-Vendres, par les soins de la Douane.

Nous avons lieu de croire qu'il sera bientôt en mesure de fonctionner et nous insistons sur ce qu'en dehors des vins falsifiés qui doivent être arrêtés, on ne laisse pénétrer les vins simplement alcoolisés qu'après qu'ils auront acquitté, pour la partie ajoutée, les droits qui frappent l'alcool en France.

Perpignan, janvier 1887.

---

**COMPTE-RENDU**  
DES SÉANCES  
DE LA SECTION D'AGRICULTURE  
Pendant l'année 1886

PAR M. J. DE LACROIX,  
Secrétaire de la Section.

---

**SOMMAIRE**

*Champs de recherches et de démonstration. — Charrue défonceuse. — Concours régional de Marseille. — Syndicats agricoles. — Leçons de greffage. — Mildiou et traitements. — Concours d'appareils. — Introduction des vins espagnols. — Demande de laboratoires. — Vinage. — Plâtrage. — Enquête sur les vignes américaines. — Labours profonds. — Défoncements. — Sulfostéatite; son efficacité contre les maladies cryptogamiques.*

---

*Séance du 6 janvier 1886.* — La Section met à l'étude la question de l'institution dans le département de champs de démonstration pratique et de champs d'études et de recherches. Sur la proposition de M. Pépratx, elle décide qu'une lettre sera adressée par M. le Président à M. le Préfet pour appeler l'attention de l'autorité sur les vols de plants américains qui ont lieu journellement dans les diverses parties du département.

*Séance du 4 février 1886.* — M. le Président donne communication à la section d'une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture relative à l'institution de champs de démonstration pratique et de champs d'études et de recherches dans les départements, avec le concours du gouvernement.

La Section qui s'était déjà préoccupée de cette question dans sa précédente séance approuve l'objet de ladite circulaire et charge M. le Président de répondre à son sujet à M. le Préfet du département.

M. le Président dépose sur le Bureau une lettre de M. Bourrat, propriétaire à Maureillas, demandant la nomination d'une Commission pour l'examen d'une charrue défonceuse de son invention.

Nomination d'une Commission de trois membres chargée d'organiser une exposition collective de vins et autres produits du département au concours régional de Marseille.

*Séance du 4 mars 1886.* — La question de la création de Syndicats Agricoles dans la région est mise en discussion.

Après un échange d'observations entre divers membres présents, la Section nomme une commission de trois membres à l'effet d'examiner une proposition de M. Ferrer, d'après laquelle la Société Agricole devrait favoriser la création et le fonctionnement d'une ou plusieurs associations de cette nature dans le département, mais sans que toutefois la Société fasse cause commune avec ces dernières, en raison des difficultés nombreuses que leur fonctionnement a souvent rencontrées.

M. de Terrats émet le vœu que le régisseur de la pépinière départementale aille dans les villages donner des leçons publiques de greffage, aux frais de la Société. MM. Labau et Ferrer croient qu'il serait préférable que les leçons dont il s'agit soient données à la pépinière départementale même, au Mas de l'Eule, tous les dimanches, et qu'un avis soit inséré dans les journaux pour en donner connaissance au public.

Cette dernière motion est adoptée.

*Séance du 1<sup>er</sup> avril 1886.* — M. Augé donne lecture d'un rapport de M. J. Lazerme sur l'exposition, à l'école d'Agriculture de Montpellier, des pulvérisateurs propres à répandre les substances employées contre le mildew.

Comme suite à ce rapport, qui a déjà été imprimé, et sur la proposition de M. Ferrer, la section décide l'achat par la Société d'un appareil Lozzi, de Bologne, signalé par M. Lazerme comme l'un des meilleurs et des moins coûteux, afin de pouvoir en faire des expériences publiques.

M. Labau traitant de la falsification des vins expose que la vente et les achats de tout le commerce honnête sont considérablement empêchés par la concurrence déloyale des vins sophistiqués, fraudés et souvent même fabriqués de toutes pièces que l'on introduit de l'étranger, surtout par notre frontière et nos ports.

Il pense qu'un des devoirs de la Société est de faire tous ses efforts pour arrêter ces pratiques ruineuses pour le pays et funestes à la santé publique.

M. Ferrer dit que, pour réprimer ces introductions



frauduleuses, il faut persister à demander la création de laboratoires établis à la frontière.

MM. Pi et Farines appuient la motion de M. Ferrer qui rendrait ainsi plus efficace l'action de la Douane. M. Escanyé fait observer que le rôle de la Douane n'est pas de vérifier si les vins sont sains et exempts de mélanges nuisibles ou de colorants, qu'elle est tenue seulement de veiller à ce que l'on n'introduise pas, sous le nom de vins, des alcools ou autres produits soumis à des droits supérieurs. D'après lui, dans l'état actuel de la loi, la Douane n'est pas suffisamment armée pour rechercher les colorations artificielles et autres pratiques malhonnêtes et en arrêter les produits, mais il croit pouvoir affirmer qu'un projet de loi sera prochainement soumis aux Chambres qui comblera les lacunes de la législation.

M. Escarguel dit que la Douane a pour obligation d'aider la Justice dans la répression des faits délictueux et que dans le cas où elle ne pourrait agir directement pour les réprimer, elle aurait à les signaler aux parquets qui feraient alors leur devoir.

M. de Terrats s'appuyant sur divers textes de lois et d'arrêts soutient au contraire que l'Administration est suffisamment armée contre la fraude et la falsification des vins.

L'assemblée clôt cette discussion en décidant, à l'unanimité, sur la proposition de M. Ferrer, d'adresser à M. le Ministre de l'Agriculture une pétition ayant pour objet la création de laboratoires de chimie destinés à vérifier les vins étrangers introduits en France par les frontières, s'en rapportant à l'Administration

quant au choix du lieu de leur établissement, pourvu qu'il soit le plus près possible de la frontière et des points principaux par où entrent les vins dont il s'agit.

*Séance du 6 mai 1886.* — Discussion de la question du mildew. M. Labau examine cette maladie de la vigne au point de vue de son origine, de ses effets et des moyens de la combattre. Il passe en revue les diverses matières liquides ou en poudre employées pour arrêter le progrès du mal et recommande comme ayant plus particulièrement fait ses preuves l'emploi de la bouillie bordelaise.

M. Passama estime, au contraire, que les viticulteurs se trouvant encore dans la période des essais, il serait préférable de ne point accorder de préférence à telle ou telle matière soit liquide soit en poudre, avant qu'une plus longue expérience n'en ait reconnu les résultats concluants.

M. E. Pépratx envisageant la question au point de vue hygiénique dit qu'on ne se rend peut-être pas assez compte de l'effet toxique du sulfate de cuivre. Il reconnaît qu'il n'a pas été trouvé des traces de cuivre dans la partie limpide des vins provenant des vignes traitées au moyen des compositions sulfatées, mais il n'en a pas été de même pour les marcs et les lies, et il croit dès lors devoir signaler ce danger aux propriétaires qui destinent le vin produit par la clarification de ces lies à la consommation de leurs domestiques et ouvriers.

M. Augé répond à M. Pépratx que son observation

mérite d'être prise en considération, mais sans que la portée en doive être exagérée. L'expérience en effet n'a pas encore démontré que la quantité de sulfate de cuivre existant dans les marcs et lies doive amener des résultats nuisibles à la santé. Il annonce qu'un travail de M. Ferrer sur le mildew et ses divers modes de traitement, dont la Société a voté un tirage anticipé, va être distribué prochainement.

La Section décide d'inviter M. Bourrat, propriétaire à Maureillas, à venir faire fonctionner à Perpignan la charrue défonceuse de son invention, pour l'examen de laquelle il a demandé la nomination d'une Commission spéciale. Cette Commission sera nommée dès que M. Bourrat aura fait connaître sa réponse. M. Pépratx présente à l'assemblée le pulvérisateur inventé pour combattre le mildew par M. Lozzi, de Bologne, appareil dont la Section avait décidé l'achat dans une de ses précédentes séances. Ce pulvérisateur est essayé, séance tenante, avec de l'eau, et son fonctionnement a paru excellent.

L'assemblée croit, néanmoins, avant de porter un jugement définitif, devoir attendre que d'autres expériences soient venues corroborer cette première impression.

Une Commission est nommée à l'effet d'expérimenter un autre pulvérisateur inventé par M. Broquet et présenté à la section par M. Delran, son représentant à Perpignan.

*Séance du 3 juin 1886.* — Discussion sur le vinage et le régime des vins. M. Escanyé expose la question

et émet l'avis qu'il faut tout faire pour obtenir le vinage à 15°. Si les 15° sont repoussés, combattre la limitation à 12° pour la circulation et la consommation. Si malgré cette opposition la limitation à 12° était votée, appuyer en désespoir de cause le vinage à prix réduit jusqu'à 12°.

Il fait connaître la statistique des entrées croissantes des vins espagnols et italiens en France, et le mouvement parallèle des entrées en Espagne et en Italie des alcools allemands et américains. Il ajoute que les traités de commerce n'ont été votés par les députés du Midi que sur la promesse formelle du Ministère, d'alors, de l'établissement du vinage à prix réduit. Par deux fois, depuis cette époque, un projet de loi établissant le vinage à prix réduit a été présenté par le gouvernement, et ce projet a toujours été repoussé par la Chambre.

Cet exposé fait, la réunion, après discussion, adopte les résolutions suivantes :

1° La Société persiste à demander le vinage jusqu'à 15° au droit de 37 fr. 50 par hectolitre d'alcool versé, et à 20 fr. même si on peut l'obtenir ;

2° Si le vinage à 15° est repoussé la Société est d'avis d'appuyer le vinage à prix réduit, jusqu'à 12° ;

3° Si le vinage à 12° à prix réduit était aussi repoussé, la Société conseille de combattre la limitation à 12° de la circulation des vins naturels non vinés ;

4° La Société supplie les députés d'appuyer énergiquement toute mesure tendant à frapper les raisins secs d'un droit correspondant à la quantité d'alcool qu'ils peuvent donner.

*Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1886.* — M. Ferrer fait connaître à la section qu'une copie des résolutions adoptées dans la précédente séance a été transmise à nos députés qui ont promis de les défendre devant la Chambre. M. Ferrer fait ensuite observer que la première des résolutions dont il s'agit diffère de la décision prise par la Société dans son assemblée générale du 11 mars dernier.

Cette résolution porte que la Société persiste à demander le vinage jusqu'à 15° au droit de 37 fr. 50 par hectol. et à 20 fr. même, si on peut l'obtenir ; or la réduction demandée par l'Assemblée générale est de 20 fr. et non de 37 fr. 50. M. Ferrer estime qu'il y a lieu d'opérer une rectification en maintenant le chiffre de 20 fr. Cette motion est adoptée.

M. Ferrer signale en outre à la réunion le fait suivant : Le Congrès Vinicole qui vient de se tenir à Madrid s'étant ému du projet de loi de notre gouvernement, portant en substance que les vins circulant en France seraient, à l'avenir, taxés suivant leur degré alcoolique, à partir de 12°, ledit Congrès a fait part de ses alarmes à notre ministre des affaires étrangères qui lui a répondu que les dispositions du projet de loi ne seraient applicables qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887, et que les vins étrangers atteignant 15° ne seraient pas frappés par l'impôt nouveau.

Il en résulterait donc que si le projet de loi en question venait à être adopté, les vins français paieraient le droit au-dessus de 12°, tandis que les vins espagnols circuleraient sans supporter aucun droit.

En présence de ce fait d'une importance aussi mani-

teste, M. Ferrer demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier les résolutions prises par la section dans sa séance du 3 juin et de donner connaissance à nos Députés des nouvelles résolutions qui seront prises.

Après un échange d'observations entre les divers membres de l'assemblée, la section adopte les résolutions suivantes : Elle est d'avis : 1° Que conformément au vœu déjà exprimé par elle le 11 mars dernier, le vinage soit accordé temporairement jusqu'à l'expiration des traités de commerce en vigueur, au droit réduit de 20 fr. par hectolitre d'alcool versé, sous l'obligation de viner chez les producteurs ou dans les entrepôts, et de n'employer pour cette opération que des alcools complètement rectifiés ;

2° Qu'il y a lieu de repousser de la façon la plus énergique le projet de loi portant à 12° le maximum du degré d'alcoolisation du vin, la mesure proposée devant, si elle était adoptée, amener forcément des représailles dont le commerce et l'industrie du pays auraient grandement à souffrir ;

3° Que des laboratoires soient établis, à bref délai, sur divers points de la frontière, afin d'arrêter l'entrée des vins alcoolisés et des vins de fabrication ;

4° Qu'il soit fait une rigoureuse application de la loi du 5 mai 1855, sur les boissons.

M. le Président présente à l'assemblée un spécimen d'une greffe particulière pratiquée par M. Garrigue-Sobraquès, de Montner.

*Séance du 5 août 1886.* — M. le Président expose que le but de la séance est l'organisation d'une enquête

sur les plantations de vignes américaines. L'utilité de cette enquête paraît démontrée par la différence des résultats obtenus, suivant les régions, et pourrait servir de base aux propriétaires qui en présence des nombreuses controverses émises, ne savent encore comment démêler la vérité.

L'assemblée adopte, en principe, l'enquête dont il s'agit, et, sur la proposition de M. Escarguel, décide qu'il sera envoyé à tous les membres de la Société et aux principaux viticulteurs du département une circulaire leur exposant le but de l'enquête et les priant de remplir un questionnaire qui sera joint à la dite circulaire.

*Séance du 9 septembre 1886.* — Dépouillement de l'enquête relative aux plantations américaines.

108 correspondants ont rempli le questionnaire à eux envoyé et la majorité exprime la satisfaction que donnent jusqu'ici les vignes américaines. Quelques réponses signalent néanmoins des cas de dépérissement. Un rapport résumant ces réponses sera préparé.

*Séance du 7 octobre 1886.* — Discussion sur le plâtrage des vins. M. Ferrer n'est pas en principe partisan du plâtrage, qui présente selon lui des dangers pour la santé publique. Toutefois ces dangers ne seraient pas assez grands pour en arriver à proscrire tout d'un coup une pratique plusieurs fois séculaire et qui rend de réels services à la vinification dans nos pays. Il croit donc que l'on doit demander la tolérance de l'usage du plâtre, dans des limites raisonnables, pendant un temps

assez long pour que les vins plâtrés qui existent puissent être placés et consommés et que des procédés plus rationnels de vinification soient universellement connus et entrés dans la pratique courante de nos viticulteurs.

M. Pi réproouve également le plâtrage qui a en outre la grave conséquence d'empêcher de reconnaître autrement que par une analyse rigoureuse la falsification des vins fabriqués auxquels on ajoute du bisulfate de potasse pour augmenter l'extrait sec. Cependant M. Pi, comme M. Ferrer, est partisan d'une tolérance temporaire de l'usage du plâtre dans les limites de 2 gr. par litre, pour ne pas rompre brusquement avec de vieux usages.

M. Ferrer lit l'opinion de l'éminent chimiste M. Gautier, sur la question du plâtrage.

L'Assemblée consultée se prononce pour la tolérance du plâtrage dans les limites de la première circulaire ministérielle.

*Séance du 4 novembre 1886.* — M. Labau expose à l'Assemblée l'utilité des labours profonds.

S'il y a, dit-il, une région agricole en France qui ait besoin que la terre soit labourée à une certaine profondeur, c'est bien la région méridionale et en particulier le Roussillon.

Il y a quarante ans que le laboureur se servait encore d'une charrue élémentaire, pour labourer ses champs. Cet instrument ne servait qu'à déchirer la surface du terrain avec son soc en fer de lance ; le sol n'était ni ameubli pour favoriser l'action des agents atmosphériques, ni bien préparé pour s'opposer à la multiplication des plantes parasites.



Il est vrai que plus tard ou presque en même temps, cette charrue était améliorée, et avec cette amélioration les labours étaient moins imparfaits. On ajouta sur le côté gauche un versoir en bois ainsi qu'un coutre pour couper la bande de terre perpendiculairement. De cette façon un parallépipède de terre était détaché et renversé plus ou moins complètement. Mais quels efforts ne fallait-il pas de la part des chevaux ou des bœufs pour vaincre la résistance de la terre avec un instrument dont les pièces étaient presque toutes en bois. Il fonctionnait si irrégulièrement que pour le défrichement d'une luzernière on avait toutes sortes de difficultés et que six ou sept labours étaient nécessaires pour attaquer un tant soit peu les racines pivotantes de cette plante. A tel point que la terre emblavée en avoine, après le défrichement, présentait un véritable tapis de verdure quelques jours après la moisson.

En 1840 la mécanique agricole avait déjà fait quelques progrès, la fabrique d'instruments aratoires de Rville, dirigée par Mathieu de Dombasle, avait vulgarisé les instruments aratoires et surtout son araire qui a fait le tour du monde.

Rouquet, de Toulouse, inventa sa charrue ou modifia plutôt l'araire pour la mettre à la portée des cultivateurs du Midi à peu près à la même époque.

Eile fut introduite timidement par quelques propriétaires du département et petit à petit elle prit de l'extension et aujourd'hui, qu'on en connaît les bienfaits pratiques, elle est dans les mains du plus modeste cultivateur. C'est à partir de cette date que les labours se sont perfectionnés.

Aujourd'hui la charrue à versoir en bois a disparu de notre outillage agricole. C'est donc la charrue Rouquet qui l'a remplacée d'une manière heureuse, qui nous permet de labourer plus profondément à 20, 25 et même jusqu'à 30 centimètres de profondeur. Dans ce milieu les racines des plantes se trouvent dans de meilleures conditions de prospérité, la couche profonde les garantissant contre l'excès d'humidité, en hiver, et tenant tête, jusqu'à un certain point, aux sécheresses excessives de l'été.

Pendant l'hiver l'humidité s'y emmagasine et monte en été à la couche supérieure par voie de capillarité.

La charrue, pour que le labour fût complet, devrait atteindre trente centimètres de profondeur, surtout si le sous-sol par sa nature secondait le sol; c'était l'opinion de M. Auguste Bella, Directeur de l'Institut agronomique de Grignon. Il est vrai que la nouvelle couche de terrain a besoin de fortes doses de fumier; ce surcroît de capital d'exploitation est largement compensé par le surcroît de revenus que donnent les récoltes.

#### *Labours de défoncement.*

Ces labours ainsi qualifiés sont en honneur, actuellement, dans notre département et les départements limitrophes. Défoncer à 60 ou 75 centimètres et même jusqu'à 80, leur semble être l'idéal à réaliser pour les plantations nouvelles en vignes. La substitution des vignes américaines aux vignes françaises semble être le point de départ. Comme si nous n'avions pas un

beau vignoble avant l'arrivée du terrible ravageur, en faisant des plantations dans des terrains plus modestement labourés.

Aujourd'hui il faut une grosse charrue attelée de dix ou douze chevaux, et malgré ce luxe onéreux l'instrument ne va guère au-delà de 0,40 centimètres ; dans certains terrains à sous-sol ingrat ne vaudrait-il pas mieux le laisser tel qu'il se trouve au lieu de le doubler et le ramener à la surface ? Dans cette nouvelle position il exige un surcroît de travaux d'ameublissement et de fortes doses d'engrais pour l'amener à un degré suffisant de fertilité pour que les plantes qu'on lui confie y prospèrent. Ce surcroît de frais indemniserait-il les propriétaires des dépenses qu'ils s'imposent ? Je conçois que cette pratique puisse s'étendre exceptionnellement dans les terrains d'alluvion ou de formation moderne, exemple : la Salanque à sol de 4 ou 5 mètres de profondeur formé par les crues successives des cours d'eau, et à quelques rares terrains qui se trouvent dans les mêmes conditions.

Une forte charrue système Rouquet attelée de deux paires d'animaux, bœufs ou chevaux, suffit pour atteindre la profondeur de 0,35 centimètres. Le labour de défoncement convient à la culture de toutes les plantes sans en excepter la vigne, qui fait partie de la culture arbustive.

Avec la charrue à larges dimensions, en terres douces, on fait un sillon d'une grande largeur, en disproportion avec la profondeur ; et en terres fortes et argileuses, pour obtenir la même largeur, il faut un tirage courbé d'érable.

Avec la charrue Rouquet, en terres fortes, avec une moindre largeur de bande de terre, on va plus profondément, au dépens de l'étendue de la surface labourée, il est vrai, mais cela ne présente qu'un léger inconvénient, au point de vue de l'économie du labour.

En somme mon opinion est que la charrue Rouquet, ou toute autre qui produit les mêmes avantages, peut faire ce qu'on appelle un bon travail et qu'il est d'autant plus apprécié qu'il s'adresse à l'immense majorité de nos cultivateurs.

Loin de moi cependant l'idée de faire la critique des charrues à grande traction, car dans certains cas particuliers elles peuvent rendre de singuliers services à l'agriculture.

*Séance du 2 décembre 1886.* — M. Labau traite du défoncement considéré comme amélioration foncière et signale les travaux entrepris par un propriétaire de la Salanque sur une terre humide, imperméable, où, pour toute végétation, ne poussaient que des joncs marins.

Après avoir constaté par des sondages qu'il existait au-dessous de ce mauvais sol une couche de sable assez épaisse, le propriétaire a fait défoncer une étendue de 45 ares, comme essai, de manière à amener le sable à la surface. L'essai a réussi et a coûté pour les 45 ares une somme de 1145 fr.

L'opération est bonne en elle-même, dit M. Labau, mais la dépense sera-t-elle compensée par les résultats?

C'est une question que l'expérience pourra seule résoudre.

M. Ferrer entretient la Section de résultats vraiment remarquables qui ont été obtenus par l'emploi du mélange de sulfate de cuivre et de stéatite, dont notre collègue, M. de Chefdebien, est l'inventeur et qu'il désigne sous le nom de *Sulfostéatite*.

Au mois de juin 1886, M. de Chefdebien avait fait une application de cette poudre sur un des groseilliers de son jardin, afin de se rendre compte de ses effets sur la saveur du fruit une fois mûr.

Vers la fin du mois d'août, il s'aperçut que tous les groseilliers du même jardin atteints par une invasion cryptogamique perdaient leurs feuilles, après entière dessiccation, et que seul l'arbuste qui, au mois de juin, avait été saupoudré de sulfostéatite, avait conservé son feuillage vert.

Informé plus tard de ce fait et prié par M. de Chefdebien de le faire vérifier par une Commission, M. Ferrer s'est rendu sur la propriété avec MM. Labau et Eugène Pépratx.

Cette Commission a constaté effectivement que tous les groseilliers du jardin de M. de Chefdebien, ainsi que tous ceux qui se trouvent en plus grand nombre dans une grande propriété située dans les environs de celle de M. de Chefdebien, étaient ravagés par le *Phyllosticta rubicola*, champignon parasite du groseillier. Le pied soumis à l'action de la sulfostéatite avait seul résisté à cette cryptogame et possédait encore ses feuilles le jour de la visite de la Commission, le 11 novembre. M. Ferrer ajoute qu'il les conserve encore aujourd'hui.

Cette action de la sulfostéatite, dit M. Ferrer, mérite d'être signalée, car elle est une promesse pour l'avenir. Nous pourrons sans doute constater son efficacité contre le mildiou et les autres maladies cryptogamiques de la vigne, comme elle est reconnue contre le champignon parasite du groseillier.

---

**ENQUÊTE**  
**SUR LES VIGNES AMÉRICAINES**  
**Du département des Pyrénées-Orientales**  
**EN 1886.**

---

L'enquête ouverte par la Société et provoquée dans les diverses Sociétés ou Comices agricoles de notre région par M. le Professeur Degrully, Directeur du journal le *Progrès Agricole et Viticole*, a donné lieu de la part de nos collègues et de maires, à des réponses qui s'appliquent à 66 localités de notre département.

Cette enquête ne peut fournir aujourd'hui des résultats tout à fait concluants, car nos vignes américaines ne datent, pour le plus grand nombre, que de deux ou trois années. Peu de plantations remontent à une époque antérieure.

Cependant on peut admettre dès maintenant que le Riparia dépérit dans tous les terrains riches en carbonate de chaux et qu'il présente aussi quelques cas d'affaiblissement dans les terres argileuses très compactes ou dans des sols trop humides.

Le Jacquez paraît au contraire s'accommoder des terres calcaires.

Les différentes réponses qui ont été adressées se trouvent résumées dans le tableau suivant.

LÉON FERRER.

**ENQUÊTE SUR LES VIGNES AMÉRICAINES D**

Faite par la Société

**Tableau résumé de**

NOM de la localité.	NOM des personnes qui ont adressé des renseignements.	ÉTENDUE des plantations sur lesquelles les renseignements ont été fournis.	CÉPAGES plantés.
Alénya.....	M. Chichet Joseph.	48 hectares	Jacquez, Soloni Riparia, Rupa- tris, York-M deira, etc.
Argelès-sur-Mer...	M. Massé, propriétaire.	35 hectares	Riparia, Jacque et Solonis.
Bages.....	M. Bails Bonaventure.	150 hectares	Jacquez, Riparia.
Baho.....	M. le Maire.	13 hectares	Riparia, Jacquez.
Baixas.....	M. Farines Jean. M. le Maire, M. Vidal. M. Vals Jean.	100 hectares	Riparia, Soloni Jacquez.
Banyuls-dels-Aspres	M. Ey Louis. M. Pépratx Eugène.	60 hectares	Riparia, Jacquez.
Canet .....	M. Laffon Jean	50 hectares	Riparia, Jacque Othello.
Castelnou .....	M. Parahy Pierre.	55 hectares	Jacquez, Riparia.
Catllar .....	M. Acézat, propriétaire. M. Grau, propriétaire.	13 hectares	Jacquez, Riparia.



## ÉTAT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

le en 1886.

signements adressés.

NATURE du sol.	ÉTAT général des plantations.	JAUNISSEMENTS avec indication de la nature du sol dans lequel ils se sont produits.
d'alluvion et ter- résiers un peu sa- ux.	Belle végétation. Jo- lie récolte sur les plants greffés.	Aucun jaunissement.
s.	Bonne apparence.	Quelques jaunissements dans les bas-fonds, attribués à un dé- faut de soudure des greffes.
terrains.	Bonne apparence.	Quelques cas de jaunissement en terrain calcaire sur des Riparias greffés.
d'alluvion.	Assez bon état.	Quelques-uns dans les bas-fonds.
terrains.	Assez bon.	Les Riparias jaunissent dans les terres calcaires et argilo- calcaires, à la seconde année de plantation. Une plantation de Jacquez a dû être arrachée sur un terrain schisteux à sous-sol humide.
terrains.	Bon état.	Aucun jaunissement.
alluvion.	Bon état.	»
terrains.	Bon état.	»
terrains.	Bon état.	»

NOM de la localité.	NOM des personnes qui ont adressé des renseignements.	ÉTENDUE des plantations sur lesquelles les renseignements ont été fournis.	CÉPAGES plantés.
Céret.....	M. Forné Michel.	42 hectares	Riparia glabre tomenteux, Y Madeira, Jacq Othello.
Claira .....	M. Manault Nicolas. M. le Maire. M. Parès Joseph.	45 hectares	Riparia et Jacq
Collioure.....	M. Oliver Paul. M. P.-J. Soulier.	5 hectares	Riparia, Jacques quelques Ru tris.
Corneilla-del-Vercol.	M. Jonquères-Llobet As- sisle.	28 hectares	Riparia, Solonis Jacquez.
Elne .....	M. Reynès Jules. M. le Maire	45 hectares	Riparia glabre, J queuz, Solonis.
Espira-de-l'Agly...	M. le Maire. M. Portes Henri.	500 hectares	Riparia, Jacquez, lonis, Rupest York.
Estagel .....	M. Ange de Gonzalvo. M. Bauby Benjamin. M. Triquèra Étienne.	100 hectares	Riparia, Jacquez, lonis, Othello
Saint-Estève.....	M. Sèbe Alexis. M. le Directeur. M. Cot Bonaventure.	80 hectares	Riparia, Jacquez, lonis.
St-Féliu-d'Amont...	M. Bonnet Jean. M. le Maire.	38 hectares	Riparia et Jacq
St-Féliu-d'Avail...	M le Maire. M. Soubielle.	125 hectares	Riparia, Jacquez, lonis et Cum gham.
Finestret.....	M. Graule, cons. génér.	4 hectares	Riparia et Jacq

NATURE du sol.	ÉTAT général des plantations.	JAUNISSEMENTS avec indication de la nature du sol dans lequel ils se sont produits.
errains.	Bon état.	Aucun jaunissement.
le Salanque. Allu-	Bon sur quelques points. Quelques dépérissements.	Quelques jaunissements en terres d'alluvion.
ferrugineux riches ide phosphorique et e.	Très bon état.	Aucun jaunissement.
légers.	Bon état.	,
s.	Bon état.	Quelques-uns en terrains trop humides ou trop compactes.
errains.	Bon état.	Quelques-uns en terrains cal- caires.
errains.	Bon.	Quelques-uns en terrains trop humides ou calcaires.
s. Sablonneux. Ar- iliceux.	Bon.	Quelques-uns, très rares, en terrains très humides.
frais profond avec ax roulés.	Satisfaisant.	Aucun jaunissement.
errains.	Assez bon.	Quelques-uns dans divers sols.
errains.	Bon état.	Quelques-uns dans terres com- pactes.

NOM de la localité.	NOM des personnes qui ont adressé des renseignements.	ÉTENDUE des plantations sur lesquelles les renseignements ont été fournis.	CÉPAGES plantés.
Saint-Génis . . . . .	M. Frère, propriétaire.	25 hectares	Riparia, Solonis Jacquez.
Saint-Hippolyte . . . . .	M. le Maire. M. Balette, propriétaire.	33 hectares	Riparia, Jacquez Solonis.
Ille . . . . .	M. Trullès Ferdinand.	13 hectares	Riparia et Jacquez.
Laroque . . . . .	M. Vilar Théophile.	20 hectares	Riparia et Jacquez.
Latour-de-France . . . . .	M. Pech François. M. le Maire. M. Boher Félix.	68 hectares	Riparia et Jacquez.
Saint-Laurent-de-la-Salanque . . . . .	M. le Maire.	15 hectares	Riparia, Jacquez Solonis.
Llupia . . . . .	M. Boy, propriétaire	50 hectares	Riparia et Jacquez.
Sainte-Marie-la-Mer.	M. Martre Emmanuel, maire.	5 hectares	Riparia et Jacquez.
Maureillas . . . . .	M. Fourcade Pierre.	50 hectares	Riparia.
Maury . . . . .	M. Jean Borie.	50 hectares	Riparia et Jacquez.
Millas . . . . .	M. le Maire.	75 hectares	Jacquez, Riparia, Solonis.
Montner . . . . .	M. Garrigue-Soubraquès Joseph.	35 hectares	Jacquez, Riparia Cunningham.
Saint-Nazaire . . . . .	M. le Maire.	100 hectares	Riparia.
Néfiach . . . . .	M. le Maire.	30 hectares	Jacquez et Riparia.

NATURE du sol.	ÉTAT général des plantations.	JAUNISSEMENTS avec indication de la nature du sol dans lequel ils se sont produits.
siliceux profond.	Bon état.	Aucun jaunissement.
ns et terrains argi-	Bon état.	Quelques-uns dans terres ar-
ns.	Bon état.	Aucun jaunissement.
siliceux souple.	Bon état.	»
ns et terres argilo-	Bon.	Quelques cas de jaunissement
ières,		dans les terres argilo-cal-
terrains.	Bon.	Aucun jaunissement.
terrains.	Assez bon.	Les Riparias jaunissent dans
de Salanque.	Bon.	Aucun jaunissement.
terrains.	Bon.	»
nds et coteaux cal-	Assez bon.	Jaunissements dans les cal-
s.		caires.
terrains.	Bon.	Aucun jaunissement.
nds.	Bon.	»
siliceux.	Assez bon état.	»
terrains.	Bon.	»

NOM de la localité.	NOM des personnes qui ont adressé des renseignements.	ÉTENDUE des plantations sur lesquelles les renseignements ont été fournis.	CÉPAGES plantés.
Opoul . . . . .	M. le Maire.	125 hectares	Riparia.
Palau . . . . .	M. Pams-Bohé R. M. Roux Jean.	40 hectares	Riparia et Jacque
Perpignan . . . . .	M. Boix Emile. M. Armengaud Vincent. M. Ferrer Léon.	90 hectares	Riparia, Jacquez, S lonis, Rupestris York-Madeira.
Perthus . . . . .	M. Vinyes Auguste.	»	Riparia glabre, S lonis, Jacquez.
Pézilla-la-Rivière . .	M. Malègue Vincent. M. le Maire.	75 hectares	Riparia . Solonis York, Rupestr Jacquez, Othell
Peyrestortes . . . . .	M. le Maire. M. Garenne, propriétaire.	60 hectares	Jacquez et Ripar
Pia . . . . .	M. le Maire. M. Baixas-Amanrich.	20 hectares	Riparia, Jacquez Solonis.
Planèzes . . . . .	M. Baillette Achille.	14 hectares	Riparia et Jacque
Pdllestres . . . . .	M. Deprade Pierre.	6 hectares	Riparia.
Ponteilla . . . . .	M. Jaubert François.	10 hectares	Riparia et Jacque
Prades . . . . .	M. Lavail, pharmacien. M. de Gelcen Henri. M. de Gelcen Augustin.	6 hectares	Riparia, Jacquez, S lonis, etc.
Reynès . . . . .	M. de Bruguère, E.	10 hectares	Riparia, Jacquez Cunningham.

NATURE du sol.	ETAT général des plantations.	JAUNISSEMENTS avec indication de la nature du sol dans lequel ils se sont produits.
Schisteux et calcaire.	Assez bon dans les terrains schisteux notamment.	Jaunissement dans les terrains calcaires.
Sablonneux, argilo-siliceux.	Bon.	Aucun jaunissement.
Divers terrains.	Bon. - Insuccès dans quelques parties présentant des efflorescences salines.	»
Bon terrain profond.	Bon.	»
Divers terrains.	Bon.	»
Argileux	Assez bon.	»
Alluvions.	Bon.	Quelques jaunissements dans terres trop humides.
Divers terrains.	Bon.	Aucun jaunissement.
Argilo-siliceux.	Bon.	»
Divers terrains.	Assez bon.	Jaunissements dans terrains calcaires.
Divers terrains.	Assez bon.	Jaunissements dans des terrains schisteux et argilo-siliceux.
Argileux.	Bon.	Aucun jaunissement.

NOM de la localité.	NOM des personnes qui ont adressé des renseignements.	ÉTENDUE des plantations sur lesquelles les renseignements ont été fournis.	CÉPAGES plantés.
Rivesaltes.....	M. Vaquer, ingénieur. M. le Maire. M. Marquier Jules.	300 hectares	Jacquez, Riparia, Solonis, Rupestris, etc.
Rodez.....	M. Pinet Auguste.	10 hectares	Riparia, Clinton, Herbemont, Jacquez, Rupestris.
Salces.....	M. le Maire. M. Parazols, cons. d'arr.	115 hectares	Riparia et Jacquez.
Saleilles.....	M. Batlle Louis.	25 hectares	Jacquez, Riparia et Solonis.
Le Soler.....	M. le Maire. M. Hainaut Jean-Denis.	108 hectares	Riparia, Solonis et Jacquez.
Sorède.....	M. Ad. Pontich.	3 hectares	Riparia et peu de Jacquez.
Sournia.....	M. Rotgé Gabriel.	2 hectares	Riparia.
Tautavel.....	M. Chichet Jules.	125 hectares	Riparia, Jacquez, Solonis, Rupestris, etc.
Terrats.....	M. Farran-Planas.	15 hectares	Riparia, Rupestris, Solonis, Jacquez, etc.
Thuir.....	M. Amanrich Albert. M. Baillo Charles.	225 hectares	Riparia, Jacquez, Solonis.
Torreilles.....	M. le Maire. M. Martre, vétérinaire. M. de Lobet Joseph. M. Léon Boluix.	45 hectares	Jacquez, Riparia, Solonis, York-Madeira.
Toulouges.....	M. Tanyères Jean.	100 hectares	—



<p align="center"><b>NATURE</b> du sol.</p>	<p align="center"><b>ÉTAT</b> général des plantations.</p>	<p align="center"><b>JAUNISSEMENTS</b> avec indication de la nature du sol dans lequel ils se sont produits.</p>
Divers terrains.	Assez bon.	Jaunissements dans terres calcaires.
Argilo-siliceux.	Bon.	Aucun jaunissement.
Divers terrains.	Bon.	Quelques rares jaunissements dans les terrains de coteaux calcaires.
Alluvions.	Assez bon.	Très peu.
Argilo-siliceux, légers.	Bon.	Quelques jaunissements dans terrains argileux.
Divers terrains.	Bon.	Aucun jaunissement.
Argilo-siliceux.	Bon.	»
Divers terrains.	Assez bon.	Jaunissements dans sols calcaires.
Divers terrains.	Assez bon.	Jaunissements dans sols calcaires.
Divers terrains.	Bon.	Quelques jaunissements dans terrains argileux.
Terrains frais, sablonneux et terrains divers.	Bon.	Non, d'après le Maire et MM. de Llobet et Boluix. Quelques-uns d'après M. Martre.
—	Bon.	Aucun jaunissement.

NOM de la localité.	NOM des personnes qui ont adressé des renseignements.	ÉTENDUE des plantations sur lesquelles les renseignements ont été fournis.	CÉPAGES plantés.
Tordères .....	M. Vile François.	30 hectares	Riparia.
Tresserre .....	M. de Terrats François.	73 hectares	Riparia.
Trouillas .....	M. Joaquières Joseph. M. Parahy Alphonse. M. Torrent Paul.	170 hectares	Jacquez et Riparia.
Villemontguy-d.-Monts	M. Vigo, propriétaire.	»	Riparia et Jacquez.
Villemontguy-de-la-Salanque.....	M. le Maire.	8 hectares	Riparia, Jacquez, Solonis.
Villemontguy.....	M. de Roca Jean.	40 hectares	Riparia et Jacquez.
Villeneuve-de-la-Rivière.....	M. le Maire. M. Mercadier, propriét.	63 hectares	Riparia et Jacquez.
Villeneuve-la-Raho.	M. Pech, régisseur. M. Sauvy Joseph. M <sup>me</sup> veuve Sauvy Jules. M. Sauvy Alfred. M <sup>me</sup> Bresson. M <sup>me</sup> Nicolas.	125 hectares	Riparia et Jacquez.
Vinça.....	M. Salvo François. M. Vailmary fils.	10 hectares	Riparia, Jacquez, Solonis.
Vingrau.....	M. le Maire. M. Castany Jean.	60 hectares	Riparia et Jacquez.

NATURE du sol.	ÉTAT général des plantations.	JAUNISSEMENTS avec indication de la nature du sol dans lequel ils se sont produits.
Argileux.	Bon.	Aucun jaunissement.
Argileux.	Bon.	»
Divers terrains.	Bon.	»
Divers terrains.	Assez bon.	»
Alluvions.	Bon.	»
Divers terrains.	Assez bon.	»
Argileux, argilo-siliceux.	Bon.	»
Divers terrains.	Bon.	Jaunissements dans terrains à sous-sol marneux.
Divers terrains.	Assez bon.	Quelques jaunissements dans terrains calcaires.
Divers terrains.	Assez bon.	Jaunissements dans terrains calcaires.

**RAPPORT**  
**SUR**  
**L'ÉTABLISSEMENT**  
**DANS**  
**LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**  
**DE CHAMPS DE DÉMONSTRATION,**  
**DE RECHERCHES**  
**ET**  
**D'EXPÉRIENCES,**  
**Par M. Eugène AUGÉ,**  
**Secrétaire-général, Rapporteur de la Commission.**

---

La Commission spéciale, nommée par la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales dans son assemblée générale du 23 juin 1886, à l'effet d'examiner le projet d'établissement, dans le département, de champs de démonstration, de recherches et d'expériences et composée de MM. Vincent Malègue, Isidore Frère, Joseph Chichet, Jules Deit, Joseph Lazerme et Eugène Augé, s'est réunie les 30 juin et 6 juillet sous la présidence de M. Léon Ferrer, président de la Société.

Il lui a été tout d'abord donné lecture : 1° de la lettre de M. le Préfet du département, en date du

10 juin 1886, demandant à la Société son avis sur la question soumise à son examen ; 2° du rapport de M. Labau, en date du 12 mars dernier ; 3° de la communication de ce projet par M. le Préfet au Conseil général ; 4° de la délibération prise par ce dernier, le 8 mai 1886, à l'égard de cette communication.

M. Joseph Labau, professeur départemental d'agriculture, appelé au sein de la Commission, a été par elle entendu dans les renseignements qu'il a fournis sur l'établissement, le fonctionnement des champs dont il s'agit, ainsi que sur les services que leur installation est appelée à rendre.

Avant d'aborder la discussion des divers points que renferme l'important projet dont l'examen lui est soumis, la Commission s'est pénétrée des termes et de l'esprit de la circulaire ministérielle du 24 décembre 1885.

La Commission est d'accord avec M. le Ministre pour reconnaître que la mesure proposée ne peut être que très utile, très profitable pour le développement, le perfectionnement de l'agriculture dans notre département.

Sans contredit, depuis déjà un certain nombre d'années, l'agriculture a progressé. Des expérimentations heureuses ont été pratiquées ; des améliorations notables ont été opérées. Mais ces progrès sont demeurés circonscrits, ces expérimentations isolées, ces améliorations ignorées.

Il reste certainement à faire. L'indolence, la routine des agriculteurs est grande. Pour secouer la première, pour modifier la seconde, les conseils les plus pressants sont impuissants. Les exemples, en parlant par eux-

mêmes, pourront seuls avoir cette vertu. Si la masse des agriculteurs ne va pas au devant de la science agricole, il est utile que cette dernière aille vers eux. Le jour où les agriculteurs auront vu et apprécié les avantages pécuniaires qui sont la conséquence de certaines améliorations apportées dans la pratique culturale, ils n'hésiteront pas à les introduire dans l'exploitation de leurs terres.

Les divers points que renferme le projet dont il s'agit sont traités ci-après dans des paragraphes différents, ayant chacun une dénomination spéciale. Dans un dernier paragraphe, intitulé Conclusions, la Commission fait connaître les avis qu'elle a cru devoir émettre.

#### PARAGRAPHE PREMIER.

##### *Nature des divers champs.*

Aux termes de la circulaire ministérielle du 24 décembre 1885, et comme le département des Pyrénées-Orientales ne possède pas de station agronomique, deux sortes de champs sont à y établir : 1° Champs de démonstration ; 2° Champ d'expériences et de recherches. Ce dernier sera le plus souvent désigné sous le nom de Champ d'Études, dénomination qui semble lui mieux convenir.

Une différence sensible existe entre ces deux natures de champs.

##### *1° Champs de démonstration.*

Ces champs doivent servir uniquement à l'application de faits absolument certains, de découvertes contrôlées,

— emploi de tel ou tel engrais, usage de telle ou telle variété de semence, ou de plante améliorée, supériorité de tel procédé de culture, de tel outil perfectionné, etc....

Les terrains nécessaires pour l'installation de ces champs sont fournis gratuitement par les propriétaires. Ces derniers ont la charge de tous les travaux ; naturellement ils profitent de toute la récolte ; ils sont de plus appelés à bénéficier des améliorations dont l'on s'est proposé de faire la démonstration.

Les propriétaires disposés à fournir les terrains pour l'établissement de ces champs peuvent être classés en deux catégories : 1° Ceux prenant à leur charge tous les travaux et toutes les dépenses, quelles qu'elles soient ; 2° Ceux consentant à faire les travaux ordinaires, mais se refusant à faire certaines dépenses, telles que achat de semences particulières, acquisition d'engrais. A ces derniers il sera fait la fourniture de semences et d'engrais ; et quant à ces engrais il est entendu qu'il ne peut s'agir que d'engrais chimiques, spéciaux à la démonstration que l'on a en vue de faire et qui seront ajoutés au fumier de ferme dont la fourniture incombe au propriétaire du champ.

L'on devra être reconnaissant de leur zèle désintéressé aux propriétaires de la première catégorie — dont il est à désirer que le nombre soit relativement important — qui, comme ceux de la deuxième, jouiront du bénéfice de faire analyser gratuitement les terres du champ de démonstration.

2° *Champ d'expériences et de recherches  
ou Champ d'études.*

Ce champ est destiné à l'expérimentation :

1° De faits encore douteux ; 2° de ceux qui, tenus pour certains dans des contrées dont les conditions de climat et de sol diffèrent de la nôtre, n'ont pas encore été l'objet d'un essai ayant parfaitement réussi dans nos régions ; et 3° d'une manière générale, de tous les faits nouveaux.

C'est aussi dans ce champ que se feront les études des améliorations qu'il y aura lieu d'analyser avec soin pour reconnaître celles qui sont applicables aux diverses régions de notre département et qui peuvent être ensuite transportées dans les champs de démonstration.

Le terrain nécessaire pour l'établissement de ce champ doit être *affermé* ou *acheté*.

L'installation de ce champ exige une organisation particulière comme surveillance et direction.

De plus un *laboratoire* devant servir à opérer les analyses plus ou moins nombreuses auxquelles il y aura lieu de procéder, doit nécessairement faire partie de cette installation ou y être rattaché.

Enfin des fonds suffisamment abondants doivent être mis à la disposition du Comité de surveillance ou du Directeur, afin de subvenir aux dépenses de toute nature que nécessitent le fonctionnement et l'exploitation de ce champ.



PARAGRAPHE DEUXIÈME.

**Établissement.**

*1<sup>o</sup> Champ d'Études.*

L'Établissement d'un seul ohamp d'expériences et de recherches ou d'études, paraît suffisant pour le département.

La contenance de la terre nécessaire pour l'établissement de ce champ peut être dès le début, de *un hectare*, sauf à l'augmenter par la suite, suivant le nombre et la diversité des expériences et études qui y seront faites.

Ce champ, exigeant la surveillance du Comité et la présence, sinon quotidienne, du moins fréquente du Directeur, ainsi que la proximité du laboratoire, doit être établi le plus près possible de Perpignan.

A cet égard, sans préjuger la désignation qui sera définitivement faite, la Commission, tenant compte de la question de convenance en même temps que de celle d'économie — qui ne doit pas être négligée, — pense qu'il y aurait un avantage marqué à tous égards, à ce que ce champ soit établi *chez M. J.-D. Hainaut, à son domaine de l'Eule, près le Soler.*

Dans ce domaine en effet est déjà établie *la pépinière départementale de plants américains*. Le personnel employé pour le service de cette pépinière serait utilisé pour les travaux du champ d'études. Il serait facile de s'entendre avec le propriétaire du domaine pour certains travaux de labour et de culture. — Le

Directeur du champ étant le même que celui de la Pépinière, ces deux établissements ne peuvent que gagner à être à côté l'un de l'autre. — Le domaine de l'Eule est assez rapproché de Perpignan et une distance de 1500 mètres environ le sépare de la station du Soler.

Les agriculteurs doivent être admis à visiter ce champ d'études et à suivre, s'ils le désirent, certaines des expériences qui y seront pratiquées.

### 2° *Champs de démonstration.*

Ces champs doivent être établis en aussi grand nombre que possible, dans les lieux les plus accessibles aux cultivateurs, afin que ces derniers, pouvant s'éclairer, se rendre compte par eux-mêmes des améliorations profitables à la contrée, prennent confiance et, se rendant à l'évidence des faits, introduisent dans leur exploitation les améliorations constatées.

Ces champs doivent être répartis, sans distinction, sur tous les points du département.

Ils devront avoir une contenance d'environ un hectare, ce qui permettra d'observer l'assolement *biennal* généralement en usage dans le pays.

La Commission a eu à examiner deux systèmes présentés à l'occasion de la fixation du nombre de ces champs. — Le premier consistait à en établir un par canton. Ce système, s'il avait cet avantage de doter chaque canton d'un champ de démonstration, offrait cet inconvénient de donner lieu, dès le début, à une dépense relativement considérable. Il n'était pas certain d'ail-

leurs de trouver immédiatement, dans chaque canton, un propriétaire disposé à fournir le terrain nécessaire pour l'établissement de ce champ. — Le deuxième, laissant de côté la division administrative et tenant compte de la situation topographique du département, partageait ce dernier en trois régions distinctes : plaine, coteaux et basse-montagne, haute-montagne. C'est celui qui a été en partie adopté.

Tous les champs qui n'exigeront aucun frais, c'est-à-dire ceux dont les propriétaires prennent à leur charge tous les travaux et dépenses, doivent être naturellement acceptés, quel qu'en soit le nombre.

Quant aux champs qui nécessiteront des frais ou dépenses, la commission pense que l'installation de huit d'entre eux, répartis dans toutes les régions du département, sera suffisante pour répondre au but que l'on se propose d'atteindre.

Le nombre de ces champs pourra être annuellement augmenté, suivant les services rendus par ceux déjà établis et suivant aussi les ressources dont il pourra être disposé à leur égard.

La Commission estime qu'il y a lieu de renouveler les avis insérés dans les journaux aussitôt après que parut la circulaire ministérielle, aux termes desquels les propriétaires désireux d'établir chez eux un champ de démonstration, étaient invités à s'inscrire.

La Commission estime de plus qu'il y a lieu de faire des démarches personnelles auprès d'agriculteurs dont les terres sont situées dans certaines parties du départ-

tement où l'installation d'un de ces champs peut être utile et d'où il n'a pas été répondu à l'appel qui a été fait, afin d'engager et de déterminer quelque agriculteur de ces régions à fournir le terrain nécessaire.

#### PARAGRAPHE TROISIÈME.

##### **Simultanéité.**

Le champ d'études doit-il être créé en même temps que les champs de démonstration ou bien ces derniers peuvent-ils être établis d'ores et déjà, en renvoyant à plus tard l'établissement du champ d'études ?

Cette question est très importante. L'hésitation à y répondre tout aussitôt provient uniquement de cette circonstance, que l'intérêt qui s'attache à la création immédiate du champ d'études ne se dégage pas de lui-même et d'une manière aussi perceptible que celui concernant les champs de démonstration. Cet intérêt toutefois, pour être moins apparent, n'en est pas moins réel.

De l'exposé qui a été fait ci-dessus sur la nature des deux sortes de champs, il ressort clairement que chaque sorte d'entre eux concourt à un but différent, et ce but ne doit pas être perdu de vue.

Logiquement les champs de démonstration procèdent du champ d'études.

Sans doute il est des faits acquis dont l'application peut être faite tout aussitôt ; et c'est ce qui permet l'établissement immédiat de champs de démonstration. Mais ces faits acquis sont limités et la science agricole est vaste.

L'on comprend facilement qu'il n'est pas possible de transporter dans les champs de démonstration les améliorations que l'on a en vue de propager, si ces améliorations n'ont pas été au préalable constatées dans le champ d'études. Ce n'est qu'à la condition rigoureuse de l'établissement simultanément de celui-ci que les champs de démonstration ont leur raison d'être. Différer la création du champ d'études serait tarir la source de l'existence des champs de démonstration.

Il est dès lors de toute nécessité que la création des deux natures de champs soit simultanée.

#### PARAGRAPHE QUATRIÈME.

##### **Organisation.**

Les champs de démonstration doivent être placés *sous la direction du professeur départemental d'agriculture* qui, après avoir pris l'avis du Comité dont il va être parlé, s'entendra avec les propriétaires à l'occasion de la nature et du mode d'expériences qui seront faites sur chacun de ces champs.

La désignation des points du département sur lesquels ces champs seront établis sera faite ultérieurement par ledit Comité et le Directeur.

*Un Comité nommé par M. le Préfet, dont les membres seront pris parmi les membres du Conseil Général et de la Société Agricole, aura la surveillance et la direction du champ d'études, dont le professeur départemental d'agriculture sera le Directeur effectif.*

Ce Comité et le Directeur choisiront le terrain où sera installé le champ d'études, si ce dernier n'est pas établi au Mas de l'Eule, ainsi que la Commission en exprime le désir.

Les expériences ou recherches qui devront être faites dans ce champ seront arrêtées de concert par le Comité et le Directeur.

Ce dernier devra consigner soigneusement et par ordre, sur un livre-journal, les observations intéressantes chaque expérience faite dans ledit champ.

Un compte-rendu complet et détaillé de toutes les expériences et opérations qui auront été faites dans les champs de démonstration et dans le champ d'études sera publié chaque année, avant la session du Conseil général, si c'est possible. — La publication d'une expérience faite dans le champ d'études pourra être publiée dès qu'elle aura été terminée.

*Les analyses chimiques auxquelles il y aura lieu de procéder seront faites au laboratoire de la Chambre syndicale des vins, fondé récemment à Perpignan.*

L'existence de ce laboratoire et les conditions dans lesquelles il est mis à la disposition du champ d'études procurent à ce dernier une économie notable dans les frais.

Ce laboratoire est le même que celui qui fut établi à Perpignan, il y a quelques années, par le Comice viticole, en grande partie au moyen de la subvention allouée à cet effet par le Conseil général. A la suite de la fusion, opérée en 1885, du Comice Viticole avec la Société Agricole, ce laboratoire devint la propriété de cette

dernière qui l'a transférée, sous certaines conditions et réserves, il y a peu de temps, à ladite Chambre syndicale des vins.

Les *analyses* et recherches, de quelque nature que ce soit, concernant les champs d'études et de démonstration, seront faites *gratuitement par le chimiste attaché à ce laboratoire*, conformément au vœu du Conseil général et aux décisions de la Société agricole, acceptées par le Président de ladite Chambre syndicale.

Il sera néanmoins tenu compte au laboratoire des dépenses faites à l'occasion des réactifs et matières employés pour les analyses intéressant lesdits champs.

#### PARAGRAPHE CINQUIÈME.

##### Dépenses.

##### 1° *Champs de Démonstration.*

Les dépenses concernant ces champs consistent en achat de semences, d'engrais, d'outils. Ces derniers, s'il en est acheté, ne seront que prêtés aux propriétaires et demeureront la propriété du Département.

La somme à allouer à chaque champ de démonstration ne peut pas être déterminée d'une manière précise, la nature de l'expérience à faire sur chacun d'eux pouvant exiger une dépense plus ou moins élevée.

La dépense peut être évaluée, en moyenne, à la somme de deux cent cinquante francs (250 francs) par chaque champ, ce qui, pour l'établissement projeté de huit champs, porte la dépense totale à 2.000 francs.

### *2° Champ d'Etudes.*

Les dépenses concernant ce champ comprennent :  
1° le prix du fermage ; 2° l'achat de certains outils ;  
3° l'achat des semences, plantes et engrais ; 4° les frais  
de main-d'œuvre ; 5° les frais des analyses, et 6° tous  
autres frais ou dépenses que l'on ne peut prévoir.

La Commission ayant en vue l'établissement de ce  
champ au domaine de l'Eule estime que la dépense,  
pour la première année, peut être évaluée à deux  
mille francs (2000 fr.). Assurément la dépense s'élèvera  
à un chiffre plus fort si le champ est établi autre part  
qu'au domaine de l'Eule.

Aux dépenses ci-dessus signalées il y a lieu d'en ajouter  
une autre qui est la conséquence forcée de l'établisse-  
ment des divers champs dont s'agit, celle des frais  
d'inspection, de contrôle et de surveillance de ces  
champs, tant du directeur que des membres du Comité.  
La somme à allouer à cet effet peut être portée à six  
cents francs (600 fr.).

Par suite, l'établissement desdits champs entraînera,  
pour la première année, une dépense totale de quatre  
mille six cents francs (4600 fr.).

La Commission exprime le regret que les ressources  
de la Société Agricole ne permettent pas à cette  
dernière de concourir, par le vote d'une subvention, à  
la création de ces divers champs, dont la dépense  
devra être supportée par le Département et par l'Etat.  
— Elle se fera un devoir de publier, dans son Recueil,  
les résultats qui lui seront communiqués par le profes-



seur d'agriculture ou le Comité de surveillance et de direction. Elle augmentera même la périodicité de sa publication, afin de porter le plus rapidement possible à la connaissance des agriculteurs du département, les résultats qui intéresseront notre pays. — Elle contribuera ainsi à atteindre le but éminemment utile que s'est proposé M. le Ministre de l'agriculture en émettant l'idée de la création de champs d'études et de démonstration.

#### PARAGRAPHE SIXIÈME.

##### Conclusions.

La Commission est d'avis :

1° Qu'il y a intérêt et utilité, pour l'avancement et le développement de l'agriculture, à créer dans le département des Pyrénées-Orientales un champ de recherches et d'expériences ou d'études et plusieurs champs de démonstration ;

2° Que la création de ces divers champs doit être simultanée ;

3° Que le champ d'études doit être établi aux environs de Perpignan, au domaine dit Mas de l'Eule, si c'est possible, à cause des avantages de toute nature qui doivent résulter de son installation en ce lieu ;

4° Qu'il soit créé dès maintenant huit champs de démonstration aux divers points du département qui seront ultérieurement désignés ;

5° Qu'il soit institué un comité, composé de membres du Conseil général et de membres de la Société

Agricole, devant avoir spécialement la surveillance et la direction du champ d'études, la direction effective de ce dernier ainsi que celle des champs de démonstration appartenant au professeur départemental d'agriculture, les autres attributions de ce Comité pour tous les divers champs étant celles prévues au paragraphe quatrième ci-dessus ;

6° Qu'il soit alloué la somme de quatre mille six cents francs (4.600 fr.), nécessaire pour subvenir aux dépenses d'établissement de ces divers champs, applicable ladite somme, deux mille francs (2.000 fr.) au champ d'études, deux mille francs (2.000 fr.) aux champs de démonstration, et six cents francs (600 fr.) aux frais de surveillance, contrôle et direction ; ladite somme à la charge du Département et de l'Etat.

Le présent rapport, rédigé par M. Augé, approuvé et signé par tous les membres de la Commission et son Président, sera avant d'être transmis à M. le Préfet, soumis à l'Assemblée générale de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire.

Ont signé :

MM. Eug. AUGÉ, LÉON FERRER, I<sup>er</sup> FRÈRE, DEIT Jules,  
V. MALÈGUE, CHICHET J<sup>h</sup>, J<sup>h</sup> LAZERME de LON.

Ce rapport lu à la séance extraordinaire de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire du 12 juillet, a été approuvé en son entier.

Perpignan, le 13 juillet 1886.

*Le Président,*

Signé : LÉON FERRER.

Conformément aux conclusions de ce rapport, M. le Préfet a proposé au Conseil Général, à la session du mois d'août 1886, de décider :

1° Qu'un champ de recherches et d'expériences ou d'études et plusieurs champs de démonstration seront créés dans le département ;

2° Que le champ d'études, d'une contenance d'un hectare, sera établi à côté de la pépinière départementale de plants américains, sur un terrain dépendant du domaine du mas de l'Eule, situé près le Soler, et appartenant à M. Hainaut qui s'engage à le céder à titre de bail à ferme, au prix annuel de 300 francs ;

3° Qu'il sera établi, dès maintenant, huit champs de démonstration sur divers points du département situés autant que possible sur les routes et les chemins les plus fréquentés, de manière à ce que les résultats obtenus en puissent être facilement constatés par les agriculteurs ;

4° Qu'il sera institué un Comité de surveillance et de direction composé de M. le Préfet, président ; du professeur départemental d'agriculture, de deux membres du Conseil général et de deux membres de la Société agricole. Ce comité, qui aura également la direction et la surveillance de la pépinière départementale des vignes américaines, choisira dans son sein un vice-président et un secrétaire. Il devra s'entendre avec la Chambre syndicale des vins pour les analyses auxquelles il y aurait lieu de procéder. A cet effet, il sera concédé à ladite Chambre le matériel que le Comice viticole a acheté en 1881, avec la subvention de 3.000 francs votée par le Conseil général,

matériel qui est en ce moment déposé dans une pièce dépendant de l'Hôtel-de-Ville de Perpignan, où il reste privé de soins et complètement inutilisé ;

5° Que les champs de démonstration seront placés sous la direction du professeur d'agriculture qui, après avoir pris l'avis du Comité ci-dessus mentionné, s'entendra avec les propriétaires sur la nature et le mode d'expériences qui seront faites sur chacun de ces champs.

La somme nécessaire au fonctionnement de ce service est évaluée, par la Commission Agricole, à 4.000 francs par an, savoir :

2.000 francs pour le champ d'études, dont 200 pour le fermage et 1.800 francs : 1° pour l'achat de certains outils (machines ou instruments), de semences, plants et engrais ; 2° pour les frais de main-d'œuvre et des analyses ; 3° pour les autres frais ou dépenses que l'on ne peut prévoir ;

2.000 francs pour les champs de démonstration, à raison de 250 francs l'un ;

600 francs pour frais de surveillance, de contrôle et de direction.

M. le Ministre ayant pris l'engagement de payer la moitié de la dépense, je prie le Conseil général de vouloir bien voter la somme de 2.300 francs qui resterait à sa charge.

*(Volume du Conseil général. — Session ordinaire d'août 1886. — Rapport du Préfet. — Page 174).*

A la séance du 21 août, le Conseil général a adopté les propositions de M. le Préfet.

**RAPPORT**  
SUR  
**LE CONCOURS ET LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES**  
**DE L'ANNÉE 1886,**  
**Par M. le D<sup>r</sup> Albert DONNEZAN,**  
Directeur de la Section.

---

En créant nos concours scientifiques, notre Société avait l'intention de diriger sur notre beau Roussillon les études des amis de la science. Une région presque inconnue leur était offerte; nous leur disions cherchez : nos encouragements et notre aide ne vous manqueront pas. Dès les premières années, notre but a été dépassé et de nombreux mémoires ayant trait à des travaux étrangers à notre région ont été soumis à notre appréciation. — Intéressée à concentrer les efforts sur un objectif déterminé, la Commission des récompenses a décidé de se limiter à partir du présent concours, et de ne plus classer que les œuvres relatives à notre pays.

Certes le champ est assez vaste et le travail ne manquera pas aux laborieux. — Longtemps nous avons pu vivre insouciant, sinon heureux, pensant que nous

n'avions pas d'histoire, mais quelques chercheurs ont soulevé le voile, nos trésors enfouis sont découverts. — A nous Roussillonnais à les mettre au jour. — Ne restons pas en arrière quand toute la France intelligente travaille pour suivre le mouvement ascendant des connaissances humaines et soutenir avec quelque honneur la lutte contre les autres nations. — Nous, les derniers venus, nous, dont le pays est à peu près inexploré, nous avons un devoir à remplir : le faire connaître, et ne pas attendre que des étrangers viennent sous nos yeux, et à notre honte, nous dépouiller des trésors que nous foulons inconsciemment sous les pieds.

L'essor donné partout par les sociétés savantes a eu des résultats immenses, toutes les branches des sciences spécialisées ont été mieux étudiées, et en quelques années de nouveaux horizons se sont ouverts devant nous. Les vulgarisateurs en créant la science pour tous, ont indiqué à chacun qu'il y avait un monde inconnu au-delà de ce que l'on montrait, et les chercheurs, précieux auxiliaires des savants, se sont présentés pleins de bonne volonté et d'ardeur.

Nous n'avons manqué en Roussillon ni des uns ni des autres, mais combien plus fructueux auraient été leurs travaux s'ils s'étaient bornés à travailler sur place. Pour n'en citer qu'un exemple, je prends l'ouvrage présenté au concours par M. Guiter, ingénieur civil à Saint-Laurent, qui a étudié avec un soin spécial le Djebel-Genessé. Il suffit de le lire avec quelque attention pour se convaincre que l'auteur, absolument compétent en la matière, a travaillé consciencieusement

son sujet ; mais ses efforts incontestables auraient été plus utiles s'ils eussent eu pour objectif un point quelconque de notre région.

La Société voulant cependant témoigner à M. Guiter tout le cas qu'elle fait de son travail, lui décerne, en dehors du concours, une médaille d'argent et l'engage à employer désormais au service de notre pays son talent d'archéologue et de naturaliste.

Le même conseil s'adresse à tous ceux qu'intéresse la science, à un point de vue quelconque.

Si nos concours ont été pauvres cette année, nous avons eu comme compensation les nombreux travaux accomplis par la section Scientifique et Archéologique. Dans le nombre je ne citerai que les plus importants.

Pour peu qu'on se soit intéressé à l'histoire de notre ville, on a entendu parler du vieux Saint-Jean, dont l'origine se confond avec celle de Perpignan. Les quelques écrivains qui l'ont étudié sont loin d'être d'accord sur les dates et la nature de ses transformations successives. Le meilleur moyen de connaître la vérité était de fouiller le sol de l'antique basilique et de demander aux restes enfouis du passé ce que les historiens avaient négligé de nous apprendre. Ce travail devait d'autant plus piquer notre curiosité que les archéologues Roussillonnais avaient découvert dans de vieux parchemins que Don Sanche et l'infant Philippe avaient été ensevelis des deux côtés du Maître-Autel du vieux Saint Jean. Sur la demande adressée par la Société au ministre, à l'instigation de notre sympathique archiviste M. Brutails, la subvention nécessaire pour les fouilles

nous fut accordée et dès le mois de mars on se mit à l'œuvre sous la surveillance d'une commission composée de M. Léon Ferrer, président de la Société, MM. le Colonel Puiggari, César Drogard, de Lamer, Ernest de Bruguère, Charles Donnezan, Vidal, bibliothécaire, Brutails, archiviste, et Albert Donnezan.

Voici les conclusions du travail de M. Brutails, notre rapporteur, travail qui sera inséré in-extenso dans le Bulletin de la Société.

« Au cours de ces fouilles, nous avons retrouvé le tombeau du roi Sanche et de deux Évêques d'Elne, enrichi notre Musée municipal de pierres tombales et de poteries appartenant sans doute aux siècles du haut moyen âge, étudié le mode d'inhumation en usage en Roussillon à cette époque, fixé le niveau primitif du vieux Saint-Jean et reconstitué la forme des supports de la tribune, reconnu les dimensions et les plans de l'abside. Nous avons enfin découvert une église dont l'existence n'était même pas soupçonnée et qui est vraisemblablement plus ancienne que les plus anciens sanctuaires signalés par l'histoire sur le sol de notre ville. »

En plus de cet intéressant mémoire, M. Brutails, dont les recherches s'étendent à tout le département, nous a donné la primeur de deux découvertes intéressantes l'épigraphie roussillonnaise ; ce sont deux inscriptions inédites provenant l'une de Pézilla-de-la-Rivière, l'autre de Saint-André. L'inscription palimpseste de Pézilla paraît remonter au III<sup>e</sup> siècle ; celle de Saint-André, dans un autre genre, est tout aussi intéressante. Elles seront figurées et interprétées l'une et l'autre dans notre Bulletin annuel.



M. Vidal, notre infatigable bibliothécaire, le savant auteur du Guide en Roussillon et à Vernet-les-Bains, nous a donné aussi de nombreux travaux ; mais n'anticipons pas, le jour n'est pas éloigné où ils seront livrés à la publicité ; nous pourrions alors en parler longuement.

Je dois enfin vous parler d'un travail considérable accompli dans ces derniers temps par quelques membres de la Section des Sciences : c'est la transformation du Musée d'histoire naturelle.

Lorsqu'en 1840, la Société Agricole, Scientifique et Littéraire offrit à la Ville de Perpignan ses collections d'histoire naturelle, le regretté docteur Companyo père les avait réunies dans les salles du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne Université, où, classées avec un ordre parfait, elles offraient au visiteur le plus grand intérêt. Pendant les longues années que notre savant président consacra, en qualité de conservateur, à compléter son œuvre, il put se procurer un si grand nombre d'objets étrangers que peu à peu les collections locales primitives purent être considérées comme des quantités négligeables ; elles pouvaient même passer inaperçues surtout depuis qu'à son retour de Suez, le docteur Companyo fils, qui avait succédé à son père, enrichit notre Musée de ses splendides collections égyptiennes.

Dans ces conditions, le savant étranger qui venait dans le pays pour s'instruire sur nos richesses et rechercher dans notre Musée quelques espèces rares décrites dans le bel ouvrage du D<sup>r</sup> Companyo, s'en retournait le plus souvent sans avoir rien vu. Nous

avons pu nous convaincre du triste effet produit par ces déconvenues, en lisant dans des œuvres scientifiques qu'il avait été impossible de découvrir chez nous ce qu'on venait y chercher ; comment pouvait-il en être autrement pour des étrangers, lorsque notre compatriote, le professeur Déperet, n'avait pu, lui-même, retrouver dans nos collections la plupart des matériaux sur lesquels il comptait pour son travail sur le bassin tertiaire du Roussillon. Signaler le mal était presque le réparer. Aussi, dirigés par lui, nous sommes-nous mis immédiatement à l'œuvre ; munis de l'autorisation gracieusement accordée par M. le Maire, depuis dix-huit mois nous avons bouleversé le Musée. Tous les objets trouvés dans le pays, possédant un extrait de naissance authentique, ont été réunis dans l'aile gauche du bâtiment, et le Musée régional est né.

Les conseils et la direction du D<sup>r</sup> Déperet auraient certainement suffi pour mener à bonne fin ce travail important, mais il n'était pas toujours là et nous avons des collaborateurs sur lesquels nous savions pouvoir compter. M. le docteur Bucquoy nous offrit quelque temps son concours, mais son départ forcé laissa tout le poids du classement de nos collections de coquillages à M. E. Pépratx, si compétent en la matière. En quelques mois son travail était terminé. Deux vitrines sont occupées par la Conchyliologie. L'une renferme les coquilles marines, fluviatiles et terrestres. Nous y remarquons surtout les fragiles Argonautes du lido du Barcarès, les *Runella* et les *Murex* de nos côtes rocheuses, les *Risson* de Paulilles, les *Panthina* de

haute mer, les *Cardinia* disséminées sur toutes nos plages. A côté les Hélices, Bulimes, Lymnées, Anodontes, Mulettes, etc.

Les espèces nouvelles découvertes par nos compatriotes Aleron, Farines, Paul Massot, Penchinat et Companyo y sont représentées.

Nous nous plaisons à faire observer que la plupart des espèces marines ont été données par M. M. Bucquoy et Eugène Pépratx, et que c'est de la collection de ce dernier qu'ont été tirés tous les sujets terrestres et fluviatiles.

La vitrine renfermant les coquilles fossiles fera, nous n'en doutons pas, l'objet des visites et des études des savants roussillonnais et étrangers. On y trouve toutes les espèces de nos bancs. Nous citerons comme beaux spécimens la précieuse *Panopœa Arago*, qui fut donnée par M. Paul Massot, la *Lutraria*, récemment découverte par M. Eugène Pépratx à Banyuls-dels-Aspres, les huîtres moyennes de Trouillas, les énormes *Pecten* de Millas, les gros *Pieds-de-mulet* de Caudiès-de-Saint-Paul, les *Ammonites* de Saint-Paul, les curieux *Rudistes* d'Opoul et Vingrau, les *Cyclolithes* de Coustouges, enfin les *Planorises* des lignites d'Estavar.

M. le Docteur Bosch a bien voulu classer les mammifères, les oiseaux et les reptiles, M. l'ingénieur de Llamby s'est chargé de la partie géologique et a réuni nos collections en les classant au point de vue scientifique et industriel.

La paléontologie m'avait été réservée et je suis obligé, à ce sujet, d'entrer dans quelques détails, car

cette collection était entièrement à faire. Nos richesses paléontologiques attiraient bien peu l'attention des collectionneurs, et c'est à peine si le docteur Companyo avait réussi à sauver d'une destruction certaine une magnifique défense de Mastodonte et deux os des membres qui composaient tout ce que le Musée possédait comme spécimen de la faune tertiaire.

Je dois cependant citer encore une magnifique tortue d'eau douce de 80 centimètres de longueur, offerte au Musée par M. Faget, qui elle aussi dormait oubliée, ensevelie dans sa gangue d'argile, au fond d'une vitrine où elle passait inaperçue; — disons de suite que découverte une seconde fois, nous l'avons mise au jour et qu'elle est aujourd'hui une des plus belles pièces de notre Musée.

Les travaux exécutés à la Citadelle en vue du projet fontinal, et les nouvelles tranchées faites par le Génie militaire au Serrat d'en Vaquer, nous ont ouvert un plus vaste champ de recherches; le pliocène Roussillonais que M. Dépéret avait deviné devoir être un terrain classique, a dépassé ses prévisions.

Ces couches d'argile, de sable et de grès enfouis depuis des milliers de siècles ont vu le jour et nous y avons recueilli de magnifiques échantillons d'espèces disparues. Pussions-nous aider à trouver quelques-uns des anneaux de cette chaîne sans fin qui relie entre eux tous les êtres organisés.

Depuis le commencement de ces travaux, j'ai recueilli avec soin tous les objets trouvés par les ouvriers, et ils sont devenus si intéressants et si nombreux que je

me suis fait un devoir de les classer au Musée pour qu'ils puissent y être constamment visités par ceux que ces études intéressent.

Je les énumère en prenant la série de bas en haut dans l'échelle de nos classifications et d'après la place qu'il occupent dans les vitrines. En première ligne figurent des débris osseux appartenant au D<sup>r</sup> Déperet et provenant des mines d'Estavar, bassin lacustre miocène supérieur de la Cerdagne : on y voit des os de *Sus major*, de *Castor Jøgeri*, d'*Hipparion gracile* et d'*Amphycyon major*. Je ne parlerai que pour mémoire de quelques coquilles d'eau douce et de plusieurs empreintes de feuilles trouvées à 15 mètres de profondeur au-dessous du niveau du Serrat d'en Vaquer. Nous trouvons aussi de magnifiques fragments de carapace de Tortue, *Testudo Perpiniana* et *Emys Gaudryi*. M. Pépratx y a joint quelques os des membres de la grande tortue provenant de sa collection particulière et trouvée à Villeneuve-de-la-Raho.

A côté j'ai classé des dents d'un petit rongeur que j'ai découvert au Soler et que M. Déperet a reconnu comme appartenant au genre *Lagomys*, petits léporidés confinés aujourd'hui dans les montagnes de l'Asie centrale, plus un tibia d'un animal du genre *Talpa*.

Parmi les ruminants nous possédons :

1<sup>o</sup> Le *Dicrocerus*, petit cerf dont le bois est simplement bifurqué. Tous les os des membres sont représentés, une mâchoire toute entière nous montre la collection complète de ses dents ;

2° Le *Palæoryx boodon*, immense *Oryx* qu'on ne trouve que dans une seule station en Espagne et dans notre bassin du Roussillon ; une centaine d'échantillons d'os des membres, des dents et des cornes nous donnent une idée exacte de tout l'animal dont j'ai pu reconstituer un membre entier.

Les Solipèdes sont représentés par l'*Hipparion crassum*, cheval tertiaire, l'ancêtre du cheval actuel, dont les pieds étaient accompagnés de deux petits pieds supplémentaires qui ne touchaient pas le sol.

Comme *Pachydermes*, nous avons le *Sus arvernensis* représenté par une magnifique mâchoire complète et quelques dents isolées.

Le *Tapirus arvernensis* dont les dents qui faisaient déjà partie de la collection du D<sup>r</sup> Companyo ont été décrites dans l'ouvrage du D<sup>r</sup> Déperet.

Le *Rhinocéros leptorhinous*. -- Nous avons trouvé de cet énorme animal, tant au Serrat d'En Vaquer qu'à la Citadelle, plusieurs membres et une côte.

Enfin comme *Proboscidiens*, nous possédons la défense et l'os de *Mastodonte* dont nous avons parlé et auquel nous ajoutons plusieurs dents et un fragment de vertèbre trouvés récemment.

Il n'existait pas de spécimen de *Carnassier* fossile au Musée ; M. E. Pépratx a bien voulu prêter à la Ville la belle *Viverra* qui porte justement son nom ; nous pouvons en être fiers car aucun Musée ne possède un pareil échantillon.

A côté de cet intéressant animal j'ai placé une

mâchoire inférieure d'ours, *Ursus arvernensis*, encore un carnassier inconnu dans le pays, que j'ai eu l'heureuse chance de découvrir au mois de janvier dernier et qui a été déterminé par M. le Dr Déperet <sup>1</sup>.

Enfin la dernière et la plus intéressante découverte qui remonte à quelques jours à peine est celle d'un maxillaire inférieur de singe tertiaire.

Cette pièce unique, que nous avons trouvée au Serrat d'en Vaquer, a appartenu à un animal déjà vieux, c'est un Macaque se rapprochant du *Macacus Monspessulanus*, décrit, d'après quelques échantillons incomplets, par Paul Gervais <sup>2</sup>.

Cette trop longue énumération ne me laisse plus le temps de vous parler de la dernière salle de notre Musée, elle est consacrée aux collections quaternaires et à l'époque actuelle ; c'est un Musée régional archéologique que nous avons ébauché ; nous avons besoin pour le terminer du concours de tous et surtout des collectionneurs qui voudront bien, comme nous, se dessaisir, dans l'intérêt général, de quelques-uns des objets qui composent leur collection particulière.

En nous applaudissant des résultats de nos découvertes qui ont ouvert une voie nouvelle à l'exploration scientifique de notre pays, nous ne nous dissimulons pas que nos efforts seuls eussent été souvent impuissants. Qu'il nous soit donc permis de grouper dans un même hommage public de reconnaissance, toutes les bonnes volontés dont le concours pressé ne nous a jamais

<sup>1-2</sup> Voir la planche et pour la description, la communication du Dr Déperet à l'Institut (page 138).

fait défaut et de remercier surtout MM. le Maire de Perpignan, le Colonel directeur du Génie, les capitaines Duféhy et Maguet, les entrepreneurs des travaux du Serrat d'en Vaquer et du service des eaux, ainsi que M. l'Architecte de la Ville qui, en nous prêtant une aide constante et sympathique, en nous facilitant des recherches toujours pénibles et, sans eux, souvent infructueuses, ont bien mérité du Roussillon et de la Science.

---

Postérieurement à la rédaction de ce rapport, communication a été donnée à l'Institut par M. Gaudry d'un mémoire de M. Déperet, intitulé :

« *Sur l'importance et la durée de la Période pliocène, d'après l'étude du bassin du Roussillon ; nouveaux documents pour la faune des mammifères pliocènes de ce bassin.* »

Ce mémoire se termine ainsi qu'il suit :

« Je ne saurais laisser passer l'occasion de cette  
« note, sans signaler, parmi les précieux matériaux  
« que le Dr Albert Donnezan recueille avec le plus  
« grand zèle, dans les limons pliocènes de Perpignan,  
« la présence de trois mammifères qui n'y avaient pas  
« encore été rencontrés :

« 1° Un petit rongeur du groupe des *Lagomys*,  
« voisin des *L. Meyeri* d'œningen et *Corsicanus* des  
« brèches de Corse ;

« 2° Une demi-mandibule d'un petit ours (*Ursus*  
« *etruscus*, *Cuv.*) se rapprochant des ours pliocènes de



« Montpellier, de l'Auvergne et du Val d'Arno, et  
« remarquable par la forme de ses prémolaires et de  
« sa carnassière, qui diffèrent de celles des grands ours  
« actuels et quaternaires pour marquer quelque ten-  
« dance vers la dentition des chiens et spécialement de  
« l'*Amphycion* miocène ;

« 3° Un singe de la taille d'un fort Magot, indiqué  
« par un fragment de mandibule du côté gauche, qui  
« montre en place les quatre dernières molaires. Je  
« rapporte ce singe à l'espèce de Montpellier désignée  
« par Gervais sous le nom de *Semnopithecus mons-*  
« *pessulanus* ou de *Macacus priscus* dont il ne m'a  
« paru différer que par une taille un peu plus forte.  
« La disposition des mamelons dentaires, qui ont une  
« tendance à former des tubercules arrondis plutôt  
« que des crêtes transverses régulières, me porte à  
« rapprocher ce singe des Macaques indiens (*Macacus*)  
« plutôt que des Semnopithèques. L'espèce du Rous-  
« sillon diffère du *Macacus florentinus* Cocchi, du  
« Val d'Arno, par la forme du talon de la dernière  
« molaire qui est simple au lieu d'être bifide. »

Je dois encore mentionner sommairement le résultat de mes dernières recherches : 1° J'ai découvert au Serrat d'en Vaquer la partie inférieure d'un tibia de Mastodonte, la partie antérieure d'un tibia de Rhinocéros et de nombreux fragments d'*Hipparium Crassum* ; 2° à la briqueterie Magnan, une demi-mandibule gauche de *Palæoryx boodon*, âgé, et ce qui est plus important, à une profondeur de 15 mètres dans le puits du nouveau fort, des empreintes de coquillages parfai-

tement conservés, parmi lesquels une espèce déjà décrite par M. Déperet dans sa thèse, sous le nom d'*Unio Nicolasi*. Dans les mêmes couches d'argile grasse, j'ai trouvé des empreintes nombreuses de végétaux, qui seront déterminés ultérieurement.

Parmi les ossements découverts tout récemment, j'ai encore recueilli un os d'oiseau de grande dimension et une demi-mandibule à peu près complète d'un carnassier, genre *Félis*, dont on n'avait pas encore trouvé de traces dans le pays.

Janvier 1887.

A. DONNEZAN.

---

**RAPPORT**  
SUR LES  
FOUILLES PRATIQUÉES DANS L'ÉGLISE  
**SAIN'T-JEAN LE VIEUX**  
PRÉSENTÉ  
Par **M. A. BRUTAIS,**  
Membre résidant, Rapporteur.

---

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire ayant obtenu, en 1886, de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique une subvention pour faire des fouilles dans l'église Saint-Jean-le-Vieux, désigna une commission chargée de conduire et de surveiller ces recherches. Cette commission, composée de MM. le Colonel Puiggari, Cazes, César Drogart, Albert Donnezan, Charles Donnezan, Albert Saisset, Paul de Lamer, Ernest de Bruguère, Amédée Aragon, Vidal et Brutails, m'a fait l'honneur de me confier la mission de vous rendre compte, comme je le fais ci-après, de ses investigations et de ses découvertes.

Le mardi 30 mars, la commission, convoquée dans le but d'arrêter le plan de ses travaux, se transporta au vieux Saint-Jean, où une discussion des plus intéres-

santes s'engagea sur la date de construction des diverses parties de l'édifice. <sup>1</sup>

Le soir même, des fouilles commencèrent dans la nef centrale, à la hauteur du transept, à un ou deux mètres du mur qui s'élève depuis quelques années à l'entrée du chœur. La couche des décombres amoncelés depuis que l'église est abandonnée est assez épaisse, et c'est le lendemain seulement, à 0<sup>m</sup>50 de profondeur, que la pioche mit à découvert un pavé. C'était du côté droit de la nef. Le pavé était formé de briques carrées de 0, 34 de côté, mal conservées, posées à plat sur une couche de mortier qui était elle-même étendue sur un

<sup>1</sup> Bien que mon rapport ait pour objet spécial d'exposer le résultat de nos fouilles, je crois devoir résumer brièvement les théories qui furent émises au cours de cette discussion. M. Drogart, constatant qu'à l'extrémité Est seulement on trouve du grès rouge, pense que cette partie constitue l'église primitive de Saint-Jean, celle qui fut consacrée en 1025 ; plus tard on aurait prolongé la construction vers l'Ouest. M. le Colonel Puiggari estime que de l'église de 1025 il ne reste aujourd'hui qu'une partie de la façade surmontée par le clocher du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans laquelle est percée la porte romane placée dans le bas-côté Sud ; cette porte donnait accès dans le monument, qui s'étendait vers l'Est. Que si le chevet et le transept de Saint-Jean-le-Vieux sont seuls bâtis en grès rouge, c'est qu'on s'est probablement servi pour les construire des matériaux de la partie aujourd'hui disparue de l'église du XI<sup>e</sup> siècle. Pour confirmer son opinion, M. Puiggari fit observer que l'absidiole qui termine le bas-côté Sud est très grossièrement maçonnée, qu'elle paraît avoir été faite à la hâte et sans soin et que son appareil ne répond en rien à celui de la belle porte romane, sur la date de laquelle tout le monde est d'accord. Au sujet de cette porte on demanda à ces Messieurs pourquoi elle ne se trouve pas dans l'axe du bas-côté sur lequel elle s'ouvre et s'il était vrai qu'on eût rétréci ce bas-côté, dont la paroi méridionale aurait été d'abord plus au Sud. M. Puiggari fit observer que rien n'autorisait cette opinion : le bas-côté ayant été construit après la porte, il ne faut pas s'étonner qu'il ait été aligné sur un axe différent.

lit de cailloux roulés. Du côté gauche, c'est-à-dire du côté de l'Épître, on rencontra peu après le pavé correspondant, mais composé de briques en bon état de conservation et mesurant 0, 27 de côté.

A un mètre de profondeur (toutes les mesures sont prises à partir du sol actuel) et à un mètre du mur de séparation dont il est parlé plus haut, les ouvriers découvrirent une rangée de moellons en grès rouge de 0, 20 de largeur disposés au-dessus d'un mur dont ils formaient le couronnement. Ce mur était simplement un amas de cailloux, de blocs de mortier, d'éclats de pierres, de débris de toutes sortes non maçonnés et placés sans ordre les uns sur les autres. Les fouilles continuées un peu à l'Ouest de ces substructions nous permirent de constater l'existence de trois autres parois, sur l'une desquelles, placée au Sud, reposait un squelette entier. Le sol renfermait de nombreux ossements.

Le 3 avril au matin, à 2 mètres de profondeur, nous trouvâmes un nouveau squelette dont la tête s'engageait sous le mur. A côté de la tête était un joli petit vase en poterie grise dont la pioche enleva l'anse ; le vase fut dégagé avec des soins infinis et nous le vidâmes, non sans quelque émotion. Il ne contenait que de la terre, mêlée de débris noirâtres, ténus et légers, que l'on eût pris volontiers pour du noir de fumée. Sur tous les points où nous avons creusé, à partir d'une certaine profondeur, le sol renfermait, en quantité variable, de ces débris calcinés qui pourraient bien être des restes de charbon employé comme désinfectant.

Les tranchées avançaient vers l'Ouest ; à 1<sup>m</sup> 60 de profondeur, on rencontra un cercueil parfaitement

moulé dans la terre ; les planches avaient formé cintre et le sol s'était tassé et durci tout autour, à tel point que lorsque le bois était tombé en poussière la terre avait gardé fidèlement la forme de la bière ; elle renfermait trois têtes et des ossements mêlés, ainsi que des débris de soie jaune moirée, bordée d'une passementerie en fils d'argent ou de cuivre et gros fils bleus.

Les excavations amenèrent de ce côté la découverte de lambeaux de murs en pierres sèches, qui étaient sans doute des parois de caveaux démolis.

En effet, le sol avait été déjà fouillé ; les décombres que la pioche heurtait, les ossements disséminés le prouvaient assez.

Parmi ces décombres il est des débris intéressants. C'est le cas d'un petit bloc de mortier peint qui était perdu au-dessous de cette rangée de moellons en grès rouge déjà signalée. La face légèrement convexe de cette peinture indique qu'elle adhérait jadis à une voûte, très probablement à la voûte en cul-de-four d'une abside ; le texte tronqué de l'inscription qu'elle porte ne nous apprend rien : A et au-dessous D[omi]NI ; mais la forme des lettres, la barre supérieure de l'A, le D oncial, les caractères archaïques de l'N nous reportent au XII<sup>e</sup> siècle au moins. C'est une donnée à noter : c'est en rapprochant ces renseignements épars que l'on arrivera peut-être à faire quelque lumière sur les origines bien obscures encore de la capitale du Roussillon.

A ce point de vue, les fouilles du Vieux-Saint-Jean ont donné un résultat d'une réelle importance. Elles ont mis à jour un ensemble de constructions souter-

raines dont il est temps de parler. Ces substructions se prolongent dans la nef centrale, au moins sur toute la longueur du transept ; elles sont très épaisses et bâties en cailloux roulés de dimensions peu communes. A 2<sup>m</sup> 25 de l'entrée du chœur, elles sont réunies par un mur transversal de 0<sup>m</sup> 70 d'épaisseur. Au-delà, vers l'Est, leur écartement est un peu plus considérable ; elles rejoignent ensuite une abside. Qu'est-ce que ces constructions et quel est leur but ? Toutes les hypothèses ont été successivement mises en avant. On a voulu voir là les fondements de l'église encore debout ; mais on n'explique ainsi ni l'existence de l'abside qui se relie, je le répète, aux substructions dont il vient d'être parlé, ni ces substructions elles-mêmes, dont l'axe devrait, si l'hypothèse était exacte, se confondre avec celui de la nef centrale, tandis qu'il incline vers le Nord. On a cru reconnaître les restes d'une tour ; mais outre que l'histoire ne signale pas de fortifications en cet endroit, la nature même et le plan de la construction suffisent à renverser cette explication. On a dit encore que nous pouvions bien avoir trouvé les assises inférieures du chœur qui occupait peut-être, comme dans les églises de la région, une partie de la nef centrale ; mais un chœur, qui est toujours légèrement construit, ne suppose ni des fondations de dimensions pareilles, ni surtout une abside. Il ne reste, je crois, qu'une seule hypothèse admissible : c'est que nous sommes en présence d'une église inconnue jusqu'à ce jour. Nous verrons plus loin que la date de ce sanctuaire est sans doute des plus reculées.

Le fond de l'église Saint-Jean-le-Vieux est occupé

par une tribune établie sur des doubleaux et des croisées d'ogives dont la retombée est portée par des colonnes. Du fût de ces supports une partie seule est visible ; le pied plonge dans le sol. Une tranchée pratiquée auprès de l'une des colonnes a permis d'en déchausser la base et le socle et d'en vérifier la hauteur totale, qui est, jusqu'à l'astragale exclusivement, de 0<sup>m</sup> 85. Cette mesure nous donne très exactement le niveau du sol de l'église au moment où fut construite la tribune, c'est-à-dire vers 1260 sans doute<sup>1</sup>. Parmi ces colonnes, les deux qui sont le plus à l'Est sont reliées au-dessous du sol actuel par les fondements d'une muraille que l'évêque Basan de Flamenville fit élever, pense-t-on, vers 1709, pour séparer l'Officialité de la partie de la nef qui restait affectée au culte. Cette muraille a été découverte sur une partie de sa longueur. On reconnaît aisément la place où elle rejoignait le dessous de la tribune ; à cet endroit, la voûte a été préservée du badigeon et conserve sa décoration primitive<sup>2</sup>.

Toutes les recherches dont l'exposé précède ont été

<sup>1</sup> Nous savons que par son testament du 8 février 1259 (nouv. style), Bernard de Berga, évêque d'Elne, légua à l'église Saint-Jean 200 sous « ad faciendum chorum », pour faire un chœur. Or, le chœur d'un grand nombre d'églises espagnoles est à la tribune et on donne encore aux tribunes en catalan le nom de chœur, « lo chor ». Le profil des arcs doubleaux, des ogives et des formerets qui soutiennent la tribune du Vieux-Saint-Jean, ainsi que le style des chapiteaux, paraissent bien dénoter, en effet, la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Cette décoration, qui tend à disparaître, est des plus simples ; elle consiste en des traits d'ocre rouge figurant les joints d'un moyen appareil et filés sur un fond jaune sale ; les nervures étaient peintes d'ocre rouge.



faites dans la croisée du transept et la nef<sup>1</sup>. Les fouilles qui ont été pratiquées dans le chœur et l'abside ont présenté naturellement plus d'intérêt.

Dans le chœur, à 0<sup>m</sup>60 au dessous du briquetage récent, s'en trouvait un second, formé de briques de 0<sup>m</sup>29 sur 0<sup>m</sup>30.

En creusant plus profondément on n'a pas tardé à rencontrer à l'entrée du chœur et un peu vers le Sud une, deux et trois pierres tombales posées transversalement sur les ouvertures d'un caveau en briques, voûté sur une partie de sa longueur, qui coupait l'abside souterraine dont il est fait mention ci-dessus. C'était, à n'en pas douter, le caveau où furent inhumés les évêques Onuphre Réart, en 1722, et Gaspard de Priéto, en 1637, et qui, écroulé en 1694, avait été rebâti par les soins du chapitre. Il était en grande partie comblé ; nous l'avons fait vider, avec quelle minutieuse attention, il n'est pas besoin de le dire, mais sans trouver dans l'amas de décombres qui l'emplissait autre chose que des débris de poterie sans valeur. Les trois dalles qui le recouvraient portaient : l'une, deux écussons semblables, au demi-vol abaissé et à la bordure engrelée ; la seconde, plus petite, une gravure grossière qui pourrait bien représenter une pelle ; la troisième, une inscription à laquelle nul jusqu'à présent n'a pu trouver une signification quelconque : P, au-dessous, HOT, synonyme de Othon, et au fond un dessin ; les lettres sont formées de deux traits et sem-

<sup>1</sup> Je dois mentionner ici une trouvaille assez curieuse, faite dans la nef : de la cavité de l'orbite d'un squelette nous avons retiré un denier de Jean II d'Aragon (1402-1454).

blent appartenir à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces pierres tumulaires, qui avaient été faites incontestablement pour d'autres tombeaux, ont exercé la sagacité des membres de la commission et des visiteurs. On s'est demandé surtout à qui pouvaient appartenir les armoiries qui viennent d'être blasonnées. Le demi-vol abaissé se rencontre fréquemment à Perpignan : sur une dalle très curieuse de 1452, déposée aux magasins du Génie et provenant de l'église Saint-Dominique, sur l'épithaphe de Bonnet (1270), qui est encadrée dans le mur Sud du vieux Saint-Jean et sur une pierre que M. le Colonel Puiggari a bien voulu me signaler, dans une maison de la rue Saint-Dominique, appartenant à M. Terrats d'Aguilon. J'ai vu récemment à Gironne le demi-vol figurer sur les parois de deux sarcophages. La facilité avec laquelle on s'adjugeait des armoiries dans la province et l'absence générale d'émaux sur les monuments qui nous les ont conservées, rendent les attributions bien difficiles. On a fait remarquer cependant que le demi-vol abaissé et la bordure se retrouvent sur l'écu d'une famille dont le nom revient fréquemment dans l'histoire du Roussillon et qui avait un caveau dans la chapelle du Saint-Sacrement de la grande église Saint-Jean, les Sinisterra. Il est vrai que la bordure dans l'écu des Sinisterra est composée au lieu d'être engrelée, mais la différence pourrait provenir d'une brisure adoptée par une branche cadette.

Cependant, les ouvriers avaient dégagé l'abside souterraine ; au pied de l'abside ils trouvèrent plusieurs tombeaux placés à des profondeurs variables et dont

l'un, maçonné en gros cailloux, se rétrécissait du côté des pieds et se terminait à l'extrémité opposée par une niche. Ce tombeau avait été violé comme les autres ; mais la niche, dans laquelle était encore placée la tête, était pratiquée sous les murs mêmes de l'abside ; c'est grâce à cette circonstance sans doute qu'elle avait été respectée et que nous avons pu y trouver un pichet analogue de forme à celui que nous possédions déjà, mais d'une pâte plus grossière. Ce tombeau était du côté de l'Evangile. D'autres, mais ces derniers non maçonnés, étaient du côté de l'Épître. L'un d'eux était un tombeau d'enfant, formé de cailloux juxtaposés, sans mortier ; il était de très petites dimensions. Dans tous ces sépulcres, les cadavres étaient couchés la tête à l'Ouest, les pieds au Levant ; c'est près de la tête qu'étaient déposées les poteries dont les fouilles ont donné d'intéressants spécimens. Ces poteries sont généralement basses et renflées ; elles sont munies d'une anse et d'un bec derrière lequel est une cloison intérieure percée d'une ouverture par laquelle passait le liquide ; car ce sont là des vases d'un usage journalier, de vulgaires pots à boire. Ils ne contenaient aucun objet et tout porte à croire que ces pichets ont renfermé de l'eau bénite ; cet usage de placer de l'eau bénite dans les tombeaux remonte à l'antiquité chrétienne, et il est curieux d'en noter la persistance <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans le huitième volume du Bulletin de la Société (pp. 250-258, note), M. Companyo signale un fait qu'il est intéressant de rapprocher de nos trouvailles de cette année : « Dans le même bassin de Saint-Paul et près du pont de La Fou, les deux montagnes se resserrant et laissent un peu d'espace au passage de l'eau de la Gly. La montagne

Les sépultures étaient recouvertes d'une ardoise , plus souvent d'une meule, et elles étaient comblées d'un sable fin, qui paraissait y avoir été porté par l'eau. Il n'y a dans ce fait rien de surprenant ; nous savons que les inondations ont parfois atteint l'ancienne église Saint-Jean et tout le quartier. Le 6 février 1634, le sous-collecteur de la Chambre apostolique, prenant possession des biens de la mense vacants par la promotion de l'évêque Grégoire Parcero au siège de Girone, ne put parcourir le palais épiscopal, situé sur le flanc Nord de Saint-Jean-le-Vieux, parce que les bâtiments menaçaient ruine à la suite des inondations de 1632.

Les meules qui recouvraient les tombeaux sont légères ; elles ne mesurent que 1<sup>m</sup>05 environ de diamètre ; l'une des faces est convexe ; l'autre, concave. Autour de l'ouverture circulaire dans laquelle on engageait l'arbre vertical rayonnent quatre rainures, destinées à recevoir sans doute les patins, les *nadilles*, comme disaient les Catalans, qui assujettissaient cet arbre. On s'est demandé d'où provenaient ces meules et si leur

de la rive droite est assez élevée, elle est calcaire, et on en extrait des blocs pour la construction. Un ouvrier découvrit dans l'intérieur de la montagne une grande caverne ; la curiosité l'entraîna, et, après avoir allumé une lampe, il y pénétra. Après un assez long trajet dans un corridor étroit, il entra dans un grand emplacement ; mais quelle fut sa surprise, de voir dans ce lieu une vingtaine de squelettes humains en très bon état. Chacun d'eux avait à côté un petit pot de terre plus ou moins bien conservé. Dans un de ces pots ont été trouvés une portion de couronne ducale en métal et un étui en argent, qui renfermait un morceau de parchemin roulé sur lequel était très bien peinte une pensée. Beaucoup de curieux allèrent visiter cette caverne qui fut remplie d'eau de l'Agly, lors de la trombe du mois d'août 1842. M. le Maire de Saint-Paul fit murer le trou qu'on avait fait, afin d'empêcher la dégradation des squelettes que cette grotte renfermait. »

présence en cet endroit n'indiquait pas qu'il y avait eu là jadis un moulin. Cette conclusion paraît au moins hasardée. Il fallait pour servir de couvercle aux sépulcres des pierres larges ; or, ce serait un lieu commun de rappeler combien le Roussillon, si riche en productions de toutes sortes, est pauvre en matériaux de construction ; à défaut de dalles, difficiles à trouver et plus difficiles à transporter, on employa sans doute des meules hors d'usage achetées à quelque meunier du voisinage. <sup>1</sup>

Les murs de clôture qui ferment de tous côtés le chœur de Saint-Jean-le-Vieux nous avaient forcés à rejeter sur la moitié orientale la terre que nous enlevions en explorant l'autre moitié. Lorsque nous eûmes la conviction qu'il était inutile de creuser plus profondément et que les couches inférieures ne nous réservaient plus de surprises archéologiques, nous attaquâmes l'extrémité du chœur la plus rapprochée de l'abside. Les décombres y atteignaient une épaisseur considérable. A cet amas de débris étaient mêlés quelques blocs travaillés, notamment un chou frisé en pierre dure et très fière, que le ciseau d'un tailleur d'images du xv<sup>e</sup> siècle avait fouillé avec une patience et un art merveilleux ; c'était un crochet du gable qui couronnait un édicule aujourd'hui disparu.

Les outils des travailleurs ne tardèrent pas à heurter les briques d'un tombeau bâti dans l'angle Nord-Est du chœur ; c'est sur ce point, nous le savons, qu'avait été

<sup>1</sup> M. le docteur Charles Donnezan a l'obligeance de me faire remarquer que le testament du comte Guinard, en 1172, signale des moulins à proximité du Vieux-Saint-Jean, au-dessous de la Léproserie.

inhumé le roi Sanche <sup>1</sup>. Nous étions donc devant la sépulture qui avait gardé pendant des siècles les restes de l'avant-dernier roi de Majorque. Mais, hélas ! elle avait été elle aussi fouillée et à peu près démolie. De la dépouille du souverain qui avait voulu reposer au milieu des bourgeois de sa fidèle ville, il ne restait rien, sauf peut-être deux ou trois ossements ; ses armes avaient disparu ; disparue, l'épée qui avait enlevé la Sardaigne à la domination pisane ; disparus, les bijoux que la piété des survivants confie à la tombe où leurs chers morts vont dormir leur dernier sommeil, comme on place des jouets dans le berceau de l'enfant qui s'endort.

Nous avons reconnu dans le chœur de Saint-Jean-le-Vieux, des substructions en cailloux roulés, qui portent plusieurs imperfections, peut-être la trace de reprises. Dans l'angle Sud-Ouest du chœur, au point où l'un de ces murs rejoint l'abside souterraine que nous avons découverte, nous nous sommes assurés que ces substructions avaient été greffées sur l'abside, et que cette dernière était de construction antérieure. Or, ce mur, suivant toute apparence, n'est autre chose que la façade latérale de l'église de 1025. On comprend maintenant ce qui est dit précédemment de l'antiquité probable de l'abside et de l'édifice auquel elle appartient.

Avant de quitter le chœur, je dois constater que nous n'y avons vu nulle trace de l'agrandissement et des remaniements dont on supposait qu'il avait été l'objet au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle ; si l'église avait été prolongée du côté de l'Est à une époque quelconque, les fouilles auraient

<sup>1</sup> Henry, *Guide en Roussillon*, p. 30.

mis à jour les fondements du chevet primitif. Ce résultat négatif a bien son importance pour l'histoire du monument.

J'arrive au chevet de l'église encore existante, abside qui a été démolie au cours de ce siècle. Une tranchée a été pratiquée, qui nous a permis d'en relever le plan et d'en étudier l'appareil ; elle décrit un demi-cercle, et elle est de construction grossière, en cailloux, avec contreforts de grès rouge.

Nos investigations ne se sont pas bornées au vaisseau central de Saint-Jean-le-Vieux. Nous avons fait creuser la partie du bras du transept Nord qui touche à la croisée, afin de nous assurer de l'épaisseur des substructions que nous avons trouvées dans la grande nef. Les ouvriers ont aussi levé quelques-unes des dalles que l'on voit dans la cour des garçons de l'Hospice, au Nord de l'Eglise. Ces dalles recouvrent des restes de constructions dont la destination est inconnue. Enfin, nous avons fait ouvrir le caveau de la chapelle de la Miséricorde, où étaient amoncelés, avec des cercueils pourris et des ossements en décomposition, des débris sans nom, fragments de bure, etc.

Tels sont, sommairement exposés, l'ordre et le résultat des fouilles que nous avons mission de diriger.

Au cours de ces fouilles, nous avons retrouvé le tombeau du roi Sanche et de deux évêques d'Elne ; enrichi notre Musée municipal de pierres tombales et d'une collection de poteries appartenant sans doute aux siècles du haut moyen âge ; étudié le mode d'inhumation en usage dans le Roussillon à cette époque ; fixé le

niveau primitif du Vieux-Saint-Jean et reconstitué la forme des supports de la tribune ; reconnu les dimensions et le plan de l'abside. Nous avons enfin découvert une église dont l'existence n'était même pas soupçonnée et qui est vraisemblablement plus ancienne que le plus ancien sanctuaire signalé par l'histoire sur le sol de notre ville.

Il me reste à remercier, au nom de la Société, Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique, qui a bien voulu nous accorder une subvention, les représentants du Département qui ont appelé l'attention de Monsieur le Ministre sur nos travaux, les membres du Comité des travaux historiques, qui ont émis un vote favorable et particulièrement M. Robert de Lasteyrie, mon maître de l'Ecole des Chartes, qui a, dès le premier jour, témoigné un vif intérêt pour nos fouilles ; enfin M. Campana et MM. les Administrateurs des Hospices, qui nous ont en diverses circonstances prêté le plus bienveillant concours.

---



## NOTES

### SUR DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES

PAR

**M. A. BRUTAILS, membre résident**

Mon regretté prédécesseur, Bernard Alart, faisait ressortir, au commencement d'une communication sur l'inscription antique de Corneilla-del-Vercol, « l'inconcevable pauvreté de monuments de ce genre, découverts jusqu'ici, dans un pays que les Romains ont occupé pendant plus de cinq cents ans ». La pierre romaine qu'il signalait était la huitième connue dans le département, et « dans ce petit nombre », a dit M. L. de Bonnefoy, « deux seulement sont intéressantes ».

Je suis heureux de signaler en Roussillon deux nouveaux spécimens de l'épigraphie antique, l'un à Pézilla-de-la-Rivière, le second à Saint-André-de-Sorède.

#### *Inscription de Pézilla-de-la-Rivière.*

Il existe à Pézilla-de-la-Rivière, sur la façade de la petite église du cimetière, un marbre de 1<sup>m</sup>05 de hauteur sur 1<sup>m</sup>19 de longueur et quelques centimètres seulement d'épaisseur.

Au centre de cette plaque de marbre est une croix grecque pattée, inscrite dans une circonférence. Au-dessus de ses bras sont figurées, en relief, les deux dents d'une ancre renversée. Leurs extrémités s'arrêtent un peu au-dessus des bras de la croix, tandis que les tiges semblent passer derrière eux et se prolongent au-dessous par de petits câbles auxquels sont attachés l'alpha et l'oméga, dont le symbolisme est bien connu. Une sorte d'anse soudée aux dents renversées de chacune des ancres les surmonte et semble les tenir suspendues. Les hastes supérieure et inférieure de la croix sont flanquées, vers leur extrémité, de quatre fleurons enfermés dans un cercle. La circonférence dans laquelle la croix est tracée est elle-même inscrite dans un carré et l'espace compris entre ces deux figures géométriques est occupé par des losanges, des quatre-feuilles, etc. Sur la bordure extérieure courent deux lignes formées chacune d'une double moulure, qui s'entrelacent de façon à former des cercles dans l'intérieur desquels sont gravées des croisettes.

Toute cette ornementation est d'un relief bas et le style en est assez barbare.

Il est difficile d'ailleurs de se prononcer sur l'époque où cette sculpture a été faite. La torsade déjà mentionnée, les entrelacs se trouvent en général sur les monuments du haut moyen âge ; mais, outre que les artistes roussillonnais ont longtemps conservé ces motifs de décoration, les monogrammes du Christ et les croix du genre de celle que nous signalons ont été traités jusqu'aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles d'après des données qui n'avaient guère varié depuis l'antiquité chrétienne.

Aussi bien, ce qui fait le principal mérite du marbre de Pézilla, c'est qu'il est palimpseste, et qu'il porte les traces d'une inscription des premiers siècles de notre ère.

La croix et les accessoires, nous l'avons dit, sont sculptés en relief. Or, dans la partie supérieure du marbre, aux endroits que le ciseau du moyen âge a respectés, on déchiffre les caractères que voici :

....HICIFIL....  
.....XV CO....

Le premier trait vertical de l'H manque ; l'L est incomplet ; de l'X il reste seulement la partie centrale, et les deux C ainsi que l'O, bien que facilement reconnaissables, sont mutilés.

Les lettres sont grandes ; celles de la ligne supérieure mesurent un peu plus de 0 m. 20 de hauteur ; l'inscription entière devait atteindre des dimensions peu communes et était peut-être accrochée à la frise d'un monument considérable. La forme des lettres est belle et annonce la bonne époque.

On peut d'ailleurs dater ce marbre avec quelque probabilité. La première ligne ne paraît pouvoir être lue que PARTHICI FILIO. Ce fils du *Parthique* pourrait fort bien être Hadrien, dont le père adoptif, Trajan, avait reçu ce titre après ses victoires sur Chosroès. Le nombre XV se rapporterait aux renouvellements de la puissance tribunitienne et indiquerait l'an 131 ou 132 de notre ère. co[s] était suivi d'un chiffre, III, qui faisait connaître le nombre de consulats exercés.

Rappelons que Pézilla possédait déjà un autel de Diane et d'Apollon dont le *Bulletin* de la Société Agricole des Pyrénées-Orientales a donné une description et un fort joli dessin <sup>1</sup>.

*Inscription de Saint-André-de-Sorède.*

Le 30 juin dernier, M. Angry, instituteur public à Saint-André-de-Sorède, me prévenait que l'on avait découvert dans cette localité un marbre dont il m'envoyait un croquis et une description.

Ce marbre avait été trouvé dans l'absidiole nord à l'église de Saint-André. M. le Curé ayant fait enlever la terre accumulée derrière l'autel, les outils des ouvriers avaient heurté ce bloc, qui fut aussitôt dégagé.

C'était un superbe cippe de 1<sup>m</sup> 36 de hauteur, en marbre blanc poli à l'exception du socle, qui est simplement piqué. Il paraît taillé à sa partie supérieure pour servir de support à une statue, une image de Mercure, sans doute, car il est dédié à ce dieu, comme nous l'apprend une inscription en belles capitales :

MERCURIO  
AUG[usto]  
q[uintus] VALERIUS  
HERMETIO  
L[oco] D[ato] D[ecreto] D[ecurionum].

Au-dessous se trouvait une sculpture en relief qui a été enlevée ; mais la forme des contours et la présence de mandibules que le ciseau a respectées permettent de s'assurer que l'artiste avait figuré là un oiseau, probablement le coq consacré à Mercure.

<sup>1</sup> T. VIII, pp. 175-179.

Il est impossible de déterminer avec précision la date de ce cippe. Cependant, d'après M. Héron de Villefosse, à qui j'ai soumis un estampage, la forme des caractères accuse le II<sup>e</sup> ou le III<sup>e</sup> siècle de notre ère. J'inclinerais pour le III<sup>e</sup> siècle, d'abord parce que Saint-André étant éloigné des grands centres devait être quelque peu en retard, et ensuite parce que notre marbre offre une grande analogie avec un autre cippe conservé dans la même église et qui est de 240 environ.

Le texte de l'inscription n'offre pas de particularité remarquable : *Hermetio* est un nom assez rare, mais qui a déjà été relevé ailleurs.

La dernière ligne donne lieu à des réflexions plus intéressantes et soulève une question grosse de conséquences :

*Loco dato decreto decurionum.*

Qu'était-ce que ces décurions ? Ceux de la cité voisine ? Mais alors pourquoi notre inscription ne porte-t-elle pas le nom de cette cité, Illiberis ou Ruscino ? Il semble donc qu'il y avait des décurions à Saint-André, en d'autres termes que Saint-André était un municipe, avec son administration propre et sa curie.

Cette conclusion est si grave et les données sur lesquelles repose l'argumentation sont tellement insuffisantes, qu'il serait téméraire d'insister.

Qu'il me soit permis cependant de rappeler que l'église de Saint-André possédait déjà un cippe auquel il est fait allusion plus haut et dont l'inscription a

été publiée et traduite par M. de Bonnefoy dans le tome XIV du *Bulletin* de la Société des Pyrénées-Orientales :

IMP[eratori] CAESARI  
M[arco] ANTONIO  
GORDIANO,  
PIO, FELICI,  
INVICTO, AUG[usto],  
P[ontifici] M[aximo], TRIBUN[itia]  
POT[estate] II, CO[n]s[uli],  
P[at]ri P[at]riae,  
DECUMANI  
NARBONENS[es].

*A l'empereur César Marcus Antonius Gordianus, pieux, heureux, invincible, Auguste, souverain pontife, revêtu pour la seconde fois de la puissance tribunitienne, consul, père de la patrie, les Décumans Narbonnais (vétérans de la dixième légion, citoyens de Narbonne)<sup>1</sup>.*

Je ne rechercherai ni la date ni la signification précise de cette inscription ; tout cela est étudié dans l'*Epigraphie roussillonnaise* ; c'est dire qu'il n'y a pas à y revenir. De ce texte je ne retiendrai d'ailleurs qu'un seul point, c'est qu'au III<sup>e</sup> siècle il existait à Saint-André un poste de vétérans.

Placée au pied de la partie centrale des Albères, à égale distance des cols de Banyuls et du Perthus que traversaient les voies romaines, à proximité du col de

<sup>1</sup> D'après M. de Bonnefoy, *Epigraphie roussillonnaise*, loc. cit., n<sup>o</sup> 237, p. 39.

la Carbassère qui dut être pratiqué dès l'antiquité et qui offrait dans tous les cas un passage en temps de guerre, cette localité avait une réelle importance stratégique et il est naturel de supposer qu'elle eut une population assez considérable pour légitimer l'organisation d'un municipe.

On sait, en outre, que dès les premières années du ix<sup>e</sup> siècle les Bénédictins fondèrent à Saint-André une abbaye.

La découverte d'une nouvelle inscription romaine tire de tous ces faits une importance particulière et appelle l'attention des érudits sur ce point, trop négligé, du Roussillon <sup>1</sup>.

Dans un autre ordre d'idées, Saint-André offre un réel intérêt aux archéologues. Son église, consacrée le 17 octobre 1121 par Pierre, évêque d'Elne<sup>2</sup>, est l'un des plus curieux spécimens de l'art roman de nos contrées. Son plan est celui d'une croix latine terminée à l'est par une abside, flanquée à droite et à gauche d'une

<sup>1</sup> Je ne crois pas que le marbre de Saint-André serve à fixer la date de l'introduction du Christianisme dans nos contrées. Peut-être notre religion avait-elle déjà pénétré dans la province au moment où l'inscription fut gravée.

On sait, en effet, que les populations gardèrent après leur conversion certaines croyances païennes ; en 693 encore, les Pères du seizième Concile de Tolède durent réagir contre les pratiques du polythéisme. (*Conciles de Labbe*, vi, c. 1337). Or, parmi les fictions de la mythologie, celle de Mercure fut l'une des plus vivaces, à ce point que des historiens, s'appuyant sur les analogies qui existent entre ce dieu et saint Michel, ont attribué à la popularité du premier la vogue immense qui s'attacha au culte du second jusqu'aux temps modernes.

absidiole s'ouvrant sur le transept. L'architecte, qui voulait obtenir un vaisseau large et élevé, et qui craignait pour la solidité de l'édifice, a donné à ce difficile problème une solution originale. La voûte de la nef, jusqu'à la croisée du transept exclusivement, est en berceau, supportée par des doubleaux en plein cintre qui retombent sur des piliers carrés, massifs, de 1<sup>m</sup>50 environ d'épaisseur. Ces supports servent de contreforts. Ils sont, à leur partie inférieure, évidés du côté des murs latéraux, dont les sépare un étroit couloir, un bas-côté rudimentaire de 0<sup>m</sup>80 environ. Les piliers sont reliés l'un à l'autre par des voûtes en berceau posées transversalement, qui contrebutent la maîtresse voûte. Les dimensions de l'édifice sont assez considérables ; l'aspect général ne manque pas de style. Mais à défaut de valeur esthétique, l'église de Saint-André aurait encore le mérite d'être un essai des plus curieux d'équilibre architectural<sup>1</sup>.

C'est des essais analogues qu'est sorti peut-être le type remarquable auquel appartiennent Sainte-Cécile d'Albi, nos églises gothiques du Roussillon, la cathédrale de Girone, etc. Si, en effet, on supprime à Saint-André le couloir latéral, on obtient une nef centrale sur les côtés de laquelle s'ouvre une série de chapelles ; il ne reste plus, pour avoir une basilique gothique comme celles qui sont nommées plus haut, qu'à remplacer les voûtes en berceau par des voûtes surcroisées d'ogives.

<sup>1</sup> Voir ci-après le plan et la coupe de l'église de Saint-André. Je dois ces croquis à l'obligeante amitié de M. Carbasse, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, architecte diplômé.



La baie de la porte est couverte d'un linteau sculpté présentant une analogie frappante avec celui de Saint-Génis, dont la date est connue (1019-1020). La fenêtre carrée qui surmonte cette porte est entourée d'un cadre en marbre blanc dont l'ornementation est assez curieuse.

A l'intérieur, un bénitier en marbre attire d'abord l'attention. Il se compose d'une petite cuve hémisphérique ornée d'entrelacs et posée sur un chapiteau roman de belle facture.

Ce chapiteau est lui-même placé sur un fût cylindrique couvert de moulures nattées, entre lesquelles des fleurons sont sculptés en relief assez bas.

Enfin, une table d'autel en marbre, fort belle et d'une conservation parfaite, est déposée dans une chapelle de la même église. Elle mesure 2<sup>m</sup>12 de longueur, 1<sup>m</sup>21 de largeur et 0<sup>m</sup>18 d'épaisseur sur les bords. La partie centrale est, suivant l'usage, beaucoup plus mince. L'encadrement est formé de trois ressauts successifs. Une bande de palmettes, de rinceaux, etc. gravés occupe le milieu de la bordure extérieure ; le second ressaut n'est pas en ligne droite : il se découpe en festons semi-circulaires s'ouvrant vers le centre de la dalle ; les espaces compris entre ces arcs de cercle portent des motifs de décoration gravés. Un dernier ressaut termine l'encadrement, qui a 0<sup>m</sup>26 environ de largeur.

Cet autel ressemble beaucoup dans son ensemble à celui de Rodez, que de Caumont attribue au ix<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> *Abécédaire d'Archéologie religieuse*, 5<sup>e</sup> édition, p. 99.

à celui de Saint-Sernin, à celui d'Elne, qui fut consacré en 1069<sup>1</sup>. Tous ces autels portent les festons que j'ai signalés. Cet ornement paraît avoir été longtemps à la mode. On le retrouve sur la tranche d'un linteau en marbre blanc du Musée de Perpignan, qui pourrait bien dater de l'époque wisigothique, du VI<sup>e</sup> siècle, par exemple<sup>2</sup>.

La gravure de la dalle de Saint-André a un aspect archaïque ; le dessin, bien qu'élégant, est un peu raide ; les reliefs et les creux sont traités en arêtes vives ; mais on retrouve ces caractères dans des œuvres roussillonnaises du XIII<sup>e</sup> siècle. En somme, on peut attribuer cette belle table au XII<sup>e</sup> siècle et croire qu'elle est de même date que l'église.

Il me reste à signaler un petit personnage en marbre encastré dans l'escalier du presbytère et qui paraît être un morceau de sculpture fort ancienne.

<sup>1</sup> De Bonnefoy, *Epigraphie roussillonnaise*, n<sup>o</sup> 86.

<sup>2</sup> Ce marbre, que de Caumont a pris pour un débris de sarcophage, (*op. cit.*, p. 54) est, en réalité, un fragment de linteau richement orné. Il mesure 0<sup>m</sup> 85 de longueur, 0<sup>m</sup> 42 d'épaisseur et 0<sup>m</sup> 22 de hauteur. Deux angles opposés du bloc sont évidés par des rainures dont l'une recevait le tympan et dont l'autre est la feuillure de la porte. On reconnaît dans ce bloc la partie qui s'appuyait sur l'un des piédroits et qui est seulement piquée, et l'œil où s'engageait le pivot de l'un des vantaux. Les sculptures représentent : une aigle, les ailes entrouvertes et les serres posées sur un cube de pierre, un génie ailé, chaussé de la *solea* antique et nu, une coquille sur laquelle était un agneau portant sa croix, des entrelacs et d'autres ornements qui sont, les uns classiques, les autres barbares.

## OSTREA ET BÉLEMNITES

### DE CAUDIÈS DE SAINT-PAUL

Par M. Eugène PÉPRATX, membre résidant.

---

En allant de Saint-Paul à Caudiès on a sur la droite le massif des Corbières, sur la gauche la chaîne de Lesquerde, dont le versant septentrional, complètement pelé il y a quelques années, doit son reboisement à quelques propriétaires intelligents ; nous nous plaisons à citer parmi eux notre excellent ami et collègue, M. Tristan de Ferluc. Le fond de cette vallée que M. d'Archiac reconnaît pour une des plus belles de la France, est presque fermé au col de Segas par la montagne de la forêt des Fanges, et par la muraille parallèle à la route de Lapradelle, dite Serre d'Arquières.

C'est dans ces régions que j'ai découvert il y a quelques années un banc d'Ostrea. En septembre dernier je suivis ce banc sur une longueur de six kilomètres, depuis le Castel Fizel jusqu'aux environs de Puylaurens. Je me proposais d'en déterminer la largeur ; je pus en certains endroits examiner ces fossiles sur

une bande de cinq cents mètres de large ; j'en cueillis de très beaux pour notre Musée régional.

A cette même époque mon attention fut attirée par des masses schisteuses tout à fait noires, très ravinées, au Sud de la chapelle de Saint-Martin, près du chemin de Caudiès à Ayguebonne, à un kilomètre et demi de la première localité. Ce terrain est tout à fait semblable à celui qui supporte le parc Dupéraud, séparé par la Bousane des champs du Moulin de la Garrigue. Je précise mes indications, parce que cette station me paraît très importante au point de vue géologique.

Je n'hésitai pas à m'enfoncer dans une de ces crevasses d'abord très larges, et puis de plus en plus étroites à mesure que l'on va vers la montagne. J'eus lieu bientôt de me réjouir de ma détermination : les parois, de plusieurs mètres de haut, étaient presque à pic ; mais à l'aide du marteau et du ciseau je pratiquai de petits escaliers dans la roche heureusement friable. Quelle ne fut pas ma surprise de voir une quantité de ronds blanchâtres, les plus petits d'un demi-centimètre, les plus gros de un centimètre de diamètre, et à côté de ces ronds plusieurs boursouffures calcaires en forme de gros crayons taillés. Je ne tardai pas à reconnaître que ces ronds rayonnés et ces boursouffures résistantes n'étaient autres que des Bélemnites. J'en détachai à mon aise, et en remplis un petit sac.

Je me trouvais à une altitude de 340 mètres, tandis que mon banc d'Ostrea est aux altitudes de 6 et 700 mètres, sur la montagne voisine, derrière le Bac. Nul doute donc : Je foulais cette couche de schiste que l'on classait jadis dans le Jurassique, et que Dufrénoy,

Hébert, Déperet, mettent dans l'étage Albien, le plus bas du Crétacé inférieur des Corbières.

Je ne ferai pas la monographie de ces mollusques. Leurs restes ont fait l'objet de longues études et de nombreuses controverses. Dans l'antiquité ils jouaient un certain rôle merveilleux ; mais nous sommes loin des temps où ils s'appelaient des *lyncuria*, et des époques plus rapprochées de nous où l'on croyait voir en eux des dattes fossilisées, comme on voyait des melons dans certaines concrétions calcaires. — Grâce à Lister, et surtout aux travaux de de Blainville et de d'Orbigny, nous sommes fixés sur leur conformation, et sur leur âge relatif dans la création. On a pu reconnaître plus de cinquante espèces de ces animaux ; les plus connus sont les *Digitalis*, les *Bessinus*, les *Isoscelis*, les *Mucronatx*. On a même trouvé leur poche à encre et l'on s'est servi de cette encre pour faire des Javis.

Les portions de ces Céphalopodes voisins des Calmars, que nous avons trouvées à Caudiès, sont celles qui forment le rostre cylindrique ou la pointe du javelot (*Βελεμνον*).

La Faune conchyliologique marine fossile de notre département est très remarquable : Les bancs tertiaires de Banyuls-dels-Aspres, Trouillas, Neffiach, Espirade-l'Agly ont été souvent explorés. La région des Corbières orientales est connue aussi ; celle qui s'étend de Saint-Antoine-de-Galamus au Col Saint-Louis, et de Caudiès à Sournia, a reçu depuis quelques années la visite de quelques chercheurs.

Nous sommes certain que de belles découvertes

seront encore faites. Après les Companyo, les Farines, les Massot, il y avait eu un temps d'arrêt : Rendons hommage à la mémoire de nos regrettés compatriotes, mais constatons que l'élan est de nouveau donné. Le pays doit comme son *Risorgimento* dans la Science Paléontologique, à ce jeune savant qui pour le moment est loin de nous, mais qui est toujours de cœur avec nous. Il nous a tracé, indiqué, éclairé la voie. Nous recevons toujours avec bonheur ses encouragements et ses conseils.

Janvier 1887.

---

## SECTION DES LETTRES

### Résumé des Travaux de l'année.

La Section des Lettres a vu durant le cours de cette dernière année un grand nombre de membres de la Société se presser à ses séances. Cet heureux résultat est dû aux communications variées qui ont donné à nos réunions mensuelles un attrait toujours croissant. Nos lecteurs trouveront plus loin une énumération rapide des œuvres les plus marquantes parmi celles qui ont été lues dans nos séances, ils pourront constater en parcourant les pages de ce Bulletin que le goût des Lettres se maintient toujours vivace au sein de notre compagnie.

#### OUVRAGES LUS EN SÉANCE.

Auteur : M. Albert Saisset, Président de la Section.  
*Castel Ruscino; Elne*, poèmes. — *Notice sur M. Antoine Camps*.

Auteur : M. Mercadier : *Le Pêcheur, le Ver Luisant et le Ver de Terre, le Brochet et les Petits Poissons, les Trois Voleurs, le Fils de l'Ivrogne, les Frelons et les Abeilles, Molière et la Poissarde*, fables. — *A Flammarion; A Clovis Hugues*, poèmes.

Auteur : M. Pierre Vidal, bibliothécaire de la Ville,  
*Etude sur les peintres roussillonnais*.

*Le Secrétaire,*

P. AURIOL.

## CONCOURS DE POÉSIE FRANÇAISE EN 1886

---

### RAPPORT

Par M. le Colonel **DUMAS**, membre résidant.

---

Un nombre assez considérable de pièces de poésie a été envoyé à la Société pour participer à ce concours, mais, à part trois, auxquelles il sera accordé une mention, toutes les autres nous ont paru médiocres.

Les trois trouvées les meilleures sont, sans distinction de genre, 1° *Les ongles roses* ; 2° *Le Bonhomme Vendredi* ; 3° Une élegie intitulée : *Un ange qui s'envole*<sup>1</sup>.

#### 1<sup>re</sup> Mention. — LES ONGLES ROSES.

Cette pièce humoristique est de M. Capdeville, de Béziers. Elle est très originale et pas mal rimée. Nous adressons à M. Capdeville un seul reproche : Pourquoi

<sup>1</sup> Avant de décacheter les enveloppes contenant les noms d'auteur, nous avons remarqué une pièce intitulée les *Harmonies de la Création*. Nous lui réservions une mention ; mais, l'auteur faisant partie de notre Société, dont la Section des Lettres s'est imposé de ne primer aucun de ses membres, nous supposons que M. Clément Barthe n'a eu pour but, en nous envoyant cette poésie, que de la faire apprécier par notre Commission. Nous le remercions de cette marque de confiance.



ces vers écourtés irrégulièrement? C'est là, nous croyons, une licence dont il convient de ne pas trop user. Nous aurions mieux aimé un autre nom que Marceline à côté de Marcel.

*2<sup>e</sup> Mention.* — LE BONHOMME VENDREDI.

Cette pièce humoristique est de M. Vivié, de Bordeaux. La rime n'y est pas toujours riche, mais l'ensemble est assez bon.

*3<sup>e</sup> Mention.* — UN ANGE QUI S'ENVOLE.

Cette élégie est de mademoiselle Ouradou, de Brassac (Tarn). Mademoiselle Ouradou est une de nos connaissances; nous l'avions couronnée l'année dernière. Son élégie est irréprochable comme prosodie et comme sentiment, mais c'est un peu trop ingénu. Nous nous permettrons de lui recommander un peu plus de souffle; volontiers nous lui crierions : *excelsior!*

Notre Société aurait désiré pouvoir couronner une pièce concernant le Roussillon. A défaut d'une pareille pièce parmi celles qui ont été envoyées au concours, nous sommes heureux de profiter de la présente solennité pour faire connaître une remarquable poésie, sur un sujet vraiment roussillonnais, que nous devons à notre Président de la Section des Lettres, M. Albert Saisset. — Cette pièce sera lue pendant la séance et nous la proposons pour modèle à ceux qui seraient tentés plus tard de traiter un sujet concernant le Roussillon.

# ELNE

Par **M. Albert SAISSE**

Directeur de la Section des Lettres.

---

Un gai soleil de mai rayonne,  
Dans le ciel bleu chante l'oiseau,  
Le grillon dans les prés fredonne,  
L'eau murmure dans le ruisseau ;  
La nature entière est en fête,  
Les grands arbres, penchant leur tête,  
Jettent l'ombre au bord du chemin,  
Et les fleurs, fraîches et jolies,  
Sèment dans l'herbe des prairies  
Des tons de neige et de carmin.  
Un parfum, qui dans l'air voltige,  
Nous vient sur l'aile du printemps,  
Des aloès dressent leur tige  
Qui refléurit tous les cent ans.  
Emportés par un char rapide,  
Nous voyons fuir devant nos yeux  
Les jardins, les champs, l'eau limpide,  
Les coteaux aux pampres joyeux ;  
Nous admirons la vaste plaine

Où, vainqueur des sombres hivers,  
Le zéphyr, de sa tiède haleine,  
Incline le front des blés verts.  
Près de la route est un village  
Qui dans les temps lointains brilla,  
Fier de son château moyen-âge  
Encor debout : c'est Corneilla.

Elne apparaît enfin : au-dessus de l'Eglise  
Montrant sur la hauteur sa lourde masse grise,  
Deux immenses clochers, d'un air audacieux,  
Colosses de granit, se dressent vers les cieux.  
Monument renommé de vieille architecture,  
Le temple qui les porte offre, dans la structure  
De ses trois belles nefs, un genre original.  
Mélange du plein cintre et du style ogival ;  
Huit siècles ont passé <sup>1</sup> ; le pieux édifice  
A su braver du temps les inflexibles lois,  
Et le peuple assistant au divin sacrifice  
Peut se ressouvenir que là, plus d'une fois,  
Coururent ses aïeux, le cœur empli d'alarmes,  
Pour supplier le Ciel de protéger leurs armes  
Contre les ennemis assiégeant les remparts.  
Entrés dans le Saint-lieu, nous fixons nos regards  
Sur un grand bénitier, chef-d'œuvre de sculpture ;  
Là, c'est une chapelle à la riche peinture,  
Un joli bas-relief, « la descente de croix ».  
Plus loin, nous remarquons, dans l'ombre, un sarcophage,  
Par un pieux respect conservé d'âge en âge ;  
Un autel en argent s'y voyait autrefois,

<sup>1</sup> L'Eglise d'Elne fut construite dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle. On croit qu'elle fut consacrée en 1069.

Mais il fallut soustraire à des mains impudentes  
Ce trop riche ornement qu'elles pillaient toujours ;  
On fondit le métal, et, du produit des ventes,  
On fit le maître-autel que l'on voit de nos jours.

A côté de l'Eglise est un autre édifice,  
Asile de la paix, aux prières propice,  
Vieux cloître <sup>1</sup>, où résidaient les chanoines du lieu,  
Venant finir leurs jours au service de Dieu :  
Entourant un préau, couvert d'herbes fleuries,  
S'étendent en carré de belles galeries ;  
Des colonnes portant de larges chapiteaux,  
Se groupant deux à deux, soutiennent les arceaux ;  
Tout est en marbre blanc, tout est plein de sculptures  
Retraçant les récits des Saintes Ecritures,  
Ou les faits des Croisés, valeureux pèlerins,  
Qui dans leurs rangs comptaient un de nos Souverains ;  
Sculpté sur un des murs, on voit le monogramme  
Du Christ ; il nous rappelle un effroyable drame  
Qui du temps des Romains s'accomplit en ces lieux :  
Constant, jeune empereur, par des séditions  
Attaqué dans Autun, s'enfuyait vers l'Espagne ;  
D'Elne il allait bientôt dépasser la campagne,  
Quand, près d'être rejoint par quelques révoltés,  
Il entra dans le temple à pas précipités.  
Gaïsson l'y suivit, et ce Gaulois perfide  
Lui plongea dans le cœur une épée homicide.  
Auprès de ce sépulcre est celui de Jorda,  
Ancien évêque d'Elne, et celui de Cerda,  
Bienfaiteur du pays. Bien d'autres épigraphes  
Se lisent sur les murs ; ce sont des épitaphes

<sup>1</sup> Ce cloître fut commencé au XI<sup>e</sup> siècle et terminé au XIV<sup>e</sup>.

Dont le texte, indécis ou très obscur, souvent  
A fatigué l'esprit du touriste savant.  
Il fallut trois cents ans pour finir cet ouvrage,  
Spécimen curieux des arts du moyen-âge,  
Et dont les ornements, pleins de variété,  
Offrent dans leur ensemble une rare beauté :

Vestiges du passé ! Relique solennelle  
Des siècles engloutis dans la nuit éternelle,  
Ému, je vous contemple, et d'une vision  
J'éprouve dans mes sens la douce illusion :  
Je revois en ces murs passer de saints évêques,  
Présidant, attristés, à d'illustres obsèques ;  
Prêtres ! j'entends aussi, vers le trône des cieux,  
Monter, avec l'encens, vos cantiques pieux ;  
Puis, au déclin du jour, le long des piliers sombres,  
A pas silencieux, je vois errer vos ombres ;  
La nuit vous y surprend, l'astre au disque argenté  
Sur le préau répand sa tranquille clarté ;  
Aux rayons grandissants de la pâle lumière  
Vous priez, prosternés sous les voûtes de pierre,  
Et le temps ainsi passe en rapides moments,  
Loin des vains bruits du monde, et loin de ses tourments !

Du haut de l'ancien cloître, une immense étendue,  
Un merveilleux décor se présente à la vue :  
Là ce sont des vergers, des vignes et des champs,  
Des villages couchés sur le bord des étangs ;  
Des bosquets, encadrant de blanches métairies,  
De gais ruisseaux, fuyant à travers les prairies,  
Et le mont Canigou, qui, malgré la saison  
Couvert de blancs frimas, domine l'horizon !  
Les Corbières, là-bas : sur leurs cimes chenues,  
La tour de Tautavel qui se perd dans les nues ;

Plus près, de Perpignan l'impassible donjon,  
Puis encore une tour : c'est Château-Roussillon !  
Des Albères voici les masses escarpées,  
D'un manteau verdoyant toujours enveloppées ;  
De leurs vastes forêts, de leurs vallons si beaux,  
Émergent des villas entourant des hameaux,  
Et, debout sur leurs pics, comme deux sentinelles,  
Massana, Madeloch semblent veiller sur elles !  
Au fond s'étend la mer : sous un ciel calme et pur,  
Des barques de pêcheurs fendent ses flots d'azur  
Et les monts et les bois et la mer et la plaine  
Brillent sous les rayons d'une clarté sereine,  
Et l'âme est confondue en admiration  
Au sein de ces splendeurs de la création !

Une grande cité, fille du peuple ibère,  
S'étendait en ce lieu, mille ans avant notre ère ;  
C'était Illibéris : le commerce et les arts  
L'animaient, et le Tech, qui baignait ses remparts,  
Formant avec la mer une vaste lagune,  
La protégeait au loin ; mais un jour sa fortune <sup>1</sup>  
S'effondra sous le choc des Barbares, vainqueurs ;  
Elle trainait encor le poids de ses malheurs  
Quand le fier Annibal, passant sous ses murailles,  
Avant d'aller à Rome offrir d'autres batailles,  
Se rappelant sa gloire et voyant ses débris,  
La contempla longtemps, soucieux et surpris....  
Peut-être qu'il songeait aux destins de Carthage ;  
Qu'en ces lieux dévastés lisant un noir présage,  
Il voyait flamboyer à l'horizon lointain  
Ton glaive destructeur, Scipion l'Africain !

<sup>1</sup> Invasion des Gaëls ou Kymris, vers le VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

L'empereur Constantin<sup>1</sup>, prenant sous sa défense  
Le sort d'Illibéris, releva sa puissance,  
Puis il voulut encore ajouter à ce don,  
Et de sa mère Hélène il lui donna le nom.

Hélène — Elne depuis — vit des siècles prospères  
Succéder à des temps d'épreuve et de misères.  
Fière de son beau site et de son évêché<sup>2</sup>,  
Heureuse en un repos depuis longtemps cherché,  
Elle semblait avoir vaincu la destinée.  
Mais, vaine illusion ! car l'heure était sonnée  
Où de nouveaux malheurs allaient marquer ses jours :  
Un soir, elle aperçut, du sommet de ses tours,  
Approchant de ses murs, rapides, menaçantes,  
Des hordes de guerriers aux statures puissantes :  
C'étaient les Sarrazins ;<sup>3</sup> le vol armaït leur bras,  
L'épouvante et la mort accompagnaient leurs pas ;  
Noirs, velus, ils avaient des allures fatales,  
Et des crânes pendaient aux flancs de leurs caavales,  
Et criant, agitant en l'air leurs bras poudreux,  
Ils marchaient au combat, farouches et nombreux ;  
Pareils à ces torrents qui, du haut des montagnes,  
Bondissant, courroucés, roulent sur les campagnes,  
Ils fondirent sur Elne, et la riche cité  
Fut livrée aux horreurs de leur joug détesté.  
Puis vinrent les Normands<sup>4</sup>. De ces tribus sauvages  
Elne eut à supporter les plus cruels ravages.

<sup>1</sup> La domination romaine dura de l'an 118 avant J.-C. à l'an 462 après J.-C.

<sup>2</sup> L'Evêché d'Elne fut fondé par les Visigoths vers l'an 571 après J.-C. En 1602, il fut transféré à Perpignan.

<sup>3</sup> En 718.

<sup>4</sup> (En 859). Le Roussillon était à cette époque gouverné par des comtes qui s'étaient rendus indépendants.

Quatre cents ans plus tard <sup>1</sup>, quand les rois majorcains  
Tenaient le Roussillon dans leurs débiles mains,  
Philippe-le-Hardi, chef d'une immense armée,  
Voulut s'emparer d'Elne. Après l'avoir sommée  
Vainement de se rendre, il bloqua ses remparts,  
Puis il la prit d'assaut. Tremblants, de toutes parts  
Les habitants fuyaient, implorant sa clémence,  
Mais les vainqueurs, outrés d'une longue défense,  
Furent sourds à leurs cris, et la flamme et le fer,  
D'Elne, pendant deux jours, firent comme un enfer.  
Un demi-siècle après <sup>2</sup>, fortes, disciplinées,  
Des troupes descendaient le long des Pyrénées.  
A leur tête marchait Pierre, roi d'Aragon,  
Voulant à Jacques deux ravir le Roussillon.  
Elne de nouveau fut assiégée, et vaillante,  
Elle soutint longtemps la fortune inclémente :  
Ses défenseurs cernés dans un vieux château-fort,  
Firent pour la sauver un héroïque effort,  
Mais la soif et la faim, dans ce péril extrême,  
Domptèrent leur valeur mieux que l'ennemi même ;  
Force fut de se rendre, et Jacques, éperdu,  
Se soumit au vainqueur : Son trône était perdu !

A cent trente ans de là, <sup>3</sup> Louis onze, de France,  
Du roi Jean d'Aragon voulant punir l'offense

<sup>1</sup> (En 1285.) Le Roussillon avait été légué au roi d'Aragon en 1172 par le comte Guinard. En 1262, le roi d'Aragon partagea ses Etats entre ses deux fils, Pierre IV et Jacques I<sup>er</sup>. Il donna à Pierre l'Aragon, la Catalogne et Valence ; à Jacques, Majorque, le Roussillon, la Cerdagne et le comté de Montpellier. Les possessions de Jacques constituèrent le royaume de Majorque avec Perpignan pour capitale.

<sup>2</sup> (En 1344.) Le royaume de Majorque, y compris le Roussillon, fut de nouveau réuni au royaume d'Aragon.

<sup>3</sup> En 1474.



Assiégeait Perpignan : Pour pouvoir l'affamer, <sup>1</sup>  
Et l'amener ainsi plus vite à désarmer,  
Il fit investir Elne : une troupe nombreuse  
Vint camper sous ses murs. Hardie et vigoureuse  
Se montra la défense, et d'Oms, pendant six mois,  
Repoussa l'assiégeant par de brillants exploits ;  
Mais, au bout de ce temps, sans secours, ruinée,  
A se rendre à Louis elle fut condamnée,  
Et l'intrépide d'Oms, abandonné du sort,  
A Perpignan trouva la prison et la mort. <sup>2</sup>  
Elne, depuis ce jour en pleine décadence,  
Fut, deux siècles plus tard, réunie à la France. <sup>3</sup>  
Son antique grandeur, son éclat effacé,  
Gisent ensevelis dans la nuit du passé,  
Mais il lui reste encor son cloître et son église,  
Perpétuels objets d'orgueil et de surprise,  
Il lui reste ses champs dorés par le soleil,  
Et, bravant le fléau, le pampre au jus vermeil !....

Mais le jour baisse ; à nos oreilles  
Retentit la voix d'un clocher,  
Nous rappelant qu'à ces merveilles  
Il est temps de nous arracher.

<sup>1</sup> Perpignan se ravitaillait par Elne qui, grâce à sa proximité de la mer, pouvait fournir aisément des approvisionnements considérables. Il importait donc à l'assiégeant d'intercepter toute communication entre les deux places.

<sup>2</sup> Le Roussillon fut alors réuni à la France (1475) ; mais cette annexion ne fut que momentanée, car en 1493, Charles VIII le rendit à l'Espagne.

<sup>3</sup> En 1641 Henri de Condé occupa Elne ; l'année suivante, tout le Roussillon fut occupé par les troupes françaises et il en fut ainsi jusqu'en 1659, époque à laquelle le traité des Pyrénées en consacra la réunion définitive à la France.

Nous partons : la brise caresse  
Nos fronts, et, dans nos cœurs charmés,  
Nous ressentons la douce ivresse  
Qui monte des prés embaumés.  
Nous revoyons la route blanche,  
Les fleurs, les blés dans le sillon,  
Et le grand arbre qui se penche.  
Salut à toi, cher Roussillon !  
A jamais, dans notre mémoire,  
Nous garderons avec amour  
Une page de ton histoire,  
Relue au soleil d'un beau jour !

---

## ANTOINE CAMPS

### ET SES POÉSIES

Communication faite à la Section des Lettres

Par M. Albert SAISSET, Directeur de cette Section,

Dans sa séance du 16 juin 1886.

---

Il y a quelque temps, Messieurs, ayant eu occasion de causer avec Madame Pastor-Camps, je lui exprimai le désir de lire les œuvres d'Antoine Camps, son père, dont maintes fois j'avais entendu vanter le talent de poète.

Madame Pastor-Camps me promit de rechercher ces œuvres et de me les communiquer ; elle a fait plus ; après avoir, non sans difficulté, rassemblé et coordonné ces poésies éparses, elle les a retranscrites en entier de sa main et elle me charge aujourd'hui d'en faire hommage à notre Société.

Ces poésies forment deux recueils intitulés « Velléda » et « Poésies inédites ».

« Velléda » est un opéra en trois actes qui fut mis en musique par M. Bonaventure Petit, organiste à la

Cathédrale, et représenté avec succès, sur notre scène de Perpignan.

Parmi les « Poésies inédites » nous avons particulièrement remarqué « la légende de la rue d'en More », une « ode au Christ » et une « ode à Rigaud ».

Cette dernière, parue vers 1844, valut à l'auteur un premier prix au concours institué par notre Société. Il existe encore de lui une comédie en cinq actes et en vers, intitulée « l'École des jeunes gens. »

Le vers de Camps est d'une pure coupe classique ; il est toujours élégant et correct.

A une époque où une certaine école, exagérant, dénaturant les idées et les préceptes du romantisme, semble avoir pris à tâche de faire perdre à notre poésie française ses qualités éminemment distinctives, cette clarté, ce bon sens et ce bon goût que doit réunir toute œuvre qui veut durer ; à une époque où tant de vers prétentieux et vides de sens sollicitent notre attention, nous aimons plus que jamais à nous retremper dans la lecture de ces poètes qui, respectueux des saines traditions, savent, tout en charmant notre oreille, exprimer clairement et sobrement des idées justes. Antoine Camps est de ceux-là.

Il naquit à Thuir en 1808. Son père, notaire dans cette commune, le destinait à la médecine ; il allait entrer dans sa troisième année d'études quand les beaux yeux d'une jeune voisine lui firent oublier le chemin de la Faculté. La jeune voisine était pauvre, mais notre poète — qui était aussi sans fortune — appartenait à cette rare catégorie d'amoureux désintéressés qui, en fait de dot, ont pour devise « une

chaumière et son cœur ! » ; il épousa son amie, et l'heureux couple, grâce à la libéralité d'un oncle, vint se fixer à Perpignan, où il ouvrit, au numéro 24 de la rue des Augustins, un magasin d'épicerie qu'on y pouvait voir il y a peu d'années encore.

D'un caractère modeste et bienveillant, Antoine Camps avait su se créer de nombreuses et solides amitiés ; grand érudit, lettré délicat, mais ne professant qu'un goût modéré pour les « denrées coloniales », ne comprenant et n'aimant, en fait de commerce, que le « commerce des Muses », il ne tarda pas à laisser à sa vaillante et fidèle compagne le soin exclusif des affaires pour se livrer sans réserve à sa passion pour la poésie, et ce fut au milieu de ses méditations incessantes et de ses remarquables travaux que la mort vint le surprendre en 1852, à l'âge de 44 ans.

J'ai pensé, Messieurs, que malgré sa brièveté, vous trouveriez quelque intérêt dans cette notice, dont les éléments ont été puisés aux sources les plus sûres.

Je suis certain aussi d'être votre fidèle interprète en remerciant Madame Pastor-Camps de son précieux envoi ; en lui disant combien notre Société est heureuse de posséder les principales œuvres d'un homme qu'elle s'honore d'avoir compté parmi ses membres, et qui, malgré sa fin prématurée, n'en tient pas moins, parmi les anciens poètes de notre ville, un rang des plus distingués.

---

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE  
SUR  
LA CATHÉDRALE  
ET  
LE CLOITRE D'ELNE

Par **M. A. BRUTAILS**, membre résident.

---

INTRODUCTION

*Elna virens condam.*

Ce n'est pas seulement par la solidité de leurs assises et par la beauté de leurs formes que les anciens monuments se recommandent à notre attention ; leur vieillesse même et leur décrépitude exercent aussi sur nous un mystérieux attrait. Certes, il est intéressant de s'enquérir des règles techniques qui ont présidé à l'érection d'un édifice, de rechercher quelle solution le constructeur a donnée au problème qui lui était posé et par quels artifices il a assuré l'équilibre de son œuvre sans en compromettre l'élégance. Mais, peut-être l'oublie-t-on

un peu trop aujourd'hui, avant les architectes et les ingénieurs, les rêveurs et les penseurs ont longuement contemplé, ils ont étudié à leur façon ces restes des âges passés.

De ces sanctuaires où tant de générations ont prié, de ces blocs ruinés qui s'élevaient naguère en une forteresse puissante, se dégagent cette impression de mélancolique tristesse, ce sentiment du néant de l'homme qui ont inspiré aux poètes et aux philosophes leurs strophes les plus saisissantes et leurs plus profondes pensées.

A ce double point de vue la cathédrale et le cloître d'Elne présentent le plus haut intérêt.

Si leur mérite intrinsèque leur a valu l'honneur d'être classés au nombre des monuments historiques de la France, si l'on a pu dire d'eux qu'ils étaient « le plus précieux débris encore existant de l'architecture Roussillonnaise », il est permis d'ajouter que de tous les édifices de la contrée aucun n'émeut aussi vivement que cette façade morne et ce cloître désert, témoins attristés d'une splendeur disparue.

C'est que pour aucun de ces édifices le contraste n'est aussi frappant entre le passé et le présent, entre la puissance d'autrefois et la désolation d'aujourd'hui.

Elne fut jadis une grande ville. Elle avait nom Illiberis et l'on a pu conjecturer qu'elle avait été restaurée par les Ibères de longs siècles avant Jésus-Christ. Son commerce était florissant ; sa population, nombreuse, et nul ne saurait dire quels trésors archéologiques, quels temples et quels palais gisent sous les vignes qui couvrent l'emplacement de la cité détruite. Illiberis

s'étendait fort avant du côté de la mer qu'elle atteignait peut-être. Par l'effet du travail incessant des fleuves qui répandent à leur embouchure les matières enlevées aux flancs des montagnes, le rivage a reculé ; la lagune a fait place au sol végétal et là où le matelot phénicien poussait jadis sa nef aux flancs arrondis, travaillent aujourd'hui les troupes de brunes vendangeuses.

Ce changement de sa situation topographique pourrait bien être l'une des causes principales de la décadence encore inexplicée de la ville. Toujours est-il que dès le premier siècle de notre ère, elle n'était plus qu'un faible vestige d'une grande cité : « *Illiberis, magnæ quondam urbis tenue restigium.* » (Pline).

Constantin la releva, dit-on, et lui donna le nom de sa mère Hélène, d'où vient le mot Elne. Les Visigoths en firent le siège d'un évêché ; mais ces vains essais de restauration devaient échouer : le voisinage de Perpignan accéléra la ruine d'Elne. C'est Perpignan que les comtes de Roussillon choisirent pour leur capitale ; c'est à Perpignan que les rois de Majorque construisirent leur château et tinrent leur cour. Enfin, en 1602, après que la résidence des évêques et du chapitre eut été transférée à la collégiale Saint-Jean de Perpignan, il ne resta plus rien à l'ancienne Illiberis de ce qui avait fait sa grandeur.

Nous nous trompons ; elle gardait avec sa cathédrale et son cloître, ses glorieux souvenirs, son ciel merveilleux, son sol fertile et son paysage d'une incomparable beauté. Du haut de cette acropole d'où les habitants de la cité ont vu passer tant d'invasions, depuis les Cartha-



ginois d'Annibal jusqu'aux alliés de 1815, l'œil embrasse la plaine splendide du Roussillon, encadrée par les Albères, le Canigou géant, les Corbières et la Méditerranée d'un bleu intense, sur laquelle glissent les grandes voiles triangulaires des pêcheurs de Collioure.

On comprend qu'un tel sujet ait tenté bien des écrivains. Un érudit roussillonnais qui savait beaucoup et qui savait bien, Pierre Puiggari, fit paraître en 1836 ses *Notices sur la ville d'Elne* ; si la partie purement historique de ce travail a gardé tout son intérêt, il est impossible que les aperçus archéologiques d'un livre publié depuis cinquante ans n'aient pas vieilli.

Henry et Alart ont consacré à notre cathédrale des pages que nous aurons l'occasion d'analyser.

Viолет-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, et M. Revoil, dans son ouvrage sur *l'Architecture romane dans le midi de la France*, disent quelques mots du cloître et en donnent des dessins.

Dans son *Épigraphie roussillonnaise*, à laquelle nous ne connaissons d'autre défaut que d'être introuvable, M. de Bonnefoy fournit des données aussi sûres qu'abondantes pour l'étude des monuments du Roussillon, en général, et d'Elne, en particulier<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette épigraphie a été publiée par fragments dans le Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, entre 1856 et 1868 ; il en a été fait un tirage à part à un petit nombre d'exemplaires. — La mort de M. Louis de Bonnefoy, survenue depuis que nous avons écrit ces lignes, nous procure le triste avantage de juger en toute liberté son œuvre. *L'Épigraphie Roussillonnaise* est un de ces travaux complets, aussi remarquables par l'érudition et la sagacité de l'auteur que par l'étendue de ses recherches et par la forme heureuse

Taylor, dans son *Voyage pittoresque*<sup>1</sup>, Mérimée, au cours de son *Voyage dans le midi de la France*<sup>2</sup>, Lenoir, dans l'*Architecture monastique*<sup>3</sup>, enfin le *Congrès archéologique* dans le compte-rendu de sa xxxv<sup>e</sup> session, ont fait connaître au grand public les beautés de notre église.

On nous dispensera de parler des ouvrages de seconde main et dépourvus de valeur scientifique, où on retrouve les études précédentes, reproduites d'ailleurs au hasard et sans plus de critique que de guillemets.

Le chanoine Fortaner<sup>4</sup>, M. Campagne<sup>5</sup>, avocat, et notre regretté prédécesseur, Bernard Alart<sup>6</sup>, ont recherché dans des dissertations remarquables quelles étaient les patronnes d'Elne. De ces auteurs les deux premiers se sont prononcés, à l'exclusion de tout autre saint, pour une sainte Eulalie qu'ils n'étaient pas éloignés de croire originaire du Roussillon. Alart revendiqua l'honneur de ce patronage pour sainte Eulalie de Mérida et

sous laquelle il en a présenté les résultats. Il n'est pas une commune perdue dans la gorge la plus reculée du département, que M. Louis de Bonnefoy n'ait parcourue. Dans son *Epigraphie* les moindres détails sont traités avec ce soin minutieux, cette conscience, desquels il est permis de dire qu'ils sont la probité de l'histoire.

<sup>1</sup> Languedoc, tome II, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>2</sup> *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, 1835, pp. 408-416.

<sup>3</sup> Dans la collection des *Documents inédits*, t. II, 1856, pp. 56 et 95.

<sup>4</sup> *Notice ecclésiastique sur le Roussillon*, 1824, pp. 11-15.

<sup>5</sup> *Dissertation sur sainte Eulalie, et Supplément*, 1858 et 1866.

<sup>6</sup> *Les Patronnes d'Elne*, dans le *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*, t. XI, pp. 261-277, et un autre mémoire sur le même sujet dans les *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1<sup>re</sup> série, pp. 121-144.

sainte Julie, sa compagne. Malgré l'érudition de ses adversaires et la vigueur de leur dialectique, Alart, on peut le dire, gagna son procès devant l'opinion publique et ses idées sont aujourd'hui universellement acceptées.

Eulalie de Mérida est une de ces jeunes martyres, comme Agnès, comme Cécile, dont le nom rayonne dans l'histoire des premiers âges du christianisme d'un éclat si doux et si pur. A treize ans elle s'enfuit de la maison paternelle pour confesser publiquement sa foi. Ni les fouets des bourreaux, ni l'huile bouillante qu'on lui versa sur le sein, ni le bain de chaux dans lequel on la plongea, ni le plomb fondu dont elle fut arrosée ne purent briser son énergie. On la traîna au supplice par les cheveux et on lui brûla les flancs ; la courageuse enfant aspira la flamme et l'on vit incontinent son âme s'enlever au Ciel sous la forme d'une colombe. Son cadavre fut laissé sur place, saignant et dépouillé ; mais Dieu voulut que la neige enveloppât d'un suaire ce corps virginal qui avait souffert pour Lui, et le lendemain les fidèles trouvèrent les restes d'Eulalie éclatants de blancheur.

Voilà du moins ce que la légende nous apprend<sup>1</sup> ; mais nous devons faire remarquer que plusieurs de ces traits ont été empruntés à l'histoire de sainte Eulalie de Barcelone, ou réciproquement, si même les deux saintes ne sont pas une seule et même personne<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir le *Propre du Diocèse d'Elne* (1880).

<sup>2</sup> Les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* disent, à propos de sainte Eulalie de Barcelone, que « ses actes ne sont point authentiques. »

Il nous reste, en terminant cette introduction, à remercier publiquement les autorités d'Elne, dont la bienveillance est toujours sortie victorieuse des rudes épreuves auxquelles nous l'avons soumise pendant nos fréquentes visites, — M. le colonel du Génie A. Puiggari et M. Sorel, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui nous ont aidé de leur expérience de constructeurs et d'archéologues, — M. Vignol, architecte du Département, qui nous a permis de consulter et d'utiliser toute une série de dessins comme on sait les faire à l'Ecole des Beaux-Arts.

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### CE QUE L'HISTOIRE NOUS APPREND SUR LA CATHÉDRALE D'ELNE.

---

La cathédrale primitive : nous ignorons son histoire. — La cathédrale actuelle n'a été consacrée ni en 1054 ni en 1069. — Documents relatifs à sa construction et aux travaux ultérieurs.

Les documents relatifs à l'histoire de Sainte-Eulalie d'Elne sont rares, et comme s'il ne suffisait point de cette difficulté, les plus importants d'entre eux sont aussi les plus obscurs.

Un érudit que les questions ardues attiraient, Alart, a écrit néanmoins sur la cathédrale antérieure au monument actuellement debout, un mémoire dont voici un bref résumé <sup>1</sup>.

En 898, l'évêque Riculfe fit exposer au roi Charles-le-Simple que son église et presque toutes celles du diocèse étaient menacées d'une ruine si prochaine qu'il ne pouvait les restaurer. Or, vingt ans après, le

<sup>1</sup> *Congrès archéologique de France*, xxxv<sup>e</sup> session, 1868, pp. 194-199.

1<sup>er</sup> septembre 917<sup>1</sup>, l'évêque Almérade réunit à Elne plusieurs prélats : « Attendu que l'église de Sainte-Eulalie, déjà presque vieille, était restée longtemps sans être consacrée et qu'il n'avait pas été possible de trouver les preuves de la consécration, Almérade désirait qu'il fût ce jour-là procédé à la dédicace<sup>2</sup>. »

Alart a conclu de ces deux actes : en premier lieu que l'église consacrée en 917 était antérieure à 898, puisqu'à cette première date elle était presque vieille « pene vetusta » ; — en second lieu, qu'elle était même antérieure à l'invasion musulmane ; car une basilique construite après 760 n'aurait pas été, en 898, dans un état de délabrement aussi déplorable. Elle remontait à l'époque visigothique.

Quelle que soit l'autorité d'Alart, quelque sûre que fût son érudition, nous avouons que ses arguments ne nous satisfont pas. Un édifice peut très bien tomber en ruines au bout de cent quarante ans d'existence, — et même avant ; les exemples abondent. Et puis, si l'on admet que Riculfe a obtenu de la munificence royale des concessions pour réparer la ruine matérielle de sa cathédrale, rien ne permet d'apprécier l'importance des

<sup>1</sup> « L'an XVIII<sup>o</sup> du règne de Charles, le jour du premier anniversaire de l'évêque Almérade. » Le prédécesseur de ce prélat vivait encore le 8 décembre 915 ; Almérade aurait donc commencé son pontificat le 1<sup>er</sup> septembre 916 ; mais d'autre part, on fait communément courir le règne de Charles du 3 janvier 898. Alart propose de changer dans notre document « l'an XVIII » en « l'an XX. » Il est beaucoup plus logique de voir avec dom Vaissète, dans cette date, une nouvelle preuve de ce fait que Charles-le-Simple fut reconnu dans la contrée en l'an 900 seulement. (*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, III, p. 84.)

<sup>2</sup> *Marca hispanica*, appendix, c. 840.

réparations auxquelles il les employa. Nous ne voyons même pas d'impossibilité absolue à ce que, en 898, cet évêque ait édifié de nouveau Sainte-Eulalie depuis les fondements jusqu'au faite. Vingt ans après, l'église n'était déjà plus neuve, « pene vetusta », et pour une cathédrale, passer vingt ans sans être consacrée, c'est beaucoup, « a longo tempore inconsecrata. »

Concluons, à notre tour, qu'il n'est pas possible de déterminer l'âge de l'église qui fit place à celle dont nous avons à nous occuper.

En ce qui concerne ce dernier monument, on est généralement d'accord sur l'époque approximative où il fut élevé ; mais, après des discussions nombreuses, la date précise de sa consécration est encore à trouver.

Deux systèmes sont en présence : certains auteurs se sont prononcés pour l'année 1054 ; d'autres pour l'année 1069. D'autres enfin, et parmi eux les plus autorisés, ont réservé leur opinion.

Les premiers s'appuient sur un document publié par Marca et qui débute ainsi : « Acte de la dédicace de l'église d'Elne. L'an mil [cinquante-huit] <sup>1</sup>, indiction vi,

<sup>1</sup> Cette date a été complétée par Baluze, qui a commis une erreur évidente. En 1058, l'évêque d'Elne s'appelait Artal et non pas Bérenger. Ici encore Alart a proposé une rectification à la date : « an du règne xxiiii » au lieu de « an du règne xxviii. » Il est fort simple assurément de modifier les textes pour supprimer les anachronismes ; mais encore faut-il recourir à ce procédé le plus rarement possible. Or, il suffit de remarquer, à propos de cet acte, que le règne de Henri 1<sup>er</sup> commence tantôt au 20 juillet 1031 et tantôt au 14 mai 1027. Cette constatation nous permet de reporter le document au 10 décembre 1054, et Bérenger pouvait parfaitement occuper le siège d'Elne ce jour-là. Il

le vingt-huitième du règne d'Henri et le 10 décembre, des grands et des seigneurs de différentes villes et des notables avec une foule de bons hommes arrivèrent à Elne pour réédifier le siège épiscopal de Sainte-Eulalie. Là étaient présents Guifred, archevêque, accompagné d'une suite nombreuse de Narbonnais, Bérenger, évêque de Girone avec sa suite, Guifred, évêque de Carcassonne, et Raymond, comte de Cerdagne, avec la leur, et tous les fidèles dont il serait trop long d'écrire les noms ; lesquels virent et entendirent quand les destructeurs de l'église accordèrent réparation au chapitre de Sainte-Eulalie, pour racheter leurs péchés. » Suit la cession du village de Saleilles consentie par l'évêque Bérenger en faveur des chanoines.

Cet acte a reçu les interprétations les plus diverses : Henry, prenant les expressions *destructores ecclesie, ad reedificandum*, dans leur sens matériel, a pensé que l'église primitive, située dans la ville basse, fut démolie pour être reconstruite dans la ville haute et que cette démolition, étant une sorte de sacrilège, rendait nécessaire une cérémonie expiatoire, dont notre charte serait le procès-verbal.

Baluze et les auteurs qui ont adopté sa manière de voir, comme le chanoine Fortaner et, plus récemment, M. Campagne, ont estimé que la charte de 1054 relate la dédicace de la cathédrale.

est vrai que dom Vaissète a supposé le contraire, mais il ne l'affirme pas ; et, de fait, il n'a nullement prouvé que la consécration de l'église de Laguelonne, à laquelle assistait Artal, successeur de Bérenger, ait eu lieu en 1054. (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, IV, p. 161.)

<sup>1</sup> *Marca hispanica, appendix, c. 1117.*



Enfin, Pierre Puiggari et Alart, après avoir vivement combattu ces théories, ont affirmé qu'il s'agit uniquement dans cette pièce d'une restitution faite à Sainte-Eulalie par l'évêque, lequel, après l'avoir ruinée, au sens figuré du mot, la relève de cette ruine financière.

Marca est le plus illustre champion de la thèse qui fixe à 1069 la date de consécration de notre basilique<sup>1</sup>. Il adopte pour l'histoire du monument les données fournies par une narration qu'il avait trouvée dans les archives du chapitre<sup>2</sup> et qui a donné cours à toute une légende. L'église primitive, nous dit l'auteur de ce récit anonyme, était érigée dans la ville basse d'Elne, sous le vocable de saint Pierre, et fut deux fois renversée par les Sarrasins de Majorque ; elle fut transférée dans la ville haute par les soins de l'évêque Bérenger, qui rapporta d'un pèlerinage à Jérusalem le plan de sa cathédrale. Sur ces entrefaites le comte de Roussillon, qui avait été lui aussi en pèlerinage, mais à Saint-Jacques de Compostelle, enleva de Mérida le corps de sainte Eulalie et promit au prélat, s'il consentait à placer son église sous le patronage de cette martyre, de lui abandonner les reliques et de forcer ses vassaux à travailler au monument. L'évêque Bérenger mourut en 1020.

Telles sont, sommairement analysées, les deux pièces principales du procès ; il nous reste à les examiner.

Remarquons tout d'abord, au sujet de la charte

<sup>1</sup> *Marca hispanica*, c. 458.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *appendix*, c. 1148.

de 1054, que le titre est dû à l'éditeur ; sa forme classique le prouve suffisamment<sup>1</sup>. Ce titre est donc l'expression de l'opinion de Baluze, mais rien de plus. Or, cette observation une fois faite, il ne reste plus dans le texte du document un seul mot qui se rapporte de près ou de loin à une consécration. Voilà donc une première opinion écartée.

L'interprétation qu'Henry a donnée de cet acte est très ingénieuse assurément, mais sans consistance. Démolir un sanctuaire pour le refaire plus beau n'a jamais été considéré comme un sacrilège, et nous voyons souvent, trop souvent, hélas ! les prêtres remplacer sans le moindre scrupule leurs vieilles églises.

Si l'on examine attentivement l'acte de 1054, on n'a pas de peine à se convaincre qu'il a trait à une restitution. Néanmoins, nous ne partageons pas absolument l'avis de Puiggari et d'Alart en ce qui concerne la première phrase du document : il paraît difficile, en effet, que le rédacteur n'ait donné à ces mots « ad reedificandam sedem », pour réédifier le siège épiscopal, qu'une acception purement figurée. L'évêque était véritablement le destructeur de sa cathédrale si par ses spoliations il avait mis le chapitre dans l'impossibilité d'en assurer l'entretien ; il reconnaît sa faute, et les biens qu'il a usurpés, il les restitue en tout ou en partie pour relever le temple à la ruine duquel il a contribué. Pierre Puiggari a fait observer, nous le savons, que le prélat, au lieu d'affecter les revenus de Saleilles à la reconstruction de la cathédrale, les donne aux cha-

<sup>1</sup> Acto dedicationis ecclesie Helenensis.

noines et leur en laisse la libre disposition. Mais on aurait tort d'opposer les intérêts du chapitre à ceux de l'œuvre de Sainte-Eulalie ; de tout temps « le chapitre a géré la fabrique de l'église<sup>1</sup> » ; et puis nous ne voyons pas comment, en restituant un bien à ses légitimes propriétaires, l'évêque aurait pu leur imposer l'obligation de l'employer dans un but déterminé.

La narration de 1069 fourmille d'erreurs et d'anachronismes : la cathédrale d'Elne était consacrée dès le ix<sup>e</sup> siècle à sainte Eulalie ; il n'est pas probable qu'elle ait jamais été bâtie dans la ville basse, parce que les vieux papiers-terriers ne signalent ni ruines ni lieu-dit permettant de constater son existence sur ce point et parce que ces monuments sont toujours placés au cœur de la cité, au centre de la résistance en cas d'attaque, sur la colline<sup>2</sup>. Elne était exposée aux insultes des pirates musulmans ; c'est même l'un des motifs invoqués dans l'exposé du bref de translation, en 1601 ; mais l'histoire ne nous apprend pas que les corsaires aient jamais forcé son enceinte et saccagé ses édifices. L'évêque Bérenger qui, soit dit en passant, vivait encore en 1025, n'a pas pu prendre dans l'église du Saint-Sépulcre, qui était une rotonde depuis le vii<sup>e</sup> siècle, le plan de Sainte-Eulalie d'Elne, qui affecte la forme d'une basilique à trois nefs.

On le voit, Marca a eu tort d'ajouter foi à cette

<sup>1</sup> Mémoire adressé par le chapitre à l'abbé de Vanrouis, évêque élu d'Elne, vers 1721. Archives des Pyrénées-Orientales, G. 110.

<sup>2</sup> Alart, mémoire déjà cité. — Il faut ajouter que de cette église il reste l'abside, qui ressort derrière l'abside actuelle. Voir Taylor, planche 145.

narration et de la publier sans restriction. Mais il y a plus. Dans cet étrange document pas un mot ne se rapporte à la consécration de l'église ou à la date de cette cérémonie, si bien que les auteurs du *Gallia Christiana*<sup>1</sup> ont pu avec tout autant de vraisemblance reculer cette date de cinquante ans et attribuer la charte à 1019.

Il y a là évidemment un quiproquo, que l'on ne s'était pas avisé de signaler et dont voici l'explication probable. Dans le texte de son ouvrage, Marca raconte que notre basilique fut dédiée en 1069 ; il a pris ce renseignement sur une inscription dont il sera parlé plus loin<sup>2</sup> ; il ajoute, au sujet de la construction du monument, des détails qu'il a tirés de la narration dont nous avons donné une analyse. Baluze, en publiant les pièces justificatives, a confondu les deux sources : de là le titre inexact et la date fantaisiste du document que nous étudions. C'est une de ces erreurs que l'on relève beaucoup trop vivement aujourd'hui dans un livre aussi précieux que le *Marca Hispanica*.

En résumé, de cette discussion se dégagent les conclusions suivantes : l'acte de 1054, pas plus que le récit apocryphe qui vient d'être examiné, ne fait mention de la dédicace de l'église d'Elne. Le premier de ces deux écrits ne relate pas davantage une cérémonie expiatoire. C'est une charte destinée à constater l'abandon du village de Saleilles fait par l'évêque Bérenger IV au chapitre, probablement pour subvenir

<sup>1</sup> *Op. cit.*, VI, *Instrumenta*, c. 1039.

<sup>2</sup> Voir ci-après les nos 1 et 2 de nos inscriptions.

aux frais de reconstruction de la cathédrale. Le second, dont la rédaction est de beaucoup postérieure aux faits qu'il expose, ne fournit guère que des détails erronés : il doit être tenu pour nul et non avenu.

Est-ce à dire que nous sommes dépourvus de tout document pour déterminer l'époque à laquelle fut élevé notre édifice ? Non. En 1042 on travaillait déjà à sa construction ou du moins on songeait à l'entreprendre ; le 8 avril de cette année, un nommé Majanfred laissa dix mancuses d'or à l'œuvre de Sainte-Eulalie, « ad ipsa opera de Sancta-Eulalia<sup>1</sup> ». Le 25 septembre 1057, la comtesse de Barcelone Ermessinde fit dans le même but un legs de cent cinquante mancuses d'or<sup>2</sup>, dont M. Campagne a si bien fait ressortir l'importance pour la question qui nous occupe.

En 1069, l'église était livrée au culte et on consacra l'autel cette année-là, comme le témoigne une inscription qui a été plusieurs fois publiée<sup>3</sup>. Nous avons vu que Marca a pris dans ce texte épigraphique la date de la dédicace de l'église, en quoi il s'est trompé ; car il y est uniquement question de la consécration de l'autel.

Les travaux ne devaient pas d'ailleurs être terminés ; il existe entre la partie orientale et la partie occidentale du monument des différences de style trop

<sup>1</sup> Duc de Roussillon (Pi). *Biographies Carolingiennes*, Perpignan, 1870, Preuves, p. 18.

<sup>2</sup> Bofarull, *Condes de Barcelona*, II, p. 53.

<sup>3</sup> *Marca hispanica*, cc. 458-459. L. de Bonnefoy. *Épigraphie Roussillonnaise*, n° 86.

profondes pour que l'édifice ait été élevé d'un seul jet et en quelques années.

En 1140 l'évêque Udalguer fortifiait sa cathédrale <sup>1</sup>.

En 1144, un baron dont le donjon ruiné domine encore l'un des plus pittoresques villages des Albères, Raymond de Montesquiou, laissait vingt sous de Melgueil « à l'œuvre de Sainte-Eulalie ».

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Elne, emportée d'assaut par les soldats de Philippe-le-Hardi, fut par eux livrée aux flammes. Nous aurons l'occasion de rechercher dans quelle mesure notre église eut à souffrir de ces excès, qu'il importait de signaler dès à présent.

Quand ils eurent réparé les désastres de l'incendie et du pillage, les évêques formèrent des projets d'agrandissement. Leur vieille basilique était, en effet, bien peu de chose auprès de ces cathédrales gothiques dont le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles avaient parsemé l'Europe chrétienne. A Perpignan même, en 1324, Sanche de Majorque avait posé la première pierre de la collégiale Saint-Jean, qui était incomparablement supérieure à l'église romane de Sainte-Eulalie par la beauté de son style et par ses proportions grandioses. Les évêques d'Elne voulurent tout au moins remplacer le sanctuaire de leur cathédrale par un vaste chevet gothique et ils commencèrent dans ce but des travaux qui ne furent pas terminés.

Les libéralités particulières suffirent sans doute pour

<sup>1</sup> *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, pièces justificatives, v, cc. 1039-1040.

<sup>2</sup> Archives départementales, *Cartulaire du Temple*, f<sup>o</sup> 43 v<sup>o</sup>.

la construction de quelques-unes des chapelles latérales du Sud ; mais pour relever les ruines de 1285, il fallut faire de nombreux appels à la générosité du clergé et des fidèles. Dès 1311, Raymond V affecta peut-être à ces travaux les revenus de la première année des bénéfices soumis à sa juridiction et la moitié du revenu des dignités<sup>1</sup>. Six ans plus tard, une lettre de l'évêque Guillaume nous apprend que l'on quêtait dans le diocèse pour l'œuvre de la construction de la cathédrale<sup>2</sup>.

Le 20 avril 1336, Gui de Terrena, dans ses constitutions synodales, pria « les abbés, curés et autres ecclésiastiques établis dans le diocèse de laisser quester pour la fabrique d'Elne, à cause de l'indigence de cette fabrique et de la nécessité d'achever l'église<sup>3</sup>. » Le 17 mai 1380, dans le synode de Pâques, Raymond VII renouvela cette décision ; il ordonna, en outre, que la première annuité des bénéfices d'Elne et la moitié de cette annuité pour ceux des autres localités du diocèse seraient acquises à la fabrique de la cathédrale jusqu'à l'achèvement des travaux entrepris. Cette constitution fut confirmée par l'antipape Benoît, le 13 octobre 1400, et parait avoir été renouvelée par l'évêque Jérôme Ochon (1410-1425)<sup>4</sup>.

Le 4 avril 1404, l'abbé de Saint-Génis concéda au

<sup>1</sup> Analysé dans un mémoire du chapitre, rédigé vers 1721. (Archives départementales, G. 110.)

<sup>2</sup> G. 9.

<sup>3</sup> Archives départementales, G. 110.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

chapitre d'Elne la tenure d'une carrière pour l'œuvre du chevet et autres travaux de l'église <sup>1</sup>.

Enfin, les registres de la fabrique nous ont gardé le souvenir de la construction des chapelles latérales voisines de la façade, auxquelles on travaillait en 1448 <sup>2</sup>, et de réparations importantes au clocher en 1415 <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Registre non classé des mêmes archives, f<sup>os</sup> 81-82.

<sup>2</sup> Archives départementales, G. 114,

<sup>3</sup> *Ibid.*, G. 111.



## CHAPITRE II.

### LA CATHÉDRALE.

---

Plan d'ensemble. Les piliers. Les chapelles. — Le sanctuaire. — La nef : Partie de l'Est ; partie de l'Ouest. La tribune. — Le bas-côté du Nord. Le bas-côté du Sud. — Les clochers. — Les chapelles. — L'extérieur de l'église. Le chevet. Abside de l'église antérieure. La crypte. Travaux d'agrandissement de l'abside. La façade Sud. — La façade Ouest : les clochers ; la porte et la fenêtre ; *loculi*. — Le mobilier. Le maître-autel. Le chœur. Le rétable de saint Michel. Les autels anciens. Les reliquaires. La clochette.

La cathédrale d'Elne est une basilique à trois nefs, sans transept. La nef centrale et les deux bas-côtés sont terminés par une abside et deux absidioles. L'édifice est divisé dans le sens de la longueur en sept travées.

Les grandes arcades, à doubles ressauts, et les doubleaux de la maîtresse voûte et des voûtes latérales retombent sur des piliers armés de dosserets, savoir : un dosseret de face et un dosseret de derrière pour le doubleau de la grande nef et celui du bas-côté, et des dosserets de flancs pour servir de piédroits aux vousures des maîtresses arcades. On remarquera que de

chaque côté de la nef les deux premiers piliers à l'Est portent sur leurs quatre faces des colonnes engagées, tandis que dans les autres piliers les dossierers proviennent simplement de ressauts à angle droit. Enfin, les deux couples de piliers au fond ayant été employés à supporter la tribune, leur forme a été modifiée en conséquence.

Sur le flanc Sud de l'église on a établi six chapelles correspondant aux six premières travées. On n'a pas bâti de chapelle au droit de la septième travée, à cause du clocher qui se trouve dans l'alignement du bas-côté. On n'en a pas non plus construit au Nord, parce que le cloître est accolé à cette façade.

Trois portes donnent accès dans la cathédrale : la grande porte, « las portes majors », à l'Ouest, la porte qui s'ouvre sur le cloître, au Nord, enfin la petite porte, « las portes menors », pratiquée dans la paroi de la quatrième chapelle au Sud.

### *Le sanctuaire.*

L'abside de Sainte-Eulalie est d'une simplicité qui approche de la pauvreté. Elle est couverte d'une voûte en cul-de-four et dans ses parois sont trois fenêtres en plein-cintre. Le tableau de ces ouvertures a été retaillé il y a quelques années ; avant ce malencontreux changement, le percement devait être pratiqué en reprise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et ébrasé. C'est ainsi du moins qu'est faite la petite fenêtre de l'absidiole Nord, qui ne paraît pas avoir été modifiée.

L'abside, qui est plus étroite que la nef, ne s'ouvre

pas directement sur celle-ci ; elle est précédée d'un chœur rudimentaire de 2<sup>m</sup>20 de longueur et de la largeur de la nef. Le débouché du cul-de-four est très surbaissé, de même que l'arc qui couvre cette petite travée <sup>1</sup>. Comme la maîtresse voûte est en plein-cintre plus ou moins régulier, la différence est des plus choquantes ; mais elle a permis au constructeur d'ouvrir dans la paroi verticale qui joint la voûte du sanctuaire à celle de la nef une petite fenêtre, qui donnait du jour dans un grand nombre d'églises du Roussillon.

### *La nef.*

La nef de Sainte-Eulalie n'a ni triforium, ni fenêtres latérales. Elle est d'assez belles proportions, grâce à la hauteur des grandes arcades. Les trois premières travées à l'Est sont couvertes d'une voûte en plein-cintre mal tracé. Dans les autres travées, la voûte est brisée ; les doubleaux, sur toute la longueur de l'édifice, sont en plein-cintre.

Ajoutons dès à présent que le berceau est épaulé aux naissances par des voûtes latérales en quart de cercle.

La face des piliers du côté de la nef n'est pas verti-

<sup>1</sup> Cette partie de la construction a été remaniée. On peut voir, par la corniche, jusqu'où s'avancait primitivement cette travée qui précède l'abside ; elle devait se terminer de chaque côté par une demi-colonne ; la demi-colonne a été supprimée et le mur, prolongé, finit brusquement, sans reprise, de sorte qu'il n'y a pas de support particulier pour la voussure intérieure de l'arcade adjacente.

cale ; en montant elle se déverse vers l'extérieur, de sorte que l'écartement des supports est sensiblement plus considérable à l'imposte qu'à la base.

On a émis l'avis que c'était une déformation produite par la poussée. Cette explication est inadmissible pour plusieurs motifs. Bornons-nous à remarquer que si les piliers s'étaient inclinés sous l'effort de la voûte, leurs faces seraient restées parallèles et nous constaterions, en même temps qu'un fruit prononcé du côté de la grande nef, un surplomb à peu près égal sur les nefs latérales. Nous croyons donc être en présence, non pas d'une déformation accidentelle, mais d'un artifice de construction. Il paraîtrait plus logique, au premier abord, de reporter ce fruit sur la face opposée du pilier, pour que cette face fût à peu près parallèle à la courbe de pression de la maîtresse voûte. C'est ainsi que le constructeur a procédé pour le chevet de l'église Saint-Martin-de-Fenouillar, qui est peut-être le plus ancien édifice religieux du pays <sup>1</sup>. Mais dans le cas d'une église à trois nefs, la poussée de la maîtresse-voûte est annulée par celle de la voûte latérale adjacente et la résultante des deux forces se rapproche de la verticale. Le constructeur s'est donc préoccupé, en élargissant la base des piliers, de répartir cette pression sur une plus large surface et d'éviter ainsi le tassement des assises inférieures. Or, s'il avait pris cet

<sup>1</sup> *Saint-Martin-de-Fenouillar*, près du Boulou, sur le territoire de Maureillas, canton de Céret. Le chevet de la chapelle est plus ancien que la chapelle elle-même ; il est couvert de peintures du xii<sup>e</sup> siècle ; mais il est fort possible que ce chevet ait constitué à l'origine un sanctuaire que les documents signalent sur ce point dès le ix<sup>e</sup> siècle.

élargissement du côté des nefs latérales, qui sont beaucoup plus étroites que la grande nef, l'obliquité des supports aurait frappé plus vivement le regard <sup>1</sup>.

Les arcades sont en plein-cintre ; elles sont à trois reprises du côté de la nef centrale, à deux seulement du côté opposé ; les deux premiers couples de piliers ayant un égal nombre de dossierers de face et de dossierers de derrière, l'un de ces derniers reste sans emploi.

Nous avons vu déjà que ces mêmes piliers sont munis sur leurs quatre faces de colonnes engagées. Les chapiteaux qui les surmontent sont d'un style barbare ; le galbe est dur, et l'ornementation grossière. La corbeille de l'un d'eux est couverte d'entrelacs ; le chanfrein de quelques tailloirs est orné de billettes. Les bases comprennent deux tores mal profilés et séparés par une gorge haute et peu profonde, d'un aspect disgracieux. Il est intéressant de les rapprocher des plus anciennes bases du cloître : celles-ci, qui datent du XII<sup>e</sup> siècle, sont incomparablement mieux comprises et mieux exécutées. Ces sculptures, où un ciseau maladroit s'est essayé sur des motifs de décoration de l'époque barbare, nous reportent aux premiers temps

<sup>1</sup> On retrouve ce fruit dans l'église de Torreilles, (canton de Rivesaltes, arr. de Perpignan), qui est du XI<sup>e</sup> siècle. Les piliers, dans cette ancienne collégiale, s'élargissent dans leur partie inférieure non-seulement vers l'axe de la nef centrale, mais encore vers l'axe des deux arcades adjacentes. En dehors de la province, on peut signaler plusieurs exemples de ce procédé. Qu'il nous suffise de citer la magnifique église Saint-Laumer à Blois.

Dans les églises à une nef elles-mêmes, cette obliquité du parement intérieur des murs latéraux n'est pas absolument irrationnelle. Nous croyons pouvoir affirmer qu'on la constate à l'abbatiale de Saint-Génis-des-Fontaines (cant. d'Argelès, arr. de Céret.)

de l'art roman, et il ne nous paraît pas possible de leur attribuer une origine plus récente que le xi<sup>e</sup> siècle.

Dans les autres piliers, l'architecte s'est dégagé de ses formules surannées ; il ne se croit plus astreint à décorer de colonnes les supports de la voûte ; il adopte franchement le pilier à ressauts carrés, et à la naissance des grands arcs il place une corniche composée d'un bandeau chanfreiné, quelquefois ornementé.

Ces changements ne se firent pas sans des tâtonnements, dont la trace est particulièrement visible sur le second pilier au Nord-Est : la partie inférieure de ce pilier est sur un autre axe que les assises supérieures ; la reprise est masquée par une moulure ou plutôt par un bourrelet. Dans les arcades occidentales, les archivoltes d'une même baie ne sont pas concentriques ; les plus larges sont tracées d'un centre plus élevé. Le constructeur voulut sans doute renforcer la maîtresse voûte, non plus au moyen de doubleaux simples, mais de doubleaux à ressauts ; dans ce but, il fit déborder sur l'aplomb des arcades le piédroit destiné à en recevoir la retombée, de façon à la faire servir en même temps à porter la voussure extérieure du doubleau. Il ne paraît pas que cette combinaison ait jamais reçu complète exécution ; on continua à faire des doubleaux simples, et on dut retailler les piliers au-dessus de la naissance des grands arcs, de façon à faire disparaître un membre de construction devenu inutile ; il en reste cependant çà et là des tronçons <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Entre la cinquième et la sixième travées, le doubleau paraît avoir été refait ; on lui a donné des ressauts pour augmenter d'autant la largeur du chemin de service qui est établi sur l'extrados de cet arc.

Entre la sixième et la septième travées, le doubleau, s'il existe, est noyé dans la maçonnerie. A cet endroit d'ailleurs l'édifice a été profondément remanié. En premier lieu, on jeta au-dessus de la dernière travée, c'est-à-dire entre les deux clochers, une tribune portée sur de vigoureuses croisées d'ogives <sup>1</sup>. Plus tard, on allongea la tribune de la longueur d'une travée ; les nervures qui s'entrecroisent sous cette partie de la tribune sont d'un profil différent, qui annonce une époque moderne, le xvi<sup>e</sup> siècle, peut-être.

C'est après cette dernière adjonction que l'on boucha au-dessus de la tribune la baie des grandes arcades correspondant aux deux travées sur lesquelles on avait empiété ; on diminua même la largeur de la nef à partir

<sup>1</sup> Le profil de ces ogives est des plus simples : ce sont d'énormes boudins ; le doubleau est formé de deux boudins d'égales dimensions séparés par une gorge. Nous croyons néanmoins pouvoir affirmer que la tribune a été faite après coup. Les nervures ont gardé en Roussillon jusqu'à nos jours un profil primitif ; qu'il nous suffise de citer les ogives de l'église Saint-Jacques, à Perpignan, de 1245 environ, celles des premières chapelles latérales de l'église d'Elne elle-même, du xiv<sup>e</sup> siècle, les doubleaux de l'église Saint-Mathieu à Perpignan, du xvii<sup>e</sup> siècle. On ne peut avancer la date de construction de la partie occidentale de notre monument en deçà du premier tiers du xii<sup>e</sup> siècle. Or, il existe dans le département des voûtes sur croisées d'ogives à date certaine ; ce sont les voûtes du vestibule de Serrabone, qui sont de 1150 environ, l'église ayant été consacrée en 1151. Les croisées d'ogives de Serrabone couvrent des compartiments carrés de très petites dimensions (1<sup>m</sup>80 sur 1<sup>m</sup>80 environ), et cependant le constructeur n'a pas osé se fier à la solidité de ces membrures ; il les a employées comme un pur ornement alors en vogue ; entre la voûte, qui est une voûte d'arêtes ordinaire, et l'extrados des ogives, il a laissé un vide par où on peut aisément passer la main. Ce fait suffit à établir qu'au milieu du xii<sup>e</sup> siècle on ne connaissait pas encore dans le pays l'usage de la croisée d'ogives.

de ce niveau, en augmentant l'épaisseur des murs latéraux dont le parement fut reporté dans l'alignement de la face des piliers.

Les doubleaux en arc brisé sur lesquels est établie la tribune ont une portée égale à la largeur de l'église ; c'est dire que la flèche de ces arcs est assez grande. Au Sud et au Nord les formerets sont nécessairement aussi hauts, mais comme leur portée est bien moindre, on a dû les surélever. De là leur vient ce tracé en arc brisé très aigu où on a eu doublement tort de chercher la caractéristique d'une époque, en général, et du xv<sup>e</sup> siècle, en particulier ; au xv<sup>e</sup> siècle, en effet, les arcs étaient relativement bas, en quint point, et la période *lancéolée* est précisément la première période de l'art gothique.

### *Les bas-côtés.*

Les bas-côtés de la cathédrale sont, comme la nef, de proportions élégantes, ni trop hauts, ni trop écrasés.

Leur absidiole était éclairée par une petite fenêtre en plein-cintre, à ressauts et ébrasée ; cette fenêtre est aujourd'hui bouchée dans l'absidiole du Sud.

De même que devant l'abside, signalons devant chaque absidiole, en retraite de quelque 0<sup>m</sup>25 et sur une longueur de 0<sup>m</sup>80, une travée rudimentaire qui encadre le débouché de l'absidiole. Entre l'arc triomphal qui couvre cette petite travée et la voûte du bas-côté, qui est beaucoup plus haute, est percé un oculus.

Les bas-côtés sont couverts d'un demi-berceau qui contrebut la poussée de la maîtresse voûte. Au droit



de chaque pilier ces voûtes latérales en quart de cercle sont renforcées par des doubleaux en plein-cintre.

On a déjà vu que le cloître avait empêché sur la face Nord de l'église la construction de chapelles latérales. A défaut de vraies chapelles, on établit un placage d'arcades et de piédroits en saillie d'environ 0<sup>m</sup>20 à 0<sup>m</sup>25 sur le parement du mur, s'élevant au-dessus de la naissance de la voûte et couronné par une corniche ; dans l'enfoncement de ces arcades devaient être dressés des autels <sup>1</sup>. Tout ce placage a été fait après coup : différemment, les piédroits correspondraient à la retombée des doubleaux et serviraient à la supporter.

On remarque, au fond de ce bas-côté, sous le clocher, une chapelle où la lumière du jour ne pénètre point ; c'est un de ces sanctuaires lugubres qui ont tant d'attrait pour la piété roussillonnaise. L'architec-

<sup>1</sup> Il y avait, en 1327, à la cathédrale d'Elne, sept autels *particuliers* parmi lesquels n'étaient pas compris le maître-autel et les deux autels des absidioles ; ils étaient dédiés au Saint-Sacrement, à Notre-Dame, à sainte Madeleine, à saint André, à saint Nicolas, à saint Michel et à saint Martin. (Registre des statuts synodaux de l'église d'Elne, G. 169, f° 12.) Le dernier avait été érigé par l'archidiacre Hualger de Pontons († 1300) et consacré le 23 juillet 1302. (*Epigraphie roussillonnaise*, nos 86 et 93). Nous savons par le testament de l'évêque Bernard de Berga (1259) que ce prélat avait fait élever l'autel de sainte Madeleine. Les autels des absidioles étaient sous le patronage de saint Jean, au Sud, et de saint Pierre, au Nord ; une constitution synodale du 20 avril 1430 ordonna de célébrer à l'autel de saint Jean une messe de communion le jour de Pâques, parce que les fidèles étaient dérangés, lorsqu'on célébrait cette messe à l'autel de saint Pierre, par les personnes qui entraient à la sacristie. (G. 170, f° 57 v°). Les statuts synodaux de 1385 citent les autels du Saint-Sacrement, de sainte Anne, saint Martin, saint Nicolas, saint Barthélemy, saint Michel, saint André. (G. 170, f° 35 v°).

ture et, en particulier, l'architecture religieuse porte l'empreinte des mœurs et du tempérament d'un peuple. A ces rudes natures catalanes, dont le sang bouillonne de si ardentes passions, l'art immatériel du Nord ne convient point ; il leur faut des impressions plus vigoureuses, des Christ et des Madones d'un réalisme saisissant et des chapelles pareilles à des tombeaux.

Celle-ci parait avoir été dédiée à saint Inveni et dater de 1327 environ <sup>1</sup>.

Reprenons notre promenade dans l'église Sainte-Eulalie. Le bas-côté Sud est sensiblement plus étroit que l'autre. Le système de voûte est le même ; mais dans les trois travées de l'ouest, le quart de cercle a été remplacé, au xv<sup>e</sup> siècle sans doute, par un arc qui se rapproche davantage du demi-cercle. Toute cette partie de la construction, où les doubleaux ont été rétrécis et reportés bien au-dessus de leur niveau primitif, garde les traces d'un remaniement qui a dû coïncider avec la construction des chapelles voisines.

#### *Les clochers.*

Les clochers ne font pas saillie sur l'alignement de la façade occidentale ; ils ne débordent pas non plus les murs latéraux de l'église. Ils étaient divisés à l'intérieur en deux étages au moyen d'une voûte en berceau brisé, qui subsiste dans le clocher Nord et

<sup>1</sup> G. 170, f<sup>o</sup> 43.

dont on voit les amorces dans le clocher Sud <sup>1</sup>. Ce dernier clocher avait, en outre, une voûte beaucoup plus basse, en plein-cintre, qui portait le palier d'un escalier. S'il y avait dans l'autre clocher une voûte analogue, elle a été remplacée par la croisée d'ogives actuellement existante ; mais cette hypothèse n'est pas probable ; il est plus vraisemblable qu'on établit cet étage quand on convertit le rez-de-chaussée en une chapelle.

Il semble que le rez-de-chaussée des clochers s'ouvrait primitivement sur les bas-côtés, — les doubleaux sont encore visibles, — et sur la nef ; les grandes arcades, nous l'avons dit, furent murées quand on eut élevé les tribunes.

### *Les chapelles.*

Le plan de nos basiliques, dont les grandes lignes étaient fixées depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, subit vers 1300 une modification notable. On s'avisait de placer des chapelles le long des bas-côtés, entre les contreforts.

L'église d'Elne ne pouvait pas échapper longtemps à l'influence d'un usage aussi conforme au goût exubérant de la province. La plus ancienne chapelle fut élevée vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : la clef de voûte porte

<sup>1</sup> Il y avait, soit dans le clocher Sud, soit à la tribune, un autel dédié à Notre-Dame : « al cap del scalar quant hom puja a Nostra-Dona, » disent les comptes de la fabrique de 1415 (G. 111, f<sup>o</sup> 13). Nous savons, d'autre part, qu'il existait dans la cathédrale une chapelle de Notre-Dame de la *Truna* ou de la *Trona*, et ce vocable pourrait bien venir du bas-latin *tribuna* : la disparition de la syllabe antétonique est fréquente dans les langues romanes.

un écusson chargé d'un griffon, qui se retrouve, dans cette même chapelle, sur une pierre tumulaire et sur un sarcophage ; la pierre tumulaire est celle de l'archidiacre Pierre Costa, mort en 1320 ; quant au sarcophage, il a reçu suivant toute vraisemblance les restes de l'évêque Raymond IV ; Raymond, frère de l'archidiacre Pierre Costa, mourut en 1310<sup>1</sup>. Il y a donc lieu de croire que la chapelle fut bâtie par l'un de ces deux personnages. L'étude de la construction ne contredit par cette conclusion ; les maigres sculptures des chapiteaux, par exemple, rappellent celles qui ornent les chapiteaux de l'église Saint-Jacques, à Perpignan.

Les deux chapelles suivantes ont été élevées en deux fois, l'examen des parois extérieures le démontre, mais à peu près vers la même époque. La première, celle de Sainte-Agnès, fut livrée au culte entre 1327 et 1341 ; son autel ne figure pas, en effet, dans la liste dressée en 1327, que nous avons donnée plus haut, et nous savons par l'építaphe de Gilles Batlle, mort en 1341, qu'il fit élever cette chapelle, où il repose.

Les trois chapelles qui suivent portent leur date : leur grand arc qui s'enfonce dans le massif des piédroits, les moulures prismatiques de leurs ogives et de leurs formerets, leur clef pendante, annoncent le xv<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Voy. L. de Bonnefoy, *Epigraphie Roussillonnaise*, n<sup>o</sup> 89, et ci-après nos inscriptions 4 et 5. Aux preuves que M. de Bonnefoy a données pour établir l'identité de ce prélat nous en ajouterons une : c'est qu'il existait dans cette chapelle du Saint-Sacrement un bénéfice fondé par Raymond Costa, évêque d'Elne (Archives départementales, série G, liasse non cotée.)

Leurs murs n'offrent pas extérieurement de trace de reprise ; elles sont toutes les trois d'une seule venue. Ce sont là ces « chapelles près du clocher » que des comptes de 1441 et de 1448 signalent comme commencées <sup>1</sup>.

### *L'extérieur de l'église.*

L'extérieur de Sainte-Eulalie d'Elné est pauvre, comme celui de toutes les églises du pays, à quelque siècle qu'elles appartiennent.

L'abside est à peine ornée de pilastres en grès mal appareillé, de peu de saillie et sans ornementation, qui supportent la retombée d'une série de fausses arcades. Parmi ces arcades, les unes encadrent les fenêtres ; dans les autres, le tympan est garni d'un parement de petits cubes de pierre posés sur leurs angles : c'est le petit appareil réticulé <sup>2</sup>.

A la hauteur de l'imposte de ces pilastres court une

<sup>1</sup> « Ad reparacionem capellarum juxta cloquearium inceptarum ». G. 112 et 114.

Ces chapelles sont sûrement postérieures à la construction du mur de renforcement qui soutient le clocher à la base, c'est-à-dire à 1417. L'une d'elles au moins dut être terminée en 1442 : le procureur de la fabrique payait, le 6 septembre 1441, des clous « pour clouer la charpente de la voûte » ; ces mots désignent sans doute les cintres ; le 12 du même mois, il compte 8 sous 4 deniers pour le port de 1200 tuiles ; le 3 janvier, il signale un achat de clous « pour couvrir la voûte », de quatre poutrelles et de 9 chevrons destinés au toit. (G. 112).

<sup>2</sup> Cet appareil, qui est une réminiscence de l'art romain, se retrouve dans le gable de l'église Sainte-Hélène, près de Saint-Pierre de Rodés, dans les montagnes de la Catalogne espagnole ; mais dans cet édifice le petit appareil réticulé est obtenu au moyen de cubes de terre cuite, de briques spéciales de 0.06 X 0.06 X 0.05.

corniche couverte de billettes, où on a eu tort, disons le en passant, de voir une décoration exclusivement caractéristique de la fin du xi<sup>e</sup> siècle : les billettes ont été employées avant et après cette époque.

Les murs du chevet s'élèvent bien au-dessus du toit ; la construction a été après coup étayée au moyen de deux arcs-boutants fort délabrés.

Derrière l'abside et dans l'axe de l'église ressort une muraille circulaire, dont nous avons eu l'occasion de parler. On l'a prise pour la tête d'une crypte.

Qu'il y ait eu, en effet, une crypte sous le chevet de la cathédrale d'Elne, c'est un fait qui paraît hors de doute. Dans ses constitutions synodales du 27 avril 1340, l'évêque Gui de Terrena nous apprend que les corps des saintes patronnes de l'église étaient ensevelis sous terre, « sub terra sepulta », au-dessous de l'autel, « et clamabant sub altari in vindictam <sup>1</sup>. » Est-ce à dire que ces reliques étaient enterrées ? Cette conclusion contredirait toutes les données de l'archéologie : ce n'est pas *dans* la terre, c'est dans un édicule souterrain placé sous l'autel, dans une confession ou une crypte, que nos ancêtres gardaient les corps saints.

Précisément on peut voir, à quelques centimètres de hauteur seulement sur les flancs de l'abside actuelle, deux fenêtres étroites, aujourd'hui murées, qui n'ont pu servir qu'à éclairer une crypte <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Marca hispanica*, Appendix, c 1.466.

<sup>2</sup> Le chevalier de Basterot, architecte départemental, retrouva vers 1830 cette crypte. Pierre Puiggari a consigné ce fait dans une note manuscrite qui nous a été communiquée par M. le colonel Puiggari.

Ces deux fenêtres sont à peu près au niveau de celle qui est pratiquée dans la construction semi-circulaire que nous étudions. Il est donc possible que cette troisième ouverture ait, à une certaine époque, rempli le même office que les deux précédentes et donné du jour à la crypte. Mais elle n'a pas été faite dans ce but.

Nous estimons que cette construction est ce qui nous reste de l'abside d'une église antérieure. La poussière de nombreuses générations inhumées sur ce point a peu à peu exhaussé le sol autour du vieux monument, qui est presque enfoui ; mais dégageons par la pensée le pied de ces murailles des décombres qui le cachent et nous nous trouverons en face d'une très ancienne abside, avec des contreforts, une fenêtre et une couverture de dalles épaisses. Quelque inhabile que fût l'architecte qui a élevé le chevet de la cathédrale actuelle, s'il n'avait pas trouvé cette petite abside toute faite, d'abord il ne l'aurait pas construite parce qu'elle est parfaitement inutile, et, s'il l'avait construite, il aurait évité, aux points de jonction, ces imperfections qui annoncent des reprises dans la maçonnerie. Il est profondément regrettable qu'on ne puisse pas entreprendre de fouilles à cet endroit et arracher à ces vieilles pierres leur secret.

Tout ce chevet est difficile à étudier ; les matériaux sont mauvais et appareillés d'une façon déplorable ; ils sont, de plus, cachés par places par le crépissage. Ça et là, dans les contreforts, se montrent entre deux blocs des briques posées de champ, ce qui décèle toujours une construction très ancienne.

L'absidiolo du Nord présente un aspect plus archaï-

que, avec ses fragments de corniche ornés d'entrelacs et ses joints épais formant bourrelet sur le parement du mur. Il ne paraît pas admissible cependant qu'elle soit plus ancienne que l'abside et l'absidiole Sud. Elle a été, grâce à sa situation, moins dégradée par les intempéries, et peut-être aussi a-t-elle été confiée à un vieil ouvrier qui avait gardé les pratiques de sa jeunesse.

C'est derrière l'abside que se développe le soubassement d'un déambulatoire sur lequel s'ouvrent sept chapelles rayonnantes. Ces constructions appartiennent à la période du gothique flamboyant : le plan des chapelles est polygonal ; les piliers sont armés d'un faisceau de colonnettes dont les bases, plus ou moins hautes suivant que la colonnette est plus ou moins forte, sont placées à des niveaux différents ; chaque base est portée par un petit socle à pans coupés qui plonge dans le talus d'un socle commun. Les assises supérieures sont en grès ; au milieu du parement, la nature des matériaux change tout-à-coup et les assises inférieures sont formées de blocs de calcaire. Cette différence semble provenir de ce que la construction fut exécutée en deux fois. Ce doit être à l'occasion de la reprise des travaux que le chapitre acquit une carrière à Laroque, en 1404. Il résulte, en effet, de renseignements qui m'ont été obligeamment fournis par M. Eugène Pépratx, mon collègue de la Société Scientifique des Pyrénées-Orientales, que Laroque possède des carrières exploitables de calcaire, tandis que le grès ne se rencontre pas dans ce massif de montagnes. La construction fut promptement arrêtée ; dès 1408, la



fabrique en était réduite aux expédients et contractait des emprunts à un taux exorbitant <sup>1</sup>.

Quand on considère la beauté de l'appareil qui est remarquable pour le pays, la richesse de la décoration et la profusion des moulures, on se prend presque à regretter que la pauvreté de nos évêques ne leur ait pas permis de remplacer par ce chevet grandiose la pauvre abside romane de Sainte-Eulalie. La communauté d'Elne songea au xvii<sup>e</sup> siècle à reprendre les travaux ; le chanoine Benoit Cassa lui légua dans ce but une somme que le chapitre voulut affecter à la construction de l'autel des saintes Eulalie et Julie ; la communauté protesta le 2 juillet 1674. Le 25 décembre 1676 deux entrepreneurs de Perpignan, Jacques Marial et Andéol Costa, consultés au sujet de l'achèvement de l'abside, demandèrent pour mener l'œuvre à bonne fin 800 doubles d'or et quatre ans. Le projet en resta là <sup>2</sup>.

La façade méridionale n'offre d'intéressant qu'une fenêtre de style flamboyant et une porte en marbre blanc qui a été retaillée au xviii<sup>e</sup> siècle ; l'ouvrier a eu l'heureuse idée de graver sur la pierre la date de ce remaniement : 1669. A la base des piédroits, le ciseau

<sup>1</sup> *Notule* de Jacques Bolosom, G, registre non coté. Les registres de ce notaire contiennent divers documents de 1405 relatifs à ces travaux. Sa notule de 1405 classée dans la série G, nous a conservé une réclamation présentée, le 27 novembre 1405, par maître Pierre de San-Johan, *lapicide*, à qui les maîtres de l'œuvre du chevet de la cathédrale devaient 42 livres. (Archives départementales, fonds des notaires, n<sup>o</sup> 1746). f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Communauté ecclésiastique d'Elne, série G, liasse non cotée.

a oublié, respecté peut-être, quelques restes des anciennes moulures.

### *La façade.*

L'architecte voulait établir deux clochers sur la façade de l'église d'Elne : il ne paraît pas que celui du Nord ait jamais été élevé ; les soubassements destinés à le recevoir portent une construction en briques, dont on nous dispensera de parler plus longuement.

Le soubassement du clocher Sud est orné d'arcatures retombant alternativement sur un corbeau et sur un piédroit. A partir du niveau où le clocher se sépare de la façade jusqu'au faite, on compte quatre étages portant sur chaque face quatre baies, les unes aveugles, les autres percées à angle droit, plus un étage plein couronné par le crénelage. Ces étages sont séparés par cinq corniches et chacun d'eux est de quelques centimètres plus étroit que l'étage inférieur <sup>1</sup>. Ce clocher n'a pas assurément le mérite et l'élégance de certains clochers célèbres : Chartres, Vendôme, etc. Il n'en est pas moins d'un aspect fort imposant. Sa masse carrée et un peu lourde, l'épaisseur de ses murailles, son ornementation sévère, enfin les créneaux qui le surmontent, contribuent à lui donner un caractère de force et de solidité peu ordinaires. C'est bien là le type de ces clochers catalans, constructions militaires encore plus que religieuses, beffrois et forteresses

<sup>1</sup> C'est au sommet de cette tour que devait se tenir le veilleur, « la gueyta », qui annonçait minuit et l'aurore et qui donnait l'éveil en cas d'incendie. (Statuts de l'évêque Raymond, 1385, G. 170).

plutôt que clochers, dernier refuge de la population dans ces jours terribles où l'ennemi avait franchi l'enceinte de la ville.

Toute cette façade d'ailleurs se présente comme une fortification. Une ligne de créneaux relie les deux clochers et on a pu citer notre cathédrale comme un type d'église fortifiée <sup>1</sup>. Il n'est pas probable cependant que l'architecte de Sainte-Eulalie ait eu l'intention de lui donner ce caractère militaire. On voit encore les naissances des deux rampants d'un pignon ; les arcs qui soutiennent ces rampants ont un vague aspect de machicoulis ; mais il n'est pas moins vrai que pour établir le crénelage on a dû briser le sommet du pignon.

En 1140 on travaillait, semble-t-il, à ce remaniement, qu'une charte de cette année paraît mentionner incidemment <sup>2</sup>.

On entretint ces défenses durant tout le moyen âge ; le 31 mars 1417, le procureur de la fabrique notait encore une dépense dans ce but <sup>3</sup>, et le moment est venu de parler du boulet que les habitants d'Elne

<sup>1</sup> Quicherat, *Mélanges d'archéologie du moyen âge*, p. 176, note 2. Cette note est due à l'éditeur.

<sup>2</sup> Accord mettant fin à un différend survenu entre l'évêque et Guillaume de Salses, « propter ipsam fortezam quam predictus episcopus faciabat in ecclesiam Beate-Eulalie ». (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, V, cc. 1039-1040).

<sup>3</sup> C'est du moins ainsi que nous comprenons la note suivante : « per picar lo terbol per adobar lo *corredor* dessus la glesa. » (Archives départementales, G. 112). Le *terbol* est de la poussière de brique ; on le mélange à la chaux pour donner de la consistance au mortier. Le *corredor* est un chemin de service ou un chemin de ronde sur le rempart.

montrent avec quelque fierté sur la façade, témoin des luttes de leurs ancêtres.

On a déjà signalé dans les clochers un genre d'ornementation très rare dans la contrée. Il s'agit d'archivoltes en pierre noire qui encadrent les voussures de certaines baies <sup>1</sup>. Un auteur a vu dans cet appareil l'inévitable influence byzantine ; cet écrivain a confondu Stamboul et Saint-Flour. Cette ornementation se trouve, en effet, dans les édifices auvergnats, dont elle est l'une des caractéristiques les plus frappantes.

Le poids énorme de ce clocher produisit au commencement du xv<sup>e</sup> siècle des désordres auxquels on s'efforça de remédier.

On étançonna d'abord la construction au moyen de poutres qui s'appuyaient sur un massif de maçonnerie. Mais cet expédient fut insuffisant, et en 1415 on confia les travaux de consolidation à maître Guillem, maçon de Perpignan <sup>2</sup>. Maître Guillem commença par enlever les étançons. Il arrêta ensuite les mouvements au moyen de deux rangées superposées de deux tirants en bois, armés sur leurs têtes de fortes barres de fer et de plaques de plomb. Enfin, il fit ce bel empâtement en pierre de taille qui ne devait pas s'arrêter là, puisque les ouvriers, au lieu de le terminer en retour d'équerre, laissèrent des amorces pour le reprendre

<sup>1</sup> Abbé Pottier. Compte-rendu d'une visite du Congrès archéologique à Elne, XXXV<sup>e</sup> session, p. 181. On trouve ce même motif de décoration dans les absides de Cabestany et de Villelongue-de-la-Salanque, près Perpignan, qui paraissent dater du XII<sup>e</sup> siècle ; à Villelongue ces archivoltes de couleur sont en grès rouge.

<sup>2</sup> Archives départementales, G. 111.

plus tard. On songeait à le continuer en 1420 ; le 5 mars de cette année, le procureur de la fabrique exposait qu'il était urgent de faire à l'église de grosses réparations, tant au clocher qu'ailleurs <sup>1</sup>.

Signalons la grande porte de marbre, qui doit avoir été refaite : ses dimensions peu communes et son appareil ne sont pas d'une porte du XII<sup>e</sup> siècle.

Il en est de même de la fenêtre, qui a été percée après coup pour donner plus de jour à l'église et non pas, comme l'a cru Lenoir, pour y loger des musiciens qui n'auraient pu y arriver ni s'y tenir.

On remarquera enfin çà et là sur la façade des traces de réparations qui ont fait disparaître des trous carrés, pareils à des *loculi* ; ces enfoncements étaient, en effet, des tombeaux. Ils étaient communs dans les églises de la région ; on y plaçait, après que les chairs étaient consumées, les ossements du défunt, et on les fermait au moyen d'une dalle de marbre sur laquelle était gravée l'épithaphe.

### *Le mobilier.*

Le maître-autel actuel d'Elne n'offre pas un grand intérêt archéologique, à l'exception toutefois du devant du tombeau, qui est formé de moulures et de festons en demi-cercle comme on en trouve sur la plupart des pierres analogues, à Rodez, à Saint-

<sup>1</sup> « Ecclesia Elnensis indiget magna et necessaria reparacione tam in campanili quam alias et, nisi de celeri et condigna reparacione succurratur, speratur in ipsa ecclesia magnum et quasi irreparabile dampnum. » Archives départementales, G. 110.

Sernin, de Toulouse et, à quelques kilomètres d'Elne, à Saint-André de Sorède. Cette dalle est très vraisemblablement celle qui fut consacrée en 1069, comme le rappelle l'inscription dont nous avons déjà parlé.

L'autel actuel date de 1724. Il a remplacé à cette époque un monument précieux dont l'enlèvement provoqua dans la vieille cité épiscopale des colères qui ne sont pas encore complètement oubliées. Les chanoines se disculpèrent dans deux mémoires adressés à l'intendant du Roussillon et à l'évêque élu d'Elne. L'autel supprimé, disent-ils, « n'étoit autre chose qu'une planche haute de 3 pieds 7 pouces et large de 9 pieds 3 pouces <sup>1</sup>, convertie de lames, de pilastres et de figures d'argent. » Il était « si terny qu'il n'avoit guères plus d'éclat que s'il eût été de plomb » ; et nos bons chanoines, gens de progrès, considérèrent « qu'étant d'un dessin et d'une structure si gothique, il ne méritoit pas une... réparation », d'autant que les fidèles en enlevaient de temps à autre des fragments et qu'il en aurait coûté « de grosses sommes pour le rétablir ». Le chapitre décida donc de le remplacer « par un autel à colonnes dans le goût de ceux de Saint-Germain-des-Prez et du Val-de-Grâce ». Un immense baldaquin de l'époque Louis XV devait bien être un peu déplacé dans une abside romane des plus modestes ; mais l'important était d'avoir un autel à la mode et l'on y réussit, hélas ! trop bien. Le plan en relief se trouva « au gré de tous les connoisseurs ». Dès lors, le vieil autel

<sup>1</sup> Soit 1<sup>m</sup> 164 et 3<sup>m</sup> 004, d'après la *Table de comparaison entre les mesures anciennes des Pyrénées-Orientales et celles qui les remplacent dans le système métrique.*

fut condamné ; il fut démolí et porté à la Monnaie. On estima l'argent 10.347 livres 15 sous ; l'or, 150 livres ; une épée d'argent fut vendue 46 livres 16 sous.

Le rédacteur d'une inscription commémorative de l'érection du nouveau rétable a attribué au xi<sup>e</sup> siècle l'autel d'argent. Il paraít s'être trompé. L'un des mémoires dont il est parlé plus haut dit d'une façon positive que ce travail d'orfèvrerie remontait au xiv<sup>e</sup> siècle. Il cite même un acte du 17 juillet 1387 par lequel le chapitre d'Elne destina à la fabrication d'un chef de sainte Eulalie deux pilastres d'argent qui étaient restés de cet ouvrage, « duo pilareta quæ superaverant de altari s. Eulaliæ et Juliæ ; » la quittance de l'orfèvre à qui on les confia était du 31 du même mois. M. Campagne a fort justement remarqué qu'un autel précieux n'aurait pas échappé à la rapacité des soldats en 1285 <sup>1</sup>. Nous ajouterons que ce qu'on est convenu d'appeler *l'autel d'argent* était en réalité un rétable ; les mémoires des chanoines sont formels à cet égard, et l'inscription de 1724 ne l'est guère moins :

« Aram argenteam.., huic sacræ mensæ impositam. » « L'autel d'argent posé sur cette table sainte », ne peut se dire que d'un rétable. Or, au xi<sup>e</sup> siècle on ne faisait pas de rétables, surtout de dimensions pareilles <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Dissertation sur sainte Eulalie*, pp. 22-23.

<sup>2</sup> Sur la forme des autels en Roussillon, voir une très curieuse miniature en tête d'un rouleau de la confrérie de Saint-Martin de Canigou, publiée dans le *Bulletin de la Société agricole*, t. VII, et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1881.

Les chanoines eurent à peine fait disparaître cette œuvre « gothique » que la commune d'Elne s'émut ; les consuls se plaignirent ; le chapitre menaça de les « faire châtier ». Il est certain qu'il avait le droit d'agir comme il l'avait fait, autant du moins que l'on peut avoir le droit de commettre une ineptie.

Le rétable actuel était achevé en 1724. Navarra, sculpteur, reçut à lui seul pour ce beau travail 2400 livres ; les colonnes, en marbre de Caunes, coûtèrent 3550 livres, et l'ouvrage entier revint à 9255 livres, 6 sous, 3 deniers. Mérimée appelle ce baldaquin un chef-d'œuvre de mauvais goût et de mesquinerie. Nous trouvons le jugement un peu sévère. Le maître-autel d'Elne ne vaut ni plus ni moins que la plupart des œuvres du même genre : ses anges, plutôt semblables à des amours, sont aussi joufflus que dans un autre et de son dôme on ferait un ciel de lit fort présentable. Son principal défaut est d'avoir remplacé une relique archéologique. Il est vrai que si celle-ci n'avait pas été enlevée en 1721, elle aurait disparu depuis. Les hommes de progrès ont toujours été nombreux qui proscrivent au nom de la civilisation ces vieilles œuvres d'art, surtout quand elles sont en métal précieux.

Derrière l'autel était placé jadis un siège épiscopal en pierre qui était fixé à la muraille. Ce siège, qui rappelle la liturgie des premiers siècles de l'Eglise, existait encore le 27 avril 1637 ; ce jour-là, le procureur de l'évêque d'Elne prit possession de l'évêché en s'asseyant sur ce trône primitif et sur deux



autres trônes épiscopaux situés des deux côtés du chœur <sup>1</sup>.

Le chœur de l'église d'Elne occupait, suivant l'usage espagnol, une partie de la nef centrale. La corde d'une cloche qui servait à appeler les chanoines pendait à l'entrée du chœur ; on peut voir encore dans la voûte l'ouverture par laquelle la corde passait et, sur le toit, le campanile où la cloche était logée.

Le chœur, nous dit un ancien auteur, est « beau, vaste et remarquable, surtout par la beauté de ses stalles, qui sont de bois, mais couvertes d'une sculpture assez belle pour le siècle où elle a été faite : elles sont de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. » De ces boiseries gothiques, qui ne devaient pas manquer de mérite puisqu'un écrivain du temps de Louis XVI daignait les trouver assez belles, les débris même ont disparu.

La chapelle de sainte Agnès possède un rétable peint qui n'est pas sans valeur. Les deux panneaux latéraux sont plus récents ; le style de l'encadrement et des tableaux le prouve. Ils peuvent dater de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ; le reste serait d'environ cent ans antérieur. La lumière, qui est très mauvaise, les statues et les affreux bouquets qui encombrant l'autel

<sup>1</sup> Archives départementales, G. 25. Voir aussi dans les statuts de 1385 la liste des fêtes où l'évêque doit officier pontificalement et s'asseoir sur ce siège.

<sup>2</sup> Carrère, *Voyage en Roussillon*, Paris, 1787. Le chœur avait été refait en partie ; un procès-verbal des 16-18 mars 1561 y signale dix-huit stalles rompues.

rendent fort difficile l'étude des peintures ; celles du panneau central se rapportent à saint Michel.

Les autels de l'absidiole Nord et des trois chapelles latérales de l'Est remontent à l'époque gothique, au xiv<sup>e</sup> siècle sans doute. Le premier est probablement le même qui fut consacré, le 23 juillet 1302, par l'évêque Raymond <sup>1</sup>.

Au-dessus de cet autel et contre le tabernacle on a placé un bas-relief, qui était, en 1842, « dans la nef latérale de gauche, près de l'entrée <sup>2</sup> ». C'est une descente de croix. Henry a dit, et on a docilement répété après lui, que c'était « un beau morceau de sculpture du xiv<sup>e</sup> siècle. » Le fait est que ce marbre est du xv<sup>e</sup> siècle au plus tôt et qu'il est assez médiocre ; les personnages sont, il est vrai, très réels ; mais la partie principale du travail, le corps du Christ, est traité en dépit de toutes les données ; il est grêle et démesurément allongé.

Le bénitier en marbre blanc relégué sous la tribune est un débris curieux de l'antique Illiberis ; la cuve cylindrique est enveloppée par une feuille d'acanthé largement sculptée et l'intérieur est creusé de profondes cannelures.

La sacristie conserve deux reliquaires. L'un, du xv<sup>e</sup> siècle, est un « coffre en bois doré ayant la forme de tombeau à couvercle prismatique ; sur la face antérieure

<sup>1</sup> L. de Bonnefoy, *Epigraphie Roussillonnaise*, n<sup>o</sup> 93.

<sup>2</sup> Henry, *Guide en Roussillon*, p. 141.

du couvercle, dans un ruban qui serpente, est peinte en noir cette courte légende :

HIC : IACET : CORPVS : BEATE : IVLIE : <sup>1</sup> ».

L'autre reliquaire est une boîte recouverte de « lames d'ivoire de dimensions peu communes <sup>2</sup> ».

Nous emprunterons encore à M. de Bonnefoy la description d'une clochette fondue en 1554 :

ME FECIT JOHANNES A FINE, A° 1554.

« On y voit Apollon jouant du rebec, un singe assis et tenant le même instrument, au son duquel semble danser un ours ; un autre singe, un sanglier, un aigle, une autruche, un lapin, deux têtes d'ange et d'autres ornements. Ce petit meuble, soigneusement renfermé dans une armoire, n'en sort que pour être montré aux visiteurs <sup>3</sup> ».

Au-devant de l'armoire dont il vient d'être parlé, est une table de marbre posée sur des supports formés de chapiteaux et de bases, sans fût ; le tout appartient à l'époque gothique.

---

<sup>1-2</sup> L. de Bonnefoy, *Op. cit.*, n° 93.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 94.

### CHAPITRE III.

#### LE CLOITRE.

---

Plan du cloître. Les constructions adjacentes : la maison capitulaire ; les chapelles de saint Laurent et de la Passion. L'élévation du cloître. Sa richesse. Il a été démoli et relevé ; ordre des travaux pendant la reconstruction. Date de ces travaux. — Les détails du cloître. La porte de l'église. Les sculptures de la galerie du Sud, de la galerie de l'Ouest, de la galerie du Nord, de la galerie de l'Est. Les culs-de-lampe. — Le style de l'ornementation du cloître. Partie romane. Partie gothique : galerie du Nord ; galeries de l'Ouest et de l'Est ; les bases ; les fûts ; les astragales ; les chapiteaux. Différences d'ensemble entre les deux époques, dans la conception du sujet, dans l'exécution. Différences de détail. Insertion de plomb dans les yeux des figurines. Coloration des sculptures.

Le cloître d'Elne affecte, en plan, la forme d'un quadrilatère irrégulier ; les galeries orientale et occidentale, au lieu d'être perpendiculaires à celle du Sud et au mur de l'église, inclinent légèrement vers l'Est. Peut-être cette déviation provient-elle simplement d'une erreur de tracé. Ce n'était pas chose facile de déterminer l'aire d'un cloître, puisque dans son célèbre *Album*, Villard de Honnecourt a cru nécessaire d'indiquer des procédés pour arriver à ce but <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il y avait autrefois dans la cour du cloître une citerne que Martial Degoci, maçon, s'engagea à réparer par acte du 17 mai 1519. (*Manual de la communauté ecclésiastique d'Elne*. G. 180.)

La galerie de l'Ouest longe des constructions qui devaient former autrefois ce que l'on appelait la maison capitulaire : la salle des archives, le siège du syndicat chargé de la gestion des affaires du chapitre. Au Nord, le sol extérieur est de plusieurs mètres en contre-bas et le mur du cloître est soutenu par des contreforts. Dans la galerie de l'Est, la première porte au Nord donne accès à un affreux petit escalier en spirale conduisant à une terrasse d'où l'on jouit d'une vue splendide. La seconde porte s'ouvre sur une chapelle souterraine, jadis dédiée à saint Laurent, qui suit la galerie sur toute sa longueur. Ses proportions écrasées, son extrême simplicité donnent à cette construction un aspect archaïque ; mais un examen attentif ne confirme pas cette impression. Dans ce monotone caveau, qui n'a même pas le mérite d'une antiquité bien constatée, nous n'avons à signaler que des peintures figurant un moyen appareil dont les joints sont filés en ocre rouge sur fond blanchâtre. Ces peintures ne sont pas d'ailleurs très anciennes ; les joints montants rappellent la forme de certains I majuscules des derniers temps de la période gothique.

La chapelle Saint-Laurent prenait jour sur le cloître par des fenêtres très ébrasées, de véritables soupiraux, qui devaient être munis de grilles de fer ; la galerie de l'Est paraît donc être cette « galerie aux fenêtres grillées », ce « claustro de les finestres ferrades » devant laquelle était la chapelle de la Passion ou du sang de Jésus-Christ. Cette chapelle de la Passion serait donc la salle voûtée, contiguë au cloître, à laquelle on accède par la sacristie ; dans ce cas cette

salle, qui était en ruines en 1531, aurait été relevée au xvi<sup>e</sup> siècle, peut-être avant la fin de 1534 <sup>1</sup>.

La retombée des voûtes du cloître est portée, à chacun des quatre angles de la cour, par un pilier carré. Sur chaque côté de cette cour s'élèvent trois autres supports semblables et entre deux piliers consécutifs sont placés deux groupes de deux colonnettes accouplées à la mode barbare, c'est-à-dire posées l'une derrière l'autre.

La voûte du cloître est sur croisée d'ogives, avec doubleaux et formerets ; les compartiments de voûtes sont maçonnés en briques posées de champ. Les travées ne sont pas carrées ; elles s'allongent dans le sens de l'axe des galeries, de sorte que l'arc des doubleaux est beaucoup plus aigu que celui des formerets.

Les nervures s'appuient sur les piliers signalés plus haut, les colonnettes portent les arcades par lesquelles les galeries prennent jour sur le préau. L'arc en plein-cintre de ces baies est encadré, sur ses deux faces, d'un chanfrein ; à l'intérieur, ce chanfrein est orné de quatre-feuilles et de rosaces ; à l'extérieur il porte

<sup>1</sup> Constitution synodale autorisant l'inhumation des bénéficiers de l'église d'Elne « in illa videlicet parte et claustrono dumtaxat quod vocatur *lo claustro de les finestres ferrades*. » 6 août 1370. (G. 169, f<sup>o</sup> 29, v<sup>o</sup>). — Décision analogue : « in illo claustrono tantum qui est coram capella Passionis Domini Nostri Jesu-Christi, in quo claustrono sunt due finestre retixis clause. » 7 janvier 1506. (G. 183). — Fondation d'une messe à célébrer dans la chapelle de la Passion, lorsqu'elle sera relevée de ses ruines 13 mars 1531. (G. 184). Fondation d'une messe dans la même chapelle sans condition. 26 octobre 1534. (G. 184).

de loin en loin une tête-plate. Ce chanfrein se retrouve dans plusieurs cloîtres romans de la contrée, notamment à Gironne <sup>1</sup>.

Le toit en appentis qui recouvre les voûtes date de 1827 ; avant cette époque le cloître avait deux étages. On peut voir encore dans le mur de l'église les corbeaux qui soutenaient la poutre faîtière de la toiture de la galerie supérieure, et au Nord, une rangée de fenêtres aujourd'hui murées qui éclairaient cette même galerie.

Ce qui frappe le plus vivement le visiteur à son entrée dans le cloître, c'est la richesse de l'appareil et l'extrême variété des motifs de décoration. Les supports, les nervures, l'appui de la claire-voie, la lunette des voûtes du côté du préau, le mur extérieur jusqu'à la corniche, sont en marbre, un assez beau marbre blanc veiné de bleu, doré par l'ardent soleil du Roussillon <sup>2</sup>. Pourquoi faut-il que l'on ait empâté d'un badigeon épais les murs pleins des galeries et les compartiments des voûtes ?

<sup>1</sup> Voir la coupe et le plan d'une travée du cloître dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, § Cloître, III, pp. 433-4.

<sup>2</sup> Ce marbre paraît venir des environs de Céret. — On a dit en parlant du cloître, que « colonnes, piliers et arcades sont revêtus de marbre blanc. » C'est une erreur. Les supports et le mur sont construits en marbre ; il est probable que les blocs ne sont pas très profonds, qu'ils n'ont pas de queue ; mais ce ne sont pas des carreaux formant un simple revêtement. Quant aux colonnettes « revêtues de marbre », nous aurions mis cette singulière affirmation sur le compte d'une distraction, si le même auteur, en parlant ailleurs de colonnettes de mêmes dimensions que celles d'Elne, ne disait pas qu'elles « sont doublées en marbre rouge ».

Les chapiteaux des colonnettes, les impostes des piliers, un grand nombre de fûts, quelques astragales sont couverts d'une ornementation d'une incroyable variété : telle colonnette est revêtue d'écaillés ; telle autre apparaît comme au travers d'un réseau d'entrelacs ; celle-ci est à pans coupés ; celle-là est ornée de feuillages ; l'une est striée de cannelures ; l'autre, creusée de gorges profondes contournées en spirale.

Un examen attentif permet cependant d'établir une première classification et de diviser sculptures et moulures en deux catégories : l'une plus ancienne que l'autre.

Certaines bases, que l'on a crues inachevées, sont romanes ; d'autres sont gothiques ; de même pour les astragales ; de même encore pour les chapiteaux, qui portent l'empreinte de deux époques.

Faut-il en conclure, avec Taylor et Mérimée, que la construction du cloître a embrassé deux ou trois siècles ? Non, car la transition manque ; il y a dans l'œuvre deux parties profondément distinctes qu'aucun intermédiaire ne rattache.

Le cloître aurait donc été élevé en deux fois ? Pas davantage : un support bien roman est parfois coiffé d'un chapiteau franchement gothique ou réciproquement. Ce fait est particulièrement frappant dans plusieurs colonnes de la galerie de l'Ouest, notamment dans les premiers groupes du Sud : il y a là des fûts romans trop courts pour les bases et les chapiteaux et on a racheté la différence en augmentant la hauteur des joints, qui sont démesurément épais, Mérimée n'a



pas été arrêté par ces considérations ; d'après lui, le mélange des deux styles vient de ce qu' « on a travaillé sans ordre et dans les quatre galeries à la fois » ; ce qui veut dire qu'un constructeur de 1150, par exemple, a placé une base ici, dressé une colonne dix pas plus loin, et que deux cents ans après un autre constructeur est venu qui a mis sur cette base un fût et sur cette colonne un chapiteau. Cette explication, est-il besoin de le dire, est inadmissible.

De ce qui précède nous nous croyons en droit de conclure que le cloître a été refait en partie, avec des matériaux récents et des matériaux anciens très heureusement ajustés.

Les documents ne fournissent pas de renseignements positifs sur cette reconstruction ni sur les faits qui l'ont rendue nécessaire et nous en sommes réduits aux conjectures. Mais nous voyons, d'après le style des parties nouvelles, que ce remaniement remonte à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIV<sup>e</sup>. Or, nous savons qu'en 1285 Elne fut prise par l'armée de Philippe-le-Hardi. Exaspérés par la résistance des habitants, les envahisseurs livrèrent la ville au pillage et renversèrent les maisons. La fureur de la soldatesque ne s'arrêta pas au seuil des sanctuaires, car, nous dit un vieux chroniqueur catalan, « ils n'eurent de considération ni pour les églises ni pour rien <sup>1</sup> ». Ils pénétrèrent dans la cathédrale, brisèrent les châsses et répandirent sur le pavé les reliques <sup>2</sup>. Les historiens

<sup>1</sup> Desclot, *Cronica del rey en Pere*, édition Buchon, p. 685.

<sup>2</sup> Déposition de Guillaume Cerra, clerc de Narbonne, le 8 avril 1286. *Gallia Christiana*, VI, Instrumenta, c. 489.

sont unanimes à dire que la ville fut détruite<sup>1</sup>. Il est de toute évidence que le cloître dut souffrir de ces excès et nous n'hésitons pas à croire qu'il fut en partie démoli. C'est à la suite de ces événements que trois de ses galeries furent refaites.

La galerie du Sud est intacte ; elle appartient tout entière à la première période. Dès que l'on entre dans les galeries adjacentes, la différence devient palpable. Au Nord, il ne reste peut-être de la construction primitive que la colonne de la fenêtre ; à l'Ouest, presque tout est de la seconde époque.

Le profil des ogives et des doubleaux est primitif : c'est un simple ressaut dont les angles sont abattus. Les clefs portent un ornement, qui, dans les galeries occidentale et septentrionale, est le plus souvent sculpté directement sur les nervures : à l'Est et au Sud, cet ornement est posé sur une façon d'écu circulaire. A l'Ouest et au Nord, les ogives et les formerets ont, dès leur naissance, toute leur largeur : ils retombent sur des culs-de-lampe formant sur le parement du mur une saillie prononcée. Dans les deux autres galeries, les ogives et les formerets sortent, pour ainsi dire, des doubleaux ; de plus, ces nervures pénètrent dans le

<sup>1</sup> « Quando destructa fuit civitas Elnensis per hostem illustrissimi domini nostri regis Franciæ. » (Déposition précitée). — « Quant le roi Philippe out destruite Janue (Elne), une cité de la terre de Roussillon. » (Guillaume de Nangis, dans dom Bouquet, XX, 651). — « Philippus, rex Francorum, venit ad civitatem que vocabatur Janne, quam rex, de præcepto legati, omnino destruxit. » (Chronique de Saint-Bertin, dans Martene, *Thesaurus anecdotorum*, III, 766). Le chroniqueur Desclot va jusqu'à dire que de la ville il ne resta pas, pour ainsi dire, pierre sur pierre et que l'armée mit le feu aux églises. (*Loco cit.*, p. 692).

massif des murailles latérales, et les culs-de-lampe, devenus inutiles, sont remplacés, pour l'ornementation, par des tableaux de sculpture.

En résumé, lorsque survint la catastrophe qui ruina le cloître d'Elne, des quatre côtés, celui qui touchait à l'église fut seul préservé ; on remania cependant les deux piliers des extrémités. On releva les trois autres côtés, en commençant par le Couchant. Quand on arriva au côté Nord, les ruines du cloître ancien n'offraient guère plus de matériaux utilisables. Lorsqu'on fut au côté du Levant, le système adopté pour les voûtes était suranné ; on le modifia. Enfin, quand fut terminé ce côté, on enleva l'appentis qui devait couvrir la galerie du Midi sur toute sa longueur et on le remplaça par une voûte sur croisées d'ogives.

Telle est, croyons-nous, la marche qui a été suivie dans la restauration du cloître d'Elne.

A quelle époque furent exécutés ces différents travaux ? Les auteurs ne s'entendent pas entre eux et ne sont pas toujours d'accord avec eux-mêmes ; nous pourrions citer tel écrivain éclectique qui se paye, dans deux pages, le luxe de trois opinions contradictoires.

Un premier fait certain, c'est que les plus anciennes parties de la construction sont du XII<sup>e</sup> siècle : le profil des bases, le style des chapiteaux, tout annonce cette époque. Ajoutons que l'un des piliers porte une inscription de ce siècle ; on peut croire que cette inscription est contemporaine du pilier sur lequel elle est gravée.

Mais nous nous empressons de reconnaître que ce dernier argument n'est pas probant <sup>1</sup>.

Les travaux furent peut-être entrepris sous l'épiscopat de Guillaume Jorda (1172-1186), le premier de nos prélats qui ait été inhumé dans le cloître; les sculptures du pilier central de la galerie Sud se rapprochent fort de l'effigie de cet évêque. Dans cette galerie, la partie occidentale est plus ancienne; dans les chapiteaux historiés de la partie orientale les vêtements des personnages portent de petits plis serrés qui annoncent l'an 1200 environ; c'est du moins l'époque des statues à date connue qui sont ainsi traitées dans le pays: à Gérone, sur la façade de l'église San-Felix (tombeau d'un personnage mort en 1195), à Elne, dans cette même galerie (tombeaux de personnages morts en 1203 et en 1202 (?)), à Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan (statue de saint Jean), à Arles (pierre funéraire de Guillaume Gaucelme, mort en 1210-1211 (?)).

Quant aux travaux de réfection, ils ont été commencés vers 1300 et ils n'ont pas dû dépasser le troi-

<sup>1</sup> Un auteur, après avoir donné dans son livre l'hospitalité aux arguments par lesquels M. de Bonnefoy établit que les caractères sont du XII<sup>e</sup> siècle, ajoute: « il est hors de doute que notre inscription du pilier appartient au cloître dès l'origine », ce qui veut dire, si nous ne nous trompons, que l'inscription est aussi ancienne que le cloître; l'auteur conclut élégamment que « on peut bien induire de tout cela que le monument a été commencé dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle. » Le fait sur lequel repose cette argumentation n'est pas « hors de doute » le moins du monde; on peut aussi bien supposer que l'inscription a été gravée après la construction du pilier. S'il plaisait aujourd'hui à la fabrique de couvrir les murs de sentences, rien ne l'en empêcherait, pas même les circulaires ministérielles pour la conservation des monuments historiques.

sième quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Les parties les plus récentes sont les bas-reliefs qui cachent la naissance des nervures dans la galerie méridionale ; certains d'entre ces bas-reliefs paraissent être du XV<sup>e</sup> siècle ; mais la différence provient de l'habileté de l'artiste : les motifs d'ornementation sont empruntés au gothique rayonnant ; dans la scène de la Résurrection, des trois soldats qui gardent le tombeau, l'un a une cotte d'armes, les deux autres sont revêtus du haubert et d'un capuchon de mailles et leurs jambières seules sont plates ; enfin l'inscription peinte sur le livre que tient l'Évangéliste de l'angle Sud-Ouest, « Sanctus Mateus », est en majuscule onciale.

Pour résumer en quelques mots l'histoire du cloître, nous dirons qu'il a été entrepris vers 1175, renversé en 1285, et que l'on mettait la dernière main à la reconstruction en 1375 environ.

### *Les détails.*

Le premier objet qui s'offre à notre étude est la porte par laquelle on passe de l'église dans le cloître. Son archivolt, très riche, et ses piédroits, qui ont à une moulure près un profil identique à celui de l'archivolte, comprennent des gorges et de larges bandeaux unis ou sur lesquels sont appliqués des tores. Les assises des piédroits et les voussoirs sont alternativement en marbre blanc et en marbre rouge. On a vu dans cet appareil la preuve de ce fait que « dans le Midi les traditions byzantines se sont perpétuées après l'inven-

tion (?) du style ogival » <sup>1</sup>. Dans les vieux ouvrages archéologiques et dans quelques livres plus récents qui ont la prétention de l'être, l'influence byzantine arrive toujours à point, comme la bonne fée dans les contes de Perrault, pour lever toutes les difficultés ; le malheur est que cette influence, quand on va au fond des choses, est difficile à constater. Pour ne pas sortir du cas particulier qui nous occupe, l'alternance des assises blanches et noires, blanches et rouges, se produisit en Roussillon à un moment où l'art de l'Europe occidentale était assez riche pour ne plus faire d'emprunts à celui de Constantinople <sup>2</sup>. S'il faut voir dans ce procédé une exportation, c'est en Italie que nous en chercherons l'origine.

Les bases des colonnettes de la porte débordent leurs petits socles prismatiques et sont soutenues par des modillons du genre de ceux qui remplissaient le même office dans certaines églises françaises, mais d'une forme spéciale.

Les chapiteaux sont fouillés avec soin ; on remarquera le style de leur décoration, qui est particulier à

<sup>1</sup> P. Vidal, *Guide dans le département des Pyrénées-Orientales*, p. 162.

<sup>2</sup> Quicherat dit à propos de ce mode de construction : « Pierres de taille blanches et noires, assemblées par assises alternatives produisant une construction zébrée. Il n'existe en France qu'un très petit nombre d'échantillons de cet appareil qui est celui de la plupart des églises romanes de la Sicile, de la Toscane, de la Ligurie et de la Catalogne. » (*Mélange d'archéologie du moyen âge*, p. 446.) Cet appareil est très rare en Roussillon, où il n'a pénétré, semble-t-il, qu'à la période gothique ; nous croyons aussi que son emploi a été exceptionnel en Catalogne.

la province; ces dragons, ces feuillages sont un bon morceau de l'art gothique roussillonnais.

Quant aux vantaux, ils sont armés de peintures en fer forgé d'un goût archaïque, mais qui ont été faites pour la porte, qui est du *xiv<sup>e</sup>* siècle, ce qui prouve que les nombreuses ferrures du même genre signalées dans le pays ne sont pas aussi anciennes qu'on est tenté de le croire <sup>1</sup>.

Suivons la galerie de droite, celle du Sud, et après en avoir atteint l'extrémité orientale, revenons sur nos pas et commençons notre promenade autour du cloître.

Sur le second pilier, trois chevaliers, dont deux sont vêtus du haubert et coiffés d'un capuchon de mailles; ils sont accompagnés de leurs écuyers; l'un des chevaliers a mis pied à terre et se tient en face d'un baron assis qui le saisit à la poitrine. Est-ce une représentation de l'entrevue des Mages et d'Hérode? Nous croyons plutôt que cette scène est tirée d'un fabliau; les Mages auraient sûrement une couronne.

La troisième colonnette du côté du préau est surmontée d'un chapiteau historié, l'un des plus remarquables du cloître: il représente la création d'Adam, celle d'Ève, leur chute; le dessin est incomparablement supérieur

<sup>1</sup> Il existe des peintures complètes et riches à la belle porte de Saint-Féliu d'Amont, à la Trinité de Bellpuig, à Palalda, près d'Amélie-les-Bains (de Caumont, *Architecture religieuse*, 5<sup>e</sup> édition, p. 361), à Villelongue-des-Monts, à Prats-de-Molló, etc. Mais les plus belles incontestablement sont celles du monastère de Marcevol; il est regrettable qu'elles soient dans un état de délabrement déplorable. L'édifice auquel elles appartiennent est classé comme monument historique, c'est l'église voisine qui reçoit les subventions.

à celui des bas-reliefs de même date que nous rencontrerons, et le type du Créateur sort du vulgaire.

Le pilier suivant, qui est le troisième, porte à son imposte un bas-relief dont l'objet est difficile à déterminer ; M. le colonel Puiggari pense qu'il représente deux épisodes du martyre de saint Pierre, et cette explication est d'autant plus plausible que saint Pierre était l'objet d'un culte particulier à Elne et que l'un de ces épisodes se retrouvait au cloître de Saint-Jean, à Perpignan. Il s'agit de la scène bien connue sous le nom de *Domine quo vadis*, que Mgr Gerbet raconte en ces termes : « Une tradition, aussi ancienne qu'elle est touchante, nous montre à une petite distance des remparts, sur la voie Appienne, l'endroit où saint Pierre, fuyant pendant la nuit, s'arrêta tout à coup. Il avait vu apparaître Jésus-Christ, qui entrait dans la ville..... Il s'empressa donc de lui demander : *Seigneur, où allez-vous ?* . . Pierre entendit aussitôt le Christ lui dire : « Je vais à Rome pour y être crucifié de nouveau. » Il comprit et rentra dans Rome pour sortir de ce monde<sup>1</sup>. » Le *Domine quo vadis* occupe sur notre pilier la face Ouest. Au Sud et à l'Est est figurée la séparation de saint Paul, petit et difforme, et de saint Pierre, que les soldats traînent au supplice. Dans la première scène, Jésus-Christ est pieds nus et en chasuble. Dans la seconde, l'un des soldats porte une espèce de chlamyde courte nouée sur l'épaule, qui paraît avoir été fort à la mode dans nos pays au XII<sup>e</sup> siècle ; dans la miniature déjà citée de Saint-Martin-de-

<sup>1</sup> Phil. Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, pp. 19-20.



Canigou, l'un des personnages est revêtu de ce même manteau. Au point de vue de l'exécution matérielle, de la facture, il est intéressant de comparer ce bas-relief avec la pierre tumulaire de l'évêque Guillaume Jorda, placée presque en face, qui est de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Avant de passer dans la galerie de l'Ouest, signalons les sujets des sculptures encastrées dans la muraille de celle du Sud, à la naissance des nervures. Elles représentent : Jésus-Christ dans les Limbes, la mise au tombeau, l'apparition à Madeleine après la Résurrection, l'Ascension et la Pentecôte.

Sur le second pilier de la galerie Ouest, nous retrouvons la scène des trois chevaliers précédemment décrite.

Le chapiteau qui suit, du côté de la galerie, porte les scènes de la création et du péché originel, traitées à l'époque gothique.

Le troisième pilier nous présente de nouveau le *Domine quo vadis* ; ce travail date de la réfection du cloître ; c'est une copie des bas-reliefs analogues de la galerie méridionale, exécutée avec de curieuses variantes. Sur les bas-reliefs du XII<sup>e</sup> siècle se trouve, à côté de Jésus-Christ, une tête sans corps ; ce doit être la représentation d'un personnage placé à l'arrière-plan ; l'artiste de la période gothique n'a pas compris son modèle, et il a figuré Jésus-Christ tenant cette tête par les cheveux et la jetant dans la ville ; de même il a transformé saint Paul en soldat dans la scène de la séparation.

Le troisième pilier de la galerie du Nord est orné

d'un martyr de sainte Eulalie ; la sainte, battue de verges, est sur la face Est ; sur la face Nord, le préteur et le juge qui l'ont envoyée au supplice ; sur la face Ouest, on la descend de croix. Sainte Eulalie de Mérida n'a pas été crucifiée ; le sculpteur a sans doute confondu la patronne d'Elne avec son homonyme, sainte Eulalie de Barcelone qui a été attachée au chevalet. On a prétendu que ces bas-reliefs reproduisaient le martyr de sainte Julie en même temps que celui de sainte Eulalie et on en a inféré qu'ils étaient postérieurs à 1340 ; ce raisonnement s'appuie sur deux hypothèses gratuites : en premier lieu, il n'est pas probable que sainte Julie apparaisse dans cette sculpture, et en second lieu, elle était honorée comme patronne d'Elne de longues années avant le XIV<sup>e</sup> siècle. On a dit encore que notre bas-relief était du XII<sup>e</sup> siècle ou des premières années du XIII<sup>e</sup> ; il suffit, pour se convaincre du contraire, de regarder la coiffure du petit personnage qui assiste à la descente de croix ; elle annonce le temps de saint Louis, au plus tôt. Au surplus, les impostes de tous ces piliers, qui sont façonnés de manière à recevoir la retombée des nervures de la voûte, appartiennent à la seconde période.

Sur l'avant-dernière pile est retracée, pour la troisième fois, la scène des trois chevaliers.

Le second pilier de la galerie Est, porte la mort de la Vierge ; les apôtres pleurent autour du lit et Jésus-Christ, reconnaissable à son nimbe crucifère, tient l'âme de sa mère sous la forme d'une petite figurine. Viennent ensuite l'Apparition de Jésus à Marie-

Mademoiselle, l'Enfant Jésus au milieu des docteurs, coiffés de bonnets pointus et tenant des livres, la présentation au Temple et la fuite en Egypte.

Sur le bas-relief en face, la flagellation.

Sur le chapiteau de la quatrième colonne du côté de la galerie : Lazare et le mauvais riche ; les chiens lèchent les plaies de Lazare ; les Anges enlèvent son âme dans le sein d'Abraham et les diables emportent celle du riche.

Troisième pilier : le massacre des Innocents, le songe des trois Rois, l'adoration des Mages, leur voyage.

En face : Jésus-Christ sur le chemin du Calvaire ; un bourreau lui donne un coup de pied. On a prêté à la forme de la croix, qui est en T, une importance qui nous paraît exagérée<sup>1</sup> ; si l'artiste n'a pas représenté la haste supérieure de la croix, c'est que la place lui a manqué et que cette haste disparaît sous un arc du cadre.

Le cinquième chapiteau du côté de la galerie, représente encore la Création.

Quatrième pilier : les rois mages en présence d'Hérode, l'apparition des Anges aux bergers, la Nativité, la Visitation, l'Annonciation.

Bas-relief en face : le crucifiement.

Le dernier chapiteau du côté de la galerie pourrait bien rappeler les distributions de vin qui se faisaient dans le cloître.

Ajoutons que dans les culs-de-lampe placés aux

<sup>1</sup> Revue de l'Art chrétien, nouvelle série, IV, p. 362.

quatre angles du cloître sont sculptés les **Evangelistes** : « Tous les quatre sont ailés, dit M. de Bonnefoy ; ils tiennent la plume et le grattoir ; devant eux est un livre ouvert sur un scriptionale <sup>1</sup> ».

### *Le style.*

Le cloître d'Elne est réellement un musée de sculpture comparée. On y trouve les mêmes sujets traités à deux siècles d'intervalle et le rapprochement de ces œuvres d'âges différents est non moins instructif qu'intéressant. On apprend plus sur l'art roussillonnais dans quelques visites à Elne que dans de longues courses à travers les vieux édifices de la province.

On a dit et répété que les derniers constructeurs du cloître avaient cherché à imiter leurs devanciers pour conserver au monument son unité. Le fait est vrai au fond, mais on l'a exagéré. Un architecte du pays, s'il avait été entièrement libre, aurait plutôt placé sur les colonnettes du cloître des arcs trilobés, comme au Monestir-del-Camp, qui est de 1309 ; il aurait adopté peut-être pour les supports des proportions différentes et leur aurait donné une forme plus élancée, comme au cloître d'Arles, qui est de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. On aurait tort d'oublier cependant que l'arc en plein-cintre a été employé en Roussillon durant toute la période gothique, et cela dans les édifices les plus soignés : à la porte de la chapelle des rois de Majorque,

<sup>1</sup> *Epigraphie Roussillonnaise*, n° 118.

qui est du xiv<sup>e</sup> siècle, comme au palais de la Députation, qui est du xv<sup>e</sup>.

En ce qui concerne l'ornementation proprement dite, la partie récente du cloître a emprunté à la partie ancienne des sujets de bas-reliefs, le fait est incontestable; mais lui a-t-elle pris son *style*? Si l'art avait suivi dans nos pays la même marche progressive qu'en France, la réponse ne serait pas douteuse. Mais tandis que l'architecture et la sculpture se modifiaient au Nord sous l'influence des grandes écoles artistiques, elles restaient ici à peu près stationnaires.

Exceptons dès à présent la galerie septentrionale du cloître, qui est celle où l'influence française se fait le plus sentir. Certains de ses chapiteaux à crochets ne seraient pas déplacés dans un monument parisien de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle; d'autres chapiteaux, dont la corbeille à deux rangs de feuillages est d'un galbe si vigoureux, ont dû être, comme les précédents, taillés par des artistes de passage. Mais dans la galerie du Levant, où est mieux gravée l'empreinte du style local, nous ne voyons pas que le ciseau du sculpteur ait été gêné par l'imitation ou le souvenir d'un art disparu. Qu'y a-t-il, en effet, dans ce travail qui ne soit pas du xiv<sup>e</sup> siècle? Le mode d'ornementation paraît archaïque parce qu'après le xii<sup>e</sup> siècle les ornemanistes français tiraient à peu près exclusivement de la flore leurs motifs de décoration; mais dans nos contrées les chapiteaux historiés sont restés en usage.

Cette persistance du goût roman dans le choix des sujets de sculpture et dans le profil des moulures constitue l'une des principales difficultés pour qui aborde

l'étude des monuments du Roussillon ; l'archéologue n'a guère d'autre criterium que le faire du travail. C'est surtout à ce point de vue que l'on gagne à étudier le cloître d'Elne.

Prenons deux colonnettes traitées à deux époques différentes. Dans la plus ancienne, la base est à deux tores séparés par une gorge ; — dans la seconde, le tore inférieur est très aplati ; le tore supérieur est beaucoup plus petit ; la gorge a diminué et dans la galerie du Nord elle a même disparu. Les deux bases ont des griffes ; car toutes les bases en sont pourvues dans le cloître. Le fût est le même ; quelquefois cependant, au XII<sup>e</sup> siècle, il est très légèrement renflé, comme dans la seconde colonnette à l'angle Est de la galerie méridionale. Aux deux époques ces fûts ont été monolithes et ornés : certains fûts de la galerie Nord sont couverts de feuilles de figuier nettement découpées, qui sont sûrement gothiques.

Les chapiteaux sont surtout intéressants à étudier. Celui du XII<sup>e</sup> siècle est plus haut, plus raide ; la sculpture a moins de relief et plus de sécheresse ; l'astragale est un tore, quelquefois décoré. L'ornement se confond avec la masse du chapiteau ; la flore, la faune, la facture, sont purement conventionnelles ; les vêtements des personnages sont maniérés ; dans la scène du *Domine quo vadis*, qui est la plus ancienne sculpture historiée du cloître, les plis sont rares, à peine indiqués et mal dessinés.

Parmi les sculptures romanes, celles qui sont purement ornementales sont cependant fort belles, par exemple les chapiteaux à deux ou trois rangs de

feuilles, et les impostes des piliers couverts de fleurs d'une régularité géométrique. On peut dire que l'artiste roman s'est, au point de vue de l'effet décoratif, montré plus d'une fois supérieur à l'artiste gothique. Si l'on compare l'avant-dernier pilier de la galerie du Sud et le second pilier de la galerie du Nord, l'avantage reste au premier, qui est aussi le plus ancien.

Dans le chapiteau gothique, la corbeille est moins élevée, sa hauteur étant diminuée de toute l'épaisseur d'un faux tailloir ; le galbe est plus renflé ; la sculpture, moins basse de relief, est aussi plus mouvementée ; le motif de décoration ne fait plus corps avec le chapiteau ; il s'en distingue et paraît appliqué sur la corbeille, dont l'œil suit le profil sur toute sa hauteur. L'astragale est unie, mais d'un profil plus compliqué, avec une gorge par dessous, pour empêcher l'eau de ruisseler sur le fût. Dans la galerie du Nord, les astragales ne sont peut-être pas finies : le tore est aplati et il se termine par une arête ou un méplat.

L'artiste gothique est plus libre dans la conception de son sujet : il n'est plus enfermé dans des formules invariables. Le sculpteur roman n'aurait pas osé donner au roi Hérode l'attitude irrévérencieuse qu'il a dans le massacre des Innocents, accoudé sur son genou et les jambes croisées. Le tailleur d'images gothiques va jusqu'à la caricature, comme dans les chapiteaux où il fait porter le tailloir sur le dos de quatre personnages qui plient sous le faix d'une façon réellement comique.

Mais son caractère le plus frappant et, nous ajouterons, son principal mérite, c'est qu'il se montre

froide et pâle sculpture académique ; et de nos jours encore c'est grâce à leur coloration que les fades statues en carton et les mièvreries en papier mâché envahissent les églises et s'étalent, hélas ! jusque sur les murs de notre cathédrale d'Elbe.

---



## CHAPITRE IV.

### EPIGRAPHIE D'ELNE.

Inscriptions à l'église. — Inscriptions au cloître. Les pierres tombales sculptées par Raymond de Bianya.

Nous avons hésité à publier les inscriptions de l'église d'Elne. M. de Bonnefoy les a toutes données dans un de ces livres définitifs qui ne se refont pas. Un écrivain fort habile, pour qui l'*Épigraphie roussillonnaise* n'a pas de secret, en a fidèlement reproduit quelques-unes. Il nous répugnait de recommencer ce travail.

Cependant notre étude serait incomplète si nous laissions de côté les nombreuses inscriptions d'Elne. Nous les publions donc ; mais nous nous faisons un devoir de reconnaître, en commençant, que nous avons tiré ces textes épigraphiques de l'ouvrage de M. de Bonnefoy.

#### *Eglise.*

1. — Maître-autel. Côté de l'Évangile.

Pierre commémorative de la consécration de l'autel, en 1069.

d'avoir à détruire une illusion ; mais l'auteur a eu vraiment tort de donner sa traduction comme modèle.

*Bénéficiaire* n'est guère plus français qu'*Egidius* ; *Baille* est une forme toute moderne et fantaisiste ; on doit écrire *Batlle* ; le texte ne dit pas que le défunt fonda deux messes , mais qu'il créa deux bénéfices sacerdotaux, dont l'un au moins existait encore à la Révolution ; enfin et surtout, ce n'est pas sa propre fête que Gilles Batlle a fondée ; la construction de la phrase l'indique clairement ; et puis, l'histoire de ce bénéficiaire qui se canonise lui-même et qui fonde une fête en son honneur est naïve comme les bons hommes de marbre que les vieux imagiers ont taillés sur les chapiteaux du cloître, où nous allons faire une nouvelle promenade.

### *Le cloître.*

7. — Galerie Sud. Deuxième pilier. XII<sup>e</sup> siècle.

Ecce salutare pariter fratres habitare. || Ecce quam bonum et quam jocondum (*sic*) habitare fratres in unum.

8. — Sur le mur de la même galerie. Epitaphe d'un personnage qui est peut-être l'archidiacre Raymond de Mataplana. 1144.

Elna virens condam, nunc marcida flore caduco.

Debilis, amisso lumine, ceca jacet ;

Flebilis ergo dolet de morte jacentis alumni.

Non habitura parem nec viduata pari :

Fama, decor, rroritas (*sic*) que secula nostra tulerunt

Morte, Raimunde. tua precipitata ruunt.

Idus obis quinto junii Christique sub annis

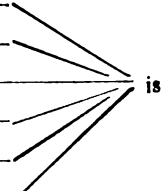
Undecies centum quatuor undecies.

9. — Epitaphe de l'archidiacre Pierre Ferrand. 1162.

Te, Petre, petra premit quem non a morte redemit  
Mens bona, laus oris, genus altum, culmen honoris.  
Te Ferrande, queri decus, archidiacone, cleri,  
Hora jubet mortis, Domini signata sub annis  
Octo quater demptis et sex de mille ducentis,  
Tercia lux Jani patuit tibi Janua leti.

10. — Epitaphe de l'évêque Guillaume Jorda. 1186.

Guillemus jacet hic Jordanus pastor ovil

Elne, quem juvenum plebs plangit et ordo senil	
Urbis et orbis, honor sed nunc dolor urbis et orb	
Pro quo tota flet urbs cui totus condolet orb	
Crastina lux rapit hunc assumta matre potent	
Bis septem demptis annis de mille ducent	

Cette épitaphe en vers rimés, dont la disposition est si bizarre, est gravée sur le devant d'un sarcophage ; du moins, la dalle cache une niche dans laquelle les restes de Guillaume Jorda sont enfermés. Le prélat est représenté sur cette pierre funéraire en pied et couché ; sa tête repose sur un riche coussin ; la mitre assez basse est ouverte sur le devant.

11. — Epitaphe de l'évêque Artal IV. 1201.

α+ω. Pontificum floris Artaldi, vasis honoris,  
Corpus petra tegit; animam Christus petra legit ;  
Anno viventis lapsa cum mille ducentis  
Nonis septembris positus sub marmore membris.

12. — Epitaphe de l'évêque Guillaume d'Ortafa. 1209.

α+ω. Anno Christi M. cc. viii, idus aprilis, obiit Guil-

lemus || de Ortafano, episcopus Elnensis, in cujus tempore ecclesia Elnensis adquisivit honorem de || Avalrino et castrum Sancti-Cipriani et possessiones de Podio. Hic optinu||it auctoritate privilegiorum regum Francie quod aliquis homo vel fe||mina ecclesie Elnensis non firmaret directum in curia seculari pro aliquo facto.

Cette épitaphe est importante pour l'histoire de l'église d'Elne et du droit de la province ; elle signale l'acquisition des biens fonds (*honorem*) d'Avalri, du village fortifié (*castrum*) de Saint-Cyprien, et rappelle qu'il était défendu aux vassaux de l'évêque et du chapitre de porter leurs procès devant les tribunaux séculiers ; mais elle ne dit pas que « l'église d'Elne acquit « les fiefs d'Avalri, de Saint-Cyprien et du Puig, « grâce aux privilèges des rois de France d'après « lesquels personne, ni homme ni femme du diocèse « d'Elne ne peut, sous aucun rapport, faire valoir ses « droits sur la curie séculière », ce qui est absolument dénué de sens.

12. — Epitaphe de l'archidiacre Guillaume Jorda du Soler. 1226.

Anno Christi m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xx<sup>o</sup> vi<sup>o</sup>, kalendis januarii, obiit Guillelmus Jordani de Solerio, Elnensis archidiaconus, || qui dedit episcopo et ecclesie Elnensi castrum de Solerio et auxit victum canonicalem singulis diebus || qui appellatur tristes in uno denario, tam canonicis quam aliis clericis et instituit || unum presbiterum in eadem ecclesia perpetuo, qui in die sui anniversarii debet semper xii sa || cerdotes procurare et unicuique iii<sup>or</sup> denarios dare et xii pauperes || honorifice reficere et septuaginta quinque libras ca||nonicales eadem die pauperibus hostiatim petentibus erogare.

13. — Epitaphe de l'archidiaore Bérenger de Cantallops et de son frère Jausbert, chanoine. 1227 et 1234.

† Anno Christi m<sup>o</sup>cc<sup>o</sup>xx<sup>o</sup>vii<sup>o</sup>, vi<sup>o</sup> idus junii obiit Berengarius de Cantalupis, Elnensis || archidiaconus, qui in perpetuum in Elnensi ecclesia duos instituit sacerdotes, et unus || debet semper recipere in canonica Elnensi unius canonici integram porcionem et instituitur || ab archidiacono Confluentis, et alius instituitur ab archidiacono Vallispirii, cui debet dare || CC solidos melgoriensium Elnense capitulum annuatim et dimisit predictae ecclesie m<sup>o</sup> Ev || angelistas et psalterium glosulatum. Item anno Christi m<sup>o</sup>cc<sup>o</sup>xxx<sup>o</sup>iiii<sup>o</sup>, || iii<sup>o</sup> idus decembris obiit Jausbertus de Cantalupis, Elnensis canonicus, frater ejus. || Quorum anime per misericordiam Dei requiescant in pace Amen.

14. — Epitaphe d'Arnaud de Montferrer, préchantre d'Elne. 1242.

† Quem lapis hic celat Arnaldum vita revelat.  
Sancta sibi culta idus non sunt ossa sepulta.  
Precentorque pius Elne fuit et locus ortus  
Mons sibi Ferrarius ; celi tenet amodo portus.  
Mensis erat noni septem calois tulit ille  
O cum mortis honus XL bis I bina C mille.

15. — Epitaphe de l'archidiaore Pierre d'Ortafa. 1245.

Nous complétons le texte de cette inscription d'après une copie ancienne qui nous a été obligeamment communiquée par M. de Lacvivier.

Anno Domini m<sup>o</sup>cc<sup>o</sup>xl<sup>o</sup>vii<sup>o</sup>, nonas ma || rcii obiit venerabilis Petrus de Orta || fano, archidiaconus Elne, cujus anima per miser || icordiam Dei requiescat in pace. Amen.

16. — Epitaphe de Guillaume de Clayra. 1275.

† Anno Domini m<sup>o</sup>cc<sup>o</sup>lxx<sup>o</sup> quinto, || terci<sup>o</sup> nonas augusti,  
obiit Gui || llemus (*sic*) de Clairano, qui instituit u || num  
presbiterum et suum anniversa || rium perpetuo in Elnensi  
ecclesia †.

17. — Epitaphe de l'archidiacre Hualguer de Pontons. 1300.

† Septimo idus decembris anno Domini m<sup>o</sup> || ccc<sup>o</sup>, obiit  
dominus Hualguerus de Pontonibus, || archidiaconus  
Vallispirii in Elnensis (*sic*) ecclesia, || qui instituit ibi  
in perpetuum unam (*sic*) || sacerdotem in altari sancti  
Marti || ni, quem construxit, et suum anniver || sarium.  
Cujus anima per Dei misericordiam requiescat in pace.

18. — Epitaphe de Pierre Cerda. 1301.

†. Anno Domini m<sup>o</sup>ccc<sup>o</sup>l<sup>o</sup>, xv<sup>o</sup> || kalendas octobris, obiit  
Petrus Ce || rdani de Elna, qui pro se, patre ac || matre  
instituit anniversari || um cañonicis et omnibus aliis ||  
beneficiatis in Elne ecclesia. Cujus || anima per Dei mise-  
ricor || diam requiescat in pace. Amen.

19. -- Epitaphe de Bérenger Costafreda. 1312.

†. vii<sup>o</sup> idus augusti, anno || Domini m<sup>o</sup>ccc<sup>o</sup>xii<sup>o</sup>, obiit ||  
Berengarius de Costafrigida, c || ivis Elne, qui instituit  
suum || anniversarium.

20. — Epitaphe de Pierre Balaguer, prêtre. 1315.

Anno Domini m<sup>o</sup>ccc<sup>o</sup>xv<sup>o</sup>, xiii<sup>o</sup> kalendas januarii obiit  
P. || Balagerii, presbiteri Elne, qui instituit in eccle-  
sia || Sancti-Jacobi ville inferioris Elne unum presbiterum  
cum || Perpiniiano Boyx, qui perpetuo celebret in supra-  
dicta || ecclesia et annuversarium (*sic*) in Elnensi ecclesia  
cathedrali. || in die cujus annuversarii (*sic*) fiat pro anima

Berengarii Balagerii, || fratris ejus, simul annuversaium.  
Quorum anime requiescant in pace. Amen.

21. — Épitaphe du xiv<sup>e</sup> siècle, mutilée, au-dessous d'un crucifiement.

..... X libras quibus addidit XX domina Jacoba, uxor ejus condam, ut eodem tempore fiat generale pro ipsis et M<sup>o</sup>, nato condam.

22. — Fragment d'un sarcophage chrétien portant le chrisme ; une tradition sans fondement prétend que ce sarcophage est celui de Constant, fils de l'empereur Constantin, qui fut assassiné à Elne.

Galerie Nord.

23. — Pierre tumulaire d'un évêque, qu'Alart suppose être un Raymond, dont l'épiscopat éphémère n'avait pas encore été signalé. Le prélat est debout, les mains croisées sur la poitrine ; la mitre a la forme d'une calotte très basse sur les côtés de laquelle poussent deux cornes ; les vêtements sacerdotaux forment des plis fins et serrés ; à côté du genou droit est une inscription en caractères bizarres que B. Alart a lue comme il suit :

R[aymundus] f[ecit] hec opera  
de Bia[ny]a <sup>1</sup>.

24. — Epitaphe du chanoine Noël Raynier. 1303.

Anno Christi M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> II<sup>o</sup>. III<sup>o</sup> nonas febroarii. obiit

<sup>1</sup> *Notes historiques sur la peinture et les peintres roussillonais.* Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, XIX, p. 205-6.

dominus Natalis Raynerii, legum doctor, canonicus et ||  
suentor Elne, qui instituit capellanum et aniversarium.  
Cujus anima requiem possideat sempiternam.

La pierre funéraire de Noël Raynier est remarquable ; c'est une de ces dalles de marbre, comme on en trouve quelques-unes dans le pays, qui représentent l'absoute avant l'inhumation : le défunt est couché sur le cercueil ; par derrière se pressent l'officiant, les acolytes, le thuriféraire, etc <sup>1</sup>.

25. — Epitaphe de Jacques Marty, curé de Sainte-Marie-la-Mer. 1312.

Hic jacet Jacobus Martini, capellanus ecclesie Sancte-Marie de Mari || condam et officialis Elne, qui instituit unum presbiterium || in ecclesia Elne et anniversarium quod celebratur quolibet || anno septimo idus febroarii et decessit anno Christi M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XI<sup>o</sup>.

26. — Epitaphe de Bérenger de Codalet, chanoine. 1316.

Anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XV<sup>o</sup>, XII<sup>o</sup> kalendas marcii, obiit dominus Berengarius de Codaletto, canonicus et succentor ecclesie || Elne, qui in eadem ecclesia instituit suum anniversarium. Cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.

27. — Epitaphe d'Arnaud et de Galcerand de Peramola, 1316-1324.

Anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XVI<sup>o</sup>, XVII<sup>o</sup> kalendas || junii, obiit Arnaldus de Petramola, pre||centor Elne, qui suum instituit anniversarium. || Ano|Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> III<sup>o</sup>,

<sup>1</sup> Sur les pierres de ce genre voir une note de M. de Surigny dans la XXXV<sup>e</sup> session de Congrès archéologique, p. 225.



pridie idus augusti, || obiit Gauserandus de Petramola,  
pres|| biter Elne, qui instituit festum sancti Anthonii || et  
sui anniversarii. †

Galerie Est.

28. — Pierre tumulaire de F. du Soler, transportée  
du monastère de l'Eule par les soins de la société  
française d'archéologie. 1203.

Ano || M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> III<sup>o</sup> || obiit F. || de So|| llerio, ||  
XVI<sup>o</sup> kalendas || januar|| ii, qui insti|| tuit || unum ||  
presbi || terum.

L'autre partie de l'inscription, qui est la signature  
de l'artiste sculpteur, est gravée en caractères ana-  
logues à ceux de l'inscription 23 Alart a lu :

R[aymundus] d[e] Biaia me feei (fecit ?) mazestre.

Maltre Raymond de Bianya me fit.

Cette lecture a le triple défaut de ne pas tenir compte  
d'un trait abrégatif placé sur l'*m* de *mazestre*, d'in-  
troduire dans ce mot un *t* à la place de l'*e* qui s'y  
trouve en réalité, enfin de supposer dans la construc-  
tion de la phrase une inversion forcée. Aussi préférons-  
nous la leçon suivante que M. le colonel Puiggari  
a bien voulu nous communiquer :

R[amond] de Biaia me fe e inmaze sere.

« *Ser imaze* », être une image, est une vieille locution  
catalane qui signifie être une belle chose. « Raymond  
de Bianya me fit et je serai une belle chose. »

Les vêtements sont plissés à petits plis comme ceux  
de l'évêque Raymond que nous avons déjà vus. Ces

deux travaux de Bianya sont curieux à plus d'un titre. La pierre tombale du prélat est incontestablement supérieure à celle de F. du Soler ; la différence tient sans doute à la nature des matériaux. Est-ce une illusion ? Il nous paraît que ces deux statues, le groupe placé à droite de la porte d'entrée de Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan, le Christ qui ornaît, semble-t-il, le trumeau de cette porte et la tombe de Guil. Gaucelme, à Arles, ont un air de famille qui dénoterait une commune origine. L'œuvre de R. de Bianya, fût-il réduit à ses deux tombeaux d'Elne, vaut qu'on s'y arrête.

Assurément ce nom ne fera pas oublier aux Roussillonnais les noms d'Oliva, de Farail, de Boher ; mais Bianya fut en Roussillon l'un des premiers artistes, le premier peut-être, qui ait substitué aux données purement conventionnelles d'un art de tradition les résultats de ses observations. La statue de l'évêque Guillaume Jorda, dont l'auteur est inconnu, ne ressemble pas plus à ce prélat qu'à un personnage quelconque. Les effigies sépulcrales taillées par Bianya paraissent être des portraits ; elles sont faites du moins à l'imitation d'un type local, ce type aragonais que l'on rencontre à chaque pas dans les montagnes de Catalogne ou dans les rues de Saragosse : la tête est carrée ; le nez, mince, droit et court en hauteur ; les yeux sont petits et rapprochés ; la barbe est courte et fournie. Bianya fut, à son époque, un réaliste, dans la bonne acception du mot. Il fut vrai. Et c'est pourquoi nous nous faisons un devoir de tirer de l'oubli ce vieux maître de la

sculpture roussillonnaise, qui est aujourd'hui si brillamment représentée <sup>1</sup>.

Il nous reste à parler des sarcophages antiques dont deux sont dans la galerie de l'Est et dont le troisième est dans le préau du cloître. Un archéologue distingué, feu M. l'abbé Tourret, avait adressé des dessins de ces tombeaux à M. Leblant, qui dans son travail magistral sur les *Sarcophages de la Gaule*, les attribue tous les trois au VI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> A cette série des inscriptions d'Elne nous ajouterons une épitaphe inédite en vers léonins gravée sur une plaque de marbre de 0, 84x39, qui se trouvait dans la ville supérieure, maison Calmètes, et dont le propriétaire, M. de Guardia, vient de se dessaisir généreusement en faveur de la Société Agricole.

B. de Buata, cujus stat fama probata,  
Hac tegitur petra nunc et vivit super ethera :  
Exiit e mundo septembris mense secundo,  
Annis preteritis post ortum cunctipotentis  
Quadraginta novem pariter cum mille ducentis.

Les mots sont séparés par trois points superposés et les lignes par deux traits.

Bernard de Buata était chanoine d'Elne ; le 10 octobre 1200, il songeait à entrer au chapitre et il prenait des dispositions dans ce but. (G. 132.)

## NOTE

### SUR LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU CLOCHER.

---

C'est le 21 avril 1415, un dimanche, que maître Guillem vint à Elne pour se rendre compte des matériaux et engins nécessaires sur les chantiers. Le 6 mai, il arriva avec deux ouvriers, qui se mirent à l'œuvre et commencèrent à percer les trous par où devaient passer les tirants, pendant qu'on établissait les échafaudages. Le même jour on enleva des étançons qui soutenaient le clocher, et le 10 on arracha les fondations sur lesquelles ces étançons s'appuyaient ; elles étaient bâties « a pera e a cals ».

Dès le 13 on commença à élever les tirants, qui étaient des poutres, « bigues ». On se servait, pour les élever, de *tayls*, c'est-à-dire de poulies que l'on graissait avec du suif : un chien mangea ce suif et on courut en acheter d'autre. Le 14, on monta une seconde poutre. Le lendemain on bouchait les trous avec des pierres plates, on refaisait le parement, et on mettait à la tête des tirants les barres de fer destinées à les retenir. Le 17, on défit les échafaudages.

Le 13 juillet, on les dressa de nouveau. Le 19, on élevait une poutre qui devait servir de tirant et pour laquelle on avait percé les murs du clocher. Le 20, les poutres étaient en place ; on murait les trous et on

commençait à tailler les pierres de l'empatement. Le 31, on bouchait les trous à l'intérieur du clocher ; on acheta des chandelles pour éclairer ce travail.

Le lendemain, 1<sup>er</sup> août, le procureur de la fabrique fit l'acquisition de 4 paniers pour porter la terre et ce même jour on creusait pour les fondements de l'empatement du clocher, pendant qu'un ouvrier consolidait au moyen de coins les étaçons restés debout ; on en ajouta un à l'angle de la construction. Enfin, le 9, on commença à jeter les fondements, et le 14 on posa les premières assises en pierres d'appareil.

Le 9 septembre et les jours suivants, on taillait les pierres de la corniche, « les peres del entaulament de la fi del canto », et le 11 on mettait en place les premières.

Le 1<sup>er</sup> octobre, les chantiers furent fermés.

Il nous reste à donner le prix de quelques objets acquis à l'occasion de ces travaux et à faire connaître le salaire des ouvriers qui y furent employés.

— Le plomb était payé 24 sous le quintal, soit..... 35 fr. 66<sup>1</sup> les 100 kilos.

— Les pierres plates, fragments de dalles schisteuses (*losa*), étaient payées 1 sou 4 deniers le quintal..... 19 fr. 80 la tonne.

— La chaux de Baixas, que l'on mêlait à celle de Llauro, 8 sous l'aymine..... 2 fr. 68 l'hectolitre.

— Le plâtre, 8 sous l'aymine. 2 fr. 68 l'hectolitre.

<sup>1</sup> Nous donnons la valeur intrinsèque des objets ou des journées d'ouvrier, sans tenir aucun compte de la dépréciation des espèces monnayées.

— Une <i>cabasse</i> , panier pour porter la terre, 1 sou 4 deniers.....	0 fr. 83.
— La réparation de 69 pointes de marteaux , 3 sous 6 deniers.....	2 fr. 17.
— Un tamis pour le sable, 2 sous.....	1 fr. 24.
— Roca, maître-maçon, 5 sous par jour.	3 fr. 10.
— Guillem, maître-maçon, 4 sous — .	2 fr. 48.
— Les ouvriers maçons, 4 sous — .	2 fr. 48.
— Un maître-charpentier, 4 sous — .	2 fr. 48.
— Les aides, 3 sous.....	— . 1 fr. 86.
— Les manoeuvres, 2 sous 8 d.. — .	1 fr. 65.
— Un muletier et sa bête, 5 sous, — .	3 fr. 10.
5 sous 6 d.....	— . 3 fr. 41.
— Un muletier avec 2 bêtes, 9 s. — .	5 fr. 58.

Maître Guillem reçut en outre, ainsi qu'il était convenu, une étrenne de 6 écus ou 5 livres 10 sous, soit 68 fr. 27.

Le chapitre prit à sa charge les frais de nourriture des maîtres, 23 livres 5 deniers (285 fr. 78) et les deux lits fournis aux quatre maîtres : 2 l. 14 s. 4 d. (33 fr. 72).

Suivant l'usage général dans la contrée des personnes de bonne volonté travaillèrent gratuitement, notamment des femmes qui tiraient de l'eau et qui ne figurent pas sur les comptes.

Enfin, les ouvriers paraissent avoir été traités avec bienveillance ; le procureur note assez souvent des achats de vin, qui était distribué dans les chantiers.

---

## RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE CATALANE DE 1886,

Par M. Justin PÉPRATX.

---

Les muses catalanes, que depuis quatre ans nous convoquons à nos concours littéraires, ont accouru toujours empressées, et nous apportant toujours des poignées de fleurs et d'épis très remarquables.

Elles sont venues à nous cette année, avec des gerbes d'une grande richesse, composant une moisson que nous envieraient certainement bien des sociétés.

C'est à la Catalogne, il est vrai, que nous devons la part la plus belle et la mieux réussie de nos récoltes poétiques. Mais faut-il nous en plaindre ? Et n'avons-nous pas lieu au contraire de nous en féliciter ?

Il n'est pas de frontière, que nous sachions, pour la littérature, et c'est tout au moins à la littérature que, nos voisins et nous, pouvons en toute raison appliquer le mot si souvent répété de Louis XIV. Mais n'est-ce pas, pour notre société, une satisfaction bien grande et en même temps un honneur, de voir notre voisine, que nous pourrions appeler notre sœur,

rechercher nos suffrages, briguer nos couronnes et soumettre ses œuvres à notre jugement ?

Devons-nous, d'autre part, nous étonner de ce que nos voisins l'emportent, à nos concours de poésie catalane, sur nos compatriotes, tant par le nombre que par le mérite des compositions ? Il faudrait d'abord ignorer absolument ce qui se passe chez eux, touchant la langue catalane, et ne pas tenir compte ensuite du degré d'infériorité où se trouve l'étude de cette langue, ainsi que son usage, dans notre pays.

La Catalogne a entrepris, depuis bien des années déjà, avec une énergie, une constance et une opiniâtreté vraiment incroyables, le relèvement de sa langue maternelle, de cette langue qui est aussi la nôtre.

Ce mouvement intellectuel, qui semble tenir du prodige, et qui est dans tous les cas un des grands phénomènes de notre époque, prit naissance dans la capitale même de cette belle et intelligente région.

Les hommes les plus éminents, les plus recommandables par leur talent et leur science en furent les promoteurs. Parmi eux figurent, au premier rang, des membres de l'Académie royale des Belles-Lettres, des doyens et des professeurs de Facultés, des magistrats, des littérateurs et des écrivains d'un grand mérite, tels que : Joaquim Rubió y Ors, un rival de Lamartine, Manel Milá y Fontanals, Victor Balaguer, le Shakespeare catalan, actuellement ministre de la reine régente, Antonio de Bofarull, Marian Aguiló, le grand philologue, connu des savants du monde entier.

Sous l'impulsion de tels hommes, le mouvement devait nécessairement s'accroître et se développer



rapidement. Il s'étendit en effet et se généralisa bientôt dans toute la Catalogne, provoquant partout un réveil soudain, un élan irrésistible.

Des poètes surgirent, des auteurs dans tous les genres se formèrent, et la renaissance ne tarda pas à s'affirmer par des œuvres qui s'imposèrent à l'attention des gens de lettres.

Il serait trop long de retracer ici toute les phases de ce mouvement, qui est sans exemple dans l'histoire. Nous laisserons également à d'autres le soin de le juger, de lui attribuer le caractère qui lui convient. Mais, en notre qualité de témoin, impartial et assidu, de sa marche et de ses progrès, devant les résultats qu'il a donnés et qu'il donne tous les jours, nous ne pouvons nous empêcher de dire que la renaissance, la restauration de la langue catalane, de l'autre côté des Pyrénées, est un fait accompli.

Oui, la Catalogne a dès à présent, dans son idiome naturel, une littérature qui lui est propre, et qui, bien que née d'hier, est déjà des plus complètes, et, pouvons-nous ajouter, des plus florissantes, ayant son théâtre, sa tribune sacrée, sa presse et ses revues périodiques, son Parnasse et jusqu'à son épopée. Un de ses détracteurs a reconnu lui-même que la langue catalane, au moment actuel, ne comptait pas moins de six cents écrivains ou poètes.

On comprend dès lors que les conditions de la lutte entre nos voisins et nous ne soient pas égales, et qu'elles ne puissent pas l'être de longtemps. Que nos compatriotes, qui se vouent au culte de la langue

catalane, ne se découragent pas cependant. Ils ont fait, nous le proclamons bien haut, un pas immense cette année. Leur contingent à notre concours se signale par des progrès très sérieux dans l'étude de la langue. Qu'ils persistent donc, malgré tout, et leurs efforts, nous leur en donnons l'assurance, ne tarderont pas à être couronnés de succès.

Notre Société est d'ailleurs toute disposée à les seconder. Elle a le désir formel de faciliter l'accès de ses concours aux poètes du Roussillon ; elle y avisera, nous sommes autorisé à le dire, soit en instituant des prix spéciaux pour les catalans de France, soit par d'autres moyens.

Pour beaucoup de gens, et même pour des Roussillonnais, le catalan, nous le savons, est loin d'avoir l'importance d'une autre langue. Certains ne veulent voir en lui qu'un patois vulgaire, qu'il ne vaut pas la peine d'apprendre, et dont on ne doit pas s'occuper. Mais on confond, peut-être parce qu'on le veut bien, peut-être par ignorance, notre véritable idiome, la langue que parlaient nos pères, cette langue si pure et si correcte, si expressive, si énergique et si mélodieuse à la fois ; la langue claire et concise, dans laquelle a été écrit, en 1212, le premier code marchand, qui a servi de modèle et de base aux codes maritimes des autres nations ; cette langue polie et élégante, qui fut longtemps la langue des cours d'amour, des académies et des tribunaux, avec le jargon informe, sans règle et sans orthographe possible, mélange en effet de tous les patois, que l'on entend dans nos rues ; absolument comme si on allait prendre le langage des halles de Paris ou celui de

certains départements, pour notre belle langue française, si noble et si académique.

Le catalan a été abandonné à lui-même, dans notre pays, et délaissé depuis longtemps par ceux qui auraient pu lui conserver sa valeur et sa dignité ; il a subi le sort d'une terre qui, laissée en friche et sans culture, se couvre bientôt de ronces, d'herbes mauvaises, de plantes parasites. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne connaît pas du tout le vrai catalan, et c'est pourquoi on le dénigre.

Est-ce à dire cependant que, si nous engageons à l'étude de la langue catalane, si nous nous efforçons d'apprendre nous-même cette langue, regrettant de ne l'avoir que trop désapprise, si nous la recommandons, si nous cherchons enfin à la relever du discrédit immérité auquel on la condamne, ayant cela seul de commun avec nos voisins, nous entendions prendre fait et cause pour ce qui se passe chez eux, et nous mêler de leurs querelles ? Point du tout. Nous admirons certainement les efforts qu'ils ont faits et ceux qu'ils ne cessent de faire pour restituer à la langue de nos pères le respect et le prestige qui l'entouraient autrefois ; nous applaudissons de grand cœur à leurs succès, mais voilà, par rapport à eux, notre unique rôle, notre seule prétention. Nous sommes catalans, nous voulons rester catalans, oui ; mais sans rien perdre, sans rien sacrifier de notre glorieux titre de Français, que nous soutiendrons, s'il le fallait encore, ce qu'à Dieu ne plaise, comme l'ont soutenu toujours les Roussillonnais, soit au col de Banyuls, soit à Peyrestortes, et, plus récemment, à Beaune-la-Rolande et à Villersexel.

Suivons donc sans crainte, dirons-nous à nos compatriotes, suivons-le, avec tout l'intérêt qu'il commande, ce vaste et prodigieux mouvement, qui s'opère si près de nous et qui a pour but en définitive la réhabilitation de notre langue maternelle ; et nous au moins, à qui il doit en coûter si peu, étudions-la, cette langue, connaissons-la, et nous cesserons de la mépriser, et nous en apprécierons la richesse, nous en sentirons la force et l'éloquence, nous en goûterons la douceur, nous en admirerons les beautés merveilleuses répandues à profusion dans des œuvres destinées à la rendre impérissable.

Au chantre immortel de l'Atlantide et du Canigou nous devons cette année le plus bel éclat de notre concours de poésie catalane. C'est Verdaguer qui nous a envoyé, tout comme un poète ordinaire, l'ode intitulée « Los dos campanars » (Les deux clochers).

Il nous serait impossible de donner même une idée de cette magnifique prosopopée, sans faire l'analyse de chaque strophe, de chaque vers, et de chaque mot qui la composent.

Le souffle divin, « mens divinior », y règne d'un bout à l'autre ; et c'est d'un bout à l'autre la même puissance, la même grandeur, la même élévation de pensées, la même magnificence d'images, la même richesse et la même beauté d'expressions. Partout le coup d'aile triomphant, l'envolée sublime du plus grand de nos poètes, de celui qui tient à la fois, nous le répétons après bien d'autres, du Tasse et de Milton.

Le poète Verdaguer, qu'il serait plus juste d'appeler notre poète, le poète du Roussillon, qu'il a chanté

comme jamais poète ne l'a fait, a pris encore, pour sujet de son ode, deux de nos grands débris d'un autre âge : le clocher de Saint-Martin du Canigou et celui, qui subsiste encore, des deux géants de pierre s'élevant autrefois au-dessus de la superbe abbaye de Saint-Michel de Cuxa, dans la vallée de Codalet.

A ces divers titres, l'ode envoyée à notre concours par Verdaguer nous est on ne peut plus précieuse et nous devons être fiers de pouvoir inscrire une telle œuvre dans les annales littéraires de notre Société.

Verdaguer, pour se conformer aux prescriptions de notre programme, a cru devoir cacher son nom sous une enveloppe cachetée. Mais, de même que, devant un tableau de Michel-Ange, de Murillo ou de Raphaël, aucune hésitation n'est possible, de même la Commission, avant d'ouvrir le pli qui le recouvrait, avait déjà vu étinceler le nom de son auteur, dans l'œuvre magistrale qui lui était soumise.

La Commission a été plus embarrassée pour assigner à cette composition un rang qui fût en rapport avec son mérite et avec la grande personnalité de son auteur.

Le prix unique, dont elle pouvait disposer, était loin de suffire. D'un autre côté, ce prix était réclamé par d'autres pièces, sans contredit très belles et très poétiques, que la Commission aurait été forcée de laisser sans récompense, ce qui eût constitué à ses yeux une véritable injustice. Elle a donc, à l'unanimité, décidé de mettre et de déclarer hors concours l'œuvre de Don Jacinto Verdaguer et de décerner au

grand poète une couronne de laurier, comme le seul hommage digne de lui.

Quinze pièces, en dehors de celle de Verdagner, se disputaient le prix de la poésie lyrique.

La Commission, après un examen attentif et consciencieux, a attribué le prix *ex æquo* aux deux compositions suivantes, qui lui ont paru d'un égal mérite :

*La Espigolera* (La glaneuse).

*Los companys del home* (Les alliés de l'homme).

*La Espigolera* est un petit poème idyllique, très moral, très pur et très gracieux dans la forme, et fort bien dramatisé. L'auteur, M. Manel Ribot y Serra, y raconte les amours, les peines et la mort d'une jeune fille de village, séduite et abandonnée ensuite par son séducteur, toutes choses qui ne sont pas nouvelles assurément, mais que le poète a su rajeunir et orner de couleurs toutes particulières, qui en font un tableau délicieux. Le style de cette pièce est d'une pureté et d'une élégance remarquables, et pourrait servir de réponse à ceux qui prétendraient encore que la langue catalane n'est bonne qu'à exprimer des pensées vulgaires et des sentiments plus ou moins grossiers.

*Los companys del home*, dont l'auteur est M. Apeles Mestres, poète et dessinateur en même temps, très connu et très estimé, est une sorte de parabole, une allégorie qui nous reporte aux premiers temps du monde.

L'homme et la femme sont chassés du Paradis terrestre. L'Ange du Seigneur les repousse ; il leur crie : « Va-t-en d'ici, race infortunée, va-t-en ; mais n'oublie pas que la tempête gronde dès aujourd'hui sur ta tête,

prête à fondre sur toi et à te noyer. lorsqu'elle submergera les terres. » Mais l'arbre de la montagne reprend : « De mes branches fais-toi une cabane solide, et je te préserverai de la pluie et des tonnerres. » — « Sue, dit l'Ange. La terre, mère jusqu'à présent féconde, stérile désormais, te refusera le fruit de ses entrailles. » Mais le bœuf murmure : « Fais-moi une charrue, enfonce-la dans la terre, et moi, j'en ferai sortir autant de fruit que tu puisses en désirer. » — « Veille, dit l'Ange ; car, si tu t'endors, les fruits, dans lesquels tu aurais mis tes espérances, l'oiseau qui vole viendrait les cueillir. » Mais le coq répond : « Garde-moi près de toi, et je te dirai l'heure du travail, soit que le soleil se lève, soit que la nuit approche. » — « Songe, dit l'Ange, que, des montagnes, des bêtes malfaisantes viendront sur tes terres prendre leur nourriture aux dépens de tes labeurs. » Mais le chien dit : « Garde-moi, et je te conduirai sûrement à travers ton domaine, et te découvrirai la bête méchante qui pourrait te nuire. »

Et l'homme s'entoure de ses alliés.

L'Ange s'en retourne au ciel. L'homme, arrivé au pied de la montagne, reprend haleine, y construit sa cabane, puis il se repose et s'endort.

A peine le coq s'est mis à chanter, l'homme attache la charrue au bœuf, et commence le travail ; et la terre, cédant au bras qui la fatigue, se couvre de semence et la semence pousse.

Viennent le daim, l'isard, le lapin, le sanglier, qui dévastent les champs et en arrachent la graine. Alors le chien, en glapissant, franchit monts et vallées ; et

l'homme, mal armé pour la première chasse, partant à la suite du chien, atteint l'isard, abat le sanglier et enfonce le premier dard.

Enfin, la nuit arrive. L'homme revient à sa cabane, et, tout fier, il présente à sa compagne fidèle, la bête toute saignante que sa main a abattue, ainsi qu'une riche poignée de fruits arrosés de sa sueur.

Et, lorsqu'il voit le chien triomphant, le regard tout joyeux, s'étendre à ses pieds, lécher sa main fatiguée; et le bœuf dans un coin ruminer, la paupière à-demi close; et le coq sous le toit veiller toute la nuit; lorsqu'il voit tout cela, tandis qu'au dehors il pleut et il tonne, et qu'il sent se poser sur son front un chaste baiser de femme, l'homme, dans un transport d'amour, se trouve heureux. Il bénit presque sa faute et oublie le Paradis.

Le poète aurait pu ajouter que l'homme oublie aussi trop souvent le Créateur, à qui il est redevable de tant de biens, dont il jouit. Quoiqu'il en soit, la parabole, allégorie ou fable, imaginée par M. Apeles Mestres est très ingénieuse, et il l'a traitée non seulement d'une manière très poétique, mais encore avec la simplicité et la grandeur qui conviennent à un sujet et à un récit bibliques.

De la fable à la légende il n'y a pas loin. Il n'y a pas un écart bien considérable non plus, quant au mérite littéraire, entre la pièce allégorique dont nous venons de rendre compte et de donner la traduction, et la légende intitulée : « Lo roch del frare, » (Le rocher du moine), présentée au concours par un de nos compatriotes, le très honorable chanoine Boher, du chapi-



tre de la Cathédrale. Cette légende a cours depuis un temps immémorial dans le haut Vallespir.

Sur la route qui va de Prats-de-Molló à la Preste, l'œil du voyageur se porte sur un bloc de granit ayant absolument l'aspect et la forme d'un moine, couvert de son capuchon, en prière, à genoux et un livre à la main. La légende prétend qu'un moine du couvent de Sainte-Madeleine, qui était situé à une petite distance du Coll d'Ares, ayant quitté la demeure sainte, errait dans les montagnes, en proie aux obsessions de l'esprit du mal.

Un jour, désolé de sa situation, il se mit en prières et pleura si amèrement que le Ciel eut enfin pitié de lui. Il fut délivré du démon et absous. Mais, pour pénitence, Dieu lui imposa de prier, à genoux, à cette même place, jusqu'à la consommation des siècles. Telle est la légende del Roch del frare, connue de cette contrée et que M. Boher a mise en vers, nous nous plaisons à le dire, avec un plein succès et un vrai talent poétique.

La Commission n'ayant pu disposer d'un autre prix, estimant toutefois que l'œuvre du chanoine Boher mériterait mieux qu'un simple accessit, tout en lui décernant le premier de ceux-ci, a décidé que la légende del Roch del frare sera insérée exceptionnellement au Bulletin de la Société, les pièces couronnées ayant seuls droit à cet honneur.

C'est à une demoiselle, à Dónya Enriqueta Paler y Frullol, de Figüeres, que nous avons attribué le second accessit, pour l'ode « Gloria d'Espanya ». La gracieuse muse catalane fait le panégyrique du grand ministre

de Ferdinand et d'Isabelle-la-Catholique, du Richelieu de l'Espagne, le Cardinal Ximenés de Cisneros. Il y a dans l'ode de Dónya Enriqueta de beaux vers, et le style en est très correct, très élégant et parfois même vigoureux.

Un troisième accessit a été décerné à la pièce intitulée « La filla del Batlle » (La fille du maire), dont l'auteur, M. Victor Brosa y Sangerman, n'est pas un inconnu pour nous. Au dernier concours, c'est lui qui obtint le prix de poésie humoristique, pour sa jolie pièce « Gelosia » (Jalousie), que tout le monde a lue avec plaisir dans notre Bulletin. M. Brosa y Sangerman n'a pas été aussi heureux cette année. Il a traité son sujet d'une manière trop succincte, ce qui rend la relation un peu obscure. Il a usé, en outre, de certaines licences qui nous ont paru un peu forcées ; telles sont : la contraction de *morir*, (mourir), en *mir*, et celle de *lliri* (lis) en *llir*, qui ne se comprennent que par le sens. Nous espérons que M. Brosa y Sangerman se rattrapera au prochain concours et qu'il reprendra le rang auquel lui donnent droit sa valeur personnelle et sa verve poétique.

Nous avons encore à citer, parmi les autres pièces qui ont attiré l'attention de la Commission, une petite pièce « Lo rossinyol » (Le rossignol), envoyée par M. François Marteau, de Perpignan, et un chant « Rosselló », à la gloire de notre bien-aimé pays, par Lo Pastorellet de la vall de Céret.

Le prix de poésie humoristique avait dix concurrents. Sur ce nombre, un seul s'est imposé sans conteste au choix de la commission. La pièce que nous avons jugée

digne d'être couronnée a pour titre : « Lo company del Rey En Jaume », (Le compagnon du roi Jacques, Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon surnommé le Conquérant).

C'est une chanson de geste, du genre héroï-comique, d'un style à l'avenant et qui serait parfaite si ce n'étaient quelques trivialités et un ou deux anachronismes, voulus sans doute, mais qui ne sont pas de très bon goût.

L'heureux auteur de ce poème est le même qui a obtenu le prix de la poésie lyrique, M. Manel Ribot y Serra ; ce qui prouve que ce poète a plusieurs cordes à son luth, et en même temps que la langue catalane s'adapte aussi bien à l'un et à l'autre genre, lyrique et humoristique, suivant qu'on sait la manier.

Un seul accessit a été décerné à une pièce intitulée « Las estisoras », (Les ciseaux), sorte de monologue satyrique assez piquant, dont l'auteur est M. Joseph Martrus, de Manresa.

C'est par cette pièce, dont le titre est assez significatif, que nous terminons notre rapport. Puissiez-vous ne pas trouver que nous aurions dû le commencer par elle !

Deux pièces en un des dialectes du Languedoc restent à mentionner. Bien que notre programme soit muet en ce qui concerne les dialectes languedociens, nous avons fait apprécier les deux pièces dont il s'agit par notre éminent collègue M. le colonel Dumas, qui les a jugées dignes d'être mentionnées. Elles sont l'œuvre l'une et l'autre de M. Rogues, instituteur à Ribaute (Aude).

## LA ESPIGOLERA

PAR

**Don Manel RIBOT Y SERRA, de Sabadell.**

(Pièce couronnée au concours de 1886).

---

*Tots tornan y ell no vé.*

Tan bon punt la florida primavera,  
alegre y riólera,  
prèn comiat del estiu á corre cuyta,  
y desfullant las flors de sa corona  
un rich present nos dona  
de primerenca y regalada fruyta.

Espigna un corn ; y sa armonía estranya  
retruny per la montanya  
fins que l'eco llunyá sa veu esborra.  
y al sentirlo. s'ajuntan afanyosos  
los segadors ayrosos  
de la gentil y bella Vali d'Andorra

En son sarró de pell de llop, penjada  
la dalla ja esmolada,  
ab sa lluentor los raigs del sol destría,  
desfent la llum en espurnants centellas  
de coloraynas bellas  
que l'arch de Sant-Martí li envejaría.

Emprén camí la colla segadora ;  
la gralla espignadora  
ab sa dolsa tonada 'ls acompanya,  
y 'l cap de colla, á qui tothom venera,  
arbola la bandera  
de la Verge gentil de la Montanya.

¿ Hont van los segadors ? Bo y fent sa via,  
cantan ab alegría,  
del ample Pirineu pujan la cresta,  
fins qu 's mostra á sos ulls, bella y galana,  
la encisadora plana  
del ample Urgell, vestida com de festa.

¡ Quin bó dona dé veurer, quan amigas  
ensenyan las espigas  
son granet d'or voltat d'arestas rudas,  
formant, en camps inmensos aplegadas,  
un mar d'onas dauradas  
que van y venen per l'oreig mogudas !

La sega ha comensat ; y quant la colla  
d'assí y d'allá sorolla  
lo blat que va segant ab forsa activa  
alegre com la alosa matinera  
la tendre espigolera  
saltironant de goig al camp arriba.

¡ Prou que 'ls coneix als segadors d'Andorra !  
d'assí y d'allá ella corra  
y á sos amichs d'antany ab goig saluda ;  
los segadors festejan sa arribada  
y ab l'ànima encisada  
li donan plens d'amor la henvinguda.

¡ Si 'n te de gentilesa y de bon ayre  
la filla del salmayre  
que vá resant los salms de porta en porta !  
De tristor en son rostre may n'hi vehuen  
Si nó quant li retrehuen  
lo dols recort de sa mareta morta.

Los esclats de son goig son lo sossego  
d'aquell salmayre cego  
qu'estima á sa filleta ab fol desvari,  
y mentres que, cantánt alegre y sola,  
pe 'l camp ella espigola,  
ell diu salms al portál del santuari.

¡ Que hermosa n'es ! Sa rossa cabellera  
voleyá al vent lleugera.  
com las espigas d'aquells camps daurada :  
son sos ullets de blau de cel purissim.  
y enclou un goig castissim  
l'infinita dolsor de sa mirada.

Sa veu recorda á la encisera merla :  
sas dents son mareperla,  
lo magrané en sos llavis treu florida  
y en sas galtetes puras y rosadas  
s'hi vehuen retratadas  
las dotce primeveras de sa vida.

Los segadors, al veurela tan bella,  
diguerenli Rosella ;  
y aquet mot escayent feu tal forrolla,  
que escampantse ben prest per l'encontrada,  
per tot fou batejada  
ab lo nom que van darli 'ls de la colla.

Cantánt com una alosa matinera  
pe 'l camp corra lleugera  
y espigola ab afany y sens fadigas ;  
entremitj del rostóll descalsa corra,  
y 'ls segadors d'Andorra  
adés deixan per ella poms d'espigas.

Lo cant sempre en sos llavis treu brotada ;  
sa alegre refileda  
escampa arreu delit, goig y armónia :  
sos cants son sempre dolços y xamosos  
cansons d'aymants ditxosos,  
esclats de primavera y d'alegria.

— Canta *La filla del marxant* — li crida  
un segador ; y ardida  
Rosella li respon : — No pas per are ;  
la canto sols quant es la fulla morta,  
y vaig de porta en porta  
almoyna demanant ab lo meu pare —

Y canta y riu ; y fent com la formiga,  
espiga sobre espiga  
afegeix á la garba, riólera ;  
y quant plega la colla dels d'Andorra  
recull sa garba y corra  
á cercar á son pare falaguera.

Ja acaba 'l Juny ; la sega també acaba ;  
la colla alegre y brava  
ab poms d'espigas sa bandera adorna,  
y deixant del Urgel la plana inmensa  
ab alegroya pensa  
cap á la Vall de sos amors retorna.

La Rosella retorna á la cabanya  
del peu de la montanya  
á endolsir de son pare la tristesa ;  
del vell salmayre que al sentí á sa filla  
li sembla que 'l sol brilla  
per escalfar l'hivern de sa vellesa.

— Mon pare, ja só aquí ; ja tots son fora  
la colla segadora  
ja retorna á la Vall ; la sega acaba.  
— Ja he sentit cap al tart á la cuereta  
alegre y satisfeta  
que la cansó de « blat segat » cantava.

Desd'avuy ja tindreu ma companyia ;  
jo hos serviré de guia  
y á captár tornarém de poble en poble ;  
quant torni 'l mes de Juny, altre vegada  
jo tornaré encisada  
á espigolar al camp ab goig mes doble.

Y tornan altres Junys ; l'espigolera,  
alegre y riólera,  
á espigolar al camp torna enjohida ;  
com sempre va cantant, sens adonarse  
que acaban de contarse  
las quince primaveras de sa vida.



De sos pits las poncellas se desclouen  
y 's tornan flors y 's mohuen  
infantse ab son respir com las onadas ;  
mes ella no ho véu pás, ni sols s'adona  
de que mes d'un li dona,  
ab ulls provocatius, ardents miradas.

Sense temensa canta la Rosella :  
¡ que sap la pobre aucella  
del parany amagat 'hont se'n vá á raure !  
¡ Que sap, que sap la matinera alosa  
dels mirallets que posa  
lo cassador per poguer ferla caure !

¡ Que sap del mont la pobre espigolera  
que alegre y riólera  
va corrent per les blats tan feynadora !  
Es del blat del amor xamosa espiga :  
Rosella, dolsa amiga,  
¡ Deu te quart de la dalla segadora !

Mes, com la'n guardarà si ran d'orella  
li parla ja á Rosella  
un gentil segador que l'ha ovirada ;  
si ella l'escolta ab goig, si ja suspira  
y ab ulls d'amor se 'l mira  
com la flor de son nom ruboritsada.

¡ Si la colla mormola y butcinega  
perque un company no sega  
y distret s'ensagnanta 'ls dits malmesos ;  
si fins un segador de dir acaba  
que mentres ell segaba  
ha sentit prop seu remor de besos !

¡ Pobre Rosella ! Quant la nit arriba  
no còrra pás activa  
á cercar á son pare en la montanya;  
hi va pausadament perque li prega  
al acabar la sega  
un gentil segador que l'acompanya.

Hi va pausadament ; y quant no vehuen  
als segadors, s'assehuen  
vora de la font en la verneda umbrosa ;  
y Rosella, naixent á nova vida,  
escolta embadalida  
del amor l'armonía misteriosa.

Son pare no sap res ; en sas palpebras  
hi regnan las tenebras ;  
en sos ulls sempre es nit, may s'hi fa dia ;  
¡ Oh, si ell sabés qu'es ja la nit entrada  
quant sa Rosella aymada  
torna del camp y á la cabanya 'l guia !

La sega s'acabat ; cantant joyosos  
los segadors ayrosos  
retornan á la Vall ab dítxa folla ;  
y al arrivá á la font de la verneda  
á la ressaga 's queda  
lo segador mes jove de la colla.

Prou coneix son tírat y gentil ayre  
la filla del salmayre  
qu'entre l'arbreda avansa díssortada.  
y al veurel sol, apressurant sos passos.  
se llensa á 'n als seus brassos  
y arrenca un plor amarch desconhortada.

— Ma ausència serà breu, adeu ma aymia  
adeu, en mi confia ;  
la fè que t'he jurat es santa y pura ;  
jo tornaré gentil espigolera  
ans que la neu primera  
del ample Pirineu caigui en l'altura. —

Rosella 'l veu partir, y disortada  
espera sa tornada.  
; Si n'ha caigut de néu desde llavoras !  
Ha passat la tardór, l'hivern arriba,  
y encare ab ansia viva  
espera á son ayman á totas horas.

— Rosella, diuli 'l vell, l'hivern comensa,  
y ab sa fredor intensa  
d'aquest rústich alberch furient nos gita ;  
y la néu rosdolant per la montanya,  
damunt de la cabanya,  
com si 'ns volgues xafar, se precipita.

Comensem del ivern los romiátjes ;  
anemsen als vilatjes,  
hont lo fret no desplega tantas furias,  
á mendicár las benehidas sóbras  
que 'ls richs donan als pobres  
á cambí de mos salms y tas cantúrías. —

Y barrotán la rústega cabanya  
del peu de la montanya,  
van á captar per pobles y masías ;  
; mes ay ! la dolsa veu de la Rosella  
no es pas la veu aquella  
qu'entrava fins al cor en altres días

Quan ans *La filla del marçant cantava*,  
mentres tothom plorava  
ella somreya ab goig, falagadora,  
¡ mes ay ! quan are canta la pobreta :  
*Amor sou pesanteta*,  
Se 'n riu tothom y es ella la que plora.

-- Mon pare, l'atmetller ja trau florida,  
lo mont torna á la vida,  
l'aureneta gentil pe 'ls camps ja salta ;  
ja ha finit del ivern lo romiatje,  
anemsen del vilatje,  
tornemsen al alberch, jo estich malalta. —

Y tornan á sa llar ; la neu darrera  
cayent en la galera,  
qu'essoptat lo retorn ben be 'ls ho mostra ;  
y ab la forsa del llamp greu feridura  
al pobre vell tortura,  
y en l'agonia de la mort lo postra.

— Mon pare, jo hos he mort ! — Rosella crida  
febrosa, esbalahida,  
plorant amargament sens frè ni treva ;  
mentres lo vell que viús dolors soporta,  
en vá ab sa boca torta  
pugna per dir : M'moro. filla meva.

Un rogall posa terme á sa agonía ;  
plorar ella voldria  
y ressecant son plor xardors estranyas.  
ensempe qu'ab un vagit que remoreja  
sent qu'un nou ser forceja  
per esquinsar lo vel de sas entranyas.

.....

L'arbre ha caigut ; sa soca revellida  
    á un tany va donar vida,  
y lo tany ha fruytat á sa caiguda ;  
al infant deslliurat besa una mare,  
    y plora per son pare  
agenollada y pe 'l dolor retuda.

¡ Ay que tarda á passar la primavera !  
    la pobre espigolera  
espera 'l mes de Juny ab greu frisansa,  
per lo retorn dels segadors suspira,  
    y encara hi há una guspira  
en lo caliu somort de sa esperansa.

Guspira benhaurada que podria  
    tornarne l'alegría  
la esperansa y 'l goig á un cor que plora,  
á la pobre y gentil espigolera  
    que ab viu afany espera  
lo retorn de la colla segadora.

Ja espigna 'l corn ; baixant per la collada  
    ab la bandera alsada  
ja de la Vall los segadors arriuan ;  
y ab ulls esparverats cerca una mare  
    de son filllet al pare,  
fins de mirar las llágrimas lí privan.

Prou la coneixen tots ; prou lí somriuen  
    y dolsos mots lí dihuen  
mentres passen cantánt ab ditxa folla.  
; mes ay ! en va Rosella dissortada  
    lo cerca esparverada  
destriant ab sos ulls tota la colla.

Tots tornan y ell no vé | Pobre Rosella !  
en vá sa ullada bella  
cerca ab febrós afany une esperansa ;  
y veu passar als segadors ayrosos  
que van cantán joyosos  
cansons plenas d'amor y de gaubansa.

Prou la coneix la colla segadora ;  
mirantse 'l nin que plora  
diuli un d'ells al passar : — Bon goig te 'n vinga ;  
en fruytár no has sigut pas tardanera,  
gentil espigolera ;  
ben sahonat es lo fruit ; Deu te 'l mantinga !

— Bons segadors, la Verge hos protegeixi  
y á tots hos beneheixi :  
digaume 'hont es l'aymant que 'l cor espera. —  
Los segadors mitj astorats se miran  
y tristament suspiran  
sens respondre á la pobre espigolera.

— Segadors, jo hos ho prech per vostre mare,  
digaume 'hont es lo pare  
d'aquest fill meu, calmaune ma agonía.  
— Aquell que 't deya amors mentre segava  
ahi s'enmullerava  
ab la mestressa d'una gran masia.

Los segadors se 'n van per la dressera ;  
girant los ulls enrera,  
no cantan com avans ab ditxa folla.  
Muts y plorosos van seguint sa via :  
si algu 'ls vegés diria  
qu'ha caigut algun llamp damunt la colla.

Rosella 'ls veu partir esferehida  
y trista y arraulida  
sosteniment demana al tronch d'un arbre ;  
y sent damunt son cor caure una llosa  
gelada, esgarrifosa,  
que escampa per son cós la fret del marbre.

Se vinclan sos genols ; resta amarada  
d'una suor gelada,  
son respir es penós, sos ulls s'entelan,  
y en terra cau besant lo fill que adora.  
y 'l pobre infantó plora  
perquè 'ls petóns de sa mareta 'l gelan.

La nit de Juny mes estrellada y pura,  
en mitj de sa hermosura  
amaga l'agonía d'una mare ;  
y al esfullarse en terra la Rosella,  
al cel naix una estrella  
que vetlla per un fill que no te pare.

---

# LOS COMPANYS DEL HOME

PAR

**Don APELES MESTRES, de Barcelone.**

(Pièce couronnée au concours de 1886).

---

## I

La llum s'apaga : la veu suprema  
fulmina irada son anatema ;  
s'obran las portas del Paradis,

y empeny al home y à sa companya  
l'Angel fatidich que 'ls acompanya  
cridantlos : — Marxa, rassa infelis !

Marxa y no oblidis que la tempesta  
brama desde are sobre ta testa,  
pera negarte cuan negui 'ls camps. —

Y respón l'arbre de la montanya :  
— Feste ab mas branca ferma cabanya  
y he de guardarte de pluja y llamps.

— Suha ! diu l'Angel ; la terra mare  
fins avuy fértil, erma desde are,  
los fruyts que entranya t'ha de negar. —



Y 'l bou murmura : — Fesme una rella,  
clávala en terra, y 't treuré d'ella  
tant com en somnis pots desitjar.

— Vetlla l diu l'Angel ; si t'adormias,  
los fruyts que enclogan tas alegrias  
l'aucell que vola l' haurá cullit. —

Y 'l Gall contesta : Ténme à la vora  
y de la feyna jo ' t diré l'hora,  
que 'l sol se llevi, ó' fassi nit.

— Pensa, diu l'Angel, que de las serras  
bestiá indómit vindrá à tas terras  
à alimentarse de tos afans. —

Y 'l gos diu : Guárdam per conduhirte  
dret à tas terras y descubrirte  
la esquerpa fera que 't causi danys.

Y 's volta l'Home de sos companys.

## II

L'Angel s'en torna al cel ; al peu de la montanya  
l'Home reprén halé, y aixeca sa cabanya,  
y reposa y s'adorm.

Apenas canta 'l Gall  
posa la rella al bou y comensa 'l treball,  
y la terra cedint al bras que la capola  
se cubreix de llevar y la llevar grifola.

Vé la dayna, l'isart y 'l cunill y 'l singlá  
y devastan los camps y 'ls arrencan son gra.

llavors lo gos clapint serras y valls traspassa  
y l'Home, mal armat per la primera cassa,  
parteix darrera 'l gos, y aconsiga l'isart  
y revolca 'l singlá y enfonza 'l primer dart.

En fi cuan vé la nit y torna á sa cabanya  
y ofereix orgullós á la fidel companya  
la bestia sanguejant que sa ma ha derribat  
y 'l rich manat de fruyt ab son suhor regat ;  
cuan veu lo gos triumfant, joyosa la mirada,  
esténdres á sos peus llepant sa ma cansada,  
y 'l bou en un recó remugant mitx-dormit  
y 'l gall sota 'l teulat vetllant tota la nit ;  
cuan aixó veu, en tant que á fora plou y trona,  
y sent sobre son front posarse un bes de dona...  
en un transport d'amor se reconeix felís,  
beneheix son pecat y oblida 'l Paradis.

---

# LO ROCH DEL FRARE

PAR

M. l'abbé BOHER, chanoine de la Cathédrale de Perpignan.

---

## LÉGENDE

Publiée exceptionnellement par décision de la Commission

DU CONCOURS DE 1886.

---

Del temps vell los recorts qui 'ls guarda vuy encara ?  
Las llegendas s'en van. Una en lo Vallespir  
M'han contat, que d'oblit jo voldria impedir :  
La llegendia del Roch del Frare.

Gay excursionista o planyvol malalt,  
De Prats cap a la Presta, hermosa carretera  
Vos encanta, del Tech vorejant la ribera  
Fins a l'estació thermal

De metros lo segon miler la via a pena  
S'en va descapdellant, quan vostre ull admirat  
Ovira objecte estrany que del cim d'un Serrat  
Domina, coronant la trena.

Es un frare a genolls, en mans un llibre obert,  
Frare da dur granit, y mes gran que natura.  
Aqui está, recullit, en humil positura,  
De caputxa lo cap cobert.

De Miquel Angel, si, sembla una obra cumplida  
D'aqueix frare de pedra 'l dibuix colossal :  
Justas proporcions, aspecte natural ;  
En tot harmoniosa mida !

Apropemnos, veiam, sím voldrà dir a mi,  
Qui l'ha plantat al cim de la serra espadada ;  
Y perque sempre está, la caputxa tirada.  
En prech etern, cara 'l cami ?

Mentre jo vaig pujant, l'estatua gegantina  
Se trasmuda, y sa forma humana 's desvaneix.  
Lo frare, es un penyal, que l'ull del home uneix,  
Quan la ma del temps l'embocina.

La distancia, dels ulls crea l'illusio.  
A pintarvos un frare 'l penyal no se presta  
Sinó quan de prou lluny, del cami de la Presta  
Sobresurt al cel lo turó.

Lo poble, qui dins tot vol trobar maravella,  
Vegent lo Roch del Frare a tal punt singular.  
De tragica llegenda ha sabut l'adornar ;  
Llegenda agust meu bastant bella.

L'any mil, apenas nat, vageix dins son bressol.  
Es lo més de Janer, més poch amat del Sol.

Un frare del Convent de Santa-Margarida (1)  
Surt : Un zel amorós per son proxim lo crida.  
Hont va ? Qui sab, s'ha dit, si un pobre viatjer  
Haurá pas, infelis, perdut via y sender  
Dins l'espessa foscó de las negras bosquírias  
Que vesteixen los monts ja des de vint centúrias ?  
De la tarda a las tres surt donch frare Miquel,  
Angel socorredor enviat per lo cel,  
Garrot en má, sarró provehit a l'esquèna,  
Y, lo que dins cert cas mes prompte trau de pena,  
Botilla de vi vell, calent y generós.

Neva, neva a grans flochs, fa un temps esgarrifós.  
Un fret a vos gelar las paraulos en l'ayre,  
Un vent huracanant que en torb la neu enlayra.  
Tapant vos a mitj coll la respiració.  
Nostre frare Miquel (Santa inspiracio !)  
Del Coral al veynat va dirigint sa cassa.  
De cop, s'es arrestat !... que sent ? qu'es lo que 's passa ?  
Dins son cor comogut un crit ha penetrat,  
Es crit de gent perduts, crit de desesperat !  
« Puja d'allá... del fons d'aquella corregada !...  
Aprèta 'l pas, arriba y veu (triste mirada !)  
Un home enreptahit y casi-mort de fret.  
Prop d'ell, sa jove filla, estèsa, a costat dret,  
Lo cap sobre al seu pit, pobreta ! esmortuhida.  
Lo frare als reanima, als retorna a la vida.

(1) Lo convent de santa Margarida, dependent del monastir d'Arles, y habitat per Benedictins d'aqueix mateix monastir, era posat al cim de la serra que porta encara lo nom de santa Margarida, a un quart d'hora de Coll d'Ares que separe Francia y Espanya, la vall de Prats y la de Comprodon. Los frares de santa Margarida, com los del convent del gran sant Bernat, oferihen refugi y emparó als viatjants perduts per la montanya en temps de borrasca y de mala tempestat.

Del seu vi vell uns glops fan cordial confort.  
« Seguime, lo convent dels naufrechs es lo port ;  
Als diu ; mes caminar no pot mes, mitj gelada.  
La noya. Fra-Miquel a coll l'ha carregada.  
Arriban al convent que ja fa negra nit.  
Aqui troban bon foch, bona taula y bon llit.

De cara angelical era la joveneta  
Dels brassos de la mort per fra-Miquel sostreta.  
El dur la produhi, diu la tradició,  
Del sant frare en lo cor molt fonda impressió ;  
Massa fonda y viva. ay, que 's fera tentadora.  
Ho compren l'infernai esperit : Des d'eixa hora  
Perdré 'l. si pot, per ella. es aqui 'l seu intent.

D'aquell die en enllà, may mes dins son convent  
No trobá, fra-Miquel, la calma y la dolçura.  
! Son ànima, fins aquí, guardá sempre tant pura !  
De quins mals pensaments ara l'obsessió  
Ven lo lligar ? Gran Deu ? y quina passió  
De sobde, dins son cor, l'insulta y l'humiliá ?  
« La noya que salví a perdrem servirta !  
« O Verge del Coral, guardeu me en vostra mà !  
« Protegiu me tambe. bon Angel Guardiá !  
« Pregau per mí al Señor que de mal me deslliure.  
» En tal tentació que mes no 'm deixi viure.  
Axi, dins sos combats. ansiós, fra-Miquel  
Prega, implora, gement. los aussilis del cel.  
Per dejunis freqüents dompta la carn rebel·la.  
De voltas. fins a sanch. de sa mà la flagel·la.  
Devant la Santa Creu de nostre Redemptor.  
Vessa a sos peus divins la pena del seu cor ;  
En lo temple, lo cap sobre la freda llosa.  
Dels plors los mes amarchs lo paviment arrosa

Que 'n trau ? Sempre agarrat es pel mal esperit.  
En repos, un moment, no 'l deixa, die o , nit  
Sempre, partot, ell veu la jove qu'ha salvada.  
Ara la veu al bosch, de neu encorbetada,  
Palida, esmortuhida, ab sos ulls apagats,  
Sobre son pit de verge en creu brassos plegats  
La veu, obrint los ulls, quan sa ma l'acalenta ;  
Sobre l'espatlla creu sentir la que s'assenta,  
Que passa la maneta al entorn del seu coll,  
O aixúga, quan la dú, son front de suor moll.  
Llavors li puja 'l cor ardent foguerada,  
Y a l'espatlla un dolor agut, com si cremada  
Fos per ferro ruhent. Lo terrible combat  
Que sosté contre al mal, lo te tot aplastat,  
Que no dorm, ay, que nits ! que no menja, ay. que dies !  
L'han ja mitj corsecat sas cruels insomnies.  
Enfonsats a mitj cap, atonits, per moments,  
De passió, sos ulls espurnejan, ardents,  
Que 's girés son cervell, a voltas se creuria.  
Ay, pobre fra-Miquel, qui ja us coneixeria ?  
Per fi, no poguent mes resistir, del convent  
Fuig en desesperat, com si 'l portes lo vent.  
Ara hont va ? — No sab ell hont lo duran sos passos.  
Si fugint de son mal se rumpessan los llassos !  
Ay, sa tentació lo segueix al galop.

Fosca, negra es la nit com la gola del llop.  
D'un fantastich brometj horrendas castelladas  
Lluna, estrellas del cel fan fugir espantadas.  
De cop, vers Canigó, Miquel vel serpejar  
Un llam, y sul moment, fondo, s'ohu fressejar  
Un tró, que despertant vint écos de filera,  
Ha fet, fins á Puigmal, fremir la cordillera.

En augment horrorós van tronada y llampechs,  
Negres nuvols entre ells lluytan, fan espatechs.  
Pel riberal de Prats, anima esgarriada,  
Fa sempre, fra Miquel, marxa desesperada.

Que son aqueixos Sers, fantastichs, com gegants,  
Qui s'enlayran, rient, y donantse las mans,  
Ronda descabellada, allá, al puig de Sethomes, <sup>1</sup>  
Y vant ensemps pujant vers la negror de bromas ?  
Son bruixas de Cadi, desvergonyt aixam,  
Surtidas del estany al retrunyr del llam.  
Al veurer fra Miquel llur nissaga rodola,  
Saltant, brincant, ballant llur folla farandola.  
Esporruguit lo frare, en mitj de la foscor  
Qu'esquinxa dels llampechs la fulgorant claror,  
Es com cego, perdut ; no sab mes hont se troba ;  
Y creix la tempestat, ab furia sempre nova !  
Hurracanat lo vent tira 'l sol fra-Miquel,  
De cap sobre dels rochs. Dirían que lo cel  
S'en va tot en bocins d'afrosa pedregada.  
Tremolan los turons per l'horrenda tronada.  
Que no para un moment. De terror ofegat,  
Lo frare, ab grans travalls, de mans s'ha arrosegat  
D'une balma al dedins, ditxós d'un tal refugi.  
« Es nostre, ja 'l tenim, correu, que no s'enfugi ;  
« Cridan veus infernals. Correu que 'l lligarem ! »  
Plè d'esglay, fra Miquel, en eix perill estrem,  
Sent com un fret de mort correr en cada membre,  
Tremola en tot son cos com la fulla en novembre.  
Y creix la tempestat ! Dins l'ayre s'ou xiulets  
Barrejats ab los trous, horrorósos xisclets

(1) Lo puig de Set homes es un dels tres cims del grup de Canigo (2785 mètr.)



D'infernals esperits, volant per la tempesta !  
Com sempre mes y mes la tempesta augmenta,  
L'infelis fra Miquel que 's creu del tot perdut,  
Son Angel guardiá, que sempre ell ha tengut  
En gran devoció, crida a la seva ajuda.  
Para la tempesta ! y, com del cel venguda,  
Dolsa, amistosa veu nostre frare senti  
« Dihent-li : Assi so ; pren cor, fiat en mi ! »  
Respon tró formidable à paraulas tant tendres,  
Tró que 's repercuteix de la Presta à Port-Vendres.  
L'esperit del abisme, ab sa mes ronca veu,  
« Clama : Eixa anima es meva, fra-Miquel es tot meu.  
« L'hè guanyat, es a mi, a mi sol que pertoca ! »  
Y ab cada mot que diu, llampech surt de sa boca.  
— « Fuig d'aquí, gran traïdor, al nom del Deu etern !  
« Respon l'Angel beneyt, fuig, torna 'l teu infern.  
« Jo 'l frare protegi, es meu ; per proba, Mira ! »  
Y pel bras, de repente, a brassos seus lo tira.  
Llansa, veihent això, Satanas, tal rugit  
Que fa del Canigó trontollar lo granit.  
D'un bot, per l'altre bras, com rabiosa fera,  
Ja te 'l frare agarrat. Ay, de quina manera  
Lo pobre fra-Miquel es estiragonsat !  
Dins l'abis dels inferns, ja 's creu veure enfonsat.  
« Sants y santas del cel, oh ! donaume assistencia !  
« Deu meu, Deu meu, perdó ! Deu meu, Deu meu, clemencia !  
Sou ays a trencá 'l cor, clams, fondissims gemechs.

Lo cel s'ha comugut de sos plors, de sos prechs.  
D'una gran resplandor, de cop, tot s'illumina,  
Montanya y riberal ; es resplandor divina.  
Potenta y dolça veu surt d'aqueixe claror ;  
Veu del Deu encarnat, veu del Deu salvador.

- « L'anima de fra-Miquel, diu ell, tots dos deixaula.
- « Obehiu l'un y l'altre a ma real paraula.
- « Rentre, tu, Satanas, en tos palaus de foch.
- « Y tu, ministre meu, a ma dreita es ton lloch.
- « Fra-Miquel has pecat, desertant la clausura
- « Hont l'anima, màlgrat tot, hauriás guardat pura,
- « Y contra els teus torments trobat segur remey.
- « Del vot que te lligava has violat la lley.
- « Lo teu pecat es gran. A l'angel dona gracias
- « Qui salvarte ha volgut de supremas desgracias,
- « Y a las urpas del tigre infernal t'ha arrencat.
- « Sia ta penitencia igual a ton pecat.
- « La rigor, bo com so, m'es per tu necessaria.
- « Passa aqui, de genolls, los segles en pregaria.
- « Dins la pedra enfermat per un sello fatal,
- « Espera, gemegant, lo judici final ! »

Llibre al devant, lo frare es donch aqui que préga.  
Sembla que dels seus plors las paginas arréga.  
La nit, mes sobretot durant la tempestat,  
Del frare, un trist recort empitjora l'estat.  
Lo pastor del veynat que sul tart se retira,  
Lo sent dins sa presó de granit que sospira.  
Entre xiulets de vent entre trons y llampechs,  
Son ays, planys de dolor, llastimosos gemechs !  
« De cops, es una veu, cridant : Deu meu, clemencia !  
« Quan trobará sa fi. Senyor, ma penitencia ? »  
Pastors y viatjers, ohint aqueixa veu.  
Fugen terrorisats, fent lo senyal de Creu.

---

*Lettre de M. le Colonel Dumas et addition au travail  
publié dans le 27<sup>e</sup> volume du Recueil de la Société  
et relatif à l'observation de l'astronome baron  
de Zach.*

---

Perpignan, 25 novembre 1886.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La note publiée récemment par M. Fabry, de la Société de géographie de Marseille — déclarant avoir vu le Canigou des hauteurs de Notre-Dame de la Garde à Marseille — vient de donner à mon ancien rapport à ce sujet comme un regain d'actualité. (Voir 27<sup>e</sup> volume du Bulletin, page 143.)

Vous vous rappelez dans quelles conditions mon mémoire fut fait. Monsieur Ménétrier, ancien Agent-voyer chef du Département, avait adressé à la Société une note pour prouver que l'assertion du baron de Zach n'était pas exacte. M. Ménétrier se moquait même très agréablement des Marseillais qui avaient cru voir le Canigou.

Désigné avec M. Joué par la Société scientifique des Pyrénées-Orientales pour examiner la note précitée, je fis un petit rapport à ce sujet et M. Joué devait en revoir les calculs ; mais ses nombreuses occupations l'empêchèrent de s'acquitter de cette tâche. Je le regrette bien, car il se fût bien vite aperçu d'une petite erreur de soustraction, sans laquelle la Commission eût été beaucoup plus affirmative à l'égard de l'assertion du baron de Zach.

Pressé par l'impression du Bulletin, obligé d'envoyer à Paris la feuille des figures pour y être clichées, je remis mon rapport un peu précipitamment. Il s'y trouve donc, outre cette légère erreur de calcul, quelques lettres transposées et quelques passages inutiles ou controversables, qu'une lecture plus attentive eût fait disparaître.

Pour éviter des critiques malveillantes ou peu judicieuses, je vous adresse, avec prière de l'insérer dans le prochain Bulletin, cette lettre et une petite feuille d'errata.

En résumé j'ai fait, sans parti pris, le travail dont la Société m'avait chargé. Si ce petit travail a quelque mérite, il ne le tire pas de quelques calculs que tout autre aurait pu faire, peut-être mieux que moi, mais il le tire de la bonne marche qui a été suivie, laquelle n'a été copiée sur personne et que je revendique comme mon œuvre personnelle.

Agréez, monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

DUMAS,  
Lieutenant-Colonel en retraite.

Dire qu'un astre est visible à son coucher quand il est sous l'horizon de 33' c'est comme si l'on disait que l'astre restant en sa place, c'est l'horizon qui s'est abaissé de 33'.

Il y a deux manières de concevoir les effets de la réfraction : ou bien, comme ci-dessus, on suppose les objets en leurs places et on fait subir à l'angle de l'horizon un abaissement, ou bien encore on suppose que l'horizon ainsi que tous les objets ont subi un relèvement exprimé par la formule  $r = 0,08. C$ .

Si l'on cherchait d'après cette dernière manière de voir quel est l'angle de relèvement du point de tangence B, on trouverait un angle d'environ 1', ce qui ne changerait pas nos conclusions d'une manière bien sensible.

#### ERRATA.

Page 146. — En remplaçant l'angle C par sa valeur nous avons pris un 4 pour un 9 ; il faut écrire :

$$\begin{aligned} \text{Cot. } \varphi &= \text{cotg. } (42^{\circ}-31'-10'') \cos. (2^{\circ}-54'-55'') \\ \text{alors on trouve } \varphi &= 42^{\circ}-33'-23'', \text{ arc AC} = 2^{\circ}-16'-25'' \\ &\text{angle BAC} = 7'-57'' \end{aligned}$$

$$\text{d'où suit } r = 0,08 (2^{\circ}-16'-25'') = 10'-55''.$$

Donc cet angle de relèvement dépasse BAC de 2'-58'' ou d'environ 3'.  
Le Canigon émergerait d'environ 3', même en se mettant dans les conditions les moins favorables.

A cause de cette rectification la distance de Notre-Dame au Canigon est d'environ 63 lieues  $\frac{1}{4}$ .

Pages 154 et 156. Remplacer dans le texte : BAO par BAN et OA par la verticale AN.

Rayer les mots suivants :

Page 148 — 19<sup>e</sup> ligne, depuis : de plus cette..... jusqu'à « conclusion. »

Page 149 — 23<sup>e</sup> ligne, depuis : à plus forte..... jusqu'à « réfraction. »

Page 150 — 8<sup>e</sup> ligne, depuis : c'est-à-dire on ne. ... jusqu'à « horizontale B. »

Page 151 — 6<sup>e</sup> ligne, depuis : il est clair..... jusqu'à « mais » inclusivement.

## NÉCROLOGIE.

---

La Société a perdu, durant l'année 1886, quatre membres résidants : MM. Justin Batlle, D<sup>r</sup> Bocamy, Dominique Bordo et Jules Desprès.

M. Justin Batlle était un agriculteur tout absorbé par l'exploitation de son domaine. Aussi la Société ne le voyait-elle pas, aussi souvent qu'elle l'aurait désiré, assister à ses réunions. Il y était cependant apprécié par de nombreux amis qui regrettent sa perte.

M. le docteur Bocamy était trop connu de tous les membres de la Société pour qu'il soit nécessaire de rappeler la grande place qu'il occupait à Perpignan, ainsi que le vide qu'il a laissé.

Dans le discours qu'il a prononcé aux obsèques de l'éminent docteur et dont la nombreuse assistance qui l'entourait gardera le souvenir, M. le docteur Joseph Massot a retracé en termes éloquents la vie de travail, de succès, du docteur Bocamy, a rappelé ses aptitudes et principalement ses excellentes qualités de cœur et d'esprit qui rendaient son commerce si agréable. En

le docteur Bocamy, la Société perd un de ses membres les plus sympathiques.

M. Dominique Bordo, ancien pharmacien, faisait partie de la Société depuis peu d'années. Il était conservateur du muséum d'histoire naturelle de la Ville dont l'origine est due aux recherches, aux travaux des membres de la Société et au don gracieux que cette dernière fit de ses collections à la Ville de Perpignan.

M<sup>r</sup> Jules Desprès a été enlevé subitement le 11 décembre. M. Gustave Cazes, vice-Président de la Société, a prononcé le discours suivant le jour de ses obsèques:

« MESSIEURS,

« En voyant, il y a trois jours à peine, plein de force et de  
« vie, celui que nous venons d'accompagner à sa dernière  
« demeure, nul d'entre nous n'aurait osé prévoir qu'il serait  
« si brusquement enlevé à l'affection de sa famille et à  
« l'estime de ses amis ; aussi cette triste nouvelle nous a-t-  
« elle profondément impressionnés. La Société Agricole,  
« Scientifique et Littéraire, qui perd un de ses membres les  
« plus distingués, me charge, en l'absence de son Président,  
« de dire quel vide cette mort fait parmi nous.

« M. Jules Desprès était membre de notre Société depuis  
« 1860. Grand propriétaire, il dirigeait les exploitations de  
« ses domaines avec ardeur et intelligence ; il s'était surtout  
« adonné à la sylviculture et avait réussi, par des amélio-  
« rations importantes, à donner à ses propriétés une plus-

« value considérable ; aussi, lors du Concours Régional de  
« Perpignan, en mai 1870, le jury couronna les efforts de  
« M. Desprès et lui décerna la prime d'honneur, haute  
« récompense qui était dignement méritée.

« Le rôle de M. Desprès dans notre Société a été fort  
« actif ; pendant plusieurs années, il fut membre de la  
« Commission Agricole chargée de distribuer les médailles  
« et récompenses aux agriculteurs du département. Ses  
« collègues purent apprécier, au cours de leurs travaux, le  
« soin minutieux avec lequel il examinait les titres de chaque  
« candidat, sa haute compétence en matière agricole et une  
« impartialité à laquelle il faut rendre hommage.

« M. Desprès a siégé pendant quelques années au Conseil  
« Général des Pyrénées - Orientales où il représentait le  
« canton de Prats-de-Molló ; il a su, au sein de notre assemblée  
« départementale, défendre les intérêts et exposer les besoins  
« de notre agriculture, et lorsque des discussions ont été  
« engagées sur le régime forestier de nos montagnes, ses  
« avis ont été écoutés avec la déférence qui était due à son  
« caractère et à son autorité.

« Comme tous les esprits qui fuient la banalité, M. Desprès  
« s'était attaché, après avoir imprimé sa direction aux travaux  
« extérieurs de la campagne, à fixer en sages conseils aux  
« agriculteurs les méthodes qu'il pratiquait si bien ; il con-  
« tinuait ainsi les traditions de famille et suivait l'exemple  
« d'un père, dont la mémoire justement honorée est restée  
« chère aux Perpignanais. Notre Bulletin s'est enrichi de  
« diverses études sur *La Sylviculture* (1872) et sur *Les*  
« *Bois* (1876). Il faut lire ces avis pratiques, car tout devrait  
« être cité dans ces pages très finement écrites.



« J'ai rapidement esquissé M. Desprès ; j'ajouterai que son affabilité et ses grandes manières rendaient son commerce fort agréable et qu'il ne comptait que des amis.

« La mort est venue le frapper brutalement, au milieu des joies paisibles de la famille et après une existence dont l'honneur fut toujours la règle. M. Desprès nous laisse le souvenir durable de bonnes œuvres et d'utiles travaux. »

---

## LISTE DES MEMBRES


COMPOSANT LA

### SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

---

#### *Membres Résidants.*

##### MM.

- 1886. ABLARD (Félix), propriétaire.
- 1868. ALBAR (JOSEPH), propriétaire.
- 1884. AMADIS (Achille), peintre-verrier.
- 1886. ARAGON (Amédée), propriétaire.
- 1886. ARAGON (Henri), propriétaire.
- 1886. ARMENGAUD (Vincent), agriculteur à Fontcouverte.
- 1881. AUGÉ (Eugène), ancien notaire, propriétaire.
- 1881. AURIOL (Prosper), banquier.
- 1873. AZEMAR (Benoit), propriétaire.
- 1865. BALANDA (Joseph de), propriétaire.
- 1882. BARASTON (Achille), fils, négociant.
- 1867. BARDOU (Pierre), industriel et propriétaire.
- 1882. BARJAU (Jean-Jacques),  I., ancien chef d'institution.

MM.

1886. BARTHE (Clément), ✱, agent supérieur de la marine en retraite.
1873. BARTISSOL (Jean), propriétaire.
1853. BERTRAN-BALANDA (Bonaventure), propriétaire.
1873. BERTRAN (Hyacinthe), notaire et propriétaire.
1885. BESOMBES (Jules), propriétaire.
1856. BOIX (Emile), pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, propriétaire.
1873. BOLUIX (Henri), notaire.
1873. BOLUIX (Jules), propriétaire.
1873. BOLUIX (Léon), ✱, ✠, vice-consul de Portugal, propriétaire.
1886. BONET (Jean), propriétaire, rue d'Espira.
1855. BOUCABEILLE (Isidore), chanoine titulaire.
1868. BRUGUÈRE (Ernest de), avoué, propriétaire.
- 1886.\* BRUTAILS (Auguste), Ⓔ A., archiviste.
1887. BOIXO (Paul de), inspecteur des forêts, rue Mailly, n° 27.
1867. ÇAGARRIGA (Raymond de), ✱, ✠, propriétaire.
1871. CALARET (Joseph), propriétaire.
1875. CAMPS (Raymond), ancien régulier-major.
1867. CARGOLÈS (Vincent), propriétaire.
1880. CASTAGNÉ (Joseph), médecin-vétérinaire.
1874. CAZES (Gustave), banquier, propriétaire.
1866. CHEFDEBIEN (Fernand de), propriétaire.
1886. COMES (Louis), propriétaire.
1870. COMPANYO (Louis), ✱, Ⓔ A., ✠, docteur en médecine.
1886. CONTE DE BONET (Charles), propriétaire, rue Foy.
1866. CORNET (Joseph), propriétaire.
1885. COSTA (Joseph), propriétaire.
1886. COT (Bonaventure), propriétaire.
- 1872. CROUCHANDEU (Joseph), conservateur du Musée.**

MM.

1887. DALBIÈZ (Auguste), banquier, rue de l'Incendie.  
1873. DEIT (Jules), négociant, propriétaire.  
1874. DELCROS (Elie), Ⓢ A., avocat.  
1855. DELHOSTE (Julien), aumônier à l'hôpital militaire.  
1848. DESPRÈS (Antonin), propriétaire.  
1869. DONNEZAN (Charles), docteur en médecine.  
1873. DONNEZAN (Albert), docteur en médecine.  
1865. DROGARD (César), architecte, propriétaire.  
1875. DUMAS (Scipion), \*, lieutenant-colonel en retraite.  
1854. DURAND (Justin), \*, ancien député, banquier, propriétaire.
1868. ESCANYÉ (Frédéric), ✕, ancien député.  
1883. ESCARGUEL (Henri), négociant.  
1873. ESCARGUEL (Lazare), sénateur des Pyrénées-Orientales.  
1868. ESCARRA (Jacques), propriétaire.
1866. FABRE DE LLARO (Léon), Ⓢ A., notaire.  
1886. FARINES (Jean), négociant.  
1856. FERRER (Léon), Ⓢ, Ⓢ A., ✕, pharmacien de première classe, propriétaire.  
1868. FINES (Jacques), Ⓢ I., docteur en médecine.
1882. GAUTIER (Gauthier), propriétaire.  
1848. GOUËLL (Pierre), docteur en médecine.  
1871. GUARDIA (Auguste de), \*, ancien sous-préfet, propriétaire.  
1886. GUIXOU-PAGÈS (Jean), avocat, propriétaire.
1876. HENRION (Pierre), Ⓢ A., ingénieur.  
1874. IZARN (Armand), avocat.

MM.

1884. JAUBERT (Léon), docteur en médecine.  
1868. JAUME (James), propriétaire.  
1878. JOUÉ (Auguste), directeur de l'Ecole supérieure municipale.  
1867. JOUY D'ARNAUD (Eugène), \*, propriétaire.  
1885. JULIA (Léon), avocat, propriétaire.  
1886. LAFARGUE (Georges), \*, préfet des Pyrénées-Orientales.  
1850. LABAU (Joseph), J, A., professeur d'agriculture.  
1860. LACOMBE SAINT-MICHEL (Romain), propriétaire.  
1875. LACROIX (Edouard de), docteur en droit, propriétaire.  
1884. LACROIX (Joseph de), docteur en droit, propriétaire.  
1867. LAFABRÈGUE (Paul), propriétaire.  
1867. LAFFITTE (Paul), propriétaire.  
1856. LAMER (Jules de), \*, A., ancien préfet, propriétaire.  
1881. LAMER (Paul de), docteur en médecine.  
1872. LANQUINE DE LLARO (François), propriétaire.  
1868. LATROBE (Charles), imprimeur-libraire.  
1885. LAZERME DE LON (Joseph), propriétaire.  
1884. LLAMBY (Charles de), ingénieur.  
1886. LLAMBY (Gabriel de), propriétaire.  
1886. LLAMBY (Joseph de), avoué.  
1863. LLOBET (Joseph de), propriétaire.  
1867. LLOBET (Michel de), propriétaire.  
1885. MAGNY (Auguste de), propriétaire.  
1867. MAS (Ernest), chef d'institution.  
1874. MASSOT (Joseph), ✕, docteur en médecine.  
1885. MILHAUD (Alfred), négociant, propriétaire.  
1884. MIQUEL DE RIU, C. \*, ✕, général de brigade en retraite.

MM.

1881. MONCLA (Philippe), entrepreneur de travaux.  
1861. MORER (Sauveur), ⚙ A., professeur au Collège.  
1853. MUXART (Auguste), propriétaire.  
1867. NÉREL (Simon), propriétaire.  
1886. NOË (Michel), avocat, propriétaire.  
1885. PAGÈS (Emile), professeur de philosophie.  
1886. PASSAMA (Albert), ✱, ancien officier de marine, propriétaire.  
1882. PASSAMA-DOMENECH, ✠, homme de lettres.  
1873. PÉPRATX (Eugène), ✠, ancien banquier, propriétaire.  
1881. PÉPRATX (Justin), ✠, ancien négociant, propriétaire.  
1877. PI (Jean), O. ✱, capitaine de frégate en retraite.  
1871. PICAS (Léon), ✱, ✠, ancien président du Tribunal civil.  
1863. PUIGGARI (Antoine), C. ✱, colonel du génie en retraite.  
1883. REYNÈS (Amédée), avocat.  
1867. REYNÈS-AUDESSON (Pierre), négociant.  
1886. RIVELAYGUE (Joseph), négociant en vins.  
1886. ROCA (Maurice), propriétaire.  
1872. ROCAFORT (Jacques). ⚙ A. professeur de dessin.  
1867. ROMEU (François de), avocat.  
1878. RONDONY, imprimeur-libraire.  
1867. ROUZAUD (Vincent), médecin-vétérinaire.  
1873. ROVIRA (Henri de), licencié en droit.  
1885. SAISSET (Albert), banquier.  
1864. SAUVY (Joseph), fils. ✱. Président de la Chambre de Commerce, propriétaire.

MM.

1881. SAUVY (Alfred), négociant, propriétaire.  
1867. SÈBE (Alexis), propriétaire.  
1874. SÈBE (Frédéric), propriétaire.  
1867. SELVA (Charles de), propriétaire.  
1886. SABARDEIL (Pierre), père, au Mas-de-la-Cave.  
1886. SABARDEIL (Pierre), fils, au Mas-de-la-Cave.  
  
1886. TALAYRACH Gaspard, négociant en vins, propriétaire.  
1886. TARBOURIECH (Joseph), avocat.  
1855. TARRÈS (Gustave), docteur en médecine.  
1867. TERRATS D'AGUILLON (Jacques), ✕, propriétaire.  
1874. TERRATS (François de), propriétaire.  
1878. TOURNAL (Joseph), ✕, ancien avoué.  
  
1875. VASSAL (Augustin), ✕, banquier.  
1884. VERGÈS DE RICAUDY, banquier.  
1886. VIDAL (François), négociant en vins.  
1884. VIDAL (Pierre), ☉ A., bibliothécaire de la Ville.  
1886. VIDAL (Prosper), propriétaire.  
1886. VILALLONGUE (Camille), ✕, ☉ A., ✕, Président du Tribunal civil.  
1841. VILALLONGUE (Sylvestre), ☉ A., ancien négociant, propriétaire.  
1884. VIRY (de), Directeur de l'Usine à Gaz.

*Membres résidants n'habitant pas Perpignan.*

MM.

1886. BACHÈS (Jean), aîné, propriétaire à Saint-Cyprien.  
1886. BAIXAS-AMANRICH, propriétaire à Pia.  
1886. BATLLE (Louis), propriétaire à Saleilles.  
1886. BERTRAN (Nicolas), propriétaire à Vingrau.

- propriétaire à Saint-Laurent-de-  
ur en médecine à Arles-sur-Tech.  
(nt), propriétaire à Saint-Laurent-  
AQUÉS (Joseph), propriétaire à  
ingénieur ordinaire à Prades.  
(de), avocat à Prades.  
(de), propriétaire à Estagel.  
(de), propriétaire à Arles-sur-Tech.  
(de), propriétaire à Millas.  
ALL (Joseph), négociant à Céret.  
an-Denis), propriétaire au Soler.  
BOAÇA, procureur de la République à  
Ain).  
François), propriétaire à Ponteilla.  
(Joseph), propriétaire à Trouillas.  
s-LLOBET (Assiscle), propriétaire à Cor-  
del-Vercol.  
taphaël), propriétaire à Villelongue-de-la-  
nque.  
(Joseph), notaire à Arles-sur-Tech.  
ALÈGUE (Vincent), propriétaire à Pézilla-de-la-  
Rivière.  
MANALT (Nicolas), propriétaire à Clairas.  
MANIEL (Pierre), directeur de l'école de Céret.  
MARIA (François), propriétaire à Thuir.  
88. MARQUIER (Jules), notaire à Rivesaltes.  
1886. MARTRE (Emmanuel), propriétaire à Sainte-Marie.  
1869. MAS (Auguste), avocat à Prades.



MM.

1875. BAUBY (Benjamin), notaire à Estagel.  
1880. BOHER (Félix), notaire à Latour-de-France.  
1881. BONET (Jean), fils, propriétaire à Saint-Féliu-  
d'Amont.  
1885. BOSCH DE LA TRINXERIE, propriétaire à Prats-de-  
Molló.  
  
1886. CANCEIL (Joseph), propriétaire à Elne.  
1886. CANTIÉ (Vincent), propriétaire à Catllar.  
1873. CARBONNEIL (Barthélemy), propriétaire à la métairie  
Saint-Joseph, près Saillagouse.  
1872. CARCASSONNE (Maurice), propriétaire à Toulouges.  
1886. CAZEBLANQUE (Joseph), propriétaire à Baixas.  
1886. CHICHET (Joseph), propriétaire à Alènya.  
1886. CHICHET (Jules), propriétaire à Tautavel.  
1881. DERROJA (Joseph), O. ✱, général de division.  
1881. DERROJA (Joseph), C. ✱, chef de bataillon en retraite.  
1884. DONAT (Victor), licencié en droit à Rivesaltes.  
1882. DURAND-AMIÉL (Jacques), propriétaire à Alènya.  
1867. DURAND (Jacques), propriétaire à Saint-Nazaire.  
1856. DUVERNEY (Adolphe), propriétaire à Espira-de-l'Agly.  
  
1886. ESCARRA (Joseph), propriétaire à Saint-Nazaire.  
1881. EY (Louis), docteur en médecine à Banyuls-dels-  
Aspres.  
  
1886. FARINES (Jean), propriétaire à Baixas.  
1885. FARRAN-PLANAS, propriétaire à Terrats.  
1885. FAVIER A., Directeur de la Société La Ramie, à  
Avignon.  
1886. FERLUC (Tristan de), propriétaire à Caudiès-de-  
Saint-Paul.  
1878. FORNÉ (Michel), négociant à Cèret.  
1886. FOURCADE (Pierre), propriétaire à Bages.

MM.

1871. GARÈNE (Eugène), propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque.
1880. GALANGAU, docteur en médecine à Arles-sur-Tech.
1876. GARCERIE (Laurent), propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans.
1885. GARRIGUE-SOUBRAQUÈS (Joseph), propriétaire à Montner.
1886. GAY (Albert), ingénieur ordinaire à Prades.
1868. GELCEN (Joseph de), avocat à Prades.
1868. GONZALVO (Ange de), propriétaire à Estagel.
1871. GOURCE (Joseph), propriétaire à Arles-sur-Tech.
1886. GOUZY (Camille), propriétaire à Millas.
1886. GUITARD-GOUELL (Joseph), négociant à Cérêt.
1883. HAINAUT (Jean-Denis), propriétaire au Soler.
1883. JACOMET DE BOAÇA, procureur de la République à Bourg (Ain).
1880. JAUBERT (François), propriétaire à Ponteilla.
1886. JONQUÈRES (Joseph), propriétaire à Trouillas.
1886. JONQUÈRES-LLOBET (Assiscle), propriétaire à Corneilla-del-Vercol.
1886. JOUÉ (Raphaël), propriétaire à Villelongue-de-la-Salanque.
1868. JULIA (Joseph), notaire à Arles-sur-Tech.
1856. MALÈGUE (Vincent), propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière.
1886. MANALT (Nicolas), propriétaire à Clair.
1878. MANIEL (Pierre), directeur de l'école de Cérêt.
1867. MARIA (François), propriétaire à Thuir.
1868. MARQUIER (Jules), notaire à Rivesaltes.
1886. MARTRE (Emmanuel), propriétaire à Sainte-Marie.
1869. MAS (Auguste), avocat à Prades.

MM.

1872. OLIVER (Paul), naturaliste à Collioure.
1867. PAMS-BOHÉ (Raymond), à Garrigas, près Palau-del-Vidre.
1886. PARAHY (Alphonse), propriétaire à Trouillas.
1886. PARAHY (Pierre), curé de Castelnou.
1886. PARÈS (Hippolyte, propriétaire à Tautavel.
1886. PARÈS (Joseph), propriétaire à Clairà.
1885. PASCAL (Thomas), A., pharmacien à Banyuls-sur-Mer.
1885. PERXÈS (Jaime), propriétaire à Agullana (Espagne).
1886. PORTES (Henri), avocat, propriétaire à Espira-de-l'Agly.
1881. PRATX, docteur en médecine à Elne.
1868. REIG (Bonaventure), propriétaire à Port-Vendres.
1886. RESSÉQUIER (Euryale), propriétaire à Alénya.
1886. REYNÈS (Jules), propriétaire à Elne.
1886. ROCA (Jean de), propriétaire à Villemolaque.
1873. ROTGÉ (Gabriel), ancien juge de paix à Sournia.
1868. ROUX (Jean), capitaine des douanes en retraite à Saint-Génis.
1865. SALVO (François), notaire à Vinça.
1886. SAUGNIER, receveur particulier des finances à Prades.
1880. SERRADEIL (Albert), négociant à Saint-Laurent-de-Cerdans.
1872. SIVIÈDE (Edmond), professeur de seconde au lycée de Montluçon.
1868. SOUBIRANE (Joseph) notaire honoraire à Saint-Laurent-de-Cerdans.
1885. SOULIER (P.-J.), propriétaire à Collioure.
1880. TANYÈRES Jean, propriétaire à Toulouges.

MM.

1858. **TOLRA DE BORDAS** (Mgr), prélat de la Maison de Sa .  
Sainteté LÉON XIII, à Toulouse.
1873. **TOLRA DE BORDAS** (Henri), avocat à Prades.
1885. **TASTU** (Eugène), \*, ancien ministre plénipoten-  
tiaire, à Palaiseau (Seine-et-Oise).
1886. **TORRENT** (Paul), propriétaire à Trôuillas.
1885. **TRULLÈS** (Ferdinand), licencié en droit, notaire à  
Ille-sur-la-Tet.
1884. **TRESSERRA** (Jean), licencié en droit, notaire à  
Bourg-Madame.
1879. **VALS** (Jean), docteur en médecine à Baixas.
1886. **VAQUER** (Justin), propriétaire à Rivesaltes.
1886. **VEISSIER** (Augustin), propriétaire à Maury.
1878. **VILAR** (Edouard), avocat à Prades, député.
1886. **VILLE** (François), propriétaire à Fourques.
1880. **VINYES** (Auguste), propriétaire au Perthus.
1879. **XAMBEU** (François), ✚, ☉ I., ancien principal,  
à Saintes. .

*Membres Correspondants.*

MM.

1835. **ARAGO** (Etienne), de Perpignan, Inspecteur des  
Beaux-Arts, à Paris.
- RIGAUD** (Esprit), \*, de Perpignan, ancien avocat à  
la Cour de Cassation, à Paris.

MM.

1840. ARAGO (Alfred), Inspecteur des Beaux-Arts à Paris.
1844. ROBINET, membre de l'Académie de médecine.
1852. FAURE, docteur-médecin en Algérie.
1853. CARVAILLO, ingénieur civil, membre fondateur de l'Institut archéologique et historique du Limousin.
1854. DANJAN (Firmin), de Perpignan, professeur au Lycée de Montpellier.
1855. CROVA (André), \*, de Perpignan, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, membre correspondant de l'Institut.
1856. MERCADIER (Ernest), docteur-médecin à La Magistère (Tarn-et-Garonne).
1857. SOUBEIRAN (Léon), professeur à l'École de pharmacie de Montpellier.
- SOUBEYRAN (Paul de), ancien préfet.
1859. GOURRIER DE FRAISSE, à Carbadès (Aude).
- GUILHOMME, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite.
- LASSUS DE SAINT-GENIÈS, \*, ancien préfet.
1859. MARÈS (Henri), \*, membre de la Société d'Agriculture de l'Hérault, correspondant de l'Institut.
- RENDU (Victor), inspecteur général d'Agriculture.
- TALRICH (Jules), de Perpignan, préparateur d'anatomie en cire, à Paris.
1860. MARTIN (Joseph de), docteur-médecin à Narbonne.
- NOGUÈS (A. F.), de Perpignan, professeur d'histoire naturelle à Lyon.
1861. BOISSONNET, G. O. \*, général de division en retraite.
- BONNET (Gabriel), avocat à Narbonne.
- FERNAND-LAGARRIGUE, membre de l'Institut historique de France.
- HEUZÉ (Gustave), inspecteur général d'agriculture à Versailles.

MM.

- ROUEMONT, président de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
- SAHUT (Félix), vice-président de la Société d'horticulture de l'Hérault.
- SALLES (Isidore), ✱, ancien préfet.
- SICART, vice-président de la Société d'horticulture des Bouches-du-Rhône.
1862. CHARDON, président de la Société d'horticulture et de botanique du département du Gard.
1863. ELOFFE (Arthur), naturaliste à Paris.
1865. FUIX, ✱, de Perpignan, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Amiens.
1865. CARAVEN (Alfred), naturaliste à Castres.
- CAPIN (Léopold), censeur au lycée de Tarbes.
- PUGENS (Eugène), de Perpignan, professeur de dessin au lycée Fontanes, à Paris.
1866. BAUBY (Justin), juge à Toulouse.
- BOUSCHET (Henri), secrétaire de la Société d'horticulture de l'Hérault.
- FABRE (Gustave), de Perpignan, directeur du petit lycée de Montpellier.
1867. SOUCAILLE (Antoine), professeur au collège de Béziers.
- PASTEUR, G. O. ✱, membre de l'Institut et de l'Académie française.
- DESRIVIERS, docteur-médecin à Paris.
- LAGARRIGUE (Fernand), consul du Chili et de la République Argentine à Nice.
- GALAUD (Jacques), de Prades, professeur de langues vivantes à Alger.
1868. AUTIÉ (Fernand), professeur agrégé.
- LAMOTTE-TENET (Joseph), professeur d'histoire.

MM.

- GUERRIER DE HAUPT, directeur de « l'Union des Instituteurs à Paris. »
- DELPECH (Henri), avocat à Montpellier.
- MAILLOT (Eugène), Directeur de la station séricicole de Montpellier.
- LÉOTARD (Saturnin), sous-bibliothécaire à Montpellier.
- BONVOULOIR (vicomte de), naturaliste, membre de la Société entomologique de France.
1869. LAFARGUE (Albert), de Perpignan, professeur à Paris.
- TAUDOU (Antonin), de Perpignan, grand prix de Rome (composition), à Paris.
- GUILLON (Anatole), naturaliste à Niort.
1871. MÉNÉTRIER (Louis), ancien agent-voyer chef à Longchamp, par Clairvaux sur-Aube (Aube).
- GABLIN. \*, chef du matériel du Ministère de la Marine.
1872. ROUVILLE (Paul de), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Montpellier.
- TISSEYRE (Justin). \*, de Perpignan, lieutenant colonel à l'état-major du Tonkin.
1873. CAYROL (François), de Béziers, licencié ès-sciences.
- CAHEN, grand rabbin à Constantine.
- ROUMEGUÈRE (Casimir). botaniste, à Toulouse.
- ABBLART (André), directeur d'Ecole Normale primaire.
- ROUFFIANDIS (Isidore), ancien inspecteur primaire, à Montpellier.
- POUCHET (Georges), docteur, professeur au Muséum.
- PAGÈS, ingénieur de la Compagnie de Bessèges.
- AILLAUD (Louis), pharmacien à Marseille.
- BOURGUIGNAT, conchyliologiste, à Saint-Germain-en-Laye.

MM.

GAUTIER (Armand), \*, professeur à l'École de Médecine de Paris.

MORER (Sauveur), de Perpignan, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe.

MONNÉ (Jean), employé aux Ponts-et-Chaussées, à Marseille.

DEBEAUX, O. \*, pharmacien principal à l'Hôpital militaire de Toulouse.

1873. LAPEYROUSE (Henri de), agronome à Lézignan.

DÉPÉRET (Charles), de Perpignan, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Marseille.

CORONAT (Pierre), capitaine d'infanterie de marine.

1874. L'abbé SOLAMET, à Sainte-Eméric (Lozère).

MAZÉ, commissaire ordonnateur de la marine à la Martinique.

SOUHAM, inspecteur des douanes, conchyliologiste, à Châlons-sur-Marne.

BAUDON, docteur-médecin et conchyologiste, à Moui (Oise).

FAGOT, malacologiste, à Villefranche-de-Lauragais.

DELARBRE, conseiller d'Etat, chef de comptabilité générale au Ministère de la Marine et des Colonies, à Paris.

DERBY-VELLES (Georges), agronome à Paris.

Le docteur CESTEN, chirurgien en chef de la marine et naturaliste.

GANDOGER (Michel), naturaliste, à Arnas (Rhône).

SAGUI (François), de Perpignan, intendant militaire.

GATUMEAU (Bonaventure), médecin-major de 2<sup>e</sup> cl., à Chartres.


1875. SALTET (Prosper), instituteur à Saint-Martin-de-Roubeaux (Lozère).



MM.

- GRANIER, ingénieur, administrateur des mines argentifères de Vialas (Lozère).
- BATUT (Arthur), membre de la Société littéraire et scientifique de Castres.
- IZARN (Joseph), de Perpignan, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée de Clermont-Ferrand.
1878. GARRIGOU, docteur-médecin à Toulouse.
- WICKERSHEIMER, ingénieur des mines à Carcassonne, député de l'Aude.
- VIGNOL (André), médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, à Amiens.
- MORER (Eugène), de Perpignan, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, à Epinal.
- CHARBALIÉ (Alphonse), de Perpignan, receveur de l'Enregistrement à Chantilly.
1879. JOFFRE (Joseph), de Rivesaltes. capitaine du génie au Tonkin.
1880. VALLÈS (François), de Perpignan, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Cros, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
- OLIVA (Alexandre), ✱, sculpteur, à Paris.
- SARRAU (Émile), ✱, de Perpignan, membre de l'Institut.
1883. MASSE, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
- Docteur GUILLAUD, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
- FULCRAN. O. ✱, ancien colonel du génie, à Paris.
- CAMP (Aimé), ✱, inspecteur honoraire d'Académie, à Montpellier.
- DONADIEU (Frédéric), propriétaire, homme de lettres, à Béziers.

MM.

1884. CAUBET (Jules), O. ✱, contre-amiral.  
DEFFÈS (Jules), ✱, préfet des Basses-Pyrénées.  
FÉDIÉ (Louis), archéologue à Carcassonne.  
Le R. P. DE LACROIX, à Poitiers.  
Marquis DE GINESTOUS, propriétaire au Vigan.  
VILLE (Jules), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
1885. BUCQUOY, ✱,  A., ✱, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe, à Neufchâteau-les-Vosges.  
DELPECH, Président de Chambre à la Cour d'appel d'Amiens.
1886. DELAPARRE, curé de Tebessa, province de Constantine (Algérie).  
FLOQUET (Charles), député des Pyrénées-Orientales, Président de la Chambre.  
BROUSSE (Emile), député des Pyrénées-Orientales, Président du Conseil Général.  
LACAZE-DUTHIERS (H. de), O. ✱, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences. rue de l'Estrapade, à Paris.  
JOLY, inspecteur des forêts en résidence à Prades.
1887. ARMAINGAUD, professeur agrégé à la Faculté mixte de pharmacie et de médecine de Bordeaux.  
SÉBLINE (Charles), sénateur, ancien Préfet des Pyrénées-Orientales.

*Correspondants étrangers.*

MM.

1872. CARDONA Y ORFILA (Francisco). docteur en théologie et en droit canonique. professeur d'histoire naturelle à l'Institut de Mahon.

**MM.**

- RODRIGUEZ (Jean-J.), botaniste à Mahon.
- PONS Y SOLER (Jean), malacologiste, numismate et archéologue à Mahon.
- HERNANDEZ (Andreu), docteur en médecine à Mahon.
- CORONADE (Francisco-Xavier), docteur-médecin à Barcelone.
- COTXET, homme de lettres, archéologue, à Barcelone.
- MARTI, pharmacien, archéologue, numismate, à Puigcerda.
- VICTORI, professeur de nautique à Mahon.
1873. MAC-LÉON (William), secrétaire-général du Conseil de l'Instruction, à Londres.
1880. Le Commandeur GARCIA (Jose-Maria), \*, consul d'Espagne à Perpignan.
1881. VERDAGUER (Jacinto), R. P., prêtre, membre de l'Académie de Barcelone.
- MIRET (Jean), à Barcelone, grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.
1883. RIERA Y COLOMER (Arthur Mas), à Barcelone.
- MATEU (Francès), directeur de l'*Illustracio Catalana*, à Barcelone.
- ROIG Y BALESTA (Juan), à Valls, (province de Tarragone).
- COLLELL (Jaume) chanoine, à la Cathédrale de Vich.
- GUIMERA (Angel) rédacteur en chef de la *Renai-xensa*, à Barcelone.
- ARABIA Y SALANAS (Ramon), président de la Société catalane d'excursions, à Barcelone.
- RIERA Y BERTRAN, avocat, à Barcelone.
- FOSTERA (Tomàs), archéologue, à Palma (Majorque).

*Sociétés Correspondantes.*

- Aisne**..... Comice Agricole de Saint-Quentin.  
Société Industrielle de St-Quentin.  
Société Académique des Sciences,  
Belles-Lettres, Agriculture et  
Industrie de Saint-Quentin.  
Société Historique et Archéologique  
de Château-Thierry.
- Algérie**..... Société Algérienne de Climatologie,  
Sciences physiques et naturelles,  
à Alger.  
Société d'Agriculture d'Alger.  
Société Archéologique de la pro-  
vince de Constantine.  
Comice Agricole d'Alger.  
Comice Agricole de Bel-Abbès sur  
la Mekerra.  
Comice Agricole du canton de  
Souk-Ahras.  
La Gazette du Colon.
- Alpes (Basses-)**..... Société centrale d'Agriculture et  
d'Acclimatation, à Digne.
- Alpes (Hautes-)**..... Bulletin de la Société d'Etudes des  
Hautes-Alpes.
- Alpes-Maritimes**.... Société des Sciences naturelles, des  
Lettres et des Beaux-Arts de  
l'arrondissement de Grasse.  
Société des Lettres, Sciences et  
Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.  
Langue Internationale néo-latine.

- Alsace..... Société d'Agriculture de Colmar.  
Société d'Histoire naturelle de Colmar.  
Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.
- Ariège..... Société Agricole et Littéraire de Foix.  
Bulletin périodique de la Société Ariégeoise.
- Aube..... Société Scientifique et du Commerce, à Troyes.  
Société d'Agriculture, Arts et Belles Lettres, à Troyes.  
Société Médicale de l'Aube, à Troyes.  
Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.
- Aude..... Société d'Agriculture de Carcassonne.  
Comice Agricole de Limoux.  
Société des Arts et Sciences de Carcassonne.  
Comice Agricole de Narbonne.  
Journal de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude.  
Le Bulletin Agricole du Midi.
- Aveyron..... Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône... Société d'Horticulture de Marseille.  
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.  
Société de Statistique de Marseille.

- Bouches-du-Rhône...** Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.  
Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.
- Calvados.....** Société Linnéenne de Normandie, à Caen.  
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.  
Société d'Horticulture du centre de la Normandie, à Lisieux.  
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Bayeux.  
Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen.
- Cantal.....** Société Agricole du Cantal, à Aurillac.
- Charente.....** Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure..** Académie de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.  
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Rochefort.  
Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.  
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.  
Comité central d'Études et de Vigilance, à Saintes.  
Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure.

- Cher**..... Société Agricole du Cher, à Bourges.  
Société Historique, Littéraire, Artistique et Scientifique, à Bourges.  
Société d'Horticulture et de Viticulture, à Bourges.
- Côte-d'Or**..... Académie des Sciences et Arts, à Dijon.  
Société d'Horticulture et d'Arboriculture, à Dijon.  
Société des Sciences historiques et naturelles de Sémur.  
Société d'Agriculture et d'Industrie du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
- Creuze**..... Société des Sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.
- Doubs** ..... Société d'Emulation, à Besançon.  
Société d'Agriculture et d'Horticulture, à Besançon.  
Société de Médecine, à Besançon.  
*La Réforme Cadastrale*, sous la direction de J.-L. Sanguet.
- Drôme**..... Société d'Agriculture, à Valence.  
Société de Statistique, des Arts et des Sciences, à Valence.  
Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.  
La vigne Américaine et la Viticulture en Europe.
- Eure**..... Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Evreux.

- Eure**..... Société d'Agriculture, Sciences,  
Arts et Belles-Lettres de Bernay.
- Finistère**..... Société Académique de Brest.
- Gard**..... Société d'Agriculture du Gard, à  
Nîmes.  
Académie des Sciences du Gard, à  
Nîmes.  
Société Scientifique et Littéraire, à  
Alais.  
Société pour la défense des Lettres,  
de l'Industrie et du Commerce, à  
Nîmes.  
Société d'Etude des Sciences natu-  
relles, à Nîmes.  
Société Littéraire et Artistique de  
Nîmes.
- Garonne (Haute)**..... Société Archéologique du Midi de  
la France, à Toulouse.  
Académie des Jeux-Floraux, à  
Toulouse.  
Sociétés réunies d'Agriculture de la  
Haute-Garonne et de l'Ariège, à  
Toulouse.  
Académie des Sciences, Arts et  
Belles-Lettres de Toulouse.  
Société d'Histoire naturelle de  
Toulouse.  
Société des Sciences physiques et  
naturelles, à Toulouse.  
Société hispano-portugaise de Tou-  
louse.  
Journal d'Agriculture pratique et  
d'Economie rurale pour le Midi  
de la France.



- Gers..... Société d'Agriculture et d'Horticulture du Cers, à Auch.
- Gironde ..... Société d'Agriculture du département de la Gironde, à Bordeaux.  
Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.  
Société d'Horticulture de la Gironde, à Bordeaux.  
Société Linnéenne, à Bordeaux.  
Comice Agricole et Vinicole du Sud-Ouest, à Bordeaux.  
Institut des provinces de France, rue Codiran, à Bordeaux.  
Société de Géographie commerciale de Bordeaux.  
Société Philomatique de Bordeaux.  
Comice Viticole et Agricole de l'arrondissement de Libourne.
- Hérault..... Société d'Horticulture et d'Histoire naturelle, à Montpellier.  
Société d'Archéologie à Montpellier.  
Société Archéologique, sciences et lettres de Béziers.  
Société d'Horticulture et de Botanique de l'Hérault, à Montpellier.  
Société d'Etude des Sciences naturelles, à Béziers.  
Comice Agricole de Béziers.  
Société des sciences naturelles de province, à Montpellier.  
Le Messager Agricole du Midi.  
Ampélographie Américaine.

- Hérault**..... Bulletin Météorologique du département de l'Hérault.  
Le Progrès Agricole et Viticole, à Montpellier.
- Ille-et-Vilaine**..... Journal d'Agriculture pratique, à Rennes.  
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie pour le département, à Rennes.  
Société Centrale d'Horticulture du département, à Rennes.  
Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
- Indre**..... Société d'Agriculture de Châteauroux.
- Indre-et-Loire**..... Société d'Agriculture. Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.
- Isère**..... Académie Delphinale, à Grenoble.  
Société de Statistique des Sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura**..... Société d'Émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.
- Landes**..... Société d'Agriculture, à Mont-de-Marsan.  
Société de Borda, Histoire, Archéologie, Histoire naturelle du Sud-Ouest, à Dax.
- Loir-et-Cher**..... Société d'Agriculture, à Blois.
- Loire**..... Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.  
Athénée Oriental, à Saint-Etienne.

- Loire (Haute)..... Société d'Agriculture, Sciences,  
Arts et Commerce du Puy.
- Loire-Inférieure..... Société Académique de Nantes.
- Loiret..... Société d'Agriculture, à Orléans.  
Société d'Horticulture, à Orléans.  
Société d'Agriculture, Sciences,  
Belles-Lettres et Arts d'Orléans.
- Lot..... Société Agricole et Industrielle, à  
Cahors.
- Lot-et-Garonne..... Société d'Agriculture et d'Arts, à  
Agen.  
Comice Agricole de l'arrondisse-  
ment d'Agen.  
Comice Agricole du Sud-Ouest, à  
Agen.  
Le Cultivateur Agenais.  
Le Progrès Agricole, Journal de  
la Société d'Encouragement de  
l'Agriculture de Lot-et-Garonne.
- Lozère..... Société Agricole, Scientifique et  
Littéraire, à Mende.  
Société d'Agriculture, Industrie,  
Sciences et Arts de la Lozère, à  
Mende.
- Maine-et-Loire..... Société Académique de Maine-et-  
Loire, à Angers.  
Société Industrielle d'Angers et du  
département de Maine-et-Loire.  
Société d'Agriculture, Sciences et  
Arts, à Angers.  
Société d'Etudes Scientifiques, à  
Angers.

- Manche**..... Société d'Agriculture, d'Archéologie  
et d'Histoire naturelle du départe-  
ment de la Manche, à Saint-Lô.  
Société Académique de Cherbourg.
- Marne**..... Académie de Reims.  
Académie de Châlons-sur-Marne.  
Société des Sciences et Arts de  
Vitry-le-Français.  
Société d'Agriculture, Sciences et  
Arts du département de la Marne,  
à Châlons-sur-Marne.
- Meurthe-et-Moselle**.. Académie Stanislas, à Nancy.  
Société des Sciences, Lettres et  
Arts, à Nancy.  
Société Philotechnique de Pont-à-  
Mousson.  
Société Centrale d'Agriculture, à  
Nancy.  
Le Bon Cultivateur de Meurthe-et-  
Moselle.
- Meuse**..... Société des Lettres, Sciences et  
Arts de Bar-le-Duc.
- Nièvre**..... : Société départementale d'Agricul-  
ture de la Nièvre, à Nevers.
- Nord**..... Société d'Agriculture, des Sciences  
et des Lettres de Douai.  
Comice Agricole de Lille.  
Société d'Émulation de Cambrai.  
Société des Sciences, de l'Agricul-  
ture et des Arts de Lille.  
Archives de l'Agriculture du Nord  
de la France, à Lille.  
Bulletin Agricole de l'arrondisse-  
ment de Douai.

- Oise..... Société d'Agriculture de Compiègne.  
Société Académique, Sciences et  
Arts du département de l'Oise, à  
Beauvais.
- Pas-de-Calais..... Société d'Agriculture de Boulogne-  
sur-Mer.  
Société des Sciences, Lettres et  
Arts d'Arras.  
Société Académique de Boulogne-  
sur-Mer.  
Société Centrale d'Agriculture, à  
Arras.  
Académie des Sciences, Lettres et  
Arts d'Arras.
- Puy-de-Dôme..... Académie des Sciences, Lettres et  
Arts de Clermont-Ferrand.  
Bulletin Historique et Scientifique  
de l'Auvergne.
- Pyrénées (Basses).. Société des Sciences, Lettres et  
Arts, à Pau.
- Pyrénées (Hautes).. Société d'Encouragement pour l'A-  
griculture et l'Industrie dans l'ar-  
rondissement de Bagnères-de-  
Bigorre.  
Comice Agricole de l'arrondisse-  
ment de Tarbes.
- Rhône..... Société d'Horticulture pratique du  
Rhône, à Lyon.  
Société pomologique de France, à  
Lyon.  
Société Littéraire, Historique et  
Archéologique de Lyon.

- Rhône**..... Société d'Agriculture, Sciences naturelles et Arts utiles de Lyon.  
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.  
Musée Guimet, boulevard du Nord, à Lyon.  
Société de la Carte géologique de France, à Lyon.  
Société Linnéenne de Lyon.
- Sarthe**..... Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.
- Savoie**..... Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie, à Chambéry.
- Savoie (Haute)**..... Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Annecy.  
Société Florimontane d'Annecy.
- Seine**..... Société Centrale d'Agriculture et d'Insectologie, rue Monge, 50, à Paris.  
Revue Illustrée des Lettres, Sciences, Arts et Industrie dans les deux Mondes, Paris, rue Monsieur-le-Prince.  
Congrès Scientifique de France, Autun et Paris.  
Société Zoologique et d'Acclimatation, à Paris.  
Société Philotechnique, à Paris.  
Société Centrale d'Agriculture de France, à Paris.  
Société protectrice des animaux, à Paris.  
Société Francklin, à Paris.

Revue des Sociétés Savantes des  
départements, à Paris.

Académie de Médecine, à Paris.

Institut de France, à Paris.

Tribune des Linguistes, philosophie  
des langues, à Paris.

*Romania*, Recueil consacré à l'Étude  
des langues et des littératures Ro-  
manes, publié par P. Meyer et  
Gaston, à Paris.

Société Française de Numismatique  
et d'Archéologie, à Paris.

Société de Médecine légale de  
France, à Paris.

Société des Agriculteurs de France.

Institut National Agronomique, à  
Paris.

Société des Etudes historiques. à  
Paris.

Société Héraldique et Généalogique  
de France. à Paris.

Feuille des Jeunes naturalistes,  
dirigée par Adrien Delphus, rue  
Pierre Charron. 55, à Paris.

Société générale des Vignobles de  
la province de Constantine. siège  
social rue de Provence. 46, à  
Paris.

Société d'Ethnographie. Annuaire  
publié par Madier de Montjau,  
secrétaire général de la Société.  
à Paris.





- Seine-Inférieure.....** Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, à Rouen.  
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen.  
Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.  
Société des Sciences et Arts Agricoles et Horticoles, au Havre.  
Société Industrielle, à Rouen.  
Société centrale d'Horticulture, à Rouen.
- Seine-et-Marne.....** Société d'Agriculture et Sciences morales, à Melun.
- Seine-et-Oise.....** Société des Sciences morales, des Lettres et Arts, à Versailles.  
Société d'Agriculture et d'Horticulture, à Pontoise  
Société des Sciences naturelles et médicales, à Versailles.
- Sèvres (Deux).....** Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres, à Niort.  
Société centrale d'Agriculture, à Niort.  
*Maitre Jacques*, Journal populaire d'agriculture. publié à Niort.
- Somme.....** Société des Antiquaires de Picardie. à Amiens.  
Société d'Agriculture, à Amiens.  
Société Linnéenne du Nord de la France, à Amiens.  
Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du département de la Somme, à Amiens.

- Somme**..... Société d'Emulation d'Abbeville.  
Académie des Sciences, des Lettres  
et des Arts d'Amiens.  
Conférences Littéraires et Scien-  
tifiques de Picardie, à Amiens.  
Comice agricole de l'arrondisse-  
ment de Montdidier.
- Tarn**..... Société Littéraire et Scientifique de  
Castres.  
Revue Historique, Scientifique et  
Littéraire du département du  
Tarn, à Castres.
- Tarn-et-Garonne**.... Société des Sciences, Belles-Lettres  
et Arts du Tarn-et-Garonne, à  
Montauban.  
Société Archéologique, à Mon-  
tauban.  
Société d'Agriculture du Tarn-et-  
Garonne, à Montauban.
- Var**..... Comice Agricole, Horticole et Fo-  
restier de l'arrondissement de  
Toulon.  
Société d'Études Scientifiques et  
Archéologiques, à Draguignan.  
Société Académique du Var, à  
Toulon.  
Société d'Agriculture, de Com-  
merce et d'Industrie, à Dragui-  
gnan.  
Société d'Agriculture, d'Horticul-  
ture et d'Acclimatation du Var, à  
Toulon.

- Var..... *Littoral Méditerranéen.* — **Moni-  
teur Agricole et Horticole.** —  
Ancienne Provence du Littoral,  
à Hyères.
- Vaucluse..... **Société Littéraire, Scientifique et  
Artistique d'Apt.**  
**Société Académique d'Avignon.**  
**Société d'Agriculture et d'Horticul-  
ture d'Avignon.**
- Vienne..... **Société Académique de Poitiers.**  
**Société d'Agriculture de Poitiers.**
- Vienne (Haute)..... **Société d'Agriculture, des Sciences  
et Arts de Limoges.**  
**Société Archéologique et Historique  
du Limousin, à Limoges.**  
**Société d'Horticulture de Limoges.**  
**L'Apiculteur, journal des cultiva-  
teurs d'abeilles, à Limoges.**
- Vosges..... **Société d'Emulation, à Epinal.**
- Yonne..... **Société des Sciences Historiques et  
Naturelles, à Auxerre.**  
**Société Archéologique de Sens.**
- Lorraine..... **Société d'Histoire naturelles de  
Metz.**  
**Académie de Metz.**

*Sociétés Étrangères.*

- Amérique..... **Académie Nationale de la Républi-  
que Argentine, à Cordoba.**

- Amérique..... Société de Colonisation du lac  
Temies-Kaminez du Canada, à  
Ottawa.  
United States Geological Survers, à  
Washington.
- Angleterre..... Académie Britannique, à Londres.
- Autriche..... Annales des K. K. Naturhistoris-  
chen Hofmuseums. — Wien. —  
1886.
- Belgique..... Revue de Belgique, à Bruxelles.  
Société de l'Union des artistes lié-  
geois, à Liège.  
Société Archéologique de Bruxelles.  
Académie Royale des Sciences, des  
Lettres et des Beaux-Arts, à  
Bruxelles.  
Société Malacologique de Bruxelles.
- Espagne..... Académie des Jeux-Floraux, à  
Barcelone.  
Société Protectrice des Animaux et  
des Plantes, à Madrid.
- Hollande..... Académie Royale des Sciences, à  
Amsterdam.
- Norvège..... Université royale de Norvège, à  
Christiania.
- Suède..... Bulletin météorologique mensuel de  
l'Observatoire d'Upsal.
- Suisse..... Société Vaudoise des Sciences natu-  
relles, à Lausanne.  
Archives des Sciences physiques et  
naturelles, à Genève.
- Russie..... Société Impériale des Naturalistes  
de Moscou.



## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Composition du Bureau pour l'année 1887.....	5
Discours prononcé par M. Ferrer à la séance publique du 26 décembre 1886.....	7
Rapport sur les récompenses agricoles, par M. Eugène Pépratx..	18
Rapport sur la Sériciculture, par M. Eugène Augé.....	32
Rapport sur le concours d'instruments propres à combattre le Mildiou, par M. Vincent Malègue.....	40
Rapport sur le vignoble des Pyrénées-Orientales en 1886, par M. Ferrer.....	50
Introduction des vins espagnols en France. — Projet de création de Laboratoires, par M. Léon Ferrer.....	60
Compte-rendu de la section d'agriculture, par M. J. de Lacroix..	80
Enquête sur les vignes américaines du département des Pyrénées-Orientales en 1886, par M. Léon Ferrer.....	97
Rapport sur l'établissement dans le département des Pyrénées-Orientales de Champs de démonstration, de recherches et d'expériences, par M. E. Augé.....	110
Rapport sur le concours et les travaux scientifiques de l'année 1886, par le Dr Albert Donnezan.....	127
Rapport sur les fouilles pratiquées dans l'Eglise Saint-Jean le Vieux, par M. A. Brutails.....	141
Note sur deux inscriptions romaines, par M. A. Brutails.....	155
Ostréa et Bélemnites de Caudiès-de-St-Paul, par M. E. Pépratx...	165
.....mé des travaux de la section des Lettres, par M. P. Auriol..	169
.....concours de Poésie ..... cause en 1886, par M. le colonel Dumas.	170

	Pag
« Elne », poésie, par M. Albert Saisset.....	11
Antoine Camps et ses poésies, par M. Albert Saisset.....	11
Etude archéologique sur la cathédrale et le cloître d'Elne, par M. A. Brutails.....	11
Rapport sur le concours de Poésie catalane en 1886, par M. Jus- tin Pépratx.....	21
« La Espigolera », par Don Manel Ribot y Serra, poésie cou- ronnée.....	21
« Los Companys del home », par Don Apeles Mestres, poésie couronnée.....	21
« Lo Roch del Frare », poésie, par M. le chanoine Boher.....	21
Addition au travail publié dans le 27 <sup>e</sup> volume du Recueil de la Société et relatif à l'observation de l'astronome baron de Zach, par M. le colonel Dumas.....	31
Nécrologie.....	31

Liste des Membres composant la Société :

Membres résidants.....	31
Membres résidants n'habitant pas Perpignan.....	31
Membres correspondants.....	31
Membres correspondants étrangers.....	31
Sociétés correspondantes.....	31
Sociétés correspondantes étrangères.....	31

---

COLLECTION PARTICULIÈRE  
DU  
DOCTEUR ALBERT DONNEZAN

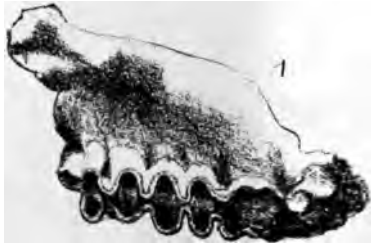




!

!

DU  
DOCTEUR ALBERT DONNEZAN



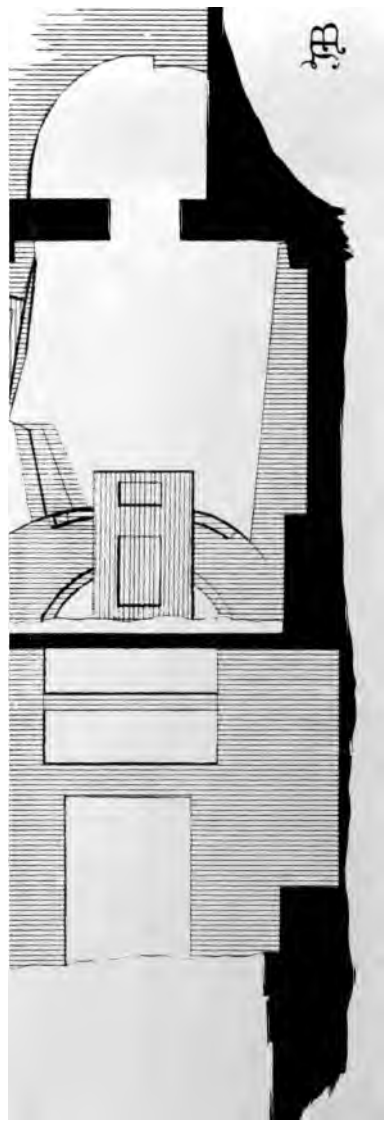
*FRAGMENT DE MANDIBULE GAUCHE DE SINGE*  
*PITHECUS MONSPESSULANUS, MACACUS PRISCUS (P. GEI)*

*Grandeur naturelle*

*Dessin de M. Chebarden.*

- 1. Vue de face*
- 2. Vue supérieurement*

1



*CHOEUR DE SAINT-JEAN LE VIEUX*

Gebelle - 0,0066

400 Caisseux roulés.

100 Bâches.

100 Grès rouge.





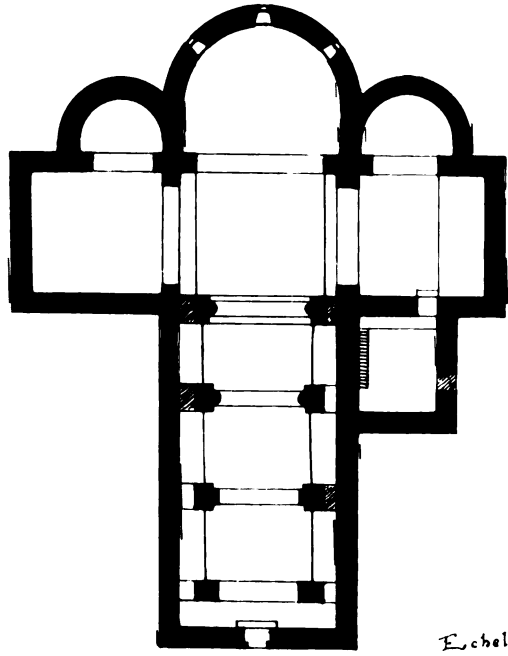
h. 1/10

### ***CIPPE ANTIQUE,***

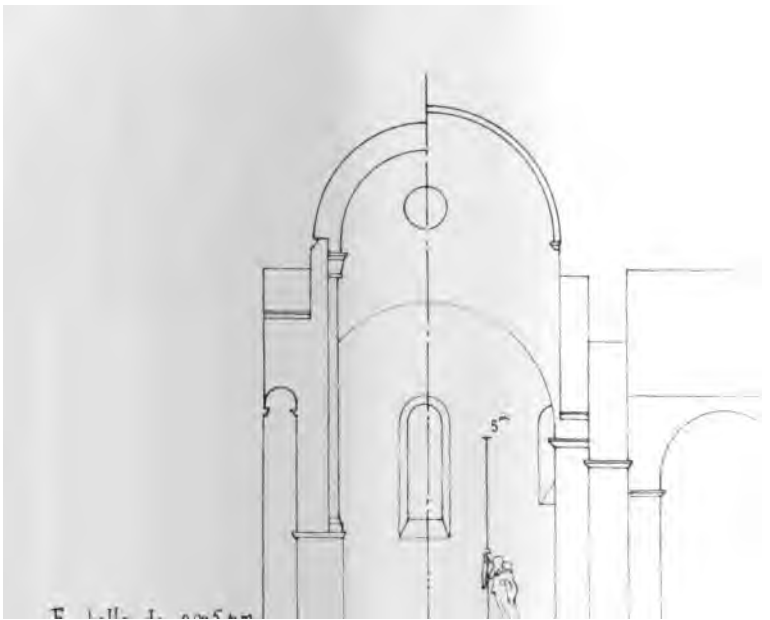
trouvé dans l'abbatiale du Manssept nord de l'Ég  
à Saint-André-de-Sorède (Lyennes Orientales)

1

2



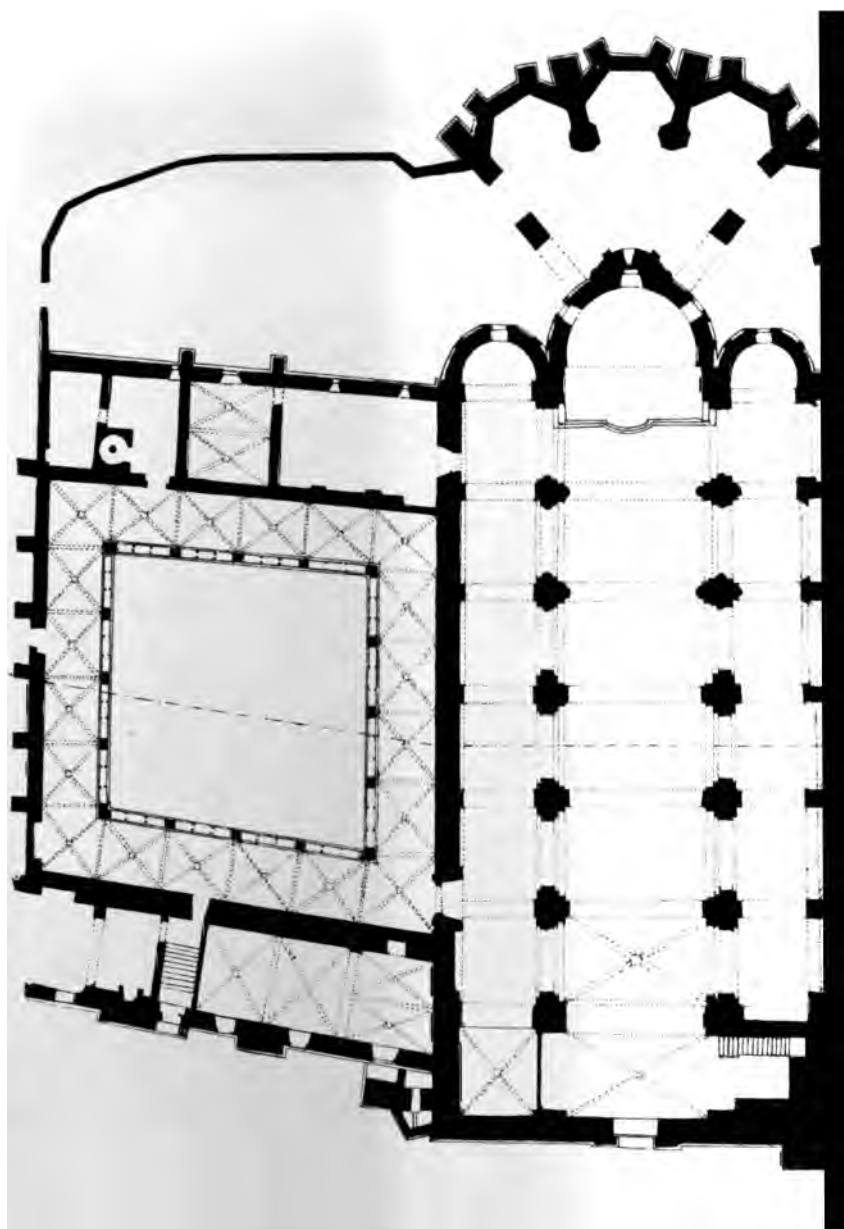
Echelle de 1



Echelle de 1







*PLAN DE LA*

*NAVE ET DU CLOITRE D'E*

1

2

3

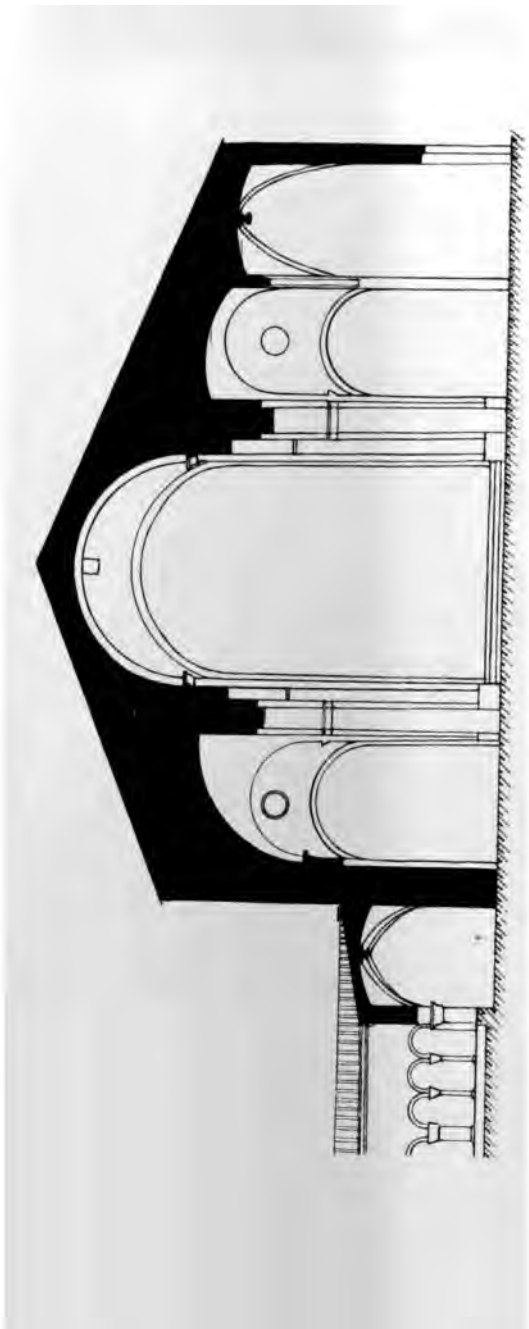






PLATE 11. CLASSICAL COLUMNS. (1) COLUMN WITH CAPITAL AND FLUTED SHAFT. (2) COLUMN WITH CAPITAL AND FLUTED SHAFT. (3) COLUMN WITH CAPITAL AND FLUTED SHAFT. (4) COLUMN WITH CAPITAL AND FLUTED SHAFT. (5) COLUMN WITH CAPITAL AND FLUTED SHAFT.




**SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.**

**XXIX.**



**La Société n'entend approuver ni imputer les opinions émises dans les travaux qu'elle publie; elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.**

---

**Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés au Président de la Société.**





**SOCIÉTÉ**  
**AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE**  
**DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.**

---

**COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1888.**

*Président* : M. FERRER (LÉON).

*Vice-Président* : M. CAZES (GUSTAVE).

*Secrétaire-Général* : M. AUGÉ (EUGÈNE).

*Trésorier* : M. PÉPRATX (EUGÈNE).

*Archiviste* : M. FABRE de LLARO (LÉON).

*Secrétaire-Général-Adjoint* : M. AURIOL (PROSPER).

---

**Section Agricole.**

*Directeur* : M. LABAU (JEAN).

*Secrétaire* : M. de LACROIX (JOSEPH).

**Section Scientifique.**

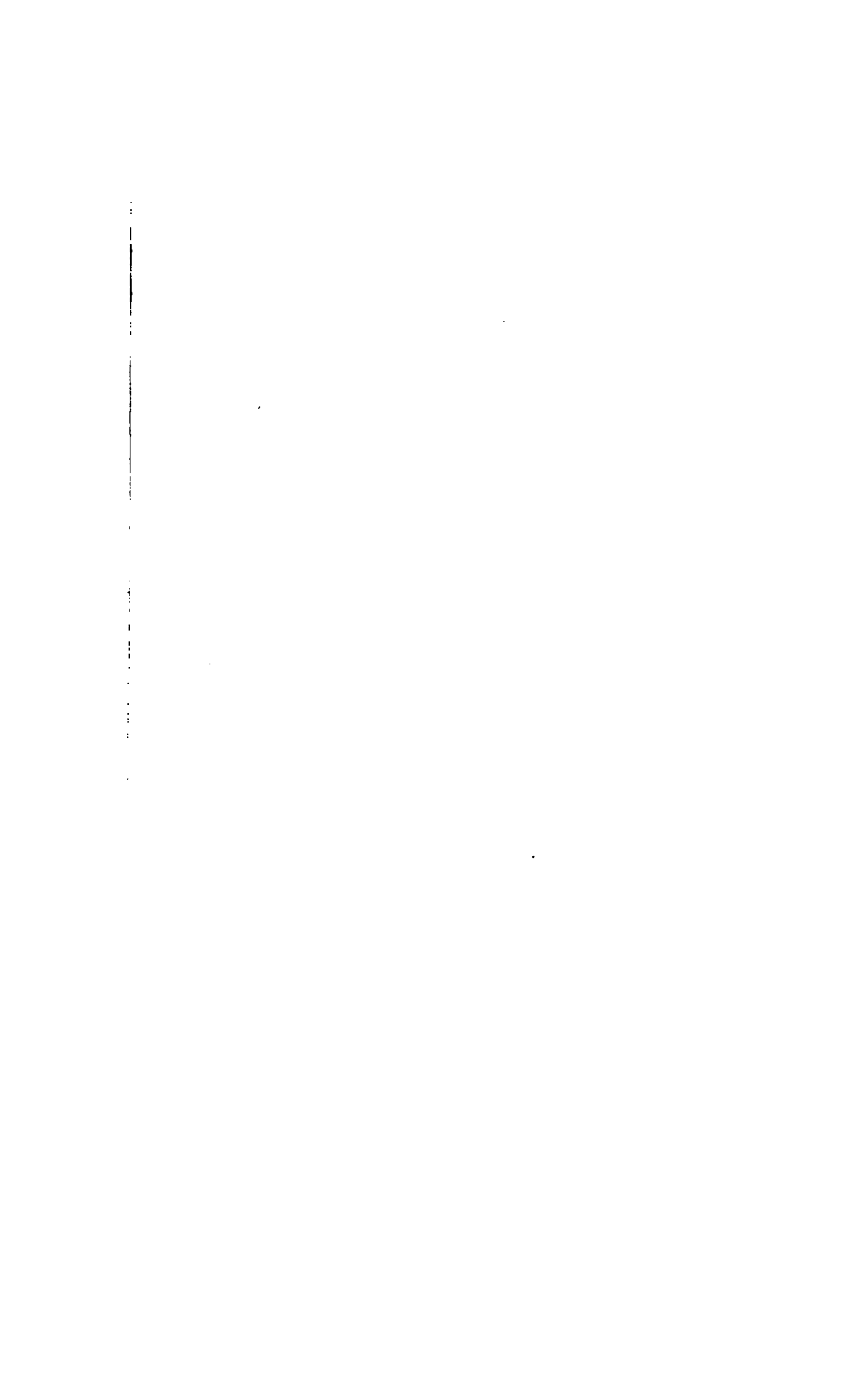
*Directeur* : M. DONNEZAN (ALBERT).

*Secrétaire* : M. de LAMER (PAUL).

**Section Littéraire.**

*Directeur* : M. SAISSET (ALBERT).

*Secrétaire* : M. DIECH (JOSEPH).



## SÉANCE PUBLIQUE

Du 18 Décembre 1887,

Tenue dans la Salle Arago, à l'Hôtel-de-Ville.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LÉON FERRER,

Président de la Société.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous voulez bien continuer à montrer l'intérêt que vous portez à notre Société, en venant assister en grand nombre à notre séance annuelle.

C'est un témoignage dont nous vous sommes reconnaissants. C'est un honneur aussi pour nos lauréats qui doivent vous remercier de donner, par votre présence, plus de prix aux récompenses que la Société décerne.

Ces récompenses, nous les voudrions plus grandes pour quelques-uns. Notre budget limité nous arrête ; mais nous sommes heureux de constater qu'appréciées de tous, elles sont pour les agriculteurs un encouragement à marcher dans la voie du progrès.

Notre département essentiellement viticole a été grandement éprouvé.

Les propriétaires font de très grands sacrifices soit pour reconstituer leurs vignobles détruits par le phylloxéra, soit pour conserver les anciennes vignes.

Au moment où l'on pouvait croire avoir raison de ce terrible ennemi, de nouveaux fléaux sont venus s'abattre sur nos plantations anciennes ou récentes.

A côté du Mildiou qui a sévi cette année avec une intensité extraordinaire, grâce aux circonstances climatiques les plus favorables à son développement, attaquant jusqu'aux raisins eux-mêmes, d'autres maladies cryptogamiques, l'Anthracnose, déjà connue de nos viticulteurs, le *Coniothyrium diplodiella*, nouveau pour eux, ont fait un très grand mal à la récolte.

En même temps les producteurs continuent à avoir contre eux des traités de commerce, qui, amenant sur nos marchés des vins étrangers, dans des conditions avec lesquelles il est impossible de lutter, font subir à nos vins une dépréciation considérable.

La viticulture est donc bien menacée et elle a bien du mal à se défendre.

Les traitements insecticides (au sulfure de carbone) donnent dans les terrains où la diffusion est possible de fort bons résultats. Il n'y a plus à les préconiser aujourd'hui ; ils prennent chaque année plus d'extension dans le département.

Pour les plantations américaines, il y a encore à étudier l'adaptation. Cette question paraît pourtant

Il convient donc de se préoccuper des champignons parasites qui sont venus s'ajouter à l'Oidium et avec lesquels il faut sérieusement compter.

J'ai cité le Mildiou, l'Anthracnose, le Coniothyrium. Nous aurons à redouter encore le Black-rot qui n'a pas encore fait son apparition dans le département, quoiqu'un moment on ait pu croire à sa présence, mais qui pourra bien nous surprendre à bref délai.

On connaît aujourd'hui l'action véritablement efficace des traitements au sulfate de cuivre ; mais on ne doit pas oublier, et c'est là le point important sur lequel je veux insister, que les traitements n'ont une valeur réelle qu'à la condition d'être appliqués préventivement.

Il ne faut pas attendre que le mal se soit montré ; il faut se résigner à ajouter tous les ans une nouvelle dépense à celles déjà nombreuses que le propriétaire est tenu de faire dans ses vignes, pour les défendre contre ses divers ennemis, et ne pas s'endormir dans une trompeuse attente.

Cette année, des propriétaires dont j'ai vu les vignes ravagées par le Mildiou, avaient cru pouvoir se dispenser d'un traitement préventif. L'année précédente, le parasite s'étant arrêté de très bonne heure dans son développement, ou ne s'étant pas montré du tout, ils avaient observé que les vignes laissées sans traitement étaient aussi épargnées que celles où il avait été appliqué. Cette économie a été cruellement expiée et beaucoup ont eu bien du mal à empêcher la destruction complète de leur récolte.

Il n'y a donc pas à hésiter. Il faut, en prévision d'un



été pluvieux ou humide, mettre les vignes en état de lutter contre une invasion qui, comme cela a eu lieu pour le Mildiou et pour le Coniothyrium, peut être subite et compromettre en peu de jours le fruit de travaux importants, d'avances considérables.

Un premier traitement doit être effectué dès la fin du mois de mai. Il doit être renouvelé une ou deux fois dans le courant de l'été, suivant le cas.

La bouillie bordelaise a fait ses preuves ; l'eau céleste, à la dose réduite, indiquée cette année, a donné de très bons résultats.

Nous avons constaté encore les bons effets de la Sulfostéatite, à la condition de l'employer le matin, pendant que la vigne est encore humectée par la rosée de la nuit.

Une commission de la Société agricole, après M. le professeur Gayon, directeur de la station agronomique de Bordeaux, a pu voir un exemple de l'action de cette poudre contre une forte invasion d'Anthracnose, chez M. Armangaud, l'un de nos lauréats.

Le même vignoble s'est trouvé en même temps à l'abri du Mildiou, qui a fortement sévi dans ses environs.

Des essais ont été entrepris aussi avec un mélange de soufre et de sulfostéatite, pour combattre, par une même opération, l'Oïdium et le Mildiou. J'ai pu constater, dans une propriété où ce traitement a été appliqué, que les feuilles persistaient encore vertes, au mois d'octobre, alors qu'elles étaient tombées depuis déjà quelques temps dans une vigne voisine laissée

sans traitement, et où les rameaux dégarnis portaient les traces des parasites qui y avaient exercé leurs ravages.

Des mélanges de soufre et de sulfate de cuivre paraissent avoir produit aussi quelques bons effets. M. Gaston Bazille dit l'avoir constaté chez lui ; mais ailleurs ils se sont montrés moins efficaces et on leur reproche de ne pas présenter le sulfate de cuivre dans un assez grand état de division.

L'intérêt du viticulteur est donc d'agir de bonne heure avec les préparations qui offrent les plus grandes garanties de succès et grâce auxquelles il peut être à l'abri d'une invasion cryptogamique, ou du moins lutter avantageusement contre elle.

Relativement aux traités, aux vins étrangers ou de fabrication, un cri général est parti cette année, soit des Congrès viticoles de Toulouse et de Mâcon, soit des Sociétés d'Agriculture, soit même de certaines Chambres de Commerce, celle des Pyrénées-Orientales notamment.

M. Gaston Bazille, l'éminent viticulteur de l'Hérault, que je citais il y a un instant, décrivait ainsi la situation au Congrès de Mâcon :

« Les vins étrangers vinés en franchise jusqu'à  
« 16 degrés, entrant presque sans droits, viennent  
« faire à nos produits une concurrence désastreuse.  
« Les vins de raisins secs ne sont pas moins redouta-  
« bles. Ces vins se trouvent partout.

« Encore si on les vendait pour ce qu'ils sont. Mais  
« non ; ils ne portent point d'étiquette, se glissent de  
« tous côtés, dissimulant leur origine et prenant la  
« place des véritables vins.

« Le fabricant de vins de raisins secs n'a pourtant  
« pas pris beaucoup de peine, ni couru de grandes  
« chances de perte. Il ne redoute pas, lui, la gelée, la  
« coulure ou la grêle. La Grèce et la Turquie lui  
« envoient toute prête sa matière première. Pas de  
« Phylloxéra, pas d'Oïdium à combattre, ni de Mildiou,  
« ni de Black-rot. Pour ce fabricant, la récolte est  
« toujours sûre; nul besoin de soufre, de sels de cuivre,  
« d'eau céleste, de bouillie bordelaise ou autre. Non !  
« un tonneau d'eau pure, un sac de raisins secs.... Le  
« vin est fait. »

Ce tableau si piquant d'un état de choses si préjudiciable au pays est malheureusement trop fidèle et il réclame une législation qui nous protège.

A l'occasion du renouvellement du traité avec l'Italie, les Chambres de commerce ont été consultées par M. le Ministre. Les Sociétés agricoles ne l'ont pas été.

Cependant quelques-unes, la Société centrale de l'Hérault, celle de la Drôme, celle du Gard, la nôtre, ont fait entendre leur voix.

Un grand courant d'opinion s'est manifesté dans cette circonstance et il y a eu unanimité pour demander que le traité ne soit pas renouvelé, ou qu'il le soit dans des conditions nouvelles sauvegardant les intérêts de la Viticulture française.

Le moment paraissait opportun. L'Italie avait pris l'initiative de la dénonciation du traité conclu en 1881.

Mais la Chambre des députés, saisie de la question presque à la veille de clore sa session, a voté jeudi, et

le Sénat avant-hier, après elle, l'autorisation de proroger, pour une durée de six mois, le traité contre lequel nous nous élevons.

Ce n'est que dans le cas où l'Italie refuserait cette prorogation que notre Gouvernement est autorisé aussi par le vote de nos Chambres, à appliquer aux produits italiens le tarif général des douanes, avec une majoration pouvant s'élever à 100 0/0.

Nous aurons donc à revenir sur nos justes revendications, à faire entendre encore nos trop légitimes plaintes.

De grands mattres en science agronomique comme en économie rurale, tels que M. Grandeau, le savant Directeur de la station agronomique de l'Est, tout en reconnaissant que l'Agriculture est partout en France dans un état de souffrance, pensent qu'elle peut lutter sans demander à l'Etat de supprimer ou de ralentir l'entrée des produits étrangers par des droits protecteurs.

Il faut, dit M. Grandeau, dans sa dernière et toute récente publication, arriver à l'abaissement du prix de revient par des récoltes supérieures et obtenir ainsi des cultures rémunératrices.

Comme moyens d'y parvenir, il indique l'application des méthodes scientifiques et l'association.

J'ai, ici-même, fait suffisamment déjà ressortir l'importance de ces méthodes pour en contester aujourd'hui les avantages ; mais si on peut en espérer encore de bons résultats dans les départements où l'on cultive principalement les céréales, est-ce que dans les départements viticoles du Midi, le nôtre par exemple,

on a rien négligé, d'une manière générale et depuis plusieurs années, pour obtenir les plus hauts rendements?

On peut attendre beaucoup de bien de l'association, qui procure à de meilleurs prix les engrais nécessaires et les instruments agricoles ; mais tout cela suffit-il pour que nous puissions lutter contre l'envahissement, de jour en jour plus grand, des vins étrangers trop souvent falsifiés, ou dont le titre alcoolique se trouve surélevé dans des conditions interdites aux nôtres ?

Poser la question c'est y répondre, et pas un viticulteur ne pensera qu'il soit possible de continuer la lutte, sans des réformes indispensables dans la législation et dans l'application des traités actuels.

On doit à nos députés la création de laboratoires à Cette et à Port-Vendres. Ce dernier, confié à un habile chimiste, rend d'utiles services ; mais pour qu'ils donnent tout ce qu'on est en droit d'en attendre, il faut que des instructions nouvelles et précises permettent d'arrêter tout ce qui n'est pas du vin pur et de frapper d'un droit tous les vins reconnus alcoolisés.

La reconstitution du vignoble par les cépages américains est en voie de progression dans le département, et, comme je l'ai dit déjà, les résultats sont vraiment remarquables sur bien des points.

Nous en avons des exemples dans les propriétés de nos premiers lauréats de ce jour. On peut admirer également, à Millas, les belles vignes d'un grand viticulteur à qui la Société regrette de n'avoir pu donner, dès cette année, une récompense ajournée seulement à cause de la visite tardive de la Commission.



Ces plantations, et d'autres qu'on pourrait citer, faites dans d'excellentes terres, après de bons défoncements, se trouvent dans les conditions les plus favorables à une grande végétation.

Il en existe aussi dans des terres moins riches qui semblent réussir ; mais c'est surtout pour les sols de moyenne ou de médiocre qualité qu'il faut rechercher avec soin les cépages qui peuvent leur convenir.

L'expérience de plusieurs années dans diverses régions peut donner à cet égard des indications utiles d'une manière générale, mais importantes surtout pour les sols peu fertiles.

Les vignes américaines ne s'accoutument pas, comme la vigne européenne, de tous les terrains, notamment de ceux qui sont trop compactes ou trop calcaires. Elles sont plus sensibles à l'humidité et elles exigent des drainages là où la vigne française n'en demanderait pas.

En outre, le Phylloxéra est quelquefois lui-même un obstacle à la durée de certains cépages, suivant les terrains, et l'action de l'insecte, variable selon le climat et la nature du sol, se fait surtout sentir sous un climat brûlant.

Une observation très importante, faite par le D<sup>r</sup> Davin et confirmée par M. Millardet, c'est que la résistance au Phylloxéra diminue par le greffage.

Ce fait a été signalé principalement pour le Jacquez, par ce dernier savant.

Je ne puis entrer ici dans des développements qui pourraient l'expliquer. Je dois me borner à l'indiquer, en citant un exemple rapporté tout récemment par le

professeur distingué que je viens de nommer, à qui la Viticulture est redevable d'études remarquables et consciencieuses sur la vigne américaine.

Dans une localité de l'Hérault, en sol argilo-calcaire et en sol siliceux, des Jacquez greffés ont eu leurs racines détruites par le Phylloxéra, à la cinquième année de greffage. A côté, les Jacquez non greffés sont restés vigoureux.

M. Millardet ajoute que le sulfure de carbone a été appliqué avec succès dans la partie greffée, qui se trouvait très affaiblie.

Ces faits doivent être connus des viticulteurs, non pas pour les décourager, mais pour les engager à faire un bon choix parmi les porte-greffes les plus résistants, surtout dans notre région chaude de l'olivier, où la vie active du Phylloxéra est plus longue qu'en d'autres régions.

Il convient aussi de porter une attention sérieuse à l'opération du greffage, qui, comme je l'ai constaté cet été dans deux propriétés, en bon sol, mais humide, peut amener des déceptions, même après quelques années, si elle a été défectueuse.

Il ne faut pas oublier, en pratiquant la ligature, que la soudure de la greffe est beaucoup plus lente avec les hybrides, tels que l'Alicante-Bouschet, par exemple, qu'avec nos cépages ordinaires, Carignan ou Aramon.

Dans la tournée agricole faite cette année en Capcir et en Cerdagne, l'attention de la Commission a été attirée par une recrudescence de la maladie de la pomme de terre, due aussi à un mildiou, le *Peronospora infestans*.

Je crois du devoir de la Société agricole d'engager les propriétaires de ce pays, dont nous avons des représentants parmi nos lauréats, à essayer de l'emploi du sulfate de cuivre, soit en aspersions avec une solution au 0,02°, ainsi que le préconise M. Cornu, soit par des applications d'une poudre sulfatée.

Un autre moyen a été indiqué. Il consiste à exposer, pendant quatre heures, les tubercules malades à une température de 40° centigrades. Le mycelium est détruit à cette température, sans porter aucune atteinte à la faculté germinative de la plante elle-même.

Or, il paraît avéré que le mal est porté dans les champs par les tubercules de semence. Les tiges émanées des tubercules malades sont atteintes et c'est sur elles que se montrent les spores qui vont infecter tout le voisinage.

Si par la chaleur, on désinfectait tous les tubercules avant de les semer, la maladie n'apparaîtrait pas, car la cause se trouverait supprimée.

Je m'arrête, après avoir abusé de votre bienveillante attention. Je cède la parole aux divers rapporteurs chargés de vous faire connaître les lauréats de la Société et de la Commission de Sériciculture.

En terminant, je remercie, au nom de la Société, M. le Ministre de l'Agriculture, ainsi que le Conseil général, dont les subventions nous permettent de signaler des mérites agricoles, comme des travaux scientifiques ou d'histoire locale, ainsi que des productions littéraires.



**RAPPORT**  
**SUR LES RÉCOMPENSES AGRICOLES**  
**ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ EN 1887,**

*Par M. Gustave CAZES, vice-président de la Société.*

---

La Commission chargée en 1887 de visiter les propriétés et de récompenser les meilleurs agriculteurs, horticulteurs ou serviteurs ruraux, était composée de MM. Léon Ferrer, Labau, colonel Dumas, Eugène Augé, Eugène Pépratx, Albert Saisset, Henri Escarguel, J. de Lacroix et Cazes. Elle s'est acquittée avec impartialité de la mission qui lui était confiée et a parcouru dans les moindres détails les exploitations qu'elle devait examiner. Une sous-commission composée de MM. Ferrer, Saisset et J. de Lacroix, s'est rendue en Cerdagne, où elle a pu, pendant plusieurs jours, contrôler et apprécier le mérite de chaque candidat de cette contrée.

Nous diviserons notre rapport en plusieurs parties :

**1° EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Notre premier lauréat est M. Henri Portes, propriétaire à Espira-de-l'Agly.

M. Portes, qui pendant plusieurs années a brillam-

ment tenu sa place au barreau de Perpignan, a momentanément renoncé aux succès de la barre pour se consacrer à l'agriculture; abandonnant les plaisirs intellectuels que lui procuraient d'amicales et anciennes relations, il s'est fixé à la campagne pour diriger une exploitation viticole et reconstituer un important vignoble; il mène aujourd'hui la vie pénible et active du propriétaire rural.

Le vignoble de M. Portes est d'une étendue de 25 hectares environ, dont 20 hectares en vignes américaines et 5 hectares en vignes françaises qu'il a conservées par le traitement au sulfure.

Le vignoble américain en production, en 1887, a une superficie de 14 hectares et demi; il est planté en Riparia pour la plus grande partie et en Solonis; il y a 1200 pieds de Jacquez de production directe; le Riparia et le Solonis ont été greffés avec du Carignan du pays, du Mataro, de l'Aramon et de l'Alicante-Bouschet; on trouve quelques greffes de Morastel; les greffes ont été faites sur les pieds ayant un an de plantation; les vignes nouvelles sont créées avec des Marcottes provenant de la pépinière de M. Portes.

Cette vigne américaine est de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> feuille; elle a un aspect magnifique et 9 hectares et demi ont produit 600 hectolitres; la partie plus jeune est d'une belle venue et promet une abondante récolte pour l'an prochain; le terrain (schiste noir décomposé) est d'une excellente qualité et convient admirablement à la vigne américaine; on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que l'état prospère des vignes est dû au mode de culture qui ne laisse rien à désirer.

A côté du vignoble américain, M. Portes nous a présenté des vignes françaises dont l'âge varie entre 12 et 22 ans; le cépage dominant est le Carignan; mais il y a aussi du Mataro et du Grenache. M. Portes a commencé le traitement au sulfure en 1883; à ce moment, les vignes étaient dans un tel état d'affaiblissement qu'on était plutôt enclin à les arracher qu'à les traiter. M. Portes a fait alors deux traitements : l'un en hiver et l'autre en été. Depuis il n'a traité qu'une fois par an, au mois d'octobre; il a fumé, soit au tourteau additionné de potasse, soit au fumier de ferme, soit avec un engrais chimique complet, une fois chaque deux ans sur les parties les meilleures, et annuellement sur les parties les plus faibles. Ces vignes françaises se sont relevées et elles ont produit en 1887 plus de 400 hectolitres, tandis qu'elles en avaient à peine donné 180 en 1884.

L'ensemble de la propriété est remarquable comme bonne tenue; on y sent les soins assidus et intelligents du propriétaire.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales est heureuse de féliciter M. Portes des bons résultats qu'il a obtenus dans son domaine d'Espira-de-l'Agly : elle lui décerne une médaille de vermeil, grand module.

M. Armaingaud Vincent est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, fermier du domaine de Fontcouverte (150 hectares), appartenant aux hospices civils de Perpignan; ce domaine avait été, jusqu'à cette époque, cultivé d'une manière fort ordinaire; les vignes étaient vieilles et

attaquées par le Phylloxéra ; il n'en reste guère aujourd'hui qu'une dizaine d'hectares qui ne seront pas longtemps conservés.

Dès son arrivée, en 1885, M. Armaingaud a planté en Riparia et Jacquez 36 hectares sur des terrains autrefois cultivés en céréales et qu'il a profondément défoncés ; il a greffé, en 1886, moitié en Alicante-Bouschet et moitié en Aramon.

En 1887, M. Armaingaud a planté encore environ 36 hectares en Riparia et Solonis.

Le fonds de la propriété est excellent ; toutes les nouvelles plantations ont été fumées par des engrais chimiques à la dose moyenne de 600 grammes par souche.

La greffe a été faite en fente simple ; la réussite a été merveilleuse et c'est à peine si l'on compte 2 à 3 % de pieds non greffés.

M. Armaingaud a remarqué vers le milieu du mois de mai 1887 que l'Antrachnose maculée avait envahi les vignes américaines greffées ; il eut l'idée ingénieuse de traiter son vignoble par la *Sulfostéatite cuprique*, et il fit à partir du mois de mai quatre traitements à dix jours d'intervalle ; sur certains points où la vigne était fort attaquée, M. Armaingaud a fait douze et quatorze traitements à la sulfostéatite ; il a pris soin de faire asperger les ceps avec un pulvérisateur rempli d'eau claire avant de faire l'application de la poudre qui adhérerait alors d'une façon complète aux feuilles rendues humides par ce procédé.

L'Antrachnose a été complètement enrayée ; nous avons constaté sur les sarments des cicatrices profondes

entièrement guéries et la vigne, qui était flétrie à l'apparition de la maladie avait repris, après le traitement, un aspect vivace et un feuillage d'une teinte verte ; elle a donné une fort belle récolte d'excellent vin.

Ajoutons que les traitements faits par M. Armaingaud avec la Sulfostéatite ont protégé son vignoble contre le Mildew ; il n'en a subi aucune atteinte ; au moment des vendanges les feuilles étaient vertes et le vignoble est resté complètement indemne ; il convient de dire que le mode d'application a été fait avec intelligence.

Tout dans l'exploitation de Fontcouverte dénote l'activité et la parfaite connaissance, en matière agricole, du maître qui dirige ses travaux lui-même ; M. Armaingaud se tient au courant des progrès de l'agriculture et ne recule point devant la dépense souvent élevée que nécessitent certaines expériences dont le succès lui fait grand honneur.

Notre Société donne à M. Vincent Armaingaud une médaille d'argent grand module.

M. Aragon Henri, propriétaire à Millas, a converti en vignes américaines 19 hectares de champ (*Jos Alous*) : il a planté du Riparia, du Solonis et du Jacquez. Ces plantations sont fort belles et l'on voit, à première inspection, les soins portés par le propriétaire qui dirige en personne son exploitation ; le défoncement a pu être facilement pratiqué dans ce fonds qui est un terrain d'alluvion de premier ordre. M. Aragon a greffé de l'Aramon, de l'Alicante-Henri-Bouschet et de

l'Aramon-teinturier ; il a obtenu une réussite de 98 % ; c'est un succès qui est dû à l'habileté du greffeur, dressé par M. Aragon lui-même à ce travail délicat.

Nous avons aussi visité une vigne française qui était fort affaiblie et que M. Aragon a traitée au sulfure de carbone ; les résultats ont été satisfaisants et la vigne reprend un aspect vigoureux.

Cette propriété est fort bien cultivée ; nous donnons à M. Henri Aragon une médaille d'argent grand module.

« Un octogénaire plantait.

« Passe encor pour bâlir, mais planter à cet âge !

« Assurément il radotait ! »

M. Jacques Simon, propriétaire à Catllar, ne connaissait-il pas les fables de La Fontaine, ou bien a-t-il voulu donner un démenti au poète ? Nous ne trancherons pas cette question ; mais il est certain qu'à l'âge de 80 ans et sans le secours d'aucun ouvrier, il a planté une vigne américaine ; il nous a montré des greffes de 2, 3 et 4 ans, et il a mené sa reconstitution avec une très grande intelligence.

On demandait à M. Simon comment il n'avait point reculé devant les fatigues d'un défoncement à la pioche, de transport de terres et de plantation ; Simon a répondu qu'il avait reçu de son père une vigne en pleine production et qu'il avait voulu la transmettre de même à ses enfants.

La vigne de Simon est un des premiers points d'apparition du Phylloxéra constaté dans les Pyrénées-Orientales, en 1878.

Nous décernons à M. Simon, âgé maintenant de 85 ans, une médaille d'argent et une prime de 40 francs. Nous y joignons nos félicitations pour l'énergie qu'il a déployée et l'intelligence dont il a fait preuve dans le rude et pénible travail qu'il a entrepris et qu'il a complètement réussi.

M. Estoubé Thomas, à Planès, a amélioré un pré par l'extraction de gros blocs de pierre dont il a fait une muraille qui entoure sa propriété; il a planté divers arbres: saules, aulnes et peupliers; il cultive avec succès du blé de printemps, de l'avoine, des petits pois, navets, pommes de terre, de l'orge et du trèfle.

Sa propriété a une superficie de 4 hectares et demi. Dans un jardin attenant, il s'est livré à des expériences afin de rechercher les espèces de légumes ou de plantes qui s'acclimateraient à cette altitude (1588 m.); il a réussi le chou de Naples, le batavia de Californie, la chicorée, les radis et betteraves; mais il n'a pu obtenir le céleri et la laitue; Estoubé fait venir toutes ses graines de la maison Vilmorin, Andrieux et C<sup>ie</sup>, de Paris; il a observé que les petits pois semés au milieu du seigle se trouvaient ainsi abrités et devenaient plus beaux que ceux semés en carrés ordinaires.

Les expériences d'Estoubé sont un utile enseignement pour les propriétaires de nos montagnes et nous le félicitons de l'initiative qu'il a prise.

Il est accordé à Thomas Estoubé une médaille d'argent et une prime de 40 francs.

M. Merlat Joseph, à Formiguères, s'occupe de

reboisement depuis trente ans; c'est un petit cultivateur laborieux qui vient de faire à l'Administration des Forêts une demande pour planter une nouvelle superficie de 108 ares; M. Merlat a réussi le reboisement et cependant il n'a jamais cessé de laisser pâturer ses bestiaux dans les parties plantées; ses arbres sont beaux et vigoureux.

Médaille de bronze et prime de 40 francs.

Comme M. Merlat, M. Pesqué Vincent s'occupe depuis vingt ans de plantations à Formiguères; il plante lui-même et a déjà 72 ares de forêt; il se propose de continuer ce reboisement. Pesqué laisse pâturer son bétail dans les plantations qui, cependant, réussissent fort bien.

Médaille de bronze et prime de 40 francs.

## 2<sup>o</sup> APICULTURE

M. Michel Margail, de Fontpédrouse, s'occupe d'apiculture depuis quarante ans; il avait cent dix ruches; l'hiver dernier, fort rigoureux, lui en a enlevé un grand nombre et il ne lui en reste que 60. M. Margail a récolté en 1887 deux cents kilogr. d'un miel blanc, très limpide et remarquable par sa pureté et sa saveur.

M. Margail a planté dans sa propriété des arbres fruitiers: péchers, pommiers, pruniers, poiriers et noisetiers et il est obligé de cultiver par étages. Il a aussi planté une petite vigne qui est fort bien venue.

M. Margail a déjà reçu des récompenses de notre Société qui lui donne cette année un rappel de médaille.



### 3° AMÉLIORATIONS AGRICOLES

Lors de la dernière épidémie cholérique et pour se conformer aux instructions administratives concernant les mesures à prendre contre l'extension du fléau, M. Jules de Lamer, maire de la commune de Pia, soumit les rues du village à un lavage abondant et régulier en y déviant les eaux du ruisseau de Vernet à Pia, qui longe, à mi-côte, la partie méridionale de la commune.

Cette amélioration s'accomplit sans autres frais que l'établissement d'une vanne mobile sur une ancienne prise d'eau qui arrosait autrefois un jardin dont l'emplacement est aujourd'hui bâti. Le résultat de l'opération fut que les eaux après avoir circulé dans les rigoles de chaque côté des rues, se trouvèrent très épaisses et très chargées de matières richement azotées.

Elles se perdaient dans un cours d'eau, confluent formé par le ruisseau de Vernet et Pia et un ruisseau nommé la Llabanère.

M. de Lamer possède, précisément en contre-bas du point où les eaux se jettent dans le confluent, une prairie de 5 hectares dont le terrain chargé de sel marin était en grande partie improductif et il pensa qu'il en opérerait la transformation en les colmatant avec les eaux ayant servi à arroser les rues.

Un nivellement le convainquit que la chose était possible et il se mit en mesure d'atteindre le but proposé : il demanda au Conseil municipal de Pia l'autorisation d'utiliser les eaux de la commune, (eau



de ménage, de pluie et de lavage des rues) et proposa, en échange de cet avantage, de verser 500 francs, une fois donnés, dans la caisse municipale pour un bail de dix-huit ans; le Conseil accepta cette offre qui, après une enquête commodo et incommodo fut approuvée par l'administration préfectorale.

M. de Lamer, pour faire converger toutes les eaux des rues dans la direction de sa prairie, a dû construire des aqueducs et établir une canalisation en briques à travers et tout le tour de sa propriété; ces travaux fort coûteux ont été exécutés en plusieurs années; ils seront terminés en 1888.

Le colmatage s'opère depuis 18 mois et le résultat en est déjà des plus probants. La prairie, autrefois presque improductive, a rapporté en 1887 cinq cents quintaux métriques de foin, première qualité. Cette quantité sera facilement doublée sous peu, lorsque les bienfaits de cet arrosage seront répartis sur tous les points de cette propriété.

Le niveau du ruisseau de Vernet et Pia se trouvant inférieur à celui du point culminant de la commune, certaines rues (au nombre de huit) échappaient aux avantages de l'irrigation. M. de Lamer a surmonté cette difficulté en refoulant vers le plateau les eaux du ruisseau par le moyen d'une pompe à vapeur dont il se sert pour l'arrosage des vignes. La sinuosité des rues n'est pas un obstacle, des tuyaux en tôle galvanisée circulent sans négliger un seul point de la commune; en ce moment toutes les rues, sans exception, s'arrosent à grande eau.

Bien que nous n'ayons étudié l'œuvre de M. de Lamer

qu'au point de vue agricole, nous ne pouvons passer sous silence l'amélioration hygiénique créée par lui dans la commune de Pia. Ce lavage des rues a mis cette petite ville au premier rang dans notre département comme propreté et bon entretien. M. de Lamer a donc résolu un double problème : tandis qu'il assurait l'état hygiénique de Pia, il trouvait une source de fertilisation jusqu'alors improductive et en dirigeait le courant dans sa vaste prairie ; il était bon de mettre en évidence le procédé employé par cet agronome distingué, car bien des communes pourraient utiliser leurs immondices et assainir ainsi divers quartiers ; c'est pourquoi la Société Agricole a voulu que les travaux de M. de Lamer fussent signalés aux propriétaires du Roussillon ; elle serait heureuse de voir beaucoup d'imitateurs de cette œuvre. Elle offre à M. Jules de Lamer une médaille de vermeil grand module.

M. J. D. Hainaut, propriétaire du château de l'Eule, a pratiqué dans son domaine d'importants drainages qui ont assaini ses terres et lui ont donné un volume d'eau suffisant pour une irrigation complète.

Il a récemment construit un bassin d'une capacité considérable ; par un système de vannes fort ingénieux, l'eau se répand en nappes immenses sur une grande superficie, qui était autrefois à peu près inculte et qui est maintenant convertie en prairies verdoyantes d'un très grand rapport.

M. Hainaut a su acclimater dans ce réservoir des

tanches, des perches et diverses autres espèces de poissons qui se reproduisent rapidement et atteignent de fort belles proportions.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire a tenu à visiter ce domaine qui obtint la prime d'honneur au Concours de 1860. M. Hainaut ne s'est point arrêté dans le perfectionnement qu'il apporte à son exploitation ; il applique chaque jour de nouvelles méthodes et chaque innovation devient un succès sous son habile direction.

Après la haute récompense décernée à M. Hainaut au Concours de 1860, notre Société ne peut lui donner qu'un diplôme mentionnant ses travaux incessants et les brillants et solides résultats qu'il obtient.

#### 4<sup>o</sup> CULTURE MARAÎCHÈRE

Notre savant ami, M. Eugène Pépratx, vous disait l'an dernier combien la population des jardiniers de Perpignan était intelligente, honnête et laborieuse ; nous ne pourrions que répéter ce qu'il a fort élégamment exposé dans son rapport de 1886 ; nous avons visité tous ces beaux jardins et vu de près ces familles simples et robustes pour lesquelles le travail n'a point d'heure fixe ; dans toutes les propriétés que nous avons parcourues, une grande superficie est consacrée à la culture de l'artichaut ; c'est d'ailleurs le produit le plus rémunérateur ; le reste se divise en carrés de légumes ou plantes variant selon la saison.

**Les jardins sont soigneusement entretenus et nous**

proclamons sans crainte d'être contredit que nos lauréats sont de parfaits horticulteurs : nous les citons par ordre alphabétique :

Canal Pierre, fermier de M. Saisset, exploite au bout de la promenade des Platanes un jardin d'environ 180 ares, dont 60 ares plantés d'asperges entre lesquelles il a intercalé des haricots qui ont donné une jolie récolte : les arbres fruitiers, parmi lesquels des pêchers *Amadeu*, sont bien taillés.

Cazes Jean est propriétaire, sur le chemin de Bompas, d'un jardin de 450 ares, dans lequel il a établi depuis trois ans une forte noria débitant 28 litres à la seconde ; par des amendements répétés, il a amélioré la nature de son terrain autrefois champ *salobre*, aujourd'hui converti en un beau jardin dont 120 ares sont plantés en asperges.

Colomer Joseph, fermier de M. Coll, aux jardins de Saint-Jacques, cultive deux hectares ; il a nivelé le sol du jardin en transportant les terres des fossés qu'il avait ; Colomer a fort bien réussi des pois de Paris et des pommes de terre de Cerdagne.

Delhoste Henri possède à *Nègue-Bous* un jardin de trois hectares ; l'horticulture n'a plus de secrets pour Delhoste ; jardinier de père en fils, il tient sa propriété d'une façon remarquable ; nous y avons vu des melons, tomates et aubergines de fort belle venue.

Denis J. B. est fermier de M. Castillo, sur le chemin

de Pia ; la propriété, d'une superficie de quatre hectares, était un champ transformé en jardin par Denis et sa famille qui le cultivent depuis 30 ans ; ce jardin est régulièrement soigné.

Llantia Raphaël, à Saint-Jacques, exploite depuis 37 ans deux hectares de jardin ; de très beaux haricots, des melons et des aubergines sont cultivés avec succès.

Planes Jean gère lui-même, depuis 34 ans, les jardins Jaume et Giacomoni, dont 120 ares en vigne ; ce fermier travaille bien ces deux propriétés dans lesquelles nous avons remarqué des tomates, courges et choux au-dessus de la moyenne.

Piqué François (jardin Roumangas, 4 hectares, route de Saint-Estève) ; l'aspect de ce jardin est très joli ; Piqué a obtenu de belles pommes de terre anglaises et jaunes ; les arbres sont bien taillés ; nous avons vu une pépinière d'arbres fruitiers disposée avec beaucoup d'intelligence et de soins.

Ribes Joseph est propriétaire de 240 ares de terre *aux Quatre-Chemins* ; une partie de ce jardin ne peut pas s'arroser ; Ribes a cultivé avec succès la pomme de terre d'Orléans ; la taille des arbres est bonne, surtout pour les arbres à pépins.

Rous François est fermier, à *la Poudrière*, de deux jardins contigus formant ensemble une superficie de 540 ares ; nous devons signaler une plantation de

quarante mille pieds d'artichauts qui a fort bien réussi, quoique dans un sol dit *terre-vert*.

Sarrahy Jacques est depuis quatre ans fermier à *Nègue-Bous* d'un jardin de 180 ares appartenant à la famille Llorens; cette propriété était inculte lorsqu'il l'a affermée; il a dû la défricher et la reconstituer. Sarrahy a fort bien réussi des melons et des haricots; il a planté 430 pêchers parmi lesquels un grand nombre de l'espèce hâtive *Amsden*; ces jeunes arbres sont bien dirigés, bien formés; il a défriché tous les bords du jardin où poussaient des ronces et des sureaux pour y faire la culture du persil. Nous ne pouvons adresser à Sarrahy qu'un seul reproche: il travaille avec trop d'ardeur et ne se ménage pas assez.

Nous avons dû être bref sur le compte des jardiniers; il eût fallu de nombreuses pages pour dire tout le bien que nous pensons d'eux et toute notre estime pour cette honorable corporation.

Nous décernons à chacun de ces horticulteurs une médaille d'argent et une prime de 25 francs.

## 5<sup>e</sup> INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Pierre Falguère a créé au Faubourg Saint-Martin, sur la route de Thuir, une vacherie composée de vingt-deux vaches suisses, un taureau de même race et trois élèves destinées à remplacer les vaches vieilles que leur âge désigne pour la vente. L'étable présente une longueur de 22 mètres sur une largeur de 9 m. 50

et une hauteur de 4 m. 50 avec un large couloir au milieu, longé par deux rigoles avec drainage approprié aboutissant à un grand collecteur; le sol est en béton, ce qui permet de le maintenir en état constant de propreté; l'aération est assurée par deux grandes portes et cinq fenêtres.

L'alimentation du bétail se compose de foin de prairie vert ou sec, de légumes suivant la saison combinés avec du maïs et du son, de manière à obtenir un rendement quotidien de 12 à 14 litres de lait par bête pendant 365 jours.

Un local spécial, à côté de l'étable, est organisé pour le nettoyage des ustensiles servant soit à la traite du lait, soit à son transport en ville. Cet établissement réunit toutes les conditions nécessaires au plus grand état de propreté, grâce à une abondante source d'eau courante.

Nous estimons que M. Pierre Falguère a réalisé un grand progrès hygiénique au point de vue des étables de nourrisseurs et de l'industrie laitière, qu'il a le premier créée à Perpignan, avec les soins tout particuliers que nous avons remarqués dans sa vacherie.

Nous décernons à M. Pierre Falguère une médaille d'argent grand module.

## 6° SERVICES RENDUS A L'AGRICULTURE

Notre Société a compris dans cette catégorie les employés des Haras qui, par leur intelligence et les bons avis donnés aux propriétaires, ont favorisé



l'élevage du cheval dans notre département; c'est ainsi que, l'an dernier, elle accordait des médailles d'argent à deux brigadiers des Haras.

Nous décernons, cette année, une plus haute récompense à M. Zéphirin Deux, brigadier-chef du dépôt d'étalons, à Perpignan; M. Deux est entré au service des Haras le 1<sup>er</sup> août 1850; depuis lors, par sa bonne tenue, par la façon intelligente dont il s'est acquitté de ses fonctions, il a gagné les divers grades qui l'ont conduit à être, depuis quelques années, le brigadier chef de Perpignan; ses supérieurs nous ont fait connaître que la manière dont M. Deux dirige le personnel auquel il est préposé, ses aptitudes incontestables comme homme de cheval et comme chef de station en ont fait un serviteur de mérite.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire est heureuse de récompenser trente-sept années de bons et honorables services en décernant à M. Zéphirin Deux une médaille en vermeil.

M. Assisole Salva, régisseur de la pépinière départementale de cépages américains, a reçu à la Ferme-Ecole de Germainville, dont il est élève, les leçons de notre respectable professeur d'agriculture, M. Labau. M. Salva les a mises à profit avec intelligence et il connaît à fond la viticulture; il s'occupe avec le plus grand soin de la pépinière départementale, dont les produits rendent de grands services aux propriétaires qui reconstituent leurs vignobles. M. Salva a donné, l'an dernier, sur la demande de la Société agricole, des leçons gratuites de greffage pendant une série de

dimanches ; il a formé de très bons greffeurs qui ont pu répandre sur divers points du département les procédés qu'ils avaient appris sous sa direction.

Nous donnons à M. Salva une médaille d'argent grand module.

M. Tardieu Joseph, régisseur de M. Singla, à Rivesaltes, a donné dans cette commune des leçons de greffage et il a formé divers élèves qui ont figuré dans un concours à Rivesaltes. Les résultats ont paru satisfaisants, d'après ce qui nous a été rapporté par M. Labau, professeur d'agriculture, qui était membre du jury. Nous regrettons que les organisateurs de ce concours n'aient point cru devoir faire appel à notre Société. Elle eût été bien aise d'affirmer, en cette circonstance, la sollicitude qu'elle ne cesse de témoigner à toutes les questions viticoles.

Nous accordons à M. Tardiu une médaille d'argent.

Nicolas Athiel, âgé de 51 ans, est attaché depuis l'âge de seize ans au Mas Delmas, à Espira-de-l'Agly ; pendant ces trente-cinq années de service, il s'est toujours montré actif, intelligent et dévoué à ses maîtres.

Médaille de bronze et prime de trente francs.

Comes Jean, né à Elne le 23 juillet 1826, est depuis 25 ans chef-ouvrier (moussègne) chez MM. Frère et Reynès, à Saint-Génis et à Elne. Durant ce laps de temps, Comes a fait preuve d'intelligence et de grand attachement à ses maîtres qui n'ont eu qu'à se louer de ses services ; sa conduite est irréprochable ; le fils

ainé de Comes travaille déjà dans la même exploitation sous la direction de son père dont il suivra les exemples.

Médaille de bronze et prime de trente francs.

Nous ne voulons point passer sous silence un intéressant travail sur la *Cerdagne au point de vue agricole*, dont l'auteur M. F. Marty-Blanc, des Moulins, près Mont-Louis, est tout jeune encore ; certaines parties de cette étude sont bonnes, notamment celle qui traite *du revenu de la propriété suivant le mode de culture* ; ce chapitre bien fait a décidé notre Société à donner à M. F. Marty-Blanc une mention avec diplôme.

Nous engageons l'auteur à compléter cette notice et à nous la retourner à un prochain concours après l'avoir remaniée avec les qualités d'observation qu'il montre d'une manière inégale et que nous désirerions voir soutenues d'un bout à l'autre d'une œuvre qui aurait alors une valeur réelle.

Bien que nous ayons clôturé la liste de nos lauréats, nous devons encore vous entretenir de divers propriétaires qui, pour des motifs différents, ne sont point couronnés :

M. Junquet, adjoint principal du Génie à Amélie-les-Bains, a sollicité la visite de notre Société ; une Commission s'est rendue chez lui ; elle a admiré les travaux de M. Junquet qui a entouré sa villa de plantes, arbres et arbustes rares, et s'est fait un séjour charmant dans une délicieuse habitation. Nous ne pouvons que féliciter M. Junquet ; mais notre Société n'a pas créé de prix pour l'horticulture de luxe et il ne nous est pas

possible de nous écarter de notre programme ; c'est la seule cause qui empêche M. Junquet de recevoir une récompense.

M. Pierre Pacull, de Fontpédrouse, a déjà été récompensé par notre Société en 1883 et en 1885 ; il nous a soumis cette année un seigle vivace qui, d'après lui, produirait pendant plusieurs années sans nouvel ensemencement. M. Lauret, botaniste à Montpellier, nous a chaudement recommandé ce qu'il qualifie de *découverte faite* par M. Pacull. Une Commission s'est rendue à Fontpédrouse et notre Société a décidé de suivre et d'observer chaque année la culture de ce seigle ; nous nous bornons aujourd'hui à signaler ces études que nous contrôlerons ; mais nous assignons ainsi une date à la demande de M. Pacull.

L'attention de la Société Agricole des Pyrénées-Orientales a déjà depuis longtemps été attirée sur M. Camille Gouzy, propriétaire à Millas ; les travaux considérables faits par lui dans notre département, la réussite complète et rapide des importants vignobles en cépages américains qu'il a créés dans ces dernières années, ne pouvaient rester inaperçus d'une Société qui a souci de l'avenir viticole du département ; mais M. Gouzy ne s'était jamais inscrit comme désirant figurer à nos concours et nous attendions sa demande.

Une Commission a visité, en novembre 1887, son installation agricole de Millas et quelques-unes de ses vignes ; elle en a rapporté une impression telle que nous réservons la récompense à M. Camille Gouzy pour notre concours.

Si nous ne la lui donnons point dans cette séance, c'est que nous tenons à suivre, aux diverses époques de l'année, des travaux aussi bien dirigés que parfaitement réussis ; c'est aussi que nous voulons voir, dans tous ses détails, le fonctionnement d'une organisation agricole que nous avons compris devoir être citée comme modèle.

En décrivant minutieusement dans le rapport du prochain concours l'œuvre de M. Gouzy, nous croyons rendre service aux propriétaires du Roussillon qui pourront tirer profit des innovations apportées dans l'exploitation par ce grand industriel agricole.

Je ne puis terminer ce rapport sans m'excuser d'avoir si longuement abusé de votre bienveillante attention. « Il est une chose que rien ne démode, a dit un romancier, c'est la nature. » J'avoue franchement la trouver fort belle et l'aimer beaucoup, et c'est là ce qui m'a fait vous retracer volontiers les labeurs de ceux qui lui consacrent leur existence. Nous avons laissé dans l'ombre les déceptions trop souvent ressenties dans le rude métier de l'agriculture ; en donnant aujourd'hui à nos lauréats les justes récompenses qu'ils méritent, nous ne voulons penser qu'à la satisfaction des vainqueurs qui indiqueront de grand cœur à leurs concurrents moins heureux le chemin qui conduit au succès.

Nous applaudissons ce paisible et fructueux combat dans lequel la seule arme est l'outil du travail et où chaque victoire marque un perfectionnement agricole, résultat profitable à tous et que l'on peut appeler un véritable progrès social.

COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE DE SÉRICICULTURE.

---

RAPPORT

*Par M. Eugène AUGÉ, Secrétaire.*

La Commission départementale de Sériciculture a visité, en 1887, les communes séricicoles des arrondissements de Céret et de Prades et celles du canton de Millas, arrondissement de Perpignan.

Elle a choisi, comme d'habitude, pour entreprendre ses visites, l'époque à laquelle les vers ont, pour la majeure partie des éducations, passé la quatrième mue. Cette époque en effet est la plus favorable pour se rendre un compte aussi exact que possible de l'état et de la marche d'une éducation. C'est à cette époque également que les maladies, s'il en existe, se manifestent et que l'on peut apprécier leur développement. Dans la même commune, parfois dans la même éducation, la Commission a trouvé des vers sortant de la

quatrième mue, d'autres prêts à monter, d'autres sur la bruyère, filant leur cocon, des cocons déjà formés. Un très petit nombre d'éducatrices était en retard.

La Commission a rapporté de sa visite l'impression la plus favorable. Elle ne peut que se référer à ce qui est consigné dans les rapports des années précédentes au sujet de la bonne installation, de l'excellente tenue des magnaneries, des soins intelligents donnés aux éducations, des satisfaisants résultats obtenus. Elle a constaté avec plaisir que les conseils que dans une précédente visite elle avait cru devoir donner avaient été suivis, les recommandations qu'elle avait jugé à propos de faire observées.

L'élève des vers à soie a été pratiquée en 1887, ainsi qu'il est rapporté dans le tableau ci-après, dans 32 communes, par 428 éducateurs ayant mis à incubation 11 kilos 696 grammes de graine, soit 467 onces 21 grammes.

La quantité de graine mise à l'incubation par chaque éducateur est très variable ; elle a été de 5 à 130 grammes. Il est à observer qu'un seul éducateur a mis cette dernière quantité. La moyenne serait 27 grammes environ, un peu plus d'une once, par éducation. Il faut reconnaître que les éducations de 25 grammes et au-dessous sont les plus nombreuses et que celles au-dessus de 30 grammes sont en faible quantité.

**Tableau.**

CANTONS.	COMMUNES.	NOMBRE de communes.	Éducateurs		Graine mise à incubation	
			par commune.	par canton.	par commune.	par canton.
					kil. gr.	kil. gr.
<i>Arrondissement de Perpignan.</i>						
Perpignan..	Perpignan.....		6		180	
	Toulouges.....		14		430	
	Villeneuve-de-la-Riv.	3	4	24	81	691
Millas .....	Millas.....		52		1.425	
	Corbère.....		1		30	
	Corbère-les-Cabanes..		1		37	
	Corneilla-de-la-Riv...		1		27	
	Neffiach.....		13		319	
	Saint-Félicien-d'Amont..		10		230	
	Saint-Félicien-d'Avail...	7	1	79	10	2.078
Latour-de-F.	Latour-de-France....		50		1.216	
	Bélesta.....		1		25	
	Caramany.....		1		62	
	Estagel.....		18		425	
	Montner.....		21		441	
	Planèzes.....	6	2	93	45	2.214
Rivesaltes..	Salses.....	1	1	1	20	20
Totaux pour l'arrondissement.		17		197		5.003



CANTONS	COMMUNES	NOMBRE de communes.	Éducateurs		Grains mise à incubation	
			par commune.	par canton.	par commune.	par canton.
					kil. gr.	kil. gr.
<i>Arrondissement de Céret.</i>						
Céret.....	Céret.....		40		1.117	
	Calmeilles.....		1		20	
	Le Boulou.....		3		80	
	Reynès.....	4	4	48	113	1.330
Argelès-s-M	Banyuls-sur-Mer....		3		112	
	Palau-del-Vidre.....		4		107	
	Sorède.....	3	9	16	209	428
Arles-s.-P.	Arles-sur-Tech.....	1	2	2	30	30
Totaux pour l'arrondissement.		8		66		1.788
<i>Arrondissement de Prades.</i>						
Prades.....	Prades.....		12		453	
	Catllar.....		68		2.017	
	Codalet.....	3	1	81	25	2.495
Vinça.....	Bouleternère.....		1		25	
	Ille-sur-la-Tet.....		76		2.160	
	Rodès.....	3	5	82	425	2.310
Olette.....	Serdinya.....	1	2	2	100	100
Totaux pour l'arrondissement.		8		165		4.905

**Récapitulation.**

Arrondissements.	Communes	Éducateurs	Graine	
			K.	Gr.
Perpignan.....	23	174	4	277
Céret.....	7	32	1	004
Prades.....	7	125	3	605
<b>Totaux.....</b>	<b>37</b>	<b>331</b>	<b>8</b>	<b>886</b>

Les chiffres de cette année sont encore loin de correspondre à ceux de l'année 1885, qui peut être considérée comme une des meilleures sous le rapport tant du nombre des communes et de celui des éducateurs, que de la quantité de graine mise à incubation. Toutefois si l'on compare les chiffres de cette année à ceux de l'année 1886, la comparaison est tout à l'avantage de 1887.

Du tableau suivant :

Années	Communes	Educateurs	Graine
1887	32	428	k. g. 11.696
1886	37	331	8.886
	moins 5	plus 97	plus 2.810

essort, d'une p

1887 a perdu sur 1886

cinq communes — peu importantes d'ailleurs en égard au nombre des éducateurs et à la quantité de graine mise à incubation, — d'autre part il a gagné 97 éducateurs et 2 kilos 810 grammes de graine mise à incubation. Ce résultat, que la Commission a été heureuse de constater, dénote une amélioration sensible et témoigne que le découragement qui semblait en 1886 s'être emparé de bon nombre de magnaniers, n'a pas persisté.

La Commission ne peut pas fixer d'une manière précise le rendement en cocons, les renseignements concernant certaines communes lui faisant défaut. Elle croit toutefois n'être pas au-dessous de la vérité en estimant le rendement moyen de 55 à 60 kilogrammes par once de graine de 25 grammes. Ce qu'elle a constaté, c'est que certaines éducations ont donné jusqu'à 3 kilos de cocons par gramme de graine, ce qui produirait 75 kilos par once. Il est vrai que les éducations qui ont donné ce résultat n'ont pas dépassé 15 grammes de graine mise à incubation. Ce résultat, très avantageux, vient confirmer cette règle que ce sont les petites éducations qui donnent le plus de profits.

Un fait que la Commission a recueilli et qu'elle se propose de généraliser l'année prochaine, est le suivant : A Millas 608 grammes de graine, répartis entre 27 éducateurs dans les proportions de 6 à 45 grammes, ont été mis à incubation. Ces 608 grammes ont produit pour la vente 1590 kilos de cocons, soit une moyenne, par gramme, de 2 kilos 615 grammes; par once, de 65 kilos 375 grammes.

Le prix de vente des cocons n'a pas sensiblement

varié cette année sur celui des années précédentes: 6 à 10 francs pour le grainage, quelques parties ayant trouvé acheteur à un prix plus élevé; 3 fr. à 3 fr. 50 pour la filature.

En rapprochant les chiffres portés dans le tableau ci-dessus de ceux qui figurent dans les tableaux des années précédentes, l'on remarque que dans certaines communes les éducations se poursuivent pour ainsi dire uniformément et sans qu'il existe d'une année à l'autre une différence notable, soit quant au nombre d'éducateurs, soit quant à la quantité de graine mise à incubation.

Tout en tenant compte aux diverses communes où l'élève des vers à soie est pratiquée de leur persévérance dans le maintien de cette industrie et sans vouloir enlever à aucune d'entre elles quoi que ce soit de leur mérite et des bons résultats qui s'y manifestent, la Commission croit devoir une mention particulière à la commune de Catllar. Ce village, dont la population est d'environ 530 habitants, compte annuellement de 68 à 72 éducateurs, mettant à incubation de 2 kilos à 2 kilos 500 grammes de graine: 80 à 100 onces. La moyenne de production en cocons est 5.000 kilos qui, vendus à raison de 8 fr. le kilo, donnent une recette de 40.000 fr. Combien de villages, s'ils comprenaient bien leurs intérêts, pourraient suivre cet exemple et, prenant Catllar pour modèle, marcher sur ses traces. Ils ne tarderaient pas à voir, sinon la fortune, du moins une aisance relative, un bien-être appréciable, succéder à l'état de gêne qui pèse aujourd'hui plus lourdement  
e jamais sur b de nos bourgs.

M. Victor Rollat, éducateur dans notre département, a donné communication à la Commission des deux brochures qu'il a publiées en 1886 et en 1887, ainsi que du mémoire qu'il a adressé le 5 octobre dernier à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Ces brochures, qui sont le résultat d'études et d'observations poursuivies depuis un grand nombre d'années, ont pour titre, la première: *de l'estivation des graines de vers-à-soie*; la seconde: *de la formation des vers dans l'œuf du ver-à-soie*. Le mémoire est intitulé: *de la régénération et du développement de l'industrie séricicole en France par la création d'établissements spéciaux pour la conservation et la vente des graines de vers-à-soie*.

Les brochures développent et préconisent une méthode nouvelle, ayant pour effet de substituer le système d'*estivation* au système d'*hibernation*, usuellement adopté et pratiqué. Le mémoire est la continuation et le complément pratique du sujet traité par l'auteur dans ses deux brochures.

En quoi consiste la méthode d'estivation? Le cadre d'un rapport ne permet pas d'entrer à cet égard dans les détails que comporte la matière. Nous nous bornons à répondre à la question de la manière la plus succincte et la moins imparfaite que possible.

M. Rollat pose en principe que, toutes choses égales, la robusticité des vers-à-soie est en raison inverse de la quantité d'eau contenue dans les matières de l'œuf au moment précis où le ver commence à se former dans cet œuf. D'où il conclut que pour obtenir un ver très robuste, il faut que les matières qui servent à

former ce ver contiennent le moins d'eau possible et que, pour parvenir à ce résultat, il faut soumettre la graine à l'influence d'une température, naturelle ou artificielle, constamment chaude, 20 degrés centigrades, et devant se continuer, sans interruption, pendant six mois au moins à partir de la ponte.

Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement définitif sur cette théorie. C'est à l'expérience seule qu'il est réservé d'en discuter le mérite et constater les effets. La Commission toutefois reconnaît que le travail de M. Rollat est très important et appelle l'attention sérieuse des personnes qui s'intéressent à la sériciculture. Cette méthode, qui a franchi les Alpes et est grandement appréciée par les sériciculteurs italiens, a reçu une application dans notre département. La Commission a vu cette année à Banyuls-sur-Mer plusieurs éducations provenant de graine estivée et dont les vers, depuis l'éclosion jusqu'à la montée, se sont comportés tout aussi bien, sinon mieux, que ceux provenant de graine conservée d'une autre façon. Aussi bien la Commission ne peut qu'engager les sériciculteurs qui grainent pour leur compte et pour la vente à expérimenter cette méthode, tout au moins sur une échelle plus ou moins grande, afin de s'assurer, par comparaison, de son efficacité et des services réels qu'elle peut être appelée à rendre.

M. Eugène Maillot, professeur agrégé de l'Université, Directeur de la Station séricicole de Montpellier, qui fait autorité en matière de Sériciculture, a réservé un favorable accueil à la méthode d'estivation préconisée par M. Rollat et fait en ce moment l'expérimentation de ce nouveau système.

En témoignage de l'intérêt qu'elle prend à ses travaux, la Commission a décerné à M. Rollat une médaille de vermeil.

La Commission a décerné cette année une médaille de vermeil, deux médailles d'argent grand module, dix-sept médailles d'argent module moyen et huit médailles de bronze, chacune de ces dernières avec prime de 20 francs.

Les récompenses ont été décernées comme suit :

#### **Hors Education.**

M. Victor Rollat, de Perpignan, médaille de vermeil.

#### **Educateurs.**

### **ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN.**

#### **CANTON DE MILLAS.**

*Millas.* -- MM. Sivieude (Joseph), Pascal (Antoine), Macabies (Romain), Lafont (Edmond), médailles d'argent, M. Avéros (Célestin), médaille de bronze avec prime de 20 francs.

*Neffach.* — MM. Dambach (Joseph), Solère (Alexis), médailles d'argent ; M<sup>no</sup> Bernole (Virginie), médaille de bronze avec prime de 20 francs.

*Saint-Féliu-d'Amont.* — M. Modat (Nicolas), médaille de bronze avec prime de 20 francs.

*Saint-Féliu-d'Arail.* — M<sup>no</sup> Comes (Marie), médaille de bronze avec prime de 20 francs.

ARRONDISSEMENT DE CÉRET.

*Céret.* — MM. Alavaill (André), Buxo (Vincent), Serre (Joseph), médailles d'argent.

*Banyuls-sur-Mer.* — M. Santol (Thomas), médaille d'argent.

ARRONDISSEMENT DE PRADES.

*Prades.* — M. Xatart (Ferdinand), médaille d'argent grand module ; MM. Cabrer (François) et de Gelcen (Henri), médailles d'argent.

*Catllar.* — M. Villefranche (Michel), médaille d'argent grand module ; MM. Gueyne (Alexandre), Salvat (Ferreol), Freixe (Hippolyte), Bruzy (Michel), médailles d'argent ; MM. Berthe (Etienne), Gorce (Jacques), Galiay-Boher (Antoine), médailles de bronze avec prime de 20 francs.

*Ille-sur-la-Tet.* — M. Badie-Nadal (Joseph), M<sup>me</sup> veuve Vidalou, née Laffite, médailles d'argent ; M<sup>me</sup> veuve Muxart (Gaudérique), médaille de bronze avec prime de 20 francs.

La Commission remercie l'Administration départementale et M. le Ministre de l'Agriculture du bienveillant concours qu'ils lui ont témoigné. Elle espère

de

défait dans l'avenir.



## RAPPORT

SUR LE

VIGNOBLE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES EN 1887

PAR M. LÉON FERRER,

Président de la Société.

---

La reconstitution du vignoble dans les Pyrénées-Orientales marche à grands pas. Les vignes américaines ont déjà donné cette année des récoltes relativement importantes et les plantations nouvelles ont pris une grande extension.

D'autre part le Phylloxéra poursuit son œuvre et les anciens vignobles qui tiennent encore, déclinent sensiblement d'année en année, à l'exception de ceux qui sont soumis à des traitements insecticides.

La Pyrale n'a pas fait de mal appréciable. Les traitements, ainsi que je le faisais pressentir l'an dernier, ont été repris, d'une manière générale, dans toutes les localités où cet ennemi de la vigne exerce plus spécialement ses ravages.

Les autres insectes qui s'attaquent à la vigne se sont peu montrés cette année ; certains n'ont pas été signalés.

Mais ce dont le vignoble de notre département a eu le plus à souffrir en 1887, c'est d'une invasion extraordinaire de Mildiou et de *Coniothyrium diplo-diella*. Dans bien des localités la récolte a été compromise et presque perdue sur certains points.

Le Black-rot ne s'est pas montré encore dans les Pyrénées-Orientales, contrairement à ce qu'avaient pensé certains viticulteurs. J'ai examiné avec le plus grand soin les feuilles et les grappes provenant des vignes où on avait cru le voir. Nulle part il ne m'a été possible de le constater.

L'Oïdium n'a pas fait de mal ; l'Anthracnose a sévi sur certains points seulement.

#### *1° Traitements au sulfure de carbone.*

Les traitements au sulfure de carbone ont été continués dans beaucoup de localités et, comme je le faisais prévoir l'an passé, la surface traitée a été plus grande en 1887 qu'en 1886.

La quantité de sulfure employée s'est élevée à 859.540 kilogrammes, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, ce qui représenterait, à raison de 20 grammes par mètre carré, une surface traitée de 4297 hectares 70 ares.

Mais comme cette dose a été diminuée dans certains cas, lorsque les traitements ont eu lieu en été, il en résulte que cette surface s'est réellement portée à 4460 hectares. Ainsi que je le disais dans mon rapport précédent, cette progression indique que les effets de ce traitement insecticide sont reconnus bons.

Comme chaque année je me suis renseigné auprès des propriétaires qui traitent leurs vignes, et plus spécialement auprès de mes collègues de la Société Agricole.

Trente-deux propriétaires ont bien voulu répondre au questionnaire que je leur ai adressé. Je les remercie des renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir et sur lesquels je puis baser une opinion qui s'ajoute à mes constatations personnelles.

Ces renseignements qui viennent de différents points du département, sont en parfaite concordance et établissent que le sulfure de carbone maintient la vigne et la relève dans tous les sols légers, siliceux ou sablonneux. Dans les terres argileuses trop compactes ou dans quelques sols peu profonds, il y a eu des succès.

Quant au mode d'injection du sulfure, les avis sont encore partagés. Quelques propriétaires se trouvent bien de la charrue ; d'autres considèrent le pal comme plus efficace. A Villemolaque, chez M. de Roca, à Ville-neuve et à Canet, chez M. Sauvy, la charrue réussit très bien. Chez ce dernier, deux traitements ont été faits : l'un en octobre, l'autre au printemps.

M. Reynès-Audusson, dans ses deux vastes domaines de Perpignan et de Cabestany, fait aussi deux traitements ; mais il les fait en mai et juillet, à raison de 120 k. par hectare pour chaque traitement.

M. Escarra qui a été un des premiers à appliquer le traitement au sulfure de carbone dans son grand vignoble de Saint-Nazaire, opère sur des terrains de nature diverse. Il réussit fort bien dans tous les terrains légers où la diffusion se fait bien et où la vigne

renouvelle rapidement ses jeunes racines, mais il a échoué dans les terres où l'argile domine trop. M. Escarra n'est pas partisan des charrues légères qui ne versent le sulfure qu'à 10 ou 12 centimètres de profondeur. Aussi a-t-il fait construire une charrue lourde qui pénètre davantage et avec laquelle il fait 3 raies, entre les rangées de souches plantées à 1<sup>m</sup>60. Il en obtient de très bons effets.

M. Chichet Jules, à Tautavel, M. Passama, à Nils et à Perpignan, M. Ed. Azémar, à Villeneuve-de-la-Raho, s'accordent à reconnaître de bons résultats dans les terres légères et sont disposés à renoncer dans les terrains trop argileux.

MM. Malègue, à Pézilla, Hainaut, au Soler, D<sup>r</sup> Ey, Pépratx, à Banyuls-dels-Aspres, Lazerme et Aragon, à Millas, Bertrand, Nicolas, à Vingrau, Estrade, à Canohès, Marquier, à Rivesaltes et à Espira-de-l'Agly, Portes, dans cette dernière localité, de Lamer, à Pia, de Llobet, à Torreilles, J. Frère et Rous, à Saint-Genis, Pams-Bohé, à Palau, Sabardeil, à Perpignan, de Bruguère, à Rivesaltes et à Brouilla, et bien d'autres, sont unanimes à être satisfaits du sulfure.

Aux Masos, près Prades, M. Delaclare en est à sa huitième année de traitement et ses vignes sont maintenues.

Il me paratt inutile d'insister. Les faits parlent d'eux-mêmes.

## 2<sup>o</sup> *Submersion.*

Trois cent quarante hectares ont été traités par la



submersion. J'ai visité quelques-unes des propriétés ainsi défendues et j'ai pu constater le maintien de la végétation dans toutes celles qui ont résisté dès le début.

J'ai déjà dit dans mes précédents rapports que dans quelques terrains, peu propices d'ailleurs, on avait dû abandonner ce mode de traitement.

### *3° Traitement au sulfo-carbonate de potassium.*

Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit antérieurement. La surface traitée par cet agent insecticide est peu étendue dans les Pyrénées-Orientales. Pas plus que le sulfure, il n'a donné de bons résultats dans des terres argileuses, et, dans les terres légères, le sulfure réussit tout aussi bien et avec moins de dépense. D'ailleurs, peu de vignobles peuvent avoir de l'eau assez près pour songer à l'emploi de ce traitement.

## VIGNES AMÉRICAINES

De nouvelles plantations ont été faites depuis l'an passé et la surface plantée en vignes américaines a presque doublé en un an.

D'une manière générale la réussite est bonne et les vignes greffées depuis quelques années portaient généralement une belle récolte.

Les jaunissements ont été peu nombreux dans notre département. J'ai été pourtant appelé, au mois de juillet, à constater deux cas de chlorose très intéressants chez M. Sébe, à Saint-Estève, et chez M. de Romeu,

dans la même localité; mais j'ai pu reconnaître que dans ces deux vignobles ils n'étaient pas dus à la nature du terrain.

Des plants d'Alicante-Bouschet greffés sur Riparia et Jacquez qui avaient eu quelques pieds chlorosés en 1886 l'étaient cette année sur une assez grande surface. Le sol ne me paraissant pas pouvoir expliquer ce phénomène, j'ai fait déraciner quelques ceps et j'ai constaté que le mal provenait d'une nécrose de la soudure. L'altération des tissus sur ce point s'était étendue intérieurement le long de la moëlle et c'est à cette altération qu'il fallait attribuer le jaunissement; cependant la plupart des souches avaient repris leur couleur normale au moment de la vendange et les raisins étaient parvenus à maturité.

Ce même phénomène de jaunissement, dans les mêmes conditions, a été observé à Canohès, dans une propriété appartenant aussi à M. Sèbe; mais là, le mal n'a fait qu'augmenter au lieu de s'arrêter.

Ce jaunissement ne s'est pas montré sur les greffes d'Aramon et Carignan, sur mêmes pieds américains, dans les mêmes propriétés.

Ce phénomène s'explique, je crois, par le fait que l'Alicante-Bouschet se soude plus lentement et plus difficilement que les cépages ordinaires du pays, Carignan et Aramon. Les sols dans lesquels il s'est produit étant généralement mouillés, l'humidité, grâce sans doute à une ligature défectueuse, a dû pénétrer dans l'intérieur du sujet avant que la soudure ait été complète.

Il convient de \_\_\_\_\_ greffe l'Alicante-Bouschet

dans certains terrains, d'adopter de préférence la greffe à l'anglaise et d'employer le buttage perfectionné recommandé par M. F. Sahut, après une double ligature.

M. E. Pépratz, à Banyuls-dels-Aspres, se trouve fort bien du greffage aérien fait sur coursons, au lieu du greffage fait à l'intérieur du sol.

On peut citer dans notre département, parmi les plantations les plus importantes, comme étendue, celles de M. Malègue, à Pézilla-de-la-Rivière, Gouzy, à Millas, Léon Boluix, à Torreilles et à Cabestany, Azémar, à Villeneuve-de-la-Raho, Sauvy Joseph, à Villeneuve et Canet, Rességuier, à Alénya, Portes, à Espira-de-l'Agly, de Lamer, à Pia.....

Les cépages généralement cultivés sont, comme producteur direct : le Jacquez ; comme porte-greffe : le Riparia, le Solonis, le Rupestris et l'York-madeira.

D'autres cépages tels que l'Othello, le Viala, le Secretary, sont peu répandus, quoique ayant donné quelques bons résultats.

### MALADIES CRYPTOGRAMIQUES.

L'été de 1887 a été particulièrement favorable au développement des maladies cryptogamiques dans les Pyrénées-Orientales.

Si l'Oïdium, grâce au soufre appliqué sans exception par tous les viticulteurs, n'a pu faire de mal, il n'en a pas été de même de l'Anthracnose et surtout du Mildiou qui a sévi cette année avec une intensité vraiment extraordinaire.

L'été de 1886 avait offert des conditions atmosphériques qui n'avaient pas permis à cette cryptogame de se montrer ou de s'étendre là où, exceptionnellement, elle avait fait une apparition. La plupart des propriétaires avaient continué à ne rien faire pour la prévenir et certains qui avaient essayé d'un traitement préventif l'année dernière, avaient cru pouvoir s'en dispenser cette année. Ils ont été surpris sans défense et c'est ce qui explique les progrès de l'invasion du Mildiou, ses ravages rapides et la difficulté, l'impossibilité même, de l'enrayer dans le plus grand nombre des localités.

Le mal a été grand, car ce n'est pas seulement la feuille qui a été atteinte. Le Mildiou a attaqué le raisin, en a desséché un grand nombre et a empêché la maturité de ceux qui n'étaient pas devenus secs.

Aussi, si l'an passé il n'avait pas été possible d'apprécier, dans notre département, l'efficacité des traitements préventifs, il a été facile de constater cette année que là seulement où ils avaient été appliqués, la vigne avait été indemne ou peu atteinte.

Dans quelques cas, les traitements ont pu être faits assez tôt, dès l'apparition du mal, pour l'arrêter en partie; mais il est acquis aujourd'hui, d'une façon bien définitive, que c'est préventivement qu'ils doivent être appliqués et que, suivant le temps, il convient de les renouveler.

Les traitements ont été faits dans les Pyrénées-Orientales avec la bouillie bordelaise ou l'eau céleste aux nouvelles doses réduites, et avec la Sulfostéatite.

Quelques propriétaires ont employé des mélanges de soufre et de sulfat



Les résultats obtenus ont été généralement bons. La Sulfostéatite a produit des effets comparables à ceux donnés par la bouillie ou l'eau céleste.

L'Anthracnose maculée s'est montrée dans un assez grand nombre de vignes. Dans une propriété notamment, le mas Delfau, exploité par M. Armengaud, l'invasion a été foudroyante. Elle a pu être arrêtée par des applications de Sulfostéatite *plusieurs fois* répétées.

Le Coniothyrium diplodiella s'est montré aussi dans notre département et est venu ajouter ses ravages à ceux du Mildiou.

J'ai lieu de croire, à la suite d'expériences personnelles, que cette maladie nouvelle cédera à un traitement cuprique, mais il faudra aussi, pour qu'il soit réellement efficace, qu'il soit fait préventivement, de même que pour le Mildiou.

Ainsi que je l'ai déjà dit au début de ce rapport, le Black-rot ne s'est pas encore montré dans notre département. Chaque fois qu'il a été annoncé, j'ai examiné des raisins provenant des diverses localités où on avait cru à sa présence et j'ai pu constater qu'on avait confondu toujours l'anthracnose, le mildiou (rot brun) ou le coniothyrium avec le phoma uvicola.

Les traitements préventifs au sulfate de cuivre s'imposent dorénavant contre les affections cryptogamiques, comme l'emploi préventif du soufre contre l'oïdium.

Ce n'est qu'à ce prix que le vignoble pourra lutter contre les ennemis qui sont malheureusement venus s'ajouter à ceux contre lesquels il avait déjà à se

## TRAITÉS DE COMMERCE.

### VINS ALCOOLISÉS. — VINAGE.

#### Documents divers sur ces questions.

La Société Agricole n'a cessé de protester, dans l'intérêt de la viticulture roussillonnaise, contre les traités de commerce, ainsi que contre l'entrée en France, grâce à une tolérance fâcheuse ou à une fausse interprétation des traités, des vins alcoolisés artificiellement.

Aussi la dénonciation du traité de commerce franco-italien a-t-elle été pour elle une occasion nouvelle de faire entendre sa voix.

Ce traité n'a pas été renouvelé et le tarif applicable à l'entrée des vins italiens est actuellement de 20 francs par hectolitre.

En ce qui regarde les vins alcoolisés, satisfaction vient d'être enfin donnée aux viticulteurs. Par sa circulaire du 5 mars 1888, M. le Directeur général des Douanes fait connaître qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, les tolérances dont il a été usé jusqu'à présent, à l'égard des vins suralcoolisés, ne seront pas maintenues.

Il convient de rappeler que l'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures, en date du 2 mai 1883, visé par la circulaire de M. le Directeur général, avait été provoqué par la pétition adressée, à la date du 5 avril de cette même année, à M. le Ministre du Commerce, par le Comice viticole de notre département.

Il ne faut pas oublier que c'est le Comice, aujourd'hui réuni à la Société Agricole, qui, le premier, a réclamé contre l'introduction des vins alcoolisés et, le premier aussi, a demandé la création de laboratoires à la frontière. Ces laboratoires obtenus à la suite de l'amendement présenté à la Chambre par MM. Brousse et Vilar, députés des Pyrénées-Orientales, permettront aujourd'hui, grâce à la décision de M. le Directeur général des Douanes, d'arrêter l'entrée des vins artificiels.

La Société a eu tout récemment à répondre à nos députés sur la question du vinage et de la limitation du titre alcoolique.

A ce moment, la circulaire de M. le Directeur général des Douanes n'étant pas encore connue, la Société a été d'avis d'accepter le vinage et de fixer le titre à 12 degrés, comme moyen de lutter contre les vins étrangers suralcoolisés. Cette limitation à 12° n'atteindrait pas les vins du département titrant naturellement plus de 12. En vertu de la législation existante, ces vins resteraient exempts de tout droit.

*Lettre à M. le Ministre du Commerce, relativement  
au traité Franco-Italien.*

Perpignan, le 3 décembre 1887.

*A Monsieur le Ministre du Commerce.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Société Agricole des Pyrénées-Orientales, avec d'autres Sociétés d'Agriculture, avait demandé à être consultée, comme l'ont été les Chambres de Commerce, sur le renouvellement du traité avec l'Italie.

Quoiqu'elle n'ait pas obtenu cette satisfaction, la Société croit devoir vous faire connaître son opinion sur une question aussi importante et vous adresser ses réponses aux demandes qui ont été adressées aux Chambres de Commerce. Elle est heureuse de suivre en cela l'exemple qui lui est donné par la Société Centrale d'agriculture de l'Hérault, dont l'autorité est reconnue par tous.

PREMIÈRE QUESTION.

*Quels ont été, en ce qui concerne votre industrie agricole, les effets du traité qui va expirer ?*

La réponse de la Société à cette question ne saurait être douteuse. Elle est à suffisamment expliquée

sur les effets des traités, soit avec l'Italie, soit avec l'Espagne, dans les différentes pétitions qu'elle a eu l'honneur d'adresser à votre Ministère, comme à celui de l'Agriculture. Elle l'a fait notamment à l'occasion de la demande de l'établissement de laboratoires à la frontière, accordés à Cette et à Port-Vendres, à la suite de l'amendement présenté à la Chambre par les députés des Pyrénées-Orientales.

Les effets de ces traités ont été désastreux.

Le producteur de vins français se trouve dans des conditions d'infériorité telles vis-à-vis de l'Italie, aussi bien que de l'Espagne, que si cet état de choses devait se prolonger, la culture de la vigne, avec les dépenses qu'elle occasionne aujourd'hui, deviendrait trop onéreuse et par suite impossible dans un grand nombre de terrains.

En effet, les vins italiens, comme les vins espagnols, sont admis jusqu'au titre alcoolique de 15,9 au faible droit de 2 francs par hectolitre et il est constant que le plus grand nombre n'atteint ce haut titre que par une addition d'alcool. Cette addition faite presque en franchise à l'étranger, coûterait au producteur français qui voudrait la faire en France 1 fr. 5625 par degré.

Ces vins alcoolisés, contre lesquels il est donc impossible de lutter, sont dédoublés en France et favorisent la fabrication des vins artificiels, au grand préjudice du Trésor, du producteur et même du consommateur qui continue de payer, au prix d'un vin naturel, des mélanges souvent dangereux.

Les débitants seuls peuvent y trouver profit.

Aussi l'importation des vins étrangers a pris une

très grande extension dans ces derniers temps, pendant que les nôtres sont délaissés, restent invendus dans les caves et cela au moment même où la propriété a tant besoin d'écouler ses produits, dans des conditions qui puissent lui permettre de faire face à ses nombreuses charges.

DEUXIÈME QUESTION.

*Quelle influence a exercé le traité de commerce sur le mouvement des importations et des exportations ?*

L'influence du traité, nous l'avons dit déjà, a été d'augmenter l'entrée en France de produits étrangers au détriment des nôtres. Nos exportations au contraire diminuent ou restent stationnaires.

TROISIÈME QUESTION.

*Enfin, quelle modification vous semblerait-il nécessaire d'y introduire ?*

La Société Agricole des Pyrénées-Orientales émet le vœu que les traités ne soient ni renouvelés ni prorogés et qu'une revision du tarif général des douanes ait lieu en vue de porter à 6 francs, au lieu de 4 fr. 50, le droit d'entrée par hectolitre des vins étrangers.

Ainsi qu'elle a été la première à le faire précédemment, la Société persiste à demander que tous les vins soient soumis, à leur entrée en France, à un examen chimique dans des laboratoires établis sur tous les points frontières, afin de rejeter tous les produits fabriqués, introduits comme vins.

En outre, la moyenne des vins de France n'atteignant pas actuellement 10 degrés alcooliques, elle est d'avis de soumettre au paiement du droit de circulation et de consommation les vins étrangers au-dessus de ce titre, pour la quantité dépassant 10 degrés.

Veillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

*Le Président de la Société,*  
LÉON FERRER.

*Pétition relative au traité Franco-Italien.*

---

Perpignan, le 5 janvier 1888.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La viticulture est écrasée par les traités de commerce.  
— Les lourdes charges qui pèsent sur la propriété, à un moment où les viticulteurs ont à reconstituer leurs vignobles et à les défendre contre des ennemis de jour en jour plus nombreux, ne leur permettent pas de soutenir plus longtemps contre les vins étrangers, une lutte inégale.

Les viticulteurs ne sollicitent pas de privilèges.

Ils ne réclament que l'égalité vis-à-vis de l'étranger.

Ils demandent que leurs intérêts ne soient pas toujours sacrifiés à ceux de quelques régions industrielles.

La Société Agricole des Pyrénées-Orientales et les viticulteurs soussignés sont d'avis qu'il ne soit plus

conclu de traité de commerce, au moins en ce qui concerne les vins, et que le tarif général des douanes soit révisé.

Si, contrairement à ces vœux, le Gouvernement croit devoir faire un nouveau traité avec l'Italie, ils prient Monsieur le Ministre de prendre en sérieuse considération la situation particulièrement intéressante de notre région méridionale, où la culture de la vigne est la principale, sinon l'unique ressource, aussi bien pour le producteur que pour le travailleur.

La Société, les viticulteurs demandent :

1° Que le droit d'entrée des vins étrangers soit élevé au moins à 6 francs par hectolitre ;

2° Que les vins naturels, exempts de toute addition, *même d'alcool*, soient seuls admis à pénétrer aux conditions du tarif ;

3° Que les raisins secs soient imposés à raison de la quantité du vin qu'ils peuvent produire ;

4° Que la clause de la nation la plus favorisée ne soit plus inscrite dans aucun traité.

En adoptant ces mesures, le Gouvernement sauvera de la ruine le propriétaire viticulteur et des populations entières qui ne vivent que du travail de la vigne.

Il assurera en même temps au consommateur, dont il se préoccupe à bon droit, l'usage d'une boisson saine et fortifiante, à la place des mélanges alcoolisés et nuisibles qui nous viennent de l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.



*Lettre adressée à M. le Ministre de l'Agriculture  
relativement au traité Franco-Italien.*

---

Perpignan, le 27 janvier 1888.

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

Vous n'ignorez pas le mouvement qui se manifeste dans les départements de la région du Midi de la France, à l'occasion du projet de renouvellement du traité de commerce avec l'Italie.

Ces départements sont en effet condamnés à la ruine, si les vins italiens et les vins espagnols doivent continuer à entrer en France dans les conditions actuelles.

Si nous avons à subir encore jusqu'en 1892 le traité qui nous lie à l'Espagne, il est possible dès maintenant de modifier notre situation vis-à-vis de l'Italie.

La Société agricole des Pyrénées-Orientales a pris l'initiative d'un pétitionnement qui, en peu de jours, a réuni plus de dix mille signatures, toutes légalisées et émanant seulement de viticulteurs, propriétaires ou travailleurs.

Le nombre en sera plus grand dans quelques jours ; et il serait facile de l'augmenter encore, si la Société s'adressait aux divers commerçants, employés de com-

merce, patrons et ouvriers, dont la situation est des plus précaires, depuis que la crise vinicole sévit dans le département.

La Société d'agriculture des Pyrénées-Orientales, et avec elle tous les agriculteurs, demandent que les vins ne soient pas compris dans un traité et que le tarif général des douanes soit révisé, en ce qui les concerne ; que les vins naturels soient seuls admis, et, si la suralcoolisation ou vinage paraît difficile à déterminer exactement, que les vins au-dessus de 10° soient imposés à leur entrée en France du droit sur l'alcool, pour la quantité supérieure à ce titre.

Nos listes de pétitions vous seront remises par M. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, au nom de toute la représentation du département <sup>1</sup>.

Nous vous serons reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir les transmettre à votre collègue, M. le Ministre du Commerce, en prêtant à nos trop légitimes revendications l'appui du concours que nous attendons, avec une entière confiance, du défenseur le plus autorisé des intérêts agricoles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour la Société :

*Le Président, Léon FERRER.*

<sup>1</sup>téris  
à M. .

in deuxième envoi de pétitions a été  
nédiaire de M. Brousse, député.

MINISTÈRE  
de  
L'AGRICULTURE.

DIRECTION  
DE L'AGRICULTURE.

BUREAU  
des Encouragements  
à l'Agriculture.

*Traité de commerce  
Franco-Italien.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 24 Février 1888.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier pour m'informer que la Société Agricole des Pyrénées-Orientales, dont vous êtes le Président, a pris l'initiative d'un pétitionnement tendant à ce que les intérêts viticoles français soient sauvegardés dans le traité de commerce qui pourrait être conclu avec l'Italie.

Je tiendrai le plus grand compte de cette pétition et la transmettrai à M. le Ministre du Commerce

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Pour le Ministre et par autorisation :

*Le Chef du Cabinet,*  
HUGUET.

Monsieur le Président de la Société Agricole des Pyrénées-Orientales.

*Lettre de MM. les Députés Brousse et Vilar  
à M. le Président de la Société.*

Chambre  
DES DÉPUTÉS

Paris, le 20 février 1888.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La réponse que nous avons pu obtenir de M. le Directeur général des Douanes dans la question des laboratoires, modifie sensiblement la situation que nous avons exposée au Groupe Viticole devant les délégués des départements du Midi.

Nous sommes aujourd'hui en présence d'une Administration qui ne se croit plus impuissante à reconnaître les vins fortement alcoolisés, mais qui paraît à peu près désarmée envers les experts de Paris. Notre intervention avait pour but de provoquer à la tribune cette déclaration qui a si fortement impressionné la Chambre.

La conclusion de ce débat était bien inattendue, car il était malheureusement de règle que les orateurs du Gouvernement s'abtinssent de toute appréciation sur les mesures à prendre. Nous devons à la franchise vraiment digne d'éloges de M. le Directeur général des Douanes de connaître que le législateur n'a plus qu'à intervenir dans le plus bref délai.

Le budget des recettes contenant des dispositions nouvelles au sujet du régime des boissons, le moment

va venir de prendre un parti définitif. Aussi vous prions-nous de consulter d'urgence la Société Agricole sur les points suivants :

— *Convient-il de soutenir le projet de la Commission du budget admettant le vinage à 37 fr. 50 jusqu'à 15° ? — Convient-il, au contraire, de s'unir aux partisans du vinage à prix réduit jusqu'à 12° avec abaissement du titre légal à 12° ?*

— *Convient-il d'admettre un abaissement jusqu'à 11 et même jusqu'à 10°, la tolérance de  $\frac{1}{10}$  étant toujours admise ?*

Nous vous remercions d'avance de tous les renseignements que vous voudrez bien nous fournir et nous faisons appel, en même temps, à la bienveillance de tous les Roussillonnais.

Vos bien dévoués,

EMILE BROUSSE,                      E. VILAR.

*Lettre de MM. les Députés Brousse et Vilar  
au Président de la Société.*

---

Chambre  
DES DÉPUTÉS

Paris, le 24 février 1888.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez appris par la voie de la presse que la Députation des Pyrénées-Orientales avait présenté à

**MM. les Ministres du Commerce et de l'Agriculture les pétitions signées d'un nombre considérable de Roussillonnais, au sujet du projet de traité franco-italien. Ces pétitions ont été ensuite soumises par nos soins à l'examen de la Commission de la Chambre des Députés.**

Nous sommes heureux d'avoir pu répondre ainsi à la confiance dont la Société Agricole nous avait honorés.

Après l'accomplissement de cette mission, nous avons exercé avec nos collègues des départements viticoles, une action constante dont le premier résultat a été l'union des groupes agricoles et viticoles sur le terrain de la défense contre la protection à rebours dont jouissait l'importation italienne. M. le Ministre de l'Agriculture en a saisi toute l'importance, et il s'est senti réellement soutenu dans les efforts qu'il faisait auprès de son collègue du Commerce pour obtenir de justes modifications dans les propositions préliminaires.

Il ne faut pas chercher ailleurs les causes déterminantes de la rupture des négociations : la production du bétail se solidarissant avec celle du vin.

Ces négociations ont été reprises par la voie diplomatique directe, mais elles n'ont pas abouti et, au moment où nous écrivons, la Chambre vote le tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars ; ce tarif rétablit la réciprocité de droits que nous poursuivions au nom de la viticulture.

Permettez-nous de féliciter la Société Agricole de l'énergie qu'elle a déployée pour faire réussir le vaste pétitionnement organisé dans notre département. Son œuvre pourra être critiquée parce qu'elle ne saurait, comme toute œuvre humaine, donner satisfaction à

tous les intérêts personnels, mais elle répond trop bien à l'intérêt général pour ne pas obtenir l'adhésion de quiconque veut regarder de haut.

Nous sommes heureux d'avoir pu nous y associer dans la mesure de nos moyens, avec le double désir de blesser le moins possible certaines idées sur la liberté des échanges et de soutenir le plus possible les droits de la production nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments dévoués.

ÉMILE BROUSSE.

E. VILAR.

*Lettre de M. le Président de la Société  
à MM. Brousse et Vilar, députés des Pyrénées-Orientales.*

---

Perpignan, le 2 mars 1888.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les résolutions qui ont été prises par la Société Agricole, dans sa réunion extraordinaire du 26 février, en réponse aux questions posées dans la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, à la date du 20 de ce même mois.

La Société ne demanderait pas la faculté de viner les vins, si les viticulteurs n'avaient pas à subir le préjudice qui leur est causé par l'entrée des vins

étrangers vinés à 15° 9, ou si ces vins vinés devaient être imposés, à leur entrée en France, pour la quantité d'alcool ajouté qu'ils renferment.

Mais en présence des difficultés d'atteindre ce dernier résultat, difficultés qui ne paraissent pas devoir être résolues à bref délai, la Société a décidé de demander le vinage à prix réduit.

Ce prix, elle voudrait le voir fixé à 20 ou 25 francs par hectolitre, comme elle l'a déjà demandé ; mais s'il n'est pas possible de l'obtenir, elle est d'avis d'accepter le prix de 37 fr. 50 proposé par la Commission du Budget, quoique un peu élevé.

En ce qui concerne le degré du vinage, la Société Agricole estime qu'il devrait être limité à 12 degrés et que le titre légal devrait être fixé à ce dernier chiffre.

Si cette limitation, que la Société demande en première ligne, avait moins de chances d'être acceptée que le vinage à 15°, la Société est d'avis de se ranger à cette deuxième proposition.

En résumé, la réunion a été unanime sur le principe du vinage ; mais elle a manifesté ses préférences pour le vinage limité à 12°, tout en se montrant disposée à l'accepter jusqu'à 15.

Il y a lieu maintenant de se préoccuper des conditions dans lesquelles l'opération du vinage devra être pratiquée.

La Société a précédemment fait connaître sa manière de voir à ce sujet. Au mois de mars 1886, elle avait déjà demandé le vinage au prix réduit de 20 francs, avec l'obligation de viner chez le propriétaire ou dans les entrepôts et de n'autoriser pour cette opération que l'emploi des alcools complètement rectifiés.



Quoique l'Assemblée du 26 février n'ait pas traité cette dernière question, j'ai cru devoir rappeler la délibération du 11 mars 1886, car il est important que la faculté de viner ne puisse pas servir à la fabrication des vins artificiels et notamment à l'alcoolisation des vins de raisins secs.

A cette même séance du 26 février, j'ai donné communication de la deuxième lettre que vous m'avez adressée à la date du 24, relativement au pétitionnement provoqué par la Société, à l'occasion du traité de commerce franco-italien.

Vous avez bien voulu, après avoir donné tout votre appui à nos justes revendications, reconnaître les efforts de la Société Agricole et l'en féliciter.

La Société vous en est reconnaissante et la réunion du 26 février, à l'unanimité, m'a chargé de vous transmettre ses remerciements pour le concours dévoué que vous lui prêtez, dans l'intérêt du département, en même temps que pour les paroles flatteuses que vous lui adressez.

Veuillez agréer, Messieurs les Députés, l'assurance de mes sentiments dévoués.

*Le Président,*

LÉON FERRER.

*Circulaire du Directeur Général des Douanes.*

**DOUANES.**

Paris, le 5 Mars 1888.

**PREMIÈRE DIVISION.**

**1<sup>er</sup> BUREAU.**

Vins additionnés d'alcool.

Retrait des  
anciennes tolérances.

Circulaire n° 1908.

Ainsi que le porte l'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures du 2 mai 1883, transmis au service par la circulaire n° 1420 du 14 juillet suivant, on ne considère comme vin, pour l'application du tarif, que le produit de la fermentation du jus de raisin frais et de son entonnage sans aucune addition. C'est à ce produit seul que sont applicables les droits de douane établis pour le vin par la loi ou par les traités. Les boissons que l'on désigne généralement sous le nom de vins artificiels et dans lesquelles le vin de raisins frais n'intervient pas ou n'intervient que pour une faible part sont des mélanges dans lesquels l'alcool entre en proportion plus ou moins forte, et qui, d'après une règle très ancienne, expressément confirmée par la loi du 7 mai 1881 (Tableau A, n° 578), doivent suivre le régime de l' : partie du mélange la plus fortement in

La circulaire précitée a notamment signalé comme tombant sous l'application de cette règle : les vins de composition, les piquettes alcoolisées, les vins dédoublés ou vins mélangés d'eau et remontés avec de l'alcool, enfin les vins de marc.

Les vins vinés, c'est-à-dire les vins de vendange additionnés d'alcool ne sont pas non plus des vins naturels et ils ont également le caractère de produits mélangés passibles, comme tels, du régime de l'alcool. Mais, à l'époque où l'avis du Comité est intervenu, la science n'était pas encore arrivée à reconnaître d'une manière certaine l'addition d'alcool au vin naturel. En conséquence, des décisions ministérielles autorisèrent provisoirement le service à ne pas rechercher l'origine de l'alcool, lorsque les vins importés paraîtraient exempts de tout mélange avec d'autres matières.

La situation se trouve aujourd'hui sensiblement modifiée. Si l'on manque encore de moyens d'analyse chimique pour doser exactement l'alcool ajouté, l'analyse et la dégustation permettent cependant de reconnaître avec certitude les vins qui ont subi l'opération du vinage, lorsque l'alcool a été ajouté dans une forte proportion.

Tel est surtout le cas pour les vins à bas degré vinés jusqu'à 11° et même le plus souvent jusqu'à 15° 9 et qui servent de véhicule pour l'importation de quantités considérables d'alcool, en fraude des droits de douane et de régie.

Le Ministre a décidé en conséquence, que les tolérances dont il a été jusqu'à présent usé à l'égard des vins de vendange suralcoolisés ne seraient pas main-

tenues. Par suite, le service des douanes aura à refuser l'application du régime du vin à tout vin de vendange suralcoolisé.

En cas de contestations, les experts seront appelés à se prononcer dans la forme réglementaire. Si les experts confirment l'opinion du service le produit devra être considéré comme un mélange de vin et d'alcool, passible en vertu de la loi de 1881, du régime de l'alcool sur la totalité de sa force alcoolique pour les droits de douane et de régie.

Par mesure transitoire et en raison des tolérances antérieures, l'application stricte de ces dispositions est ajournée au 1<sup>er</sup> avril. Rien ne sera changé à ce qui se pratique aujourd'hui pour les vins de liqueur. On continuera, à leur égard, à ne pas rechercher l'origine de l'alcool, les vins de liqueur étant, en effet, des produits fabriqués, dans la préparation desquels des additions d'alcool sont nécessaires par intervalle.

Je prie les Directeurs de donner des ordres en conformité de ces dispositions, qu'ils porteront à la connaissance du Commerce. Les chimistes de l'Administration reçoivent, de leur côté, des instructions dans le même sens.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur Général,*

Signé : G. PALLAIN.

Pour copie conforme :

*Le Directeur des douanes à Perpignan,*

Signé : DENEITS.

## RAPPORT

SUR

LE CONCOURS SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE 1887,

Par M. le Docteur Charles DONNEZAN,

Membre résidant.

~~~~~

MESDAMES, MESSIEURS,

En rattachant par des liens un peu forcés, il est vrai, l'archéologie à la Section des Sciences, la Société aurait mis son rapporteur dans le plus grand embarras, si M. le colonel Dumas n'avait bien voulu, avec son obligeance habituelle et sa compétence indiscutable, venir au secours de mon ignorance et nous donner son appréciation touchant un mémoire sur le *calcul rendu rapide*. D'après notre collègue, ces procédés, originaux pour la plupart, remplissent bien leur but dans certains cas déterminés, mais ont le tort de supposer le plus souvent chez l'opérateur une habitude du calcul, qui, pour sembler à l'auteur toute naturelle, n'en est pas moins rare dans la pratique. La Société, sur ce rapport, a décerné à M. l'abbé de Casamajor une *mention honorable*.

De la science abstraite, nous passons à la science pittoresque avec : *Quelques excursions et ascensions dans les Pyrénées-Orientales.*

Il n'existe pour ainsi dire pas un coin de terre visité du touriste et du voyageur qui n'ait été longuement et minutieusement décrit jusque dans ses moindres replis. Pour notre pays, au contraire, tout ou presque tout est encore à faire à cet égard, et nous devrions savoir gré à l'auteur, n'eût-il pas d'autre mérite, de nous avoir fourni un programme d'excursions instructives et agréables. Mais là ne se borne pas son œuvre. Savant lui-même et parfois savant trop modeste, il a parcouru en savante compagnie la montagne et la plaine, et si l'aridité des études techniques se déguise sous l'humour du récit, le lecteur est loin de s'en plaindre. L'abondance des détails n'enlève rien à leur précision : l'auteur voit tout et voit bien. Le ciel, la mer, les plantes, la terre surtout, font l'objet de rapides et justes observations ; l'archéologie, la philosophie même fournissent au voyageur leur contingent de réflexions. On l'accompagne sans fatigue dans ses fatigantes ascensions et on se prend à regretter, au récit de ces merveilleuses excursions, le temps où on aurait pu les suivre. Le style, alerte et vif, a bien l'allure dégagée qui convient au sujet et la Société applaudissant à cette heureuse initiative, décerne une médaille d'argent à ce véritable guide du touriste dans nos montagnes.

Puisse cette récompense apporter sur les plages lointaines un souvenir bienvenu de la patrie absente à notre compatriote M. Félix Salettes, médecin-major du corps expéditionnaire du Tonkin.

## ARGHÉOLOGIE

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis la grande renaissance de 1830 et les luttes ardentes dont le *Publicateur* nous a conservé le retentissant écho, jamais, dans notre Roussillon, l'archéologie ne fut plus en honneur que de nos jours. De nombreux et importants travaux parus depuis peu l'attestent suffisamment et si je n'ai pas à vous en entretenir ici, n'en accusons que le scrupule, peut-être excessif, qui interdit aux membres de la Société l'accès de nos concours.

J'ai à vous présenter aujourd'hui un *Essai historique et archéologique sur Torreilles*. Sous ce titre modeste, nous trouvons le résumé de nombreuses et patientes recherches dans les documents publics et privés sur le village de Torreilles et ses environs, surtout l'ermitage de *Jouegas*. Le texte est accompagné de fac-simile, de plans et de dessins coloriés absolument remarquables. La Section a cru devoir accorder à l'auteur, M. Guiter André, ingénieur, déjà lauréat de nos concours, une médaille d'argent comme une récompense de ses efforts et un encouragement à continuer ses intéressants travaux.

La seconde communication que nous avons reçue est une *Dissertation sur l'église Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan*.

Saint-Jean-le-Vieux ! Quelles images évoque ce seul nom dans l'esprit de tout Perpignanais ! C'est le passé de notre ville qui se dresse devant nous, et l'heure est

bien choisie pour donner un dernier adieu à la vieille église de nos pères, où vont tomber sous l'impitoyable marteau des démolisseurs ces murs que les siècles avaient respectés et que n'ont pu sauver ni le prestige des souvenirs, ni le titre même de monument historique. Et ce titre fut-il jamais mieux mérité que par le vieil édifice où tient notre histoire tout entière ?

L'an Mille était passé ; les sinistres prophéties annonçant la venue de l'Ante-Christ et la fin des temps ne s'étaient pas réalisées : « L'humanité, nous dit « Michelet, se rassura et espéra durer encore un peu ; « elle vit, comme Ezéchias, que le Seigneur voulait « bien ajouter à ses jours. Elle se leva de son agonie, « se remit à vivre, à travailler, à bâtir : à bâtir « d'abord les églises de Dieu. »

C'est à ce renouveau du monde que notre église dut, non pas sa naissance, comme on le croit généralement, mais son baptême.

La charte de consécration de 1025 qui nous est parvenue sous le titre de *Acta dedicationis ecclesie S<sup>ci</sup> Johannis apud Perpinianum site*, ne nous dit pas qu'aucun autre édifice religieux eut occupé la même place, et l'authenticité de la bulle du pape Serge de 844, comme l'édification même du monastère qu'elle consacre sont loin d'être incontestées, et après avoir fait hésiter de Marca et Fossa ont été formellement niées par des écrivains plus modernes.

Tel n'est pas l'avis de notre auteur. Perpignan, dont l'existence est signalée en 922, n'aurait pu, malgré son exigüité, rester sans paroisse pendant un siècle, à une époque où l'Église tenait une si large



place dans la vie sociale qu'elle était, suivant l'expression d'un grand historien, « le domicile du peuple ».

Partout, c'est autour de l'église que se groupaient les habitations des humbles et des petits, pour chercher aide et protection à l'ombre du seul pouvoir debout au milieu du trouble et des ruines de ces temps tourmentés. Notre ville n'a pas échappé à la loi commune et c'est aussi aux côtés de l'antique monastère qu'elle eut son berceau.

L'église pouvait être modeste pour la pauvre bourgade que l'acte de 922 place au même rang que Cabestany, et les hommes de bien, *boni homines*, dont parle la charte de 1025, ne firent que présider à l'agrandissement de l'édifice nécessité par l'accroissement de la population.

Pénétrons dans l'antique monument et ces conjectures sur sa double origine vont devenir une évidente réalité. Considérons les nefs d'une part, les absides et les transepts de l'autre, et nous serons frappés de leur choquante disparité. D'un côté la construction est en cailloux roulés et moyen appareil de calcaire ; de l'autre, elle est en petit appareil de grès rouge ; les nefs, tant la médiane que les collatérales, sont considérablement plus élevées que les transepts et les absides qui leur font suite, et, tandis que le bas-côté du nord se terminait par une arcade en plein cintre occupant toute la largeur de la nef, le merveilleux portail roman qui ferme celui du sud semble cacher ses élégantes moulures dans la grossière maçonnerie du mur.

Examinons un instant ce portail et son archivolte

splendide déshonorée par une couche épaisse de plâtre et par les mutilations subies pour laisser, dit-on, passer le dais des processions de Saint-Jacques.

Ces tores, ces damiers, ces câbles, cette profusion ornementale, n'étaient pas destinés à un portail intérieur, asymétrique autant qu'inutile, et les gonds scellés encore dans les pilastres nous en révèlent la véritable destination. C'était évidemment là, la porte extérieure de l'église primitive, et la pureté autant que la richesse de ses moulures attestent d'après l'auteur une origine de beaucoup antérieure au XI<sup>e</sup> siècle et un faire bien supérieur à celui de l'époque romane secondaire. Des motifs de décoration analogues se retrouvaient dans l'abside de l'église de Mailloles, dont on connaît la haute antiquité, et le transept méridional, situé derrière ce portail, offre absolument le même aspect et la même forme que celui de Saint-Martin d'Angers qui date incontestablement de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

Le petit appareil en grès rouge est lui-même un des caractères du roman primitif et Mérimée estime les pilastres cannelés « une décoration tout antique ».

Ce portail, par une disposition assez ordinaire d'ailleurs, aurait donc donné accès dans un des bras de la croix formée par la triple abside, les transepts en grès rouge et complétée sans doute par une nef unique.

D'autres témoignages viennent confirmer ceux que nous fournit l'intérieur de l'église. C'est dans le clocher que nous les trouverons.

On le sait, la tour octogonale actuelle fut bâtie au siècle dernier pour remplacer le clocher carré en calcaire dont les matériaux servirent à daller le parvis,

autrefois en briques, du nouveau Saint-Jean. Les vestiges en sont parfaitement visibles encore, surtout sur la face occidentale dont les arcatures sont surmontées d'un Christ bénissant, enlevé au tympan du portail extérieur du vieux Saint-Jean. Au-dessous de ces arcades fermées, sur la même face que coupe en biais la toiture de l'église, on distingue d'autres arcatures de forme bien plus antique, certainement contemporaines des premières constructions.

Cette communauté d'origine se montre plus évidemment encore, dit l'auteur, dans deux des arcatures qui ornent la face méridionale du vieux clocher et que surmontent des archivoltés parfaitement semblables à celle du portail de grès rouge, c'est-à-dire à larges cannelures élégamment exécutées. (Elles sont aujourd'hui englobées dans les dépendances du grand orgue).

Dans l'intérieur de la tour, la salle carrée du premier étage présente elle aussi le double caractère qui se retrouve dans toutes les parties de l'édifice, et tandis qu'une de ses faces est occupée par une arcade de grès rouge en plein cintre, les trois autres nous montrent des ogives en calcaire, contemporaines peut-être du dernier remaniement. Dans cette salle s'ouvrait une chapelle consacrée à saint Michel, comme dans nombre d'édifices de l'époque romane primitive. Remarquons en outre que la face extérieure de cette enceinte du côté de l'occident se trouve sur le même plan vertical que le portail intérieur de la nef méridionale dont elle était le couronnement, et constituait ainsi la façade principale de la première église.

A ces preuves tirées des détails architectoniques du monument viennent s'ajouter de nombreux témoignages écrits.

Et d'abord la bulle du pape Serge II, de 844, ne s'applique qu'à notre église. Il serait difficile il est vrai de justifier la qualification *Saint-Pierre du Mont-Majeur* par des considérations topographiques, mais elle sera toute naturelle si nous considérons l'antique couvent comme une dépendance, une dérivation, dit l'auteur, du monastère romain de Saint-Pierre du Mont-Majeur qui en avait un grand nombre sous son autorité. Les patrons de l'église désignés dans la bulle ont été les mêmes jusqu'à la Révolution et leurs autels placés dans le même ordre : Saint-Jean dans l'abside centrale, Sainte-Marie du côté de l'épître, Saint-Pierre du côté de l'évangile, et jusqu'à la même époque les indulgences ont été gagnées dans ce sanctuaire au jour fixé par la bulle, c'est-à-dire le 16 mai. La désignation de *Correcho* s'explique tout naturellement par la présence derrière l'église du ravin ou *Correch* formé par les eaux pluviales des terrains supérieurs.

Un statut capitulaire de 1135 atteste qu'à cette époque reculée, l'existence du monastère et de l'église, antérieurement à celle de la Ville même, était incontestée, et l'archevêque Marca, en parlant de l'édification de l'église de 1025, a pu dire que l'antique construction fut alors unie à la nouvelle : « *Conjuncta est huic ecclesie alia vetustior quæ sancte Mariæ de Correcho etiam hodie dicitur* ».

L'existenc

a configuration même de

la vieille église ainsi établies, quelle fut la part des constructeurs du xi<sup>e</sup> siècle ? L'épaisseur des murs, la lourdeur des piliers, l'appareil des voûtes formées de petits moellons noyés dans le mortier, tout fait attribuer à cette dernière époque les trois nefs du monument dont les sculptures, celles des saints qui ornent le portail extérieur comme celle du Christ bénissant, doivent avoir été ajoutées après coup.

Une objection cependant se dresse devant l'auteur mais sans l'arrêter ; c'est celle que l'on peut tirer de la présence des arcs aigus qui vont d'un pilier à l'autre. On s'accorde en effet généralement à ne faire dater que du xii<sup>e</sup> siècle le style ogival, mais l'auteur combat ce que cette opinion a de trop absolu et fournit de nombreux arguments à l'appui de sa thèse. C'est la présence en Orient, sur des arcs en tiers-point, de caractères Koufiques, genre d'écriture abandonné au x<sup>e</sup> siècle ; c'est l'existence en Sicile, en Egypte, de monuments ogivaux antérieurs même au ix<sup>e</sup> siècle ; c'est l'opinion de Littorf, de la Saussaye, c'est celle de Mérimée qui cite l'église de Vaison construite en 910, et les vignettes d'une bulle du xi<sup>e</sup> siècle comme portant tous les caractères du style ogival.

L'édification des trois nefs, telle fut donc l'œuvre du xi<sup>e</sup> siècle car l'agrandissement de 1321, qui a donné lieu à tant de discussions, resta toujours à l'état de projet, tout concourt à le démontrer.

Admettre, en effet, selon les termes de la charte visée, un agrandissement de l'église à ses deux extrémités, c'est lui supposer avant cette réparation des proportions dont la monstrueuse difformité eût fait

reculer tous les architectes du moyen-âge. Le mur de face d'ailleurs, qui devrait dans cette hypothèse avoir été reconstruit au xiv<sup>e</sup> siècle, est évidemment de la même époque que le reste du vaisseau et les deux fenêtres percées dans la partie ajoutée eussent été construites en style roman à l'époque où régnait seul l'art gothique.

De plus, une charte relative à l'édification de la nouvelle église fait mention de l'état de vétusté dans lequel se trouve l'ancienne, ce qui n'aurait pu être au lendemain d'une réparation majeure, et on n'aurait pas agrandi l'édifice en 1321 pour en rebâtir un autre de toutes pièces, trois ans après, en 1324, alors que, on le sait par le même document, les ressources disponibles ne suffisaient pas à cette seule entreprise.

La tribune du chœur qui repose sur des croisées d'ogive, fut construite à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, grâce aux largesses de l'évêque Bernard I de Berga et à l'aide des rentes servies par les Juifs.

Ainsi se trouva achevée l'église-mère, *matrix ecclesia*, de la ville de Perpignan, de l'humble bourgade devenue, en si peu de temps, capitale d'un comté, puis d'un royaume. La chapelle du vieux moultier s'agrandit lorsqu'augmentait le nombre des fidèles abrités sous son aile, et devenue trop étroite à son tour et trop délabrée, elle fut abandonnée pour une rivale plus jeune et plus brillante, par le roi même dont elle devait recueillir les cendres, le bon Sanche, le vrai monarque Perpignanaise. Mais bien avant que fût terminé le nouvel édifice l'ancien, comme s'était écroulé, et le

vieux sanctuaire resta longtemps encore la Cathédrale de la capitale découronnée. C'est là que s'est joué le drame tout entier de notre Moyen-Age.

L'Église était alors intimement liée à la vie du peuple et se faisait l'écho de ses joies comme de ses tristesses. Remplie de bruyante allégresse aux jours heureux où très Haute princesse Esclarmonde de Foix venait mettre sa main dans la main royale du fils *del conquistador*, elle retentissait de plaintes et de sanglots aux moments néfastes, si fréquents à cette époque, où la peste promenait à travers la cité l'épouvante et la mort; et à l'heure sombre de la conquête, quand le flot de l'invasion venait battre ses murailles, c'est là que le vieux roi d'Aragon, presque octogénaire, jurait à ses sujets de délivrer la ville ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Histoire bien tourmentée, bien glorieuse aussi de la cité *très fidèle* que l'auteur fait revivre à nos yeux en nous en décrivant avec amour le théâtre, dans un ouvrage d'érudition profonde et de savante critique dont on peut contester quelques assertions, mais qui n'en est pas moins rempli d'aperçus ingénieux et nouveaux. Oui, nouveaux, et ce n'est pas un mince mérite pour une œuvre vieille d'un demi-siècle.

Pendant de longues années, en effet, ce précieux manuscrit est resté ignoré de tous, oublié presque de son auteur, et c'est avec un respect ému que nous en avons lu et relu les pages jaunies, toutes palpitantes de cette curiosité pieuse du passé qui se plaît à interroger, dans le solennel silence de leurs voûtes abandonnées, l'âme des vieilles cathédrales. Et aujourd'hui que la

Société a décerné à l'œuvre, à défaut de récompense plus haute, *une médaille de vermeil*, nous sommes heureux de proclamer le nom de l'auteur, le vénérable doyen des archéologues roussillonnais, M. François Campagne, le petit-fils de notre illustre Fossa.



## RÉSUMÉ

### DES DÉCOUVERTES PALÉONTOLOGIQUES

faites dans ces dernières années

DANS LE TERRAIN PLIOCÈNE DU ROUSSILLON

PAR M. CH. DEPÉRET,

Professeur à la Faculté de Sciences de Marseille.

Membre correspondant.

---

Il y a environ quatre ans, en écrivant la préface d'un ouvrage sur la géologie du bassin du Roussillon, je disais : « l'affleurement pliocène du Roussillon, par son étendue superficielle, par sa continuité dans la succession des couches, enfin par sa richesse en fossiles marins, terrestres et d'eau douce, mérite de devenir la région classique par excellence du terrain pliocène français. » Cette prédiction est dès à présent en train de se réaliser, si même on ne doit pas la considérer comme réalisée complètement. En effet, les magnifiques trouvailles de Vertébrés fossiles faites dans les limons d'eau douce qui forment la partie superficielle de notre plaine roussillonnaise, grâce au zèle éclairé et patient de plusieurs de nos compatriotes, ont

attiré sur ce coin de terre éloigné, l'attention du monde scientifique ; plusieurs des maîtres éminents de la paléontologie sont venus visiter à leur tour ces couches d'argile et de sable, qui ont servi de linceul à toute une population d'animaux éteints, dont la résurrection trop longtemps retardée, constitue l'une des surprises que le Roussillon tenait en réserve pour ceux qui n'ont pas dédaigné de fouiller ce sol encore vierge.

Le moment m'a semblé venu de résumer ces découvertes et d'essayer, dans les limites de mes forces et aussi de nos connaissances actuelles, de reconstituer par la pensée ce monde pliocène éteint d'hier, mais d'autant plus intéressant peut-être, parce qu'il nous permet de saisir les liens qui rattachent les êtres actuels à d'autres êtres plus anciens mais aussi plus différents des nôtres ; parce que d'autres fois au contraire, à la place de ces transformations lentes et graduelles, il nous laisse entrevoir les migrations lointaines qui ont assuré dans nos contrées, torrides à cette époque, les êtres qui avaient pris naissance dans les vallées de l'Inde ou dans les déserts de l'Afrique.

Les découvertes d'ossements fossiles en Roussillon sont déjà anciennes, bien que, jusqu'à ces dernières années, elles aient peu attiré l'attention des savants, soit à cause de la pénurie des matériaux, soit peut-être parce que :

t attaché à les étudier à

les argiles exploitées comme terre à brique dans les environs immédiats de la ville de Perpignan, notamment auprès de la porte Saint-Martin. Le créateur de notre Muséum d'histoire naturelle avait reconnu ces débris comme se rapportant à un Proboscidiien du genre Mastodonte et les avait déposés dans les vitrines du Musée de la Ville où j'ai pu, dans la suite, les retrouver et les étudier à loisir. Mais un peu étranger à la science géologique alors à peine naissante, le Dr Companyo n'avait pu tirer de ces découvertes toutes leurs fécondes conséquences, privé qu'il était à la fois d'ouvrages indispensables et surtout de termes de comparaison pour étudier ses pièces. D'ailleurs, comme cela arrive toujours, les ouvriers ne daignaient porter leur attention que sur les ossements de grande taille, négligeant les débris de taille ordinaire qu'ils considéraient volontiers comme appartenant à des animaux actuels récemment enfouis.

Les découvertes de Companyo, bien que fort anciennes, ne furent guère connues qu'en 1863, lors de la publication de son grand ouvrage sur l'*Histoire naturelle du département des Pyrénées-Orientales*, mais dès l'année 1835, un autre de nos compatriotes, un savant distingué, Farines, faisait connaître une dent de rhinocéros fossile trouvée dans les sables de Trullas et la rapportait très exactement à sa véritable espèce, le rhinocéros à narines non cloisonnées (*Rhinoceros megarhinus* ou *leptorhinus*), qui est caractéristique de la période pliocène.

Mais les découvertes les plus importantes, au point de vue de la quantité de matériaux recueillis, furent

celles que l'on fit lors du percement de la route dite promenade Lassus, vers l'année 1855. M. Crova, notre compatriote, aujourd'hui professeur de physique à la Faculté de Montpellier, suivit avec attention les travaux de terrassement de cette route et il a rédigé sur ces terrains un mémoire resté inédit dans les archives de notre Société. Malheureusement M. Crova n'étant pas lui-même paléontologiste expédia les nombreux ossements et les belles mâchoires que l'on avait recueillies, à P. Gervais, le savant paléontologiste de Montpellier, qui a fait tant de belles découvertes sur les animaux fossiles du sol français. Il est résulté de cet envoi deux conséquences fâcheuses : la première c'est que ces intéressants débris ont été perdus pour nos collections locales, et même pour la plus grande part entièrement perdus, puisque je n'ai pu retrouver au Muséum de Paris que quelques-unes des belles pièces provenant de ces fouilles. La deuxième a été que l'âge géologique même du bassin du Roussillon fut remis tout entier en question, par suite d'erreurs de déterminations de ces ossements, inconcevables de la part d'un paléontologiste aussi éminent que l'était P. Gervais. Celui-ci, en effet, dans une courte note à l'Institut, parue en 1859 sur les animaux fossiles de Perpignan, crut devoir rapporter à des espèces miocènes le Rhinocéros, la grande Antilope et l'Hipparion, sorte de petit cheval muni de trois sabots à chaque patte, qu'il avait reconnus parmi les pièces qui lui étaient soumises. L'erreur provient évidemment de la croyance où l'on était à cette époque que l'Hipparion avait vécu exclusivement dans la période miocène et ne se trouvait

jamais dans le terrain pliocène. Or, P. Gervais lui-même, avec son coup d'œil habituel, saisissait des différences manifestes entre les os d'*Hipparion* qu'on lui envoyait de Perpignan et ceux qu'il connaissait des diverses localités miocènes de la France : le petit Cheval tridactyle du Roussillon était plus trapu sur ses pattes, plus lourd dans ses formes générales que l'*Hipparion gracile* de Vaucluse et de Grèce, si bien que P. Gervais crut devoir proposer pour lui le nom expressif d'*Hipparion crassum*, mais tout en le maintenant à tort dans le terrain miocène.

Chose étrange : depuis cette époque, le silence se fit sur la géologie du Roussillon et sur ses fossiles ; on ne fit même aucun effort pour débrouiller cette question capitale de l'âge géologique de ce bassin. Aussi ai-je pu écrire encore en 1884 : « Malgré son importance, « le pliocène du Roussillon est à peine signalé dans « les ouvrages généraux les plus récents, tels que la « 1<sup>re</sup> édition du beau *Traité de géologie* de M. de « Lapparent, où il n'est fait mention que des sables « marins de Millas, dont la richesse en fossiles était « connue depuis plus d'un siècle. Il suffira de par- « courir le chapitre consacré à la revue des travaux « concernant le Roussillon pour être frappé de la « pauvreté de cette liste bibliographique ».

Il y a quelques années, j'avais formé le dessein de recueillir une collection d'ossements fossiles de nos argiles, et en un temps relativement court, j'avais pu réunir des matériaux assez nombreux, soit en fouillant moi-même les ravins creusés aux dépens des limons pliocènes, soit surtout en intéressant à mes recherches

un certain nombre de propriétaires de briqueteries, parmi lesquels je suis heureux de pouvoir citer MM. Faget, Blandinières et surtout MM. Cavaillé père et fils. Il me fut ainsi possible de commencer une étude comparative rigoureuse de ces débris, plus complète que toutes celles qui avaient pu être faites jusqu'alors.

Au cours de ces longues recherches faites soit dans les livres, soit dans les collections, dans le but de rapprocher nos animaux pliocènes de ceux des autres bassins tertiaires français ou étrangers, il se produisit une série de trouvailles importantes dont j'ai eu le bonheur de pouvoir profiter avant la rédaction de mon travail.

Les premiers par ordre de date eurent lieu dans l'exploitation de terre à briques de M. Cavaillé. Les ouvriers ayant mis à jour une mâchoire de mastodonte, la brisèrent à coups de pioche pour en extraire une grosse dent, qui était une dernière molaire supérieure: cette dent elle-même s'étant fracturée en deux parties, chacune de ces moitiés eut un sort différent; l'une tombée entre les mains de M. le Dr Companyo fils, alla au Musée de la Ville: l'autre fut recueillie par M. de Chefdebien, qui m'a permis d'en prendre un moulage. Aujourd'hui la dent entière, reconstituée par suite du don fait à la Ville par M. de Chefdebien de la moitié postérieure, se trouve dans les vitrines de notre Musée régional.

Un peu plus tard et dans le même lieu, on détacha une tête de Rhinocéros à l'os du nez si caractéristique par sa forme pliocène, et une partie de la

dentition supérieure purent être conservés et me furent transmis par l'obligeant intermédiaire de M. le Dr Bucquoy, médecin-major, dont la Société scientifique des Pyrénées-Orientales regrette vivement le départ.

Dans la seconde moitié de l'année 1884, l'exécution de grands travaux de terrassement dans la cour de la citadelle de Perpignan, pour l'exécution du projet fontinal, donnèrent lieu à d'importantes trouvailles, telles qu'une magnifique molaire de Mastodonte, une mâchoire d'une espèce de Sanglier un peu différente de nos Sangliers actuels, des dents et des ossements d'un petit Chevreuil à bois plus simplifié que dans le Chevreuil ordinaire, etc. Notre confrère le Dr A. Donnezan, président de la section des sciences de la Société, commençait vers cette époque ses persévérantes recherches sur les ossements fossiles de notre terrain pliocène; grâce à son active intervention, ces précieux débris d'un monde éteint ne furent pas perdus et purent prendre place dans notre Musée local, à cette époque dans sa période embryonnaire.

Il convient enfin de réserver une place d'honneur pour les découvertes faites à peu près au même moment par notre confrère, M. E. Pépratx, au mas Belrich, dans les environs de Villeneuve-la-Raho. Dans quelques mètres cubes à peine d'argile qui furent fouillés en ce point, ce zélé naturaliste put recueillir des pièces importantes de la carapace et des membres de la gigantesque Tortue de terre, longue de plus d'un mètre, qui fréquentait les marécages pliocènes du Roussillon, et des molaires d'une petite Civette

d'espèce nouvelle, le premier carnassier reconnu au sein de ce monde pliocène, et auquel je me suis fait un plaisir de donner le nom de *Vicerra Pepratzi*.

En tenant compte de l'ensemble des documents que je viens d'énumérer, j'ai pu donner, dès la fin de 1884, une liste déjà assez étendue des espèces animales que j'avais reconnues dans notre bassin pliocène. Cette liste comprenait à cette époque un seul carnassier, la Civette trouvée par M. Pépratx; le Mastodonte; trois pachydermes appartenant aux trois genres des Rhinocéros, des Tapirs et des Sangliers; un équidé, l'Hipparion; deux ruminants, la grande Antilope à dentition de bœuf et le petit Chevreuil; des traces douteuses de l'existence du Castor; une Tortue gigantesque d'espèce nouvelle, à laquelle je donnai le nom de Tortue perpignanaise (*Testudo Perpiniana*), puis d'autres tortues de terre et aquatiques de plusieurs espèces; enfin un poisson d'eau douce de la famille des Silures, dont les analogues sont aujourd'hui relégués dans les rivières des régions tropicales de l'Indo-Chine et de l'Amérique.

Malgré l'intérêt déjà très grand que m'offrait un pareil ensemble de curieux animaux, je ne me faisais aucune illusion sur l'état incomplet de mes connaissances par rapport à l'ensemble des êtres qui devaient vivre en Roussillon à la même époque. Un certain nombre de lacunes se révélaient en effet à première vue dans ce monde pliocène: je constatais la présence de nombreux herbivores de grande et de moyenne taille, sans pouvoir découvrir la moindre trace des grands carnassiers qui devaient, sans nul doute, exister comme



de nos jours pour rétablir l'équilibre et empêcher la trop grande multiplication des herbivores. Tout m'indiquait un climat chaud et humide, et cependant je ne voyais aucun Singe capable d'animer ces paysages tropicaux ; enfin je ne pouvais que supposer, sans en avoir la preuve, l'existence de ce petit monde des Rongeurs et des Insectivores qui ne font défaut en aucun pays.

Aussi n'ai-je pas manqué dès cette époque de signaler ces lacunes à mon savant ami le D<sup>r</sup> Albert Donnezan et de l'engager à profiter de ses relations, de ses courses incessantes à la campagne, de son activité scientifique, pour ressusciter ces êtres inconnus qui se dérobaient encore à nos regards investigateurs. Je suis heureux de pouvoir affirmer aujourd'hui que le succès a dépassé mon attente. Grâce aux admirables trouvailles faites par M. Donnezan sur tous les points de la plaine rous-sillonnaise, aux environs de Perpignan, à Villemolaque, à Thuir, au Soler, etc., les documents se sont accumulés en nombre considérable ; les vitrines de notre musée régional s'emplissent et deviendront bientôt insuffisantes pour une collection dont l'importance scientifique grandit de jour en jour.

Les falaises du Soler ont fourni, après de patientes recherches, les restes d'abord presque indéchiffrables, ensuite un peu plus complets de ces curieux rongeurs, les *Lagomys*, sortes de lièvres de la taille d'un gros rat, et à courtes oreilles, relégués de nos jours dans les steppes de l'Asie centrale ; les briqueteries de Ville-molaque nous ont donné en abondance des dents et des os de ce chevreuil à bois simplement fourchu qui est

peut-être l'espèce la plus commune de nos argiles ; le ravin de las Cobas, à Perpignan, nous a fourni des tortues d'eau douce en abondance. Mais le point le plus riche, à beaucoup près, a été cet incomparable ossuaire que les fouilles du fort du Serrat d'En Vacquer nous ont révélé. Grâce à l'obligeance éclairée du service du Génie militaire, grâce aussi aux incessantes visites de M. Donnezan, nous avons vu apparaître du sein de ces sables et de ces argiles, épargnés par l'érosion au sommet de ce monticule, comme un témoin du travail de creusement des rivières pliocènes : un macaque, un ours, un carnassier voisin du lynx, d'innombrables débris d'hipparion, d'antilope, de chevreuil, de tortues d'eau douce, enfin le magnifique squelette de la *testudo perpiniana*, qui est aujourd'hui l'une des pièces les plus remarquables du Muséum de Paris, où cette gigantesque tortue représente dignement notre faune roussillonnaise.

Je voudrais terminer ce trop long aperçu historique en essayant de tracer un tableau rapide de l'état actuel de nos connaissances sur ces animaux pliocènes du Roussillon, si différents pour la plupart de nos animaux indigènes, bien que leur ancienneté soit relativement peu de chose, si on la rapproche de la longue durée des périodes géologiques antérieures.

Nous ne connaissons jusqu'à ce jour aucune trace ni de l'homme ni d'aucune autre espèce pouvant s'en rapprocher par son organisation ni par son intelligence. Il nous paraît peu probable que l'homme tertiaire, s'il a existé, se découvre un jour en Roussillon.

En revanche, le Serrat d'En Vacquer nous a livré

d'importants et curieux débris de mâchoire d'un Singe de taille moyenne qui, si l'on en juge par la structure de ses molaires, se rapproche beaucoup des Macaques à longue queue de l'Inde et de l'Indo-Chine ; il m'a paru qu'il était plus proche parent de ceux-ci que du Magot de l'Afrique septentrionale, dont quelques sujets vivent encore à l'état sauvage sur les rochers de Gibraltar. Quelques fragments de mâchoires de ce Singe, bien moins complètes que celles du Serrat, avaient depuis longtemps été trouvées dans les sables pliocènes de la colline de Montpellier et décrites par P. Gervais sous le nom de *Macacus priscus*. Ce Macaque, dont il serait important de pouvoir découvrir les os des membres, est l'un des précieux indices qui rattachent notre faune pliocène aux faunes fossiles et actuelles de l'Inde, qu'il pourrait bien avoir été leur berceau commun.

Nous ne connaissons encore aucune trace de chirop-  
tères, ce qui n'a rien de surprenant, si l'on veut bien réfléchir que les Chauve-Souris, par suite de leur habitat dans les grottes et les fissures, meurent où elles ont vécu, et que leur squelette échappe à la dissémination par les cours d'eau et par les rivières.

Les carnassiers commencent à être connus, bien qu'il nous manque encore le redoutable *Machairodus*, aux canines supérieures longues et tranchantes comme des lames de poignard, plus féroce sans doute que tous les grands félins actuels, et dont on a retrouvé des débris dans le terrain pliocène de l'Auvergne et de l'Italie.

Pour le moment nous connaissons un Ours, un grand Chat et une Civette.



L'Ours est de petite taille, et loin de ressembler aux grands Ours quaternaires et actuels d'Europe, il se rapproche par beaucoup de détails de ses molaires du petit Ours arboricole de l'archipel malais (*Helarctos* ou Ours à collier) et aussi de l'Ours du Thibet, et nous indique donc des rapports évidents avec les animaux de l'Asie sud-orientale. Comme espèce, il est identique avec l'Ours pliocène d'Auvergne (*Ursus arvernensis*) et diffère par quelques points de l'Ours du val d'Arno, en Italie (*Ursus etruscus*).

Un Chat de la taille du Lynx est représenté jusqu'ici par une seule demi-mandibule malheureusement un peu endommagée. Comparé aux espèces actuelles, ce Lynx fossile est plus petit que le grand Lynx du nord, et à peu près de la taille du Caracal, espèce qui habite encore le pourtour de la Méditerranée, et dont l'espèce fossile représente probablement la forme ancestrale. Des animaux très analogues ont été signalés dans le pliocène d'Auvergne sous le nom de *Felis Perrieri*, et dans les sables de Montpellier sous celui de *Felis Christoli*.

La troisième espèce de carnassiers est la Civette que M. E. Pépratx a le premier découverte (*Viverra Pepratxi*). Les animaux de ce genre vivent actuellement en Afrique et en Asie ; aucun n'avait encore été signalé dans les terrains pliocènes. J'ai retrouvé quelques os des membres de cette Civette près de la route Lassus, et M. Donnezan en a recueilli des fragments de mâchoire au fort du Serrat.

Les rongeurs sont représentés maintenant par trois

genres différents : un Lièvre encore difficile à déterminer, un *Lagomys*, petit lièvre à courtes oreilles, et un Castor. Le *Lagomys* se trouve surtout dans les falaises du Soler ; c'était sans doute un très ancien habitant du sol de l'Europe, car j'ai de la peine à le distinguer de celui que l'on a trouvé dans le terrain miocène d'œningen, sur les bords du lac de Constance, et aussi de l'espèce que j'ai étudiée dans les argiles à minerai de fer de la Grive-Saint-Alban, dans le département de l'Isère. Aujourd'hui les *Lagomys* ont disparu de l'Europe et ont été relégués dans les steppes de l'Asie russe et chinoise.

Passons maintenant aux animaux de plus grande taille. En tête, il convient de citer l'ancêtre des éléphants, le Mastodonte (*Mastodon arvernensis*), aux molaires hérissées de gros tubercules arrondis, aux longues défenses supérieures pouvant atteindre plus de trois mètres, au menton court et dépourvu de défenses inférieures, contrairement à ce qui existait dans les Mastodontes miocènes. Cette grande bête devait être assez commune en Roussillon ; les briqueteries de la porte St-Martin, celles de Thuir, les argiles de la colline de la citadelle et du Serrat d'En Vacquer en ont livré de précieux débris, charriés en ces points par les eaux courantes et déposés dans quelque remous du courant.

Avec des ossements du Mastodonte, on a trouvé dans les mêmes lieux beaucoup de débris du Rhinocéros (*Rhinoceros leptorhinus*), espèce éteinte, dépourvue de cloison nasale, au nez armé de deux cornes,

comme celui du Rhinocéros *bicornis* actuel d'Afrique. L'espèce pliocène pourrait bien provenir du *Rhinoceros Schleiermacheri*, commun dans tout le miocène européen.

Le Tapir, *Tapirus arvernensis*, est jusqu'ici fort rare en Roussillon. Il ressemble plus au Tapir de l'Inde qu'au Tapir américain vivant.

Le groupe des Chevaux est représenté par l'intéressant *Hipparion crassum*, forme lourde et trapue de l'Hipparion, que l'on n'a pu encore retrouver avec certitude ailleurs que dans le pliocène du Roussillon. Comme les Chevaux sauvages actuels, ces Chevaux à trois doigts devaient vivre par troupes, ce qui explique l'abondance de leurs débris en certains points.

Un Sanglier vivait dans les marécages de la plaine roussillonnaise; ses molaires, à mamelons plus simples que dans nos races actuelles, le font ressembler beaucoup aux Sangliers fossiles pliocènes d'Auvergne et de Montpellier (*Sus arvernensis provincialis*).

De légers ruminants étaient associés à ces lourds pachydermes. Le plus curieux est sans contredit cette belle Antilope à dents de bœuf (*Palæoryx boodon*), signalée pour la première fois en Espagne, à Alcoy, par P. Gervais. Cette belle espèce, aussi grande qu'un bœuf ordinaire, mais de formes moins massives, quoique lourdes encore pour une Antilope, aux cornes droites et élancées, aux molaires larges et couvertes d'un ciment épais, devait brouter en petites troupes l'herbe de nos prairies pliocènes, comme font les *Oryx* actuels de la région du Cap et du Sénégal, avec lesquels l'espèce pliocène a de grandes affinités.

Un petit Chevreuil représente seul jusqu'ici le groupe des Cervidés, si riche pourtant en formes diverses dans le pliocène d'Auvergne. Ses bois, dont la forme était celle d'une simple fourche (*Dicrocerus australis*) différent ainsi du bois du Chevreuil ordinaire, qui porte un second andouiller. Mais il est fort rationnel de considérer ce dernier comme un descendant du petit Chevreuil pliocène.

De la grande classe des Oiseaux, nous ne possédons encore que fort peu de restes ; encore ceux-ci sont-ils trop peu complets pour pouvoir livrer le secret de leur espèce avec quelque rigueur. Je ne puis, en attendant mieux, que signaler un humérus qui se rapporte à un gallinacé, peut-être voisin de nos Perdrix.

En revanche, l'ordre des Chéloniens ou Tortues était aussi riche à l'époque pliocène qu'il est pauvre dans notre faune actuelle de l'Europe occidentale. La quantité considérable, je dirai presque fastidieuse, de morceaux de carapace de Tortues d'eau douce que l'on trouve dans nos argiles, indique que les Emydes pullulaient dans ces marécages pliocènes. Deux carapaces assez bien conservées m'ont permis d'étudier l'espèce que j'ai dédiée à M. le professeur Gaudry, (*Emys Gaudryi*), et que je considère comme la forme ancienne dont est provenue l'*Emys sigriz*, vivante en Algérie.

Dans les eaux plus profondes, cinglaient des Tortues de fleuve ou *Trionyx*, à la carapace plate et chagrinée, dont la présence ne nous est encore attestée que par des fragments peu déterminables.

Sur les bords des marécages et dans les steppes voisines, vivaient des Tortues de terre de deux

espèces, l'une de taille moyenne, à peu près des dimensions de la *Testudo radiata* actuelle, l'autre au contraire, de taille gigantesque. Cette dernière devait même être assez commune, puisque, en une dizaine d'années, j'ai pu voir des débris ayant appartenu au moins à six individus différents. Plusieurs d'entr'eux, notamment le sujet dont le D<sup>r</sup> Massot a tenté de prendre un moulage aux briqueteries de la porte Canet, étaient dans un état de préservation trop défectueuse pour qu'on ait pu les conserver. Mais une carapace un peu incomplète en avant, qui se trouve au Musée régional, m'a permis d'étudier l'espèce en m'aidant des débris trouvés par M. E. Pépratx à Villeneuve-la-Raho; j'ai donné à cette Tortue le nom de *Testudo Perpiniana*. Le magnifique sujet découvert au Serrat d'En Vacquer et restauré avec une patience et une habileté remarquables par M. le D<sup>r</sup> Donnezan, complète les renseignements que nous possédions sur cette Tortue géante, et une note que j'ai rédigée à ce sujet en commun avec M. Donnezan va être soumise par M. Gaudry à l'Académie des Sciences. N'est-ce pas un fait bien digne de frapper l'imagination que de rencontrer sur le territoire de la France un représentant de ces Tortues géantes aujourd'hui reléguées dans les petites Iles de l'Océan Indien et du Pacifique? Par où se sont faites ces étranges communications entre des terres aujourd'hui séparées par d'énormes étendues de mer? Quels changements n'attestent-elles pas dans la géographie ancienne de notre Terre? Si ces difficiles problèmes restent parfois sans solution, n'est-ce pas du moins une gloire pour la paléontologie et un plaisir



bien vif pour le chercheur que de réunir les documents qui pourront un jour peut-être jeter quelque lumière sur les origines de la vie sur notre globe et sur ses incessantes transformations ?

Depuis la rédaction du travail du D<sup>r</sup> Depéret, de nouvelles recherches ont amené de nombreuses et intéressantes découvertes et le D<sup>r</sup> Albert Donnezan a présenté ces jours derniers, à la section des Sciences de la Société, toute une collection de fossiles recueillis récemment dans l'inépuisable station du Serrat d'En Vacquer.

Parmi les objets les plus remarquables se trouvent une superbe incisive de Mastodonte mesurant trois mètres de longueur et pesant 35 kilogrammes; quoique elle ait été trouvée entière sur le terrain, elle n'a pu être conservée qu'à l'aide de procédés particuliers actuellement mis en pratique par le Muséum de Paris en pareille circonstance. Cette superbe défense était accompagnée de trois molaires supérieures à peu près intactes. Nous trouvons en outre dans cette collection quatre mandibules d'*Hipparium crassum* et une trentaine de dents indépendantes.

Dix-sept fragments de mâchoire de *Dicrocerus australis*. Une tête avec ses cornes du même animal et quantité d'os des membres. En outre, une mâchoire de Sanglier, une dent de Rhinocéros et une mandibule de Singe de forte taille.

Enfin, demi-mandibule du côté droit d'*Hystrix*, voisin de *H. primigenia*, animal dont on n'avait pas encore trouvé de débris en Roussillon.

(Note du Secrétaire de la section des Sciences.)

# MER TERTIAIRE DU ROUSSILLON

## NOUVELLES DÉCOUVERTES

Par M. Eugène PÉPRATX, Trésorier de la Société.

---

Dans la Séance du 12 octobre 1887 de la Section Scientifique nous avons parlé de nos dernières excursions à Banyuls-dels-Aspres, Millas et Neffach : Elles ont été fructueuses, car outre les nombreux spécimens d'espèces déjà connues, nous avons été assez heureux pour mettre la main sur des espèces non encore signalées ou trouvées en Roussillon aux points indiqués ci-dessous. M. le Président de la Section a bien voulu nous prier de faire insérer une note dans le XXIX<sup>e</sup> Bulletin.

Les nouveaux fossiles qui viennent d'enrichir la Faune marine pliocène de notre département ont été déposés en janvier 1888 dans les vitrines de notre Muséum régional, fondé à la fin de l'année 1886.

Ce sont :

Du gisement de Banyuls-dels-Aspres :

1<sup>o</sup> Le *Pecten (Pleuromectia) Cristatus*, signalé seulement jusqu'ici à Millas, où il est excessivement

rare, dont M. Depéret et nous, avons recueilli deux exemplaires, au milieu de masses considérables de *Pecten Jacobæus* et de *Pecten Scabrellus*.

Deux espèces vivantes, le *Pecten Pleuronectes* et le *Pecten Japonicus*, et une espèce miocène, le *Pecten Subpleuronectes*, se rapprochent de notre espèce pliocène, mais peuvent facilement en être distinguées.

2° Le *Murex Scalaris*, trouvé par nous-même dans un des ravins qui vont du Nord-Ouest au Sud-Est, de l'Oustal de Moussourt au hameau de Nidolères, à l'Ouest du hameau.

Dans ces ravins, peu explorés, il nous a été donné de recueillir la magnifique *Lutraria*, l'énorme *Pectunculus* de notre Muséum, et une foule de Gastéropodes, qui nous ont bien dédommagé de nos patientes et pénibles recherches ; ceci dit surtout pour indiquer les bons endroits aux chercheurs qui ne quittent guère les rives du Tech, d'un abord moins difficile.

Dans le groupe des *Murex Scalaroides*, de Blainville, il n'a été encore signalé qu'une seule espèce vivante sur les côtes Françaises, aux environs de Toulon.

Il ne faut pas confondre notre Gastéropode avec le *Murex Cristatus*, de Brocchi, fossile du pliocène italien, l'ancêtre du *Murex Blainvillei* de Payraudau, que nos excellents amis MM. Bucquoy et Dantzenberg donnent comme très polymorphe et comme très abondant près de Paulilles.

Du gisement de Millas :

La *Veritina micans*, Fischer, trouvée aussi par

nous l'été dernier dans les falaises de la rive gauche de la Tet, en un lieu que les ravinelements ont rendu presque inaccessible.

Le sujet, tout jeune et bien conservé, a été présenté à M. Fischer, lors de la récente visite que ce savant si aimable et si distingué a faite à notre Muséum régional.

Le pliocène Roussillonnais ménage de bien agréables surprises aux géologues : Presque inconnu pendant longtemps, il est aujourd'hui parcouru avec ardeur, fouillé avec opiniâtreté. Les lecteurs de ce XXIX<sup>e</sup> Bulletin de notre Société, liront avec le plus grand intérêt sa description par un auteur dont les belles conférences et les remarquables écrits ont fait connaître l'exactitude, la netteté, la profondeur et la vaste science.

Le Maître a parlé et les disciples l'ont écouté avec plaisir, nous pouvons dire avec admiration. Il y a peu de jours, nous nous trouvions dans une des crevasses de la base de Força-Réal, quand nous vîmes dévaler un groupe joyeux du C. A. F. Après cinq heures de marche, nos braves excursionnistes, oubliant leurs fatigues, venaient visiter le banc de Neffiach. Un sourire erra sur nos lèvres, et nous nous disions in petto : « A eux les hautes cimes et la contemplation du monde présent ; à nous les entrailles de la terre et l'étude des mondes passés. » Mais quelle ne fut pas notre surprise et aussi notre contentement quand nous entendîmes donner leurs vrais noms scientifiques aux fossiles que nous venions de ramasser ! — La Géologie et la Paléontologie ont aujourd'hui de nombreux adeptes en Roussillon.

Février 1888.

DISSERTATION  
SUR L'ÉGLISE  
SAINT-JEAN-LE-VIEUX  
A PERPIGNAN  
PAR M. FRANÇOIS CAMPAGNE.

Travail couronné par la Société au concours de 1887.

---

Il existe à Perpignan, à côté de la Cathédrale, une ancienne église qui fut, comme cette dernière, consacrée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Cet antique édifice, qu'un bien petit nombre sans doute de nos compatriotes a eu la curiosité d'examiner en détail et dans tout son ensemble, a formé pendant deux siècles et demi, à partir de l'an 1025, la première et unique paroisse de notre ville qui n'était alors qu'un gros bourg, puisque son enceinte était bornée à cette époque à l'enclave actuelle de la paroisse Saint-Jean.

Cette église mère, que M. de Marca qualifie de *célèbre*, est de tous les édifices que renferme notre cité, le plus digne sans contredit d'exciter l'intérêt des Perpignanais, soit à raison des nombreux souve-

nirs historiques qui s'y rattachent, soit à raison de son objet, puisque nous voyons en lui le premier monument que la foi de nos pères éleva dans notre ville à la divinité.

Aussi, tous les étrangers amis de la science s'empressent-ils, dès leur arrivée dans nos murs, de visiter ce temple antique, malheureusement si dénaturé aujourd'hui, d'interroger ses vieilles constructions, dont les plus anciennes, restes précieux d'un monument Carolingien, comme j'espère le démontrer, ne sont pas moins qu'antérieures d'un siècle à la fondation de notre ville, dont l'existence ne commence à être constatée qu'en 922.

Cette église était divisée en trois nefs, séparées les unes des autres par de gros piliers de marbre brut construits en retraite, d'où s'élèvent des arceaux à triple voûture surmontés d'un entablement duquel part la courbure des voûtes. De ces trois nefs, une seule, celle du côté du midi, est restée sous la dépendance de la Cathédrale. Les deux autres, dont les espaces d'un pilier à l'autre ont été murés, et dans l'intérieur desquelles ont été établis des planchers, font aujourd'hui partie du local de l'hospice de la Miséricorde.

Il est vraiment déplorable de voir qu'un édifice religieux qui revendique à toute sorte de titres la première page des annales de notre ville, qu'un édifice classé parmi les monuments historiques les plus importants du pays, se trouve transformé presque tout entier en écuries et quelquefois même en écurie !

Cette église romane à triple nef était donc à peu près bâtie dans le genre de celles d'Elne, d'Arles, etc., avec la différence toutefois, que les bas-côtés de la nôtre, au lieu d'être simplement terminés par un rond-point ou par un mur plat, étaient suivis d'une enceinte carrée à quatre arcades, à l'extrémité de laquelle figure une chapelle semi-circulaire formant l'abside de ces bas-côtés. Ces deux enceintes carrées, dont la voûte est bien moins élevée que celle de chaque nef respective, étaient séparées de ces mêmes nefs latérales, dans celle du nord, par un grand arc en plein cintre, dont la largeur égalait celle de la nef, et dans celle du midi, par un portail à triple voussure et en retraite, très remarquable par ses moulures, aussi en plein cintre, et qui ne se trouve point placé au centre de cette nef, comme nous le verrons bientôt.

A partir de la ligne où commencent ces deux enceintes carrées formant une nef transversale, toute cette partie supérieure de l'église, ainsi que le sanctuaire qui se prolongeait au-delà des absides latérales, est construite en grès rougeâtre ou chiste argileux et en plein cintre, tandis que les trois nefs, dont les arcs d'un pilier à l'autre, ainsi que la voûte de la grande nef se terminent en pointe, sont bâties en calcaire et en cailloux roulés.

Au fond de la nef du centre, et contre le mur de face, on voit portée sur les six premiers piliers de l'église une voûte à double travée et à croix d'ogive exécutée avec beaucoup d'élégance, qui supportait le chœur de

Le portail de cet édifice, dont M. Taylor a donné le dessin dans son grand ouvrage, est construit en marbre sur le mur méridional, comme cela se pratiquait ordinairement : de chaque côté sont sculptés deux apôtres. Sur les voussoirs de la porte était aussi attachée une figure représentant Jésus-Christ vêtu d'une longue tunique, surmontée de deux anges, et tenant la main droite élevée comme pour donner sa bénédiction. Cette statue a été plus tard fixée sur la face antérieure du clocher où on la voit encore.

Au-dessus de l'enceinte carrée attenante à la nef méridionale, s'élève le clocher de Saint-Jean, reconstruit dans le dernier siècle. Il a pris la place de l'ancien de forme carrée et qui était bâti en calcaire de même qualité que celui des piliers et des arceaux du vieux Saint-Jean. Les pierres provenant de sa démolition servirent à carreler le parvis de la Cathédrale, primitivement pavé en briques.

Voici les dimensions de l'édifice dans œuvre, telles qu'elles furent prises en 1876 par les élèves de l'École normale :

Longueur de la nef centrale jusqu'au mur qui termine actuellement le sanctuaire, 36 mètres.

Longueur des nefs latérales jusqu'au fond des absides, 30 mètres.

Largeur de la grande nef, 8 mètres.

Des nefs latérales, 6 mètres 3.

Hauteur de la grande nef, 12 mètres 20.

Hauteur des nefs latérales, 7 mètres 20.

Les frais des habitants de



Perpignan, et en particulier de plusieurs barons dénommés dans l'acte de dédicace, fut consacrée en 1025 et érigée dès lors en paroisse (*Marca hisp.* col. 1040.)

Une ancienne tradition qui s'appuie sur divers documents historiques, nous apprend néanmoins que cet édifice religieux ne fut que reconstruit en grande partie à cette époque, qu'il y en avait eu antérieurement un autre qui aurait été consacré le 16 mai de l'an 844 d'autorité du pape Serge II, avec une concession d'indulgence, lorsqu'il y avait là un monastère de Bénédictins fondé en 813 par Charlemagne <sup>1</sup>.

On conçoit très bien, en effet, qu'une autre église a dû nécessairement précéder dans notre ville celle de 1025. Nous savons que Perpignan existait déjà en 922, il fallait donc qu'il y eût dès lors une église quelconque, puisque ce n'est qu'un siècle après que nous voyons l'érection de notre première église paroissiale ; or, on n'aurait certainement pas différé si longtemps à l'élever s'il n'y en avait eu déjà une auparavant, car quelque exigüe que fût notre ville dans son origine, toujours

<sup>1</sup> Le savant M. Jaume qui avait compulsé toutes les archives de la ville, dit en parlant de cette église, dans le 6<sup>e</sup> vol. de ses manuscrits, que le monastère dont cette église était dépendante, se trouvait à l'endroit même où fut bâti dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle l'ancien palais épiscopal, qui aurait pris la place d'un antique édifice, appelé la *Canorgue* ou *Canongie*, où depuis leur institution les chanoines de Saint-Jean vivaient en communauté. Il est plus que probable que cet antique édifice, dont parle le chanoine Coma, n'était autre que le monastère lui-même, qui reçut cette nouvelle dénomination lorsqu'il devint la demeure du Chapitre qui y remplaça, lors de son institution en 1102, les anciens moines qui l'avaient occupé jusque-là.



est-il qu'une église y était indispensable, puisqu'il n'a jamais existé de hameau, dans ces temps-là surtout, qui en ait été dépourvu ; et l'on ne peut guère supposer que dans le courant du x<sup>e</sup> siècle, Perpignan ne fût point un bourg fort considérable, attendu que l'enceinte de notre ville occupait dès les premières années du xi<sup>e</sup> siècle toute l'étendue que renferme aujourd'hui la paroisse Saint-Jean.

Il faut donc reconnaître avec la tradition constante et parfaitement établie, comme nous le verrons plus tard, que la paroisse de 1025 ne fut érigée que parce que l'église primitive était devenue insuffisante lorsque l'ancienne peuplade se fut accrue.

#### *Constructions de l'époque romane primordiale.*

Nous allons indiquer et analyser actuellement les constructions les plus anciennes de cette église, et démontrer successivement qu'elles ont fait partie de celles du Monastère.

« L'âge relatif des monuments religieux, dit M. de Caumont, *Archéologie religieuse* (P. 47), peut être constaté comme tout autre fait positif; en d'autres termes, on peut analyser les caractères architectoniques d'une église, comme on analyse les organes d'un végétal pour trouver à quel genre il appartient. Mais dans cette opération, ajoute-t-il, je vous recommande deux choses : la première, de ne jamais oublier que l'ensemble de plusieurs caractères devra toujours servir dans la détermination des époques ; la seconde, de ne pas bien pénétrer de cette

« vérité, que l'examen le plus minutieux en apparence  
« ne peut être indifférent pour arriver à ce but et  
« pour se former une juste idée de la génération des  
« formes. »

Telle est la marche que nous allons suivre dans l'analyse des caractères architectoniques des deux parties distinctes de notre église, en prenant principalement pour guide ce maître célèbre, et l'on verra que, dirigés par les lumières que nous fournit ce savant antiquaire, nous serons dans le cas de déterminer d'une manière précise l'âge auquel appartiennent les deux genres de constructions différentes qu'offre cet édifice, et que les principes posés par M. de Caumont concordent parfaitement avec les données que nous présentent plusieurs monuments historiques relatifs à cette église.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la partie supérieure de l'église, depuis la ligne où commencent les deux enceintes carrées des bas-côtés, que désormais j'appellerai transepts, jusqu'à l'extrémité du sanctuaire, offre une disparité évidente de construction avec celle des trois nefs, soit pour la forme, soit pour les matériaux. Il est donc incontestable que lors de l'érection de ces trois nefs, on y a rajusté une partie considérable de l'église qui existait auparavant. La preuve la moins équivoque résulte de la position du portail intérieur en grès par rapport au mur latéral de l'église et à la nef dans laquelle il figure. Ce portail qui est en face de la chapelle formant l'abside, ne se trouve placé que par côté dans la nef, et son arceau supérieur vient expirer sur le mur dans l'épaisseur duquel a

disparu le commencement de sa courbure, ainsi que les pilastres sur lesquels reposaient les deux arcs en saillie, comme on le voit par l'autre côté du portail. Conséquemment ce portail qui ne figure point au milieu de la nef, et qui est brisé dans une de ses parties latérales par le mur d'enceinte, est évidemment antérieur à ce même mur.

Cet antique portail est vraiment remarquable par le caractère et la délicatesse de ses moulures. Quelques personnes qui n'en avaient point examiné l'ensemble, avaient pensé que le damier qui y figure, annonçait une œuvre du XI<sup>e</sup> siècle, par la raison que le damier se retrouve souvent dans les édifices du nord de la France construits à cette époque. Ce genre d'ornement, en effet, se reproduit ailleurs dans les édifices de la période romane secondaire, mais ce n'est positivement pas dans cette période qu'il se montre pour la première fois chez nous, pays classique du roman, puisqu'on le voit à l'intérieur de l'abside de l'église de Malloles, dont la construction remonte sans contredit à un siècle de beaucoup antérieur au IX<sup>e</sup>, comme cela a été établi dans le *Publicateur* du 4 janvier 1834. C'est donc dans l'ensemble des diverses moulures que présente le portail, malheureusement incomplet aujourd'hui, puisque des trois pilastres sur lesquels reposaient ses trois voussures en saillie l'une sur l'autre, il n'en subsiste plus qu'un seul, qu'il faut rechercher les caractères constitutifs de l'époque à laquelle il appartient. Il n'y a qu'à comparer les sculptures aussi élégantes que certaines qu'on trouve dans l'arceau de ce portail, avec celles qui se trouvent dans les autres, pour donner pour type du

**x<sup>i</sup>° siècle, pour se convaincre que les nôtres, qui se rapprochent du style de l'antique par des détails imités de l'architecture gallo-romaine, tels que les pilastres cannelés et la voussure principale si richement et si largement cannelée, portent l'empreinte d'un temps voisin des siècles des arts et du goût. Il n'est aucun homme, si peu versé qu'il soit dans l'appréciation des monuments anciens, qui, en considérant la pureté des contours de ces différentes moulures, ainsi que l'élégance de leurs formes, ne reconnaisse qu'elles sont d'une exécution beaucoup plus savante que celles du x<sup>i</sup>° siècle <sup>1</sup>.**

Si ce portail ne datait, comme on l'a supposé, que du x<sup>i</sup>° siècle, ses moulures présenteraient des détails d'un tout autre genre, car d'après de Caumont, on voit dans le style roman secondaire (x<sup>i</sup>° siècle), les portes plus ou moins ornées offrant souvent plusieurs voussures concentriques en retraite, couvertes de zig-zags, d'étoiles, de losanges, de têtes plates, et supportées par des colonnes.

Les corniches, ajoute-t-il, plus ou moins saillantes,

<sup>1</sup> « M. de Caumont énonce, page 109, que l'état prospère auquel les arts étaient parvenus dans le viii<sup>e</sup> siècle, ne put se maintenir dans les temps moins heureux qui suivirent le règne de Charlemagne dont le génie leur avait imprimé une nouvelle impulsion. Les dissensions intestines et les malheurs sans nombre qui résultèrent de l'invasion des Normands, amenèrent bientôt une décadence marquée dans l'architecture. On vit s'éteindre à la fin du ix<sup>e</sup> siècle et dans le x<sup>e</sup> le talent des architectes, en même temps que les lumières de l'ancienne civilisation, ranimées par Charlemagne. » Le chevalier Joseph Bard exprime le même sentiment dans son *Manuel général d'archéologie sacrée Burgundo-Lyonnaise*, p. 93.

quelquefois ornées de moulures, présentent des têtes d'hommes, d'animaux, de monstres, etc. On ne voit dans notre portail aucun de ces caractères qui signalent dans le XI<sup>e</sup> siècle la décadence complète et la corruption absolue de l'art.

Il est à remarquer que l'enceinte formant le transept méridional, la seule qui subsiste encore en son entier, car celle du côté du nord n'est plus qu'en ruines, offre absolument le même aspect, la même forme que le transept de l'église St-Martin, à Angers, avec quatre arcades en plein cintre, construction qui date comme la nôtre de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle (Caumont, p. 102 et planche 46). De même que toutes les églises du roman primitif, toute la partie supérieure de St-Jean-le-Vieux est construite en petit appareil composé de pierres de grès plus larges que hautes.

Les piliers du roman primitif, dit encore de Caumont, offraient ordinairement de simples prismes carrés pourvus de leurs corniches (73); tels sont les piliers en grès qu'on voit à l'entrée et vers le fond du sanctuaire, et qui font partie des plus anciennes constructions, tandis que ceux qui soutiennent les arcades des nefs sont en retraite.

Enfin les pilastres cannelés qui supportent dans ce portail intérieur la plus riche et la plus élégante de ses voatures sont, au dire de M. Mérimée, « Notes sur un Voyage dans le Midi », *une décoration tout antique*; et cette particularité si remarquable que ne présentent même pas les édifices religieux du roman primitif décrits par M. de Caumont, est la preuve la plus manifeste de la haute antiquité de ce portail.

Rien ne démontre mieux d'ailleurs la justesse de l'observation de M. Mérimée, que celle que je trouve consignée dans l'ouvrage d'un autre antiquaire distingué, qui se fonde à la fois et sur le sentiment de M. Mérimée, et sur celui exprimé par M. de Caumont lui-même, dans un écrit postérieur à son cours d'antiquités monumentales.

« Un caractère d'autant plus important, qu'il frappe  
« plus vivement l'observateur, c'est l'emploi de pilastres  
« cannelés dans beaucoup d'églises de la Bourgogne  
« et du Bourbonnais. M. Mérimée pense avec beaucoup  
« de justesse qu'il faut chercher la raison de cette  
« forme dans l'imitation des pilastres cannelés gallo-  
« romains qui supportent l'entablement des portes  
« d'Aron et de St-André dans la ville d'Autun. Nous  
« pouvons admettre cette conjecture d'autant plus  
« facilement que partout où nous avons vu des édifices  
« gallo-romains bien conservés, nous avons constaté  
« leur influence bien prononcée sur les constructions  
« importantes élevées dans la même localité. Dans la  
« ville de Langres, dit M. de Caumont (*Mémoire lu à la*  
« *section d'archéologie du Congrès scientifique tenu*  
« *au Mans en 1839*), où il existe deux arcs de triomphe  
« gallo-romains, décorés de pilastres cannelés, la cathé-  
« drale, monument fort remarquable du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup>  
« siècle, offre une grande quantité de pilastres aussi  
« distingués par leurs chapiteaux corinthiens largement  
« sculptés, que par leurs cannelures hardiment profi-  
« lées. Il est impossible de douter, même un seul  
« instant, qu'à Langres comme à Autun la présence  
« des arcs de triomphe ornés de pilastres cannelés,

« n'ait déterminé les architectes de la cathédrale à se servir de pilastres semblables pour la décoration de cet édifice. La copie du modèle antique est incontestable. » (Bourrassé, *Archéologie chrétienne*, p. 203).

Or, comme dans une ville telle que la nôtre, qui venait de surgir au x<sup>e</sup> siècle, il n'y avait, ni ne pouvait y avoir de monument de l'ère Gallo-romaine pour servir de modèle dans l'architecture de l'église érigée en 1025, il faut en conclure que les pilastres cannelés de notre portail ne peuvent avoir été exécutés qu'à une époque où s'étaient encore conservés les souvenirs antiques, qui ne subsistaient plus longtemps avant le xi<sup>e</sup> siècle. Aussi, les antiquaires les plus renommés n'ont-ils remarqué ce genre d'ornementation dans les édifices religieux du roman secondaire, que dans les villes où il existait de pareils modèles. Et s'il en avait existé dans le reste de notre province, sur lesquels eussent été calqués, en 1025, ceux de cet antique portail, nous les verrions figurer dans les autres édifices religieux de ce temps, tels que l'église d'Elne, celles d'Arles, de Saint-André de Sorède, où l'on n'a jamais vu de pilastres cannelés.

Ce portail intérieur qui n'avait point son correspondant à l'autre transept, n'aurait-il pas été la porte d'entrée de l'église primitive ? C'est une conjecture qu'il est difficile, ce me semble, de repousser. Je ferai observer que ce portail, dont l'ouverture a été considérablement élargie par la suppression des deux premiers pilastres qui soutenaient la voûture inférieure, et l'on distingue très bien le placage qui a été fait depuis sur chaque côté, n'était évidemment pas aussi élevé à l'ex-



térieur, qu'il l'est aujourd'hui dans la nef. Les cailloux roulés qui forment la construction de sa base, à la différence de tout le reste, dont l'appareil est si régulier, dénotent que toute cette partie, originairement bâtie sous terre, n'a été mise à découvert que par une excavation, qui aura sans doute été opérée lors de l'érection des trois nefs ; d'où il suit qu'on devait descendre plusieurs marches pour entrer dans l'église primitive, comme on en descend aussi pour pénétrer dans la nef méridionale du Vieux-Saint-Jean, en entrant par le portail extérieur.

J'ai dit que ce portail qui n'avait point son correspondant au transept opposé, ne pouvait être que la porte ou l'une des portes d'entrée de l'église primitive. Hors de cette hypothèse, on ne saurait s'expliquer son existence, non plus que l'élégance et la profusion de ses moulures. « De toutes les parties des églises, dit « M. de Caumont (141), ce sont les portes qui ont été le « plus richement décorées ; souvent elles méritent d'être « examinées dans les édifices religieux les plus modestes en apparence. » Telle devait être cette église primitive, qui, à en juger par ce qui en reste, n'offrait rien de remarquable pour l'art, que cette porte, de chaque côté de laquelle on voit encore des gonds. M. de Caumont démontre par un tableau indicatif de la position des portes (142), que les plus ornées ont été le plus souvent placées de côté dans les édifices religieux, et fréquemment aussi sur la face d'un des bras de la croisée, comme cela se vérifie dans notre église du monastère.

Il semble de prime-abord qu'il est fort difficile de

déterminer quelle devait être la forme et la direction de cette église primitive. Il me paraît toutefois que l'on peut aisément parvenir à la connaître d'après tout ce qui en reste. Le sanctuaire de l'église était ainsi que les transepts construit en grès d'un bout à l'autre. Les deux arcs en plein cintre et en grès que l'on remarque sur son mur de droite vers l'extrémité, un pilier aussi en grès dans l'état le plus complet de vétusté, ne permettent pas de douter que le sanctuaire tout entier ne soit de la même date que les deux enceintes formant les transepts et les absides latérales. Toute cette partie transversale et supérieure du Vieux-Saint-Jean, ainsi que son chevet qui la dépassait, ne peut à elle seule constituer une église ; mais que lui manque-t-il pour la compléter ? Nulle autre chose évidemment qu'une nef qui la précède, et l'on a aussitôt une église dont le plan représente une croix latine, dans laquelle les deux transepts formaient la croisée. MM. de Caumont et Mérimée (70) ont eu soin de faire remarquer que la presque totalité des églises du roman primitif étaient construites en forme de croix. Lorsque plus tard on voulut agrandir cette église, comme nous savons que cela a été fait en 1025, on ne fit qu'abattre la nef qui ne pouvait être plus large que celle du centre du Vieux-Saint-Jean, mais qui était probablement plus courte, et l'on substitua à cette nef unique les trois que nous voyons encore aujourd'hui. On conserva ainsi la majeure et la plus importante partie de l'église de Notre-Dame d'*Els Correchs*, et c'est ce qui a fait dire à M. de Marca, en parlant de l'église de 1025, ainsi

que la tradition s'en est constamment maintenu : *Conjuncta est huic ecclesie alia vetustior quæ S. Mariæ de Corecho etiam hodié dicitur.*

La conjecture que je viens d'émettre au sujet de la forme de notre église primitive, et il ne me paraît guère possible de lui en assigner une différente, explique très bien pourquoi la largeur de la nef centrale, qui en principe doit être le double de celle des collatéraux, comme on peut le voir dans toutes les églises soit romanes, soit gothiques dont M. de Caumont et autres ont donné le plan, excède de si peu celle des bas-côtés. Cette largeur se trouvait fixée par celle du sanctuaire, et surtout par les deux transepts ; cette ligne ne peut donc être dépassée. Or, comme il ne convenait point de donner aux bas-côtés une largeur égale à celle de la nef du centre, on fut dès lors contraint de porter le mur latéral de la nef méridionale sur les pilastres du portail en grès que l'on désira sans doute conserver, ce qui en a fait disparaître une partie, celle qui se trouve engagée dans l'épaisseur du mur. On ne pouvait agir autrement en effet, car pour faire figurer ce portail au milieu de la nef, il aurait fallu lui donner une largeur beaucoup plus considérable que celle de la nef centrale, ce qui eût produit dans cet édifice une monstrueuse difformité, inouïe et sans exemple dans les diverses périodes de l'architecture romane.

En admettant donc, ce qui me semble désormais incontestable, que la partie supérieure du vieux Saint-Jean constituait pareillement celle de la primitive église, la disposition par rapport à l'ordre dans lequel étaient placés les autels principaux, concorde parfaite-

s  
er

éta

s  
sup  
bie  
er

—  
—  
—  
—  
—  
—  
—  
—  
—  
—

ment avec les termes de la bulle de l'an 844 : *Ecclesiam Sanctæ Mariæ, Sancti Joannis, Sancti Petri*, et c'étaient ces trois chapelles qui formaient les absides des trois nefs respectives, comme l'a observé M. Fossa, (*Observations hist. et critiques sur le droit public du Roussillon*, P. 71.) et tous ces autels s'étaient conservés dans notre ancienne église jusques en 1789.

*Le monastère de Saint-Pierre du Mont-Majeur était attenant à l'église reconstruite en partie l'an 1025.*

Après avoir établi que les constructions de la partie supérieure du Vieux-Saint-Jean datent d'une époque bien plus reculée que celle de l'érection de la paroisse en 1025, il importe de démontrer qu'elles sont les restes de l'ancienne église dépendante du monastère du **Mont-Majeur**.

L'auteur de l'écrit sur Saint-Jean-le-Vieux, publié en **1836**, reconnaissant qu'il n'existe aucun rapport entre **la** dénomination de Saint-Pierre-du-Mont-Majeur et **l'**emplacement de notre église, crut résoudre la difficulté **qu'**il se proposait, par la découverte qu'il fit du nom de *Puig Major*, sous lequel se trouve désigné dans un **acte**, à la date de 1380, le coteau appelé de nos jours *Lo serrat d'en Vacquer*, sur lequel il place cet antique **monastère**, et il appuie son hypothèse en signalant au **piéd** de cette éminence le ravin dit *correch d'en Ganganell*, comme étant celui désigné dans la bulle **par** les mots : *loco de correcho*.

Je suis parfaitement de l'avis de cet écrivain quand il a dit qu'il n'existe nul rapport entre l'emplacement de notre Saint-Jean et la dénomination de Mont-Majeur ; j'ajouterai, de plus, qu'il n'y en a pas davantage entre la dénomination de l'église de ce monastère : *Ecclesiam Sanctæ Mariæ*, et celle du monastère lui-même qui portait exclusivement le titre de Saint-Pierre du Mont-Majeur : *Cœnobium de Sancto Petro Montis Majoris*. Mais d'où cela pouvait-il provenir, quand nous voyons tous les autres anciens monastères de la province sans exception, constamment désignés par le Titulaire de leurs églises respectives, tels que Saint-Michel de Cuxa, Sainte-Marie d'Arles, Saint-André de Suréda, etc. ; la raison n'est pas difficile à trouver : il est évident, par cela même que notre antique monastère portait exclusivement la dénomination de Saint-Pierre, qui n'était que le 3<sup>m</sup>e des Saints désignés dans la bulle de consécration de l'église, que ce monastère n'avait rien de commun dans sa dénomination avec l'église qui en était dépendante. Car dans l'hypothèse de cet écrivain, on peut, jusqu'à un certain point, se rendre raison du titre de Mont-Majeur que portait ce monastère, puisqu'il aurait été situé sur un coteau, mais nullement de celui de Saint-Pierre, alors que la principale patronne de l'église était la Vierge, qui aurait dû en conséquence donner son nom au monastère et le faire appeler par cette même raison : *Cœnobium de Sanctâ Mariâ Montis Majoris*.

L'explication de tout cela est facile à donner. Il existe à Rome, sur le Janicule, sommet le plus élevé du mont Vatican, l'église d'un ancien monastère

occupé aujourd'hui par les Cordeliers, et qui porte le nom de *San Pietro Montorio*<sup>1</sup>. Or, dans un grand ouvrage en plusieurs volumes in-folio, où sont mentionnés tous les monastères principaux qui ont donné naissance aux autres du même nom et qui en étaient dépendants, figure comme tel, le Monastère de Saint-Pierre du Mont-Majeur à Rome : *Monasterium Sancti Petri Montis Majoris*<sup>2</sup>; on ajoute que ce monastère, ainsi que tous les autres principaux qui y sont mentionnés, en avait un grand nombre sous sa dépendance : *Multa erant hiis monasteriis subjecta*; que tous ces divers monastères étaient exempts de la juridiction épiscopale et immédiatement soumis au Saint-Siège.

Il est évident d'après cela, que partout où l'on trouvera un monastère désigné sous le nom de Saint-Pierre du Mont-Majeur, (il en existait notamment un à Châlons ainsi qu'à Arles en Provence) il faudra en conclure qu'il était une dérivation de celui établi à Rome, qui avait reçu sa dénomination du lieu où il était situé; que les moines y suivaient la même règle que ceux du monastère principal, alors surtout que, comme dans le nôtre, le premier patron de l'église est autre que saint Pierre. C'est ainsi qu'on voit encore en Italie une infinité de chapitres, dont l'église est sous tel ou tel autre vocable,

<sup>1</sup> *Janiculum, MONS-AURENS, sic dictus, à Scintillante colore aureo sabulo, in quo sedes Sancti Petri est. (V. Itinerarium Italiae Andree Schotti.)*

<sup>2</sup> V. L'ouvrage intitulé : *Pontificiarum Constitutionum in Bullariis magno et romano contentarum, et aliundè desumptarum, Epitome Aloysii Guerra* (T. 3. p. 510.)

porter le titre de chapitres de saint Jean-de-Latran ; c'est que ces chapitres ainsi nommés, suivaient anciennement la règle du chapitre de cette insigne église. Le même ouvrage précité nous apprend encore qu'il y avait soit en Catalogne, soit en Roussillon, une congrégation nombreuse de ces moines ou chanoines de Saint-Jean-de-Latran qui y furent supprimés en 1502 par Clément VIII, avec les quatorze monastères qu'ils occupaient. (V. T. 3 p. 304.)

L'auteur de l'écrit sur le Vieux-Saint-Jean, a tiré, comme je l'ai déjà énoncé, un argument en sa faveur du ravin dit : *Correch d'en Ganganell*, qui existe au pied du *Puig Major*. Cette raison aurait pu être de quelque poids dans son hypothèse, si l'on était parvenu à démontrer qu'aux environs de notre ville il n'y avait d'autre ravin que celui de ce nom. Mais peut-on ignorer qu'il existait précisément derrière l'église du Vieux-Saint-Jean un ravin formé par les eaux pluviales du torrent supérieur de la paroisse Saint-Jacques, qui ont toujours eu, ainsi que l'observe M. Fossa, (*Mémoire pour les Avocats*, p. 56) leur pente naturelle derrière notre église, au même endroit où est aujourd'hui l'égout de Saint-Dominique, et que l'ancienne porte de la ville qui était de ce côté-là s'appelait : *lo portal de L'Asugador*? Ce qui prouve de plus fort que le *Correch d'en Ganganell* ne peut être d'ailleurs celui mentionné dans la bulle, c'est que le nom de *Correch* y figure seul. Je ferai remarquer encore que si l'on a découvert des vestiges d'un manoir romain sur le tertre du *Puig-Major*, on n'y en a point trouvé de l'église et du

monastère qui auraient été postérieurement construits sur ses ruines et dont à plus forte raison il aurait dû y avoir des restes.

Le témoignage du chapitre de Saint-Jean, dans un Statut capitulaire de l'an 1135, vient se réunir à la nature de la localité, pour établir que l'ancienne église du monastère était précisément là où est le Vieux-Saint-Jean. Il est dit dans ce monument, que d'après d'anciennes chartes, cette église aurait été une autre fois consacrée d'autorité du pape Serge II, dans le temps qu'il y avait là un monastère fondé par Charlemagne, avant que la ville de Perpignan ne fut édifiée <sup>1</sup>.

Est-il possible de supposer, que moins de trois siècles après la consécration de l'église de ce monastère, on eût ignoré le lieu où celui-ci était situé ? Admettons qu'il fut déjà détruit en 1025, mais les ruines en auraient du moins subsisté, et les chanoines qui vivaient un siècle après l'érection de la paroisse, où selon l'hypothèse du même écrivain, les saints du monastère auraient été transférés, auraient appris du moins par la génération qui les avait précédés, et qui aurait été témoin de cette translation, que cet ancien monastère était ailleurs qu'à l'emplacement où est le Vieux-Saint-Jean. Concevra-t-on que le chapitre de Saint-Jean eût pu ignorer un fait qui devait être à cette époque, non

<sup>1</sup> *Licet secundum antiquas scripturas, aliâ vice auctoritate Sergii papæ secundi, tempore quo ibi erat cœnobium monachorum per charutum imperatorum stabilitum, sub invocatione sanctæ Mariæ et sanctorum Petri et Pauli et Benedicti abbatis, prius et antea cœdificationem dictæ villæ de Perpignano, consecrata fuit.* (Fossa, Mémoire pour les Avocats, p. 56).



seulement connue de lui, mais encore de tous les habitants de la ville ? Si les chanoines savaient, comme ils l'énoncent dans ce Statut, que la dite église avait été une autre fois consacrée *avant la fondation de la ville de Perpignan*, ce qui est très vrai, car la date de 844 est de beaucoup antérieure aux commencements de notre ville, pouvaient-ils ignorer le lieu où était située cette église ? Et si le clergé du *xii<sup>e</sup>* siècle, selon que l'observe M. Fossa, devait nécessairement avoir à une époque aussi rapprochée de la naissance de notre ville, des preuves de conviction sous les yeux, peut-on croire qu'il n'en eût pas aussi du lieu où était véritablement situé le monastère avec son église ? qu'il connût en un mot, l'époque de la fondation de Perpignan, et nullement un fait qui aurait été postérieur de plus d'un siècle à l'existence de cette ville, c'est-à-dire la translation des saints de l'église du monastère, si ce dernier avait été établi sur le *Puig-major* ? Mais non, le clergé, dans ce Statut, s'exprime de façon à ne laisser aucun doute sur le fait dont il rend témoignage, d'après des chartes anciennes de son temps, *secundùm antiquas scripturas*. Il est incontestable que ces anciens écrits dont il parle, n'étaient autres que l'original de la bulle de consécration de l'an 844, qui depuis avait disparu des archives de Saint-Jean qui n'en possédait plus que des copies.

Mais à tous ces arguments, ajoutons-en un encore, qui à lui seul est complètement décisif.

On sait qu'il existe une indulgence, vulgairement connue sous le nom de *pardon de l'ange*, qu'on gagne annuellement à notre cathédrale pendant l'octave du jour de sa consécration qui est le 16 mai. Cette indul-

gence n'est autre que celle concédée par Serge II à l'ancienne église du monastère, et qui fut successivement communiquée à Saint-Jean-le-Vieux, après son érection, comme plus tard à la nouvelle basilique ; et l'on remarquera à cet égard, que les trois églises, celle du monastère, celle du Vieux-Saint-Jean et la cathédrale ont toutes reçu leur consécration le même jour, 16 mai.

Cette indulgence s'est donc perpétuée en passant d'une église à l'autre, après avoir été anciennement confirmée par Benoit XIII, en 1409, et par le concile général de Bâle, en 1437 (Mémoires du chanoine Coma). Ces diverses confirmations se réfèrent uniquement à la concession faite par Serge II qu'elles relatent. Or, je le demande, comment pourrait-il se faire qu'une indulgence concédée à une église qui aurait été située à trois quarts de lieue de celle du Vieux-Saint-Jean, eût été appliquée à cette dernière, sans qu'aucune bulle l'eût transférée de l'une à l'autre église ? Il est positif qu'il n'y a jamais eu d'autre titre de cette indulgence, que celui émané du pape Serge II, en 844. Si une bulle de translation avait existé, elle aurait été incontestablement mentionnée un siècle après l'érection de la paroisse, dans le Statut Capitulaire dont je viens de parler, et le chapitre de Saint-Jean aurait-il pu dire que son église avait été une autre fois consacrée quand elle était dépendante du Monastère, alors qu'il aurait eu dans ses archives la preuve certaine et toute récente que ces deux églises, au lieu de se confondre en une seule, auraient été deux églises distinctes et séparées l'une de l'autre par une distance considérable.

D'un autre côté, les confirmations successives de l'indulgence accordée en 844, auraient dû nécessairement énoncer que cette indulgence, créée pour une église autre que la paroisse dont il était alors question, avait été communiquée à celle-ci par telle bulle qu'elles devaient incontestablement relater, ce qu'elles n'ont jamais fait. Il n'y a donc eu ni translation ni nouvelle concession d'indulgence pour l'église consacrée en 1025, dont l'acte de dédicace ne dit absolument rien. Cette indulgence n'a pu par conséquent se continuer de plein droit dans cette dernière église, que parce qu'elle fut adaptée à ce qui restait de celle du monastère dont on avait conservé la majeure et la plus importante partie, de même qu'elle a été communiquée à la nouvelle église à son tour, parce qu'elle était contiguë à l'ancienne, dépositaire de cette indulgence et où elle prenait sa source. Toutefois, tant que le Vieux-Saint-Jean a été consacré au culte, c'est dans son enceinte que se célébrait exclusivement la solennité de la dédicace, et que se gagnait l'indulgence, comme le témoigne Bosch, p. 383 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Une observation qu'il importe de ne point omettre, c'est que bien certainement notre ville doit son existence à celle de cet antique monastère de Saint-Pierre du Mont-Majeur.

On sait que c'était auprès de ces anciens monastères que se groupaient dans le Moyen-Age les populations naissantes qui finirent par former insensiblement des villes, des bourgs ou des villages. Tels sont dans notre département : Saint-André-de-Surèda, Arles, Saint-Estève, Saint-Paul-de-Fenouillet, etc. Or, Perpignan a commencé par la paroisse Saint-Jean, à l'enclave de laquelle notre ville a été longtemps bornée. Si le monastère avait été situé sur le *Puig-Major*, c'est sur ce tertre que se serait formé le noyau de notre ville, et personne n'ignore que la partie de Perpignan qui avoisine le plus le *Puig-Major*, est la paroisse Saint-Mathieu, qui a été justement la dernière construite.

*Constructions du Roman secondaire,  
ou église érigée en 1025.*

Il a donc existé un ancien monastère au lieu même où se trouve située l'église du Vieux-Saint-Jean. Les plus antiques constructions que l'on remarque dans cet édifice et qui annoncent soit dans leur forme, soit dans leurs détails, une œuvre du roman primitif, ne peuvent provenir que de l'église dépendante de ce monastère, ainsi que l'atteste une constante et invariable tradition : *conjuncta est huic ecclesie alia vetustior que S. Mariæ de correcho etiam hodie dicitur*, comme s'exprime M. de Marca. Le portail intérieur en grès est là en effet, pour déposer de l'antiquité reculée de la partie supérieure de l'église, car il ne peut être plus ancien que les constructions auxquelles il est inhérent ; d'où la conséquence, que les trois nefs constitueront l'église reconstruite en 1025, à laquelle fut adjointe la portion la plus essentielle et la plus considérable de celle qui existait auparavant.

L'ensemble des trois nefs, postérieures sans contredit au reste de l'église dont je viens de parler, date évidemment en entier d'une même époque. Il suffit de jeter les yeux sur cet édifice, pour se convaincre qu'il est de toute impossibilité de supposer que les murs, les piliers et les arceaux aient subi des refaçons ou des modifications, vu la concordance parfaite qui règne entre toutes les parties et la liaison continue qu'il y a entre elles, et une construction homo-

gène, qui ne saurait en aucune manière se prêter à l'hypothèse qu'elle ait pu être primitivement différente, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

C'est une vérité que nous verrons plus tard acquérir le plus haut degré de certitude, dans l'énoncé de divers documents historiques qui viendront corroborer les preuves tirées de l'édifice lui-même, où nous allons voir se produire tous les caractères architectoniques assignés par de Caumont aux constructions du xi<sup>e</sup> siècle.

Le massif et la lourdeur que présente la structure écrasée de ces trois nefs qui contraste si fort avec l'élégante légèreté des églises gothiques, démontre déjà que notre édifice appartient à une époque qui a précédé l'érection de ces magnifiques monuments religieux. Or, c'est à partir de l'an 1200, comme le reconnaissent tous les antiquaires, que furent bâties ces vastes églises dont on admire les dimensions. Notre Vieux-Saint-Jean doit donc avoir été construit avant cette période ; voyons en conséquence si les détails de son ensemble ne portent point les caractères des édifices du xi<sup>e</sup> siècle.

Et d'abord l'appareil des murs, dont l'épaisseur dépasse de beaucoup celle des murs de la Cathédrale, alors que les dimensions de celle-ci sont trois fois plus considérables que celles du Vieux-Saint-Jean. Ces larges murs construits en blocage, sont exclusivement formés de pierres ou gros cailloux, comme l'étaient ceux d'enceinte de la ville primitive bâtis dans le courant des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles. Les murs en blocage sont donc parfaitement semblables à ceux du xi<sup>e</sup> siècle décrits par de Caumont (125) dans lesquels les pierres plates rangées sur le côté, sont, dit-il, inclinées

alternativement à droite et à gauche. On en remarque quelques-unes dans notre église qui y sont ainsi disposées.

Le portail de cet édifice nous offre surtout dans son ornementation le type de l'époque à laquelle il appartient. Les deux apôtres dont il est flanqué de chaque côté, sont reconnus pour être du style Byzantin. D'après M. de Caumont (119), le style Byzantin se manifesta déjà dans les édifices élevés par Charlemagne sur les bords du Rhin, et notamment dans l'église d'Aix-la-Chapelle, mais ce ne fut, ajoute-t-il, qu'au XI<sup>e</sup> siècle que l'association de ce style avec l'architecture romane fut générale en France.

La figure de Jésus-Christ, qui était anciennement attachée au cintre de ce portail est encore un véritable cachet de l'époque. C'est à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dit de Caumont (168), qu'on voit sur le tympan des portes et parfois au milieu du fronton des églises, Jésus-Christ assis sur son trône, vêtu d'une longue tunique, et tenant la main droite élevée comme pour donner la bénédiction, ayant souvent à ses côtés deux anges tantôt debout tenant des encensoirs, tantôt à genoux et dans l'attitude de la prière. Telle est notre statue de Jésus-Christ ayant pareillement à ces côtés deux anges qui s'inclinent devant lui.

J'ai dit, en commençant, que cette statue de Jésus-Christ figurait aujourd'hui sur la face antérieure du clocher, au-dessus des pilastres et arcades bouchées qu'on y voit sculptés. C'est dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle, dit encore de Caumont (148), qu'on exhaussa les clochers de plusieurs étages, qu'on orna leurs murs d'arcades

bouchées et de fenêtres. Celles que je signale sur notre clocher, sont tellement identiques à celles dont il donne le dessin, pl. 48, qu'il semble les avoir copiées.

Si on m'objectait que ce n'est que vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle que ces sortes de figures et de bas-reliefs décorent l'extérieur et la façade des églises, je répondrais que les portails comme les façades ornés de sculptures, ont presque toujours été exécutés longtemps après l'érection des édifices religieux qui en ont été embellis, et je ne prétends nullement que les statues dont fut décoré le portail de notre église y eussent été placées en 1025. Toutefois je ferai observer que les arcades bouchées pratiquées sur le clocher, sont du même marbre que les statues de Jésus-Christ et des apôtres, et que le clocher était anciennement construit du même calcaire ainsi que les piliers et les arceaux de l'intérieur de l'église, dont il était conséquemment contemporain.

Alors donc qu'il est certain qu'une ornementation telle que celle que je viens de décrire date du courant du XI<sup>e</sup> siècle, il faut en conclure que l'édifice sur lequel elle n'a pu figurer qu'après son entière construction, doit nécessairement dater lui-même du commencement de ce siècle.

Les deux fenêtres cintrées que l'on voit l'une sous la crête du mur de face, l'autre sur le mur méridional de l'église, sont faites à l'instar de celles du roman primitif : dimension moyenne, dit de Caumont (75), 3 ou 4 pieds de haut, sur un pied et demi de large. On ne peut donc leur assigner une date postérieure à celle du XI<sup>e</sup> siècle. De Caumont signale toujours comme apparte-

nant au roman primordial (103-104-105), les petites fenêtres cintrées sans colonnes telles que les deux de notre Saint-Jean. De ces deux fenêtres qui s'évasent, l'une devient plus large à l'intérieur de l'édifice qu'à l'extérieur ; l'autre est en sens inverse ; elles sont parfaitement semblables à celles décrites par de Caumont (90), dans l'église Saint-Jean de Poitiers, qu'il croit remonter au v<sup>e</sup> ou au vi<sup>e</sup> siècle.

Ce qui démontre de plus en plus que ces ouvertures ne peuvent être postérieures au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, c'est que, d'après de Caumont (139), elles devinrent fort élégantes dans le courant de ce même siècle et remarquables par la finesse de leurs ornements. Celles des étages supérieurs étaient, dit-il, assez souvent géminées, c'est-à-dire disposées deux à deux. On voit aussi des fenêtres réunies trois à trois ou triples. Dans le xii<sup>e</sup> siècle, continue-t-il, les fenêtres furent richement ornées, et quelquefois couvertes de figures en relief. Ce fut aussi à la même époque (177), que les fenêtres rondes auxquelles on a donné le nom de roses, acquirent de vastes dimensions.

On ne disconvient pas que les deux antiques fenêtres dont sont percés les murs de notre église, ne soient infiniment loin, non seulement de celles du xii<sup>e</sup> siècle, mais encore de celles que de Caumont donne pour type du xi<sup>e</sup>.

On remarque assez souvent, dit encore le même auteur (121), dans les églises du xi<sup>e</sup> siècle, un décroissement dans l'élévation des trois parties principales de l'église : ainsi le chœur est plus bas que la nef, et l'abside moins élevée que le chœur. C'est encore ce qui



se vérifie dans le Vieux-Saint-Jean, où ce décroissement est très considérable dans l'élévation de la voûte de la nef centrale.

La forme des voûtes de notre église construites en berceau sans arêtes ni nervures, et qui présentent, comme celles élevées à partir du XI<sup>e</sup> siècle, d'après de Caumont (78), un massif formé par des moellons d'un petit volume noyés dans du mortier, indique une époque qui ne peut être postérieure au XI<sup>e</sup> siècle. Ce qui semble démontrer, en effet, qu'après ce siècle, on n'a guère fait des voûtes sans arcs, c'est que dans la planche 60, de Caumont représente le genre de voûte usité au XI<sup>e</sup> siècle avec des arcs croisés ; et lorsque les voûtes des XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles n'ont pas eu des arcs croisés, elles en ont eu de parallèles (de Caumont, 147). Telles sont les voûtes des églises d'Elne et de Saint-Sernin de Toulouse, bâties l'une et l'autre au XI<sup>e</sup> siècle.

Parmi les cintres du XI<sup>e</sup> siècle, dit encore de Caumont (145), on en voit qui ne présentent pas un demi-cercle parfait. Les uns sont des arcs en anse de panier, pour indiquer leur forme déprimée ; les autres au contraire, dont la courbure excède les dimensions du demi-cercle, portent le nom d'arcs en fer à cheval. Le cintre du portail en marbre forme un arc à anse de panier ; celui des voûtes latérales est en fer à cheval, car il est visiblement plus développé que la moitié de la circonférence du cercle.

Il est donc impossible, comme on le voit, de méconnaître dans l'ensemble des trois nefs un monument du XI<sup>e</sup> siècle, alors que se produisent en lui tous les caractères architectoniques de cette époque. Une seule

chose semblait, aux yeux de quelques-uns, se refuser à faire assigner à une partie de ces constructions la date que doivent lui attribuer incontestablement les divers détails que je viens d'analyser dans cet édifice, ce sont les arcs un peu aigus, ou en tiers-point, qui vont d'un pilier à l'autre. Cette particularité nous ramène à l'examen d'une question importante, que nous allons aborder, et dont la solution va se déclarer, comme tout le reste, en faveur de la date positive et authentique de notre église.

M. de Caumont disserte longuement sur l'origine de l'ogive et l'époque où elle a été pratiquée en France, et il résulte des passages tirés de plusieurs écrivains érudits qu'il rapporte, qu'on a remarqué des inscriptions en caractères cufiques sur des arcades en tiers-point; et comme il paraît que cette écriture a été abandonnée dans le x<sup>e</sup> siècle, il s'ensuit que l'ogive a été connue en Orient longtemps avant les croisades. Des observations plus récentes, continue de Caumont, faites par un architecte français, M. Hittorf, confirment les inductions tirées des inscriptions précédentes. Parmi les monuments en ogive auxquels M. Hittorf assigne une date reculée, est le château de la Ziza, pl. 53. Ce château situé sur la route de Montréal à Palerme, a été construit du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle par les Émirs sarrasins qui occupaient la Sicile. La plupart des arcades qu'on y voit à l'intérieur et à l'extérieur sont légèrement aiguës et semblables à celles que nous trouvons souvent en France dans les monuments du xii<sup>e</sup> siècle.

Dans l'incertitude où était M. de Caumont sur l'origine et l'époque du style ogival, il consulta M. Lenormant, qui

explorait tout récemment l'Égypte avec M. Champolion.

Il résulte des renseignements donnés par M. Leuormant, qu'un édifice du Caire, le Méquiâs, est une enceinte carrée sur les parois de laquelle se dessinent quatre ogives, une pour chaque face. Il affirme que le Méquiâs a été construit vers l'an 800 de notre ère, et refait probablement, en partie seulement, en 850 ;

Que la mosquée d'Ebn-Touloun, lieutenant des Califes en Égypte pendant la deuxième moitié du ix<sup>e</sup> siècle, est un édifice qui subsiste en son entier et où l'ogive est le point principal ; on la trouve, dit-il, nettement écrite petite et grande dans toutes les parties de cette mosquée. Admettre pour constant, ajoute-t-il, qu'il existe en Égypte des ogives du viii<sup>e</sup>, ou au moins du ix<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>, etc.

Malgré toutes ces raisons et une infinité d'autres que je ne puis rapporter ici, M. de Caumont qui n'a vu que des ogives du xii<sup>e</sup> siècle dans le nord et dans l'ouest de la France, hésite encore, il n'est pas convaincu qu'il y en ait du xi<sup>e</sup> dans le centre et le midi du royaume. Si j'émets des doutes, dit-il, sur l'authenticité des dates assignées à quelques édifices à ogives réputés du xi<sup>e</sup> siècle, c'est que je suis fermement convaincu que le doute est plus favorable à la science, à la découverte

<sup>1</sup> Je suis étonné que M. de Caumont, non plus qu'aucun des observateurs consommés de qui il a sollicité des renseignements à ce sujet, ne parle du célèbre aqueduc de Spolète, dont les arcades sont autrement aiguës que celles des divers édifices précités et que celles du Vieux-Saint-Jean, aqueduc toutefois qui ne remonte pas moins qu'au vie<sup>e</sup> siècle, puisque c'est au grand Théodoric qu'il est attribué. Ce monument m'avait été signalé par M. de Gazanyola qui en possédait la gravure.

de la vérité, que la trop prompte admission de faits exceptionnels qui ne reposeraient pas sur des preuves incontestables.

Il reconnaît, du reste, que plusieurs antiquaires recommandables, avec lesquels il entretient des relations, sont persuadés que le style ogival a été usité en France à une époque bien plus ancienne que le commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Au moment où cette partie de mon cours est sous presse, dit-il en note, p. 231, M. de la Saussaye, membre de plusieurs sociétés savantes et conservateur de la Bibliothèque publique de Blois, m'annonce aussi que l'ogive était usitée dans le Blésois longtemps avant la première croisade qui eut lieu, comme on sait, en 1095.

M. de Caumont déclare néanmoins qu'il ne peut encore exprimer une opinion absolue sur l'époque à laquelle l'ogive a été usitée en France, persuadé, dit-il, que de nouveaux voyages, surtout celui que je compte prochainement entreprendre dans le centre et le midi de la France, me fourniront de grandes lumières, et me permettront de traiter cette question plus longuement dans l'ouvrage spécial que je prépare sur l'état de l'architecture aux différents siècles du Moyen-Age.

M. de Caumont a parfaitement raison de penser que le midi de la France l'éclairera sur l'époque où l'ogive a commencé à y être pratiquée, car M. Mérimée qui l'a parcouru, a consigné dans son ouvrage la preuve irréfragable que l'ogive y était usitée avant le XI<sup>e</sup> siècle. Il cite d'abord (140) l'opinion d'un antiquaire qui connaît parfaitement l'architecture du midi de la France, et qui pense que de l'arc aigu a pu être

adoptée dès le ix<sup>e</sup> siècle, pour donner à la construction la solidité qu'elle n'aurait pu avoir si l'arc eût été en plein cintre, et pour obtenir la pente nécessaire à la toiture, dont le dallage repose immédiatement sur la voûte. C'est ce qui explique pourquoi la voûte de la nef centrale du Vieux-Saint-Jean est assez aiguë, tandis que celles des bas-côtés ne le sont pas du tout.

A mon sentiment, dit-il (214), l'usage de l'arc pointu dans le sud-est de la France, n'a été adopté qu'en considération de la solidité et de la facilité de sa construction, opinion conforme à celle émise par de Caumont (215); il s'est borné exclusivement et pendant longtemps, aux voûtes et aux arcades intérieures d'une grande portée, sans que pour cela le caractère général de l'architecture ait changé matériellement. On ne soupçonnait pas de quelle utilité il pouvait être dans l'ornementation, car les façades, les étages supérieurs des tours, les fenêtres étaient cintrées. Cette dernière observation s'applique encore à notre Saint-Jean, où les voûtes latérales, la porte et les fenêtres sont cintrées.

Voici actuellement des faits positifs. L'ancienne église cathédrale de Vaison, dit M. Mérimée (183), date de 910; ses voûtes et ses arcades intérieures sont en ogive à base très large (telles sont les arcades du Vieux-Saint-Jean). Cette date est certaine par une charte qui apprend que l'évêque Humbert I<sup>er</sup> fit rebâtir cette église en l'honneur de la Vierge; or, c'est de 1160 à 1187 que Vaison fut ruiné, il n'est pas possible de supposer que cette ancienne cathédrale, isolée dans une plaine inhabitée, assez éloignée de la ville nouvelle, ait

On trouve, dit M. Mérimée (483), Note C., dans les archives de la mairie de Marseille, la charte de consécration de Saint-Victor de cette ville, par Benoit IX, en 1040. Elle est rapportée textuellement dans la *Gallia Christiana*. L'original est écrit sur une grande feuille de parchemin, dont le haut, le bas et la marge sont ornés de figures dessinées à la plume et coloriées. La composition tracée au bas de la charte représente la donation de la bulle. Le pape assis sur un fauteuil reçoit les évêques, les abbés et l'authenticité de cette pièce n'a jamais été contestée, et l'écriture, les costumes et le dessin, tout porte le caractère du xi<sup>e</sup> siècle.

Ce dessin présente une singularité remarquable. Le soubassement du fauteuil sur lequel le pape est assis est orné d'une arcature ogivale, et le dais qui le surmonte, de deux trèfles formés par des lignes courbes se réunissant sous un angle très aigu. Ainsi, poursuit M. Mérimée, non-seulement l'ogive, mais le style ogival se retrouvent dans cette vignette.

Qu'en faut-il conclure, ajoute Mérimée, si ce n'est que la forme de l'arc brisé était déjà connue au xi<sup>e</sup> siècle, qu'on l'employait déjà dans les meubles et probablement aussi dans des ouvrages plus considérables.

Je demanderai, à mon tour, si le style ogival n'a pas eu la priorité dans l'architecture; ne sont-ce pas les grands ouvrages, comme le dit Quatremère de Quincy, qui ont toujours servi de modèle aux petits ?

Qui pourra s'étonner désormais de voir figurer l'arc aigu dans notre cathédrale de 1025, alors qu'il est manifeste que la forme connue même avant cette

Ainsi que je l'ai dit plus haut, M. de Caumont a grandement raison de penser qu'un voyage dans le centre et le midi de la France l'éclairera parfaitement sur l'origine de l'ogive. Toutefois, depuis la publication de son cours, la science a marché et fait à ce sujet des découvertes importantes qui ont devancé les doctes élucubrations de ce célèbre antiquaire.

Je laisse ici la parole à l'un des plus éminents archéologues, au savant M. Didron : « La vérité finit par se faire jour ; de toutes parts on signale des ogives très authentiques dans les plus vieilles constructions que conserve la France. Je ne puis citer ici des exemples du fait que j'avance, ni discuter la date des édifices où l'on constate dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle la présence et parfois l'emploi systématique de l'art ogival. Mais ce travail que je ferai bientôt pour les églises à coupoles du Périgord et des provinces voisines, M. Mérimée l'a fait pour un grand nombre de monuments, et voici quelle est la conclusion de l'Inspecteur général des monuments historiques : *On doit attacher très peu d'importance à la forme des arcs lorsqu'il s'agit de déterminer la date d'un monument.* Donc l'ogive existe en France dans certaines provinces et peut-être dans toutes dès le XI<sup>e</sup> siècle au moins.

« Au surplus, si j'avais à mon tour à inventer un système sur l'origine de l'ogive, il serait bientôt trouvé. L'idée de briser les arcs au sommet, soit pour en diminuer la poussée, soit pour toute autre cause, me paraît des plus simples et des plus naturelles. Elle doit se présenter sans cesse à l'esprit de tous ceux qui élèvent des constructions voûtées et elle était en effet

connue dès la plus haute antiquité. Tant que les architectes sont restés emprisonnés dans des règles étroites et rigoureuses, on l'a constamment repoussée, mais à mesure que les traditions romaines se sont effacées, à mesure que l'art a recouvré sa liberté, elle a reparu partout. Comme l'ogive est un genre de voûte aussi naturel que le plein-cintre et d'ailleurs beaucoup plus facile à construire, on l'a employée d'abord pour sa commodité, puis on s'est insensiblement accoutumé à elle, et en définitive, les artistes de divers pays, de diverses provinces ont pris l'habitude de la reproduire plus ou moins systématiquement, sans avoir pour cela de relations entre eux. Seulement, ceux qui ont créé l'architecture ogivale par excellence ont tiré de l'ogive tout le parti possible et non les autres. <sup>1</sup> »

Enfin la Monographie de Notre-Dame de Corbeil, rapportée dans la Revue archéologique du 15 juin 1845, fournit la preuve la plus positive de l'emploi de l'arc aigu au commencement du xi<sup>e</sup> siècle. La construction de cette église détruite de 1820 à 1823 et dont on donne le dessin, appartient, comme notre Saint-Jean, à la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle, et toutes les portes et fenêtres de cet édifice sont en ogive.

*L'Église n'a pas été agrandie ou prolongée en 1321.*

Il existe aux archives de l'hôpital Saint-Jean, une charte à la date du 12 des calendes d'avril 1321, de

<sup>1</sup> ogivale. (Annales archéologiques, .  
ion, Septembre 1845.)



laquelle il résulte que cette même année, le roi Sanche de Majorque aurait autorisé les consuls de la ville à prendre un cellier appartenant audit hôpital, à l'effet de prolonger le bas de l'église dont ils voulaient prolonger également le sanctuaire, et ajouter à côté de celui-ci des chapelles dans la direction du palais épiscopal <sup>1</sup>.

Ce monument consacre le projet bien formel de prolonger les deux extrémités de l'église; mais ce dessein a-t-il été exécuté? Nous allons bientôt nous convaincre du contraire.

Je ferai remarquer d'abord, que d'après le métrage de cette église, elle aurait eu, en y comprenant le rond-point qui manque au fond de l'abside centrale, terminée aujourd'hui par un mur plat moderne, 40 mètres, au plus, de longueur, et que sa largeur aurait été de 20 mètres: 6, 8 pour la grande nef, et 6, 3 pour chaque collatéral. Ces proportions se trouvent à peu près conformes à celles que présentent nos diverses églises romanes, telles que celles d'Elne, d'Arles, de Torreilles, etc., ainsi que tous les édifices religieux romans ou gothiques dont M. de Caumont a donné le plan.

Dans l'écrit sur notre Saint-Jean, publié en 1836, on a supposé que pour avoir l'ancienne longueur avant

<sup>1</sup> *Quod ipsi cupiunt et intendunt ampliare et crescere ecclesiam Sancti Joannis villæ Perpiniani, sic quod intendunt caput illius facere et crescere eum Capellis, usque et versus palatium venerabilis episcopi Elnensis, et in longitudinem et augmentum ipsius ecclesiam, intendunt ab altero capite ipsius accrescere et unire eidem cellarium hospitalis pauperum Perpiniani.*

1321, il fallait supprimer 12 mètres, en présumant que telle était la largeur du cellier ajouté au bas en 1321. Mais comme selon le même projet d'agrandissement, conçu à cette époque, on devait aussi prolonger le sanctuaire, nous devons, par la même raison, retrancher une partie de sa longueur, celle qui dans cette hypothèse lui aurait été ajoutée alors, et qui ne pouvait être sans contredit moindre de 6 mètres.

On a prétendu encore, dans ce même écrit, que le collatéral de la Vierge avait été rétréci et que sa largeur actuelle de 6<sup>m</sup> 3, avait été primitivement de 10 ; d'où la conséquence que notre église n'aurait eu dans son premier état, que 22 mètres de longueur sur 24-3 de largeur; elle aurait donc été plus large que longue.

On serait bien embarrassé sans doute de signaler, dans aucun temps ni dans aucun lieu, une église importante, comme l'était alors la nôtre, construite dans de semblables proportions.

On le serait bien davantage encore de produire l'exemple d'une église dont la nef centrale n'ayant que 8 mètres de largeur, serait flanquée d'un collatéral qui en aurait 10, tandis que son correspondant n'en aurait que 6. Une pareille église aurait, comme on voit, présenté dans sa disposition une bizarrerie aussi inconcevable qu'elle est inouïe.

On a cru donner à cet égard une explication raisonnable et satisfaisante, en disant que la nef méridionale était plus large que celle du centre, laquelle est toujours la principale, puisque les autres ne sont qu'un pur accessoire, de simples bas-côtés, par la raison que c'était la chapelle dédiée à la Vierge ; comme si une

nef, d'ailleurs, était une chapelle. M. de Caumont, de l'autorité duquel on s'est prévalu à ce sujet, a bien énoncé dans son ouvrage qu'il fut une époque, à partir de laquelle la *chapelle* de la Vierge fut plus allongée que les autres et cet usage, bien qu'il ait pris naissance vers le XII<sup>e</sup> ou le XIII<sup>e</sup> siècle, ne devint général, dit-il, que dans le XIV<sup>e</sup>, c'est-à-dire sous la deuxième période de l'architecture ogivale (236) et cette *chapelle plus allongée* que les autres n'était jamais que celle placée à l'extrémité du chevet de l'église, derrière le sanctuaire, à laquelle on donna le nom de *chapelle terminale*, ce qui n'a rien de commun, comme on voit, avec la largeur d'un collatéral ; et l'on remarquera que notre chapelle de la Vierge, séparée de la nef par le transept, qui ne communiquait lui-même avec la nef que par l'ouverture d'une porte, n'était d'ailleurs ni plus grande ni plus *allongée* que sa correspondante, celle de Saint-Pierre.

Je ferai observer encore que si ce collatéral avait eu primitivement 10 mètres de largeur, l'élévation de sa voûte aurait dû, pour être en rapport avec sa largeur, être plus considérable que celle de la nef centrale, de même que celle-ci est beaucoup plus élevée que ses bas-côtés qui ont 2 mètres de moins de largeur, ce qui aurait produit un singulier effet dans l'ensemble de l'édifice, dont la hauteur et la largeur des nefs seraient allées successivement en décroissant de droite à gauche, et l'abside formant la chapelle de la Vierge n'aurait guère eu au-delà du tiers de la hauteur de la nef dont elle est précédée, puisque l'élévation actuelle de cette même nef est déjà si fort au-dessus de celle de cette abside.

On voudra bien remarquer encore que si la nef méridionale avait été rétrécie à l'époque sans doute où l'on a voulu que l'église ait été prolongée, car il serait par trop absurde de supposer que l'on ne se fût occupé que d'abattre et de reconstruire à diverses reprises des murs d'une si forte épaisseur, ce qu'il faudrait nécessairement admettre si les deux opérations n'avaient été simultanées, on voudra, dis-je, remarquer que l'on se serait, dans ce cas, livré à une dépense extraordinaire pour agrandir l'église dans un sens, tandis qu'on l'aurait rapetissée dans un autre sens, vu que ce que l'on aurait ajouté à sa longueur aurait été presque l'équivalent de ce qu'on aurait retranché de la largeur du collatéral <sup>1</sup>.

Le mur de face de notre église, dont l'épaisseur et l'appareil sont absolument les mêmes que ceux des murs latéraux d'un bout à l'autre, démontre par son genre de construction qu'il ne peut dater d'une époque postérieure au XI<sup>e</sup> siècle. On n'a qu'à le comparer, en effet, avec les murs de la Cathédrale, commencée en 1324, pour être convaincu qu'il est de toute impossibilité de leur attribuer le même âge. Les murs du Vieux-Saint-Jean présentent l'appareil usité dans le

<sup>1</sup> *L'on peut croire, a-t-on dit dans cet écrit sur le Vieux-Saint-Jean, que c'est sur l'alignement de la tribune à voûte ogivale qui supportait le chœur, à l'extrémité inférieure de la nef centrale, que se bornait auparavant la longueur de tout l'édifice. Dans cette supposition, la longueur primitive des nefs eût été réduite au tiers de la longueur actuelle et aurait été tout au plus égale à la largeur des transepts, puisque des trois arceaux qui forment la longueur des nefs, il n'y en aurait eu qu'un seul, par la raison bien simple que cette tribune remplit tout l'espace des deux autres.*

**xi<sup>e</sup> siècle**, uniquement composé de gros cailloux roulés ; ceux de la nouvelle église sont construits avec des assises de briques à un pied ou un pied et demi d'intervalle l'une de l'autre. Or, les briques dont on ne trouve pas le moindre fragment dans les murs du Vieux-Saint-Jean, seraient entrées sans contredit dans leur reconstruction, si elle avait été effectuée en 1321, puisqu'on ne bâtissait pas différemment alors.

On se souvient des deux petites fenêtres en plein cintre, dont le contour est du même calcaire que celui des piliers et des arceaux intérieurs. Ces deux fenêtres, que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, figurent l'une à la sommité du mur de face, l'autre entre la porte d'entrée et l'angle de l'édifice, précisément dans la partie qu'on suppose avoir été ajoutée à cet édifice. Si l'église avait été prolongée, ces deux fenêtres, au lieu d'être faites en plein cintre et d'une si petite dimension, auraient formé des lancettes ogivales, comme celles de la nouvelle Basilique ; cela est incontestable. Nous avons vu qu'elles sont en tout point conformes à celles du roman primitif ; il serait donc plus qu'absurde de supposer qu'elles aient été pratiquées de la sorte au xiv<sup>e</sup> siècle, seconde période du style ogival.

Toutes ces raisons sont déjà plus que suffisantes, sans doute, pour établir que ce projet d'agrandissement n'a été suivi d'aucun effet. Il est évident que l'érection de la grande basilique le fit abandonner, ou pour mieux dire, que c'est ce même projet d'agrandir l'ancienne, qui fit bientôt concevoir celui d'élever un plus vaste monument, exécuté trois ans après.

Voici un document positif qui fournit à cet égard

une preuve sans réplique : c'est un privilège par lequel le roi Jacques de Majorque autorise les marguilliers de l'église matrice de Saint-Jean de la ville de Perpignan, à quêter dans toutes les églises de la province de Roussillon, pour la construction de la grande église qu'on venait de commencer.

Cette charte imprimée, qui fait partie des archives de notre cathédrale, date du 5 des cal. de mars 1324.

Il y est dit :

*Cum matrix ecclesia Sancti Joannis Baptistæ villæ Perpiniani, structuris et ædificationibus respectu suæ nobilitatis ac populi multitudinis copiosè confluentis ad illam, OB SUAM NIMIAM VETUSTATEM SIT NON MODICUM INDECENS ET ANGUSTA, ET PROPTER HOC est ædificanda et augenda structura operis sumptuosi, ad cujus consummationem et perfectionem, propriæ non suppetunt facultates..... etc.*

Il résulte de ce passage : 1° que l'édifice tout entier était très ancien : *ob suam nimiam vetustatem* ; 2° que son enceinte était très resserrée : *non modicum indecens et angusta*, il n'avait donc pas été agrandi ; 3° que c'est à cause de l'extrême petitesse de cette église, que fut entreprise la construction de la basilique actuelle ; on ne s'occupait donc plus d'agrandir l'ancienne : *propter hoc est ædificanda et augenda structura operis sumptuosi* ; 4° enfin, que les ressources du Souverain, comme celles de la localité, étaient insuffisantes pour consommer l'œuvre qu'on venait de commencer et qu'il était nécessaire pour cela, ainsi que l'énonce la suite de cette charte, de solliciter des

**secours** nombreux et d'obtenir d'abondantes aumônes : *ad cuius consummationem et perfectionem, propria non suppetunt facultates.*

Par un second privilège, en date du 13 des Cal. de juillet 1330, le même prince concède aux marguilliers de la dite église, non-seulement la faculté de quêter pour cet objet dans toutes les paroisses du Roussillon, mais encore dans toutes celles de son royaume. Ce qui démontre combien il était difficile de se procurer les ressources nécessaires pour poursuivre les travaux d'une si importante construction. D'où la conséquence, qu'on ne pouvait faire marcher de front deux constructions à la fois, que l'agrandissement de la vieille église était de nature lui-même à entraîner des dépenses considérables, par les reconstructions de murs, d'arceaux et de voûtes auxquelles il est plus que manifeste qu'on ne pouvait se livrer, alors que l'érection d'un vaste monument devait absorber à lui seul toutes les ressources du pays.

Il ne s'est donc plus agi dès lors d'agrandir l'ancien édifice en ajoutant à ses deux extrémités, sa longueur aurait d'ailleurs cessé d'être désormais en rapport avec sa largeur et sa hauteur : non, on ne tarda pas à se raviser, on renonça bientôt à un projet qui n'était digne ni de l'époque où il fut conçu, non plus que de l'étendue et de l'importance de la paroisse pour laquelle on avait d'abord voulu l'exécuter. Un plus vaste plan fut adopté, on se proposa d'élever un nouvel édifice dans de grandes proportions et de le construire avec magnificence : *est ædificanda et augetur structura operis sumptuosi.* L'église-mère était fort antique et

très resserrée, il fallut donc en ériger une nouvelle dans le style élégant de l'époque, et son enceinte, destinée à contenir une foule nombreuse, devra dépasser celle des autres églises paroissiales de la ville, moins importantes que la nôtre, et qui toutes étaient néanmoins beaucoup plus considérables que l'église matrice d'alors.

Le Vieux-Saint-Jean n'a donc pas été agrandi en 1321. Les raisons tirées du genre de construction de la partie inférieure des trois nefs, parfaitement identique au reste de ces mêmes nefs, le démontre déjà de la manière la plus victorieuse, indépendamment du document historique que je viens de signaler. D'après le projet conçu en 1321, l'église devait être prolongée dans ses deux extrémités ; or celle formant le sanctuaire se trouve justement construite en grès et présente un état de vétusté complète bien différent, comme nous l'avons vu, de celui qu'offrent les trois nefs bâties en calcaire, et à une époque évidemment bien postérieure. En un mot, loin de montrer la moindre trace d'un agrandissement, l'édifice porte au contraire avec lui la preuve manifeste que cet agrandissement n'a pas été opéré<sup>1</sup>.

Quant à la dernière construction effectuée dans cette

<sup>1</sup> Où sont d'ailleurs les chapelles qui, d'après ce même projet de 1321, devaient être établies dans la direction du palais épiscopal. On pourrait d'abord supposer que la chapelle à voûte d'ogive à côté de celle de Saint-Pierre est une de celles qu'on se proposait d'ériger à cette époque. Mais nous savons que l'an 1420, l'évêque fit reconstruire celle de Saint-Benoît. (Mémoires du chanoine Coma, p. 274). Ce ne peut donc être que celle-là.



église, celle de l'élégante voûte qui portait le chœur, voici ce qu'en dit le chanoine Coma dans son manuscrit :

« Par testament en date du 12 des cal. de mars 1258, retenu par Armand Torrent, notaire à Elne, l'évêque Bernard d'Argelaguer légua entr'autres choses 200 sous pour établir un chœur à l'église Saint-Jean. Vers l'an 1266, il fut statué que toutes les sommes provenant des rentes servies par les Juifs seraient appliquées à l'œuvre de ce chœur. »

Bien que le projet d'établir ce chœur soit antérieur à celui de l'agrandissement de l'église, on peut croire néanmoins qu'il n'était pas encore exécuté en 1321, car si cette belle voûte avait été déjà construite, elle l'aurait été tout récemment et l'on peut dire qu'elle n'aurait pas plutôt été terminée qu'on se serait décidé à l'abattre pour prolonger l'église, ce que personne ne pourra certainement supposer. Toutefois, comme on ne pouvait se dissimuler qu'une construction aussi grandiose que celle de notre cathédrale ne pouvait être achevée que dans un grand nombre d'années, on dut de toute nécessité pourvoir aux exigences du moment et appliquer d'ailleurs à l'érection de ce chœur les sommes qui avaient été léguées et affectées pour cet objet. Ce nouveau chœur porté sur les six premiers piliers de la grande nef et adossé au mur de face, augmenta de beaucoup la capacité de l'église, par la raison que l'ancien qui devait être placé en avant du sanctuaire dans la même nef en occupait sans doute une partie considérable, puisque indépendamment des 14 chanoines il y avait en outre une communauté de prêtres bénéficiers qui y fut établie en 1260. Ce nouveau chœur

transporté au dessus de la nef l'agrandit dans le sens qu'elle s'en trouva dégagée et qu'elle en devint ainsi plus étendue.

Nous devons conclure de tout ce qui précède que l'ensemble des trois nefs qui n'ont pas été prolongées, date en entier d'une même époque et que cette date ne peut être que celle du commencement du XI<sup>e</sup> siècle, puisque l'acte de consécration est de l'an 1025. Concevrait-on, en effet, qu'une église érigée aux frais de plusieurs seigneurs et consacrée avec solennité eût été bâtie de telle sorte qu'on eût été obligé de la réédifier un siècle après, car celui qui se refuserait à la faire remonter à 1025 devrait nécessairement supposer qu'elle fut reconstruite dans le XII<sup>e</sup> siècle, attendu que dans le XIII<sup>e</sup> le style roman n'était plus usité du tout et qu'on se trouvait alors dans la plus belle période de l'architecture ogivale. C'est, en effet, de ce siècle que datent, comme on sait, les plus magnifiques cathédrales de l'Europe qui sont énumérées dans l'ouvrage de M. Bourrassé, p. 222.

Ajoutons à cela que si nos trois nefs avaient été construites dans le XIII<sup>e</sup> siècle à la fin duquel notre ville avait déjà pris tout son développement, puisque trois paroisses y existaient déjà et que la quatrième, celle de la Réal, y fut immédiatement érigée, le Vieux-Saint-Jean aurait été fait dans de plus grandes proportions, car on ne peut admettre que la principale église de la ville, celle dont la paroisse était à la fois la plus importante et la plus considérable, eût été la plus petite et la plus resserrée. Une église élevée à cette époque aurait été, on n'en peut disconvenir, en rapport avec

l'étendue de la cité et la population d'alors et n'aurait pas en conséquence réclamé son agrandissement un siècle plus tard. Le projet formé en 1321 dépose hautement à lui seul en faveur de l'ancienneté de cet édifice. D'un autre côté les mots : *ob suam nimiam vetustatem*, dans la charte de 1824, attestent de la manière la plus formelle que tout l'édifice était fort antique à cette époque ; il ne pouvait donc dater en tout ou en partie du siècle précédent <sup>1</sup>. Mais ce qui démontre à l'évidence que la construction de cette église ne peut pas plus être attribuée au XII<sup>e</sup> qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, c'est d'abord le témoignage du chapitre de Saint-Jean dans le Statut capitulaire de 1135. Après y avoir rappelé en finissant les limites de la paroisse désignées dans l'acte de 1025, on y dit que cette église fut consacrée par l'évêque Béranger lorsqu'elle fut terminée, *eam terminavit et consecravit*. Cette église était donc en 1135 identiquement celle qui fut achevée et consacrée en 1025 : les paroles de ce passage ne laissent aucun doute à cet égard. Si d'ailleurs, ce qu'il n'est pas possible

<sup>1</sup> On ne soutiendra plus sans doute, en présence des termes si explicites de ce document, que les voûtes et les arcs des trois nefs remontent tout au plus au XIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il est visible d'ailleurs que la structure courte et ramassée des piliers formant avec les arcs qu'ils supportent une construction homogène et continue, est si différente des proportions sveltes et élancées qui furent données aux piliers dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle (de Caumont, 137 — Bourassé, 177). Quant aux voûtes cintrées et sans nervures, peut-on les comparer à celles pratiquées dans le XIII<sup>e</sup> siècle, qui comme le dit de Caumont (324) sont d'une hardiesse admirable et dont les arceaux viennent s'appuyer sur les massifs qui séparent les fenêtres. En un mot, si les voûtes de notre église n'avaient été construites qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, elles auraient été incontestablement dans le style de celle de la tribune du chœur dont j'ai parlé plus haut.

de supposer, de nouvelles constructions avaient été effectuées dans cet édifice depuis 1025, les chanoines qui vivaient en 1135 en auraient été les témoins et n'auraient pas manqué de le dire dans un acte où ils relatent tout ce qui concerne cette église, puisque après avoir mentionné la consécration faite en 1025, lorsque l'édifice eut été achevé, ils remontent encore à celle qui avait eu lieu antérieurement, sous le pontificat de Serge II.

Dira-t-on que l'église a pu être reconstruite dans la seconde moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque postérieure à l'an 1135. Mais nous savons par un monument à la date du 16 des Cal. d'avril 1175, par une ordonnance du roi Alphonse d'Aragon, que l'enceinte de la ville qui n'était murée encore qu'en partie, était si peu considérable que le roi avait voulu la transplanter sur le terrain supérieur où se forma dans le siècle suivant la paroisse Saint-Jacques (Fossa, Mémoire pour les avocats, p. 64 et suiv.)

Ainsi, on voit que le Souverain oblige par cette ordonnance tous les habitants de la ville qui n'était encore alors, comme en 1025, qu'un bourg sans police et sans officiers municipaux, de contribuer à la confection des murs et leur permet d'imposer un octroi pour cet objet. Malgré toutes ces mesures les murs de notre ville primitive n'étaient pas encore achevés en 1207, puisque par ordonnance de Pierre d'Aragon du 13 des Cal. d'octobre de cette année, il est ordonné de nouveau que tous les habitants indistinctement, même les ecclésiastiques et les nobles, contribueraient à la construction des murs. Qui pourra concevoir d'après

cela qu'on se fût occupé à cette époque de la réédification de l'église qui ne datait seulement pas de deux siècles et dont la paroisse était si peu compacte qu'on avait voulu la transférer ailleurs, quand la construction des murs de la ville réclamait les subventions de tous les habitants, et que nonobstant leurs privilèges et leurs immunités, les ecclésiastiques et les nobles furent obligés eux-mêmes d'y contribuer. Qu'on nous dise qui aurait fait dans ces circonstances les frais de reconstruction de l'église, alors que dans l'espace de 32 ans les ressources de toutes les classes des habitants ne purent suffire pour terminer les murs de la ville bornée encore à l'enceinte de la paroisse Saint-Jean.

M. de Caumont annonce dans son cours, p. 232, qu'il donnera dans le *Traité* qu'il prépare sur l'état de l'architecture aux différents siècles du moyen-âge, l'analyse des caractères architectoniques de 2 à 300 églises de transition à *dates certaines*. Si notre église dont la date est d'autant plus certaine qu'une foule de documents historiques concourent à la fixer, comme on l'a vu, d'une manière positive et incontestable, était connue de M. de Caumont, elle serait pour lui la preuve la plus évidente que l'arc aigu ou l'ogive a été pratiqué chez nous aussi bien que dans le midi de la France dès le commencement du xi<sup>e</sup> siècle.

Abordons actuellement le clocher qui de son côté va nous fournir de nouvelles preuves à l'appui de celles déjà énumérées dans la thèse que je viens de développer.

Il existe au-dessus du transept méridional de l'église

une enceinte carrée à peu près semblable à celle de dessous. L'appareil en grès dont elle était construite, l'arc en plein cintre et en grès qui figure encore dans cette enceinte et qui est appliqué sur le mur de la nef centrale, enfin l'escalier pratiqué dans une tourelle entre le sanctuaire et l'abside formée par la chapelle de la Vierge<sup>1</sup> et faisant corps avec ces antiques constructions, tout établit que cette enceinte supérieure constituant le 1<sup>er</sup> étage du clocher est contemporaine de l'église primitive. Qu'était-ce donc que cette antique enceinte dont était surmonté le transept où figurait le portail à archivolté ? C'était incontestablement une tour, car la hauteur et la forme de cette construction correspondent parfaitement aux tours telles qu'on les bâtissait aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Des quatre arcades qui figuraient sans doute sur les quatre faces intérieures de cet édifice supérieur il n'en subsiste qu'une seule en grès et en plein-cintre. De nouvelles arcades en calcaire et en ogive beaucoup plus aiguë que celles des arcs portés sur les piliers dans les nefs, ont été construites

<sup>1</sup> Une observation peu importante en elle-même, dit M. de Caumont (150) et que cependant je ne dois pas laisser échapper, parce que je ne sache pas qu'elle ait été faite par d'autres, est relative à la place qu'occupe dans les tours l'escalier par lequel on y monte. On le trouve presque toujours formant à l'un des angles du carré de la tour une saillie ou tourelle ronde qui vient se terminer à la base du toit. Cette tourelle se trouve aussi dans notre église en saillie ou en dehors du carré de la tour à l'un de ses angles ; et il est à remarquer que l'existence de cette tourelle est uniquement la cause que la chapelle de la Vierge se trouve plus éloignée du sanctuaire que l'autre collatéral et c'est ce qui a fait que lors de l'érection des trois nefs le portail à archivolté placé en face de l'abside de la vierge n'a pu se trouver au centre de la nef dans laquelle il figure.

à une époque relativement récente. J'oserais croire qu'elles ne datent que de celle où l'on a élevé le nouveau clocher et qu'on a voulu renforcer ainsi cette ancienne enceinte qui forme son premier étage.

D'après M. de Caumont, les tours qui étaient fort rares avant le ix<sup>e</sup> siècle étaient carrées pour la plupart et ne dépassant guère la toiture. Telle aurait été celle de notre église primitive et qui comme toutes les tours bâties dans cette période devait être probablement terminée par un toit pyramidal.

Dans le cours du xi<sup>e</sup> siècle, dit M. de Caumont (148), on exhaussa les tours de plusieurs étages, on ornait leurs murs d'arcades bouchées et de fenêtres.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer sur la face antérieure du clocher des piliers surmontés d'arcades bouchées absolument semblables à ceux qu'il signale comme ornements architectoniques du xi<sup>e</sup> siècle. Les nôtres, nous l'avons déjà observé, sont tout à fait identiques au dessin qu'il en donne (pl. 48).

Mais au-dessous de ces arcades bouchées, on voit ainsi que sur les autres faces du clocher, trois arcades sans ouvertures en plein cintre de 3 à 4 pieds d'élévation et celle du milieu est plus richement sculptée que les autres. M. de Caumont signale pareillement (82) ces sortes d'arcades bien différentes de celles dont je viens de parler, comme des ornements fréquemment employés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices des premiers siècles du Moyen-Age. Celles qui figurent sur les quatre murs d'enceinte du clocher sont d'un calcaire bien distinct de celui des piliers et arcades bouchées du xi<sup>e</sup> siècle, appartiennent à un tout autre

style et offrent un air de vétusté que sont loin de présenter ces dernières évidemment placées après coup et mal rajustées avec les antiques arcades inférieures et ne formant nullement avec elles une ornementation analogue et continue. Ces antiques arcades dateraient d'une époque antérieure au XI<sup>e</sup> siècle qui fut sans doute celui où fut construit l'ancien clocher à plusieurs étages en marbre bleuâtre comme celui des piliers et des arceaux des trois nefs et en appareil moyen fréquemment employé au XI<sup>e</sup> siècle, d'après M. de Caumont (125)<sup>1</sup> ; mais rien ne prouve mieux la haute antiquité de ces arcades que l'archivolte dont sont surmontés deux

<sup>1</sup> On a encore énoncé dans l'écrit de 1836, que la nature et la dimension des pierres du parvis de la Cathédrale, provenant, comme on sait, de la démolition de l'ancien clocher, n'annoncent point une époque antérieure à 1312, date que portaient, dit-on, les anciennes cloches. M. Bourrassé, qui paraît connaître mieux que M. de Caumont l'architecture du Moyen-Age dans le centre et le midi de la France, s'exprime ainsi, p. 135 : Ce mode de construction de petites pierres à peu près cubiques et quelquefois cunéiformes, peut être considéré comme caractère de grande valeur, car il disparut presque complètement après le X<sup>e</sup> siècle. Quelques édifices cependant furent bâtis en pierres de moyen et de grand appareil, surtout dans le centre et le midi de la France où les matériaux sont abondants et d'un emploi facile. »

Si le moyen et même le grand appareil furent quelquefois pratiqués dans nos contrées, dans la période romane primordiale, faut-il s'étonner que notre ancien clocher eût été construit au XI<sup>e</sup> siècle en pierres de moyen appareil, celui qui était alors généralement usité partout. Comment concevoir d'ailleurs que l'ancien clocher s'il n'avait été élevé qu'en 1352, comme on l'a prétendu dans ledit écrit, c'est-à-dire 28 ans après que fut commencée la grande église, eût été construit du même marbre bleuâtre que les piliers et les arceaux du vieux Saint-Jean ? Cette identité de matériaux dans le clocher et l'ancienne église n'établit-elle pas à l'évidence, pour l'une et l'autre de ces constructions, une identité de date ? Et si le clocher n'avait été bâti qu'en 1352, n'aurait-il pas été au contraire construit de la même pierre que la nouvelle église ?



d'entre elles sur la face méridionale du clocher et que l'on voit de très près de la fenêtre qui éclaire l'intérieur de l'orgue de la cathédrale ; cette archivolt est parfaitement analogue à celle du portail en grès, c'est-à-dire qu'elle est décorée comme celui-ci de larges cannelures élégamment exécutées. Ainsi donc, ces antiques arcades retraçant l'architecture de la période gallo-romaine, dont étaient ornées toutes les faces de la tour primitive surmontant le transept où figurait le beau portail que l'on voit aujourd'hui dans la nef, étaient une continuation de l'ornementation dont elles formaient le couronnement.

Une chose cependant m'avait tenu d'abord en suspens au sujet de l'existence de cette tour dans notre église primitive, et bien que tout ce que j'ai exposé à ce sujet fût appuyé, comme on l'a vu, sur des documents positifs fournis par M. de Caumont lui-même, une difficulté dont ses écrits ne me présentaient pas la solution, me faisait hésiter encore. C'est une chapelle pratiquée dans cette enceinte et qui se trouve au-dessus de l'abside de la Vierge, qui me paraissait être incompatible avec l'hypothèse que cette enceinte eût formé une tour ; lorsque un antiquaire distingué de l'Auvergne qui a fait une étude approfondie de l'architecture du Moyen-Age, M. Émile Thibaut <sup>1</sup>, m'a donné l'explication de

<sup>1</sup> M. Émile Thibaut, membre de l'Académie de Clermont et de la Commission archéologique du Puy-de-Dôme, est l'auteur d'un écrit remarquable sur les vitraux anciens et modernes et sur la peinture sur verre, ouvrage dans lequel MM. de Caumont et Bourrassé ont puisé tout ce qu'ils ont dit dans leurs écrits touchant cette partie de l'art au Moyen-Age.

cette chapelle qu'on retrouve dans les tours de toutes les églises du roman primitif dans l'Auvergne, qui en possède un si grand nombre, et il résulte des chartes de cette province compulsées par M. Thibaut, que cette chapelle était toujours dédiée à saint Michel.

J'ai essayé, à mon tour, de me rendre raison de cette chapelle de Saint-Michel dans les tours de la période romane primordiale, et voici comment on peut ce me semble l'expliquer. Saint Michel était considéré, d'après le chapitre 10 du prophète Daniel, comme le chef de l'Église des Juifs et l'a été depuis de l'Église des Chrétiens (*Rationale divinarum Officiorum Guillelmi Durandi Mimatensis episcopi*, p. 440). C'est lui qui est spécialement préposé à l'entrée du ciel et qui est l'introducteur des âmes dans la céleste demeure. Le son des cloches, selon le même auteur qui vivait dans le XIII<sup>e</sup> siècle, est une image de la voix des Ministres qui annoncent la parole divine (Ibidem, p. 20). Dieu, en effet, avait ordonné à Moïse de suspendre à l'habit du souverain Pontife 72 sonnettes. Il n'est donc pas étonnant que saint Michel, considéré comme le chef de l'Église, présidât en quelque sorte par sa présence au lieu où sonnaient les cloches, puisque les cloches sont la figure de la voix des Pasteurs de l'Église, dont saint Michel est réputé le prince et le patron.

La partie ancienne de notre clocher qui reçut, lors de l'érection de celui bâti dans le dernier siècle un nouveau revêtement, nous montre donc comme le Vieux-Saint-Jean, dans les détails architectoniques dont est décoré son [ ] x époques bien différentes, c'est-à-dire [ ] primitif et celle du roman

secondaire ; et nous voyons ainsi la chaîne successive des temps, qui aux yeux de la plupart d'entre nous avait toujours paru si mystérieuse dans cet édifice, embrasser également et l'église et la tour et rattacher son premier chaînon à l'ère de Charlemagne, fondateur de l'église primitive et du monastère.

Je viens d'entretenir la Société Scientifique et Littéraire de notre plus vénérable monument que nul n'avait encore exactement décrit et analysé, de notre église-mère, dont la partie principale, les trois absides et les transepts, assista jadis à la naissance de notre ville. Elevé par la foi de nos ancêtres les plus reculés, ce monument auquel se rattachent les plus grands souvenirs, qui a été le théâtre des plus mémorables événements, a reçu la dépouille mortelle de l'un de nos anciens rois de Majorque, Don Sanche, du cardinal de Tournon, de plusieurs de nos évêques et de tant d'autres notabilités. Si depuis près d'un siècle, notre insigne église a été dépouillée de toutes ses traditions religieuses, faisons du moins tous nos efforts pour que ses murs, l'un des plus précieux et des plus intéressants objets du domaine de l'Archéologie, restent éternellement debout ; qu'ils soient préservés de la destruction pour attester par leur région primordiale que le sol où git notre cité, vivifié par la foi, dès les temps les plus anciens, possède un temple auquel se lient des souvenirs aussi antiques que ceux dont puisse se prévaloir le petit nombre d'édifices sacrés que quelques provinces font remonter avec orgueil à la première période romane.

## ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

# LE PRIEURÉ DE MARCEVOL

De l'Ordre des Chanoines du Saint-Sépulcre

PAR M. PIERRE VIDAL, MEMBRE RÉSIDANT

---

Les chanoines du Saint-Sépulcre<sup>1</sup> n'ont eu qu'un seul prieuré dans l'ancien diocèse d'Elne. Il était situé sur les montagnes qui séparent le Conflent du pays de Fonollet, au lieu de Marcevol. Malheureusement, cette communauté, sécularisée comme l'Ordre lui-même avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle, n'a laissé que de faibles sou-

<sup>1</sup> Lors de la conquête de la Terre-Sainte, Godefroy de Bouillon avait emmené avec lui un certain nombre de chanoines qu'il établit dans l'église du Saint-Sépulcre; mais ce fut seulement en 1114 que le patriarche de Jérusalem Arnoul, voulant donner des mœurs plus sévères à ces ecclésiastiques, les contraignit de vivre en commun à l'instar des apôtres et d'observer la règle de Saint-Augustin. L'ordre des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre du Seigneur ou de Jérusalem fut dès lors constitué. Les papes Calixte II, en 1122, et Honorius II, en 1129, confirmèrent cette institution. Dès lors, la congrégation s'étendit rapidement en France, en Espagne, en Italie et dans d'autres pays, où se fondèrent des prieurés principaux, ayant sous leur dépendance d'autres prieurés ou établissements plus ou moins importants. L'ordre entier relevait du prieuré général du Saint-Sépulcre de Jérusalem, soumis lui-même au patriarche de la Cité Sainte.

venirs dans notre histoire locale, qui s'est bornée à mentionner la date de sa suppression. Ses archives ont subi le sort de la plupart des documents ecclésiastiques du Roussillon, qui ont été vendus, dispersés ou détruits avant que les hommes d'étude aient pu en extraire le moindre enseignement dans l'intérêt de l'histoire. Il ne reste plus aujourd'hui un seul débris des archives originales de Marcevol : c'est dans des notes d'actes rédigés en vue de procès soutenus au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> que nous avons dû chercher les éléments d'une notice sur ce prieuré, que les auteurs de la *Gallia christiana* n'ont pas même mentionné <sup>2</sup>.

### I. Traditions légendaires

#### *concernant l'église du village de Marcevol et le prieuré.*

Le monastère n'offre plus au visiteur que la masse imposante de son église et la richesse des marbres de son portail, qui forment le plus navrant contraste avec la nudité de l'intérieur, de même que l'aridité des terres environnantes et la misère du village de Marcevol font ressortir le magnifique point de vue que présente le cours de la Tet, depuis la gorge de Villefranche jusqu'au rivage de la mer. Cependant, de pieux souvenirs vivent encore dans ce désert ; des traditions

<sup>1</sup> Au sujet des antiques possessions du monastère à Vallestavia et à Arbussols. Voyez la plupart de ces documents dans le *Cartulaire* d'Alart, volume intitulé « Marcevol et église de Vinça. »

<sup>2</sup> On ne trouve rien non plus sur Marcevol dans l'*Histoire générale de Languedoc*. M. Edouard de Barthélemy ne le mentionne pas davantage dans son *Étude sur les établissements monastiques du Roussillon*.

religieuses ont remplacé l'histoire. D'après la croyance des rares habitants du lieu, la petite chapelle du village voisin renfermerait encore aujourd'hui le corps de la mère d'un pape de l'église primitive<sup>1</sup>; un « pardon », longtemps célèbre, aurait été institué en son honneur; des flots de pèlerins auraient fait « bouillonner » les sentiers qui conduisent au modeste sanctuaire à travers les rochers de granit, dont les pointes déchirent un gazon maigre et desséché, seule végétation de cet aride plateau<sup>2</sup>.

Quant au monastère, la croyance populaire n'admet pas qu'il ait été construit et habité par des chanoines augustins; elle place ici, comme dans presque tous nos anciens bâtiments religieux, les sympathiques chevaliers du Temple, dont le souvenir est resté si vivace parmi les populations rurales du Roussillon. Un grand nombre de nos églises ont le linteau de la porte fendu par le

<sup>1</sup> D'après la légende, la mère du pape Saint Lin aurait traversé ces parages déserts avec une pluie battante, sans mouiller un sac de farine qu'elle portait :

*Passant la mare d'un papa  
Feu un miracle stupent  
Puix la farina se escapa  
D'un ruixat d'aygua corrent,  
Sens mullarse cosa alguna,  
Essent en parts despoblades.*

<sup>2</sup> Un vieux cantique de N.-D. des Degrés (*de las Gradass*), du village de Marcevol, s'exprime ainsi :

*Los devots que a vos acudan  
Que llengua pora comptar?  
Perque tots los camins bullan  
De gens queus venen visitar...*

Nous ne possédons que de très rares renseignements sur cette église de Sainte-Marie-de-las-Gradass du village de Marcevol; nous ne nous occuperons guère ici que du *Prieuré*.

milieu, et de ce nombre est l'église du prieuré de Marcevol. Demandez au paysan la date de cet accident purement physique; il vous répondra qu'il arriva le jour même où Clément V fulmina la bulle qui supprimait « la Cavallaria ». Cette fente est, à ses yeux, le signe fatal qui caractérise les églises des Templiers. Ces traditions sont nées assurément d'un sentiment profondément religieux, mais l'histoire démontre qu'elles sont tout à fait fausses.

II. *Église paroissiale de Sainte-Marie-de-las-Gradas  
du Village de Marcevol;  
De ses caractères architectoniques.*

Le village de Marcevol est mentionné pour la première fois sous le nom de *Marceval* dans une bulle de l'an 1011 <sup>1</sup>. Un parchemin de l'an 1088 parle aussi de la *Villa Marceual* avec une vigne de Sainte-Marie <sup>2</sup>. C'est dans la partie dominante du village que s'élève encore aujourd'hui une petite chapelle, ancienne église paroissiale, vulgairement appelée, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, Sainte-Marie de *las Gradas*. Rien ne recommande ce monument à l'attention de l'archéologue; tout au plus

<sup>1</sup> *Marca hispanica*, Appendix, n° CLXIV, *Bulla Sergii IV pro monasterio cuxanensi*.

<sup>2</sup> *Karta VIII kalendas augusti anno XXVIII regnante Philipo rege. Ego, Raimundus de vovi in corde meo ut militarem domino meo et ideo volo monachus fieri in cenobio sancti Martini Kanigonenssis et dono... meum alodem proprium... est... in suburbio Elenense in valle Confluente infra fines et terminos de villa Marceual et sunt petias duas de terra et petias duas de vineas, etc.* (Archives des Pyrénées-Orientales, fonds de Canigó, original sur parchemin, signalé dans l'inventaire dit d'*Agullana*.)

si, en examinant bien les murailles avant un récent recrépissage, on eût pu reconnaître, sur le côté nord, trois systèmes différents de reconstructions successives, et se convaincre facilement que l'abside seule peut remonter à une époque assez reculée, peut-être au ix<sup>e</sup> siècle.

Cette abside est ornée extérieurement de pilastres supportant de petites arcades à plein-cintre et dont la maçonnerie, assez commune, est formée de moellons inclinés. L'église est surmontée d'un parapet crénelé et précédée d'une enceinte carrée dont les murs élevés avaient certainement une destination militaire, encore reconnaissable dans les restes d'un encorbellement à machicoulis qui était au-dessus de la porte.

On monte à l'église par quelques degrés qui lui ont fait donner le nom de Sainte-Marie de « las Gradas » (*de gradibus*), qu'elle porte dans les vieux documents.

Dans l'intérieur, un seul objet peut attirer aujourd'hui l'attention de l'archéologue. C'est un vieux tableau peint sur bois et encadré de sculptures gothiques; la peinture en a quelque mérite, mais elle est bien endommagée. Nous avons retrouvé dans l'église du monastère un bénitier en marbre, qui, nous a-t-on dit, provient de l'église de *las Gradas*; sur ce bénitier est sculptée la croix du Saint-Sépulcre entre deux têtes recouvertes d'une espèce de capuchon. On dirait deux têtes de chanoines de l'Ordre. Ce capuce portait lui-même en bas et sur le côté gauche une croix patriarcale de couleur rouge<sup>1</sup>.

anoi  
isés :

portèrent le vêtement blanc tant  
de la Cité sainte. Après la prise



Un document de 1091, inséré par Baluze dans la *Marca hispanica*, prouve que, dès le XI<sup>e</sup> siècle, ce sanctuaire attirait les pieuses libéralités des fidèles; je veux parler du testament de l'archidiacre et vicomte Guillaume de Castellnou, qui contient un legs en faveur des chanoines de l'église Sainte-Eulalie d'Elne,

de Jérusalem (1187), ils adoptèrent l'habillement noir, assez ressemblant dans les provinces de France et d'Aragon à celui des autres chanoines qui suivaient la règle de Saint-Augustin. Nous n'avons pour les chanoines de Marcevol aucun monument qui puisse nous donner des indications un peu détaillées à cet égard, car notre bénitier est vraiment un faible document, si toutefois il représente des chanoines du Saint-Sépulcre.

Le prieuré avait des armes particulières : c'était un écusson chargé d'une croix patriarcale à 2 branches, que l'on retrouve sur quelques bâtiments du monastère ou de ses dépendances. Le 3 janvier 1634, on porta à Vinça, pour la faire refondre, une vieille cloche de l'église d'Arboussols sur laquelle se trouvait la date de 1531 et deux écussons portant, l'un, la croix patriarcale, l'autre, la même croix avec un corbeau de chaque côté. La communauté ecclésiastique y reconnut les armes de Marcevol et de Corbiach et exigea qu'elles fussent reproduites sur la nouvelle cloche. On ne saurait voir toutefois dans cette réunion d'écussons autre chose qu'un témoignage de reconnaissance pour les donateurs de la cloche primitive, car nous n'avons jamais vu nulle part que les prieurs de Marcevol aient jamais eu la moindre part dans la seigneurie d'Arboussols, qui appartenait au grand sacristain de Saint-Michel de Cuxa. Quant à la famille de Corbiach, elle possédait effectivement quelques produits du domaine utile de Dotrera, au voisinage de Marcevol, qui servirent à l'entretien d'un bénéfice ecclésiastique fondé dans l'église de Vinça par Bernard de Corbiach, le dernier membre de cette famille éteinte depuis 1376 (voyez l'étude d'Alart sur *Bernard de Corbiach*, dans l'almanach le *Roussillonnais* pour 1881). Ce qui ferait penser que la cloche d'Arboussols était refondue pour la seconde fois en 1634, à moins qu'à cette époque on n'ait mal lu la date de l'ancienne, qui portait peut-être le millésime de 1331, et non celui de 1531. En effet, nous venons de voir qu'au XVI<sup>e</sup> siècle la famille de Corbiach était éteinte et nous verrons, d'un autre côté, qu'il n'y avait plus de prieurs à Marcevol à cette époque.

chargés de donner tous les ans deux sestiers d'huile à « la bienheureuse Marie de Marceval » pour l'entretien d'une lampe qui devait brûler nuit et jour <sup>1</sup>.

En 1106, Hugues, vicomte de Tazo, faisait aussi un legs *Sanctæ Mariæ de Marcevol* <sup>2</sup>. Le 19 des calendes de février 1118 (janvier 1119) Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone, qui venait d'hériter des pays de Conflent et de Cerdagne, abandonnait à Sainte-Marie de Marcevol « une albergue de quatre chevaliers avec leurs écuyers, » qu'il recevait tous les ans sur le manse de Raymond Hugues et de sa mère <sup>3</sup>.

### III. *Donation de l'église de Sainte-Marie de « las Gradas » aux chanoines du Saint-Sépulcre.*

Rien n'indique la cause particulière de la dévotion de ces personnages envers la chapelle de Marcevol ; mais on voit qu'elle était en grande recommandation. On ne doit donc pas s'étonner que les chanoines du Saint-Sépulcre, encore à peine connus dans le diocèse d'Elne, l'aient jugée convenable et propice pour y fonder un établissement de leur ordre. La chapelle de

<sup>1</sup> *Marca hispanica*, Appendix n° CCCVII. *Testamentum Guillelmi vicecomitis castrinovi archidiaconi ecclesiæ Helenensis*.

<sup>2</sup> Collection Moreau, à la Bibliothèque nationale, vol. XLII. f° 84.

<sup>3</sup> Lo comte Ramon Berenguer, comte de Barcelona, y Dulcia comptessa, conjuges, ab carta feta als 19 chalendas de favrer 1118 en remissio de llurs pecats y de llurs parents donaren y concediren a Nostra Senyor Deu y a Santa Maria de Marcevol *unam alberjam de quatuor militibus cum suis sculariis quam habemus per singulos annos in manso Raymundi Vgonis et ejus matris*. (Archives de l'hospice de Vinça).

Sainte-Marie était en ce moment, à ce qu'il semble, la propriété du chapitre et de l'évêque d'Elne, puisqu'ils en firent donation au Saint-Sépulcre, le 24 janvier 1129. L'acte s'exprime ainsi : « Nous Pierre, par la grâce de Dieu évêque d'Elne, avec le conseil et consentement des archidiaques d'Elne, *capiscols*, sacristain, doyen et autres chanoines majeurs et mineurs, et sauf la soumission due à notre siège et à nous, donnons à N. S. Jésus-Christ et à son Saint-Sépulcre de Jérusalem, au patriarche Warmund, à la congrégation des chanoines et à leurs successeurs et remettons entre les mains du prieur Jean l'église de Sainte-Marie de Marcevol libre et franche avec tout son « honneur » présent et à venir, ainsi que le cens synodal...<sup>1</sup> » Aux privilèges et immunités que possédait cette église l'évêque ajoutait des faveurs nouvelles et des indulgences dont quelques-unes, comme celles relatives aux *clercs de l'église de Marcevol*, ne pouvaient guère se rapporter qu'à une communauté religieuse, ce qui semble indiquer que l'établissement des chanoines du Saint-Sépulcre était déjà décidé et que la donation de l'évêque d'Elne ne se faisait pas à d'autres intentions. Elle ne comprenait que l'église de Marcevol et son *honneur*, c'est-à-dire ses propriétés et ses revenus, mais on peut supposer qu'à cette époque le nouvel ordre avait déjà acquis, d'une façon ou d'autre, le domaine même du village et les droits seigneuriaux

<sup>1</sup> Archives de Sainte-Anne de Barcelone, n° 486. Voy. à la fin de cette étude le texte de ce document que nous croyons inédit, et que nous empruntons au cartulaire manuscrit d'Alart, vol. indiqué plus haut.

que le prieuré y posséda plus tard. Nous n'avons, d'ailleurs, aucun document sur la provenance de la plupart des possessions du monastère ; mais si l'on veut bien remarquer que ces possessions ne dépassèrent pas en Roussillon le territoire de Saint-Féliu d'Avall et qu'elles se trouvaient toutes comprises dans les pays de Conflent, Fonollet, Capcir et Cerdagne, qui dépendaient alors des comtes de Barcelone, on pourra les attribuer avec quelque vraisemblance aux libéralités de quelques seigneurs du Conflent et les faire remonter à l'époque où le Roussillon formait encore un comté indépendant, c'est-à-dire avant 1172.

IV. *L'évêque d'Elne prend sous sa protection  
le prieuré de Marcevol.*

A cette époque, toute donation que le donataire ne pouvait point défendre sérieusement courait grand risque d'être envahie par quelqu'un de ces barons que Jacques-le-Conquérant appelait encore de son temps « la mala gent. » Ces *mauvaises gens* battaient la plaine comme la montagne, pillant la maison du vilain comme les terres de l'Église, arrêtant les voyageurs, clercs ou pèlerins. A l'heure de la mort, ils chargeaient toutefois leurs héritiers de réparer leurs déprédations, crimes et méfaits, dont ils dressaient le compte exact. On peut consulter à cet égard les testaments du dernier comte de Roussillon et de Bernard de la Roca, et surtout celui de Pons de Vernet <sup>1</sup>. Le respect des lieux consa-

<sup>1</sup> *Livre vert mineur* des archives de l'Hôtel-de-Ville de Perpignan,

crés n'arrêtait pas toujours les envahisseurs. Aussi, l'évêque d'Elne mit-il à la disposition des chanoines du Saint-Sépulcre toutes les armes spirituelles qui pouvaient protéger leur établissement : indulgences et prières pour les bienfaiteurs, excommunications pour les violateurs des limites saintes données à la paroisse de Marcevol ; enfin, il implorait la charité des fidèles pour le nouvel ordre établi dans son diocèse : « toute personne homme ou femme, clerc ou laïque qui aura donné à la dite église son alleu ou son corps, de son vivant ou à sa mort, ou quelque église située dans son alleu, aura l'absolution de tous les péchés qu'elle aura commis par pensée, par parole ou par action et dont elle aura fait pénitence..., tout homme ou femme qui aura donné de son avoir trois sols ou davantage pour servir ou défendre le Saint-Sépulcre contre les payens aura l'absolution du tiers de la pénitence qui lui aura été ou lui sera imposée pour ses péchés. »

Une charte de Raymond-Bérenger III, comte de

f<sup>o</sup> 9, v<sup>o</sup> à 11 r<sup>o</sup> — Baluze a publié ce testament dans l'Appendice de la *Marca hispanica* (n<sup>o</sup> CCCCLXIV) d'après les archives royales de Barcelone. On le trouvera aussi dans l'*Histoire de Roussillon*, par Henry (t. I, p. 504). Le testament de Bernard de la Roca, qui est du mois de janvier 1472, occupe le verso du f<sup>o</sup> 70 dans le *Cartulaire du Temple des Archives départementales*. Celui de Pons de Vernet (du 25 avril 1211) occupe les fol. 15, 16 et 17. Ces deux documents sont inédits. La longue liste des *malefacta* dressée par Pons de Vernet n'indique point leur nature, sauf une fois qu'elle signale un vol de brebis fait au préjudice de Pierre Ferrer et de Guillaume Durand de Narbonne, *in cavalcata de Tezano*. Pons était sur le point d'aller visiter le Saint-Sépulcre (*cupiens Deo volente visitare Sanctum Sepulcrum*), et c'est peut-être à cette circonstance qu'est dû le legs de trois cents sous qu'il faisait à Santa Maria de Marcevol.

Barcelone, avait autorisé les acquisitions des chanoines du Saint-Sépulcre dans ses états et garanti la sûreté de leurs possessions. Cet ordre prospéra dès lors en Catalogne, et de nombreuses donations se firent en faveur de Marcevol dans les domaines de la maison de Barcelone situés en deçà des Pyrénées. Dans moins d'un siècle, ce prieuré avait étendu ses possessions dans quarante-huit villages répartis dans son voisinage : vingt-un en Conflent, dix en Cerdagne, huit dans le pays de Fonollet, un en Capcir et huit dans la partie du Roussillon comprise alors dans le Vallespir (comté de Bésalu).

#### V. *Sur l'époque de la fondation du prieuré de Marcevol*

Ce sont des documents postérieurs qui fournissent l'état de toutes ces possessions, car nous n'avons aucun titre original qui en indique l'origine ou le nom des bienfaiteurs. Nous ignorons même la date précise de la fondation du monastère, qui dut suivre de près la donation faite par l'évêque d'Elne. L'existence du prieuré est constatée pour la première fois, en 1142, par le testament de Bernard d'Arboussols qui, sur la fin de ses jours, « se fit chanoine du monastère de Notre-Dame de Marcevol », auquel il légua les moulins, les dîmes et la chapelle de Saint-Sauveur, qu'il possédait au territoire de Sainte-Eulalie d'Arboussols, avec une maison qui devint plus tard la *rectorie* de cette paroisse. Les prieurs de Marcevol furent tenus, en raison de ce legs, de faire dire un certain nombre de

messes dans l'église de Sainte-Eulalie pour l'âme du bienfaiteur <sup>1</sup>. L'année suivante (1143), il est question du prieur de Marcevol dans une bulle du pape Célestin II, qui énonce tous les monastères possédés par cet ordre, tant dans la Terre-Sainte qu'en plusieurs endroits de l'Europe <sup>2</sup>. Au reste, une autre bulle du pape Alexandre III, datée du 3 des nones de janvier 1163 (3 janvier 1164) confirme également toutes les possessions européennes de l'ordre et se borne à mentionner dans le diocèse d'Elne « les manses et sauvetes que vous y avez ». Il est vrai que la maison-mère de Marcevol, c'est-à-dire le prieuré de Sainte-Anne de Barcelone, n'y est pas autrement désigné que par « la manse où les frères résident, près des murs de Barcelone <sup>3</sup> ».

La communauté de Marcevol avait pris dès lors ses plus grands développements. Les rois d'Aragon Alphonse et Pierre confirmèrent quelques-unes de ses possessions, mais les simples notes d'actes qui nous restent

<sup>1</sup> Le testament de Bernard d'Arboussols était du 7 des calendes de novembre (26 octobre) 1142. Il est cité dans une note rédigée en catalan trouvée parmi les papiers de l'hospice de Vinça dont j'ai fait l'inventaire moi-même.

<sup>2</sup> *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, par le P. Hippolyte Heliot, t. II, p. 414.

<sup>3</sup> *In episcopatu Helenense mansos et salvitates quas ibi habetis... In episcopatu Barchinone mansum quod prope muros civitatis situs est Barchinone in quo fratres commorantur.*

Une seconde bulle d'Alexandre III (5 des ides de juin 1163) confirme à Raymond, abbé de Saint-Martin de Canigó « *predia possessiones et allodia in parrochia sancte Marie de Marceual; predia possessiones et allodia in parrochia sancte Eulalie de Arbocols* » (*Marca hispanica*, t. I, p. CCCXXV).

de cette époque ne nous permettent pas de nous étendre sur ce sujet. Nous sommes réduits à citer comme un des documents les plus importants la vente faite au monastère de Marcevol par Pierre, abbé de Saint-Martin de Canigó, de tout ce que son abbaye possédait en franc-alieu « entre les villages d'Arboussols et de Marcevol » (nones de mars 1187 = 7 mars 1188). L'année précédente, le roi Alphonse avait donné et concédé à Notre-Dame de Marcevol et à frère Bonet, prieur dudit couvent, 3 sous barcelonais que ce prieur lui faisait d'albergue pour l'honneur donné au couvent par dame Saurine d'Orle <sup>1</sup>.

C'est sans doute à cette époque, vers le milieu de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, qu'il faut rapporter la construction de l'église et du monastère de Marcevol.

#### VI. Description de l'église du prieuré ; Caractères architectoniques.

L'église du prieuré forme, avec ses dépendances, une masse carrée et compacte, facile à distinguer des mesures du village de Marcevol, bâti tout près sur une petite éminence. Il serait difficile d'imaginer une

<sup>1</sup> Lo rey (Alfonso) de gloriosa memoria rey d'Arago ab son real privilegi en deguda forma expedit, dat en Vilafrancha, any 1186, al *darren dia dessapta* de abril, dona y concedi a la casa y monastir de Nostra Senyora de Marcevol y a fra Bonet, prior de dit convent, tres sous barcelonesos que dit prior en son degut cas de alberga li era tengut donar per lo onor que la Senyora Saurina de Orle al dit monastir avia donat (Archives de l'hospice de Vinça). - Le dernier jour d'avril 1186 fut un mercredi ; le *dernier samedi* de ce mois tombe donc au 26 avril.



vue plus désolée que celle de ce village avec sa vieille église fortifiée qui se tient encore vigoureusement. Bien plus agréable est l'impression que l'on éprouve en arrivant devant la porte du prieuré, élevé au-dessus d'un ravin profond qui porte le nom religieux et poétique de *Vallon du Paradis*<sup>1</sup>.

L'église du prieuré de Marcevol est un monument roman. Elle est construite en granit, de moellons réguliers et disposés par assises, ce qui lui donne un caractère d'élégance remarquable. Le plan est celui d'une basilique divisée en trois nefs ; la forme générale indique la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les diverses parties de l'édifice s'harmonisent à merveille, mais le style en est d'une grande simplicité. Quoiqu'on usât beaucoup de la sculpture à cette époque dans l'ornementation des monuments religieux, la façade de l'église de Marcevol en offre peu. Mais le portail est un précieux morceau d'architecture romane. La matière en est riche. Le linteau monolithe se détache par sa couleur foncée du marbre rouge des impostes, et supporte un tympan en marbre blanc, orné d'une simple moulure caractéristique du XII<sup>e</sup> siècle. Cette partie du portail de Marcevol a beaucoup de rapports avec celui de l'église de Saint-Féliu-d'Amont, mais il est plus riche, quoique dénué de bas-reliefs. L'archivolte, surmontée d'un couronnement à dents de

<sup>1</sup> « Quelques documents officiels, dit Alart, ont transformé en *ravin de Perdrix* le nom de *Coma de Paradis*, vulgairement usité aujourd'hui comme il l'était déjà au XI<sup>e</sup> siècle ». On lit dans un acte de l'an 1025 : *ultra flumen Ted, in coma quam dicunt Paradisum et ascendit*, etc. (*Marca hispanica*, n<sup>o</sup> CCXIV).

scie ou de cubes à angles saillants, repose sur trois pilastres carrés. Deux fenêtres étroites et allongées communiquant avec l'intérieur de l'église, s'ouvrent des deux côtés du portail. Le reste de la façade est uni et se trouve partagé en deux parties par un bandeau qui se relève en arcade sur les deux fenêtres dont nous venons de parler et forme ornement avec elles. Sur ce bandeau, et perpendiculairement au portail, s'ouvre une troisième fenêtre entourée également d'un cordon à dents de scie. Ce cordon forme le plus gracieux effet sur le plein-cintre. La ruine n'a pas encore atteint cette fenêtre ; elle a été sauvée jusqu'ici grâce à la solidité de ses voussoirs bien appareillés. Mais les bâtisses de gauche tombent pierre à pierre. La façade se termine par trois modestes cintres, de hauteur inégale, destinés à supporter en plein air les cloches — absentes aujourd'hui — du monastère. Les autres parties de l'édifice n'offrent aucun intérêt. L'abside, semi-circulaire, est seule ornée avec quelque soin à l'extérieur.

La nudité la plus complète règne dans l'intérieur de l'église. Des piliers lourds et carrés partagent l'édifice en trois nefs.

Comme à Elne, et en bien d'autres endroits du département, les documents écrits manquent ici pour déterminer la date exacte de la construction de notre église ; mais les caractères de son architecture, avec certains détails d'ornementation nous font penser que le monu-

VII. *Possessions du prieuré  
en Conflent, Cerdagne et Capcir.*

Vers le milieu du règne de Jacques-le-Conquérant, le procureur royal des comtés de Roussillon et de Cerdagne fut chargé de rechercher et de régulariser la situation des possessions temporelles des maisons religieuses dont une grande partie, à l'origine, se trouvait sous la directe féodale de la royauté. Les premières réclamations furent dirigées contre la maison de Marcevol au sujet des manses, *honneurs*, censives et autres droits ou revenus qu'elle possédait en Cerdagne, aux territoires d'Enveitg, Aja, Dorres, Eyna, Vilanova, Caldegas, Ventajola, Err, Bollvir et Alp, ainsi qu'en l'église de Sanctas-Creus et ses dépendances. Le domaine considérait toutes ces possessions comme des fiefs du roi, à qui ils devaient être adjugés par droit de comuise. Les prétentions du fisc furent combattues par le prieur Bernard de Trana qui prouva par titres authentiques que toutes ces possessions avaient été acquises et possédées *depuis fort longtemps* par sa maison, à titre de *franc-allevé*. D'ailleurs, elles avaient été confirmées par un privilège de Raymond-Bérenger qui déclarait *libre et franc* tout ce que les ministres et chanoines du Saint-Sépulcre pourraient acquérir dans ses états; et ce privilège, concédé aux chanoines du Saint-Sépulcre de Jérusalem était également applicable à la maison de Sainte-Marie de Marcevol, « qui était soumise à la maison de Sainte-Anne de Barcelone, du

même ordre <sup>1</sup> ». Une sentence du 12 novembre 1256 donna gain de cause au prieur Bernard, pour les possessions de Cerdagne <sup>2</sup>. Les réclamations du fisc faites au prieur Bertrand, successeur de Bernard de Trana, pour les possessions du Conflent et du Capcir, amenèrent une autre sentence du 5 des ides de septembre 1266 qui confirmait comme franc-alleu tout ce que le prieuré possédait dans ces deux derniers pays <sup>3</sup>.

#### VIII. *Sujétion du prieuré de Marcevol à celui de Sainte-Anne de Barcelone.*

Ces deux sentences fournissent les premiers indices de la sujétion du prieuré de Marcevol à la maison de Sainte-Anne de Barcelone. Marcevol était donc soumis à la visite et aux ordres du prieur de Sainte-Anne, qui nommait les prieurs, y appelait les religieux ou les en retirait à son gré. Quelques réclamations s'étaient,

<sup>1</sup> *Prior negavit eadem esse de feudo domini regis. .. dictam domum tenuisse pro franco alodio omnia supradicta ab antiquissimo tempore; choses louées et confirmées par un privilège du comte Raymond-Bérenger in quo continetur quod quidquid predicti ministri et canonici Sancti Sepulcri in terram suam possent adquirere habeant liberum atque franchum; quod privilegium fuit concessum canonicis Sancti Sepulcri Hierosolimi quorum est predicta domus de Marie de Marcevol quæ est subjecta domui S. Anne Barchinone ejusdem ordinis (Archives de l'hospice de Vinça).*

<sup>2</sup> Allodialité des possessions de Marcevol en Cerdagne, copie déposée aux archives de l'hospice de Vinça et dans le *Liber feudorum* A, f<sup>o</sup> 65 v<sup>o</sup> des Archives des Pyrénées-Orientales, B. 15.

<sup>3</sup> Allodialité des possessions de Marcevol dans le Conflent (Archives de l'hospice de Vinça).

parait-il, élevées à cet égard et le prieur général du Saint-Sépulcre avait fait des ordonnances qui semblaient donner une complète indépendance à Marcevol. Mais les dispositions en furent modifiées par ce même prieur général en 1306, ainsi que cela ressort d'un acte dont nous allons donner la traduction. On y verra bien spécifiées les conditions de subordination qui existèrent entre le prieuré de Marcevol et celui de Barcelone.

« Bernard, par la grâce de Dieu humble prieur général du Sépulcre du Seigneur, à nos bien aimés le prieur et les frères de Sainte-Marie de Marcevol,

« Afin de ne point paraître exempter entièrement l'église, le prieur et les frères de Sainte-Marie de Marcevol de la juridiction du prieur de Sainte-Anne de Barcelone, dans *les ordonnances que nous avons faites dernièrement*, nous voulons que le prieur de Barcelone puisse, comme *c'est la coutume*, aller une fois l'an à Marcevol pour la visite, et il n'aura droit qu'à trois montures avec un conducteur et [une escorte de] trois écuyers. La visite devra se faire en trois jours, pendant lesquels il pourra destituer ou instituer le prieur et changer ou modifier toutes choses contraires à l'ordonnance, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu autrement par le prieur et le chapitre [de Sainte-Anne]. Le prieur de Sainte-Anne pourra encore demeurer quinze jours après la visite et prolonger même son séjour avec le consentement du prieur et des frères de Marcevol ;

« Aucun frère ne sera reçu à Marcevol, si ce n'est du consentement du prieur de Sainte-Anne ;

« Tout frère envoyé par le prieur de Sainte-Anne à la maison de Marcevol y sera reçu et pourvu de vivres et de vêtements comme les autres frères ;

« Donné dans la maison de Saint-Michel de Prats <sup>1</sup> de l'ordre du Saint-Sépulcre » (4 mai 1306) <sup>2</sup>.

Loin de les modifier, ce statut ne faisait que confirmer les rapports et la situation des prieurs de Marcevol vis-à-vis de ceux de Sainte-Anne, car ces derniers sont signalés, surtout vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, comme intervenant dans les moindres actes de l'administration du prieuré du diocèse d'Elne. Je vais en citer quelques exemples. Le 7 mars 1356, le procureur du visiteur de l'ordre du Saint-Sépulcre afferme à Jean Fabre, de Marcevol, tous les fruits, tasques, cens, dîmes, carnelages et autres revenus que le prieuré recevait au territoire d'Arboussols <sup>3</sup> ; le 19 avril et le 25 mai suivants, c'est Arnald, « prieur général de l'église de Jérusalem et de tout l'ordre du Saint-Sépulcre du Seigneur » qui se dit *administrateur perpétuel de la maison de Sainte-Marie de Marcevol*

<sup>1</sup> Au diocèse de Vich, en Catalogne.

<sup>2</sup> Archives du prieuré de Sainte-Anne, à Barcelone. -- L'église collégiale de Sainte-Anne de Barcelone fut anciennement une maison de religieux ou chanoines du Saint-Sépulcre de Jérusalem. On ignore l'époque de sa fondation, mais on peut vraisemblablement la fixer vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, « y muy poco despues del 1141, dit Villanueva, porque se sabe que a 29 de agosto de este año W. patriarca de Jerusalem y lo prior del Santo Sepulcro enviaron a G. su canonigo para hacer fundaciones de aquella orden de España » (*Viaje literario a las iglesias de España* t. XVIII. p. 139.

<sup>3</sup> Ms de P. Pontich, *Comunitat de preveres de Vinça* n<sup>o</sup> 15, archives de la mairie de Vinça.

et qui, en cette qualité, du consentement de frère Pierre Ropidera, sacristain, et des frères Mata et Laurent Rocha, conventuels dudit monastère, acense diverses propriétés rurales du prieuré <sup>1</sup>. Des actes semblables se font encore le 3 novembre 1358 par *le procureur de la maison de Marcevol* Bernard Roqueta, conventuel de la maison Sainte-Anne de Barcelone <sup>2</sup>.

Cette intervention supérieure était loin de nuire à la bonne administration des biens temporels du prieuré de Marcevol, qui se trouvait ainsi soumis à un contrôle salutaire ; mais elle était quelquefois trop sévère ou trop zélée, puisqu'elle empiétait sur la juridiction séculière en annulant des engagements légaux et librement consentis envers des tiers, par ce seul fait qu'ils n'étaient pas tout à fait favorables au prieuré. C'est ainsi que le 13 septembre 1401, le vicaire général de frère Bérenger de Riba alta <sup>3</sup>, prieur de la maison de Sainte-Anne de Barcelone, annulait un *manleuta* ou emprunt de 100 livres de Barcelone <sup>4</sup>, souscrit par frère François Talamancha, prieur de Marcevol, et dont les *donzells* Guillaume d'Astoyer et Pierre Cadell s'étaient rendus caution par acte notarié.

<sup>1</sup> Arch. d. Pyr.-Or. B. 105, *Notule* d'André Romeu.

<sup>2</sup> Ms de Pontich, *Comunitat de preveres de Vinça*, n° 10, archives de la mairie de Vinça.

<sup>3</sup> En ce moment ce titre était porté par le curé de Prats. Le document que nous citons ici dit : *Venerabilis frater Johannes Truyolls, canonicus Iherosolimitanus rectorque ecclesie de Pratis diocesis vicensis ac vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus Reverendi Patris et domini fratris Berengerii Riba alta, prioris domus Sancte Anne* (Notule de Pierre Tholosa).

<sup>4</sup> *Manleuta* ou *ferma et firma de dret* (juris firma).

IX. *Union de l'hôpital d'Ille au prieuré de Marcevol.*

Vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle l'ordre du Saint-Sépulcre trouva une nouvelle occasion d'accroître son importance dans le diocèse d'Elne en prenant la direction de l'hôpital d'Ille. Cet établissement, qui existait déjà dans les premières années du xiii<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>, fut d'abord administré par une communauté religieuse particulière dans laquelle figurent des membres de la maison seigneuriale d'Ille et des familles de cette ville les plus renommées par leur noblesse et par leurs richesses. Après diverses tentatives pour remplacer cette communauté, le vicomte d'Ille, les consuls et les autres patrons de l'hôpital jetèrent les yeux sur l'ordre des chanoines du Saint-Sépulcre, « composé, disaient-ils, de frères de bonne réputation, d'une vie toute digne d'éloges et d'honorables relations et tels qu'il le fallait pour relever l'établissement <sup>2</sup> ». Un traité fut passé le 13 mars 1381 à Canet, entre Pierre de Fonollet, vicomte d'Ille et de Canet, et frère Bernard Roqueta, prieur de Marcevol et procureur de Bérenger de Bigues, prieur de Sainte-Anne de Barcelone. Il fut convenu que le commandeur de l'hôpital d'Ille serait désormais choisi parmi les frères de l'ordre du Saint-Sépulcre et que

<sup>1</sup> C'est à tort qu'on a fait remonter aux premières années du xii<sup>e</sup> siècle l'origine de l'hôpital d'Ille (*Annuaire des Pyr.-Or.* pour l'année 1834, p. 418). C'est une erreur d'un siècle, au moins, d'après le résultat de nos recherches, car l'existence de « l'hôpital des pauvres d'Ille » n'est réellement constatée que par un acte du 10 des calendes de Mars 1277 (Archives du dit établissement, B. 108<sup>o</sup>).



l'établissement serait desservi par des chanoines de la maison de Sainte-Anne. L'hôpital devait, d'ailleurs, demeurer étranger aux affaires particulières de l'Ordre; il fut seulement établi qu'à chaque demande de subsides que pourrait faire le patriarche, le commandeur de l'hôpital d'Ille aurait tout simplement à contribuer pour sa part plus ou moins grande, de même que tous les autres frères du Saint-Sépulcre. Les conventions furent signées à Ille le 18 mars 1381, et les chanoines entrèrent en possession de l'hôpital peu de temps après. Ils fournirent plusieurs commandeurs, parmi lesquels figure un seul prieur de Marcevol. Il s'était cependant élevé, dès le début, des plaintes sérieuses contre les nouveaux administrateurs; ensuite, les abus et les désordres de toute nature devinrent tellement graves que les chanoines du Saint-Sépulcre finirent par être rejetés. En 1424 c'était un simple prêtre d'Ille nommé Guillaume Nomays qui dirigeait l'établissement. Il y eut bien le 10 juin 1424 une lettre du roi Alphonse aux consuls d'Ille pour leur mander de mettre frère Raymond Jaubert, chanoine de Sainte-Anne, en possession de l'hôpital, « illégalement gouverné par Nomays <sup>1</sup> », mais cet ordre ne reçut aucune exécution. D'ailleurs, l'hôpital ne tarda pas à avoir une administration séculière, comme les autres établissements de ce genre qui existaient dans les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne. L'Ordre du Saint-Sépulcre dut se contenter dans le diocèse d'Elne de son antique prieuré de Marcevol.

<sup>1</sup> *Première notule* de B. Borgua, notaire d'Ille, f° 9.

X. *Graves désordres dans la maison de Marcevol.*

Mais la situation de cette maison était loin d'être florissante ; de graves désordres s'y étaient introduits aussi. Déjà le 16 septembre 1404, le prêtre Pierre Prada, curé de Sainte-Marie *del Royré*<sup>1</sup>, et frère François Rossell, chanoine de Marcevol, avaient désigné des arbitres<sup>2</sup> pour faire un traité de paix et mettre un terme aux « bandosités » qui existaient entre eux, à la suite de mauvais traitements, injures et mauvais propos émanés dudit frère Rossell, chanoine de Marcevol. Le 21 octobre 1416, une sentence arbitrale de paix et trêve avait été prononcée par le prieur de Marcevol, le bailli et les consuls de Vinça pour terminer les « débats, bregues et questions » existant entre Pierre Colomer et François Rossell, chanoines de Marcevol, et entre leurs *freres* et *valedors*. La sentence porte que, à partir de ce jour, ils doivent tous demeurer bons amis et en bonne paix et amitié<sup>3</sup>. Le frère Colomer paraît avoir été un personnage fort remuant et fort tétu ; il ne

<sup>1</sup> Aujourd'hui *Los Masos*, commune du canton de Prades.

<sup>2</sup> Les *donzells* Pierre de Rocafort, de Vinça, et Bérenger de Fontjoncosa, de Villefranche de-Conflent (*Notule* de Julia Amill, f<sup>o</sup> 31).

<sup>3</sup> *E d'aqui avant agen esser bons amichs e sian en bona pau e amistat* (Feuilles détachées, trouvées dans le *capbreu* ou terrier de la sacristie de Corneilla, aux archives de la mairie de Vinça). — Cette pièce ne porte point l'année, mais on sait que le 21 octobre fut un mercredi en 1405, 1411, 1416, 1420. D'un autre côté, les noms des consuls de Vinça pour l'année 1416 sont précisément ceux que porte la sentence. La pièce est donc bien du 21 octobre 1416.

tarda pas, en effet, à soulever de nouvelles difficultés. Le prieur lui avait donné en commande les revenus que le monastère possédait à Arboussols. Mais Colomer ne voulut point faire l'office divin de la manière et dans la forme convenues dans cette paroisse ; le prieur fut obligé de lui retirer ses pouvoirs en révoquant cette concession « qu'il se repentait beaucoup d'avoir faite »<sup>1</sup>. Il paraît que les frères François Rossell et Pierre Colomer finirent par abandonner le monastère de Marcevol et qu'ils entrèrent dans celui de Serrabona, où l'on trouve, en effet, deux chanoines de leur nom en 1420 et en 1435.

#### XI. *Essai de permutation réciproque du prieuré de Marcevol et du prieuré de Serrabona.*

Le prieuré de Sainte-Marie de Serrabona était un couvent de chanoines Augustins. Il n'appartenait pas à l'ordre du Saint-Sépulcre ; mais il paraît que le passage d'un ordre à l'autre était assez commun parmi les religieux de cette époque. Un fait assez curieux nous est indiqué par un acte du 30 août 1420. François Dez Torrent, prieur de Serrabona, nomma un chargé de pouvoirs pour traiter avec François Talamancha, prieur de Marcevol, de la permutation réciproque de

<sup>1</sup> *Non vult facere officium divinum modo et forma quibus tenetur atque parere debet nec alia que tenetur facere apud me... Revoco, cassa et annulla dictum instrumentum comende et omnia in eo contenta quod premissis prospectis me fecisse penitet* (Archives de l'hospice de Vence).

leur prieuré <sup>1</sup>. Cette démarche n'eut pas d'autre suite, mais elle semble témoigner du peu de goût chez nos chanoines pour l'ordre qu'ils avaient embrassé. Le 26 juin 1426, ce même prieur de Marcevol se présenta au couvent de Saint-Martin de Perpignan (ordre de la Merci) pour déclarer au Commandeur que frère Bernard Squirol désirait abandonner l'ordre de la Merci pour entrer dans celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le Commandeur répondit qu'il ne lui appartenait pas d'accorder pareille autorisation et renvoya ce singulier commissionnaire au Supérieur de l'ordre de la Merci <sup>2</sup>. Il est probable que le prieur de Marcevol n'avait d'autre but que de recruter un religieux pour son monastère, dont le personnel devait se trouver incomplet.

## XII. *Le Prieuré de Marcevol abandonné par son prieur.*

Il se passa, quelques années plus tard, un fait encore plus étrange et qu'il nous est impossible d'éclaircir avec la simple mention qui en est faite dans un livre de comptes du Consulat de Vinça. Voici le passage auquel nous faisons allusion : « L'an 1435 (en juillet), 10 sols, 6 deniers ont été payés à un huissier (*porter*) du gouverneur des Comtés, qui monta à Marcevol avec deux hommes de Vinça que la commune y envoya afin que personne n'enlevât les bijoux et ornements de l'église,

<sup>1</sup> *Notule* de Jean Morer, f<sup>o</sup> 50.

<sup>2</sup> *Rubriques* du notaire Puignau, n<sup>o</sup> 264.

en attendant que Monseigneur le viguier et l'avocat fiscal du gouverneur y fussent allés et eussent ordonné de mettre les bijoux en lieu sûr, *car le prieur avait pris la fuite et la ville ne connaissait pas les chanoines qu'il y avait au monastère*<sup>1</sup>. L'absence de tout autre document nous laisse dans une complète ignorance sur les causes de la disparition du prieur et sur cette intervention de l'autorité séculière. Nous savons, toutefois, que le prieur, frère Barthélemi Bérenger de Vall Llèbrera<sup>2</sup>, réintégra son monastère, où il termina ses jours dans un âge fort avancé. Il fut même, à un moment (30 novembre 1457), nommé procureur général, vicaire et visiteur de l'ordre du Saint-Sépulcre par frère Pierre de Ripoll, qui avait été lui-même nommé aux mêmes titres par frère Jacques de Baldanthonis, prieur général de l'ordre de Jérusalem.

### XIII. Décadence du prieuré.

Il y eut encore des prieurs de Marcevol après Barthélemi Bérenger, mais il n'existe plus de traces de communauté dans ce monastère après l'an 1435. Les prieurs nommés après 1460 n'appartiennent plus à

<sup>1</sup> Pagaren a l portar qui pujá a Marcevol del governador per guardar ensemps, ab dos o tres homens que la vila hi trames, que negun no trasques los juhels e ornamenta de la glesa de Marcevol fins que per moss. veguer e avocat fiscal de governador hi fossen montats e nagessen ordonat en manera que les juhels anassen en loch segur, *ates que lo prior era fugit*, e no coneixia la vila los canonges que aqui eren. — X. Sol. e VI. dr. (*Libre de les dades que an fetes los deputats per la vila a ressebre et pagar*, aux archives de la mairie de Vinça.)

<sup>2</sup> Déjà prieur en 1429.

l'ordre du Saint-Sépulcre. Cet ordre lui-même avait perdu toute importance. Le couvent de Marcevol, réduit à ce qu'il semble, à la simple personnalité du prieur, demeurerait pour ainsi dire à l'abandon. Il ne serait donc nullement étonnant que l'ordre du Saint-Sépulcre eût songé alors à l'abandonner. C'est ce qui expliquerait la note suivante qui nous est fournie par les *Rubriques* du notaire Puignau : « Il est constant que le prieuré de Marcevol est de l'ordre de Saint-Augustin ; l'abbé de Vallbona ayant obtenu des bulles pour qu'il fût uni à son abbaye, il serait plus convenable qu'on l'unît à l'abbaye ou chapitre de La Réal, qui est de l'ordre de Saint-Augustin. La procédure se trouve dans les poches de la couverture de la *notule* du notaire Pierre Masdamont de l'an 1461 <sup>1</sup> ». Les unions de ce genre étaient très communes à cette époque. On peut citer pour l'année 1466 un traité entre le prieur de Castellnou (ordre des chanoines de Saint-Ruf) et les religieuses du couvent de Saint-Sauveur de Perpignan (chanoinesses de Saint-Augustin) pour l'union du prieuré de Castellnou au couvent de Perpignan ; il se pourrait donc que l'abbé de Vallbona (de l'ordre cistercien) eût obtenu l'union du prieuré de Marcevol à son abbaye, vers l'an 1460. Mais cette union, si elle s'effectua, ne fut pas de longue durée, car le premier prieur de Marcevol connu après 1461 était un chanoine de La Réal <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Rubriques* de Puignau, I f° 145

<sup>2</sup> En 1466. *Venerabilis Johannis Jacobi des Volo prioris monasterii B<sup>o</sup> M<sup>o</sup> de Marcivolo* ; — En 1468 : *Johannes Jacobus de Volono canonicus B<sup>o</sup> Marie de Regali*.

#### XIV. *Les prieurs ne résident plus au prieuré.*

Les guerres et les troubles qui signalèrent l'occupation du Roussillon par les armées de Louis XI à partir de l'an 1462 n'étaient point faits pour favoriser ou faire renaître la prospérité de la maison de Marcevol. Les prieurs n'y résidaient plus ; ils se contentaient d'en percevoir les revenus par leurs procureurs, quand ils le pouvaient. L'un d'entre eux, Nicolas Ferrer de Galbes ou Gualvis, s'était retiré à Rome en 1476, où il paraît avoir résigné sa dignité entre les mains et en faveur du pape <sup>1</sup>. Nous n'avons que des renseignements fort incertains sur ses dernières dispositions. En effet, il résulterait des notes de la communauté ecclésiastique de Vinça <sup>2</sup> que le *dernier* prieur de Marcevol, nommé *Nicolas Ferrer de Galbes*, « considérant l'abandon de ce monastère en ruines, l'église sans voûte et la servitude de la cure de Marcevol, s'en démit en faveur du pape ». Une note plus récente, mais rédigée sur des documents authentiques, déclare que Nicolas Ferrer s'était borné à se démettre purement et simplement de son prieuré. Le pape aurait alors délégué le chanoine Camps, de Barcelone, pour prendre des informations et, sur la demande qu'en aurait faite la communauté ecclésiastique de Vinça, le commissaire du pape lui

<sup>1</sup> En 1476 nous trouvons le nom de son procureur : *Cristau Costa, canonge y prior de la Real, procurador de magni fchmisser Ferrer Nicolau de Galbes, capella major d'Illa.*

aurait confirmé le prieuré de Marcevol avec ses revenus, et l'autorité apostolique aurait confirmé cette union par une bulle du 16 des calendes d'août 1484 <sup>1</sup>.

XV. *Fin du prieuré de Marcevol*

*qui est réuni à la mense de la communauté des prêtres de Vinça.*

Ces renseignements ne s'accordent pas entièrement avec les pièces historiques et contemporaines que nous avons entre les mains. Il résulte de nos documents que le prieur Nicolas se trouvait en effet à Rome le 1<sup>er</sup> juillet 1476, mais nous n'en trouvons plus la moindre mention après cette date. Il se peut qu'il ait résigné son prieuré et qu'on ne lui ait pas immédiatement donné un successeur, puisqu'un acte du 5 septembre 1481 nomme un certain Jean de Riba, de Vinça, qui percevait les revenus en qualité de « procureur de la prébende du monastère » ; mais des actes de l'année suivante donnent le titre de « prieur de Marcevol » à un prêtre nommé Pierre Renart <sup>2</sup>. Ce nom n'est pas inconnu dans les fastes ecclésiastiques du diocèse d'Elne à cette époque. Pierre Renart était un chanoine de l'église Saint-Michel de Castelnaudarri, qui prit possession du prieuré du *Monestir del Camp* en 1476 ; il y était encore en mars 1484 ; le 14 mai suivant, l'évêque d'Elne, Charles de Martigny, fut élu prieur

<sup>1</sup> Notes des archives de l'hospice de Vinça.

<sup>2</sup> Actes des archives du Syndicat d'Ille des 15 avril et 9 juin 1482.



de ce monastère *sur décès* de Pierre Renart <sup>1</sup>. Le *Monestir del Camp*, comme l'abbaye de La Réal, était un monastère de l'ordre de Saint-Augustin. Il se peut que le dernier titulaire du prieuré de Marcevol n'eût pas été élu canoniquement ; mais il se commit alors, dans nos deux comtés, des irrégularités autrement graves sous l'administration brutale des officiers de Louis XI, qui disposaient des dignités et des bénéfices ecclésiastiques avec autant d'arbitraire que des seigneuries et des biens des familles roussillonnaises. Dans tous les cas, les troubles de cette époque, comme aussi la concordance des noms et des dates, ne permettent de voir qu'un seul et même personnage dans le dernier prieur de Marcevol et le prédécesseur de Charles de Martigny au Monestir del Camp. Enfin, et comme surcrott de preuves, on sait que l'ordre des chanoines du Saint-Sépulcre fut supprimé par le pape dans le courant de l'année 1484. C'est donc après le mois de mars de la même année que la communauté des prêtres de l'église de Saint-Julien de Vinça dût faire la demande du prieuré de Marcevol, vacant par le fait de la suppression de l'ordre et par le décès du dernier titulaire. La bulle du pape (16 des calendes d'août) et la collation du chanoine Camps, commissaire apostolique, furent présentées à Cola Maria Caratzolo, lieutenant du gouverneur des Comtés de Roussillon et de Cerdagne,

<sup>1</sup> Per venerabilem Petrum Ranardi presbiterum locumtenentem vicarii domini elnensis episcopi. — Los monjos del Camp elegiren en prior al senyor Charles de Martinyaco, bisbe de Elna, per mort de Pere Renart prior. Com consta en poder de Antoni Masdamont, notari del any 1480, f<sup>o</sup> 180 (*Rubriques de Puignau* 7. Lo Camp. n<sup>o</sup> 25).

qui ne fit que confirmer l'union et, le 31 octobre 1484, Bernard Cerda, syndic de la communauté ecclésiastique de Vinça, fut mis en possession du prieuré et de ses revenus par Jacques Barrera, curé de Marquixanes, en présence des consuls de Vinça <sup>1</sup>.

#### XVI. *Conclusion.*

Tel est le résumé des annales du prieuré de Marcevol. On ne saurait y voir ni trace ni mention de l'ordre du Temple. Marcevol a été le seul établissement fondé dans le diocèse d'Elne par un ordre né, comme les Templiers, de l'esprit des Croisades, mais moins riche, moins puissant, et supprimé sans persécutions à une époque où il était devenu probablement inutile. L'ordre du Saint-Sépulcre ne fut l'objet ni d'accusations ni de persécutions, et il disparut comme toutes les institutions qui ont fait leur temps, sans bruit, sans défenseurs et, on peut le dire aussi, sans laisser après elles dans l'imagination populaire cette célébrité que la violence et les persécutions donnent aux hommes et aux institutions. Il n'est donc pas étonnant que le souvenir des chanoines du Saint-Sépulcre soit depuis longtemps éteint dans notre diocèse et que celui des chevaliers du Temple y soit resté si vivace que la plupart de nos vieilles églises leur sont attribuées.

<sup>1</sup> Notes manuscrites aux archives de l'hospice de Vinça. — Le 10 avril 1791, l'« hermitage » de Marcevol et les terres avoisinantes qui en dépendaient furent vendues comme « bien national » et adjugées au sieur de Perraud, habitant à Paris, pour la somme de 26000 livres.

## APPENDICE.

### SÉRIE DES PRIEURS DE MARCEVOL.

I. BERNARD I<sup>er</sup>. — Il existe une donation faite aux Templiers par Pierre de Domanova et portant, entre autres souscriptions, celle de Bernard, prieur de Sainte-Marie de Marcevol <sup>1</sup>; mais ce document se trouve effacé en partie à la ligne de la notation chronologique, dont la fin seulement semble porter les lettres **XX**, qui se rapportent peut-être à la vingtième année du règne de Louis VII, dit le Jeune. Après ces lettres, on lit sans difficulté : *ides de mars*. Cet acte serait donc de l'an 1157, et cette date s'accorde parfaitement avec les faits et l'existence des personnages qu'il concerne <sup>1</sup>.

II. BONET. — Il est question de ce prieur le 26 avril 1186 (voir la notice).

III. PIERRE I<sup>er</sup>. — Le 10 des calendes de février 1188 (23 janvier 1189), Pierre de Morer, son épouse Serena, et Bernard, leur fils, vendirent pour mille sols barcelonais à frère Pierre, prieur de Marcevol, tout *l'honneur* qu'ils possédaient en franc-alleu au territoire d'Arboussols <sup>2</sup>. Ce prieur est sans doute le même que Pierre de Junquera, prieur de Marcevol, qui donna au prieur de l'église d'Espira-de-Conflent trois propriétés

<sup>1</sup> *Cartulaire du Temple*, f<sup>o</sup> 85, r<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Archives de la mairie de Vinça.

que son monastère possédait au territoire d'Espira, et pour lesquelles les prieurs faisaient tous les ans à la maison de Marcevol une redevance de quatre cartons d'orge et un carton de lentilles, « sans tournes et à bonne mesure d'Espira »<sup>1</sup>.

IV. GUILLAUME I<sup>er</sup>. — Le 2 janvier 1210, le roi Pierre d'Aragon confirma à frère Guillaume, prieur de Marcevol, tout l'honneur possédé à *Avincia*<sup>2</sup> par dame Vilana et dont celle-ci faisait hommage au monastère<sup>3</sup>. Le prieur Guillaume de 1210 est sans doute le même que Guillaume de Cirach qui, sous le titre *d'administrateur de la maison de Sainte-Marie de Marcevol*, inféoda, le 22 février 1224, à Arnald Bonet une borde ayant appartenu à Esquert de Vallestavia ; l'inféodation était faite moyennant un cens annuel d'un carton d'avoine, *mitja mijera* de froment, un carton et demi de seigle et d'orge, un quartier de mouton, deux poules, et « une albergue pour quatre repas avec de l'avoine pour quatre montures », *unam albergam ad quatuor comestiones, unum par Gallinarum et duobus bestiis avena*.

V. BERNARD II, 1236. — Guillaume Conflent, fils de Ramon Adalfi lui vendit une borde que Jean Mansso, *home propri de dit prior*, possédait à Vallestavia<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> D'après une reconnaissance du 7 octobre 1700.

<sup>2</sup> Le lieu d'*Avincia* ne peut s'entendre que de Vinça qui appartenait alors au domaine royal. Marcevol y posséda des propriétés et des revenus importants.

<sup>3</sup> Archives de l'hospice de Vinça.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

VI. BERNARD III DE TRANA, 1254, 1265. — Le camérier de Saint-Michel-de-Cuxa lui abandonna pour deux sous barcelonais *un home ab sos bens y cosas qui era de dit Camerer* <sup>1</sup>.

VII. BERTRAND DE TRILLA, 1266 - 1282. — Nous avons vu ce prieur figurer dans la seconde sentence rendue en faveur des possessions du monastère de Marcevol, le 5 des ides de septembre 1266. Il mourut la veille des calendes de mars 1281 (1282), selon l'inscription sépulcrale qui existe encore au côté gauche de la porte de l'église du monastère <sup>2</sup>.

VIII. JACQUES DE APIERA, 1282 - 1288. — Le 15 des calendes de septembre (18 août) 1282, Bernard de Trilla, sacristain de Notre-Dame de Marcevol, procureur général de frère Jacques de Apiera, établit à Eupertà, fille d'Arnaud Eschiveta et de Maria, son épouse, la moitié d'une borde à Vallestavia <sup>3</sup>. Le 8 des

<sup>1</sup> Archives de l'hospice de Vinça.

<sup>2</sup> Voici cette inscription telle que l'a publiée M. de Bonnefoy dans son *Épigraphie roussillonnaise* (p. 294) :

† ANNO : DOMINI : C : BIS : LXXXI : NATALIS : DOMINI :  
PRIDIE KALENDAS (?) : MARCHII : MIGRAVIT : A : SEculo : BERTRAN  
DUS : DE TRILIANO (?) PRIOR : SANCTO : SEPULCRO : FUIT : PR  
IOR RISCADONO (?) : HIC : TUMULATUS : PARA  
DISO : SIT : CORONATUS : QVI : DIXER  
IT : AMEN : SIT : IBI : A : DEO : VOCATUS.

Le Bertrand de cette inscription est bien Bertrand de Trilla et la date, la veille des calendes 1281 (7 mars 1282) ; l'adverbe *bis* doit se rapporter au C. C'est de ce Bertrand qu'il est question dans le document de 1266, cité plus haut. A la quatrième ligne, il faut lire, croyons-nous, *regularis canonicorum* au lieu de *Riscadano* ou *Riscanono*, proposés par M. de Bonnefoy.

ides d'octobre (8 octobre) 1283, le révérend Pierre Balaguer, prieur d'Espira, reconnu à frère Jacques de Apiera le cens convenu pour les possessions données à Espira par Pierre de Junquera, feu prieur de Marcevol. Le 2 des calendes de janvier (31 décembre 1286), frère Jacques de Apiera établit une terre à Guillem Comele, de Sahorla, située en l'adjacence de Marcevol à *Aygues Caldes*<sup>1</sup>.

La veille des calendes de janvier 1286, le prieur Jacques de Apiera, prieur de Marcevol, établit à Vesia Pedro une pièce de terre garrigue en ladite adjacence, au lieu dit *Aygues Caldes*, se réservant *dîme, premice et agrer*<sup>2</sup>.

Le prieur Jacques de Apiera mourut le 14 des calendes de novembre 1288, ainsi qu'en témoigne sa pierre tumulaire<sup>3</sup>.

Il paraît que Jacques n'eut pas de successeur immédiat, car, peu de temps après sa mort, le 5 des ides de janvier 1288 (9 janvier 1289), ce fut frère Jean de Viver, *syndich dels monjos y monastir* de Marcevol, qui procéda au partage des rentes et revenus du prieuré dans le lieu d'Arboussols, avec frère Arnaud de Corbiach,

<sup>1</sup> Archives de l'hospice de Vinça.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> ANNO DOMINI M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> LX<sup>o</sup>XX<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup> XIII<sup>o</sup> KALENDAS.  
NOVEMBBIS OBIIT DOMINUS FRATER IA  
COBUS DE APIERA PRIOR DE MARC  
IVOLO ANIMA FJUS REQUIESCAT.

Cette inscription fut découverte dans le village de Marcevol par M. Alart. Celui-ci en transmit un estampage à M. de Bonnefoy, qui la publia dans son *Épigraphie roussillonnaise*, p. 295-296.

sacristain de Cuxa et seigneur du village. Ils reconnaissent les vassaux qui leur appartiennent réciproquement à Arboussols, et, quoique le Prieur de Marcevol en ait plus que le sacristain de Cuxa, ils recueilleront sur eux les dîmes des bestiaux, poules, laine et *carnelage*, et chacun donnera le tiers de sa portion au chapelain, recteur ou servant qui fera le service divin dans le lieu d'Arboussols. Ces dîmes, ainsi que la *maison* de la *Rectoria* d'Arboussols, provenaient de la donation faite à Marcevol par Bernard d'Arboussols. Pour cela, le recteur faisait un cens d'un carton d'orge et 5 sous à chaque mutation de recteur, et il était obligé de dire chaque semaine *certes misses a Arbussols* pour ledit Prieur de Marcevol <sup>1</sup>.

IX. BERNARD IV. — Nous ne retrouvons un prieur au couvent de Marcevol que dans les actes de l'an 1297. Le jour des nones d'octobre (7 octobre 1297), Guillem Prohensa et Bernard Prohensa, fils de Pierre Marti de Vallestavia, reconnaissent tenir pour frère Bernard, prieur de Marcevol, un *pati* dans le château de Vallestavia faisant 4 deniers de cens <sup>2</sup>. Le premier des calendes de décembre (1<sup>er</sup> décembre 1297), Bernard Conill, prieur d'Espira, reconnaît à Bernard, *prior de la casa y monastir de Marcevol*, le cens reconnu par ses prédécesseurs pour deux terres situées au territoire d'Espira, faisant tasque au prieur d'Espira et seigneurie au prieur de Marcevol <sup>3</sup>. Le 3 des calendes de mars 1297 (27 fé-

<sup>1</sup> Papiers manuscrits de l'hospice de Vinça.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

vrier 1298), Pierre Berenger del Mas de Vallestavia, reconnaissait tenir pour *fra Bernat, prior de Marcevol*, un *patus* situé au château de Vallestavia, cens et *foriscapi* <sup>1</sup>.

X. GUILLEM ou GUILLAUME DE VIRA. — Ce prieur n'est connu que par une reconnaissance à lui faite le 7 des calendes d'avril 1308 par Bernard Conill, prieur d'Espira-de-Confient.

XI. BERENGER DE SPILONCHS. — Le 17 des calendes de mai 1317, *Beringerius despelonsis, canonicus Yerosolemitanus ordinis dominici sepulcri et Prior S° M° de Marcivolo* donne entre vifs à son frère Simon *despelonsis* ses droits sur les biens de feu Bernard *despelonsis*, leur père, et de Romie, épouse de leur père, vivante <sup>2</sup>.

XII. MATHIEU. — Le 10 octobre 1338, Bernard Vassa reconnaissait tenir pour frère Mathieu Géli, *com a obtenint lo priorat de Marcevol*, une pièce de terre située au territoire de Saint-Michel de Llotès, lieu dit Montauriol <sup>3</sup>.

XIII. ARNAUD. — Le 4 juillet 1349, Bernard Sibiuda, *alias del Pujol*, de la paroisse de Tarerach, reconnaît à Arnaud, prieur de Marcevol, qu'il est « homme propre » du dit prieuré <sup>4</sup>.

Aux mois d'avril (19) et mai (3 et 25) de l'année 1356,

<sup>1</sup> Archives de l'hospice de Vinça.

<sup>2</sup> *Notule* de Michel Amarell.

<sup>3</sup> Archives de l'hôpital d'Ille, D. 54.

<sup>4</sup> Archives de l'hospice de Vinça.



*Arnaldus Dei gracia Prior ecclesie Yerosolomitane et tocius ordinis sancti sepulcri Dominici generalis administratorque perpetuus Domus Beate Marie de Marcivolo... de voluntate et consensu fratris Petri Ropidere Sacriste, fratris Petri Mata et fratris Laurencii Rocha fratrum domus, predicte, etc.,* acense des propriétés rurales dudit prieuré <sup>1</sup>.

XIV. BERNARD ROQUETA. — Le 6 novembre 1357, frère B. *canonicus Beate Marie de Marcivulo procurator Domini Prioris B<sup>o</sup> M<sup>o</sup> de Marcevol...* loue une vente <sup>2</sup>.

Le 3 novembre 1358, *Bernat Roqueta, conventual de la casa de Santa Anna de Barcelona, procurador de la casa de Marcevol*, loue une vente de terres situées à Arboussols <sup>3</sup>.

Un acte du mois de septembre 1360 signale *En P<sup>o</sup> Roqueta prevere de Barcelona, fratre de Mosseyer lo prior de Martsevol* <sup>4</sup>.

Un acte du 5 novembre 1360, cité dans une sentence du 25 novembre 1565 parle d'un frère Bernard Roqueta, prieur de Marcevol, qui *fecit reduccionem Petro Bernardo Am de Err ut tenenti pro dicto Prioratu mansum rocatum dEn Am de alberga quam faciebat ad certum censum.*

<sup>1</sup> Notule d'André Romeu.

<sup>2</sup> Gaucelm Ferriol, notaire, aux archives du Syndicat d'Ille.

<sup>3</sup> B. Pontich, *comunitat de preveres de Vinça*, d'après le *manuel* du notaire Bernard Sartre.

<sup>4</sup> Comptes de P. Vilarcau, consul de Vinça, aux archives de la mairie de Vinça.

XV. JACQUES FFERRER SASALA. — Le 23 janvier 1363. *Reverendus in xpo Dominus jacobus Fferrarii Sa Sala, Prior monasterii B<sup>o</sup> Marie de Marcivolo constituit procuratorem unum ffratrem Arnaldum Benalli fratrem dicti monasterii. Actum infra monasterium de Marcivolo* <sup>1</sup>.

Le 27 février 1363, frère Arnald Benall, frère de la maison ou monastère de Sainte-Marie de Marcevol, procureur du révérend seigneur frère Jacques Ferrer Sa Sala, prieur dudit monastère, loue la vente d'une maison située à Ille <sup>2</sup>.

Le 9 octobre 1363 Stephania, femme de Pierre Ravayre, de Vinça, reconnatt à *fra jaume La Sala, prior de Marcevol*, une *masada* sise à Vinça, al *carrer vell*, affronta ab la casa del monastir de Marcevol. — 3 censos de cavaller, ço es 3 gallinas, 3 migeres de vi pur, 3 migeres de civada, 3 fogasses et 6 diners et foriscapi <sup>3</sup>.

XVI. BERNARD ROQUETA. — Il est cité en 1368 (11 avril), en 1369 (20 décembre). Le 27 mars 1370, il prend comme *donat*, pour servir l'*iglesia de N<sup>a</sup> S<sup>a</sup> de las Gradass*, Pierre Jean, du diocèse de Gerona, à condition qu'il entretiendra une lampe devant Notre-Dame avec les aumônes qu'il aura recueillies <sup>4</sup>.

En 1374, Pierre, prieur de Serrabona et frère Bernard Roqueta, prieur de Marcevol, font un échange : le premier abandonne au second *per franc y libero*

<sup>1</sup> Gaucelm Ferriol, *notule* de l'année 1363, f<sup>o</sup> 3 (Syndicat d'Ille).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> B. Pontich, *comunitat de preveres de Vinça*.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

*alodial*, toutes les dîmes, bordes, etc., qu'il avait à Arboussols; il reçoit en échange tout ce que Marcevol possédait à La Bastide, Boule-d'Amont et Boule-Ternère <sup>1</sup>.

En 1376-1377, le Prieur Roqueta paye ce qu'il doit pour la *obra del mur* de Vinça.

Le 1<sup>er</sup> août 1379, Frère Bernard Roqueta donne requête à trois habitants d'Arboussols, ses vassaux et hommes propres, *ses vassalls y homens propis*, les requérant pour qu'ils aient à lui prêter serment et hommage dans trente jours, au nom de la fidélité qu'ils lui doivent comme à leur seigneur <sup>2</sup>.

De 1381 à 1385, Pierre Batlle, d'Arboussols, relaxe et remet au Prieur Bernard Roqueta plusieurs pièces de terre dans l'adjacence de l'église d'Arboussols, à cause des *mals censos* qu'elles faisaient au prieur <sup>3</sup>.

Le 13 mars 1385, Guillaume Andreu d'Arboussols reconnaît au Prieur Bernard Roqueta qu'il est *homme propre* dudit prieuré pour une masade dite *d'En Barrera*, avec ses terres, pour lesquelles il prête *serment et hommage* et fait de cens tous les ans 5 *punyeres* et demie de froment, 2 poules, 2 sous, 7 den. de Barc. et tasque des fruits <sup>4</sup>.

XVII. FRANÇOIS TALAMANCHA. — Nous trouvons mention de ce prieur dès le 4 décembre 1389. Le

<sup>1</sup> Papiers provenant des archives de Solsona et note aux archives de l'hospice de Vinça.

<sup>2</sup> Archives de l'hospice de Vinça.

<sup>3</sup> B. Pontich, *Comunitat de preveres de Vinça*, n° 376.

<sup>4</sup> Papiers manuscrits de l'hospice de Vinça.

2 mai 1397, Jacques Bertrand de Ropidera reconnaît qu'il est « *homo proprius et solidus, amansatus, abordatus* » etc. de *Francisco de Talamanca, priori monasterii B<sup>o</sup> M<sup>o</sup> de Marcivolo*<sup>1</sup>. Ce prieur est ensuite cité en 1401, 1402, 1403, 1412, 1416, 1418. Il mourut le 6 décembre 1428. Voir la notice.

XVIII. JEAN BESORA. — Le 10 décembre 1428, le prieur de Sainte-Anne de Barcelone nomme frère Jean Besora au prieuré de Marcevol.

XIX. BARTHÉLEMY BÉRENGER DE VALL LLEBRERA. — Il prend possession du prieuré de Marcevol, le 13 août 1429 ; les gens de Marcevol lui prêtent fidélité en qualité de vassaux.

XX. JEAN-JACQUES DEZ VOLO. — Voir la Notice.

XXI. NICOLAS FERRER DE GALBES. -- Voir la Notice.

XXII. PIERRE RENARD. — Voir la Notice.

### OFFICES CLAUSTRaux.

Après le Prieur venait le Sacristain, dont nous sommes loin de connaître les attributions, mais qui se montre toujours immédiatement après le Prieur dans les actes de la communauté, dont il avait la direction en l'absence du prieur. Il semble aussi qu'il avait à sa charge le service de la chapelle *des Grades* ; des conventions particulières furent faites à ce sujet,

<sup>1</sup> *Capbreu* de Marcevol, f<sup>o</sup> 44, aux Archives de l'hospice de Vinça.



en 1370, entre le prieur Bernard Roqueta et le sacristain. Nous ne trouvons que les noms suivants comme ayant occupé cet office :

- 1282. Bernard de Trilla.
- 1356. Pierre Ropidera.
- 1393. Arnaud Venall ou Benall.
- 1410. Le même.
- 1419. Pierre Colomer.

Les documents n'indiquent pas d'autres offices claustraux dans cette communauté, composée d'ailleurs, à ce qu'il semble, de quatre ou cinq membres seulement, et ce nombre est assez en rapport avec les modiques revenus du monastère. C'étaient en général des religieux originaires de Catalogne et conventuels de la maison de Sainte-Anne de Barcelone. Dans les derniers temps cependant, on trouve à Marcevol quelques frères dont le nom indique qu'à cette époque le personnel ne se recrutait plus que dans le Conflent. Nous n'avons qu'un petit nombre de frères à ajouter à ceux déjà nommés dans le cours de la Notice :

- 1356. Pierre Mata.
- 1356. Laurent Rocha.
- 1357. Bernard.
- 1363-1383. Arnald Benall.
- 1393-1416. François Rossell.
- 1400-1419. Pierre Colomer.

Aux chanoines, prieur et sacristain, il faut ajouter un prêtre bénéficiaire, traité sur le même pied que les autres membres de la communauté. Nous ignorons d'ailleurs en quoi consistait le bénéfice dont il jouissait, à moins

que ce ne fût le bénéfice ecclésiastique fondé par Pons d'Ille dans la chapelle de Notre-Dame des Grades. Il n'y a pas d'autres traces de fondations bénéficières au monastère de Marcevol ; on n'y trouve pas non plus ces *donats* qui accroissaient le personnel et quelquefois les revenus de la plupart de nos établissements religieux. Nous avons vu cependant qu'en 1370 le prieur accepta comme *donat* de son monastère un certain Père Joan, *chargé de quêter pour l'église des Grades*.

Deux documents, qui complètent cette notice, ont été remis trop tardivement pour figurer dans ce volume ; ils seront publiés dans le prochain Bulletin.

(Note du Bureau de la Société).

## NOTE

SUR UN

# SARCOPHAGE ANTIQUE

*Par M. Auguste BRUTAILS, membre résidant.*

---

Les travaux de démolition de l'ancien hospice de la Miséricorde viennent de mettre à jour un intéressant morceau de sculpture antique.

Entre deux contreforts de la grande salle de l'hospice on avait établi un réservoir, placé à peu près dans l'axe des piliers qui séparent la nef du Nord de la grande nef du Vieux Saint-Jean. Au pied du réservoir, mais au-dessus du niveau du sol, se trouvaient les débris d'un sarcophage.

Le couvercle avait disparu. La cuve est en marbre. M. Eugène Pépratx a eu l'extrême obligeance d'examiner cette pierre pour en déterminer la provenance : il est fort possible que le bloc vienne des carrières situées dans les environs de Céret. Le sarcophage a beaucoup souffert : la face antérieure a été enlevée presque entièrement ; il en reste, outre un fragment détaché, l'extrémité à gauche de qui regarde, et le bas, lequel comprend les moulures et les naissances des

ornements qui tapissaient cette face. La paroi latérale gauche du sarcophage subsiste en entier. Quant au fond, il a été récemment brisé et les deux morceaux sont conservés. La face postérieure paraît intacte au premier abord ; elle a été raccourcie cependant, de même que tout le cercueil, soit qu'on ait dû, à la suite d'une cassure, sacrifier une partie de la longueur, soit qu'on l'ait coupé intentionnellement. Ce qui est certain, c'est que la section est à peu près nette et ne peut pas provenir d'un accident comme on l'a supposé ; au surplus, l'extrémité porte encore les traces du ciment de brique pilée, du *terbol*, qui retenait la lame de pierre fermant la cuve de ce côté.

Le sarcophage a été taillé dans un bloc. Les parois ont 0<sup>m</sup> 05 d'épaisseur moyenne. La hauteur extérieure est de 0<sup>m</sup> 53. La face latérale subsistante mesure 0<sup>m</sup> 67 de largeur en haut et un peu moins en bas. Ce cercueil est, en effet, de forme évasée ; la paroi postérieure, destinée à être appliquée contre un mur, est seule perpendiculaire au plan de la base ; sur les trois autres faces, le bloc se rétrécit par en bas. Le surplomb n'est pas très considérable, 0<sup>m</sup> 03 environ, mais il est bien sensible à l'œil.

La paroi latérale porte sur chacun des deux bords, supérieur et inférieur, deux moulures, tores ou listels irréguliers et mutilés, séparés par une gorge ; entre ces deux groupes de moulures monte sur chacun des côtés un petit pilastre dont le fût est creusé de deux cannelures et rudementé jusqu'à la moitié de la hauteur. L'encadrement formé par ces moulures et ces pilastres circonscrit un panneau qui est tapissé de sculptures



décoratives de peu de relief. Au milieu, en bas, une plante ornementale, de laquelle jaillit de chaque côté une tige ; cette tige pousse à droite et à gauche une branche, des feuilles, des vrilles. Ces sculptures représentent-elles du lierre ? L'affirmer serait trancher un peu prestement une question douteuse ; les feuilles sont en forme de cœur et infléchies ; on les trouve sur plusieurs marbres publiés par Leblant, Garucci, Caumont ; mais aucun de ces auteurs ne dit quelle plante l'artiste a voulu figurer, ce qui semble indiquer que la détermination n'est pas sans difficulté. Ces tiges ne sont pas « conduites en rinceau », mais contournées, enlacées et disposées de façon à couvrir autant que possible le panneau. Elles ne sont pas unies ; elles portent une dépression, une sorte de gouttière qui me paraît caractériser une basse époque et qui était assez dans le goût des sculpteurs mérovingiens.

Bien qu'il ne reste presque rien de la paroi antérieure, il est possible de la reconstituer avec une grande probabilité. D'abord, elle porte en haut et en bas les mêmes moulures que le côté. Cette face principale était divisée en trois panneaux par quatre pilastres analogues à ceux que j'ai décrits plus haut. Les deux caissons des extrémités paraissent avoir été pareils à celui de la face latérale, à cela près que les prétendus lierres y sont remplacés par des enroulements de pampres, bien plus riches d'aspect. Le caisson central portait une plante dont le pied repose encore sur les moulures du bas <sup>1</sup> ; de chaque côté de ce pied s'élançait une tige.

<sup>1</sup> Cette plante étant au milieu du sarcophage, il est facile de déterminer la longueur de celui-ci quand il était entier ; il mesurait 1<sup>m</sup>95 environ.

L'évasement de la cuve, l'emploi exclusif de la sculpture ornementale sont les principaux caractères qui distinguent les sarcophages du Sud-Ouest <sup>1</sup> ; celui de la Miséricorde appartient à ce type.

La date en est difficile à déterminer ; j'inclinerai pour le VI<sup>e</sup> siècle, à cause de la pauvreté et de la sécheresse de la sculpture, de son peu d'élégance, de l'imperfection de l'exécution, et de la dépression des tiges.

Il me reste à rechercher la portée de la trouvaille que je viens de signaler.

On a prétendu qu'il ne restait guère que quatre-vingt-quinze de ces tombes ; c'est une grosse erreur : M. Leblant en a relevé deux cent quatre-vingt-quinze <sup>2</sup> ; mais il ne s'est occupé que des sarcophages à figures ; il n'a pas tenu compte de ceux qui sont décorés de sculpture ornementale : à Bordeaux, à Agen, il en signale des collections qu'il n'a pas fait entrer dans ce dénombrement <sup>3</sup>. Il ne parle pas non plus des tombes antiques gardées à l'étranger, en Afrique, en Espagne, notamment à Gironne, et surtout en Italie. Les sarcophages ne sont donc pas aussi rares qu'on l'a cru.

On ne s'en est pas tenu à cette exagération. Partant de ce raisonnement que là où notre sarcophage a été trouvé devait forcément exister un cimetière de la

<sup>1</sup> Leblant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, Introduction, p. XI.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. XVII.

<sup>3</sup> Il est d'autres sarcophages dont M. Leblant n'a point parlé, soit à cause de leur type, comme ceux de Dax et du Musée Carnavalet à Paris, soit parce qu'ils ont été signalés après la publication de son livre, par exemple, celui d'Espagnat (Gers). — *Bulletin de la Société de Borda*, 1887, p. 228.

même époque<sup>1</sup>, on a vu dans cette découverte « un fait historique de la plus haute importance » ; on en a inféré que Perpignan était déjà un centre de population au V<sup>e</sup> ou au VI<sup>e</sup> siècle. Cette argumentation est inadmissible. De même que les livres, les marbres ont leur destinée, qui est souvent de voyager au loin. M. Leblant a signalé plusieurs exemples de ces cercueils qui, fabriqués dans le Midi, ont été de nos jours découverts dans les provinces du Nord : un à Saint-Denis, un autre à Piat, près Maintenon, un troisième à Metz, où il fut réemployé au IX<sup>e</sup> siècle pour la sépulture de Louis-le-Débonnaire ; deux enfin à Soissons<sup>2</sup>.

Un membre de l'Institut me contait naguère l'odyssée d'une inscription romaine dont une moitié ayant servi à lester un navire se trouvait dans un de nos ports, tandis que l'autre moitié était restée en Afrique.

Sans sortir du pays, on sait que des sarcophages conservés au cloître d'Elne, deux y ont été transportés du mas Lazermé, qui est assez loin de là. Lorsqu'on a trouvé dans la banlieue de Perpignan, au jardin Robert, le sarcophage de Pons des Barres, nul n'en a conclu qu'il y eût dans ce jardin, au XIV<sup>e</sup> siècle, un cimetière ; et de fait le cercueil provenait du couvent de la Merci. La plupart peut-être des inscriptions anciennes existant à Perpignan ont été déplacées. On me permettra de rappeler que j'ai signalé un fragment de marbre antique, découvert dans le sol de notre ville<sup>3</sup> ; je me

<sup>1</sup> Notons que les sarcophages en marbre aussi richement travaillés étaient destinés à prendre place, non pas dans un « cimetière », mais dans l'intérieur d'un édifice, d'une église.

<sup>2</sup> *Ouvr. cité*, pp. XII, XV, 13, 16.

<sup>3</sup> Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales, XXVIII, p. 164. —

suis bien gardé d'affirmer qu'une localité existât sur ce point à l'époque où cette pierre avait été travaillée.

Lors donc qu'on a rencontré le sarcophage de la Miséricorde, on a eu tort de prétendre, sans autre preuve, qu'il y avait à cet endroit un cimetière du V<sup>e</sup> siècle, et par conséquent l'assiette d'une ville ou d'un village de la même époque.

Si ce cercueil était là, au-dessus du niveau du sol, je le répète, c'est qu'on l'y avait placé pour servir d'auge au pied du réservoir. Mais rien ne dit qu'on l'eût tiré de cet endroit : on l'avait porté d'Elne peut-être, ou de Castel-Roussillon.

On devrait pourtant être mis en garde contre ces écarts de l'imagination par un précédent fameux dans l'histoire locale. Il y avait jadis dans notre ville une inscription sur le témoignage de laquelle Marca et, après lui, dom Vaissète et l'Institut firent de Perpignan un municpe romain; la pierre était absolument authentique et le texte parfaitement clair. Mais un jour on s'avisa que cette inscription avait, elle aussi, voyagé et qu'elle venait de l'île d'Ivice. La constatation fut décisive et le fait est assez connu pour que j'aie lieu d'être quelque peu étonné d'avoir à le rappeler.

P. S. Depuis la rédaction de la note qui précède, j'ai vu au musée de Toulouse des fragments et un sarcophage entier qui présentent de frappantes analogies avec celui de la Miséricorde. Ce dernier appartient donc à un type dont il serait possible sans doute de retrouver d'autres exemplaires.

Il s'agit d'un fragment de linteau de porte très riche, qui a été trouvé aux abords du Castillet.

**RAPPORT**  
**SUR LE CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1887,**  
Par M. BARJAU, Membre résidant.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

En prenant la parole aujourd'hui dans cette enceinte pour rendre compte du concours de poésie, au nom de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire, mon premier devoir comme mon premier sentiment est de remercier mes collègues de la section des Lettres qui m'ont comblé en me confiant une pareille mission. J'ai dû, je l'avoue, me faire un peu violence pour ne pas rester trop au-dessous de ce témoignage de confiance, pour ne pas manquer à la cause des Lettres ni à la cause des Muses. Des hommes éminents, dont j'honore le zèle et le caractère, ont conçu, il y a plus d'un demi-siècle, la noble idée de chercher à maintenir les choses de l'esprit à une hauteur convenable dans les trois ordres agricole, scientifique et littéraire, d'aimer la science et la gloire qu'elle procure, *d'entretenir cette étincelle du feu divin, cette flamme d'Iule qui décore et ne dévore pas*, selon la belle expression de Sainte-Beuve. Leurs continuateurs m'ont

admis un jour dans leur compagnie, et, naguère m'ont chargé d'aider efficacement, bien qu'humblement, aux progrès des Lettres. J'ai accepté, parce que je sais que s'il reste encore quelque part un peu de bienveillance, c'est au sein de la Société qu'elle s'est réfugiée. Et puis comment résister aux pressantes sollicitations de collègues si sérieux, si profonds, dont la haute compétence, dont le jugement juste et sage facilite si bien votre travail.

C'est donc du concours de poésie française que je dois vous entretenir. La commission composée de plusieurs membres a pris individuellement une connaissance sérieuse et réfléchie de chacune des pièces envoyées; puis, à un jour déterminé, tous réunis, nous nous sommes communiqué nos impressions, et, après mûre délibération, nous avons arrêté la liste de mérite.

Cinq sujets de concours avaient été annoncés :

1° Histoire locale du Roussillon.

2° Archéologie locale (monographie d'un monument).

3° Poésie française (sur un sujet traitant du Roussillon).

4° Poésie française (sujet facultatif).

5° Poésie française (genre humoristique).

Un seul a été abordé, c'est le sujet de poésie française, genre facultatif.

Dix-huit concurrents ont soumis leurs inspirations à notre jugement; douze ont été, à l'unanimité des voix,

ant pas ce qu'on est en

droit d'exiger de poètes concourant en vue de l'obtention d'une récompense sérieuse. Les six survivants ont été classés dans l'ordre suivant :

1° *Le Cèdre*, par M. Ch. Peyronnet, pharmacien à Rabastens ;

2° Titre et auteur anonymes ;

3° Sonnet sur Lafontaine, par M<sup>lle</sup> Ouradou, de Brassac ;

4° *Le Poète et le Rossignol*, par M. L. Rives, directeur de la chorale « Echo de l'Agly », de Saint-Paul ;

5° *Le Monde sous-marin*, par M. Elie Sorin, homme de lettres, à Paris ;

6° *Raphaël*, par Augustin Capdeville, de Béziers.

Sur ces six pièces, une seule a mérité le prix, c'est la première nommée. Est-ce à dire que les autres soient sans mérite ? Je me garderai bien de le dire. Que leur manque-t-il donc ? Cela, dit Victor Hugo quelque part, Cela, c'est l'Inconnu ; cela, c'est l'Infini. Si Corneille avait Cela, il serait l'égal d'Eschyle ; — si Milton avait Cela, il serait l'égal d'Homère ; — si Molière avait Cela, il serait l'égal de Shakspeare ; — si les cinq Accessits avaient eu cet Inconnu qui leur manque, ils auraient été classés au premier rang.

La pièce couronnée est une charmante fantaisie intitulée *Le Cèdre*. Bien que le sujet ait été traité maintes fois par des poètes sérieux, nous avons trouvé, dans les vers de notre lauréat, des images saisissantes, des rimes riches, la forme irréprochable. On éprouve en les lisant un plaisir, un charme infinis. L'auteur s'exprime ainsi :

Je suis le Cèdre altier, d'une noble origine :  
Au sommet du Liban Jéhovah m'a planté,  
Et dans un saint transport, sur sa harpe divine,  
Le prophète David, autrefois, m'a chanté !

Ma large frondaison projette au loin son ombre ;  
Mon corps ne cède pas sous le fardeau des ans ;  
Jamais l'ardent soleil dans ma ramure sombre  
N'a pu faire glisser ses rayons pénétrants.

Je brave avec dédain, sous le ciel tutélaire,  
Des frimas conjurés la tenace rigueur :  
L'hiver ne glace pas ma tige séculaire ;  
Car, vieillissant, ma sève augmente de vigueur.

Aux regards des mortels je dérobe ma cime ;  
Mon dôme se confond avec l'azur des cieux ;  
Seul, l'aigle, roi de l'air, dans un essor sublime,  
A le droit d'admirer mon faite audacieux.

Ce tableau produit une impression à la fois grande et forte. Tous les détails en sont bien rendus : « Sa « large frondaison, l'ardent soleil, la ramure sombre, « sa tige séculaire, etc. » La progression des idées va croissant : « les racines, la sève, la cime, son bois « odorant, son écorce sur laquelle Rome burinait les « glorieux exploits de son peuple d'athlètes. » Un seul mot de la 6<sup>e</sup> strophe, le mot *fougueux*, appliqué au murmure du torrent, n'a pas paru heureux ; le poète a voulu dire sans doute *bruyant, retentissant*.

Il ne m'est pas possible d'abandonner le *Cèdre* sans les réellement belles.



Des peuples disparus j'ai compté les alarmes ;  
De l'antique Juda j'ai salué les preux ;  
J'ai vu tomber Memphis, ses vaillants hommes d'armes,  
Ninive la superbe et ses rois orgueilleux.

.....  
.....

J'ai vu les nations qui sommeillaient, esclaves,  
Retrouver tout à coup leur sublime fierté !...  
Puis j'ai vu rayonner, au dessus des entraves,  
Tes flambeaux immortels, ô sainte Liberté.

A ta puissante voix, j'ai vu crouler les trônes ;  
Et, témoin respecté du Temps qui fauche tout,  
Seul, parmi les débris des fragiles couronnes,  
Enfant du vieux Liban, je suis resté debout !

Comme c'est vrai ! Tout change, tout passe en effet :  
seuls les objets matériels, solides édifices ou arbres  
séculaires, *voient crouler les débris des fragiles cou-*  
*ronnes* ; eux seuls restent debout.

Tous ces tableaux sont écrits dans un style élevé,  
clair, énergique, plein de belles images et avec la  
noblesse et la grandeur du vers alexandrin.

Il m'est interdit de parler de la pièce qui nous a  
paru mériter le second rang. C'est un récit épique  
destiné à faire vibrer notre fibre nationale. L'auteur,  
une femme que, à sa prière, nous nous garderons bien  
de nommer, s'est tenue à la hauteur de son sujet, et,  
malgré quelques imperfections, nous avait présenté de  
beaux vers.

M<sup>lle</sup> Ouradou, fidèle à ses habitudes, nous a adressé

cette année trois petites pièces bien pensées, bien écrites et surtout bien rimées : un Sonnet sur Lafontaine bien réussi, un autre à la Paix et une Odelette qui le cède de beaucoup aux Sonnets par le vague qui y règne. Je cite le sonnet sur Lafontaine :

Femme, je ne connais l'auteur que dans la fable ;  
Mais que je sais goûter cet esprit fin, moral  
Qui dans le terre à terre encor met l'idéal,  
Et dans un mot piquant quelque chose d'affable.

Observateur profond, poète inimitable,  
Malin mais tendre et bon, toujours original,  
Vrai sans être blessant comme l'est Juvénal,  
Il nous corrige et nous instruit d'un ton aimable.

Conteur modeste et grand dans sa naïveté,  
Ayant le sens, la grâce et la simplicité,  
Il nous retient devant une scène, une image ;

Et, censeur indulgent, sachant nous égayer  
En charmant nos loisirs, le soir, près du foyer.  
De l'enfant il fait l'homme, et de l'homme le sage.

Vient ensuite une élégie charmante d'un bout à l'autre, intitulée : *Le Poète et le Rossignol*. L'esprit se repose agréablement, quand, après la lecture de pièces faibles, on arrive à une conception si belle, si bien exprimée. Seulement, c'est trop court. M. Rives doit être encouragé. 2<sup>e</sup> mention honorable.

La 3<sup>e</sup> mention a été accordée à M. Elie Sorin, homme de lettres. Le titre de son œuvre est : « *Le monde sous-*  
rois parties : 1<sup>o</sup> Fable et

Science ; 2° Partout la vie ; 3° Demain. — C'est un assez long poème renfermant de très beaux vers et beaucoup de science, trop de science peut-être. On ne peut pas dire que l'auteur ait fait pleuvoir

Un déluge de mots sur une mer d'idées ;

Non ; son épigraphe (*Per semita maris*) pourrait le faire croire. Toutefois, selon l'expression d'un juge du Concours, l'auteur a trop compté sur la clairvoyance de ses lecteurs.

Quant à *Raphaël*, à qui la Commission a bien voulu donner *une Mention*, c'est encore une élégie, presque un petit drame, un peu outré, fort triste. Certes la pitié pour les malheureux est un beau sentiment ; mais mettre sur le compte de l'insensibilité de la société ce qui n'est le plus souvent que le fait de l'organisation de l'assistance publique, c'est aller trop loin. Nous avons cependant rendu à l'auteur cette justice que son œuvre est bien rimée, ses vers fort pathétiques et capables d'attendrir des lecteurs trop sensibles ; mais si nous devons encourager le dévouement et le sacrifice, nous devons aussi prêcher la patience sans pousser au désespoir et à la révolte.

J'ai tracé mon sillon ; ma tâche est terminée.

Je me trompe ; il me reste encore à parler du Concours de poésie catalane, à la prière de mon éminent collègue de cette section. Les années se suivent et ne se ressemblent guère. Une abondante récolte fut le partage de l'année dernière ; grand fut l'embarras de

la Commission pour en faire le classement, pour assigner les récompenses. On fut même obligé d'augmenter le nombre des lauréats. Hélas ! Que ne pouvons-nous en dire autant de l'année 1887. L'anémie s'est glissée dans les productions catalanes ; petite et de mauvaise qualité a été la vendange : Comme dans nos vignes le résultat n'a pas été satisfaisant. Sur 13 pièces, (nombre fatal) la plupart en catalan transpyrénéen, les autres en notre idiome roussillonnais, aucune n'a été jugée digne de récompense. Nous ajournons donc à l'an prochain leurs auteurs en les engageant à soigner un peu plus leurs œuvres.

## LE CÈDRE

*Par M. Charles PEYRONNET, de Rabastens (Tarn)*

Poésie couronnée au Concours de 1887.

---

Je suis le cèdre altier, d'une noble origine :  
Au sommet du Liban Jéhovah m'a planté,  
Et, dans un saint transport, sur sa harpe divine,  
Le prophète David, autrefois, m'a chanté !

Ma large frondaison projette au loin son ombre ;  
Mon corps ne cède pas sous le fardeau des ans :  
Jamais l'ardent soleil dans ma ramure sombre  
N'a pu faire glisser ses rayons pénétrants.

Je brave avec dédain, sous le ciel tutélaire,  
Des frimas conjurés la tenace rigueur :  
L'hiver ne glace pas ma tige séculaire ;  
Car, vieillissant, ma sève augmente de vigueur.

Aux regards des mortels, je dérobe ma cime ;  
Mon dôme se confond avec l'azur des cieux :  
Seul, l'aigle, roi de l'air, dans son essor sublime,  
A le droit d'admirer mon faite audacieux.

Attachant dans le roc mes puissantes racines,  
Nul effort ne pourrait m'arracher au Liban :

Ni l'Auster qui mugit à travers les collines,  
Ni la foudre qui gronde au sein de l'ouragan.

Que j'aime à contempler cette fière nature  
Qui dresse devant moi sa sauvage beauté !  
Ici, c'est le torrent et son *fougueux* murmure,  
Et plus loin, du Safa la sombre majesté.

J'aime surtout du soir les tendres harmonies,  
Les reflets empourprés du radieux couchant,  
Le calme de ces monts aux cimes infinies,  
Et le ciel étoilé du magique Orient.

Et, lorsqu'à l'horizon, l'aube mélancolique  
Inonde de rayons les cités, les hameaux,  
Je la vois égrener sur mon front symbolique  
Ses perles dont l'éclat embellit mes rameaux.

Jadis, pour conserver leurs royales momies,  
Les premiers Pharaons n'eurent d'autre cercueil  
Que mon bois odorant où gisaient, endormies,  
Les ombres des aïeux, sous un voile de deuil.

Les Romains transformaient mon écorce en tablettes :  
L'Histoire y burinait, de sa plume d'airain,  
Les glorieux exploits de ce peuple d'athlètes  
Qui foulait l'Univers sous son pied souverain.

Des peuples disparus j'ai compté les alarmes ;  
De l'antique Juda j'ai salué les preux ;  
J'ai vu tomber Memphis, ses vaillants hommes d'armes,  
Ninive la superbe et ses rois orgueilleux.

Combien de fois encor sur ces lointaines plages  
Des farouches vainqueurs j'ai vu passer les flots !...  
Le sol en frémissait, et l'écho des rivages  
M'apportait des vaincus les funèbres sanglots !

J'ai vu les nations qui sommeillaient, esclaves,  
Retrouver tout à coup leur sublime fierté !...  
Puis, j'ai vu rayonner, au-dessus des entraves,  
Tes flambeaux immortels, ô sainte Liberté !

A ta puissante voix, j'ai vu crouler les trônes ;  
Et, témoin respecté du Temps qui fauche tout,  
Seul, parmi les débris des fragiles couronnes,  
Enfant du vieux Liban, je suis resté debout !

Je suis le cèdre altier, d'une noble origine :  
Au sommet du Liban Jéhovah m'a planté,  
Et, dans un saint transport, sur sa harpe divine,  
Le prophète David, autrefois, m'a chanté !

---

# JAMAIS CONTENTS !

## MONOLOGUE

M. Albert SAISSET, Directeur de la Section des Lettre

---

Il est des choses peu communes  
Mais que, toutefois, on peut voir :  
Des cheveux blonds sur des peaux brunes,  
Un merle qui ne soit pas noir.  
Mais on méritera sur terre  
Un brevet d'inventeur parfait  
Si l'on trouve un propriétaire  
Qui soit content du temps qu'il fait !  
S'il fait chaud, il voudra qu'il gèle ! ,  
Quand il gèle, il dit : c'est trop tard !  
S'il pleut, c'est le vent qu'il appelle ;  
Si le vent souffle, par hasard,  
Il se plaint qu'il est trop humide,  
Ou trop sec, ou beaucoup trop fort ;  
Il trouve le ciel bleu stupide,  
Et, s'il devient noir, c'est à tort !  
De l'aiguille du baromètre  
En maugréant il suit le cours ;  
Il accuse le thermomètre  
De lui jouer de vilains tours.  
La girouette qu'il consulte,  
Et qui fait tout ce qu'elle peut !



Reçoit de lui plus d'une insulte.  
Ne tournant jamais comme il veut !  
Et le coq de Saint-Jean lui-même.  
Se voyant aussi rabrouer,  
Devant son exigence extrême  
Ne sait à quel vent se vouer !  
Un certain jour, Clément m'aborde,  
Et me dit : « Pour sauver mon grain  
« J'ai grand besoin que Dieu m'accorde  
« De bonnes averses demain ! »  
Le lendemain, comme une trombe  
L'eau tombe du ciel, mais Clément,  
Navré, s'écrie : « Elle ne tombe  
« Pas assez verticalement ! »

Enfin, ils se plaignent sans cesse !  
On ne les voit jamais contents !  
Le seul remède à leur tristesse  
Serait... de supprimer le temps !

•

# POÉSIES

PAR M. AIMÉ CAMP,

Inspecteur d'Académie honoraire, ancien Inspecteur d'Académie  
des Pyrénées-Orientales,

Ancien Directeur de la Section des Lettres de la Société,

Membre correspondant.

**Vive la France !'**

Quel est leur crime ? Ils ont crié : Vive la France !  
Contre un joug odieux ils protestent ainsi.  
C'est en vain qu'on les a condamnés sans merci.  
On n'arrachera pas de leur cœur l'espérance.

Leur ardent dévouement à notre nation  
A défié le sort, les victoires du glaive ;  
Leur conscience en deuil frémit et se soulève ;  
Elle laisse échapper son indignation.

Refouler la justice et l'amour dans les âmes,  
Mettre un bâillon au droit par la force opprimé,

Lorraine ont été condamnés à la

**Jeter d'en bas** l'insulte au grand chêne écimé,  
**Ce sont là** les exploits de ces vainqueurs infâmes.

**Salut aux** vaillants fils des deux provinces sœurs !  
**Ils portent** sans fléchir le poids de nos désastres ;  
**Ils se redressent** fiers, et, regardant les astres,  
**Ils appellent** la foudre au front des oppresseurs.

**Ils adorent** la France et leur mâle courage  
**Devant nos** ennemis a proclamé son nom.  
**Ils sont prêts** à montrer leur poitrine au canon  
**Quand l'heure** sonnera de réparer l'outrage.

**Quel exemple** pour nous qui consumons le temps  
**En insensés** débats, en dissensions vaines !  
**Honte à qui** s'abandonne à de civiques haines  
**Quand la Patrie** est là qui souffre et dit : « J'attends ;

« J'attends que l'arbre saint sous vos mains reflleurisse,  
« Avec ses grands rameaux par le fer mutilés ;  
« Vos frères qu'on m'a pris, ces chers fils exilés,  
« Oh ! qu'ils me soient rendus, ou bien que je périsse. »

Non, braves ouvriers, elle ne mourra pas  
Tant que nos cœurs battront à l'unisson des vôtres.  
Vous êtes des héros, vous êtes des apôtres.  
L'héroïsme est la vie ; il dompte le trépas.

Non, la France n'est pas un astre qui se couche ;  
C'est l'astre qu'un moment voile un nuage obscur.  
Vous avez foi dans elle et votre instinct est sûr ;  
Vous allez en prison, le sourire à la bouche.

Puisse, sous votre ciel, redevenu serein,  
Luire enfin l'heureux jour de votre délivrance,  
Et que, libre, ce cri d'amour : Vive la France !  
Ce cri victorieux résonne aux bords du Rhin !

---

## Le rêve d'une jeune fille.

A MA FILLEULE MARGUERITE J...

### I.

Un ange vient à toi, sur ses ailes t'enlève  
Et t'ouvre, en souriant, les portes d'or du rêve.  
Tu montes dans l'azur radieux, étoilé.  
Tu contemples l'espace aux splendeurs infinies ;  
Les sphères, dans leur cours, t'enivrent d'harmonies ;  
Le mystère éternel te semble dévoilé.

Tu descends sur la terre, et là, tu vois les roses  
Transformer leurs boutons en corolles écloses ;  
Tu sens flôtter dans l'air le parfum des forêts.  
Le ruisseau fuit limpide, et son cristal s'irise.  
Le doux rossignol mêle aux soupirs de la brise  
L'hymne qui te redit tes intimes secrets.

Sous le souffle d'amour qui pénètre le monde,  
La nature s'empresse à son œuvre féconde

ie de trésors gracieux, éclatants.  
mense richesse à tes pieds se déploie,  
rs est heureux et l'invite à la joie ;  
artout la lumière et partout le printemps.

II.

Puis les sociétés humaines  
S'offrent aux regards de ton cœur.  
Tu condamnes les sombres haines,  
Le dédain injuste et moqueur.  
Tu crois, Marguerite chérie,  
A la famille, à la patrie,  
A la sainteté des serments ;  
Tu crois à l'immortelle flamme  
Que le ciel allume dans l'âme,  
Aux héroïques dévouements.

De la pitié, du sacrifice  
Tu connais le sublime prix.  
L'égoïsme est un triste vice,  
Que ta bonté n'a pas compris.  
Tu sais qu'en la terrestre arène  
L'amour est la loi souveraine  
Et que l'on triomphe par lui.  
Ombre ou clarté, rien ne l'efface.  
Au dessus de tout ce qui passe,  
Comme un astre saint. il a lui.

Tu te vois, chaste fiancée,  
Suivre un époux digne de toi,  
N'avoir à deux qu'une pensée.

Lui vouer tendrement ta foi,  
Vous bâtissez dans la charmille  
Le nid d'une jeune famille,  
Le doux abri de vos amours.  
Vous vous dérobez à la foule,  
Et laissant le torrent qui roule,  
Vous vous aimez toujours, toujours.

III.

Ce songe d'or est beau. — mais le vent des orages  
Ne dévaste-t-il pas les fleurs, les verts ombrages ?  
Que de devoirs trahis par un lâche abandon !  
Les cieux ont la nuée, et l'âme a le mensonge.....  
Ah ! que ton existence ait le charme du songe !  
Du bonheur le plus pur tu mérites le don.

---

SONNETS.

Premier Janvier.

- \* Que l'esprit reverdisse, qu'il refleurisse,
  - \* S'il peut, comme le gui sur un arbre mort. :
- (MONTAIGNE.)

*Au gui Van neuf !... Je vis, j'ai foi*  
*Aux lois du ciel même émanées.*

is,  
ur le *moi*.

**Le** temps qui vole, devant soi  
**Chasse** les choses surannées,  
**Comme** le vent les fleurs fanées.  
**L'esprit** ne sent aucun émoi.

**Il** plane sur tout ce qui tombe  
**Et**, tranquille, voit vers la tombe  
**S'avancer** le corps alangui.

**Il** sourit à la mort prochaine,  
**Il** reverdit, comme le gui  
**Qui** s'enlace au vieux tronc du chêne.

---

### La destinée de la femme.

A MADAME...

Je disais : « Vous avez de meilleurs dons que nous.  
Aimer, c'est votre lot, votre riche domaine.  
Le sentiment, trésor de l'existence humaine,  
Vous le gardez plus pur, plus délicat, plus doux.

Notre raison n'est pas le vrai flambeau pour vous.  
Le cœur vous illumine et jusqu'aux cieux vous mène.  
L'homme, aux portes du temple, est un catéchumène  
Vous nous initiez et vous priez pour tous.

L'esprit de dévouement est l'esprit de la femme.  
Elle sent tressaillir, dans le fond de son âme  
La sublime pitié, la sainte passion. » —

« Oui, répondez-vous, tel est notre partage,  
Mieux sentir, mieux aimer, mais souffrir davantage.  
L'amour est la souffrance et l'immolation. »

---

### Le Dieu personnel.

Réponse à ces mots du prêtre de Nemi : « Dieu sera  
« une injure au divin .... O univers, ô raison  
« des choses... »<sup>1</sup>

L'Infini, le Parfait, c'est Dieu, Dieu qui nous aime.  
Qu'est-ce que le divin sinon ses purs rayons,  
Sa splendeur, que, dans nous, hors de nous, nous voyons ?  
L'univers est en lui ; mais il n'est pas lui-même.

Le Père universel, principe et fin suprême,  
Nous ramène à ses lois quand nous nous dévoyons ;  
Aux justes, aux martyrs il garde un diadème ;  
Il relève nos cœurs meurtris, quand nous ploions.

<sup>1</sup> Les doctrines du prêtre de Nemi sont-elles celles de M. Renan ?  
Oui, dans certaines parties de ses œuvres. Mais quand l'illustre écrivain  
écoute les raisons de croire du cœur, il a foi dans la bonté divine. « Je  
remercie, dit-il, la bonté infinie. » (Préface de son Marc-Aurèle). Il a  
foi dans la personnalité divine ; témoin la belle et touchante prière au  
volume des dialogues philoso-



L'ordre immuable et saint, c'est lui, c'est sa pensée,  
Qui veille sur le monde et qui, jamais lassée,  
Déroule dans les cieux le poème éternel.

Avec Platon, Leibnitz, l'âme à ce Dieu doit croire,  
Adorer, dans le beau, le reflet de sa gloire,  
L'image, dans le bon, de son cœur paternel.

---

## L'Idéal dans l'art.

A M. CHARLES GOUNOD.

I.

« Je travaille d'après une certaine idée  
« que j'ai dans l'esprit... Je m'efforce de la réaliser. »  
(Lettre de Raphaël.)

Où Raphaël prit-il cette grâce divine,  
Cet adorable charme animant ses tableaux,  
Ces poses, ces regards et ces contours si beaux,  
Ce coloris si frais, cette touche si fine?

On conte qu'il aima la jeune Fornarine,  
Que sa brillante image inspira ses travaux,  
Et qu'en ses œuvres, comme en de limpides eaux,  
Se mire la beauté de la Transtévérine.

Mais non. Son vrai modèle est immatériel  
Et se révèle à nous dans ses vierges du ciel,  
C'est une vision, une sublime idée.

Il la sent vivre en lui rayonnante. — Il l'a dit. —  
Dans tout ce qu'il a fait l'Idéal resplendit ;  
Son âme monte aux cieux, par l'Idéal guidée.

II.

« Je ne crois pas avoir composé cet air. Pendant  
mon sommeil, il me sembla, une nuit que  
des voix célestes chantaient dans mon rêve.  
et je n'ai eu qu'à écrire sous leur dictée. — »  
(Lettre de M Gounod.)

Vous avez fait aussi, Gounod, ce noble aveu,  
O vous le Raphaël des saintes harmonies,  
O vous, pour qui des chœurs d'invisibles génies  
Modulent des accords dans le vaste éther bleu ;

Sous où vibrent l'amour et ses transports de feu.  
Sa joie et ses espoirs, ses douleurs infinies ;  
Hymnes où, déployant l'aile des symphonies,  
La foi nous porte émus jusqu'au trône de Dieu.

Dans un rêve, une nuit, vous goûtiez solitaire  
La paix qui règne en haut et descend sur la terre ;  
Vous ouïtes des voix qui chantaient quand tout dort.

Vous écoutiez ravi. Puis, au sortir du songe,  
Comme un écho d'un bord à l'autre se prolonge,  
Votre doux chant jaillit, ô maître à l'archet d'or.

## La Vieillesse.

A M. CHEVREUL.

### I.

La vieillesse n'est pas, comme Eschyle la nomme, <sup>1</sup>  
Un rameau desséché, livrant sa feuille aux vents,  
Un songe de la nuit au soleil des vivants,  
Le simulacre vain de tout ce qui fut l'homme.

Non, poète sacré, ce n'est pas un fantôme,  
Qui traîne sur trois pieds, ses rêves décevants ;  
Non, mais bien au-dessus de tous nos flots mouvants,  
Elle s'élève, et va de l'étoile à l'atôme.

Découvrant l'infini par delà le tombeau,  
Ses regards s'ouvrent mieux à la splendeur du beau,  
Ne l'enseignes-tu pas par ton exemple, Eschyle ?

Jeune, tu pris ta part de combats surhumains,  
Vieux, tu fais l'*Orestie*, et, dans tes nobles mains,  
La lyre d'or succède à la lance d'Achille.

<sup>1</sup> L'extrême vieillesse n'a plus qu'un feuillage desséché ; sur trois pieds elle chemine, et n'ayant pas plus de force qu'un enfant, elle erre, songe nocturne, en plein jour. — (Premier chœur de l'*Agamemnon*, vers 79-82).

II.

L'antique monarchie était encor debout,  
Quand tes yeux, ô Chevreul, s'ouvraient à la lumière.  
Déjà le sol tremblait, du trône à la chaumière ;  
La France fermentait comme un airain qui bout.

La Révolution brisa, transforma tout.  
Mais la nature règne en sa force première.  
Ici, là haut, dans l'astre ou la rose trémière,  
Elle vit et jamais son pouvoir n'est à bout.

Tu pénètres ses lois, esprit serein comme elle ;  
Ta science la suit, comme une sœur jumelle ;  
Tu sembles résister, comme elle, au cours des ans.

Ton long et saint labeur honore la Patrie ;  
Tu la vis tour à tour triomphante ou meurtrie.  
Puisses-tu voir briller ses grands jours renaissants !

---

**A Madame Gaston Bazille.**

A la mémoire de Frédéric Bazille, son fils,  
engagé volontaire au 3<sup>e</sup> zouaves.  
tué au combat de Beaune-la-Rolande, le 28 novembre 1870.

I

LE DÉPART ET LE RETOUR.

Votre front se voilait de mortelles pâleurs.  
Vous vous disiez, il part, le reverrai-je encore ?

Et lui vient d'embrasser sa mère, qu'il adore.  
Quels adieux !... Il tressaille et refoule ses pleurs.

Songeant à la patrie, à nos soudains malheurs,  
Aux périls des drapeaux, que tant d'honneur décore,  
Aux jours sanglants suivis d'une sanglante aurore,  
Il brûlait de venger les communes douleurs.

Vain espoir ! Il périt dans l'immense hécatombe,  
Tombant, jeune martyr, comme le soldat tombe.  
Et vous, vous attendiez son retour... Mais, ô deuil !

O deuil ! ô noble mort ! Gloire héroïque et pure !  
Son père découvrit son humble sépulture,  
Et ce cher fils revint, hélas ! dans un cercueil.

## II

Jeunesse à la couronne d'or.

PINDARE.

Où est, mort, ta victoire ? Où est  
mort, ton aiguillon ?

ST PAUL.

Dans la paix du Seigneur que Frédéric repose !  
Pour le plus saint devoir il s'est sacrifié.  
Par l'immolation grandi, purifié,  
Il tient le prix dont Dieu pour ses élus dispose.

Les cieux se sont ouverts pour son apothéose.  
A l'éternel banquet des âmes convié,  
Il jouit d'un destin qui doit être envié.  
Sa jeunesse revit, au divin soufflée close.

Sa foi dans notre France et sa foi dans le bien.  
C'est là son rameau d'or <sup>1</sup>, que n'atteignit en rien  
Le doute desséchant, le doute froid et sombre.

O mort, où donc est-il ton aiguillon vainqueur ?  
L'amour, ce pur rayon d'un jeune et noble cœur,  
A vaincu ta puissance et traversé ton ombre.

---

### A M. Clément Cordes

CAPITAINE DE FRÉGATE EN RETRAITE.

Le roulis de la vague a bercé bien longtemps  
Tes rêves sur les mers lointaines de l'Asie.  
De spectacles nouveaux ton âme était saisie  
Et prenait son essor sous des cieux éclatants.

Evoquant les destins orageux, inconstants,  
Les drames de l'histoire et de la poésie,  
Tu livrais, cher penseur, ta noble fantaisie  
A la brise légère, aux rapides autans.

Tu ne commandes plus la fière *Javeline*.  
Tu te plais sous les bois d'une verte colline.  
Toi qui servis la France et son drapeau sacré.

La nuit, au bruit du vent dans les châtaigniers sombres,  
Comme à bord d'un vaisseau dans un port sûr ancré,  
Tu crois ouïr les flots, qu'enveloppent les ombres.

**A M. Justin Pépratx**

DIRECTEUR DE L'ESTUDIANTINA CATALANA.

A l'Espagne appartient la douce mandoline.  
Tout près de sa fenêtre, et sans se laisser voir,  
L'espagnole s'émeut, en écoutant, le soir,  
Monter, comme un soupir, la note cristalline,

Comme un soupir d'amour vers sa grâce opaline,  
Vers son front blanc-doré, qu'éclaire un grand œil noir ;  
Puis, pour laisser tomber des fleurs, un mot d'espoir,  
Elle ouvre les flottants rideaux de mousseline.

Mais, grâce à vous, jeune homme aux merveilleux talents,  
Nous avons entendu des français catalans  
Faire vibrer la corde et jaillir l'harmonie ;

Grâce à vous, sans franchir la barrière des monts,  
Notre cœur, enivré de votre symphonie,  
Évoque en songes d'or tout ce que nous aimons.

---

A M. Joseph N...

LIEUTENANT DU GÉNIE

et à M<sup>me</sup> Joseph N...

MA CHÈRE FILLEULE,

Le jour de leur mariage, 18 mai 1888.

Quel pur charme a pour vous l'amour, sans le mélange  
Ou du vil intérêt ou de la vanité,  
Qui de l'hymen souvent blessent la sainteté  
Et souillent l'Idéal d'une terrestre fange !

C'est l'amour immortel, l'amour que rien ne change,  
Qui révèle à vos yeux sa divine beauté,  
Jeune officier, vibrant d'honneur, de loyauté,  
Et toi dont le regard, le sourire est d'un ange.

Vous vous aimez. — Vos cœurs, liés des plus doux nœuds,  
Verront s'ouvrir toujours les sentiers lumineux.  
Et le meilleur destin sera toujours le vôtre.

Vous serez deux ruisseaux coulant aux mêmes bords,  
Deux lyres confondant leurs merveilleux accords,  
Deux astres gravitant dans les cieux, l'un vers l'autre.

---



## POÉSIE

Par Madame Anaïs FAURE, née BIU,

Membre correspondant (1840).

### Vision.

A M. EDMOND BIRÉ <sup>1</sup>.

Lorsque mes yeux, voilés de triste rêverie,  
Cherchent vers le passé quelque cher souvenir,  
Dans le rayonnement de mon âme attendrie  
Une image apparaît, toujours prompte à venir.

Grave et douce à la fois ; une jeunesse austère  
Met à son front penseur un reflet d'infini.  
Sa bouche sans sourire est d'un esprit sévère  
Son regard lumineux porte un rêve béni.

Beau rêve ! descendu des cimes éternelles  
Et qu'il nous racontait en mots harmonieux.  
Les choses qu'il disait étaient grandes et belles,  
Plus pures que le flot sous la clarté des cieux.

Dans la vieille cité, fière de son poète,  
Nous écoutions, charmés, ce doux enseignement ;  
Ses chants mettaient dans l'air des sourires de fête,  
Sa parole tombait comme un enchantement.

<sup>1</sup> Cette poésie est dédiée à M. Edmond Biré, l'éminent critique littéraire qui a publié une étude remarquable sur Victor de Laprade.

Elle avait le parfum des saintes harmonies  
Que la brise murmure à l'ombre des forêts.  
Dans ce livre éternel, aux pages infinies,  
Des voix de la nature il trouvait les secrets.

Cette source divine alimentait son âme ;  
L'imprégnait d'harmonie et de sérénité.  
Grande âme de poète et de sage, qu'enflamme  
L'amour de l'Idéal et de la Vérité ?...

O chères visions de mes jeunes années !  
Vous rayonnez encore au déclin de mes jours.  
Jamais un souffle impur ne vous a profanées ;  
A l'appel de mon cœur vous répondez toujours.

De l'Idéal rêvé vous êtes la lumière.  
Le foyer d'où jaillit tout ce qui vibre en moi.  
Vos ailes vers le ciel emportent ma prière  
Ecluse dans l'amour, l'espérance et la foi !

*Envoi à M. Edmond Biré.*

Je n'ai pas dit son nom ; mais sur cette humble  
Où le regard ému cherche ce nom voilé,  
Le vôtre d'un rayon éclaire son image  
Et la fait resplendir dans un ciel étoilé !...

Boulogne-sur-Mer, novembre 1885.

---

## LES FIANCÉS

par M. Jean Codet, membre résidant.

Nous étions fiancés. T'en souvient-il ? Un soir  
Nous marchions côte à côte en un étroit couloir  
De verdure et de fleurs. Autour de notre tête,  
En sautant et riant, car c'était une fête,  
Cupidon des amants bourdonnait la chanson.  
Sans le dire, il rivait, le rusé forgeron,  
Cette chaîne d'amour qui, pour toute la vie,  
Par ses anneaux dorés l'un à l'autre nous lie.  
C'était au mois d'avril. Ah ! que c'était charmant !  
Les étoiles brillaient vives au firmament ;  
Nos deux mains se touchaient, l'une à l'autre enlacée ;  
Nos cœurs se confondaient dans la même pensée,  
Et la lune traçait des ombres dans le bois  
Qui te faisaient trembler et sourire à la fois.  
Courbés par la chaleur d'une belle journée  
Les lilas inclinaient leur tête un peu fanée ;  
Les oiseaux regardaient, tout prêts à s'envoler,  
Sautaient, se retournaient, et nous laissaient passer.  
Il m'en souvient. Je crois qu'au détour d'une allée  
Je te pris un baiser, et tu t'en es allée,  
Pour revenir bientôt. Ah ! que c'était charmant !  
Pourquoi passer si vite, ô fugitif instant ?

---

**A une jeune veuve**

par M. Jean CODER, membre résidant.

Au printemps de la vie,  
Tu connus la douleur.  
La fortune ennemie  
Des plaisirs, du bonheur,  
Malfaisante déesse,  
D'un voile de tristesse  
A couvert ta jeunesse.  
En déchirant ton cœur.

Plus longtemps sur sa tige  
La fleur reste au jardin,  
Et plus longtemps voltige,  
S'éveillant au matin,  
Le papillon volage  
Qui la baise au passage  
Que tu n'as, pour ton âge,  
Eu de part au festin.

Et pourtant, sur son aile,  
L'amour t'avait porté  
Un compagnon fidèle,  
Plein d'ardeur, de gaieté.  
Comme toi, belle plante,  
Qui, toute souriante  
A l'aurore naissante,  
L'aimais avec fierté.

Mais, comme le grand chéri  
A qui le bûcheron  
De lui nouer sa chaîne  
A déjà fait l'affront,  
La mort, malgré sa sève,  
Le surveillait sans trêve ;  
Et, pendant un beau rêve.  
Le frappait droit au front.

Sur une mer sereine,  
Ainsi le matelot,  
Confiant dans sa veine,  
Livre sa barque au flot.  
Sous un ciel plein d'étoiles,  
Il allonge ses toiles ;  
Mais, trop fort pour ses voiles  
Le vent souffle bientôt.

**Et la mer se courrouse,  
Puis gronde, en écumant  
Sous le vent qui la pousse.  
Le vaisseau bondissant  
Sur la vague qui ploie,  
Du gouffre qui tournoie  
Deviens vite la proie.  
Et coule en un instant.**

Alors, quand le cyclone  
A disparu, sifflant,  
Et vers quelqu'autre zone  
La terreur emportant,  
Où sombra le navire,

La vague vient sourire  
Au soleil, qui se mire  
Au calme du néant.

Mais toi, dans la tourmente,  
Tu n'as pas tout perdu.  
Si dans ton cœur d'amante  
La douleur a mordu,  
Tu peux sourire encore  
A l'enfant qui t'adore,  
Vivant reflet d'aurore  
Sur ton deuil étendu ;

Car, tout pleins de tendresse,  
Trois anges, chaque jour,  
Versent sur ta tristesse  
Un doux baume d'amour.  
Souviens-toi de leur père !  
Mais, laisse, ô jeune mère,  
Se sécher ta paupière.  
L'amour guérit l'amour.

e 1887.

## NÉCROLOGIE.

---

La Société Agricole Scientifique et Littéraire a perdu pendant l'année 1887, six de ses membres résidants : MM. Pierre Garrette, Reig Bonaventure, Pech François, Barberet Charles, Azémar Benito et Joseph de Balanda.

M. Pierre Garrette avait un goût très prononcé pour l'horticulture ; son jardin était connu par tous les amateurs de collection de plantes rares ; lors du Concours régional de 1862, M. Garrette organisa, de concert avec M. Siau, une exposition horticole et maraîchère dont le succès dépassa toutes les prévisions ; il fut lui-même un exposant très remarqué pour des orangers, fougères, bégonias, canna indica, etc... M. Garrette s'était retiré depuis quelques années des affaires de Banque, où il avait longtemps occupé une situation des plus honorables ; l'horticulture devint dès lors son occupation favorite ; il nous a laissé le souvenir d'un collègue apprécié comme un très aimable homme.

M. Reig Bonaventure, viculteur accompli, avait su donner un grand renom à nos crus de Banyuls, territoire dans lequel il possédait de vastes domaines ; M. Pech François consacrait tous ses instants à l'exploitation des terres qui entouraient son château de Caladroër ; l'un et l'autre ont toujours été utiles à

notre Société en lui fournissant des renseignements agricoles avec autant de bonne grâce que de compétence.

M. Barberet avait été nommé inspecteur d'Académie à Perpignan, lorsqu'il renonça, pour des raisons de santé à la vie active de l'Université, dans laquelle il avait été un professeur très brillant; sa causerie était aussi solide de fonds qu'agréable de forme; aussi avons-nous regretté qu'une très longue maladie l'ait, pendant plusieurs années, condamné à l'immobilité et nous ait privé d'un collègue qui ne comptait que des amis dans notre Société.

M. Benito Azémar entreprit avec son père, en 1853, le dessèchement de l'étang de Villeneuve; ces grands travaux convertirent en une plaine fertile une vaste superficie autrefois marécageuse et pestilentielle; le nom d'Azémar restera attaché à cette œuvre considérable; d'un esprit vif, il avait étudié, dès l'apparition du phylloxera, le problème de la reconstitution de nos vignobles; en 1879, il faisait des semis de graines provenant de raisins américains; il plantait en 1880 et, en 1882, il greffait déjà un vignoble important. M. Azémar fut un des premiers importateurs de la vigne américaine en Roussillon.

Depuis 1865, M. Joseph de Balanda était un membre assidu de notre réunion; les commissions agricoles avaient mis à profit ses aptitudes et son expérience; il y figura à diverses reprises au grand avantage de nos travaux.

Nous saluons une dernière fois ces collègues que nous avons perdus.

G. C.



## LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA

### SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

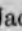



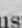
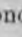
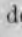



---

#### *Membres Résidants.*





#### MM.

1886. ABBLARD (Félix), propriétaire.  
1868. ALBAR (Joseph), propriétaire.  
1886. ARAGON (Amédée,) propriétaire.  
1886. ARAGON (Henri), propriétaire.  
1886. ARMENGAUD (Vincent), propriétaire à Fontcouverte.  
1881. AUGÉ (Eugène). ancien notaire, propriétaire.  
1881. AURIOL (Prosper), banquier.  
1887. AZÉMAR (Edouard), ✠, propriétaire, ancien consul  
d'Espagne.  
1887. AURIOL (Georges), banquier.  
1888. ALENGRY (Zéphyrin), propriétaire.  
  
1882. BARASTON (Achille), fils, négociant.  
1867. BARDOU (Pierre), industriel et propriétaire.






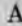
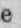

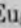







MM.

1882. BARJAU (Jean-Jacques),  I., ancien chef d'institution.
1886. BARTHE (Clément), , agent supérieur de la marine en retraite.
1873. BARTISSOL (Jean), propriétaire.
1853. BERTRAN-BALANDA (Bonaventure), propriétaire.
1873. BERTRAN (Hyacinthe), notaire et propriétaire.
1885. BESOMBES (Jules), propriétaire.
1856. BOIX (Emile), pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, propriétaire.
1873. BOLUIX (Jules), propriétaire.
1873. BOLUIX (Léon), , , vice-consul de Portugal, propriétaire.
1855. BOUCABELLE (Isidore), chanoine titulaire.
1868. BRUGÈRE (Ernest de), avoué, propriétaire.
1886. BRUTAILS (Auguste),  A., archiviste.
1887. BOIXO (Paul de), inspecteur des forêts.
1860. BOHER (Jacques), chanoine titulaire.
1887. BOUER, inspecteur des forêts.
1888. BOURRAT (Jean), ingénieur civil.
- 
1867. ÇAGARRIGA (Raymond de), , , propriétaire.
1871. CALARET (Joseph), propriétaire.
1875. CAMPS (Raymond), ancien régulier-major, propriétaire.
1867. CARGOLÈS (Vincent), propriétaire.
1880. CASTAGNÈ (Joseph), médecin-vétérinaire.
1874. CAZES (Gustave), banquier, propriétaire.
1887. CARBONNELL (Thomas), négociant.
1866. CHEFDEBIEN (Fernand de), propriétaire.
1886. COMES (Louis), propriétaire.
1870. COMBES (Louis), , , A., , docteur en médecine.

MM.



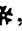



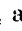


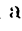

1886. CONTE DE BONET (Charles), propriétaire.  
1866. CORNET (Joseph), propriétaire.  
1885. COSTA (Joseph), propriétaire.  
1886. COT (Bonaventure), propriétaire.  
1872. CROUCHANDEU (Joseph),  A., conservateur du Musée.  
1887. CAMPAGNE (François), avocat.  
1887. CODET (Jean), ancien député, avocat.  
1888. CARBASSE (Joseph), architecte départemental.  
1888. CAZAMAJOR (Nestor de), conducteur des ponts et chaussées.
1887. DALBIEZ (Auguste), banquier.  
1873. DEIT (Jules), négociant, propriétaire.  
1874. DELCROS (Elie),  A., avocat.  
1855. DELHOSTE (Julien), aumônier à l'hôpital militaire.  
1848. DESPRÈS (Antonin), propriétaire.  
1873. DONNEZAN (Albert),  A., docteur en médecine.  
1865. DROGARD (César), architecte, propriétaire.  
1875. DUMAS (Scipion), \*, lieutenant-colonel en retraite.  
1854. DURAND (Justin), \*, ancien député, banquier, propriétaire.  
1888. DELHOSTE (François), vétérinaire des Haras.
1868. ESCANYÉ (Frédéric). †, ancien député.  
1883. ESCARGUEL (Henri), négociant.  
1873. ESCARGUEL, (Lazare), sénateur des Pyrénées-Orientales.  
1868. ESCARRA (Jacques), propriétaire.
1866. FABRE DE LLARO (Léon),  A., notaire.  
1886. FARINES (Jean), négociant.

MM.

1856. FERRER (Léon), O ,  A., , pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, propriétaire.
1868. FINES (Jacques),  I., docteur en médecine.
1871. GARENE (Eugène), propriétaire.
1882. GAUTHIER (Gauthier), propriétaire.
1848. GOUELL (Pierre), docteur en médecine.
1868. GRANBOULAN, ,  A., inspecteur d'Académie.
1871. GUARDIA (Auguste de), , ancien sous-préfet, propriétaire.
1886. GUIXOU-PAGÈS (Jean), avocat, propriétaire.
1876. HENRION, (Pierre),  A., ingénieur.
1874. IZARN (Armand), avocat.
1884. JAUBERT (Léon), docteur en médecine.
1868. JAUME (James), propriétaire.
1878. JOUÈ (Auguste), directeur de l'école supérieure municipale.
1867. JOUY D'ARNAUD (Eugène), , propriétaire.
1885. JULIA (Léon),  A., avocat.
1888. JULIA (Albert), libraire.
1886. LAFARGUE (Georges), ,  A., préfet des Pyrénées-Orientales.
1850. LABAU (Joseph), ,  A., professeur d'agriculture.
1860. LACOMBE SAINT-MICHEL (Romain), propriétaire.
1875. LACROIX (Edouard de), docteur en droit, propriétaire.
1884. LACROIX (Joseph de), docteur en droit, propriétaire.
1867. LAFABRÈGUE (Paul), propriétaire.
1856. LAMER (Jules de), ,  A., ancien préfet, proprié-

ire.

MM.

1881. LAMER (Paul de), docteur en médecine.  
1872. LANQUINE DE LLARO (François), propriétaire.  
1868. LATROBE (Charles), imprimeur-libraire.  
1885. LAZERME DE LON (Joseph), propriétaire.  
1884. LLAMBY (Charles de), ingénieur.  
1886. LLAMBY (Gabriel de), propriétaire.  
1886. LLAMBY (Joseph de), avoué.  
1863. LLOBET (Joseph de), propriétaire.  
1867. LLOBET (Michel de), propriétaire.  
1887. LUTRAND (Louis), docteur en médecine.  
1888. LAFFON (Jean), conseiller général.  
1888. LOMAGNE (Alphonse fils), avocat.
1885. MAGNY (Auguste de), propriétaire.  
1867. MAS (Ernest), chef d'institution.  
1874. MASSOT (Joseph),  A., , docteur en médecine.  
1885. MILHAUD (Alfred), négociant, propriétaire.  
1884. MIQUEL DE RIU, C. , , général de brigade en retraite.
1861. MORER (Sauveur),  A., professeur au Collège.  
1853. MUXART (Auguste), propriétaire.  
1888. MALPAS, docteur en médecine.
1867. NÉREL (Simon), propriétaire.  
1886. NOÉ (Michel), avocat, propriétaire.
1886. PASSAMA (Albert), , , ancien officier de Marine, propriétaire.  
1882. PASSAMA-DOMENECH, , homme de lettres.  
1873. PÉPRATX (Eugène), , ancien banquier, propriétaire.  
1881. PÉPRATX (Justin), , ancien négociant, propriétaire.  
1877. PI (Jean), O. , capitaine de frégate en retraite.

MM.

1871. PICAS (Léon), ✱. ✱, ancien président du tribunal civil.
1863. PUIGGARI (Antoine), C. ✱, colonel du génie en retraite.
1888. PUJOL (J.), pharmacien.
1888. PONCHON (Théophile), négociant, juge au Tribunal de commerce.
1888. PUIG (Joseph), numismate, négociant.
1867. REYNÈS-AUDUSSON (Pierre), négociant.
1886. RIVELAYGUE (Joseph), négociant en vins.
1886. ROCA (Maurice), propriétaire, avocat.
1872. ROCAFORT (Jacques), Ⓢ A., professeur de dessin.
1867. ROUZAUD (Vincent), médecin-vétérinaire.
1873. ROVIRA (Henri de), licencié en droit.
1885. SAISSET (Albert), banquier, propriétaire.
1854. SAUVY (Joseph), père, ancien négociant.
1867. SAUVY (Joseph), fils, ✱, Président de la Chambre de Commerce et du tribunal de Commerce propriétaire.
1881. SAUVY (Alfred). Ⓢ, ✱, négociant, propriétaire, conseiller général.
1867. SÈBE (Alexis), propriétaire.
1874. SÈBE (Frédéric), propriétaire.
1867. SELVA (Charles de), propriétaire.
1886. SABARDEIL (Pierre), père, au Mas-de-la-Cave.
1886. SABARDEIL (Pierre), fils, au Mas-de-la-Cave.
1888. SOREL (Georges), ingénieur des Ponts et Chaussées.
1888. T... négociant en vins, pro-

MM.

1886. TARBOURIECH (Joseph), avocat.  
1855. TARRÈS (Gustave), docteur en médecine.  
1867. TERRATS D'AGUILLON (Jacques), ✕, propriétaire.  
1874. TERRATS (François de), propriétaire.  
1888. TORREILLES (l'abbé Philippe), professeur de philosophie au Grand-Séminaire, docteur en théologie.  
1878. TOURNAL (Joseph), ✕, avoué honoraire.  
1888. TRIQUÈRA (Joseph), Ⓜ A., conseiller général, négociant.  
  
1875. VASSAL (Augustin), ✕, banquier.  
1884. VERGÈS DE RICAUDY, banquier.  
1886. VIDAL (François), négociant en vins, propriétaire.  
1884. VIDAL (Pierre), Ⓜ A., bibliothécaire de la Ville.  
1886. VIDAL (Prosper), propriétaire.  
1866. VILALLONGUE (Camille), ✕, Ⓜ A., ✕, Président du Tribunal civil.  
1841. VILALLONGUE (Sylvestre), Ⓜ A., ancien négociant, propriétaire.  
1884. VIRY (de), directeur de l'usine à gaz.

*Membres résidants n'habitant pas Perpignan.*

1888. ARMENGAUD (Germain), propriétaire à Alénça.  
  
1886. BACHÈS (Jean), aîné, propriétaire à Saint-Cyprien.  
1886. BAINAS-AMANRICH, propriétaire à Pia.  
1886. BATTLE (Louis), propriétaire à Saleilles.  
1886. BERTRAN (Nicolas), propriétaire à Vingrau.

MM.


1875. BAUBY (Benjamin), notaire à Estagel.  
1888. BLAIN (Albert), négociant en vins, juge-suppléant  
au Tribunal de Commerce, à Rivesaltes.  
1888. BLANC (Joseph), conseiller général, à Mont-Louis.  
1880. BOHER (Félix), notaire à Latour-de-France.  
1881. BONET (Jean). fils, propriétaire à Saint-Féliu-  
d'Amont.  
1885. BOSCH DE LA TRINXERIE, propriétaire à Prats-de-Molló.  
  
1886. CANCEIL (Joseph), propriétaire à Elne.  
1886. CANTIÉ (Vincent), propriétaire à Clairas.  
1873. CARBONNEIL (Barthélemy), propriétaire à la métairie  
Saint-Joseph, près Saillagouse.  
1872. CARCASSONNE (Maurice), propriétaire à Toulouges.  
1886. CAZEBLANQUE (Joseph), propriétaire à Baixas.  
1886. CHICHET (Joseph), propriétaire à Alénia.  
1886. CHICHET (Jules), propriétaire à Tautavel.  
1888. CHANTEBIEN (Vincent), propriétaire à Thézas.  
  
1881. DERROJA (Joseph), G. O. ✱, général de division.  
1881. DERROJA (Jacques), C. ✱, chef de bataillon en  
retraite.  
1884. DONAT (Victor), licencié en droit, propriétaire à  
Rivesaltes.  
1882. DURAND-AMIEL (Jacques), propriétaire à Alénia.  
1867. DURAND (Jacques), propriétaire à Saint-Nazaire.  
1856. DUVERNEY (Adolphe), propriétaire à Espira-de-l'Agly.  
  
1886. ESCARRA (Joseph), propriétaire à Saint-Nazaire.  
1881. EY (Louis), docteur en médecine à Banyuls-dels-  
Aspres.



MM.

1886. FARINES (Jean), propriétaire à Baixas.  
1885. FARRAN-PLANAS, propriétaire à Terrats.  
1885. FAVIER (A.), Directeur de la Société la Ramie, à Avignon.  
1886. FERLUC (Tristan de), propriétaire à Caudiès-de-Saint-Paul.  
1878. FORNÉ (Michel), banquier à Céret.  
1888. FRÈRE (Isidore), propriétaire à Saint-Genis.  
  
1880. GALANGAU, docteur en médecine à Arles-sur-Tech.  
1876. GARCERIE (Laurent), propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans.  
1885. GARRIGUE-SOUBRAQUEZ (Joseph), propriétaire à Montner.  
1886. GAY (Albert), ingénieur ordinaire à Prades.  
1868. HELCEN (Joseph de), avocat à Prades.  
1868. GONZALVO (Ange de), propriétaire à Estagel.  
1871. GOURCE (Joseph), propriétaire à Arles-sur-Tech.  
1886. GOUZY (Camille), propriétaire à Millas.  
1886. GUITARD-GOUELL (Joseph), négociant à Céret.  
  
1883. HAINAUT (Jean-Denis), propriétaire au Soler.  
  
1883. JACOMET DE BOAÇA, procureur de la République à Bourg (Ain).  
1880. JAUBERT (François), propriétaire à Ponteilla.  
1886. JONQUÈRES (Joseph), propriétaire à Trouillas.  
1886. JONQUÈRES-LLOBET (Assisclé), propriétaire à Corneilla-del-Vercol.  
1886. JOUÉ (Raphaël), propriétaire à Villelongue-de-la-Salanque.  
1868. JULIA (Joseph), notaire à Arles-sur-Tech.

MM.

1856. MALÈGUE (Vincent), propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière.
1886. MANALT (Nicolas), propriétaire à Clairà.
1878. MANIEL (Pierre), directeur de l'école de Cèret.
1867. MARIA (François), propriétaire à Thuir.
1888. MARIE Emile, ingénieur civil, propriétaire à Prades.
1868. MARQUIER (Jules), notaire à Rivesaltes.
1886. MARTRE (Emmanuel), propriétaire à Sainte-Marie.
1869. MAS (Auguste), avocat à Prades.
1872. OLIVER (Paul), propriétaire à Collioure.
1866. PAMS-BOHÉ (Raymond), à Garrigas, près Palau-del-Vidre.
1886. PARAHY (Alphonse), propriétaire à Trouillas.
1886. PARAHY (Pierre), curé de Castelnou.
1887. PARAHY (Pierre), docteur en médecine à Trouillas.
1886. PARÈS (Hippolyte), propriétaire à Tautavel.
1886. PARÈS (Joseph), propriétaire à Clairà.
1885. PASCAL (Thomas),  A., pharmacien à Banyuls-sur-Mer.
1885. PERXÈS (Jaime), propriétaire à Gullana (Espagne).
1888. PONS (Simon), docteur en médecine à Ille.
1886. PORTES (Henri), avocat, propriétaire à Espira-de-l'Agly.
1881. PRATX, docteur en médecine à Elne.
1888. PUJADE (Paul), conseiller général, docteur en médecine à Amélie-les-Bains.
1888. PUNÈS (Michel), chef de bataillon en retraite,

MM.

1886. **ROCA** (Jean de), propriétaire à Villemolaque.  
1873. **ROTÈ** (Gabriel), ancien juge de paix à Sournia.  
1868. **ROUX** (Jean), capitaine des douanes en retraite à Saint-Genis.
1865. **SALVO** (François), notaire à Vinça.  
1880. **SERRADEIL** (Albert), négociant à Saint-Laurent-de-Cerdans.  
1868. **SOUBIRANE** (Joseph), notaire honoraire à Saint-Laurent-de-Cerdans.  
1885. **SOULIER** (J.-P.), propriétaire à Collioure.
1880. **TANYÈRES** (Jean), propriétaire à Toulouges.  
1885. **TASTU** (Eugène) O. ✱, ancien ministre plénipotentiaire à Palaiseau (Seine-et-Oise).  
1886. **THORRENT** (Paul), propriétaire à Trouillas.  
1858. **TOLRA DE BORDAS** (Mgr), prélat de la Maison de Sa Sainteté Léon XIII, à Nice.  
1873. **TOLRA DE BORDAS** (Henri), avocat à Prades.  
1884. **TRESSERRA** (Jean), licencié en droit, notaire à Bourg-Madame.  
1885. **TRULLÈS** (Ferdinand), licencié en droit, notaire à Ille-sur-la-Tet.
1879. **VALS** (Jean), docteur en médecine à Baixas.  
1886. **VEISSIER** (Augustin), propriétaire à Maury.  
1886. **VAQUER** (Justin), propriétaire à Rivesaltes.  
1878. **VILAR** (Édouard), avocat, député.  
1886. **VILLE** (François), propriétaire à Fourques.  
1880. **VINYÈS** (Auguste), ✱, propriétaire au Perthus.  
1888. **VILACÈQUE** (François), propriétaire à Peyrestortes.  
1879. **XAMBEU** (François). ✱. ⦿ I. ancien principal à Saintes.

*Membres Correspondants.*

MM.

1835. ARAGO (Etienne), de Perpignan, inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.
1840. ARAGO (Alfred), inspecteur de : Beaux-Arts à Paris.  
M<sup>me</sup> FAURE (Anaïs), née BIU, à Boulogne-sur-Mer.
1852. FAURE, docteur-médecin en Algérie.
1854. DANJAN (Firmin), de Perpignan, professeur au Lycée de Montpellier.
1855. CROVA (André), ✱, de Perpignan, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, membre correspondant de l'Institut.
1856. MERCADIER (Ernest), docteur-médecin à La Magistère, (Tarn-et-Garonne.)
1857. SOUBEIRAN (Léon), professeur à l'École de pharmacie de Montpellier.
1859. MARÈS (Henri, ✱, membre de la Société d'Agriculture de l'Hérault, correspondant de l'Institut.  
RENDU (Victor), inspecteur général d'agriculture.  
TALRICH (Jules), de Perpignan, préparateur d'anatomie en cire, à Paris.
1860. MARTIN (Joseph de), docteur en médecine à Narbonne.  
NOGUÈS (A.-F.), de Laroque, professeur d'histoire naturelle à Lyon.
1861. HEUZÉ (Gustave), inspecteur général d'agriculture à Versailles.  
ROUGEMONT, président de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

MM.

1861. SAHUT (Félix), vice-président de la Société d'horticulture de l'Hérault.  
SALLES (Isidore), ✱, ancien préfet.  
SICART, vice-président de la Société d'horticulture des Bouches-du-Rhône.
1862. CHARDON, président de la Société d'horticulture et de botanique du département du Gard.
1863. ELOFFE (Arthur), naturaliste à Paris.
1865. CARAVEN (Alfred), naturaliste à Castres.  
CAPIN (Léopold), censeur au Lycée de Tarbes.  
PUGENS (Eugène), de Perpignan, professeur de dessin au lycée Fontanes, à Paris.
1866. BAUBY (Justin), de Latour-de-France. juge à Toulouse.  
BOUSCHET (Henri), secrétaire de la Société d'horticulture de l'Hérault.  
FABRE (Gustave), de Perpignan, directeur du petit lycée de Montpellier.
1867. SOUCAILLE (Antoine), professeur au collège de Béziers.  
PASTEUR, G. O. ✱, membre de l'Institut et de l'Académie française.  
DESRIVIERS, docteur en médecine à Paris.  
LAGARRIGUE (Fernand), consul du Chili et de la République argentine à Nice.  
GALAUD (Jacques), de Mosset, professeur de langues vivantes à Alger.
1868. AUTIÉ (Fernand), I., professeur agrégé au lycée de Montpellier.  
LAMOTHE-TENET (Joseph), censeur au lycée de Grenoble.
1868. MAILLOT (Eugène), Directeur de la station séricicole de Montpellier.

MM.

1869. LAFARGUE (Albert), professeur à Paris.  
TAUDOU (Antonin), de Perpignan, grand prix de Rome (composition), à Paris.  
GUILLON (Anatole), ✕, ancien directeur des contributions indirectes à Niort.
1871. MÈNÉTRIER (Louis), ancien agent-voyer chef à Longchamp, par Clairveaux-sur-Aube (Aube).  
GABLIN, ✕, chef du matériel du Ministère de la Marine.
1872. ROUVILLE (Paul de), doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier.  
TISSEYRE (Justin), O. ✕, de Sournia, colonel au 10<sup>e</sup> de Ligne à Albi.
1873. CAYROL (François), de Béziers, licencié ès-sciences.  
CAHEN, grand rabbin à Constantine.  
ROUMEGUÈRE (Casimir), botaniste à Toulouse.  
ABBLART (André), de Collioure, directeur d'École Normale primaire.  
ROUFFIANDIS (Isidore), de Perpignan, ancien inspecteur primaire à Montpellier.  
POUCHET (Georges), docteur, professeur au Muséum.  
PAGÈS, ingénieur de la Compagnie de Bessèges.  
AILLIAUD (Louis), pharmacien à Marseille.  
BOURGUIGNAT, conchyliologiste à Saint-Germain-en-Laye.  
GAUTHIER (Armand), ✕, professeur à la Faculté de médecine de Paris.  
MORER (Sauveur), de Perpignan, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe.  
DEBEAUX, O. ✕, pharmacien principal à l'hôpital militaire de Toulouse.  
LAPEYROUSE (Henri de), agronome à Lézignan.

MM.

1873. DÉPÈRET (Charles), de Perpignan, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Marseille.  
CORONAT (Pierre), O. \*, de Latour-de-France, colonel d'infanterie de marine.
1874. SOUHAM, inspecteur des douanes, conchyliologiste, à Châlons-sur-Marne.  
BAUDON, docteur en médecine et conchyliologiste, à Moui (Oise).  
FAGOT, malacologiste, à Villefranche-de-Lauragais.  
GANDOGER (Michel), naturaliste à Arnas (Rhône).  
SAGUI (François), de Perpignan, contrôleur de l'armée, en retraite, Vincennes.  
GATUMEAU (Bonaventure), d'Amélie les-Bains, médecin-major de 2<sup>m</sup>e classe, à Chartres.
1875. IZARN (Joseph), de Perpignan, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée de Clermont-Ferrand.
1878. GARRIGOU, docteur en médecine à Toulouse.  
WICKERSHEIMER, ingénieur des mines à Carcassonne, député de l'Aude.  
VIGNOL (André), de Perpignan, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, au Tonkin.  
MORER (Eugène), de Perpignan, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, à Epinal.  
CHARBALIÉ (Alphonse), de Perpignan, receveur de l'Enregistrement, à Chantilly.
1879. JOFFRE (Joseph), de Rivesaltes, capitaine du génie, au Tonkin.
1880. VALLÈS (François), de Perpignan, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Cros, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).  
OLIVA (Alexandre), \*, de Saillagouse, sculpteur, à

MM.

1880. SARRAU (Emile), O. ✱, de Perpignan, membre de l'Institut, ingénieur en chef des Poudres et Salpêtres.
1883. MASSE, professeur de la Faculté de médecine de Bordeaux.  
Docteur GUILLAUD, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.  
FULCRAN, O. ✱, ancien colonel du génie, à Paris.  
CAMP (Aimé), ✱, inspecteur honoraire d'Académie, à Montpellier  
DONADIEU (Frédéric), propriétaire, homme de lettres, à Béziers.
1884. CAUBET (Jules), O. ✱, de Perpignan, contre-amiral.  
DEFFÈS (Jules), ✱, préfet des Basses-Pyrénées.  
FÉDIÉ (Louis), archéologue, A., Président de la Société des arts et sciences de Carcassonne.
1884. Le R. P. de LACROIX, à Poitiers.  
Marquis de GINESTOUS, propriétaire au Vigan.  
VILLE (Jules), de Perpignan, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
1885. BUCQUOY, ✱, A., ✱, médecin-major de première classe, à Neufchâteau-les-Vosges.  
DELPECH, de Perpignan, Président de Chambre à la Cour d'appel d'Amiens.
1886. DELAPARRE, curé de Tebessa, province de Constantine (Algérie).  
FLOQUET (Charles), député des Pyrénées-Orientales, Président du Conseil des ministres.  
BROUSSE (Emile), de Perpignan, député des Pyrénées-Orientales.  
LACAZE-DUTHIERS (H. de), O. ✱, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue de l'Estrapade, à Paris.



MM.

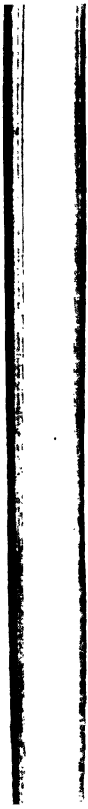
1886. JOLY, inspecteur des forêts, en résidence à Prades.
1887. ARMAINGAUD, professeur agrégé à la Faculté mixte de pharmacie et de médecine de Bordeaux.
- SÉBLINE (Charles), O. ✱, sénateur, ancien préfet des Pyrénées-Orientales.
- BRINGUIER E., rédacteur en chef du journal l'Agri-culteur, secrétaire du Comice agricole, Béziers.
- RÉGNIER, commandant d'infanterie de marine, rue Gioffodo, n° 32, à Nice.
- MAS (Auguste), de Prades, professeur agrégé au Lycée de Montpellier.
- BARBE, ✱, député, ancien ministre de l'Agriculture, à Paris.
- DE MAHY, député de la Réunion, ancien ministre, à Paris.
- TEYSONNIÈRE (Pierre), ✱, aquafortiste, 4, rue Laferrière, à Paris.
1888. PAGÈS (Emile), de Perpignan, professeur de philo-sophie, rue Gay-Lussac, n° 12, à Paris.
- RIBELL (Alphonse), de Perpignan, Président de la Société de Médecine de Toulouse.
- MARTIN (Louis de), docteur en médecine, proprié-taire, à Narbonne.
- AMADIS (Eugène), de Perpignan, avocat, à la Havane (île de Cuba).
- SALVERTE (Georges de), Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

*Correspondants étrangers.*

1872. CARDONA Y ORFILA (Francisco), professeur d'histoire naturelle à l'Institut de Mahon.
- RODRIGUEZ (Jean-J.), botaniste, à Mahon.

MM.

1872. HERNANDEZ (Andreu), docteur en médecine, à Mahon.  
CORONADE (Francisco-Xavier), docteur en médecine, à Barcelone.  
COTXET, homme de lettres, archéologue, à Barcelone.  
MARTI, pharmacien, archéologue, numismate, à Puigcerda.
1873. MAC-LÉON (William), secrétaire-général du Conseil d'Instruction, à Londres.
1880. Le Commandeur GARCIA (José-Maria), \*, ✠, consul d'Espagne, à Perpignan.
1881. VERDAGUER (Jacinto). R. P., prêtre, membre de l'Académie de Barcelone.  
MIRET (Jean), à Barcelone, grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.
1883. MAS-RIERA Y COLOMER (Arthur), à Barcelone.  
MATEU (Francès), directeur de l'*Illustracio Catalana*, à Barcelone.  
ROIG Y BALESTA (Juan), à Valls, (province de Tarragone).
1883. COLLELL (Jaume), chanoine à la cathédrale de Vich.  
GUIMERA (Angel), rédacteur en chef de la *Renaixensa*, à Barcelone.  
ARABIA Y SALANAS (Ramon), président de la Société catalane d'excursions, à Barcelone.  
RIERA Y BERTRAN, avocat, à Barcelone.  
FOSTERA (Tomas), archéologue, à Palma (Majorque).
-



## TABLE DES MATIÈRES.

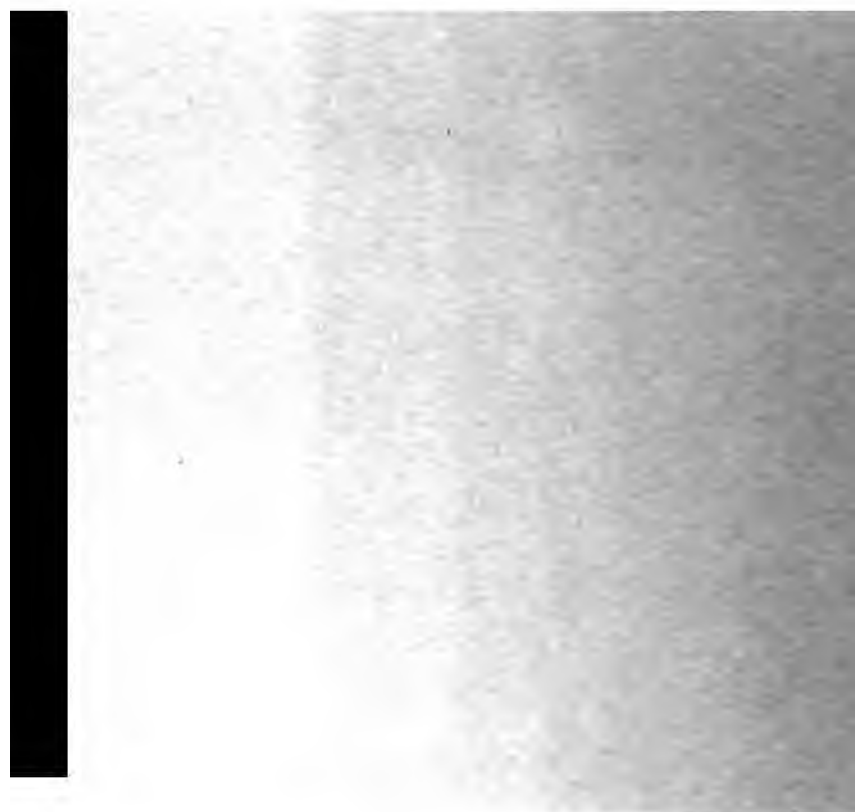
---

|                                                                                                                                                          | Pages. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Composition du Bureau pour l'année 1888.....                                                                                                             | 5      |
| Discours prononcé par M. Léon Ferrer à la séance <b>publique</b> du<br>18 décembre 1887.....                                                             | 7      |
| Rapport sur les récompenses agricoles, par M. Gustave Cazes....                                                                                          | 18     |
| Rapport sur la Sériciculture, par M. Eugène Augé.....                                                                                                    | 39     |
| Rapport sur le vignoble des Pyrénées-Orientales en 1887, par<br>M. Léon Ferrer.....                                                                      | 50     |
| Traité de commerce. — Vins alcoolisés. — Vinage.....                                                                                                     | 59     |
| Rapport sur le concours scientifique et archéologique <b>de 1887</b> , par<br>M le D <sup>r</sup> Charles Donnezan.....                                  | 78     |
| Résumé des découvertes paléontologiques faites dans <b>ces dernières</b><br>années dans le terrain piocène du Roussillon, par M. Charles<br>Dépéret..... | 90     |
| Mer tertiaire du Roussillon, par M. Eugène Pépratx.....                                                                                                  | 107    |
| Dissertation sur l'église Saint-Jean-le-Vieux à Perpignan, par<br>M. François Campagne.....                                                              | 110    |
| Etude historique sur le Prieuré de Marcevol, par M. Pierre Vidal.                                                                                        | 165    |
| Note sur un Sarcophage antique, par M. Auguste Brutails.....                                                                                             | 208    |
| Rapport sur le concours littéraire de 1887, par M. Barjan.....                                                                                           | 214    |
| Le Cèdre, par M. Charles Peyronnet.....                                                                                                                  | 222    |
| Jamais contents ! monologue, par M. Albert Saisset.....                                                                                                  | 225    |
| Poésies par M. Aimé Camp.....                                                                                                                            | 227    |
| Poésie par M <sup>me</sup> Anaïs Faure, née Bin.....                                                                                                     | 242    |
| Les Fiancés, par M. Jean Codet.....                                                                                                                      | 244    |
| A une jeune veuve, par M. Jean Codet.....                                                                                                                | 245    |
| NÉCROLOGIE, par M. G. C.....                                                                                                                             | 248    |
| Liste des Membres composant la Société :                                                                                                                 |        |
| Membres résidants.....                                                                                                                                   | 250    |
| Membres résidants n'habitant pas Perpignan.....                                                                                                          | 256    |
| Membres correspondants.....                                                                                                                              | 261    |
| Membres correspondants étrangers.....                                                                                                                    | 266    |

---









3 9015 06396 5233





